

HISTOIRE

DE L'ALGÉRIE

FRANÇAISE.

INTRODUCTION.

Considérations générales sur la région de l'Atlas et sa population primitive. — Climat, température, vents, cours d'eau de l'Algérie. — Sol de l'Algérie : ses productions ; ce qu'elles ont été : ce qu'elles pourraient être. — Période carthaginoise. — Période romaine. — Période vandale. — Période greco-bizantine. — Période arabe et berbère. — Période turque. — Populations de l'Algérie : leurs mœurs. — Berbères et Kabyles. — Maures. — Arabes et Bédouins. — Turcs. — Koulouglis. — Juifs. — Nègres. — Biskris. — Mozabytes, etc. — Organisation civile et politique de la régence sous la domination turque.

Depuis l'Égypte à l'est jusqu'au détroit de Gibraltar à l'ouest, le long de la mer Méditerranée au nord, et un peu sur l'Océan au sud-ouest, est un vaste plateau dont la croupe immense s'élève, s'abaisse, s'élargit, se rétrécit, étendant capricieusement ses ramifications sur une longueur de cinq à six cents lieues. C'est la région Atlantique. Elle a pris son nom d'une vaste chaîne de montagnes, l'Atlas, que l'antiquité avait personnifié en un héros portant le ciel, géant d'un

autre âge dont un manteau de neige couvrait les épaules; sa tête, en tout temps battue par la tempête, était ceinte de nuages : ses membres s'étendaient au loin en chaînes de montagnes : de sa barbe s'échappaient, en mugissant, des torrents impétueux : ses flancs étaient un sanctuaire impénétrable; tout y était horreur, désordre, mystère : là, selon la tradition populaire, finissait le monde.

La région de l'Atlas, entre la Méditerranée, l'Atlantique, le Saahra, le désert de Barca et la grande échancrure des Syrthes, présente l'aspect d'une île gigantesque de forme alongée. Aussi, les géographes de l'Orient lui ont-ils donné le nom de *Magreb* (île occidentale). Vue de profil, sa chaîne, dont le haut Atlas est le point culminant, ressemble à une immense colonne isolée dont le faîte soutient le ciel. Cette configuration lui a valu, dans l'ancien monde, sa personnification mythologique.

Tout ce qui se rapporte aux peuples primitifs de l'Afrique occidentale est confusion ou fables. Les chronologistes et les géographes anciens n'ont pas plus voulu que les modernes, rester en demeure. Plutôt que d'avouer qu'ils ignoraient quelque chose, ils ont recouru aux hypothèses et aux contes fabuleux. Si, parmi eux, Homère, Strabon, Hérodote, nous ont transmis parfois des documents que le temps s'est chargé de justifier; Pomponius Mela, Pline et beaucoup d'autres, ont donné leurs rêveries pour d'incontestables vérités. Les peuples prétendus primitifs dont ils se sont donné la peine de nous transmettre les noms, ne sont que des monstres physiques ou moraux; ainsi, par exemple : les *Atlantes* qui commencaient et terminaient leurs journées par blasphémer contre le soleil; les *Troglodites*, qui sifflaient au lieu de parler et ne se nourrissaient que de serpents; les *Lotophages*, dont les fruits du Lotus étaient la seule nourriture et la seule boisson; les *Psylles*, les *Nasamons*, les *Garamantes*, où existait la communauté des femmes, et où un père n'adoptait pour son fils que celui qui lui ressemblait; les *OEgypans*, moitié hommes et moitié bêtes; les *Blemmyers*, hommes sans tête et portant leur visage sur la poitrine; les *Hymantopodes*, qui ne mar-

chaient qu'à la façon des reptiles, en rampant; les *Augiles*, qui avaient renversé toutes les lois de la pudeur; les *Jambuliens*, géants dont la charpente osseuse du corps se pliait, se redressait à volonté, et qui, par un bizarre mécanisme de leur langue fendue dans sa longueur et double jusqu'à la racine, pouvaient parler à la fois à deux personnes différentes, de matières diverses sans les confondre.

De telles fabuleuses allégations ne peuvent fournir aucune indication utile; et si nous les avons mentionnées, ce n'a été que pour prouver que là où manquent des éléments certains de chronologie, un aveu d'ignorance est préférable à un pompeux et facile étalage d'érudition qui ne sert qu'à propager des erreurs, et souvent à en créer d'autres.

Nous avouerons donc en toute humilité que nous ignorons complètement quelles ont été les populations primitives de la région de l'Atlas. Quant à la configuration physique de cette contrée, des documents incontestables laissent peu de choses à désirer. Près des golfes des deux Syrthes, l'Atlas s'élève graduellement en vastes plateaux superposés jusqu'à Tunis. Au versant opposé de cette arête culminante, il se déprime en chaînons montagneux dont la base au nord et au sud finit par se confondre avec le niveau de l'immense plaine du grand désert de Saahra. A l'ouest, du côté de Maroc, son inclinaison est plus rapide et il se perd dans l'Océan atlantique sans que, cependant, ses dépressions cessent d'être abruptes et escarpées. A l'est, il penche vers l'Europe le plus beau de ses plateaux et lui présente ses plus grandes et ses plus belles plaines comme pour appeler sa culture. C'est là qu'est Alger. Sur le versant de ces longues et étroites chaînes de montagnes, se dessinent de riches vallées, de gras pâturages : dans des ravins profonds, bordés de hautes berges, coulent des torrents et quelques rivières trop faibles, non seulement pour s'ouvrir de vastes embouchures, mais encore pour échapper au desséchement périodique de leurs eaux. Ses cônes les plus élevés au Nord-ouest sont couverts de neiges éternelles. Ses derniers mamelons sur l'Océan atlantique et la Méditerranée sont de nombreux promontoires sans sail-

lies considérables, découpés peu largement par de petites baies, et semant de rochers et d'écueils un rivage très périlleux.

La région atlantique comprend toutes les chaînes qui, depuis le cap Bojador jusqu'au désert de Barcah, s'étendent parallèlement ou perpendiculairement à l'Océan et à la Méditerranée ou les bordent. Ce sont les montagnes noires, les mont Gharian et les divers rameaux, et ses monts Auress, qui forment la troisième chaîne de l'Atlas. Dans le Maroc, l'Atlas atteint sa plus grande hauteur : il se divise en deux branches principales, le grand et le petit Atlas : la première sépare l'Algérie du Saahra; la seconde s'étend parallèlement à la côte qu'il suit dans sa longueur; de l'une et de l'autre, se détachent des ramifications nombreuses dont les grandes lignes du Shaara ou de la Méditerranée sont les points aboutissants.

Comme c'est de cette seule partie de la région atlantique que nous avons à nous occuper, nous entrerons dans quelques détails sur son climat, son sol, sa température, les rivières et les cours d'eau qui la sillonnent, les richesses naturelles qui la caractérisent et les productions dont elle est susceptible. Nous suivrons ensuite la trace des divers peuples qui ont successivement occupé ce pays, et dont les annales authentiques pourront nous offrir, ou des rapprochements curieux ou des enseignements utiles. En dégageant ainsi, dès le début, le récit principal de toutes les descriptions de détail qui, en scindant les faits, auraient pu en altérer l'intérêt, nous pourrons embrasser avec plus d'ensemble, les péripéties diverses et les intéressants développements d'une conquête qui intéresse à à un si haut point l'avenir de la France.

CLIMAT, TEMPÉRATURE, VENTS, COURS D'EAU DE L'ALGÉRIE.

Située assez loin du tropique, entre le 36e et le 37e degré de latitude nord, l'Algérie est dans une des chaudes moitiés de la zone tempérée. Les plus grandes chaleurs sont du mois

de juin au mois de septembre. Le thermomètre s'y maintient de 19 à 25 degrés centigrades, les fortes chaleurs varient de 26 à 32. En hiver, la moyenne est de 14 à 15 degrés. La configuration de certaines provinces, leur situation, occasionne par fois, dans cette température, des différences très sensibles. Ainsi, par exemple, dans la province d'Oran, elle est plus chaude, dans celle de Constantine, plus froide; mais ce qui caractérise essentiellement l'Algérie, c'est qu'on a peu à souffrir de ces brusques transitions de temps, de ces accidents atmosphériques causes de tant de dangereuses perturbations dans d'autres pays. Le ciel y est admirablement pur, et la moyenne du beau temps est de 250 jours par an.

L'air y est généralement sain. Des causes locales, entre autres la stagnation des eaux dans quelques contrées, contribuent parfois à l'altérer; mais des travaux de desséchement peuvent aisément partout atténuer ou même annuller la malignité de leur influence. Ainsi par exemple, dans la plaine basse et sablonneuse de Bone, par l'amoncèlement graduel des sables dans le lit de la Boudjima, l'eau manque de pente et s'étend dans la plaine. Les eaux pluviales s'y ajoutent et forment des marécages d'où se dégagent des miasmes délétères qui occasionnent des fièvres. Des canaux y existaient autrefois pour donner aux eaux de l'écoulement: l'insouciance et l'apathie turques les ont laissé combler, comme le lit de la Boudjima, par les sables et les détritus des rochers et de plantes végétales. La salubrité de Bone était cependant jadis proverbiale : c'était même un lieu de prédilection où de l'intérieur de l'Afrique on venait chercher la santé.

Les maladies endémiques n'existent pas en général en Algérie : le typhus, la fièvre jaune y sont inconnus; les qualités hygiéniques de l'air sont incontestables; les maladies dépassent rarement vingt-cinq jours de traitement. La dyssenterie y cause quelques ravages parmi nos soldats, mais elle est due à l'abus des liqueurs fortes, des fruits froids dont le pays abonde et au défaut de précaution contre la transition habituelle des journées chaudes et sèches, à des nuits fraîches et humides.

La mauvaise saison des pluies est de six mois : de novembre à mai ; elles n'y sont pas continuelles comme sous les tropiques et leur moyenne n'y dépasse pas soixante-dix jours. Comme dans les contrées voisines de l'équateur la nature prévoyante distribue périodiquement à l'Afrique occidentale ses eaux. Dès le mois de novembre, des vapeurs marines sont poussées par le vent du nord dans la direction du sud : là arrêtées par la grande masse de l'Atlas, elles s'y amoncèlent d'abord et puis refoulées vers le littoral, elles s'y résolvent en pluies et fécondent une terre brûlée l'été par les feux du soleil.

L'élévation montueuse du sol, le voisinage de la mer dont la brise rafraîchit et tempère l'air, la grande muraille de l'Atlas qui arrête le vent brûlant du Saahra, les rosées abondantes y modèrent cependant l'ardeur du soleil et y maintiennent une température qui diffère peu de celle des provinces méridionales de l'Espagne.

Le nord-ouest et le nord sont les vents régnants ; dans la mauvaise saison, ils déterminent les tempêtes et amènent les pluies ; ceux de sud et de sud-ouest sont moins fréquents ; ceux de l'est et de l'ouest très rares.

Quelquefois, dans la saison d'été, que les Arabes appellent *Sayf*, sur le Petit-Atlas paraît une espèce de brouillard rougeâtre qui semble en couronner la cime ; c'est l'annonce du vent du désert le *Kamsin* ou le *Simoun* qui amène une chaleur insupportable et heureusement de courte durée. L'Algérie a peu à souffrir de ce fléau ; mais malheur à la caravane qu'il surprend dans le Saahra, elle est menacée d'être ensevelie tout entière dans la poussière du désert. Ce vent terrible s'annonce à l'horizon par une espèce de brume colorée de rouge et de bistre qui se transforme peu à peu en bandes horizontales violacées ; les chameaux ne manquent jamais d'en pressentir l'approche : l'inquiétude se peint dans leurs regards ; leurs narines se dilatent ; enfin une heure ou deux avant que la tempête n'éclate, ils se couchent, subissent les plus mauvais traitements plutôt que de continuer à marcher, enfouissent leurs museaux dans le sable et restent dans cette

posture, le dos tourné au vent tant que dure la tempête. Bientôt après elle se déchaîne, modérée d'abord, mais croissant graduellement en intensité, entraînant des tourbillons de poussière impalpable qui brûle et charbonne tout ce qu'elle touche; l'air qu'on respire alors est brûlant comme celui qui sort de la bouche d'un four banal. La langue se dessèche; les lèvres se gercent, les yeux se vitrent : à toute partie du corps qui reste exposée nue au contact de l'air, on éprouve la même douleur qu'occasionnerait l'application d'un fer rouge. Pour se soustraire à l'action dévorante du fléau, les caravanes s'arrêtent, les voyageurs bandent les yeux et bouchent les oreilles de leurs chevaux qui, sans cette précaution, tomberaient asphyxés; dressant immédiatement leurs tentes qu'ils ferment aussi hermétiquement que possible, ils s'y couchent à terre, la tête enveloppée dans le pan d'un manteau, en ayant soin de mettre à leur portée une cruche d'eau pour humecter de temps à autre leur bouche desséchée. Quand l'ouragan est dans sa furie, il bouleverse tout le sol mobile du désert, formant d'immenses dunes de sable sur une surface auparavant plane, en aplanissant d'autres montueuses et engloutissant parfois des caravanes comme fut jadis engloutie l'armée entière de Cambyse dans les plaines d'Ammon.

Rien ne peut peindre l'aspect de désolation que présente le désert dans ces moments terribles. Tout ce qui y vit est dans un état d'atonie complète. Ce nuage immense de sable impalpable qui voile le soleil, semble un linceul de mort étendu sur la nature entière. Les bêtes féroces ne songent plus à nuire; le lion lui-même, couché haletant au fond de sa tannière, n'est plus alors le roi du désert; il a trouvé son maître : c'est le terrible Simoun qui l'énerve et le dompte sous la puissante influence de ses incandescentes raffales. Cette tempête dure peu : quand elle se prolonge au-delà de douze heures, son influence est mortelle; les aliments se putréfient et l'eau des outres dans un état presque d'ébullition, cesse d'être potable.

Celui qui a traversé le Saahra, qui s'est vu couché sur la vague immobile de cet océan de sable en conserve un souvenir qui dure autant que sa vie. Le silence, l'immobilité qui

règnent dans ces immenses solitudes, ont quelque chose de si imposant et de si solennel, un caractère si puissant de religioseté que l'impression ne s'en efface jamais; l'homme s'y voit si petit que, plus qu'ailleurs il s'y trouve écrasé par l'idée de l'infini.

Qu'on se figure en effet un immense et muet tableau dans lequel on n'aperçoit qu'un sable mouvant jaune micacé qui dévore les yeux, une atmosphère d'un gris ardent, chargé de vapeurs inflammées, un soleil d'où ruissèlent des torrents de feu sur une étendue de douze cents lieues de longueur sur cinq cents de large, représentant une surface de cinq cents mille lieues carrées : telle est cette immense solitude qu'on appelle le Saahra. Sur ces plages brûlantes tout est sec et désolé. Quelques rares et maigres oasis, hérissées de broussailles, désolées par des myriades de moucherons, refuge ordinaire des reptiles et des animaux féroces, coupent seules à de grandes distances cette effrayante uniformité.

Les caravanes qui le traversent, fortes de trois cents à mille chameaux sont aux ordres d'un chef qui ordonne les haltes, règle les moments de départ, et d'un marabout qui prie Dieu pour elles. Au lever du soleil, après la prière pour demander à Dieu une journée heureuse, a lieu le repas du matin. On part ensuite; les chameaux flanqués de cavaliers s'avancent sur dix de front. On fait halte à midi; on boit un peu d'eau ou de café, on se remet en marche jusqu'à la dixième heure. Un cri du chef répété sur toute la ligne sert de signal pour la grande halte. Les chameaux sont rangés en carré sur quatre de front; on les décharge; les bagages entassés forment une cinquième ligne; les voyageurs se placent au milieu du carré; des sentinelles relevées d'heure en heure veillent à chaque angle extérieur.

Ces précautions sont prises tant contre les Bédouins qui attaquent les caravanes quand elles ne sont pas en force, que contre les lions et les panthères qui viennent parfois rôder affamés auprès d'elles. Un râlement sourd annonce leur approche; les chameaux effarés se lèvent et forcent sur leurs longes pour les briser; le lion avance d'un pas lent; les sentinelles font feu,

mais la première décharge l'abat rarement; il s'arrête, se bat les flancs de sa queue et s'il n'est pas abattu par une seconde décharge, il bondit, s'élance avec d'épouvantables rugissements, s'attache à un chameau, le renverse, l'entraîne et va au loin déchirer sa proie. Après son départ tout se tait et le morne silence du désert succède au trouble et au bruit de ces terribles scènes.

L'Algérie possède beaucoup de sources; beaucoup de cours d'eau, mais peu de rivières navigables. Sur le versant des montagnes, au milieu des collines dont le sol est accidenté, les sources sont nombreuses : dans les bas terrains, on trouve aisément l'eau à quelques mètres. Des puits artésiens pourraient y être presque partout creusés avec succès. Dans la saison des pluies, les torrents et les rivières s'enflent, grossissent et débordent : pendant les grandes chaleurs, ils se dessèchent, et leur lit reste souvent à sec : les sources elles-mêmes se dessèchent et tarissent. Mais il serait facile d'obvier à cet inconvénient : un bon aménagement des eaux corrigerait aisément l'irrégularité de leur distribution, et telle source qui suffit à peine à la consommation d'une famille, recueillie et convenablement dirigée, pourrait servir à celle d'un village entier.

Vingt-trois cours d'eau principaux sillonnent le sol de l'Algérie. Ce sont, pour la province d'Alger, la Chiffa, le Mazafran, l'Oued-jer, l'Arrach, l'Oued-el-Kerma, l'Oued-Kadara et l'Hamiz ; pour celle de Constantine et de Bone, la Seybouse, la Summan, l'Oued-el-Kehir, la Mafragg, l'Oued-Zefzaf, l'Oued-Djedid et la Megerda ; et enfin, pour la province d'Oran, le Chelif, le Sig, l'Habra, l'Oued-el-Malah, l'Oued-Klamman, le Kissa, la Heddah, l'Arion et la Tafna.

Aucun de ces cours d'eau ne peut servir à un système régulier de navigation intérieure. La proximité de leurs sources à la mer, l'irrégularité des ravins où ils se sont tracés des lits, en font des torrents impétueux dans la saison des pluies et desséchés plus de la moitié de l'année. Les plaines manquant de pentes, la plupart s'y convertissent en lacs, marécages ou lagunes et s'y perdent; d'autres, arrivant jusque près de la mer, sont arrêtés par de larges bancs de sable ou de roche qui leur

barrent toute issue : ils ne peuvent alors s'y rendre que par infiltration.

Dans le district d'Alger, tous les cours d'eau qui le sillonnent prennent leur source dans les montagnes du Petit-Atlas. L'Oued-el-Kerma seul, descend du massif qui entoure Alger. La Chiffa a son origine entre le mont Mouzaya et le mont Dakla. Au débouché du Petit-Atlas, elle coule du sud au nord, reçoit les eaux de l'Oued-el-Kebir, traverse la plaine de la Mitidja, sans dévier de sa direction primitive, et arrive au pied des collines du Sahel où l'Oued-jer vient augmenter le volume de ses eaux. Elle coule alors, sous le nom de Mazafran, au nord-est, va se heurter contre le massif d'Alger, après avoir reçu les eaux de l'Oued-Kadara, tourne au nord-nord-ouest, se fraye une issue dans une gorge resserrée des collines du Sahel et se jette dans la mer à huit kilomètres de la presqu'île de Sidi-Ferhoudj. Son cours est rapide et ses eaux peu profondes : les berges de son lit sont très escarpées.

La source de l'Arach est sur le versant nord du Djihell-Ouzza. Au sortir du Petit-Atlas, l'Arrach n'est qu'un impétueux torrent dont le lit, profondément encaissé, suit la direction du nord-est. Arrivé dans la plaine de la Mitidja, il en suit la pente générale du sud au nord et va, comme le Mazafran, contourner le massif d'Alger, où il reçoit l'Oued-el-Kerma et va se jeter dans la rade à deux lieues d'Alger, par une embouchure de quarante mètres de largeur. L'Arach est partout guéable : près de la Maison-Carrée, sur la route de la Rassauta au cap Matifoux et à quatre ou cinq cents mètres de son embouchure, on le traverse sur un pont solidement construit de quarante mètres de long sur quatre de large.

L'Hamiz a aussi son embouchure dans la baie d'Alger, près du cap Matifoux : elle prend sa source dans la Mitidja près de la ferme du dey : elle est partout guéable ; elle ne tarit jamais, son fonds est vaseux, son eau mauvaise à boire.

Une des principales rivières de la province de Constantine est la Seybouse ; dans la partie supérieure de son cours, elle porte alternativement les noms de Oued-Zenati et Oued-Alliguht qui, au sortir des gorges du Moyen-Atlas, se réunissent

à Medjex-el-Hammar. Après un cours capricieux, tantôt traversant l'Atlas par d'énormes coupures, tantôt serpentant entre deux chaînes au milieu d'oliviers sauvages, de lauriers roses et de tamarisques, la Seybouse traverse une vaste plaine et va se jeter dans le golfe de Bone. Dans les montagnes, elle est guéable ; dans la plaine elle est profonde et navigable.

L'Oued-el-Kebir, surnommé le grand-fleuve, est l'ancien Ampsagas. Il prend sa source dans le Djihel-Gehla-Snaan, un des contreforts de l'Atlas, à cinq journées de marche de Constantine; il porte alors le nom de Oued-Rummel. Le lit de son cours supérieur est sur un plateau élevé où plusieurs cours d'eau viennent augmenter son volume. Perçant ensuite la chaîne du Petit-Atlas, il s'encaisse profondément, tourne au débouché de cette gorge, autour des murs de Constantine, et, arrivé à la pointe El-Cantara, il s'engouffre et disparaît pour reparaître après un cours souterrain de peu de durée. Après avoir traversé une vallée près de Milah, reçu les eaux de l'Oued-Krah (rivière des roseaux,) il perce le masssif des montagnes qui bordent la côte et se jette dans la mer entre Djegelli et le cap Bougarone. C'est le plus fort cours d'eau de cette province.

A l'extrémité de la frontière orientale de l'Algérie est la Médjerda. C'est l'ancien Bagradas des Romains dont le cours supérieur sillonne le versant méridional de l'Atlas algérien. Il n'acquiert de l'importance que dans le régence de Tunis. C'est sur les bords de cette rivière qu'un serpent monstrueux assaillit l'armée romaine de Régulus; sur sa peau dure et écailleuse glissaient les flèches : les balistes et les béliers purent seuls parvenir à abattre le monstre dont le sang infecta tout le camp romain : c'était un des derniers restes de ces grandes races de reptiles du monde anti-diluvien dont il ne reste, de nos jours, plus de traces.

Dans la province d'Oran, le Chelif est le fleuve le plus considérable de l'Algérie. Son cours est de quatre-vingts lieues. Il a plusieurs sources, une dans le désert d'Angad, l'autre dans une des chaînes de l'Atlas, nommée Djhel-Ouen-Nazeris. Il coule d'abord à l'est, traverse le lac de Tittery-Geoule, se dirige de là vers le nord, tourne brusquement ensuite à l'ouest, et

va se jeter dans la Méditerranée à un mille au sud de Mostaganem. Son lit, dans la partie inférieure de son cours, est dans une large vallée que dominent à droite et à gauche de grandes montagnes. En approchant de l'embouchure du Chelif, les montagnes qui le bordent à sa gauche s'abaissent graduellement, se confondent avec les terres basses et forment une grande baie entre le Chelif et le lac Ferrat. Les autres cours d'eau sont des ruisseaux de peu d'importance. L'Habra, après avoir réuni la Sig et l'Oued-Hamman, forme le marais appelé *El-Mougda* (le gué) et se décharge dans la mer près de la baie d'Arzeeu. La Tafna n'a qu'un cours de trente lieues; elle réunit plusieurs affluents, elle a son embouchure dans la mer, au golfe de Harchsgoun : les autres se perdent dans les sables, ou se jettent dans le lac salé d'Oran (la *Sehkha*).

L'irrégularité du sol algérien, la pente peu sensible des plaines, la nature torrentueuse des cours d'eau qui, dans les grandes crues, entraînant des détritus de toute sorte, se forment des barrages accidentels qu'ils ne peuvent plus franchir ensuite, contribuent plus que tout à alimenter ce grand nombre de lacs ou plutôt de marais qui couvrent l'Algérie. La plupart de ces marais cependant ont leur constitution propres : ils sont en général de matière saline : tels sont les marais de la Sehkha, au sud d'Oran, les lagunes d'Arseeu dans la même province, le lac salé Guerha-el-Malha; d'autres moins importants, dans la plaine de la Mitidja, au sud de Constantine; le vaste marais fangeux que les habitants du pays appellent *Chott* ou lac salé, et enfin toutes ces sources qui, dans la nomenclature topographique arabe, se désignent sous le nom de Oued-el-Maleh (ruisseau de sel).

L'Algérie possède aussi des eaux thermales qui atteignent des températures assez élevées. Celles de Hamman-Staïssa près de Setif, Hamman-Berda à quelques lieues de Bone, Hamman-Lestouyn, Hamman-Merigah s'élèvent depuis 50 jusqu'à 80 Réaumur. Quelques-unes d'entre-elles conservent encore des restes d'architecture romaine : à celle d'Hamman-Berda se voit une grande et belle piscine fort bien conservée.

Des travaux intelligents pourraient facilement tirer parti de

ces richesses naturelles. Quelques marais qui ne sont maintenant que des sources d'émanations delétères, pourraient être sans peine convertis en salines et produire abondamment du sel, cette précieuse production si utile aux Arabes et qui, par l'impôt onéreux dont elle était grevée, était une des sources des richesses des beys d'Alger; les eaux thermales elles-mêmes, dirigées, recueillies avec discernement, au lieu de se perdre et de nuire par leur stagnation à la salubrité publique, redeviendraient salutaires et bienfaisantes comme elles l'étaient du temps des Romains qui avaient, dans cette partie de l'Afrique l'*aquæ calidæ colonia, l'aquæ tibilitanæ, etc.*, la première à Hammam-Merigâh, l'autre à Hamman-Berda.

Le territoire de l'Algérie abonde aussi en mines et en carrières. Les Romains en avaient découvert de toute espèce. Les beaux marbres jaunes de la Numidie, les marbres statuaires, l'albâtre des gorges de l'Atlas étaient très estimés. Pline a spécialement désigné l'existence de l'or et des diamants dans le nord de l'Afrique. Quelque erronées que soient souvent les indications de ce naturaliste, cette fois on ne peut les révoquer en doute. Les grenats, les calcédoines, les cristaux de quartz se rencontrent assez fréquemment dans l'Atlas. Un des affluents de la rivière de Constantine porte le nom de rivière de l'or (Oued-el-Dzchel). L'autre de ses afffuents, l'Oued-el-Rummel, roule des sables aurifères parmi lesquels se rencontrent parfois des diamants. Les mines de fer s'y révèlent partout, n'attendant que la main de l'homme pour les exploiter. On voit le fer tantôt noircir le sable auquel il est mêlé, colorer en rouge la terre glaise, d'autres fois teindre l'argile en jaune brun et laisser partout dans les grès, les pierres, les ravins, une substance noire ferrugineuse. On y trouve aussi des mines de plomb et de cuivre presque à fleur de terre.

Cette abondance de richesses salines, thermales et minérales, qui caractérise spécialement la partie française de l'Afrique occidentale, mérite de fixer l'attention, et nul doute qu'elle ne soit un des premiers points qui appelleront les grandes spéculations privées.

SOL DE L'ALGÉRIE : SES PRODUCTIONS ; CE QU'ELLES ONT ÉTÉ, CE QU'ELLES POURRAIENT ÊTRE.

Le sol de l'Algérie est très variable, soit par sa nature, soit par sa qualité. A Oran, l'épaisseur moyenne de la terre végétale est de sept pouces; le sous-sol est calcaire ou schisteux. A Bone, le sous-sol est siliceux: l'humus dépasse vingt pouces. Pur terrain d'alluvions, le sol de la Mitidja est une masse argileuse et grisâtre abondante en substances végétales ou ferrugineuses, en détritus de toute espèce. Sa qualité laisse peu de chose à désirer.

Les anciens peuples représentaient l'Afrique sous l'emblême d'une femme couronnée d'épis, ombragée de touffes de palmier et portant à la main une corne d'abondance qu'entouraient des grappes de raisin. En voyant aujourd'hui cette terre presque entièrement en friche, on pourrait croire que l'emblême de fertilité sous lequel on la représentait n'était qu'une exagération hyperbolique: il n'en est rien cependant. Cette puissante nature est au contraire caractérisée par une spontanéité de production qui étonne, et on comprend que l'Afrique ait été jadis le grenier de Rome. Les céréales, les plantes fourragères, les farineux, les ombellifères y acquièrent un développement prodigieux. Les arbres, les végétaux des autres parties du monde s'y naturalisent et s'y propagent presque sans culture. Des végétations distinctes s'y voient souvent en contact et frappent par leur opposition. Sur les sommités des hautes collines s'élèvent parfois en amphithéâtre le noyer, le cerisier, l'orme, le frêne, le sureau à larges feuilles: au-dessous croît spontanément le figuier, le pistachier, le jujubier, le caroubier dont le vert plus ou moins foncé est relevé par les brillantes fleurs du laurier-rose: le nopal, le lentisque sont liés entr'eux par des vignes sauvages à l'ombre desquelles fleurissent l'acanthe, l'angélique, l'asphodèle, les iris, le lupin jaune et toute la grande famille des scilles: la ronce et le lierre s'attachent aux vieux troncs mêlés aux cactus, aux grenadiers et aux rosiers

sauvages. Les arbres odoriférants, les myrtes, les garous, l'épine-vinette, le genêt, la lavande embaument l'air des émanations les plus suaves.

Cette puissance de végétation est due à la profondeur assez générale de l'humus. Quoique la majeure partie des plaines n'ait pas été cultivée depuis des siècles, les défrichements en sont faciles et peu coûteux. Sur presque toute la surface, l'agriculture peut appliquer la charrue sans autre préparation que de brûler les broussailles ou les hautes herbes. La culture de quelques plantes tropicales, le sucre, l'indigo, le coton, s'y pratiquerait avec succès. On y cultiverait avantageusement le riz, le chanvre et le lin. Toutes les variétés de mûriers y croîtraient rapidement, et, en peu d'années, sur les marchés de l'Europe et de l'Asie, les soies d'Alger pourraient avantageusement soutenir la concurrence. La vigne plantée en grande culture y serait très productive: le raisin qu'elle produit y est excellent. On y trouve aussi des bananiers, mais plantés sans discernement et avec peu d'intelligence. Leurs fruits y viennent rarement à maturité. Quant au dattier, quoiqu'il soit très commun en Algérie, il croît principalement et de préférence dans le Biledulgerid (pays des palmiers), plaine immense, qui, au sud, sépare la chaîne de l'Atlas du désert du Sahara dans toute sa longueur, et s'étend depuis l'Océan à l'Ouest jusqu'à l'Égypte et la Nubie à l'est.

La volaille, le gibier abondent en Algérie; ce sont les mêmes espèces que celles d'Europe.

Parmi les oiseaux on remarque le *moineau capsa*, d'une beauté rare et d'un chant si doux, qu'on ne trouve rien de comparable parmi les autres oiseaux. La côte y est très poissonneuse: le rouget, la dorade, la bonite et les autres poissons exquis y sont communs. Depuis l'occupation française, cette branche d'industrie est exploitée avec succès: de grandes entreprises de pêcherie y seraient avantageuses. Les Romains, qui s'y connaissaient, faisaient le plus grand cas des poissons de la côte d'Afrique, et les préféraient à ceux de l'Europe.

On n'a pu connaître que peu-à-peu les ressources de l'Algérie: par exemple, on l'a crue d'abord déboisée: il n'en est

rien. Le grand et le petit Atlas produisent beaucoup de forêts de diverses espèces de pins, de chênes-lièges qui pourraient fournir assez de liège pour la consommation de toute l'Europe, de chênes verts qui produisent un gland doux et assez savoureux que les Arabes mangent et dont les troncs pourraient fournir d'excellents bois courbes pour les membrures de bâtiments. L'agence forestière de l'Algérie et les armées expéditionnaires ont déjà constaté l'existence d'une étendue de forêts de plus de soixante-dix mille hectares.

Ainsi en s'en rapportant seulement à ce qui est authentiquement connu de nos jours sur les productions de l'Algérie, on comprend sans peine que l'Afrique occidentale ait été le grenier de Rome. C'était delà, en effet que, sous les empereurs, arrivaient tous les blés qui nourrissaient la métropole de l'univers : tout compétiteur à l'empire, tout général ambitieux qui voulait affamer Rome et soulever le peuple, commençait par arrêter les arrivages d'Afrique ; et cette mesure était devenue si efficace que c'était par là que débutaient, dans les derniers temps de l'empire, toutes ces ambitions viles et sanglantes qui aspiraient au trône des Césars.

Depuis lors la fertilité de l'Afrique n'a pas déchu : la terre n'attend que la culture et ce que Rome a fait, la France peut le faire. Les indigènes eux-mêmes quand ils seront sûrs d'une protection efficace, et de ne pas semer pour d'autres ou pour voir brûler leurs moissons, seront les premiers à cultiver la terre : ils s'attacheront ainsi au sol et au gouvernement qui, leur accordant aide et protection, leur assurera leurs propriétés. Et qu'on ne croie pas qu'en cela nous préjugeons trop en leur faveur : il existe un précédent qui ne doit pas être perdu de vue dans tout ce qu'on pourra déterminer à ce sujet. C'est celui de Massinissa qui, dans le cours d'un règne de soixante années, apprit aux Numides errants à se créer des richesses par la fertilité de leur sol, changea totalement la face du pays, et par l'évidence d'un bien-être qui dépendait d'eux, sut fixer une population errante et couvrir de riches moissons, des campagnes jusque là incultes.

Le miel dont l'Arabe a toujours une provision abonde en

Algérie. Il y est d'une très bonne qualité et, avec plus de soin et d'intelligence dans l'éducation des abeilles, ou tout est encore à faire, il pourrait soutenir la concurrence avec celui de l'Hymète et de Narbonne.

On trouve peu d'animaux malfaisants : le lion ne quitte guère le désert. L'hyène, le léopard, l'once, les grands reptiles ont été refoulés dans les oasis inhabitées. L'once ne se montre que dans les chaînes du Grand-Atlas. La vipère cependant n'y est pas rare : dans quelques parties du pays, l'araignée venimeuse et le scorpion y sont communs : parmi ces derniers à Zerbis, dans la régence de Tunis, il en est dont la piqûre donne une mort instantanée. Nous avons été en possession d'un qui était annelé comme un serpent de grande race et avait quarante deux lignes de long : un chien piqué par lui ne vécut que sept secondes et, dans ce court intervalle, son corps s'enfla tellement qu'il doubla de volume; ses yeux et la partie charnue du museau se colorèrent immédiatement d'une teinte d'un jaune bleuâtre qui se nuança de rouge et puis de vert qui devint la couleur dominante. Telle était la puissance de venin, qu'en voyait ces nuances se succéder à vue d'œil.

La race bovine est petite et maigre : les vaches n'y donnent que peu de lait. La race ovine qui se compose de moutons de grande et de petite espèce pourrait être facilement améliorée: la grande espèce surtout donne une laine d'une très bonne qualité et qui, avec des soins, pourrait devenir un bien précieux produit. Les autres animaux domestiques sont les chèvres qui y abondent : le cheval qui appartient à cette race infatigable des chevaux numides, si célèbres dans l'antiquité, l'âne qui est de la grande espèce des ânes d'Égypte, et le kumrah très commun sur le versant oriental de l'Atlas et qui provient, dit-on, d'un âne et d'une vache, fait qu'il ne nous a pas été possible de vérifier.

Mais un des animaux qui rendent le plus de service aux Arabes, c'est le chameau, sobre, frugal, patient, infatigable, se contentant pour sa nourriture du chardon le plus sec, de l'épine la plus pelée. Créé pour le désert où l'eau est si rare, lorsqu'il en trouve il boit pour huit jours. La nature l'a doté d'es-

pèces de réservoirs assez vastes pour contenir cet énorme volume de fluide. Une fois remplis, il tire à volonté de ces réservoirs la quantité nécessaire pour étancher sa soif : il fait passer l'eau dans son estomac où elle fait le même effet que si elle sortait d'une source. Par ce moyen, il peut patiemment poursuivre tout le long du jour son pénible voyage, portant sur son dos un poids prodigieux, traversant des contrées où règnent des vents brûlants, dans des sables mouvants qui ne refroidissent jamais. Les Arabes ont plus de mille mots pour nommer le chameau, le plus poétique et le plus juste est celui qui désigne cet utile animal sous le nom de *Vaisseau du désert.* Il y a plusieurs races de ces animaux, ces races elles-mêmes se divisent en famille. Dans la race des coureurs qu'on appelle *Heirie* et qui comprend la *Talaye*, la *Sébaye* et la *Tasaye*, cette dernière espèce fait en un seul jour neuf jours de marche ordinaire. Jackson rapporte que la *Tasaye* peut aller dans sept jours du Sénégal à Mogador. La distance est de onze cents milles anglais.

Nous nous proposons de revenir à mesure que l'occasion s'en présentera sur les objets sur lesquels nous venons de résumer quelques indications sommaires. Mais avant de nous engager dans la relation des faits qui se rapportent directement aux conquêtes françaises, il est d'une haute importance de jeter un coup-d'œil retrospectif sur les peuples antérieurs dont les dominations ont laissé des traces dans l'Afrique occidentale. L'expérience est la loi par excellence, et l'homme ne sait qu'en vertu de ce qu'il a appris. Aussi effacer le passé serait, en quelque sorte, effacer l'homme même, et, sur une terre où rien n'a changé que les noms, nous avons pensé que le passé serait peut-être plus qu'ailleurs bon et utile à consulter. Puis tous les peuples dominateurs de cette antique contrée ont laissé des traces plus ou moins sensibles qui ont fait des empreintes plus ou moins profondes sur le caractère national des tribus atlantiques : il était important de les démêler et de les signaler comme autant de jalons qui pourront faciliter à la France l'œuvre d'avenir qu'elle est appelée à compléter.

PÉRIODE CARTHAGINOISE.

Si, comme on l'a déjà vu, il est impossible de déterminer quels furent les peuples primitifs de l'Afrique occidentale, il n'est guère plus facile de préciser l'origine de ceux qui y ont précédé la période carthaginoise. Aucun monument régulier ne permet d'en suivre la trace avec quelque certitude. Les chronologistes n'ont pas manqué cependant; mais, à défaut d'origine certaine, ils nous ont légué des hypothèses très contestables. Strabon, Hérodote ne rapportent que les récits fabuleux de leur temps sur les habitants du nord de l'Afrique. Hiempsal, historien punique, les représente comme une agrégation des races nègre et sémitique qui formèrent deux grands peuples, les Libyens, qui occupèrent le littoral, et les Gétules, qui se confinèrent dans les vallées du haut Atlas. Varron qui, pour trouver une noble origine à Rome, avait pâli sur les antiquités du globe, peuple les plages atlantiques d'émigrants qu'y refoulèrent les révolutions successives de l'Asie occidentale. Salluste a suivi la tradition de Varron, Pline celle de Salluste. Une émigration chananéenne est, suivant Procope, la souche des populations de cette partie de l'Afrique: après lui une historien berbère du XIV[e] siècle, Ebn-Khal-Doun attribue à Ber, fils de Mazick, fils de Chanaan, l'origine des Berbères.

Des dissertations, d'après des documents aussi contradictoires, ne pourraient qu'être oiseuses. Nous ne chercherons pas à les concilier. Nous constaterons seulement que dans l'antiquité comme dans les temps modernes, deux races distinctes, l'une nomade, l'autre sédentaire, ont occupé le sol de l'Afrique occidentale, et soit que l'élément du progrès leur ait manqué, soit que leur constitution sociale en ait paralysé les effets, nous retrouverons ces peuples avec les mêmes usages, les mêmes habitudes, les mêmes haines, les mêmes discordes, se touchant toujours sans se confondre, et, à deux mille ans d'intervalle, conservant, sans la plus légère altération, leur caractère primitif. Ces peuples sont les Arabes et les Kabyles

que l'antiquité désignait les premiers sous le nom de Numides, les seconds sous celui de Berbères.

Il est curieux de constater l'immobilité du caractère général de ces races en transcrivant les portraits qu'en ont tracés deux historiens, Salluste et Joinville, qui avaient pu en juger par eux-mêmes, l'un il y a près de deux mille ans, l'autre il y a plus de six siècles. « La race numide, dit Salluste, dans son « *Histoire des guerres de Jugurtha*, est dure, agile, infati- « gable. Les *Mapalia*, espèce de tentes alongées faites d'un « tissu grossier, et dont le toit cintré ressemble à la carène « renversée d'une galère, leur servent d'habitation; ils s'y « couchent sur la terre ou sur des peaux de bêtes et s'y entas- « sent pêle-mêle. Ils ont une manière de combattre qui con- « fond la tactique romaine: se précipitant impétueusement et « avec un grand tumulte sur l'ennemi, on dirait une attaque « de brigands plutôt qu'un combat régulier. Quand ils ap- « prennent que l'ennemi doit se porter sur un point, ils dé- « truisent les fourrages, empoisonnent les vivres, emmènent « au loin les bestiaux, les femmes, les enfants, les vieillards. « Les hommes valides se portent alors sur le gros de l'armée, « évitant tout engagement général, mais attaquant tantôt l'a- « vant-garde, tantôt l'arrière-garde, et les harcelant sans « cesse. Sans jamais livrer de bataille rangée, ils ne laissent « point de repos à l'ennemi. Dérobant leur marche à la fa- « veur de la nuit, ils fondent à l'improviste sur les détache- « ments isolés, les dépouillent de leurs armes, les massacrent « ou les font prisonniers, et dès qu'ils voient arriver du se- « cours, ils se retirent sur les hauteurs voisines et échappent à « toute poursuite. »

Voici maintenant comment les dépeint, dans ses *Mémoires*, Joinville, le compagnon d'armes et l'historien de saint Louis.

« Les Béduyns donc sont gens qui vivent avec les Sarrazins « mais ils tiennent une autre manière et façon de vivre, car « les Béduyns ne croient pas en Mahomet comme font les « Sarrasins, mais ils tiennent et gardent la loi Héli *(d'Ali)*, « qu'ils disent être oncle de Mahomet. Ils se tiennent aucunes

« fois dans les montagnes et déserts, et croient fermement « entre eux que si l'un d'eux endure la mort pour son sei- « gneur ou pour quelque autre bonne intention, que son âme « va en un autre meilleur corps et plus parfait, et est plus à « à son aise dans ce corps qu'elle n'était auparavant. Au « moyen de quoi ils ne font faute de s'offrir à la mort par le « commandement de leurs anciens et supérieurs. Ils n'ont ni « ville ni cité où ils puissent se retirer, mais demeurant tou- « jours aux champs ou dans les déserts, et quand il fait un « mauvais temps ils fichent en terre une façon d'habitacle qui « est faite de tonnes et de cercles liés à des perches, ainsi que « font les femmes quand elles font sécher leur lessive, et par « dessus ces cercles et perches, ils jettent des peaux de grands « moutons. Ceux qui suivent les guerres sont communément « à cheval, et le soir, ils tiennent leurs chevaux auprès d'eux « et les laissent paître sur l'herbe sans leur donner autre « chose. Ils ne sont jamais armés en défensive quand ils vont « combattre, pour ce qu'ils disent que nul ne peut mourir « qu'un certain jour qui lui est ordonné, et à cette cause, ils « ont une façon entre eux, que quand ils veulent maudire « leurs enfants, ils leur disent en cette manière: « Tu sois « maudit comme celui qui s'arme de peur de la mort. » En « bataille ils ne portent qu'un glaive fait à la mode de Turquie « et sont tous revêtus d'un linge blanc comme un surplis (le « *burnous*). Ils sont laids et hideux à regarder, car ils ont la « barbe noire outre mesure. Ils vivent du lait de leurs bêtes, « de quoi ils ont grande abondance. »

En lisant les lignes de ces deux historiens, on croirait lire un bulletin actuel de l'armée française d'Afrique, ou une relation d'un voyageur moderne.

Tel est le peuple dont rien n'a pu encore dégrossir l'écorce primitive, dont tant d'invasions et de conquêtes n'ont pas modifié les habitudes, et dont le caractère spécial ne s'est jamais altéré, pas même au contact de la civilisation romaine, qui a exercé une si grande puissance d'assimilation sur tous les autres peuples. Cette tâche était peut-être réservée à la France.

Aux civilisations phénicienne et grecque, c'est-à-dire à Carthage et à Cyrène, les habitants de la région de l'Atlas durent quelques éléments nouveaux. Les premières colonies asiatiques s'étaient établies sur le littoral de l'Afrique septentrionale. C'est à elles que les tribus libyennes dans lesquelles étaient alors confondus les Gétules, Numides, Maurusiens, paraissent avoir emprunté un culte grossier au soleil, à la lune, aux étoiles.

Jusqu'à l'an 680 avant J.-C. l'histoire n'offre aucun monument certain sur l'établissement de ces colonies sur la côte occidentale d'Afrique. Il paraît cependant qu'il y avait cinq grandes villes grecques qui avaient fait donner à cette partie de la Libye le nom de *Libye Pentapole*. Mais à cette époque une colonie de Doriens y aborda et fonda la ville de Cyrène dans cette partie du littoral de la régence de Tripoli, connu aujourd'hui sous le nom de Barka. Les nouveaux colons, assaillis d'abord par les indigènes, furent ensuite assaillants; ils étendirent leurs conquêtes et devinrent assez puissants pour s'attaquer aux satrapes d'Égypte.

Vers ce même temps, Carthage était devenue, de puissance commerciale, puissance militaire et conquérante. Les conquêtes des Cyrénéens, le développement des colonies grecques soit sur les côtes de la Gaule, soit sur celles de la Libye excitèrent sa jalousie et son émulation. Elle prépara une expédition formidable et elle envahit la Sicile. De ce point central de la Méditerranée et des colonies grecques d'Occident, elle voulait menacer à la fois Cyrène et Marseille qui, l'une au nord, et l'autre au midi, élevaient à son commerce une concurrence et une rivalité dangereuses.

Cette expédition ne fut pas heureuse. Gélon, tyran de Syracuse, écrasa l'armée carthaginoise dont les débris ne purent regagner qu'avec peine l'Afrique. Ce revers ne fut que momentané. En peu de temps tout le littoral de l'Afrique occidentale, depuis la grande échancrure des Syrthes jusqu'au delà du détroit de Gibraltar (les colonnes d'Hercule), fut soumis à la domination de Carthage. Les côtes méridionales de l'Espagne, les Baléares, la Corse, la Sardaigne et enfin une partie de la

Sicile elle-même tombèrent en son pouvoir. Ce fut dans cette marche gigantesque vers la monarchie universelle qu'elle rencontra Rome sur sa route et qu'après une lutte de plusieurs siècles, elle se brisa si complètement contre elle, qu'elle n'a pas même laissé des annales de son histoire (1).

Nous ne suivrons pas Rome et Carthage dans cette lutte gigantesque dont le sceptre du monde devait être le prix. Nous n'en dirons que ce qui sera indispensable pour servir à l'intelligence des faits qui se rattachent directement à l'influence que la civilisation phénicienne a exercée sur les peuples des plages atlantiques.

On sait quelle fut l'origine de la première guerre punique. Les Carthaginois étaient parvenus à fonder, en Sicile, de grands établissements permanents à Agrigente, Géra, Camarine, Himère. Les Syracusains étaient maîtres d'une autre partie de l'île. Deux partis s'étaient formés dans une des villes ; l'un réclama le secours des Carthaginois, l'autre celui des Romains. Rome et Carthage se trouvèrent en présence.

Rome, jusqu'alors, n'avait étendu ses conquêtes que sur le continent : elle n'avait ni flotte ni marine. Dans cette situation, attaquer une puissance maritime, dont les flottes couvraient les mers, était un de ces traits d'audace dont fourmille l'histoire des premiers temps de Rome. Sans matelots, sans vaisseaux, elle parvint bientôt à s'en créer par une énergie, une patience, une persévérance qui sont un des traits caractéristiques du génie romain. Elle fut battue d'abord par des ennemis à qui cet élément était familier, par la tempête contre laquelle elle n'avait pas eu le temps d'apprendre à lutter. Mais enfin elle battit les Carthaginois non seulement sur terre, mais

(1) Il est impossible que la Carthage peinte par les Polybe et les Tite-Live soit celle qui retarda de deux siècles l'esclavage du monde. Rome, peu généreuse, voulut la frapper encore après sa chute en la rendant inconnue et odieuse aux générations. Lors de la destruction de Carthage (146 ans avant J.-C.) les annales puniques furent abandonnées par les Romains à Micipsa, roi des Numides ; et par patriotisme autant que par orgueil national, Rome fit ensuite et laissa corrompre les monuments de la morale et de l'histoire de sa rivale.

encore sur mer, et elle apprit à lutter contre la tempête. Cette première guerre punique fut marquée par la mort héroïque de Régulus, et cette mort elle-même fut due à un fait qu'il est d'autant plus important de signaler, qu'il peut dans l'avenir offrir quelque analogie avec la situation des Français en Algérie.

On sait comment Régulus prisonnier, envoyé, sur parole, à Rome pour traiter de sa rançon, conseilla au sénat de repousser les conditions de Carthage et retourna noblement subir le supplice qui l'attendait. On sait par quelle horrible raffinement de barbarie, enfermé dans un tonneau intérieurement garni de pointes acérées et lancé sur une pente rapide, il trouva la mort dans des souffrancec inouies.

L'abnégation sublime de Régulus aurait trouvé grâce aux yeux de Carthage, si elle n'avait vu en lui moins un ennemi vaincu qu'un général qui, le premier, avait trouvé le point vulnérable de sa grandeur et de sa puissance. Régulus en effet, attaquant Carthage en Afrique même, avait habilement exploité le mécontentement des populations africaines, et avait dû la facilité de ses premiers triomphes autant à la valeur des armées romaines qu'à l'aversion des tribus Numides contre leur dominatrice.

Par cette habile politique, le général romain lui léguait de graves embarras dans un court avenir, et c'est ici le lieu d'exposer sommairement la constitution intérieure de Carthage et la situation de ses colonies sur le littoral africain.

Trois états, la Mauritanie, la Numidie et la Libye formaient alors la division de l'Afrique Occidentale. La Libye formait le territoire de Carthage ; le fleuve Oued-el-Berbez *(le-Tusca)* la séparait de la Numidie fractionnée en deux peuples divers, les Massyles du côté de la Libye, les Masscesyliens du côté de la Mauritanie, qui étaient séparés par le fleuve Oued-el-Kébir (l'*Ampsaga*).

La constitution de Carthage était démocratique. Deux magistrats annuels, les *suffettes*, présidaient le sénat : le peuple ratifiait de son suffrage les délibérations de la noblesse : un tribunal de cent-quatre citoyens sanctionnait cette ratification

et balançait à la fois l'influence du rang et l'influence du nombre.

Aristote rapporte que cette constitution mit pendant cinq cents ans Carthage à l'abri des séditions du peuple et de la tyrannie des nobles. Si ce fait est vrai, Carthage aurait été, de toutes les puissances du monde connu, la seule qui ait résolu le problême social dont la solution coûtera bien des larmes et bien du sang encore aux peuples modernes.

En l'acceptant comme tel, on doit regretter de n'avoir que des notions tronquées sur les annales carthaginoises. Cette lacune est d'autant plus déplorable qu'il est impossible qu'on n'eût pas tiré quelque enseignement utile d'un état social qui, comportant la coopération active de tous les membres, a traversé cinq siècles sans séditions et sans tyrans.

Un culte de cannibales que Carthage devait aux Phéniciens, dépare cependant ce que cette constitution eut d'imposant dans sa prodigieuse efficacité : c'était le culte à Saturne. On honorait le Dieu en jetant des enfants dans les bras de sa statue embrasée. Les grands de Carthage, les suffettes eux-mêmes se disputaient l'honneur de livrer leurs propres enfants à des prêtres bourreaux. Quand la nature leur en refusait, ils en achetaient de leur or au peuple indigent, et ces malheureux, liés à la statue du dieu d'airain, que ses ministres chauffaient par degrés, expiraient lentement après avoir passé par tous les accès de la rage et toutes les convulsions du désespoir.

Ce qui met le comble à l'horreur de ce barbare fanatisme, c'est que la mère de la victime, quel que fût son rang, était obligée d'assister à ce sacrifice et subissait une amende, si, sur ses traits altérés, perçait la douleur profonde de son âme. Il n'était pas même rare d'en voir de pieusement atroces qui, plus barbares que les prêtres de Saturne, caressaient leur enfant pour empêcher leurs larmes et leurs cris dans la crainte qu'une victime gémissante ne déplût à la divinité.

Il serait difficile de concevoir que là où le fanatisme a bouleversé les instincts les plus affectueux, un peuple ait pu imprimer un caractère d'originalité à ses œuvres, si l'on ne savait que l'ordre social, religieux et moral de Carthage n'était,

comme celui des Phéniciens, ses fondateurs, qu'une sorte de manteau d'arlequin dont chaque peuple du monde avait fourni un lambeau. De là aux deux points les plus saillants de l'échelle sociale, deux choses si disparates, une constitution fort remarquable et un culte épouvantable.

Cependant, si l'on suit les développements de cette puissance carthaginoise partout où la haine et la jalousie des Romains n'ont pu l'altérer, on est frappé de l'habileté profonde et de l'esprit civilisateur dont les œuvres de ce peuple de marchands portaient l'empreinte, Ainsi, par exemple, pour ses colonies africaines dont nous avons principalement à nous occuper, et dont il nous importe, plus que tout, de préciser les conditions, Carthage avait adopté un système qu'il eût été peut-être utile et prudent pour la France de prendre pour modèle dans quelques-unes de ses parties. Le voici.

Carthage, en général, n'envahissait pas : elle procédait par occupation pacifique. Le trafic était son prétexte, la conquête son but. Un comptoir une fois formé sur un point de la côte, elle ne pénétrait que progressivement et lentement dans l'intérieur : elle ne s'assurait d'abord qu'un faible rayon de terre autour des remparts de sa colonie; créait peu à peu des besoins aux indigènes, se les attachait en favorisant l'écoulement de leurs denrées ou de leurs produits, et, par l'appât des bénéfices, cherchait d'abord à se rendre utile et ensuite nécessaire. Elle commençait ainsi par se faire des partisans qu'il lui était facile plus tard de convertir en sujets. Le rayon de son occupation s'étendait, et elle imposait alors des tributs toujours combinés de manière à offrir à la population imposée quelque avantage commercial qui était, en apparence, un équivalent et une sorte d'indemnité. Les tribus libyennes lui fournissaient aussi des soldats que, par l'appât de la solde et du butin, elle maintenait à son service. Dans les querelles intestines des tribus qu'elle avait soin de fomenter et souvent de faire naître, elle prenait toujours parti pour les plus faibles : de cette manière, elle épuisait les plus fortes et se créait ainsi des facilités pour les maintenir toutes les unes par les autres.

Ces divers points obtenus, les indigènes devenaient ses

meilleurs auxiliaires pour son commerce avec l'Afrique centrale. Par eux, elle allait jusqu'au centre du désert chercher la poudre d'or, l'ivoire, les parfums et les esclaves noirs qui formaient les rameurs de sa marine. Par eux, elle transportait jusqu'au Niger et jusqu'en Ethiopie, les produits de l'Espagne, de la Sicile et de la Gaule.

L'agriculture était encore un des éléments de colonisation qu'elle employait avec succès. Elle organisait des colonies agricoles composées en grande partie d'indigènes, et lorsqu'elle les avait façonnés à la civilisation phénicienne, elle recrutait parmi eux des émigrants qui, mêlés à des Phéniciens, allaient fonder en d'autres lieux ou sur d'autres plages des colonies Liby-Phéniciennes. Elle favorisait, de tout son pouvoir, les alliances des chefs des tribus de l'intérieur avec les filles nobles de Carthage, et ne négligeait aucun des moyens qui pouvaient faire disparaître l'antipathie de race qui sera toujours dans l'Afrique occidentale un des plus grands obstacles à la fusion complète et sincère du peuple conquérant et du peuple conquis.

Par cette habile et adroite politique, les Carthaginois fondèrent plus de trois cents établissements coloniaux sur la côte de l'Afrique occidentale. Des villes, des ports, des forteresses étaient sur une plage de près de quatre cents lieues, depuis la syrthe voisine des Hespérides jusqu'aux colonnes d'Hercule. Dans ce nombre étaient Alger l'*Jomnium* ou l'*Jcosium* des anciens; Bougie (*Saldæ*), qui encore conserve des traces de tous les peuples qui s'y sont succédés depuis vingt siècles; Cherchel *(Jol)*, qui fut plus tard la *Julia Cœsarea* que détruisit un tremblement de terre; Gigel (*Ingilgiles*), Bone (*Ubo*) et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Des conseils constitués sur une forme à peu-près analogue à celle de la métropole régissaient ces colonies, qui conservaient du reste assez d'indépendance, pour ne se soumettre qu'aux règlements et aux lois sanctionnés par leurs magistrats.

Pour déguiser autant que possible le joug qu'elle imposait et ne pas heurter trop profondément le sentiment d'indépendance des tribus Libyennes, Carthage autorisait des alliances

particulières entre ces dernières et les colonies fondées sur leur territoire. Elle se réservait seulement, sur les tribus, un droit de suzeraineté que le défaut de document ne permet pas de définir d'une manière précise, mais qui consistait probablement dans la levée d'impôts et de recrues. Les colonies se trouvaient ainsi des espèces d'intermédiaires entre les liens qui unissaient les tribus Libyennes à Carthage. Si ce mode, par cela seul que les colonies étaient, comme on l'a vu, mi-parties Phénicienne et Libyenne, avait l'avantage de déguiser la domination directe de la mère-patrie, il avait aussi l'inconvénient d'affaiblir les liens qui unissaient les tribus vassales à la métropole suzeraine. Ces tribus ne pouvaient être dès lors que des alliés douteux, prêts non-seulement à secouer le joug, mais encore à s'allier aux ennemis de leur dominatrice.

Les Romains étaient trop clairvoyants pour ne pas avoir reconnu ce point vulnérable de Carthage. C'est par là qu'il commencèrent à l'attaquer : c'est par là qu'ils devaient finir par l'abattre.

Après la première guerre punique, Carthage avait été forcée d'évacuer la Sicile. Ce revers lui fut doublement préjudiciable : d'abord, en ce qu'en restreignant ses possessions coloniales, il attaquait la base de sa puissance même : ensuite, parce qu'il fut le germe d'une révolte des Mercenaires qui, en moins de trois années, l'épuisa plus qu'une guerre de vingt ans contre Rome.

On appelait Mercenaires les soldats étrangers que Carthage avait à sa solde : ils composaient la majeure partie de son armée ; les auxiliaires formaient l'autre partie. Les citoyens de la république pouvaient se livrer ainsi presque exclusivement au commerce et à l'industrie. Ce système de recrutement avait l'avantage de ne pas dépeupler les villes et de n'apporter aucune perturbation dans le développement commercial ou industriel ; mais il avait aussi l'inconvénient de composer les armées d'éléments hétérogènes qui n'étaient unis entre eux par aucun lien moral, mais seulement par l'intérêt et l'amour du pillage. La Gaule fournissait à Carthage ses guerriers si habiles à manier les piques, l'Espagne sa redoutable infanterie, la Sar-

daigne ses intrépides archers, les îles Baléares ses adroits frondeurs, la Numidie son impétueuse cavalerie, la Grèce enfin ses ingénieurs et ses stratégistes. Carthage ne fournissait que des chefs à ces armées formidables dans le succès, âpres au gain et au pillage; mais que le moindre revers abattait et que tout retard dans le payement de la solde aigrissait.

L'évacuation de la Sicile amena une de ces crises qui mirent Carthage à deux doigts de sa perte. En Afrique et en Sardaigne, les Mercenaires se révoltèrent, les auxiliaires se débandèrent : cette insurrection de l'armée se propagea dans les villes maritimes et à l'intérieur, elle réveilla toutes les haines suscitées par le joug de Carthage : les villes se soulevèrent; les tribus libyennes se joignirent aux insurgés; des grandes batailles eurent lieu; des villes furent emportées d'assaut, pillées, le sang coula par flots, l'incendie dévora d'immenses richesses. Carthage l'emporta enfin, en Afrique, mais son armée, sa puissance, sa force, ses ressources furent diminuées de moitié.

En Sardaigne le résultat fut plus désastreux encore. Elle trouva Rome sur sa route qui, sous prétexte d'intervention, s'empara de l'île et refusa de la rendre.

Trop affaiblie pour en réclamer la restitution par la force, Carthage dévora en apparence cette humiliation ; mais exaltée par l'excès du danger, par l'insatiable avidité d'une rivale qui peu à peu allait la réduire à l'enceinte de ses murailles, elle conçut et exécuta un des plus vastes et des plus gigantesques projets d'invasion qui eussent été tentés avant elle; c'était d'envoyer une armée en Espagne, de prendre de là l'Europe à revers; de passer les Pyrénées, de traverser la Gaule, de franchir les Alpes et d'aller combattre Rome dans Rome même. Amilcar fut chargé de cette expédition. Après dix ans de guerre, il subjugua l'Espagne jusqu'à l'Èbre, qu'un traité avec Rome lui interdisait de franchir. Il fut tué dans une bataille ; son gendre Asdrubal, qui lui succéda, fut assassiné peu après par un Gaulois, et laissa le commandement à Annibal, qui, dès l'âge de neuf ans, avait juré aux pieds des autels, entre les mains de son père Amilcar, de haïr les Romains, et de les

combattre toute sa vie. Fidèle à son serment, Annibal passa l'Èbre et s'empara de Sagonte, alliée de Rome. Là commença la seconde guerre punique. Annibal avait vingt-deux ans. Son armée était de soixante mille fantassins, dix mille chevaux et trente éléphants. Quatre ans après il était en Italie : il avait gagné la bataille de Cannes, et heureusement pour Rome, il s'arrêta à Capoue.

On a reproché à Annibal de n'avoir pas mis le siége devant Rome après la bataille de Cannes, lorsque les Romains, écrasés sous le poids de ce grand désastre, n'avaient plus d'armée à opposer à la furie du vainqueur. Mais qu'on se rappelle que l'armée carthaginoise était composée de vingt peuples divers et manquait essentiellement de cette unité du sens moral qui fait la force d'une armée nationale. Abattue par le moindre revers, elle devenait indisciplinée par le succès : une fois gorgée de butin, elle n'aspirait qu'à se plonger dans de molles délices, seul but que des soldats achetés à prix d'or pouvaient se proposer en combattant pour une cause étrangère à l'intérêt et à la gloire de leur patrie. C'est ce qui arriva lors qu'après tant de combats, d'efforts et de peine, l'armée carthaginoise arrivée dans les riches et belles plaines d'Italie, eut vaincu Rome : elle trouva là le repos et l'abondance ; cela lui suffisait : elle s'y arrêta. Quoi qu'il en soit, Annibal resta seize ans en Italie, menaçant toujours Rome, et ne recevant jamais de Carthage ni renforts, ni argent, et une de ses plus grandes gloires est, sans contredit, d'avoir pu s'y maintenir avec une armée composée de tels éléments et dont la gloire n'était que le mobile secondaire.

Mais pendant ce temps, Rome avait déployé toutes les ressources de son astucieuse politique. Scipion était passé en Afrique, avait soulevé toutes les populations africaines qui étaient sous la domination de Carthage, et n'était qu'à cinq journées de cette capitale, lorsqu'Annibal, rappelé d'Italie, arriva avec ses vieilles bandes qui furent écrasées à Zama. Carthage vaincue implora la paix. Elle lui fut accordée au prix des plus terribles sacrifices ; elle ne put entreprendre aucune guerre sans le consentement du peuple romain ; tous ses vais-

seaux longs, au nombre de cinq cents, furent livrés aux flammes, et enfin, aux portes mêmes de Carthage, à Zama, les Romains remirent sur le trône une famille de rois numides, que Carthage avait jadis dépossédés et dont l'ambition allait alors accélérer sa chute. Massinissa fut par droit d'hérédité nommé roi de cette puissante tribu numide, les Massiliens.

Entre cette seconde et la troisième guerre punique, cinquante ans s'écoulèrent. Rome, comme on l'a vu, avait jusqu'alors principalement attaqué et vaincu Carthage en exploitant le mécontentement des populations qu'elle dominait, et des alliés qu'elle s'était créés par la force de ses armes, parmi les tribus africaines. Ce sera maintenant par le même moyen qu'elle parviendra à détruire Carthage. Ce point est important à établir sous un double motif : d'abord, parce qu'il peut être d'un utile enseignement dans les rapports et les relations politiques de la France avec ces mêmes tribus ; ensuite parce qu'il marque le point vulnérable des puissances qui, comme l'Angleterre par exemple, ne peuvent pas plus se suffire à elles-mêmes que Carthage, et ne puisent leur grandeur et leur puissance que dans une réunion de forces excentriques, qu'aucun lieu moral n'unit entre elles et qui se rompent moins encore par les armes que par la haine naturelle d'un joug imposé.

Carthage était vaincue, mais n'était pas détruite : Rome visait à sa destruction. Fidèle au système qui avait eu jusqu'alors de si heureux résultats, Scipion avait, comme on l'a vu, établi, aux portes de Carthage, Massinissa, qui maître de tout le pays depuis la Mauritanie jusqu'à Cyrène, était le plus puissant prince de l'Afrique. L'ambition connue du roi numide et des griefs particuliers à venger, étaient pour Rome un sûr garant que Carthage aurait à ses côtés un irréconciliable ennemi ; et comme, par le dernier traité, Carthage ne pouvait faire la guerre sans son consentement, elle l'avait mise en quelque sorte à la merci d'un prince ambitieux qui ne tarderait pas à l'affaiblir au point d'en rendre la conquête facile : c'est ce qui eut lieu.

Aux fréquentes incursions que Massinissa ne cessa de faire

contre Carthage succéda bientôt une attaque ouverte. Carthage se plaignit à Rome et n'obtint qu'une réponse dérisoire. Elle voulut alors repousser la force par la force ; Rome l'accusa de violer les traités, envoya une armée contre elle, et, après un siége qui dura trois ans, et pendant lequel Carthage déploya une énergie, un courage sans exemple jusqu'alors dans les annales du monde, et qui n'a été depuis imité qu'en France lors de la levée en masse de 1793, elle succomba sous le génie de Scipion-Emilien et fut réduite en cendres. Les sept cent mille habitants qui formaient sa population et qui échappèrent à cette dernière et terrible lutte, furent dispersés ou traînés en esclavage. Les colonies africaines devinrent la proie des Romains, qui peu à peu se substituèrent à l'empire de Carthage.

Ici s'ouvre pour l'Afrique occidentale une période qui va nous offrir le spectacle d'une lutte qui a des rapports frappants de ressemblance avec celle qu'y soutient la France depuis plusieurs années.

PÉRIODE ROMAINE.

La domination romaine dans l'Afrique occidentale n'eut pas d'abord toute l'importance qu'elle y acquit plus tard. Rome dès le début, y prépara plutôt qu'elle n'y établit son empire. Ses conquêtes sur le continent, les difficultés de circonstance ou de position qu'elle y éprouvait, lui faisaient un devoir de n'agir qu'avec circonspection à l'égard des populations africaines que Carthage, dans sa toute-puissance, et dont le centre de l'empire était établi sur les lieux même, n'avait pu maintenir, sans de terribles péripéties, sous sa domination. Aussi la réserve avec laquelle elle se substitua partout, et surtout en Afrique, aux peuples vaincus, est un des précieux modèles qu'elle ait légués à l'avenir. Elle savait qu'il y a toujours un grand danger à vouloir effacer, par des moyens prompts et violents, l'empreinte d'un caractère national ; que

le succès de toute compression véhémente ne dépasse guère un temps déterminé; qu'un travail préparatoire est toujours nécessaire pour connaître et bien apprécier les points par où la fusion peut s'opérer avec le plus d'uniformité et le moins de commotion, et, sous ce rapport, du reste, elle a laissé à la France un exemple curieux à étudier. Aussi la suivrons-nous avec quelque détail, dans sa conduite en Afrique; et si nous avons à signaler des obstacles graves qu'elle a eu à surmonter, c'est que ces obstacles découlaient de la force même des choses, et que des fautes accidentelles ont autant contribué, que leur production inévitable, à en accroître la gravité.

Son premier soin, après la destruction de Carthage, fut de partager l'autorité des provinces africaines entre les princes numides ses alliés. Elle s'en réserva expressément la souveraineté, et sans mettre entièrement ces princes sous sa dépendance, elle s'appliqua spécialement à élever entre eux des intérêts divers qui devaient empêcher toute réunion. En cela elle suivit la politique de Carthage.

En même temps elle favorisa l'établissement de colonies italiennes qui, dans les villes déjà existantes, remplacèrent peu à peu l'élément phénicien forcé ou de s'expatrier ou de subir la loi du peuple conquérant. La constitution des colonies resta, à peu de choses près, la même, et elles se gouvernèrent comme par le passé; mais seulement dès que l'élément romain s'y fut assez fortifié pour y prévaloir, Rome y consolida son pouvoir par des attributions nouvelles ou des extensions de territoire qui diminuèrent d'autant la puissance des princes ses tributaires ou ses alliés.

Cette politique, favorisée d'abord par les circonstances, lui réussit, et la domination romaine se substitua partout à celle de Carthage, sans avoir à traverser aucune de ces terrible phases qui marquent le début de tout régime nouveau. Mais cette situation ne pouvait être considérée comme normale. Il n'était pas présumable que l'élément libyen ou numide partout comprimé accepterait indéfiniment sans protestation un état de choses qui n'était, en définitive, que la consécration forcée du droit de conquête. Une circonstance indépendante de toute

prévision politique avait momentanément favorisé la soumission complète des tribus libyennes et numides, une autre circonstance dérivant du même principe, amena leur soulèvement. Voici ce qui arriva.

Micipsa, fils de Massinissa, avait été, après la destruction de Carthage, un des princes numides les plus favorisés par les Romains. Il prit son père pour modèle et l'imita dans ce qui avait fait sa gloire ; il continua l'œuvre de civilisation des Numides. Un règne de trente ans et une persévérance digne d'éloges, lui permirent de marcher avec succès dans une voie dont son père avait aplani les difficultés principales. Les tribus numides l'y suivaient sans peine parce que son origine déguisait l'odieux du joug étranger, et qu'en lui obéissant, elles croyaient n'obéir qu'à un des leurs. Dans tout son royaume, l'agriculture prit un grand développement ; l'industrie s'y ouvrit plusieurs branches où elle ne s'était pas encore exercée ; les arts eux-mêmes furent cultivés avec succès, et le Numide, jadis errant et alors fixé dans des villes, ne resta pas étranger au mouvement civilisateur que Rome imprimait au monde.

Mais à sa mort son royaume échut à deux de ses fils : Adherbal, Hiempsal et son neveu Jugurtha, qu'il avait appelé à sa succession.

Ici, cette partie de l'histoire de la domination romaine, en Afrique, a un rapport de similitude si frappant avec ce qui se passe de nos jours en Algérie, que les lecteurs nous sauront gré d'entrer dans quelques détails historiques à ce sujet.

Jugurtha avait servi en Espagne sous les Romains, et s'était distingué au siège de Numance. Fier, intrépide, audacieux, indomptable, se pliant avec peine aux exigences de cette civilisation qu'on imposait à son pays, il avait toutes les qualités d'un vrai Numide, toutes celles qui devaient lui attacher des populations qui prisaient plus les sauvages instincts, les biens faciles d'une barbarie native que le bien-être difficile, les vertus contestables d'une civilisation qu'ils comprenaient à peine.

C'est ce qui eut lieu. Dès la mort de Micipsa il put disposer

d'un parti assez puissant pour pouvoir impunément entreprendre tout ce que son audacieuse ambition pourrait lui suggérer. En peu de temps il se substitua aux deux fils de Micipsa. Il fit assassiner Hiempsal dans sa résidence de Thumida, attaqua Adherbal, le vainquit et le chassa de ses états. Adherbal se réfugia à Rome et y demanda du secours : Jugurtha se contenta d'y envoyer des ambassadeurs qui, répandant avec profusion l'or dans le Sénat, obtinrent une transaction si favorable pour lui, qu'il ne put s'empêcher de s'écrier en l'apprenant : « Ah ! ville vénale, tu ne serais bientôt plus s'il se présentait un homme assez riche pour t'acheter ! »

Le Sénat avait partagé la Numidie entre Adherbal et Jugurtha, mais ce dernier, sûr alors d'obtenir tout du Sénat avec de l'argent ; attaqua de nouveau Adherbal, l'assiégea dans Cirtha (Constantine), sa capitale, le prit, le fit mettre à mort, et passa au fil de l'épée toutes ses troupes. En même temps, pour rester seul, sans compétiteur à l'empire, il fit assassiner dans Rome même, Massiva, petit fils de Massinissa.

Ces actes odieux de spoliation et de cruauté soulevèrent un cri d'indignation dans Rome, et cette fois, l'or de Jugurtha ne put détourner l'orage de sa tête : le peuple outré demanda la punition de l'usurpateur et de l'assassin. Une armée romaine passa en Afrique.

Alors commença entre Jugurtha et Rome une guerre qui dura sept ans : lutte terrible qui réveilla l'esprit d'indépendance, l'indomptable acharnement des tribus atlantiques contre tout joug étranger. Jugurtha ne tarda pas à personnifier en lui la nationalité numide. Un cri de guerre retentit dans toutes les gorges de l'Atlas : autour d'un chef audacieux et habile se groupèrent tous les instincts, toutes les haines qu'une domination séculaire avait contenus, mais n'avait jamais pu entièrement amortir. Ce fut un de ces terribles moments de crise pendant laquelle un peuple entier se lève, court aux armes et revendique une nationalité que la force a pu lui ravir, mais que la force peut lui rendre. Pour la première fois, depuis plus d'un siècle, les Numides combattaient pour une cause qui était la leur, et le succès semble devoir couronner

leurs héroïques efforts. Les Romains, quoique maîtres des côtes et d'une partie du pays, ne disposaient que des lieux qu'occupaient leurs armées : hors de là, tout était ennemi ou douteux allié. Le temps, les lieux, la saison, les hommes, l'occasion, tout était habilement exploité par l'audacieux et tenace génie du prince numide, et Rome put craindre un moment que sa puissance en Afrique fût à jamais compromise.

En effet, cinq grandes armées furent successivement gagnées ou battues : une d'elles, même commandée par Aulus, passa sous le joug, dernier terme alors de l'ignominie pour les vaincus. Mais enfin Marius fut envoyé en Afrique. Jugurtha vivement harcelé, traqué partout, n'avait plus ni villes, ni armée en Numidie : se réfugiant chez son beau-père Bocchus, roi de Mauritanie, il l'entraîna dans son parti, pendant trois ans encore résista aux Romains, et ne fut enfin vaincu que par la trahison. Bocchus, craignant pour ses états, le livra à ses ennemis. Ce chef intrépide, qui fut une des gloires de la nationalité numide, et qui sut se rendre aussi redoutable aux Romains qu'Annibal, mourut de faim à Rome, dans un cachot fangeux, où il fut jeté après avoir orné le triomphe de Marius. Il avait alors cinquante-quatre ans.

A cette époque seulement, se complèta la domination des Romains en Afrique. A l'empire des côtes que leur avait donné la chute de Carthage, ils joignirent celui de l'intérieur, que leur assura la défaite de Jugurtha. La Numidie entière fut réunie à l'ancien territoire de Carthage qu'on appelait la province proconsulaire. Le roi Bocchus reçut seulement, en récompense de sa trahison, une petite partie du territoire contigu à la Mauritanie, et Hiempsal II, troisième fils de Micipsa, fut mis à la tête d'un petit royaume qu'on lui érigea dans la Numidie occidentale, et dont Cirtha (Constantine) devint la capitale. Tout le littoral, depuis Tinger (Tanger) jusqu'à l'Egypte, ne forma qu'une longue chaîne de colonies latines où l'élément numide fut en peu de temps absorbé, ou entièrement refoulé dans les vallées du midi de l'Atlas.

Alors se développa toute l'activité de la politique envahissante des Romains : alors se déploya le prodigieux instinct

d'assimilation de ce peuple-roi, dont la faculté la plus précieuse était, non pas tant de se faire accepter par les peuples vaincus, que de se les identifier par une politique habile et ferme. Aussi, l'Afrique occidentale fut bientôt la plus importante de ses provinces, et si, sur les confins du désert, la civilisation ne put qu'être subie par les indomptables nomades qui fuyaient devant elle, partout ailleurs elle fut acceptée comme un bienfait : aux immenses richesses naturelles d'un sol si favorisé, elle ajouta les produits merveilleux de ses inspirations et de ses lumières. Sous son influence, l'Afrique parvint à un degré de richesse et de prospérité qu'on croirait aujourd'hui fabuleux, si tous les auteurs contemporains ne l'attestaient, et si l'histoire des derniers siècles de l'empire romain ne prouvait d'une manière incontestable l'importance qu'attachaient à la province proconsulaire tous ceux qui, pendant cette effrayante et longue agonie, se disputèrent la pourpre des Césars.

Et ici nous devons consigner un fait que nous ne saurions trop recommander à l'attention de ceux qui comprennent toute l'importance de la conquête de l'Algérie par les Français : c'est que le caractère de tous les peuples en général a pour point de similitude, une tendance très prononcée à subir l'influence du bien-être par le travail. Il résulte de là que, dès que ce but leur paraît évident, incontestable, ils se livrent sans peine au travail pour arriver au bien-être : toute la science consiste, dès lors, à ne laisser à ce sujet aucun doute dans leur esprit. C'est ce que firent les Romains et ce qui explique les changements qui s'opérèrent dans les mœurs des Numides. A cette époque, en effet, beaucoup de tribus nomades adoptèrent la vie sédentaire et se livrèrent à l'agriculture ou à l'industrie. Toute la politique de Rome se borna à leur faire comprendre, par l'exemple, que le travail amenait le bien-être : ensuite, pour les dominer et les maintenir dans la soumission, par le commerce et l'agriculture, elle lia les intérêts des indigènes aux siens, de telle sorte que la moindre atteinte portée aux uns rejaillissait sur les autres ; elle assura ainsi la continuation de ce qui était, par le mobile qui agit le plus efficacement sur les instincts à demi-barbares, l'intérêt.

Aussi, pendant près de deux siècles, depuis Auguste jusqu'au premier des Antonins, une seule légion, six mille hommes environ, suffit pour garder cette immense quantité de côtes et de territoire. Bien plus encore, l'élément numide s'était d'autant plus identifié avec l'élément latin que, lorsqu'éclatèrent les guerres civiles, les rois numides et leurs peuples s'y mêlèrent; ce ne fut pas, comme on pourrait le croire, pour faire tourner au profit de leur nationalité ces discordes sanglantes qui semblaient devoir ne finir qu'avec l'extinction des deux partis : au contraire, chacun, suivant ses affections et ses engagements, resta fidèle à la cause qu'il avait embrassée, et dans plus d'un cas, l'action de l'Afrique eut une influence majeure sur les décisions de l'Italie.

Mais cette importance même tourna contre elle. Elle devint le théâtre des intrigues, l'arène des partis. Pendant les rivalités de Marius et de Sylla, de César et de Pompée, c'est là que les partis vaincus venaient chercher un refuge; c'est là qu'ils venaient encore chercher les moyens de se relever par la fortune des armes. Là vaincu, fugitif, proscrit, débarqua sur les ruines de Carthage, Marius ruine lui-même; là, Domitius essaya de relever le parti plébéien, vaincu pour la seconde fois en Italie par la mort de Marius! Là, se réfugia Caton avec les débris de Pharsale! Là, le parti de Pompée et de l'aristocratie républicaine vint chercher et trouva son tombeau! Vaincus par le génie et la fortune de César, tous les chefs périrent : Caton, Pétréius, par le suicide; Scipion, par la tempête; Labienus et d'autres, sur le champ de bataille ; Juba, roi numide, qui avait embrassé leur parti, par le poison. Les états de ce dernier, qui comprenaient la Numidie occidentale (Constantine et une partie de la régence de Tunis), et la Mauritanie orientale (Alger et Oran), furent réunis à la province romaine.

Les haines, les discordes, les guerres de Rome, étaient dès lors communes à l'Afrique. Il en était de même des richesses de la métropole du monde. Cette Afrique que les Romains avaient appelée : *Leonum arida nutrix* (l'aride nourricière des lions), était devenue une mine féconde dont le blé nour-

rissait le peuple de Rome, dont le commerce et l'industrie allaient fournir une large part aux goûts immodérés et luxueux de Rome impériale, et enfin, dont les trésors excitaient la convoitise et la cupidité des gouverneurs rapaces à qui la province proconsulaire était échue en partage. La civilisation avait changé un inculte désert en terre féconde, des populations nomades ne prisant que l'indépendance, en peuple sédentaire sachant jouir des biens acquis par le travail. Ce que Rome avait fait, la France peut le faire.

Sous le règne d'Auguste, le gouvernement de l'Afrique reçut une nouvelle organisation. Deux rois numides, Bocchus et Bogud, léguèrent en mourant, au peuple romain, leurs états, qui furent la Mauritanie Cœsarienne (les provinces actuelles d'Alger, d'Oran et de Tittery), et la Mauritanie Tingitane (le Maroc). On en fit un royaume qu'on donna à Juba II, prince numide, qui avait reçu une éducation toute romaine et qui déploya, au profit de la civilisation, l'activité que ses ancêtres avaient consacrée à faire la guerre. Il établit sa capitale à Jol qui fut nommée alors Julia-Cœsaria, et qui est aujourd'hui Cherchel. Juba règna quarante-cinq ans, et l'application continue de ce prince à propager pendant ce long espace de temps, le goût du travail, les arts, les lumières, enfin tout ce qui constitue la civilisation, acheva d'opérer la fusion presque complète entre la race numide et la race latine.

De son règne découlent deux faits qui, pris au point de vue de cette histoire, sont d'une extrême importance à classer. Le premier, c'est qu'en donnant à Juba qui, en fait, n'y avait aucun droit, une portion des états légués au peuple romain par Bocchus et Bogud, on habituait peu à peu les Numides à recevoir leurs rois de la main de Rome. Le second, qui n'est pas moins important, c'est que les Numides, faisant des progrès plus rapides dans la civilisation sous l'influence directe des rois de leur race, par cela seul qu'ils croyaient n'imiter qu'un roi de leur sang et non pas des étrangers, Rome, adopta à ce sujet une politique d'une habileté incontestable. Dès que le mouvement civilisateur fut fortement imprimé sur un point.

cette partie fut annexée à la province romaine, et Juba reçut en échange des districts plus vastes que ceux qu'il avait cédés, dans la Mauritanie, le grand Atlas; dans la Gétulie, le Bilédalgérid.

Cependant, une nationalité ne peut périr entièrement sans secousses, et quelle que fut l'habile politique de Rome ou la terreur de son nom, il devait se présenter encore plus d'une circonstance où les tribus numides, domptées plutôt que gagnées par la civilisation, chercheraient à briser des chaînes qui, pour être légères, n'en étaient pas moins des chaînes. Des causes, en apparence les moins directes, peuvent amener ce réveil d'un peuple dont on peut parfois éloigner le terme, mais qu'il est fort difficile de prévenir à jamais. C'est une de ces lois à peu près générales, auxquelles les tribus numides, par goût et par caractère, ne pouvaient se soustraire longtemps. La circonstance qui amena cette seconde grande protestation contre l'occupation romaine, est assez curieuse à observer. Elle prouve que s'il est dangereux pour un peuple conquérant de blesser les susceptibilités du caractère national d'un peuple conquis, il ne l'est pas moins de heurter trop profondément la moralité née de ses usages et de ses habitudes. Sous ce rapport, l'appui que l'an 668 de Rome trouva parmi les tribus numides, la levée des boucliers de Tacfarinas, peut être pour la France d'un utile enseignement.

César, à qui l'on n'a pas assez rendu cette justice, fut le premier et peut-être le seul des Romains qui, avant les empereurs, eût préparé la fusion des races antiques. Il avait compris que la nationalité trop exclusive de Rome était un obstacle à l'unité du genre humain, et que la force brutale seule était insuffisante pour l'opérer. Il s'était alors déclaré, non pas ostensiblement, mais par des actes qui laissaient percer ses intentions, le patron du monde vaincu. C'est ainsi qu'il avait fait asseoir des Gaulois dans le Sénat pour alléger le joug romain dans la Gaule; c'est ainsi qu'il releva les murs de Corinthe pour consoler la Grèce; c'est ainsi qu'il rétablit Carthage pour restituer à l'Afrique une partie de la gloire de son passé.

La nouvelle Carthage fut bientôt la ville la plus florissante et la plus riche de l'Afrique et, peu d'années après son rétablissement, elle prit rang parmi les villes de l'Empire, après Rome et Alexandrie : elle en fut la troisième. A aucune époque, la puissance romaine n'avait jamais été si bien affermie en Afrique, et, à la fin du règne d'Auguste, l'élément numide semblait s'y être entièrement fondu dans l'élément romain.

Le long règne de Juba II et son administration, à la fois sévère, habile et paternelle, avaient puissamment contribué à cette fusion; mais à sa mort, il fut remplacé par Ptolémée, son fils, prince voluptueux et efféminé, ayant emprunté aux Romains d'alors leurs défauts et leurs vices, sans avoir conservé une seule des qualités et des vertus de ses aïeux.

Quelle qu'eût été jusqu'alors l'influence de la civilisation romaine sur le caractère national numide, elle n'avait pas été portée au point d'effacer entièrement les traits les plus caractéristiques de ces hommes à demi-barbares, de leur faire abdiquer tous ces instincts à demi-sauvages de courage, de valeur, de fierté virile, qui étaient pour eux des traditions et des titres de race dont ils se glorifiaient. A la vue d'un prince efféminé, sorti de la tige de leurs rois, et dont la parure et la voluptueuse débauche étaient la seule occupation, ils firent un retour sur eux-mêmes et commencèrent à douter d'une civilisation, qui pouvait amener à ce point de dégradation. Comparant leurs instincts natifs à l'avilissement de leur roi, ils sentirent qu'ils valaient mieux que lui. Du mépris pour sa personne, ils passèrent à l'insoumission, de l'insoumission à la révolte.

A cette époque, un maure nommé Tacfarinas, après avoir étudié l'organisation des troupes romaines et s'être façonné à leur tactique militaire en servant dans leurs rangs, s'était retiré dans les tribus des hautes vallées de l'Atlas. Son courage, son audace, ses connaissances spéciales de la tactique romaine, lui avaient valu un ascendant dont il ne tarda pas à profiter. Le pillage de colons isolés fut d'abord le seul but de quelques bandes qu'il était parvenu à réunir; ces courses aventureuses,

le succès qui les couronna, le butin qui en fut le fruit, réveillèrent l'instinct guerroyant et pillard des tribus africaines. Quelques-unes se réunirent à lui et organisèrent le pillage sur une grande échelle : ce noyau devint bientôt une armée ; une des plus grandes tribus du Biledulgérid, celle des Musalons, élut Tacfarinas pour chef, et le roi maure Mazippa fit alliance avec lui et réunit ses forces aux siennes. L'insurrection fit des progrès rapides, et l'armée de Tacfarinas, déjà formidable par la réunion de celle de Mazippa, s'accrut encore des Maures et des Numides, dont le gouvernement de Juba II avait violemment froissé les convictions nationales. L'armée de Tacfarinas entra en campagne ; toute l'Afrique fut en alarmes ; avec sa cavalerie irrégulière, Mazippa ravagea le pays, jetant partout l'épouvante et l'effroi ; Tacfarinas s'avança fièrement au-devant des troupes romaines.

La puissance romaine en Afrique fut un moment compromise. Une seule légion y était cantonnée, et Furius Camillus qui la commandait, se trouva placé dans la fâcheuse alternative ou de combattre avec des forces d'une infériorité numérique trop disproportionnée, ou d'attendre des renforts. Dans le premier cas, une défaite pouvait propager l'insurrection, réveiller l'antipathie nationale contre toute domination étrangère et soulever contre l'autorité romaine, la Numidie entière ; dans le second, on tombait dans un danger aussi grand : c'était celui de faire croire aux Barbares qu'on les redoutait. Les Romains avaient, à ce sujet, un système invariable et dont le succès a toujours été certain : c'était de ne jamais laisser soupçonner aux Barbares, qu'une infraction quelconque aux traités stipulés pourrait rester impunie, et que la puissance romaine pouvait un seul instant se laisser intimider par le nombre ou par la force.

Ce principe impérieux, et qui prend sa source dans une connaissance parfaite du caractère des Barbares, régla la conduite de Furius Camillus. Avec sa seule légion et quelques auxiliaires, il marcha contre Tacfarinas, écrasa son infanterie et mit en pleine déroute la cavalerie de Mazippa. Tacfarinas, après avoir combattu avec une grande bravoure, s'enfuit

dans le désert, suivi seulement de quelques-uns des siens.

Les Romains, pendant le cours de leurs vastes conquètes et en Afrique principalement, avaient encore fait une remarque importante, qui ne doit pas être perdue pour la France : c'est que, dans les tribus africaines dont un instinct aventureux et guerrier forme un des traits caractéristiques, tant qu'un des chefs d'insurrection existe, s'il a su personnifier en lui, avec plus ou moins de fondement, un sentiment même vague de nationalité, l'insurrection quoique comprimée en apparence, couve comme un feu mal éteint. Sa mort seule met un terme aux espérances qu'il a fait naître; jusque-là, tout reste en question : aussi, après la défaite de Tacfarinas, et quoiqu'il parût pour toujours relégué dans le désert, Tibère, qui régnait alors, envoya en Afrique une seconde légion.

La prévision de l'empereur fut justifiée. En effet, trois ans après, Tacfarinas sortit du désert avec une nouvelle armée, ravageant tout sur son passage; mais instruit par sa précédente défaite, il évita tout engagement général, se bornant à harceler l'ennemi, surprendre les détachements isolés, enlever les convois, et toujours insaisissable se montrant partout et déroutant toute la tactique romaine, ses succès et sa réputation accrurent rapidement le nombre de ses soldats; l'armée du roi Ptolémée, mécontente de ce roi voluptueux, sans cœur et sans courage, était hésitante entre le devoir et le désir de passer à Tacfarinas; chaque jour des soldats désertaient et allaient le joindre; les chefs eux-mêmes étaient tous portés pour lui, et le proconsul Dolabella, nouvellement arrivé en Afrique, fut obligé de faire trancher la tête à quelques-uns d'entre eux pour maintenir les autres dans le devoir.

Cette guerre difficile traîna en longueur. La lutte devint opiniâtre : le théâtre de la guerre s'agrandit; les Garamantes, puissante tribu du désert, s'allièrent à Tacfarinas et mirent leur nombreuse cavalerie à ses ordres. Le rusé Maure, suivant son système, attaquait toujours les corps isolés, évitant avec soin tout engagement général. Cependant, devenu confiant par le succès et le nombre de ses forces, il osa mettre le siége devant Tubusque, place importante et bien fortifiée, à quelques milles de la

Tédalès de nos jours. De nouveaux alliés rendaient journellement sa situation plus redoutable et, nouveau Jugurtha, Tacfarinas occupait assez Rome pour que sa tête y eût été mise à prix.

Enfin le proconsul Dolabella adopta un système de guerre qui eut le plus heureux résultat. Il divisa les troupes dont il disposait en quatre colonnes mobiles, ayant chacune sur ses ailes un petit corps de cavalerie, et s'avança dans cet ordre vers Tacfarinas, lui fermant toutes les issues, et le poussant vers le désert. La disposition de ces colonnes échelonnées de manière à pouvoir se concentrer rapidement, et toutes assez fortes pour résister à un coup de main, ne laissait de prise nulle part et mettait Tacfarinas dans la nécessité, ou de combattre ou de reculer. On le poussa ainsi jusqu'auprès des ruines du fort d'Auzœa, près de la ville appelé de nos jours Bordj-et-Hamza. Là, ses troupes surprises au milieu de la nuit furent entièrement défaites et massacrées. Tacfarinas lui-même fut tué après avoir fait des prodiges de valeur. Sa mort fut accueillie à Rome, comme l'avait été la prise de Jugurtha.

L'insurrection de Tacfarinas avait dû en partie son formidable développement au mépris qu'avait inspiré aux Numides leur roi Ptolémée, dont la vie efféminée avait révolté tous les instincts généreux de ces peuples. Une insurrection nouvelle, dont la cause est assez curieuse à étudier, éclata à la mort de ce prince.

Pendant les dix-sept ans qui suivirent la mort de Tacfarinas, les tribus africaines semblèrent résignées au joug qu'elles avaient vainement, à deux reprises, essayé de secouer. A cette époque, Ptolemée, qui de son or et de ses soldats, avait puissamment aidé les Romains dans leur guerre contre Tacfarinas et qui en avait été magnifiquement récompensé par Tibère, fut à la mort de cet empereur, appelé à Rome par son successeur Caligula. Comblé d'abord d'amitié par le nouvel empereur, il fut ensuite assassiné par lui pour avoir, dans une solennité, excité sa jalousie par l'éclat de sa parure et la magnificence de son costume.

L'ignoble motif de ce crime souleva d'indignation les deux

Mauritanies. Ptolemée n'était pas aimé, mais il était de la race des Juba, des Micipsa, des Massinissa. Il avait des vices méprisables, mais ses aïeux avaient eu de grandes vertus. En faveur des unes, les Maurusiens, les Numides, lui pardonnèrent, alors qu'il était mort, les autres. Ils ne virent en lui que le sang de leurs rois, qu'un vil et féroce tyran venait de faire lâchement verser, et, soit que la conscience des peuples les plus barbares, se révolte à la vue du crime bas et vil d'un tyran, soit, ce qui est plus probable, que l'assassinat de Ptolemée ne fût que le prétexte de l'explosion de ce sentiment d'indépendance et de nationalité qui, toujours et en tout temps, n'attendait qu'une occasion pour éclater, la Mauritanie Tingitane et la Mauritanie Cæsarienne se soulevèrent : un affranchi nommé Œdémon leva une armée, ravagea la province romaine et ralluma une guerre qui ne se termina que sous le règne de Claude. Œdémon, battu en plusieurs rencontres par Lucius Paulinus, qui traversa le premier la double chaîne de l'Atlas, fut définitivement défait par Hasidius Géta. Les deux Mauritanies furent intégralement réunies à l'Empire, et toute l'Afrique occidentale, depuis l'Océan jusqu'à la vallée du Nil, fut subjuguée.

Le système d'envahissement de Rome avait été en Afrique lent, graduel, mais sûr. L'élément de possibilité d'occupation précédait toujours l'occupation même : c'est-à-dire qu'avant d'occuper un pays, elle s'y préparait en commençant par annuler les résistances. Ses moyens, pour cela, ont peu varié : c'était toujours d'absorber l'élément indigène par l'élément nouveau, latin ou grec, qui s'y développait sous sa puissante influence. Lorsque ce but était atteint, alors, mais seulement alors, elle occupait définitivement : ses transactions, la ruse ou la force, suivant les circonstances, motivaient cet envahissement. Cette politique avait été, à peu de chose près, celle de Carthage, et il est malheureux que deux mille ans après, la France ait cru devoir en suivre une autre. Nous aurons plus d'une fois, dans le cours de cet ouvrage, à revenir sur ce sujet parce que, dans les efforts faits par la France pour assurer son établissement en Algérie, le point qui est

le plus incontestablement important a été le plus négligé.

Dès que cette occupation de toute l'Afrique occidentale par Rome fut un fait accompli et revêtu de ce caractère irrévocable que la politique romaine imprimait à toutes ses conquêtes, les émigrations s'y multiplièrent. Jusqu'alors elles avaient eu moins ce caractère de spontanéité qui agglomère, dans l'espoir du bien-être, des populations sur un point donné, que celui d'une sollicitude gouvernementale qui veut déverser sur ce point une population gênante ou ouvrir une voie au trop plein qui la déborde. C'est ainsi que César peuplait les colonies africaines d'hommes ruinés par les guerres civiles, ou d'esprits turbulents que l'irritation ou la misère pouvaient pousser à de dangereux excès. C'est ainsi qu'Auguste envoyait trois mille familles pauvres à Carthage relevée de ses ruines. Mais, dès que toute l'Afrique occidentale fut réunie à l'Empire, que la nationalité romaine y fut établie en principe et en fait, les émigrations furent spontanées, volontaires. L'Italie, l'Espagne, les Gaules, l'Asie, la Germanie même, envoyèrent leurs contingents, et de toutes les partie de l'Empire on accourut sur cette terre féconde pour demander à l'agriculture et au commerce des richesses qu'elle octroyait libéralement à l'activité et au travail. Bientôt après eut lieu en Afrique la grande migration juive lors de la destruction de Jérusalem par Titus : elle fut suivie ensuite par celle plus grande encore des derniers débris de cette nation qui, sous Adrien, y passèrent volontairement ou y furent transportés comme esclaves. Ils furent une des souches de cette population juive qui s'y est maintenue jusqu'à nos jours.

C'est à cette époque qu'on peut reporter la *colonisation* définitive de l'Afrique occidentale par les Romains. Il ne faudrait pas cependant attacher à ce mot le même sens que nous y attachons aujourd'hui, parce qu'on n'aurait qu'une idée fausse et incomplète de l'action qu'exerçaient les Romains sur les populations vaincues. Il est même indispensable d'entrer à ce sujet dans quelques explications.

Parmi les divers systèmes qui ont été émis ou discutés de nos jours pour coloniser l'Algérie, quelques-uns ont proposé

les Romains comme un modèle exclusif en se fondant sur ce fait, que sous leur domination, la fusion des races conquérante et conquise fut complète en Afrique, et que dès lors les mêmes moyens doivent ou peuvent amener les mêmes effets. Là est l'erreur. Non seulement les moyens de la France moderne ne sont pas les mêmes que ceux de Rome antique, mais encore, dans l'état actuel de nos mœurs, de nos usages, de nos lois, les effets ne pourraient être les mêmes. Parmi les moyens cependant, il en est un, le plus important de tous, que la France peut mettre en usage avec autant de succès que Rome. C'est l'assimilation par la puissance de l'exemple.

En effet, nous avons vu qu'en s'emparant de l'Afrique occidentale, les Romains ne l'avaient d'abord gouvernée que politiquement, habituant les indigènes à recevoir leurs rois de leurs mains, exerçant dans leurs conseils une influence souveraine et absorbant peu à peu l'élément indigène par l'introduction d'un élément nouveau déjà façonné à la civilisation romaine. C'était la première phase après la conquête. Ensuite ils administraient par eux-mêmes, soit par la réunion de ces états à la province romaine, soit par le droit de naturalisation ou de cité qu'ils donnaient à des villes ou à des *colonies*, mot qui, vers le troisième siècle de notre ère, était équivalent à celui de *bonne ville* en France, au moyen-âge, un pur titre d'honneur. Alors commençait la troisième phase, ce qu'on appelle la colonisation : c'est-à-dire la mise en valeur des terres sur une grande échelle. En c'est en cela principalement que nos moyens diffèrent complètement des leurs.

Les populations numides et maurusiennes ou maures, que les Romains soumirent, n'étaient pas en général dispersées et errantes comme les Kabiles et les Arabes de nos jours : elles étaient nombreuses et agricoles : bien plus, elles étaient attachées au sol par une espèce de servage que le défaut de monument empêche de bien préciser : en conquérant la terre, les Romains conquéraient dès lors des travailleurs : les anciens gouvernements pouvaient disparaître, mais le sol restait avec les bras pour le cultiver. Tout alors devenait facile. Lorsque,

comme dans la guerre contre Carthage, la conquête n'avait pas pour résultat effectif la destruction du vaincu, elle se bornait à un partage du sol avantageux pour le vainqueur, et à une espèce d'association dans laquelle les intérêts du vaincu étaient ménagés. Ainsi, par exemple, en Afrique, on lui laissait généralement l'exploitation du sol moyennant une redevance. L'ancien possesseur devenait fermier, et le travailleur, qui formait la partie la plus nombreuse de la population, ne faisait que changer de maître. Il appartenait à une terre romaine au lieu d'appartenir à une terre numide, maurusienne ou gétule.

La religion des deux races conquérante et conquise n'opposait pas non plus alors un grave et sérieux obstacle à tout rapprochement. Les deux peuples étaient idolâtres, et leur croyance n'avait rien d'exclusif. Les habitants notables des villes briguèrent avec ardeur et reçurent avec reconnaissance le droit de cité. Ces nouveaux citadins se lancèrent, à l'exemple des Romains, dans la carrière des honneurs et des emplois; leurs enfants prirent des noms romains qui devinrent bientôt des noms de famille. Leur éducation toute romaine fit disparaître peu à peu la dernière nuance du caractère national. Cet exemple donné par les classes supérieures se propagea dans les classes inférieures. La double influence du pouvoir et de la civilisation agit simultanément sur la population vaincue. Et d'une part, l'intérêt, l'ambition et la vanité; de l'autre, le temps, les maîtres d'école, la littérature et les arts, complétèrent l'œuvre d'assimilation des deux races.

A cette forme de colonie dont nous venons de parler s'en joignaient plusieurs autres qui paraissent se confondre dans les dominations d'alors, *coloniæ sagatæ* et *coloniæ togatæ*. Les premières étaient des espèces de colonies militaires, les secondes des sortes de colonies civiles. Peu de renseignements restent sur l'organisation intérieure de ces deux diverses formes de colonies : on a plus de notions sur les éléments de leur composition. C'étaient ou des soldats se livrant à une culture collective, moyennant un droit déterminé sur l'usufruit seulement ou bien des vétérans, des affranchis ou fils d'affranchis


Guerin del
Lechard sculp

nés en Espagne, dans les Gaules, la Germanie, la Grèce, l'Asie, dans l'univers romain enfin, qui, quoique issus de pays divers, étaient entièrement *romanisés,* arrivaient là avec leurs femmes, leurs enfants, parlant la langue de Rome, ayant ses mœurs, ses usages, ses lois. Ces hommes, ou se livraient au commerce, ou bien cultivaient, par eux ou leurs esclaves, des terres appartenant à l'État : ce qui, dans la petite comme dans la grande culture, excluant tout caractère de droit de propriété individuelle, change entièrement les conditions de colonisation usitée par Rome en Afrique et mise en pratique par la France en Algérie.

Nous essayerons plus tard de déduire les avantages qui pouvaient découler de ces diverses formes de culture, il nous suffit maintenant d'avoir constaté les différences des conditions dans lesquelles la France a entrepris en Afrique, une œuvre menée à bonne fin par les Romains.

Il est cependant un point important dans lequel, pour cette œuvre, la France est dans presque les mêmes conditions que Rome : c'est cette grande puissance d'assimilation qui a été un des caractères distinctifs de Rome et qui, à deux mille ans d'intervalle, est incontestablement celui de la France. C'est là principalement ce qui doit assurer la domination française en Algérie. Les autres moyens ne sont que secondaires, dépendant du plus ou moins d'habileté du gouvernement, pouvant contrarier l'œuvre, éloigner le temps de la fusion, la compromettre momentanément, mais n'en jamais annuler la possibilité. Pour cela, on ne doit pas perdre de vue que, maintenant coloniser n'est plus asservir, dépouiller, exterminer des peuples comme ont fait les Espagnols en Amérique, les Hollandais au Cap, les Anglais partout : mais les élever au sentiment de civilisation et d'association. En cela, la France a toujours été et est maintenant plus que jamais le représentant le plus généreux de cet intérêt humanitaire, et, aux mécomptes et aux revers qui, dans cette voie sublime, ont pu ou pourraient l'assaillir, elle a toujours su et saurait encore opposer la persévérance, les sacrifices et la conscience de la noble mission qui semble lui être dévolue en partage.

Depuis l'an 43 jusqu'à l'an 429 de notre ère la fusion acheva de se compléter entre les Africains et les populations romaines. Mœurs, usages, législation, arts, littérature, religion, patriotisme, tout devint commun à l'Afrique et à Rome. Les obstacles intérieurs dont la divergence des races et la situation réciproque du peuple conquérant et du peuple conquis, avaient été jusqu'alors la cause ou le prétexte, disparurent. Les maux qu'elle éprouva ne provinrent que de son identification avec la métropole et lui furent à peu-près communs avec le restant de l'univers romain.

Sous Néron écrasée, comme les autres provinces de l'Empire sous le poids des impôts, sous les exactions des propréteurs, elle se révolta contre Macer qui y commandait, comme l'Espagne et les Gaules s'étaient soulevées contre leurs gouvernements. Pendant que Galba, Othon et Vitellius se disputaient l'Empire, l'anarchie y succéda, comme partout, à l'ordre. Tranquille et paisible pendant le cours des règnes rapides qui se succédèrent depuis Commode jusqu'à Alexandre Sévère, elle se souleva sous le règne du féroce Maximin, et donna pour la première fois un empereur à l'Italie, Gordien.

La pourpre de Rome était alors le prix de la révolte et du sang, et les règnes des empereurs ne se comptaient presque plus par années, mais par jours. Pour élever des compétiteurs à l'empire, la guerre civile était partout; chaque année avait son prétendant et le sénat en était réduit à ratifier le choix du plus fort.

A ces discordes civiles qu'aucun noble et généreux sentiment n'inspirait et dont le motif était toujours ignoble et vil, se joignirent d'abord et succédèrent ensuite de grands revers, Le monde romain se disloquait de toutes parts: les Goths ravagèrent l'Asie, les Vandales la Gaule et l'Espagne, les Francs les côtes d'Afrique. Rome non-seulement n'attaquait plus alors, mais elle était déjà hors d'état de se défendre. Un de ses princes tributaires, Firmin, chef des populations établies entre les colonies romaines et les tribus nomades, renouvela les guerres de Jugurtha et de Tacfarinas. Il arracha une partie de l'Afrique aux Romains, menaçait de l'arracher tout entière,

lorsque vaincu à plusieurs reprises par Théodose et trahi par Ygmazen, chef des Isaffliens, son allié, il s'étrangla, après avoir commencé cette série d'incessantes révoltes qui agitèrent l'Afrique jusqu'au moment où elle passa sous la domination des Vandales.

Mais, à cette époque déjà et depuis plusieurs siècles, une cause permanente de troubles et de discordes avait soulevé l'Afrique. L'Ère du christianisme avait commencé, et sous l'intérêt de cette immense révolution religieuse, l'importance des évènements politiques et militaires avait, en quelque sorte, totalement disparu.

Voici comment un auteur contemporain explique cette révolution religieuse, et classe la part qu'y eut l'Afrique (1).

« Le christianisme assignant pour principe aux notions du droit, non la volonté d'un ou de plusieurs, mais la volonté de Dieu, enseigna que les gouvernements ne tenaient leur pouvoir que de Dieu, que la légimité ne faisait pas la force brutale, mais la force consacrée par le droit, l'homme se trouva préparé ainsi à revendiquer son rang et sa part dans le patrimoine commun.

« Il s'aperçut alors que la race dominante n'avait laissé voir en lui qu'un instrument, un objet d'exploitation. Dès ce moment toutes les chaînes furent moralement brisées; l'avenir réclama un ordre et une activité tout entière, et les degrés de la chute de l'empire romain furent les degrés ascendants de l'idée sociale universelle.

« D'Auguste à Constantin s'opéra la transformation du vieux monde en un monde nouveau. L'univers fut le théâtre de la lutte. Le temps en fut la chance : l'avenir assuré au principe progressif le triomphe.....

« Ces germes d'émancipation et de progrès éclosent d'abord à peine. On les voit poindre timides à la surface du sol; mais ils sont pleins de sève, d'avenir et de terreur. La religion vient en aide à leur développement; elle s'humanise et se fait chair;

(1) C. Leynadier. *Histoire de la famille et de son influence sur les mœurs dans les sociétés antiques et modernes.* Paris, 1845.

tendant la main à l'homme pour l'élever jusqu'à elle, elle s'incline en même temps vers lui, faisant ainsi la moitié de la route entre le ciel et la terre.

« Dès ce moment tout se généralisa; il n'y eut que deux unités dans l'univers, le monde romain d'une part, l'idée sociale et religieuse d'avenir de l'autre. Chaque fragment tombant du trône romain ajouta un débris au débris du vieux monde; chacune des pierres se détachant de cet édifice vieilli avant l'âge servit à la reconstruction du monde nouveau; un conflit s'engagea: la lutte eut lieu entre deux forces contraires égales un moment: l'une par l'affaiblissement de sa puissance ancienne, l'autre par l'accroissement de sa puissance nouvelle. Elle devint terrible, impitoyable, lorsque, de leurs forêts sauvages, se ruèrent sur le terrain de la civilisation nouvelle dont ils furent les bras, ces géans septentrionaux destinés à la régénération de ce monde flétri.......

« A ce moment les hommes et les évènements disparaissent pour faire place aux idées. Une doctrine, prenant son point de départ dans la morale, s'était produite au milieu de tous ces instincts religieux et moraux et y avait pénétré, circulé comme un dissolvant.

« Pour se faire aimer, admirer, accepter, elle n'avait apporté de nouveau que les titres perdus du genre humain; mais elle avait donné une application plus puissante aux affections, aux pensées qui constituent l'homme moral, affections saintes, pensées viables qui ne peuvent périr: foyer ardent de dévouement et d'amour dont la débauche du monde romain n'avait pu étouffer toutes les étincelles. Au premier soufffe d'un vent régénérateur, la flamme jaillit pétillante: l'embrasement se propagea et porta l'exaltation des idées aussi loin qu'avait été l'exaltation de la matière.

« Ce fut la mission des martyrs: l'Afrique devint le théâtre principal de leur gloire.

« Pour remplacer la destruction qui menaçait de tout envahir, ils reconstituèrent le sacrifice, sanctifièrent le dévouement, stigmatisèrent le bien-être. Divinisant tout ce que le monde romain répudiait, répudiant tout ce qu'il divinisait,

ils firent jaillir l'étincelle de la vie moderne des cendres de la vie antique.

« Jamais le but de l'humanité n'a été révélé si ardemment à l'homme ; jamais les vrais principes d'ordre, de force, de moralité, de bien-être ne se sont produits sous une forme si saisissable que pendant ces siècles d'épreuves de la loi chrétienne. Des malheureux sans ressources, la plupart sans asyle, inconnus les uns aux autres, étrangers par le sang, par la patrie, écrasés par le despotisme, avilis par la corruption, sortent tout-à-coup de leur néant et s'unissent dans une pensée commune. Sans autre base que cette pensée, sans autre frein qu'un vague instinct de réhabilitation, au milieu d'une société riche et puissante, s'implante cette société pauvre et faible. Quand autour d'elle tout était désordre, faiblesse, dépravation, malheur, en elle la croyance suffit pour assurer l'ordre, l'exemple pour épurer les mœurs ; le collectisme fait sa force, le dévouement son bonheur. Les membres de cette société nouvelle avaient à lutter contre la richesse, contre la puissance, contre les lois, contre tout ce qui fait la force du monde ; ils n'avaient pour eux que leur courage et leur foi, et ils luttent. La plupart d'entre eux, nés dans l'esclavage ou débris abrutis de la conquête, n'avaient jamais connu les affections douces du foyer, les instincts aimants et chastes de la famille, et la foi nouvelle les initie d'emblée à ces affections et à ces instincts. Bien plus elle leur inocule un courage inconnu jusqu'alors au monde, ou qui, du moins, ne s'était pas encore produit d'une manière assez ostensible pour honorer l'homme et le grandir. Ce n'était pas ce courage froid et réfléchi d'une mort prompte et en plein soleil, ce courage ardent et aventureux que le danger exalte et qui ne tremble pas devant l'abîme entr'ouvert ; mais ce courage contre une mort lente et ignorée, contre des souffrances incessantes ; ce courage en un mot, qui fait dormir dans une tombe ouverte qui peut se fermer pendant le sommeil.....

« Sous l'influence de ce courage se produisit une famille immense : le monde en fut le foyer. Tous les hommes en furent les membres. Dans l'univers il n'y eut plus d'individus : il

n'y eut que des frères, les uns égarés, les autres croyants; les uns oppresseurs, les autre opprimés; les uns persécuteurs, les autres persécutés; et quand, du sanctuaire de cette famille sanctifiée, des bourreaux venaient arracher les membres par centaine, ces sublimes martyrs, mutilés par la torture, frappés par le glaive, consumés par le feu, dévorés par les lions, criaient : FRATERNITÉ! et mouraient heureux en entendant les échos du monde répéter : FRATERNITÉ!

« L'homme venait de découvrir le but de sa destinée terrestre, et l'humanité son terme final. »

Pendant ce temps d'épreuve et de grandeur, de souffrance et de magnanimité, l'Église d'Afrique s'était fait remarquer par l'ardeur et la constance de sa foi : et cela s'explique. Par le droit public de l'époque toute population conquise était esclave. Par l'affranchissement ensuite, se créait peu à peu une population libre mais qui, par elle ou par ses ayeux, était sortie de l'état de l'esclavage. L'immense majorité des peuples de la Numidie et de l'Afrique proconsulaire était dès-lors d'origine servile. Le reste de la population coloniale Grecs; Gaulois, Espagnols, Asiatiques, Germains et même Italiens n'avaient pas non plus d'autre origine (1). L'action de la loi chrétienne dut alors frapper ces hommes d'autant plus vivement, qu'indépendamment du principe de réhabilitation qui en était la base, elle annonçait un dieu sorti de leurs rangs.

(1) « Lorsque Rome avait des guerres continuelles, il fallait qu'elle réparât continuellement ses habitants. Dans les commencements on y amena une partie du peuple de la ville vaincue; dans la suite, plusieurs citoyens des villes voisines y vinrent pour avoir droit de suffrage. Enfin on y arriva en foule des provinces... Rome fit dans ses guerres un nombre d'esclaves prodigieux, et lorsque ses citoyens furent comblés de richesses, ils en achetèrent de toutes parts, mais ils les affranchirent sans nombre, par générosité, par avarice, par faiblesse et, selon Tacite (*Annal.* liv. XIII, ch. 2, p. 28), *le peuple fut presque composé d'affranchis*, de façon que ces maîtres du monde, non-seulement dans le commencements mais dans tous les temps, furent la plupart d'origine servile. Le nombre du petit peuple presque tout composé d'affranchis et de fils d'affranchis devenant incommode, on en fit des colonies par le moyen desquelles on s'assura la fidélité des provinces. C'était une circulation d'hommes de tout l'univers. Rome les recevait esclaves et les y envoyait Romains.

Montesquieu. *Grandeur et Décadence des Romains,* ch. XIII.

Si le dieu des chrétiens se fut révélé au monde comme un dieu d'or et de puissance, cette image de la force était apparue si souvent déjà, qu'elle serait passée inaperçue. Mais un homme sorti, en apparence, des dernières classes du peuple, né au sein de la misère, et prétendant gagner par sa croix le monde dont Rome était maîtresse, frappa sans peine tous les esprits d'étonnement et d'admiration. Les esclaves reniés accoururent à la voix du dieu esclave : les peuples opprimés se jetèrent dans les bras du dieu opprimé.

Aussi vers la fin du deuxième siècle de notre ère les cavernes les plus cachées, les sables les plus brûlants, les solitudes les plus horribles étaient peuplés de chrétiens qui fuyaient de sanglantes persécutions. Pendant ces jours terribles le zèle et la foi s'exaltaient, et puis lorsque succédaient des jours plus tranquilles et que la tolérance des Césars laissait reposer la hache des bourreaux, le nombre des chrétiens s'accroissait au point que Tertullien, ce Bossuet africain, comme l'appelle M. de Châteaubriand, disait aux gouverneurs romains. « Que « ferez-vous de tant de milliers d'hommes, de femmes de tout « âge, de tout rang, qui présentent leurs bras à vos chaînes? « De combien de fers, de combien de glaives, n'aurez-vous « pas besoin : décimerez-vous Carthage? »

Cependant la province d'Afrique se couvrait d'églises et d'évêchés ; mais pendant ce temps aux irruptions isolées des hordes teutoniques qui avait fait trembler la république, aux courses partielles des Scythes et des Goths qui avaient inquiété les premiers siècles de l'Empire, succédèrent avec une effroyable continuité des invasions générales. Alaric, avec ses Goths attaque Rome et la pille, 1162 ans après sa fondation. Les Vandales, les Alains, les Suèves s'emparent de l'Espagne après avoir désolé toutes les provinces de la Gaule. Aux Vandales, aux Suèves, aux Alains succèdent les Allemands et les Visigoths. Après eux, déborde dans l'univers romain la terrible armée des Huns, conduite par Attila, effroyable avalanche vomie par les montagnes Carpathiennes et qui étend partout la désolation, la mort.

Moins affligée que les autres provinces de l'Empire. l'Afri-

que, aux quatrième et cinquième siècles, servit de refuge aux familles Romaines chassées d'Italie par les barbares. Les Garamantes, les Austuriens, les Esseffliens, barbares intérieurs, venaient bien, de temps à autre, piller les riches domaines des citoyens d'Hippone, de Carthage et de Leptine ; mais ces courses de pillards ne ressemblaient pas à ces invasions des Goths et des Huns, qui pillaient le plat pays, brûlaient les villes, enlevaient les effets des habitants, faisaient esclave tout ce qu'ils pouvaient entraîner et massacraient le reste.

Jusqu'à l'invasion des Vandales en 424, l'Afrique échappa aux grandes éruptions qui désolaient le monde, et il n'est pas sans intérêt de montrer quel était alors l'état de cette société africaine que nous avons vue nomade et barbare.

Ce qui donnait alors au citadin africain de l'influence et de la considération, c'était de posséder plusieurs maisons, d'avoir des habitations bâties avec goût, de vastes parcs, de frais jardins, des bains au bord de la mer. Si avec cela il était joueur, prodigue, grand chasseur, hôte magnifique, il trouvait de nombreux clients prêts à le défendre; si ensuite il donnait au peuple des combats de bêtes féroces, s'il tenait table ouverte toujours renouvelée où la foule se gorgeait d'une nourriture abondante et ses amis d'une chère exquise, alors sa cité votait en son honneur une inscription gravée sur le bronze, sa statue était érigée sur la place publique et la cour ajoutait parfois le titre de *perfectissimus* et de *clarissimus* à ces honneurs municipaux.

Les dieux, du reste, étaient moins bien traités que le peuple: leurs statues n'étaient plus protégées que comme propriété mobilière : elles avaient leur jour de faveur et de disgrace, et subissaient les vicissitudes de la politique. Il y eut à Carthage un Hercule qui, sous un proconsul de son parti, fut décoré d'une barbe d'or, qu'un proconsul du parti contraire lui fit raser l'année suivante. Depuis longtemps déjà des empereurs romains avaient fait couper la tête à des statues d'Apollon et de Mars mettant leur propre effigie à la place.

La confusion des idées, l'hésitation des croyances, était le caractère presque général de l'époque. Les esprits flottaient entre le paganisme et le christianisme; aussi le peuple, quand

il ne défendait pas son idole les armes à la main, s'accommodait assez du mélange des deux religions. En sortant de l'église chrétienne, il allait sacrifier dans le temple de la Grande Déesse céleste, et surtout s'y asseoir sans façon aux tables que, pour attirer les chalands, les riches citoyens du parti avaient soin d'y faire servir.

Cette incertitude des idées religieuses, ce matérialisme dans la vie, cette insouciance du présent et de l'avenir, distinguaient particulièrement ceux qui, mêlant les deux croyances, essayaient de se faire une religion éclectique. C'était la queue de l'épicuréisme romain, citoyens-rois déchus, mendiants déhontés, ayant abjuré leur dignité d'homme, étrangers à toutes les affections de famille, à tous les instincts moraux, vivant au jour le jour, sans soucis, sans tracas, traînant insolemment leurs guenilles du *forum* dans les cirques et trouvant leur pâture à la table des riches ou dans les temples, comme les oiseaux de basse-cour dans les mangeoires des fermes.

Il n'en était pas de même des adeptes fervents de la foi nouvelle. Encore imbus du génie du paganisme, ils semblaient en redouter la pernicieuse atteinte. Au lieu de se mêler à cette foule de parasites qui, régulièrement, étalaient insouciants leur nullité aux tables et aux fêtes publiques dont les riches faisaient chaque jour la fastueuse aumône, ils se fuyaient eux-mêmes, ne s'occupant que de leur âme. Leur vie n'était que contemplation et prière; elle se résumait dans cette concentration et cet ascétisme des anachorètes dont saint Antoine, sur le mont Colzim, rédigea plus tard les règles pour le combat singulier du désert *(singularem pugnam eremi)*.

De cette tendance à l'isolement, de cette ardeur effrénée de vie contemplative plus ou moins étendue depuis la simple privation des plaisirs mondains jusqu'aux plus dures macérations du cénobitisme, naquit une indifférence totale pour les biens terrestres et une abnégation sans exemple dans les annales du monde. Chaque chrétien se crut plus riche à mesure qu'il se dépouillait de son avoir. Dans un empressement irréfléchi, les femmes donnaient ce qu'elles avaient de plus précieux aux moines qui venaient demander; les pères de famille faisaient

donation de leurs biens à l'Église. Quelques évêques, et entre autres saint Augustin, blâmaient sévèrement cette indiscrète prodigalité ; mais le peuple mendiant et vivant de la générosité des moines comme de la magnificence des riches citadins aimait à voir grossir la fortune de l'Église et approuvait ces dons.

Ces deux siècles, le quatrième et le cinquième, furent le temps du véritable règne en Afrique de l'Église chrétienne comme partout. D'une part, le nombre toujours croissant des donations ecclésiastiques contribuait presque autant que l'expropriation barbare à changer la propriété de forme. Ces donations constituaient un nouveau droit domanial, qui, avant tout abus, devait servir à faire apprécier le collectisme dont il développait la puissance sous sa forme la plus palpable, la communauté : aussi, aurons-nous peut-être à examiner dans la suite, si nous ne retrouverons pas là quelque trace de la culture collective si généralement usitée parmi les populations arabes et kabyles de l'Algérie.

D'autre part, les hérésies d'Arius, d'Apollinaire, de Nestorius, en jetant des brandons au sein de l'Église à peine constituée, imprimèrent aux esprits une activité prodigieuse qui tourna tout entière au profit d'une doctrine acceptée d'abord avec enthousiasme, mais, sauf des exceptions, suivie ensuite avec tiédeur. L'esprit humain a besoin d'aiguillon ; quand il croit avoir conquis une partie de la vérité, il s'arrête et paraît se complaire dans sa possession tranquille. Pour le faire sortir de ce repos infécond et trompeur, pour le pousser en avant, il faut le provoquer à l'action et à la vie. Tel fut l'effet des premières hérésies. La religion, la science, l'intelligence humaines, provoquées, sommées, acceptèrent ce grand défi. Les disputes théologiques, les travaux de saint Jérôme et de saint Augustin, l'éloquence de saint Chrysostôme, l'austérité de saint Ambroise, préoccupèrent plus les esprits que les épouvantables malheurs de l'invasion barbare. Alaric, Attila frappaient, exterminaient les hommes plus encore qu'ils ne les occupaient, et, pour la première fois, l'esprit humain se dégagea totalement des liens qui, depuis des siècles, le tenaient

exclusivement enchaîné aux biens et aux maux purement matériels.

Ce fut pendant que s'opérait ce retour vers des idées plus vraies et plus en harmonie avec le bien-être de l'humanité, que, sous le gouvernement de Placidie, qui régnait en Occident sous le nom de son fils Valentinien III, les dissentiments de deux de ses généraux, Aëtius et Boniface, amenèrent les Vandales en Afrique, l'an 424 de notre ère.

PÉRIODE VANDALE.

La domination romaine en Afrique avait duré sept siècles; celle des Vandales ne dura que cent ans. Ces barbares du Nord, après avoir ravagé la Germanie et la Gaule, avaient envahi l'Espagne et s'étaient établis dans la Bétique, à qui ils laissèrent leur nom (*Vandalousie, Andalousie*). Placidie, pour arrêter leurs envahissements, leur envoya un ambassadeur, le comte Boniface, gouverneur de la province proconsulaire d'Afrique. Boniface était chargé de sanctionner les conquêtes qu'ils avaient faites en Espagne et que Rome était alors hors d'état de revendiquer par la force. Boniface se rendit auprès de leur roi, et s'y éprit des charmes d'une jeune princesse vandale. Il la demanda en mariage et l'obtint sans peine.

Un des principaux généraux de l'Empire, Aëtius, secrètement jaloux des exploits du comte Boniface, saisit cette occasion pour élever des soupçons dans l'âme de Placidie, en lui représentant le mariage du comte comme un projet d'ambition arrêtée, pour se rendre indépendant et s'assurer au besoin l'appui des Vandales. Placidie le crut, donna ordre à Boniface de se rendre auprès d'elle; mais celui-ci, soit qu'il eût des soupçons sur le sort qui l'attendait, soit qu'il eût réellement l'intention de se déclarer indépendant, refusa d'obéir. Une armée fut envoyée contre lui. Trop faible pour résister

aux forces de l'Occident, il fit un traité d'alliance défensive avec les Vandales, et leur céda, pour prix de leurs secours, les trois Mauritanies : Tingitane, Cœsarienne et Sitifienne, c'est-à-dire tout le territoire comprenant aujourd'hui le Maroc, Fez, Oran, Tittéry, Alger et la province de Sétif. Le roi Genseric, un des chefs les plus redoutables qu'ait produit le monde barbare, traversa le détroit sur des vaisseaux fournis par Boniface, et débarqua en Afrique avec toute la nation vandale : quatre-vingt mille combattants et un nombre double à peu près de vieillards, d'enfants et de femmes.

Ces barbares se répandirent comme un torrent. Toute la côte de la Mauritanie fut saccagée, et loin de se borner aux provinces qui leur avaient été cédées, ils s'avancèrent vers la Numidie. Bientôt ils purent compter sur de nombreux auxiliaires; les populations mécontentes et les tribus indociles de l'intérieur qui avaient subi sans l'accepter le joug de Rome, se joignirent à eux. Le fer et le feu ne furent pas les seuls fléaux qu'ils apportèrent sur cette terre alors si riche. Pendant leur séjour en Pannonie, ils avaient été convertis au christianisme et avaient embrassé l'hérésie d'Arius. Aussi farouches sectaires qu'ils étaient guerriers féroces, ils propagèrent l'arianisme avec autant de fanatisme qu'ils étendirent leurs conquêtes. Bientôt ils eurent de nombreux adhérents, et les dissidends de toutes les sectes se réunirent à eux contre les chrétiens orthodoxes d'Afrique. Les discordes religieuses vinrent ajouter leurs maux à ceux de l'invasion, et la persécution décimait le petit nombre de ceux qui échappaient au glaive des Barbares. L'incendie, la désolation, les supplices, la mort, planaient alors sur l'Afrique comme ils avaient plané naguère sur le reste du monde romain.

Le comte Boniface s'aperçut alors qu'au lieu d'alliés, il s'était donné des maîtres terribles. Rentré en grâce auprès de l'impératrice, il voulut faire retourner les Vandales en Espagne; il offrit de l'or : ils le rejetèrent; il essaya des menaces : ils n'en tinrent compte; il ne lui restait alors qu'à les combattre : il le fit et fut vaincu; il s'enferma dans Hippone avec les débris de son armée : les Vandales l'y assiégèrent.

Pendant ce mémorable siége, vivait encore dans Hippone, dont il était évêque, une des plus grandes gloires de l'Afrique, saint Augustin. Lorsque Boniface, trahissant à la fois son pays, sa religion et sa gloire, eut appelé les Vandales en Afrique, le langage que lui tint saint Augustin en lui reprochant sa faute est curieux à reproduire comme un monument qui peut constater combien il y avait loin de la pureté évangélique des prélats de l'Église primitive avec celle des prélats des temps modernes qui, lors de la Révolution française et depuis, ont si souvent appelé la guerre étrangère et la guerre civile au profit de leurs intérêts temporels.

« Comte Boniface, lui disait-il, souviens-toi quel tu étais « tant qu'à vécu ta première femme, de religieuse mémoire, « et dans les premiers jours de sa mort! Souviens-toi à quel « point te déplaisait la vanité du siècle, et combien tu dési- « rais le service de Dieu! Qui aurait supposé, qui aurait « craint que Boniface, comte du Palais et de l'Afrique, occu- « pant cette province avec une si grande armée et une si « grande puissance, les Barbares deviendraient si hardis, « avanceraient si loin, désoleraient un si grand espace et « rendraient déserts tant de lieux habités? Qui n'aurait dit « quand tu prenais la puissance de comte, que non-seule- « ment les Barbares seraient domptés, mais qu'ils devien- « draient tributaires de la province romaine? Et maintenant « tu vois à quel point l'espérance des hommes est démentie. « Si tu as reçu de l'empire romain des bienfaits, ne rends « pas le mal pour le bien; si, au contraire, tu en as reçu « d'injustes traitements, ne rends pas le mal pour le mal. « Laquelle est vraie de ces deux suppositions, je ne veux pas « l'examiner : je ne puis le juger. Je parle à un chrétien et « je lui dis : *Ne rends pas le mal pour le bien ou le mal pour « le mal.* »

Mais lorsque le mal fut irrémédiable, et que le remords eut inspiré à Boniface la résolution tardive de délivrer sa patrie et sa religion des formidables fléaux sous lesquels elles étaient prêtes à succomber; lorsque la fortune eut trahi les armes et le courage du général romain, saint Augustin oublia la faute

et ne vit que le repentir. Il rendit à Boniface son estime et son amitié, et pendant le siège d'Hippone, lutta avec lui de courage et de dévouement pour repousser les Barbares. Il mourut pendant le siège laissant après lui un nom qui, parmi les populations de l'Afrique occidentale, a survécu à ceux de leurs plus grands hommes à cette époque.

Les Vandales prirent Hippone, et après Hippone Carthage; ils furent alors maîtres de l'Afrique, depuis le cap Bon jusqu'à l'Océan. Pour assurer sa domination, Genseric leur roi, voulut étouffer le catholicisme par les persécutions et généraliser l'arianisme, et c'est à cela sans doute que les Vandales, dont les actions nous ont été principalement transmises par des écrivains ecclésiastiques, ont dû cette réputation de férocité et de destruction qui a rendu leur nom synonyme de tout acte de barbarie. Cependant il est juste de dire que sur beaucoup de points, et sous le rapport moral surtout, les Vandales valaient mieux que ceux qu'ils soumettaient.

Ainsi, par exemple, lorsque Genseric se fut rendu maître de Carthage, un de ses premiers soins fut de fermer les maisons de prostitutions et de forcer les courtisanes, dont le grand nombre attestait la dépravation des mœurs, à se marier. Il prit aussi d'autres mesures aussi caractéristiques et qui sont passées presque inaperçues au milieu des déclamations contre les fureurs et les dévastations des Vandales, qui, du reste, étaient communes à tous les peuples d'alors; aux Romains comme aux autres. Aussi tout porte à croire que, sans la différence de religion, la domination vandale eût été acceptée en Afrique; mais, comme dans l'intérêt de leur royaume, les orthodoxes ne pouvaient se séparer de la cause de l'Empire et que les terreurs et les persécutions n'avaient fait qu'élever entre eux et leurs vainqueurs ariens, une barrière plus sanglante; l'obstacle devint, en quelque sorte, insurmontable.

La trahison avait appelé les Vandales d'Espagne en Afrique, la trahison les appela d'Afrique en Italie. Le sénateur Maxime, après avoir assassiné l'empereur Valentinien, s'empara de l'empire et força la veuve de son maître, l'impératrice Eudoxie, à l'épouser. Cette dernière, pour se venger, révéla secrète-

ment à Genseric la faiblesse de l'Empire et l'appela en Italie. Pendant que Genseric se préparait à cette expédition, le grand Théodose, empereur de Constantinople, armait une flotte pour aller arracher l'Afrique aux Vandales, lorsqu'Attila, d'accord avec Genseric, envahit ses états à la tête de ses redoutables Huns, et le força, pour le moment, à se défendre. Profitant de ce répit, Genseric débarqua en Italie, marcha sur Rome, la prit, la pilla, égorgea ses habitants ou les traîna en esclavage. Maxime fut égorgé par ses soldats : Eudoxie figura parmi les captifs du roi Vandale.

Dès ce moment la domination de Genseric fut reconnue en Afrique. Le roi vandale commença par y régulariser son empire. Voici comment, d'après un écrivain moderne, M. Léon Galibert, s'exprime Procope, au sujet de cette organisation intérieure de l'empire des Vandales. Ce passage mérite d'autant plus de fixer l'attention, qu'il est un des seuls monuments qui restent de la domination vandale en Afrique : que la race romaine ne s'y retrouve nulle part, malgré une occupation de sept siècles et des ruines géantes, tandis que l'invasion vandale, malgré une courte durée, a laissé des traces sensibles dans les tribus blondes de l'Auress et d'autres tribus éparses dans les régions orientales de l'Atlas, issues évidemment de race blondine.

« Du pays que Genseric acquit par la paix de 442, il garda pour lui la Bizacène, l'Abaritane, la Gétulie et la partie de la Numidie que Rome lui avait cédée. Il abandonna la Proconsulaire ou Tingitane à ses guerriers, et en partagea les terres héréditairement entre eux. Quant aux contrées dont le roi vandale fit la conquête après la paix, elles restèrent toutes au prince. Ainsi les Vandales ne possédaient qu'une très petite partie des terres de l'Empire, mais ces terres étaient les plus fertiles du pays. Elles s'étendaient le long de la mer, depuis le promontoire de Mercure (cap Bon), jusqu'à l'embouchure du fleuve Tusca (Zaïne) ; au midi, une ligne tirée parallèlement à l'équateur par Pusput, bourgade située autrefois près de l'extrémité nord-ouest du golfe d'Hamamet, séparait la Proconsulaire ou Tingitane, province vandale, de la Bizacène, pro-

vince du prince. Cette dernière comprend ordinairement tous les pays que bornent au sud la rivière de Zieg et le lac de Loudea; la province Abaritane était située sur les deux rives du Bagradas (Mégerda) et du côté de Teveste. Lorsque, par la suite, l'empire des Vandales prit plus d'extension en Afrique, toute la Numidie, les Mauritanies et la Tripolitaine firent partie des provinces du prince. Genseric divisa les Vandales en quatre-vingts cohortes et donna à chacune un chef. Il appela ces chefs *Chiliarques* ou commandants de mille hommes, pour faire croire qu'il commandait à une armée forte de quatre-vingt mille hommes; mais son corps d'expédition sur Rome ne dépassait pas cinquante mille. Plus tard, il est vrai, ce nombre s'augmenta prodigieusement, tant par l'accroissement naturel des familles vandales que par l'union des vainqueurs avec les Barbares indigènes; car tous ceux qui n'étaient pas exclusivement Maures se confondirent bientôt avec la race de leurs nouveaux maîtres. Les Vandales se regardaient ainsi comme les membres d'une grande armée permanente. Le roi était le commandant en chef de cette armée : les comtes, chefs de plusieurs milliers d'hommes : les chiliarques, chefs de mille hommes : les centurions, de cent : les décurions, de dix. Tous ces chefs composaient en même temps la magistrature civile. »

Cependant Rome ne pouvait sanctionner cette domination des Vandales sans protester au moins une dernière fois contre elle. L'empereur Majorien tenta de leur arracher l'Afrique. Il rassemble, dans les plaines de la Ligurie, une nombreuse armée composée de vingt peuples divers, passe les Alpes, traverse les Gaules, franchit les Pyrénées, rétablit partout sur son passage la prépondérance des aigles romaines, réunit à Carthagène une grande flotte pour transporter son armée en Afrique, et est prêt à recueillir le fruit de tant d'efforts, lorsque à l'instigation de Genseric, des chefs et des soldats ariens ses co-religionnaires mirent le feu à la flotte qui, en une seule nuit, fut détruites ou coulée à fond. Rome était alors arrivée à son temps de désastres : ils devaient se succéder aussi rapidement que s'étaient accomplis ses succès. La domination van-

dale en Afrique fut alors un fait qu'elle dut accepter et subir.

L'empire d'Occident se débattit quelque temps encore dans sa longue agonie, mais il s'éteignit enfin, et en 476 un roi barbare, l'hérule Odoacre, régna sur l'Italie. Genseric fit un traité d'alliance avec lui et mourut à Carthage en 477, maître de la région de l'Atlas et de tout le bassin occidental de la Méditerranée. Il avait dominé en Afrique pendant cinquante-trois ans.

Avec la mort de Genseric commença la décadence de la domination vandale en Afrique. Ses successeurs n'avaient ni son génie militaire, ni son activité barbare. Ils imitèrent de lui ce qu'il avait fait de mal : ses persécutions contre les chrétiens orthodoxes, ses dévastations, ses confiscations; ils empruntèrent à la civilisation de Rome son oisiveté, son luxe, ses vices. En perdant leur rudesse primitive, ils perdirent ce qui avait fait leur force. Les Romains avaient contenu les tribus indigènes par une forte organisation militaire qui avait puissamment contribué à amener la fusion des deux races, par la protection réciproque qu'elle accordait aux intérêts communs; les Vandales ne surent les contenir que par l'appât du pillage et l'espoir du butin. Quand ils furent en paix avec tout le monde, que ni l'Occident, ni l'Orient ne leur disputèrent leurs conquêtes, ces ressorts transitoires se détendirent d'eux-mêmes. Les tribus belliqueuses et cupides de l'intérieur n'ayant plus ni des expéditions aventureuses pour alimenter leur instinct guerroyant, ni une organisation mercantile ou agricole pour satisfaire leurs penchants intéressés, se montrèrent de plus en plus hostiles. Les Gétules, les Numides, les Maures prirent successivement les armes et refoulèrent peu à peu, dans l'ancienne province proconsulaire, ces Vandales qui ne savaient pas administrer ce qu'ils avaient si bien su conquérir.

La facilité des conquêtes de ces tribus sur cette monarchie vandale, dont la décadence était aussi rapide que l'avait été la grandeur, éveilla la convoitise de l'empire d'Orient, qui, après avoir fomenté quelques dissensions intestines en Afrique, se jeta de tout son poids dans la balance des inté-

rêts d'un des partis, à propos d'une guerre de succession. Il avait la vieille injure de Rome à venger, et celle plus récente de l'incendie de sa flotte. Puis les Vandales n'étaient plus cette race guerrière du Nord qui, après avoir lutté contre l'empire romain dans toute sa force, s'était enrichie de ses dépouilles. Énervés par la civilisation, ils avaient désappris de combattre en apprenant à jouir. Sous le soleil de l'Afrique et dans les voluptés raffinées de Carthage, leur courage et leurs mœurs s'étaient amollis. Les plaisirs de Rome impériale étaient devenus leurs plaisirs : ses occupations, les leurs ; les somptueuses maisons de plaisance, les jardins magnifiques, les bains, les mets succulents et rares, les costumes d'or et de soie, les courtisanes les plus initiées aux mystères voluptueux, les courses en char, les spectacles, la chasse, la musique, la danse, tels étaient devenus, en moins d'un siècle, les habitudes et les goûts de ces rudes et farouches enfants des forêts du Nord.

Justinien régnait alors en Orient. Le sceptre des Vandales était aux mains du féroce Gélimer, bourreau de toute sa famille, et qui devait être le dernier roi de sa race et de sa nation. L'illustre et malheureux Bélisaire commandait l'armée dirigée contre lui. La flotte impériale partit de Constantinople en juin 533, et, après une traversée de trois mois, aborda la terre d'Afrique à cinq journées de marche au sud de Carthage. Telle était l'antipathie que les Romains d'Afrique éprouvaient pour les Vandales, que toutes les villes, sur le passage de l'armée Greco-Bysantine, se rendirent. Carthage elle-même lui ouvrit ses portes sans combattre. Gélimer avait voulu s'opposer à sa marche; mais battu en deux rencontres, il s'était réfugié sur les frontières de la Numidie et de la Bysacène. Là il s'occupa de réunir la nation vandale tout entière pour tenter une dernière fois le sort des armes. Mais pendant ce temps Bélisaire avait relevé les murs de Carthage et l'avait mise en état de soutenir un long siège. Les Maures, vassaux ou ennemis de Gélimer, étaient venus faire leur soumission entre ses mains, et leurs chefs avaient reçu de lui les marques distinctives de leur dignité et quelques présents, sorte d'investiture féodale qui subsiste encore dans tout l'Orient, et usitée

dans l'Algérie sous le nom d'*aman*. L'Afrique entière avait dès ce moment échappé aux Vandales qui n'étaient plus maîtres que des lieux qu'ils occupaient. Ils livrèrent une dernière bataille et la perdirent. Tout leur camp tomba au pouvoir des Greco-Byzantins : des richesses immenses, fruit de leurs expéditions ou de leurs spoliations, devinrent la proie du vainqueur. Peu de temps après, Gélimer lui-même qui avait trouvé asile chez une tribu Maure des montagnes de Pappua (Djehel-Edough, près des sources de la Seybouse), fut obligé de se rendre. La puissance vandale fut anéantie en Afrique. C'était l'an 534, cinq mois après, environ, le débarquement des Greco-Byzantins. Gélimer, conduit par Bélisaire, prisonnier à Constantinople, y mourut en homme privé, dans un domaine que lui assigna l'Empereur, en Galatie.

La domination vandale en Afrique dura un siècle. Ce peuple y a laissé peu de monuments de son passage. L'état de guerre incessant où il fut pendant tout cet espace de temps, et le peu de durée de son occupation, expliquent ce fait. Il serait injuste cependant de le juger trop sévèrement. Les Vandales n'ont pas eu d'historiens à eux : ils étaient Ariens et ont fait trembler l'empire d'Orient. Tels sont les crimes que n'ont pu leur pardonner les écrivains ecclésiastiques ou les auteurs byzantins qui nous ont transmis leurs faits. Les uns les ont jugés avec cette haine que les chrétiens orthodoxes du temps avaient vouée aux propagateurs de l'arianisme; les autres avec cette animosité dont les petites passions nationales accablent un ennemi vaincu. Un fait incontestable c'est que les Vandales ne sont restés étrangers en Afrique à aucune des occupations des Romains, soit pour l'exploitation des terres, soit pour celle de diverses industries. S'ils n'ont pas laissé comme eux de grands monuments d'art, ils ont ajouté une branche d'industrie inconnue avant leur conquête et qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours, celle de la fabrication de sabres et d'épées d'une trempe inimitable; ils ont laissé, comme on l'a vu, dans quelques tribus indigènes, des traces évidentes de leur race, ce qui dénote une fusion à peu près complète. Ensuite, arrivés en Afrique avec toute la rudesse primitive des

hordes du Nord, ils se sont, en moins d'un siècle, polis au contact de la civilisation romaine, et ne sont restés étrangers à aucun de ses arts. Après cela qu'on persiste à nous les représenter comme les plus farouches des peuples d'alors, on ne doit voir là qu'un de ces préjugés routiniers que, par pur esprit de corps, les Académies se font un devoir de croire et de propager par cela seul qu'ils sont vieux.

PÉRIODE GRECO-BYZANTINE.

La domination Greco-Byzantine fut pour l'Afrique occidentale un fléau plus terrible encore que la domination Vandale. Elle ne fut qu'une guerre intérieure incessante qui, dans le court espace des vingt années qui suivirent l'invasion de Bélisaire, dépeupla l'Afrique de cinq millions d'habitants : c'est Procope qui l'assure. Les Vandales avaient su soumettre les tribus indigènes : les Greco-Byzantins purent à peine se défendre contre elles. Les premiers traînant avec eux la *famille* et ayant, de commun avec les tribus de l'Atlas, quelques-unes de ces vertus rudes et farouches qui dérivent des instincts naturels, avaient pu exercer sur elles une certaine puissance d'assimilation ; les seconds n'y apportèrent que les vils et ignobles vices de leur prétendue civilisation et, après avoir été un objet de mépris pour elles, devinrent celui de leur exécration.

Pour bien comprendre l'occupation des Greco-Byzantins en Afrique, il faut jeter un rapide coup d'œil sur la société de l'empire d'Orient à cette époque.

En regard de ces rudes éléments de force et de liberté qui caractérisaient ces races du Nord qui, étendant partout leurs conquêtes, devaient peu à peu rajeunir la souche pourrie de la société romaine, le peuple grec n'apparaît que comme un troupeau d'esclaves, corrompu par les vices, dégradé par la débauche, énervé par une incroyable apathie pour tout, excepté pour les plaisirs, les futilités, les disputes théologiques et d'incessantes révolutions domestiques sans but, sans portée et sou-

vent sans utilité. Ce peuple était devenu si abruti, qu'au milieu de ses vices, de ses crimes, de ses révolutions, il n'avait pas même l'énergie de la guerre civile. Le gouvernement n'était jamais démembré par elle; mais une sédition dans l'armée, une émeute au théâtre, une conspiration de palais renversaient un souverain. Constantinople transportait son obéissance à son successeur : les provinces l'imitaient et tout était dit. Les chants, les symphonies, les danses recommençaient, les théâtres se remplissaient de spectateurs, les tables de jeu s'encombraient, les orgies reprenaient leur cours : la mollesse, la paresse, la pompe des équipages, l'ostentation des richesses continuaient d'afficher leur prééminence sur le mérite réel, et au milieu de ce cloaque de débauche et de vices, se nouaient toutes les intrigues de la corruption, se combinaient toutes les manœuvres de l'ambition et de l'avarice, se débattait le prix des services les plus honteux, s'ébattait l'ignoble ivrognerie de la populace, et planait sur le tout une fièvre incessante de disputes théologiques si frivoles, si niaises, qu'on a peine à comprendre qu'elles aient pu captiver un instant l'esprit humain.

Tel était cet empire d'Orient qui, n'ayant pas même conservé une seule étincelle d'énergie physique ou morale, allait achever de s'user dans les ébats d'une activité tout extérieure, sans but et sans utilité, et se trouvait momentanément en contact avec les tribus énergiques et indomptables des régions de l'Atlas.

Les peuples à demi-barbares ont un instinct merveilleux pour reconnaître, parmi leurs oppresseurs, ceux en qui réside la force et ceux qui n'ont que la faiblesse en partage. Peu de temps après l'invasion des Vandales, les principales tribus indigènes avaient reconnu la domination de ces hommes, dont tout révélait la volonté qui exige et la force qui exécute. Dès les premiers jours d'occupation des Greco-Byzantins, toutes se réunirent contre ces vainqueurs qui traînaient après eux la mollesse de leur civilisation et la corruption de leurs mœurs. Aussi la domination des Greco-Byzantins en Afrique ne fut qu'une longue lutte suivie de quelques succès et de beaucoup de revers. Cette période n'offre aucun intérêt réel pour l'his-

toire qui nous occupe. C'est une série d'intrigues, de corruptions, d'exactions, de révoltes, d'assassinats, de tous les vices des Greco-Byzantins transportés de Constantinople à Carthage. L'ennuque Salomon que Bélisaire se choisit pour successeur, battit deux fois les Maures-Gétules ; mais une sédition de son armée, composée en grande partie d'indigènes, le força de se réfugier en Sicile, accompagné seulement de l'historien Procope et de quatre autres personnes. L'armée rebelle pilla Carthage, massacra une partie des habitants et se choisit pour chef un nommé Stoza, guerrier audacieux, actif, énergique, homme à vues profondes, dont le premier soin fut de proclamer la liberté des esclaves. Son armée, composée de Vandales, de Maures, de Numides, de Gétules, se grossit alors d'une multitude d'esclaves et de vagabonds. Un seul point unissait tous ces éléments hétérogènes, c'était celui de piller et de tuer tout ce qui restait en Afrique de Romains et de Greco-Romains. Cette armée marcha sur Carthage et, sans l'arrivée de Bélisaire, dont le nom seul mit ces hordes indisciplinées en déroute, c'en était fait dès ce moment de la prépondérance des Byzantins en Afrique.

Mais ce ne fut là qu'un répit de peu de durée. En 534, quatre ans après la défaite des Vandales, Stoza était maître de la Numidie et de la Bizacène. L'arrivée en Afrique d'un neveu de Justinien, Germanus, y rétablit plus par la politique que par les armes, un peu d'ordre et de paix ; mais rappelé par les intrigues d'une ancienne courtisane, Théodora alors épouse de Justinien, il y fut remplacé peu après par un nommé Sergius, homme aussi nul que féroce qui, à Leptis, fit massacrer, sans motif, quatre-vingts députés de la tribu des Leucathes, qui étaient venus renouveler l'alliance. Ce crime horrible souleva d'indignation toutes les tribus des vallées de l'Atlas. Depuis les Syrthes jusqu'à l'Océan, retentit un cri de guerre et de vengeance. L'armée Byzantine fut écrasée deux fois, dans les champs de Seheste et à Siccavénéria, à trois journées de Carthage. L'ignoble Sergius fut enfin rappelé, et le gouvernement de l'Afrique fut confié au sénateur Aérobinde, mari de Préjecte, nièce de Justinien. Ce nouveau gouverneur, d'une là-

cheté peu commune, restait enfermé dans son palais, vivant avec des femmes, au sein des voluptés, pendant que les ennemis étaient aux portes de Carthage. L'armée indignée le déposa et nomma à sa place un de ses chefs, nommé Gontharix, qui fit assassiner Aérobinde et qui fut assassiné à son tour, après un mois de pouvoir usurpé.

Quelques exploits assez continus marquèrent la domination Byzantine pendant le gouvernement de Jean Troglita, qui se prolongea jusqu'en 548. Mais, dès ce moment, chaque jour fut marqué par de nouveaux envahissements des tribus Libyennes. Dans les contrées naguère si fertiles, et si peuplées alors, depuis tant d'années, saccagées sans répit, on marchait des journées entières sans rencontrer personne : partout la désolation; partout la solitude. Des tribus en armes parcouraient seules ces villes et ces campagnes désertes et ruinées. La civilisation Byzantine qui, excepté lors de l'expédition de Bélisaire, ne s'était généralement révélée que par l'incapacité de ses généraux, l'insoumission de ses troupes, la rapacité du fisc impérial et tous les vices de ses esclaves corrompus, que l'histoire désigne sous le nom de Greco-Byzantins, dévasta plus l'Afrique en vingt ans que les Vandales en cent. Aussi Justinien put voir, avant de mourir, le territoire de la province d'Afrique, réduit au tiers de ce qu'il était sous les Romains. La possession de ce tiers lui-même était chaque jour remise en question et continuellement disputée par ces vaillantes tribus indigènes qui, dans leur langue sauvage, s'appellent aujourd'hui Jmazigh (le peuple libre), que les esclaves abrutis du Bas-Empire appelaient *Barbares* et qui avaient au moins l'énergie de reconquérir ce qu'eux, hommes civilisés, ne savaient plus défendre.

Pendant le siècle qui suivit la mort de Justinien, l'Afrique offrit le même déplorable spectacle, la lutte du courage et de l'indépendance contre des maîtres lâches et corrompus. Un moment unies dans un intérêt commun, les tribus se livraient ensuite à leurs haines intestines, et les Byzantins ne devaient qu'à ces divisions la conservation du débris de cette conquête qu'ils étaient incapables alors de s'assurer par les armes. La domination Byzantine dans l'Afrique occidentale fut le plus

grand fléau qui ait affligé cette contrée. Par plus d'un siècle de guerres intestines qn'elle ne sut ni prévenir, ni faire cesser, elle en décima tellement les habitants, que le flot arabe n'y trouva, lors de son invasion, qu'une population réduite de plus des deux tiers et qui, cependant, offrit une résistance plus longue et plus énergique que ces descendants dégénérés des Romains.

PÉRIODE ARABE ET BERBÈRE.

Ici va commencer une des périodes les plus importantes de l'histoire d'Afrique. Ce qui reste des divers éléments phénicien, romain ou vandale qui s'étaieut plus ou moins fondus avec la race indigène, va disparaître. Un peuple nouveau poussé par le fanatisme et l'ardeur du pillage va, sur ce sol bouleversé, substituer ses mœurs et ses lois à ces civilisations diverses dont les débris s'effaceront complètement devant l'impérieuse exigence d'une religion trop exclusive. A peine même en restera-t-il quelques traces dans le passé et, grâce à une communauté d'origine des Maures et des Arabes, s'établira, après trois invasions successives, une domination qui a produit l'élément que nous avons à combattre aujourd'hui. Pour bien l'apprécier, il est indispensable de suivre à sa naissance ce flot arabe qui va envahir l'Asie, l'Afrique septentrionale, l'Europe orientale et une grande partie des côtes de la Méditerranée dans l'Europe occidentale.

Vers le VIIe SIÈCLE, du fond d'une bourgade d'Arabie, s'éleva une voix prêchant une doctrine à la fois civile, politique et religieuse. Ralliant à un seul cri les races auxquelles il manquait un symbole, les émeutant, les excitant jusqu'à l'exaltation, elle humilia tout ce qui avait vieilli dans l'ancien monde. En moins d'un siècle, elle retentit des rives du Danube aux monts Himmalaia, du désert africain aux steppes de l'Asie centrale. Résonnant partout où s'étaient développées les civilisations primitives ; inoculant l'enthousiasme et

le fanatisme au cœur des hordes insouciantes et presque sans culte; en arrêtant d'autres dans leurs mouvements de migration et les transformant en nations; galvanisant jusqu'à des peuplades mortes; sur les ruines d'un passé mystérieux et solennel, jetant l'éclat d'une splendeur extraordinaire et accomplissant enfin, dans l'Orient, l'œuvre d'assimilation qui s'opérait en Occident, tel fut, à son début, le mahométisme.

De toutes les révolutions qui ont influé d'une manière durable sur l'histoire civile et morale du genre humain, aucune n'a été plus en dehors du cercle des prévisions humaines, que la révolution produite par la religion de l'Arabie. La seule explication satisfaisante des causes qui ont pu contribuer à son succès, c'est de considérer le mahométisme comme la dernière protestation de l'égoïsme et du sensualisme du monde antique, qui, se formulant en loi religieuse, put inspirer cette foi si sincère, si ardente, si forte, si durable, que treize siècles et l'idée chrétienne ont encore à peine pu l'ébranler.

Le spiritualisme chrétien, en opposition formelle avec les mœurs de l'Orient, n'avait pu s'y implanter que difficilement. Les mœurs romaines que les Arabes avaient connues par leurs échanges journaliers, dans les provinces asiatiques de l'Empire, avaient dû les captiver parce qu'elles n'étaient que l'exagération de leurs instincts élevés, sensuels, matériels et guerriers. Pour se faire écouter, admirer et suivre, Mahomet n'eut qu'à favoriser cette tendance dans certains cas et la régulariser dans d'autres.

Il le fit: cela décida du succès de sa doctrine.

Par les notions justes et élevées de la nature divine et des devoirs moraux, qu'il sema dans le Koran, il frappa les esprits d'un peuple fier, réfléchi, déjà dégoûté des superstitions de son ancienne idolâtrie, et dont la doctrine nouvelle relevait la dignité.

Par l'heureuse fusion dans le Koran, des rites et des traditions qui existaient en Arabie, il ne blessa aucune susceptibilité religieuse et les captiva toutes.

Par les nombreuses applications des préceptes du Koran à

toutes les transactions légales et les actions de la vie civile, il établit dans l'état social l'ordre et la régularité dont se montrait si jaloux dans sa famille l'Arabe, chez qui s'était perpétué le régime patriarcal.

Enfin, annonçant une religion où dominait l'esprit belliqueux, exterminateur et pillard d'une race à passions violentes, il flatta ses instincts brutaux ; puis faisant du meurtre et du pillage un titre aux jouissances de cette vie et de l'autre, il se concilia tous les instincts sensuels de cette même race à l'imagination si vive et si ardente.

Telle est la loi politique et religieuse des populations mahométanes ; telles furent les causes qui ont pu la motiver, et les effets qu'elle fut appelée à produire à son début. Ce développement sommaire était nécessaire pour nous faciliter dans la suite à expliquer des résistances qui, en apparence, sembleront complètement manquer de motif et de but.

Sans suivre Mahomet dans le développement de sa doctrine, sans constater les différences des lois chrétienne et musulmane qui procédaient l'une par la persuasion, l'autre par l'extermination, il nous suffira d'établir ce qu'étaient les Arabes avant Mahomet, et ce qu'ils furent à sa mort. Enjambant ensuite un demi-siècle, nous suivrons ce peuple dans les détails de son invasion dans l'Afrique septentrionale.

L'Arabie forme une grande presqu'île, enclavée entre le Golfe Persique à l'est, la mer des Indes au sud et la mer Rouge à l'ouest. Elle était divisée par les géographes anciens, en trois contrées : l'Arabie-Heureuse, l'Arabie-Pétrée et l'Arabie Déserte. L'Arabie-Heureuse, située entre le Golfe Arabique et le Golfe Persique, est l'Yemen des Arabes de nos jours. Là, est la Mecque où naquit Mahomet : là est Médine où il mourut. L'Arabie-Pétrée est située dans la partie occidentale du golfe arabique. Entre elle et l'Arabie-Heureuse, s'étend une région immense et aride qui, au nord-est, est bornée aux plaines de de la Mésopotamie, c'est l'Arabie déserte. La race Arabe est divisée en trois grandes familles : les Arabes primitifs, les Arabes purs et les Mosarabes. Ces derniers sont les Arabes naturalisés ; les premiers sont les descendants directs des habi-

tants primitifs de l'Arabie ; les autres sont ceux qui sont restés purs de toute alliance étrangère. Cette différence de race est entre eux une source continuelle de divisions et de guerres. Voici, selon l'auteur arabe Aboul-Féda, le portrait de ce peuple avant Mahomet. « L'Arabe est guerrier, sobre, robuste, ne « craignant ni les fatigues ni les privations. Son vêtement « c'est une courte saye de couleur ; sa nourriture des fruits, « du laitage, des gâteaux de froment ; son occupation la guerre « ou la garde des troupeaux. Il n'a pas d'habitation fixe ; sa « tente c'est son foyer. Monté sur son coursier rapide ou sur « sa *Tasaye* (chameau), si agile que les voyageurs qui les mon- « tent n'ont pas le temps de se saluer lorsqu'ils se rencon- « trent, il erre çà et là à la recherche des pâturages ou des « expéditions aventureuses. Ils sont divisés en tribus. Le plus « ancien de certaines familles de la tribu en est le *cheik* « (ancien). C'est lui qui dirige les travaux de défense, le « choix des pâturages, tout ce qui se rapporte aux intérêts « communs, excepté la guerre qui se décide à la majorité des « voix des chefs de famille. Le conseil des cheiks prononce « souverainement sur les griefs entre les tribus. Ces griefs sont « nombreux et fréquents. La possession des sources et des « pâturages et surtout le divers genre des opinions religieuses « leur mettent, en tout temps, les armes à la main. Chaque « chef de famille s'arroge le droit de modifier à son gré le « culte ; de là une confusion inextricable dans la foi et d'inces- « santes querelles intestines. Avant Mahomet, l'Arabe man- « quait de symbole et n'avait de commun que l'origine et la « manière de vivre. Il n'existait en lui ni nationalité, ni foi « commune, ni direction unitaire. »

Comme nation, l'Arabe de nos jours a subi une modification capitale : il est rallié à un symbole commun ; comme individu il n'a pas varié : il est ce qu'il était à l'époque où le peint Aboul-Féda. A la mort de Mahomet cette modification avait déjà eu lieu. Animées d'un même esprit, une même loi religieuse et politique ne tarda pas à unir ces populations. Elles formèrent alors un grand corps, doté d'une force nouvelle, l'union, mu par un but unique, la propagation de l'Islam,

Aussi en peu de temps les successeurs de Mahomet, Abou-Bekr, son oncle, Ali, le premier de ses disciples, Omar, le plus vaillant de ses lieutenants, conquirent la Syrie, la Perse, la Judée et l'Égypte. Aux cris mille fois répétés de : *La Allah ill' Allah, Mahommet rassoul Allah!* (il n'y a d'autre Dieu que Dieu, et Mahomet est son prophète), toutes les tribus, depuis le Golfe Persique jusqu'à Suez, depuis l'Euphrate jusqu'au détroit de Bal-el-Mandel, rangées sous la bannière de la foi nouvelle, portèrent partout la terreur de leurs armes et la gloire de leur nom. Des dissensions intestines, des rivalités de jalousie, d'ambition, menacèrent de compromettre au début le développement de la puissance de ces formidables conquérants. Un schisme éclata. Omar fut le chef des *Sonnites*, musulmans orthodoxes; Ali, celui de la secte des *Shictes* : le premier mourut assassiné, le second en combattant. Mohawiah-ben-Ommyah fut nommé kalife et établit sa résidence à Damas.

Sous son règne, en 647, Abdallah, un de ses lieutenants, partit d'Égypte à la tête de quarante mille combattants, pour arracher l'Afrique occidentale à l'empire de Byzance. Il traversa le désert et d'autres régions brûlantes qui n'avaient jamais subi la domination romaine, battit sous les murs de Tripoli l'armée byzantine, que commandait le patrice Grégoire, et s'avança jusqu'à cent cinquante milles au sud de Carthage. Cette première invasion se borna là. Les fatigues et les maladies obligèrent l'armée musulmane à regagner l'Égypte. Six ans après, une nouvelle expédition battit encore les Byzantins et s'empara cette fois de l'antique Cyrène. Elle fut suivie d'une troisième qui, après avoir complètement battu en plusieurs rencontres les Byzantins et les Berbères, dirigea sa conquête le long du revers méridional de l'Atlas, resserra chaque jour davantage, entre la mer et le désert, les débris des anciennes populations grecque et carthaginoise, et fonda à huit jours de marche de Carthage, la ville de Kairouan. Le valeureux Oukbah commandait cette expédition. Il fut tué dans une grande bataille et noblement vengé par son successeur Hassan le Gassanide, qui prit Carthage, la livra au pillage

et la détruisit de fond en comble. La puissance du kalife de Damas fut définitivement établie dans le Mahgreb. Byzance ne conserva en Afrique que la majeure partie du littoral depuis la frontière de Tunis jusqu'à l'Océan Atlantique. Cette possession elle-même fut de courte durée. Non-seulement ces terribles tribus de l'Yémen chassèrent les Bysantins de l'Afrique occidentale, mais encore elles envahirent l'Espagne, la soumirent, franchirent les Pyrénées, s'établirent à Narbonne, inondèrent les provinces du Languedoc et de l'Aquitaine, vinrent arborer leur drapeau victorieux jusque sur les murs de la capitale de la Touraine et n'arrêtèrent leur marche que dans les plaines de Poitiers où des milliers de cadavres de leurs soldats tombèrent sous la valeur des armées françaises. Leurs conquêtes en Asie furent aussi rapides qu'en Europe.

En contact immédiat avec les civilisations de l'Orient et de l'Occident, ces farouches propagateurs de l'Islamisme dédaignèrent bientôt la simplicité des premiers musulmans. Ce ne furent plus ces sauvages tribus de l'Yémen dont nous avons tracé la peinture. Les kalifes de Damas et de Bagdad rivalisèrent de pompe et de splendeur avec les empereurs de Byzance. La soie, l'or, les pierreries, brillaient sur leurs vêtements, dans leurs demeures : les raffinements du luxe le plus merveilleux, entrèrent comme éléments dans leurs créations artistiques et architecturales. L'industrie pour les choses utiles autant que pour les choses futiles fit des progrès rapides, et tout, jusqu'aux lettres et aux sciences, reçut une impulsion qui n'eût pas déparé les civilisations grecque et romaine.

L'Afrique ne resta pas étrangère à cette rénovation, et sur cette terre qui semblait destinée à recevoir l'empreinte de tout les grands peuples qui se succédaient sur la scène du monde, les connaissances arabes s'y propagèrent comme leurs doctrines religieuses. Kairouan et Fex devinrent en peu de temps des foyers de lumière, de luxe et d'érudition.

Les annales arabes sont si confuses et si tronquées qu'on voit, dans l'Afrique occidentale, cette civilisation arabe pleinement développée et la religion musulmane établie sans qu'on puisse découvrir par quels moyens graduels les nou-

veaux conquérants avaient pu faire accepter leurs connaissances, leurs mœurs et leurs croyances. Cette lacune est déplorable. Il est un monument cependant qui pourra jeter quelque jour sur ce point qu'il eût été si important pour nous de pouvoir éclaircir.

L'islamisme ordonnait de combattre sans répit les infidèles jusqu'à la domination complète de la religion musulmane. C'est un précepte précis du Coran : *Combattez les infidèles jusqu'à ce que la religion de Dieu domine seule sur la terre.* Tant que les tribus de l'Yémen n'eurent à combattre que des populations peu nombreuses, la conversion ou l'extermination devint facile et l'application de ce précepte praticable. Mais il n'en fut plus de même lorsque cette double action dut s'exercer simultanément ou isolément sur de grandes aglomérations. Une transaction devint alors nécessaire, et c'est ce qui eut lieu en Afrique. Les villes ou les tribus conquises, chrétiennes, juives ou idolâtres eurent à choisir entre le libre exercice de leur culte et le payement d'un tribut, l'exclusion des fonctions publiques. Dans toutes les transactions civiles les récalcitrants étaient en outre dans une condition d'infériorité marquée avec les croyants. La population conquise se trouvait ainsi divisée en deux classes : les croyants, membres de la société musulmane et, à ce titre, aptes à toute place proportionnelle à leur rang, à leur courage ou à leurs talents, et les infidèles, réduits à une sorte d'ilotisme non-seulement dégradant mais encore onéreux. Il dépendait dès lors de chaque ilote d'entrer dans la classe privilégiée : une simple abjuration lui donnait droit à l'égalité, aux honneurs et le déchargeait du tribu. Cela seul peut non-seulement expliquer mais encore motiver comment presque toutes les populations africaines adoptèrent successivement le mahométisme.

Cette conversion dont l'intérêt de position ou de fortune était le seul mobile, ne put avoir, dès le début, rien de sincère. Cela explique encore le nombre infini de schismes et d'hérésies, qui, après avoir divisé les Berbères musulmans entre eux, amenèrent une scission avec leurs vainqueurs et finirent par détruire l'unité musulmane. L'empire des kalifes,

à peine au début de son existence croulait déjà de son propre poids. N'ayant à classer dans cette grande et rapide décadence, que ce qui se rapporte à notre sujet, nous nous contenterons de mentionner les faits seuls qui nous paraîtront nécessaires pour faire comprendre l'action de la domination excentrique des kalifes sur les populations africaines.

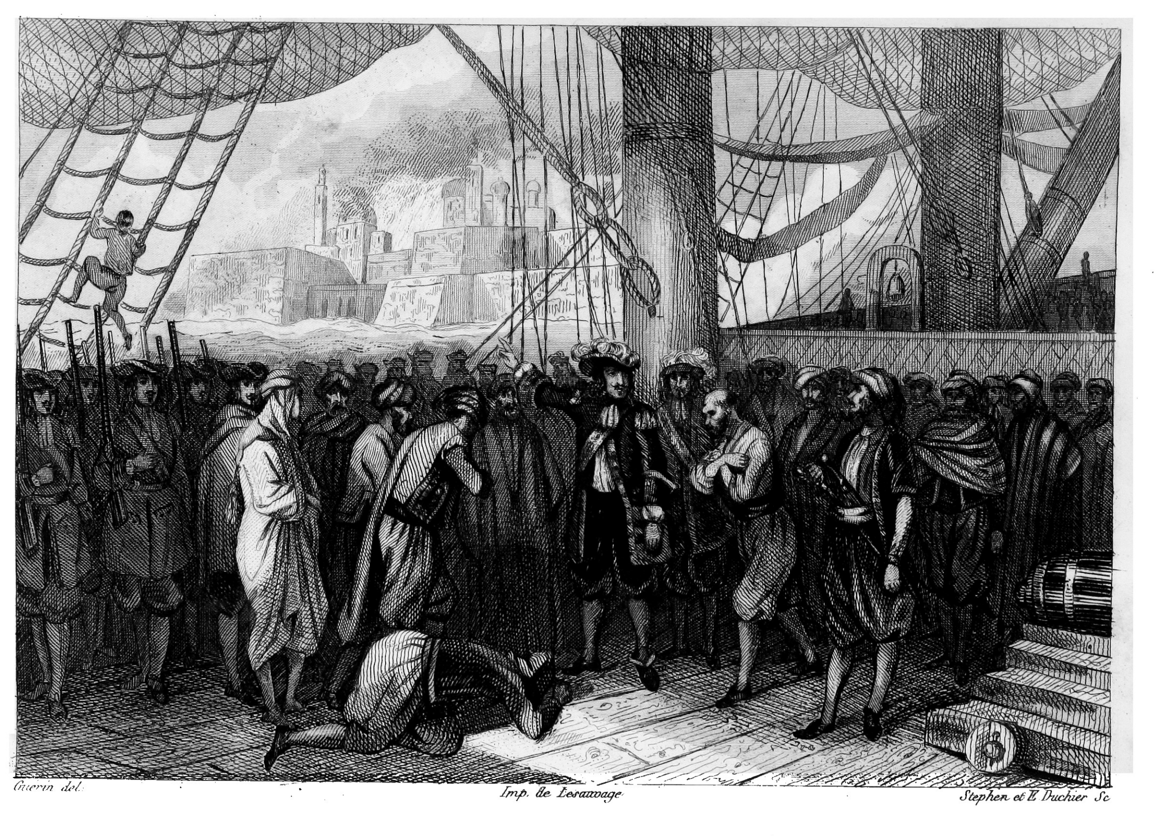
La société islamique en Orient était divisée en trois sectes qui avaient eu, avaient ou allaient avoir chacune leur branche dynastique. Les Ommiades, descendants de Moaviah qui avait vaincu Ali; les Abassides descendants d'Abbas, oncle de Mahomet et les Fatimites, descendants de Fathmé fille du prophète. Ces trois partis se haïssaient autant qu'ils haïssaient les chrétiens et se faisaient une guerre acharnée. Chacun d'eux avait des points de doctrine et de rite différents; chacun d'eux avait adopté une couleur particulière pour ses vêtements : la couleur blanche était celle des Ommiades; la couleur noire celle des Abassides; les Fatimites adoptèrent plus tard la couleur verte.

Après une grande défaite, un seul des membres de la dynastie des Ommiades, Abderrhaman, avait échappé au massacre de tous les siens. Après avoir longtemps erré en Egypte et dans le désert, il passa en Espagne et y fut proclamé kalife. Il devint la tige des Ommiades d'Occident, qui, pendant près de trois siècles, régnèrent sur l'Espagne. Le représentant des Abassides Saffah, fut proclamé kalife d'Orient. L'Arabie et la Perse reconnurent sa puissance, et quittant Damas, où les Ommiades avaient beaucoup de partisans, il transporta le siége du kalifat sur la rive orientale du Tigre, où il fonda Bagdad dont la population s'éleva bientôt à plus de huit cent mille âmes.

Cette grande scission du kalifat d'Orient avait eu son contrecoup en Afrique. Des sectaires de noms et de croyances diverses, avaient répandu les mêmes germes de dissension qui venaient de détruire la grande unité politique et religieuse que Mahomet avait léguée à ses successeurs. Les *Ibadis*, les *Sofris*, sectaires connus sous le nom commun de *Kouaridj*, avaient envahi une grande partie du Mahgreb et resserré les

Arabes orthodoxes dans Kairouan. A la suite d'une longue guerre intestine, suivie de succès et de revers réciproques et d'un état d'anarchie qui dura près d'un siècle, la puissance temporelle du kalife de Bagdad s'anéantit dans le Mahgreb. Il n'y eut plus d'émir titulaire : chaque chef de tribu victorieuse s'arrogeait ce titre à son tour, et enfin sur les débris de toutes ces fractions désunies, s'élevèrent deux forts partis dans lesquels tous les autres se fondirent : à l'ouest, les Edrissites commandés par Edris-ben-Edris descendant d'Ali, et à l'est, les Aghlabites de la tribu des Beni-Aghlab. Edris fonda en 808 la ville de Fex, dans le Maroc, et prit le titre de kalife de Fex. Presque à la même époque, Ibrahim, fils d'Aghlab, établit à Kairouan la dynastie des Aghlabites qui passa à ses successeurs.

A cette époque peut se rapporter, en Afrique, l'avènement de dynasties purement africaines. Les Edrissites et les Aghlabites ne restèrent étrangers à aucun des progrès de la civilisation de l'Orient, et l'imitèrent aussi dans ses conquêtes. Pendant près d'un siècle ils saccagèrent les côtes de la Méditerranée où s'y établirent depuis les Pyrénées jusqu'aux Alpes. Mais d'autres tribus indigènes, les Zenètes, les Hawarah, qui peuplaient le versant oriental des montagnes de la Mauritanie qui bordent le détroit, les Maimoudes qui résidaient dans les plaines et les vallées de la partie occidentale et méridionale de l'Atlas qui s'étend vers les frontières de Maroc; les Gomerales, les Sanhadjah, dont les tribus nombreuses étaient répandues dans les montagnes de la Mauritanie et derrière les différentes chaînes de l'Atlas, d'autres tribus de l'est de l'Afrique septentrionale, toutes désignées sous la domination générale de Berbère, se soulevèrent à la fois contre les kalifes de Fex et de Kairouan. Les Beni-Mequineça de la tribu des Zénètes battirent le premier, s'emparèrent de Tlemcen qui fut érigée en principauté indépendante et établirent le siége de leur domination à douze lieues de Fex, dans l'ancienne Sidda qui fut appelée Mequinez du nom de leur tribu. En même temps un célèbre marabout, descendant de Fatmé, fille du prophète, leva dans l'est l'étendard de la révolte et s'annonça comme



Guerin del. Imp. de Lesauvage Stephen et E. Duchier Sc.

BOMBARDEMENT D'ALGER PAR DUQUESNE.

'iman régénérateur qui devait opérer la réunion de tous les Musulmans dans une même croyance. Il se nommait Obeid-Allah-Abou-Mohammet, plus connu sous le surnom de Mahadi, fondateur de la puissance de ces kalifes Fatimites, dont a domination s'étendit ensuite jusqu'en Egypte. Mahadi attaqua Kairouan, en chassa les Agblabites, se porta de là sur Fex, qu'il prit, ainsi que Ceuta et Tanger. Chassés de leur capitale, les kalifes de Kairouan et de Fex demandèrent du secours au kalife de Cordoue Abderrhaman. Ce dernier fit passer une armée en Afrique qui refoula Mahadi dans la partie orientale de la Barbarie, délivra les Edrissites, mais réunit eur kalifat à celui de Cordoue. Il se fit proclamer dans Fex prince des croyants. Se mettant ensuite à la poursuite des Fatimites, il les assiégea dans Tunis dont il s'empara, les rejeta usque dans Kairouan et rapporta d'immenses trésors de cette expédition. Toute la partie occidentale du Mahgreb passa dès ors sous la domination des kalifes Ommiades d'Espagne.

Pendant près d'un demi-siècle (de 925 à 972), tout le Mahgreb fut déchiré par cette lutte entre les Fatimites contre les Aghlabites et les Edrissites, et les Ommiades contre les Fatimites, jusqu'au moment où ces derniers, vaincus dans l'ouest de l'Afrique et pour réparer les cruels échecs faits à leur puissance, tournèrent leurs armes contre les kalifes d'Orient, les Abassides, et leur arrachèrent un des derniers fleurons de leur couronne, l'Espagne et la Syrie. Bagdad resta seule alors à cette puissante dynastie des Abassides, si célèbres dans les annales d'Orient.

Les Fatimites, vainqueurs des kalifes de Bagdad, transportèrent le siége de leur gouvernement au Kaire, et confièrent à un cheik Berbère l'administration de Kairouan, leur ancienne capitale. Dès ce moment (an 1000), la plus grande confusion règne dans les annales arabes comme dans celles de tous les peuples. Au milieu des déchirements continuels, de luttes incessantes, de factions qui se forment, se fractionnent, se multiplient, il est impossible non-seulement de suivre, mais même de classer les diverses dynasties plus ou moins puissantes qui, au milieu de l'anarchie la plus profonde, règnent,

dominent et se renversent mutuellement. Deux règnes seuls : ceux des Almoravides et des Almohades mériteraient de trouver place dans ce récit sommaire, si on pouvait découvrir dans leur domination un caractère qui jetât un jour nouveau sur les mœurs ou le mobile des populations africaines à cette époque. Mais c'est toujours la même instabilité, la même ambition, le même enthousiasme religieux qui les poussent au pouvoir, les renversent, et sur leur débris en poussent d'autres qui sont renversés à leur tour.

Quelques grandes figures dont les poètes arabes ont chanté les exploits, et dont les contes populaires ont, plus que les annales nationales, perpétué le nom et la mémoire, méritent cependant d'être signalées. Tels sont l'Almohave Abdel-Moumem qui, après avoir arraché tout le Mahgreb aux Almoravides, depuis l'Océan jusqu'au désert de Barka, allait leur arracher l'Espagne, lorsqu'il mourut à l'âge de 65 ans : son petit fils Mohammed-Abou-Abd-Allah, dont la défaite en Espagne, aux *Naves de Tolosa,* par les armées de la chrétienté entière, arrêta la marche incessante des peuples de l'Orient vers l'Occident; Yahya, de la tribu des Beni-Mericin, qui, était la terreur de l'Afrique lors de la sixième croisade, commandée par Saint-Louis en 1270; le sultan Elkhal, roi de Mequinez et de Tlemcen, et surtout le célèbre Berhère Joussef-Ben-Taschefin qui, étayant de sa main puissante l'édifice chancelant de la domination musulmane en Afrique et en Espagne, en réunit les éléments dissidents et parvint pour un moment à les reconstituer. Son nom est resté populaire parmi les Arabes, et c'est le récit de ses exploits qui défraye encore les longues heures des haltes des tribus dans le désert. Voici, d'après une chronique arabe quelques-uns de ses faits.

L'an 414 de l'hégire (1026), vivait à Sux, parmi les Lamptunes, un saint et savant marabout, Abd-Allah-ben-Yasim. Il revivifia la foi chancelante ; les préceptes de l'islamisme qui prescrit le prosélytisme par la conquête étaient négligés, il en prêcha la pratique, sa voix réveilla l'enthousiasme des populations guerrières qui habitaient les déserts de l'ancienne Gétulie au-delà de la chaîne atlantique. Leurs premières excur-

sions furent des conquêtes à la religion, et ils furent surnommés Al-morabith (les hommes de Dieu.) Abd-Allah les conduisit victorieux jusque dans le Sahel au milieu des plaines d'Agmat, où ils dressèrent leurs tentes. Là il mourut après leur avoir prophétisé la conquête de tous les pays du Mahgreb. Il nomma pour son successeur Abou-Beker-ben-Omar qui, après avoir solidement assis son pouvoir dans le pays par la force de ses armes, fut obligé de repasser l'Atlas pour aller secourir les Lamptunes qui étaient restés dans leur *Dciras* et choisit pour le remplacer Joussef-ben-Taschefin, de la tribu de Zanaga, dont les Lamptunes étaient une fraction.

Sous la conduite de ce nouveau chef, la prophétie de Abd-Allah s'accomplit, et le nombre des prosélytes s'accrut tellement que, se trouvant trop à l'étroit dans la plaine d'Agmat, Joussef résolut d'envahir le royaume de Fex, l'ancien héritage des Edris.

Joussef était appelé à de grandes destinées. Dans sa jeunesse un essaim d'abeilles était venu s'abattre sur lui, et le taleb le plus célèbre de la tribu avait dit, que, par ce signe, le ciel avait voulu déclarer que Joussef réunirait les parties divisées d'un vaste empire, comme étaient venues se rassembler, autour de lui, les abeilles, membres dispersés d'une grande famille.

En effet, Joussef envahit le royaume de Fex, s'empara de la capitale, chassa les Zénètes de Tlemcen, poussa sa conquête jusqu'à Beni-Mezegrenna (Alger), et retourna dans le pays d'Agmat, où il jeta les fondements de la grande ville de Meur-Quec (Maroc), dont il voulait faire sa capitale. Bientôt il poussa plus loin ses conquêtes; il s'empara de Bougie, de Tunis et conquit tout le pays, depuis les limites du désert jusqu'à la Méditerranée et l'Océan.

Peu après il passa en Espagne au secours des musulmans, qui, après la chute du kalifat de Cordoue, s'étaient fractionnés en petits états et avaient peine à lutter contre les chrétiens. Il joignit les armées d'Alphonse VI, roi de Castille, et de Sanche, roi de Navarre et d'Arragon, et les défit complètement à Zalacca. Ensuite, pour mettre fin à toutes les dissensions in-

cessantes des rois musulmans d'Andalousie, il s'empara de Grenade, de Cordoue, de Séville, de Valence et se fit proclamer souverain de l'Espagne musulmane. Il mourut en 1107, chargé d'ans et de gloire, léguant à son fils un empire colossal, et aux générations futures de l'Afrique septentrionale le récit des exploits fabuleux du plus grand des conquérants Berbères.

A sa mort son empire se démembra. Fractionnée en mille petits états, l'Afrique devint successivement la conquête de tribus plus ou moins puissantes, mais cependant les Berbères ne cessèrent d'y dominer. En Espagne, au contraire, les descendants des anciens conquérants arabes parvinrent à y assurer leur domination; mais refoulés peu à peu par les rois de Castille et d'Arragon, ils étaient réduits au seul royaume de Grenade, et enfin, en 1492, sous le règne de Ferdinand et Isabelle, ils furent définitivement expulsés de l'Espagne.

Un demi-siècle s'était écoulé depuis que Mahomet II, à la tête des Turcs–Ottomans, avait renversé les murs de la ville des Constantins, et, avec eux anéanti l'empire d'Orient, lorsque Ferdinand-le-Catholique balayait de l'Europe occidentale les derniers débris du Mahométisme et anéantissait cette civilisation mauresque qui fut un filon d'or dans ce monde tout granit et tout fer du moyen–âge. Sur les rives du Xénil et du Douro, ces tribus maures, fières et grandes dans leur malheur, vaincues, mais non avilies, jetèrent un dernier et triste regard sur l'Albaïzim, le Généraliffe, l'Alhambra, les tours Vermeilles, la promenade Alameïa, le jardin des Myrthes où Abencerrage fut surpris avec la sultane Alfaïma, la porte d'Elvire, et furent enfouir dans l'Afrique, d'où leurs aïeux étaient partis, huit siècles auparavant, leurs lauriers flétris et les quelques débris de science antique qu'ils purent sauver de ce grand naufrage.

Là, dépouillées par leurs co-religionnaires des derniers débris de leur fortune, la tribu des Zégris et des Gomètes se fixa dans le royaume de Fex, celle des Vanega et des Alabis, depuis Oran jusqu'à Alger, celle des Abencerrages dans les environs de Tunis près des ruines de Carthage.

A cette époque la conquête de l'Amérique avait donné à l'Espagne une telle importance commerciale, que le détroit était infesté de pirates surveillant les arrivages dans les ports de Cadix ou de Carthagène. Ces pirates, la plupart africains, trouvaient un refuge assuré dans les ports de la côte occidentale de l'Afrique. Les proscrits maures qui avaient été doublement dépouillés par leurs vainqueurs en Espagne et par les Berbères et Arabes en Afrique, s'adonnèrent presqu'exclusivement à la piraterie, autant pour se venger des Espagnols que pour refaire leur fortune. L'Espagne, pour mettre un terme à ces déprédations successives, adopta un système de répression des plus énergiques, ce fut de s'emparer de plusieurs points du littoral Africain : c'est en effet, de cette époque, de 1505 à 1515, que date son occupation d'Oran, de Mers-el-Kebir et de *el penon d'Argel*, petit fort armé de pièces de gros calibre, ayant deux cents hommes de garnison et bâti sur les îles Beni-Mezegrenna, là où s'élève aujourd'hui le phare d'Alger.

Parmi les pirates qui commençaient alors à être la terreur, non-seulement de l'Espagne, mais encore de toute la chrétienté, étaient les frères Aroudj et Khaïr-ed-Din, si célèbres sous le nom des deux Barberousse. Ils étaient nés dans une des îles de l'Archipel grec : leur père était patron de petit cabotage, musulman farouche, nourrissant contre les chrétiens une haine violente et invétérée qu'il inocula à ses enfants.

Jusqu'en 1505, Aroudj et Khaïr-ed-Din ne furent que d'aventureux et d'audacieux pirates, n'ayant à leur disposition qu'un navire. Mais à cette époque ils en armèrent quatre et furent demander le droit de bourgeoisie au bey de Tunis. Les deux frères s'étaient déjà rendus si formidables aux chrétiens, que le bey leur accorda non-seulement leur demande, mais leur donna les îles Gelves, moyennant la dîme de leurs prises et le droit de suzeraineté. Les Barberousse s'y établirent, les fortifièrent, et, en peu de temps, furent en mesure d'armer une flottille de douze voiles. Leur réputation s'étendit au loin : on ne parlait que de leur audace et de leurs exploits : en peu de temps ils eurent à leur disposition une petite armée : leurs

navires toujours à la voile, non-seulement écumaient la mer, mais faisaient des descentes sur les côtes, depuis le golfe de Lyon jusqu'au détroit de Gibraltar, pillaient, capturaient et revenaient toujours chargés d'esclaves et de butin. Ils devinrent si redoutables, que les villes de la côte africaine, attaquées par les Espagnols les appelèrent successivement à leur secours. Tantôt ce fut Bougie, où Aroudj reçut une blessure au bras qui en nécessita l'amputation : d'autrefois ce fut Gigel, où les deux frères s'établirent : d'autrefois enfin, ce fut Alger qui, après la mort de Ferdinand, voulut attaquer la forteresse du Penon et les appela à son aide pour en chasser les Espagnols.

Aroudj conçut alors le projet de profiter de cette occasion pour s'emparer d'Alger. Il donna à un de ses lieutenants le commandement d'un corps de douze cents Turcs qui s'y dirigèrent par terre, et lui-même entra dans le port avec dix-huit voiles et plusieurs navires chargés d'artillerie. Selim-Utemi, scheik arabe qui commandait à Alger, le reçut comme un libérateur, mais après quelques jours d'occupation, Barberousse le fit étrangler et se déclara souverain à sa place. Il chassa les Arabes de leurs emplois, en investit ses officiers et s'occupa activement à instituer cette terrible Odjéac d'Alger qui, à quelques modifications près, s'est perpétuée pendant tout le temps de la domination turque, dont Barberousse venait de jeter les fondements. C'était en 1516.

Et c'est ici le cas de relever une grave erreur, concernant la piraterie des Barbaresques. Un fait acquis, dont tous les historiens semblent s'être rendus à l'envi l'un de l'autre garants, c'est qu'à cette époque les Barbaresques se livraient exclusivement à la piraterie. Cette appréciation peu exacte fausse entièrement les idées sur la nature des relations des Arabes avec les chrétiens. Elles étaient, comme nous le verrons plus tard, bien différentes. Quant à la piraterie, elle était commune aux uns et aux autres. « En temps de guerre les hostilités, quelles qu'elles fussent, ne pouvaient être considérées comme actes de piraterie ; la course réciproque des navires, celle même des navires armés sur des vaisseaux marchands, n'avait rien que de naturel et, de nos jours encore, le droit international l'au-

torise pleinement. Ce n'est donc que durant la paix ou dans l'intervalle des trèves que la course est un brigandage : or, dans ce cas, les marchands chrétiens, les Génois et les Pisans surtout, les Grecs de l'Archipel, les Siciliens, les Vénitiens et les Catalans semblent avoir dépassé de beaucoup, non pas peut-être la férocité, mais l'avidité des corsaires barbaresques sous Barberousse et ses successeurs. Ceux-ci attaquaient rarement les barques ou les navires appartenant aux musulmans : les Européens ne s'arrêtaient devant aucune considération.

Beaucoup d'armateurs chrétiens comptaient, dans les bénéfices éventuels de leur commune, le produit des courses. Dès le XII[e] siècle les princes musulmans de Tunis et de Bougie se plaignaient à la république de Pise, avec laquelle ils étaient liés d'amitié, des pirateries des Pisans et des autres chrétiens sur les navires musulmans. Au XIII[e], des Génois pillèrent le vaisseau qui portait les présents envoyés au pape par l'empereur Baudouin. Les Chypriotes enlevèrent en pleine paix les députés qui se rendaient à Constantinople au nom de Bibars-Bondocdar : au XIV[e], la Catalogne devenue la troisième puissance maritime de la Méditerranée, fournit aussi son contingent aux écumeurs de mer. Ses navigateurs aussi entreprenants et aussi audacieux que les marins génois, exercèrent pendant un demi-siècle les plus cruelles déprédations sur les côtes de l'île de Chypre, dernier boulevart de la chrétienté en Orient, et en vinrent souvent aux mains avec les galères des chevaliers de Rhodes qui veillaient à leur défense; en 1460, le vaisseau qui ramenait la reine de Chypre en Italie, fut dévalisé par un navire vénitien, etc. Ces exemples que l'on pourrait multiplier à l'infini suffisent pour montrer que, durant tout le moyen-âge, les corsaires chrétiens ne respectèrent ni le rang, ni la puissance, ni les Sarrazins, ni leurs compatriotes. Les Arabes de leur côté ne négligeaient pas l'occasion de se venger, quand ils se trouvaient assez forts pour tenter un coup de main sur un navire européen, et l'on comprend quels péril le commerce avait à braver sur la mer, qui était alors justement appelée le *champ des Pirates*.

Il est un autre point qu'il importe aussi de rectifier. On est

habitué à juger de l'état des contrées barbaresques, depuis la conquête arabe par les notions que l'on a de sa triste condition sous l'inepte et barbare despotisme des Turcs. On croit trop communément encore qu'il n'y a eu en Afrique, depuis le VIIe siècle, que des villes ruinées, des populations opprimées, toujours en armes pour défendre un reste de liberté, et partout les excès d'un fanatisme intolérant et féroce ; mais il faut reconnaître que la situation du pays était au moyen-âge tout autre qu'elle ne fut sous le règne des deys. Les relations des auteurs qui ont vécu dans ce temps, celles d'Edrisi, d'Ebn-Batouta, d'Aboulfeda montrent, comme les autres documents originaux, que l'Afrique musulmane a eu d'aussi longues périodes de calme et de prosperité qu'aucun des pays les plus florissants de l'Europe au moyen-âge. La puissance souveraine y maintenait l'ordre et la sécurité plus efficacement que dans la société féodale. Les voies de communications étaient sûres, l'industrie agricole et manufacturière encouragée ; il y avait dans toutes les villes importantes de l'intérieur à Constantine, à Biskra, à Setif, à Milah, à Miliana, à Tlemcen, comme dans les ville de la côte, des foires, des magasins, des bazars fréquentés. On voyait partout l'activité d'un commerce lucratif qui, trouvant ses premiers éléments, dans les produits du sol, se développait à mesure que les établissements se multipliaient dans le pays (1). »

Au moment où nous allons entrer dans quelques détails sommaires sur la domination turque, dont l'inepte despotisme a annulé tous ses précieux éléments de richesse et d'activité, il nous a paru utile de consigner un fait intéressant sous le double rapport de l'esprit commercial des Arabes et de leur activité, lorsque des causes accessoires ne le paralysent pas.

PÉRIODE TURQUE.

Ce que nous appelons aujourd'hui l'Algérie n'a joué jusqu'au seizième siècle qu'un rôle secondaire. Connu tour à tour

(1) *Tableau de la sit. des établissements français en Afrique,* 1843-1844.

sous le nom de Numidie, Mauritanie, le Mahgreb, ce pays a suivi le mouvement général de l'histoire de l'Afrique occidentale, mais n'en a imprimé aucun qui lui fût propre. L'importance d'Alger principalement, ne date que de l'occupation d'Aroudj. Ce chef de pirates était aussi habile politique que vaillant guerrier. A cette époque vivait à Alger un marabout célèbre et renommé, connu sous le nom de Sid-Abd-er-Rhaman. Aroudj sut se l'attacher. Exploitant au profit de sa politique, la popularité du marabout, il lui attribua l'idée de la forme de gouvernement qu'il méditait d'établir et qui fut appelé l'Odjeac d'Alger. Cette constitution et le nouveau pouvoir d'Aroudj, ainsi revêtu d'une sanction religieuse et appuyée par les cimeterres des satellites turcs, furent subis sans résistance par la population entière. L'Odjeac était une sorte de république militaire dans des conditions à peu près semblables à celle des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem à Rhodes. Les Turcs ou renégats qui étaient au service d'Aroudj, formèrent une milice dont les membres eurent seuls le droit de concourir aux emplois publics. Les Arabes furent généralement exclus des emplois et de la milice. Pour avoir le droit de faire partie de l'Odjeac, il fallait être musulman originaire de la Turquie ou renégat ; les officiers de la milice composaient le divan ou conseil de régence ; le chef de l'armée était aussi le chef de l'administration ; les enfants des miliciens eux-mêmes, nés dans le pays, étaient exclus de l'Odjeac et formèrent dans la suite la classe connue sous le nom de Koulouglis.

Le pouvoir d'Aroudj fut bientôt consolidé à l'intérieur. Les Arabes et les Maures cédèrent à la force et se soumirent, du moins en apparence. Mais l'usurpateur eut bientôt à lutter contre un ennemi redoutable, le roi d'Espagne, qui ne pouvait voir sans inquiétude les Barberousse se rapprocher ainsi des côtes de son royaume.

Sélim Eutémi, l'ancien possesseur d'Alger, qu'Aroudj avait fait étrangler, avait un fils qui était parvenu à échapper au massacre des siens et à se réfugier en Espagne. Charles-Quint y régnait alors. La circonstance était favorable pour intervenir dans les affaires d'Afrique et à la possession du Pénon

d'Alger, ajouter celle d'Alger même. Il accueillit avec faveur le fils d'Eutémi, arma une flotte de quatre-vingts navires, portant dix mille hommes de débarquement et fit annoncer dans la Metidja et le Sahel, qu'il ne prenait les armes que pour faire rendre au fils d'Eutémi l'héritage de son père ; il croyait, par ce moyen, pouvoir compter sur le concours des indigènes ou du moins s'assurer leur neutralité.

Francisco de Vero, grand-maître de l'artillerie, fut désigné pour commander cette expédition qui partit de Carthagène à la fin de septembre 1516. Le succès paraissait certain. Alger n'avait pas alors d'enceinte fortifiée, et Aroudj n'avait pas plus de deux mille Turcs ou renégats à opposer aux Espagnols. Heureusement que son frère Khaïr-ed-Din qui, tenant depuis plusieurs mois la mer avec sa flottille, ignorait la haute fortune d'Aroudj, l'apprit sur les côtes de Sicile où il se trouvait alors, et vint mettre à sa disposition ses troupes et ses navires. Ce secours arriva à propos et augmenta les forces d'Aroudj. Les Espagnols débarquèrent sur la côte d'Alger et s'avancèrent vers la ville divisés en quatre petits corps. Ce fut une faute. Aroudj les attaqua séparément avec toutes ses forces et les culbuta. Les cavaliers arabes et bédouins qui, dès le commencement de l'action étaient restés postés par masses compactes sur les hauteurs voisines, pour piller, selon leur usage, le vaincu, se précipitèrent comme un ouragan sur les Espagnols dès qu'ils les virent ébranlés. En peu d'instants la déroute devint complète : Francisco de Vero put à peine rallier sur ses vaisseaux la moitié de son armée, et au moment où la flotte allait mettre à la voile, une épouvantable tempête l'assaillit, brisa la majeure partie de ses vaisseaux et dispersa les autres ; il ne rentra pas même en Espagne un quart de l'armée expéditionnaire.

Cette défaite accrut en Afrique la puissance d'Aroudj, et en Europe la terreur qu'il inspirait. Les Arabes de la Metidja voulurent venger le meurtre d'Eutémi et au nombre de six mille, s'avancèrent vers Alger. Le roi de Ténès, Hammed-el-Abid, les commandait. Aroudj marche à leur rencontre, les joint près de Blidah, les bat, s'empare de Ténès, de Medéah, de Miliana

qu'il réunit à l'état d'Alger. Se portant de là sur Tlemcen, il en chasse le sultan Bou-Hammoud et prend possession de la ville.

Cette dernière conquête menaçait les Espagnols dans leur possession d'Oran où ils étaient établis depuis 1509. Oran avec la quantité de pirates qui sillonnaient le détroit, ne pouvait être que difficilement approvisionné par mer, excepté par des navires de guerre. La ville tirait alors exclusivement ses approvisionnements de Tlemcen, et Aroudj, en occupant cette dernière place, ordonna expressément aux habitants de rompre toute relation commerciale avec Oran. La situation des Espagnols devenait précaire, et le marquis de Comarès, gouverneur d'Oran, mit une partie de sa garnison au service du sultan, dépossédé de Tlemcen, pour l'aider à recouvrer son royaume, et ne pas se trouver réduit à une pénurie dont ses soldats commençaient à murmurer. Bou-Hammoud rallia un corps nombreux d'Arabes, et soutenu par les Espagnols, investit Tlemcen et en commença le siége régulier. Aroudj qui y était enfermé n'était pas en mesure de faire une longue résistance. Cependant le siége dura près d'un mois et les Turcs commençant à manquer de vivres et de munitions, Aroudj sort avec ses troupes, s'ouvre un passage à travers les lignes ennemies. Poursuivi à outrance par les Espagnols et les Arabes, il se battit toute la journée avec un courage indomptable. Placé toujours à l'arrière-garde, il protégea longtemps la retraite des siens. Quoique privé d'un bras, il se jetait au milieu de la mêlée avec une faible escorte de ses meilleurs soldats, et ses coups prompts et terribles suffisaient souvent pour arrêter des colonnes entières. D'autre fois, il ralentissait la marche des troupes qui le poursuivaient en semant sur la route, la vaisselle, les monnaies d'or et d'argent, les bijoux, les riches étoffes, fruit du pillage des villes qu'il avait conquises. Mais enfin enveloppé de toute part, il engagea un combat décisif où, après s'être défendu longtemps contre des flots d'assaillants dont le nombre allait toujours croissant, il fut tué d'un coup de pique. Il avait alors quarante-cinq ans.

Telle fut la mort du fondateur de l'Odjeac d'Alger. Son frère

Khaïr-el-Din lui succéda. Après la victoire que venaient de remporter les Espagnols, il s'attendit à être bientôt attaqué dans Alger. Il s'y prépara à se défendre par un acte de haute et bonne politique.

Depuis la fondation de l'Odjeac, Alger était en quelque sorte une propriété particulière des Barberousse, qui ne payait ni ne devait tribut à personne, mais qui aussi n'avait pour se défendre, que sa milice et les Arabes qui, parfois faisaient cause commune avec elle, mais qui étaient plus souvent ennemis qu'alliés. Cette milice quoique incessamment recrutée, était insuffisante pour tenir tête à un ennemi nombreux et discipliné comme l'étaient les Espagnols : les Arabes qui ne voyaient dans les Turcs que des oppresseurs, étaient des auxiliaires sur lesquels il eût été imprudent de trop compter. Kaïr-ed-Din jugea sainement cette situation, et reconnut que pour conserver l'héritage de son frère, il devait en sacrifier une partie. Selim régnait alors à Constantinople; Khaïr-ed-Din lui envoya une députation chargée de lui offrir de riches présents et l'hommage de l'Odjéac d'Alger, comme tributaire de la Porte. Selim accepta l'offre, conféra à Kaïr-ed-Din le titre de dey, lui envoya un premier secours d'hommes pour résister à l'attaque projetée des Espagnols, et, par un firman spécial, il accorda le passage gratuit et le traitement des janissaires de Constantinople à tous ceux qui voudraient se rendre à Alger. C'est de cette époque, en l'an 1518, que date le droit de l'empire Ottoman sur Alger.

Comme l'avait prévu Kaïr-ed-Din, les Espagnols ne tardèrent pas à venir l'attaquer. La mort d'Aroudj et les succès de la garnison d'Oran sur les troupes turques firent présumer à Charles-Quint l'occasion favorable pour chasser définitivement les Turcs de la côte occidentale d'Afrique. Une nouvelle expédition, forte de huit mille hommes, partit des ports d'Espagne sous les ordres du marquis de Moncade, vice-roi de Sicile. Elle débarqua une partie de ses troupes dans la baie d'Alger et commença les opérations du siége : mais une tempête comme celle qui, deux ans auparavant, avait assailli la flotte espagnole, engloutit dans une seule nuit vingt-huit na-

vires et toutes les troupes restées à bord : elles étaient au nombre de quatre mille hommes. Ainsi réduite à la moitié de ses forces, l'armée expéditionnaire s'embarqua à la hâte, abandonnant sur la plage tout le matériel débarqué.

Ce second et terrible échec éprouvé par les Espagnols accrut l'audace et la confiance des Turcs de l'Odjeac. Ils se considérèrent comme spécialement protégés par Allah, et Alger prit le nom d'*Alger la bien gardée*. Sous l'influence de l'ascendant moral que lui donnèrent ces évènements, Kaïr-ed-Din étendit rapidement ses conquêtes. Il prit successivement Tlemcen, Tenez, Mostaganem, Messouna. Mais les rapides accroissements de sa puissance lui suscitèrent de nombreux ennemis. Moula-Mohammet, souverain de Tunis, redoutant les entreprises audacieuses de ce formidable voisin, excita le mécontentement des tribus dépossédées de la Metidja et du Sahel, il parvint même à gagner quelques-uns des officiers de l'Odjeac et Kaïr-ed-Din fut pendant quelque temps menacé de conspirations sans cesse renaissantes. Il se retira à Gigel où, pendant trois années consécutives, se livrant exclusivement à la piraterie, il jeta sur toutes les côtes de la Méditerranée l'épouvante et l'effroi, arrêtant le commerce, saccageant les villes, enlevant les habitants. Mais pendant ce temps des usurpations successives excitées par les Espagnols ou par l'ambition de ceux à qui il avait confié des gouvernements, avaient ruiné son pouvoir dans tout le territoire de l'Odjeac. Un cheik arabe, Hamet-ben-el-Cadi, s'était emparé du gouvernement d'Alger; Kara-Hassan s'était emparé de Cherchell; d'autres n'attendaient que le moment favorable pour lever l'étendard de la révolte. Kaïr-ed-Din, prévenu à temps, réunit toutes ses forces et parut devant Alger. Sa vue seul jeta l'épouvante parmi les rebelles qui, à Alger, comme à Cherchell, lui apportèrent la tête de leurs chefs. Pour se venger des Espagnols qui avaient fomenté toutes ces insurrections, il résolut de faire le siége du Pênon et de les chasser du voisinage d'Alger. Ce fut pendant cet assaut que, lorsqu'après dix jours de canonnade, la brèche se trouvant praticable, et la garnison, décimée par les maladies ou le feu de l'ennemi, hors d'état d'opposer toute résis-

tance, le gouverneur du fort, le brave don Martin de Vargas, se présenta seul sur la brèche, l'épée à la main, au pied du drapeau de Castille, flottant encore sur les remparts, et décidé à le défendre contre les flots d'assaillants qui envahissaient le fort. Kaïr-ed-Din, maître du Pênon, qu'il fit raser, et dont les matériaux servirentà former la digue qui lie encore aujourd'hui à la terre ferme les îlots de Beni-Mezegrenna, eut la cruauté de faire périr sous le bâton le vaillant don Martin de Vargas, parce qu'il refusa d'embrasser l'islamisme.

Les succès étonnants de Kaïr-ed-Din l'appelèrent bientôt sur un plus grand théâtre. Le sultan Soliman, alors régnant à Constantinople, battu à plusieurs reprises par les marines combinées de Charles-Quint et des Vénitiens, nomma Kaïr capitan-pacha, et lui confia le commandement des flottes ottomanes. Kaïr se rendit à Constantinople avec sa flotte de quarante galères, ravagea tout ce qui se trouva sur sa route et y entra chargé d'esclaves et de butin. Il prit alors le commandement de la flotte ottomane forte de quatre-vingts vaisseaux, reprit toutes les conquêtes que les Vénitiens avaient faites dans l'archipel, en Morée, la Dalmatie, fit des descentes en Italie, jeta l'épouvante jusque dans Rome, et eut l'audacieuse témérité de débarquer de nuit avec une faible escorte pour aller dans l'intérieur jusqu'à une petite ville de la Pouille, tâcher d'enlever une noble femme d'une grande beauté, Julie de Gonzague, qu'il désirait offrir en présent au grand-seigneur. A son retour, pour se venger du bey de Tunis Moula-Mohammet qui, pendant les trois ans qu'il était resté absent d'Alger, avait, comme on a vu, fomenté des troubles dans l'Odjeac, il enleva par surprise Biserte et la Goulette, s'empara de Tunis, en prit possession au nom du Grand-Seigneur, et s'en fit nommer bey.

Ces succès si rapides, ces conquêtes si éclatantes, jetèrent la consternation sur toute la côte d'Italie. Charles-Quint craignit pour ses possessions italiennes et arma une flotte de quatre cents navires et de vingt-cinq mille hommes pour aller reprendre Tunis. Il prit le commandement de cette expédition, s'empara de Tunis et remit sur le trône le bey dépossédé

qui le reconnut pour suzerain et s'engagea à renoncer à la piraterie. Une garnison espagnole occupa la Goulette.

Cette expédition n'avait eu qu'un demi-résultat. Kaïr-ed-Din n'ayant que des forces insuffisantes pour résister à l'armée de Charles-Quint, s'était replié avec ses troupes sur Alger d'où il était sorti peu de temps après pour ravager les côtes de l'Espagne. Pendant près de deux ans il porta partout la terreur, détruisant les maisons, incendiant les récoltes, traînant des populations entières en esclavage. Rappelé alors, par ordre du sultan, à la tête de la flotte turque, il porta en Grèce, en Italie, la terreur qu'il venait de répandre en Espagne. Vingt-cinq îles appartenant aux Vénitiens tombèrent en son pouvoir. Rencontrant à la hauteur de Corfou la flotte vénitienne, forte de cent soixante navires et commandée par le célèbre André Doria, il livra bataille et resta maître de la mer. Il termina enfin cette brillante campagne par arracher à Venise un traité par lequel la république cédait au sultan quatre places fortes de l'archipel grec, toutes les îles dont Kaïr s'était emparé et payait trois cent mille ducats comme indemnité.

Avant de partir pour cette glorieuse campagne, le chef suprême de l'Odjeac d'Alger avait confié le commandement de la ville à un renégat sarde, Hassan-Aga, officier brave, entreprenant et dévoué. Kaïr-ed-Din l'avait élevé lui-même. Imitant l'exemple de son maître, Hassan-Aga, pendant son absence, se rendit tellement redoutable sur le littoral de la Méditerranée, depuis Fréjus jusqu'à Cadix, qu'on fut réduit à élever, de distance en distance, des tours de vigie, pour signaler l'apparition d'un pirate algérien. L'alarme se répandait aussitôt : les femmes et les enfants se retiraient dans les villes de l'intérieur, et les hommes prenaient les armes pour repousser ces formidables bandits traînant après eux le pillage, l'esclavage, l'incendie, la mort. L'humanité outragée réclamait un vengeur : l'aventureux Charles-Quint accepta encore une fois cette tâche.

Un armement formidable fut résolu contre Alger. Majorque fut le lieu fixé pour le rendez-vous général. A la fin de septembre 1541, soixante-dix galères et quatre cent cinquante

navires de transport y furent réunis. L'armée expéditionnaire se composait de douze mille matelots, dix-sept mille hommes de troupes de pied allemands, italiens, espagnols ou siciliens; quinze cents cavaliers, trois mille volontaires, deux cents chevaliers de Malte, cent officiers nobles et deux cents gardes impériaux. Charles-Quint se mit en personne à la tête de l'expédition. L'amiral André Doria commanda la flotte.

Les moyens de défense d'Hassan-Aga, gouverneur d'Alger en l'absence de Kaïr-ed-Din, étaient loin d'être proportionnés à une aussi formidable attaque. Un millier de Turcs de l'Odjeac, quatre mille Algériens, deux mille Maures-Andaloux armés d'escopettes et d'arcs en fer, étaient ses seules troupes régulières pour défendre la ville. Les Arabes et les Kabiles devaient tenir la plaine. Il éleva à la hâte de nouvelles fortifications, fit armer toutes les batteries, prit les précautions les plus minutieuses pour empêcher l'approche de la place et attendit tranquillement l'ennemi. Ses soldats étaient comme lui, remplis de confiance, et se représentaient l'ancienne prédiction d'un marabout célèbre annonçant qu'Alger ne serait pris que par des soldats habillés de rouge et que les Espagnols seraient détruits dans trois expéditions. Cette prédiction devait s'accomplir dans toutes ses parties.

La flotte Espagnole ne put approcher de Majorque que le 15 octobre. L'époque était peu favorable et mal choisie. Les vents d'équinoxe nord-ouest et nord dominent alors assez généralement sur la côte d'Afrique, y soufflent avec furie et y déterminent de terribles tempêtes qui pouvaient renouveler les grands désastres des premières expéditions.

Après une traversée des plus heureuses, l'armée navale se trouva ralliée dans la baie d'Alger et put, le 23 octobre, opérer son débarquement. Il eut lieu, sans opposition sérieuse, sur la plage de la rive gauche d'El-Harach. Avant de se porter en avant, Charles-Quint envoya à Hassan un parlementaire qui lui dit : « Au nom de l'empereur, mon maître, je suis « chargé de te sommer de te rendre pour t'éviter les mal- « heurs qui te menacent ainsi que tes soldats et ta ville : « j'ai dit. » — « Retourne à ton maître, répondit Hassan, et

« va lui dire qu'Hassan ne rendra qu'avec sa vie la ville dont « le glorieux Kaïr-ed-Din lui a confié le commandement. Tu « ajouteras, qu'après s'être déjà illustrée par les défaites de « Francisco de Vero et de Hugues de Moncade, Alger espère « acquérir une nouvelle gloire par celle de l'empereur lui-« même. »

Tout espoir de reddition étant perdu, l'armée espagnole se porta en avant sur trois colonnes. Ferdinand de Gonzague commandait l'avant-garde et formait la gauche qui tenait le haut de la plaine. Le corps de bataille, composé des troupes allemandes, formait le centre et était commandé par Charles-Quint, ayant pour lieutenant le duc d'Albe. L'arrière-garde, où étaient les chevaliers de Malte, suivait le bord de la mer aux ordres de Camille Colonna. L'armée, harcelée jour et nuit par la cavalerie arabe, s'avança dans cet ordre, parvint à gagner les hauteurs qui dominent Alger et s'assura, dès le début, une position avantageuse qui isola les Arabes de la ville. Le centre s'établit sur la colline du Coudiab-el-Saboun, là même où fut bâti plus tard le fort de l'Empereur, qui a pris son nom de cette circonstance. La droite occupa le bord de la mer prolongeant sa ligne depuis le fort nommé aujourd'hui Bab-Azoun jusqu'au pied des montagnes. L'avant-garde, qui formait la gauche, s'établit auprès du ravin de Bab-el-Oued. La flotte vint s'embosser aussi près que possible de la côte, et on procéda au débarquement de la grosse artillerie.

Le choix heureux du terrain, les forces formidables de l'expédition, la faiblesse des murs de la ville, de ses fortifications, de ses troupes, tout pouvait faire croire à un succès prompt et assuré. Mais dans la nuit du 25, à la suite d'une pluie diluvienne qui avait détrempé le sol et ruiné les chemins, un grain violent assaillit la flotte : la nuit survint, nuit terrible, pendant laquelle les vaisseaux chassés sur leurs ancres s'entrechoquaient avec fracas, ne pouvaient ni s'éviter, ni se garantir des vagues d'une mer monstrueuse; la plupart sombrèrent, d'autres furent jetés brisés à la côte, sans qu'au milieu de l'obscurité profonde qui régnait, il fût possible d'en secourir un seul.

Vers le matin, à cette affreuse tempête avait succédé un brouillard épais et humide qui masquait la plage et la mer. Charles-Quint, les regards fixés sur la pleine mer, se flattait encore que sa flotte avait échappé à un grand désastre. Il espérait que le brouillard en se dissipant la lui laisserait découvrir. Il pressentait son malheur, mais il en doutait encore. Les Turcs étaient déjà mieux informés que lui. De nombreux débris ramassés sur la plage, leur avaient révélé cette sorte d'intervention providentielle qui, pour la troisième fois, venait à leur aide contre un si formidable ennemi. Le moment leur parut favorable pour attaquer l'armée impériale. Ils se portèrent avec de grands cris jusque sur les retranchements de l'arrière-garde. Le corps d'Italiens qui la composait cédait déjà du terrain, lorsque les chevaliers de Malte se précipitent au milieu des rangs turcs, chargent les assaillants l'épée à la main, les repoussent, les refoulent jusque aux portes de la ville où ils seraient entrés avec eux si Hassan n'en eût fait précipitamment fermer les portes. Il sacrifia ainsi une partie des siens, mais il sauva la ville. Ce fut à ce moment qu'un chevalier de langue de France, Ponce de Balagner, porte-étendard de l'ordre, entraîné par sa bouillante valeur, au milieu d'une grêle de traits et de balles, s'élança contre la porte qui, en se fermant, venait de leur ravir une si glorieuse proie et y enfonça son poignard.

Cependant la brume se dissipa et laissa voir cent cinquante navires brisés ou naufragés : tous les bateaux de transport qui portaient le matériel de siége avaient été engloutis ; tout ce qui avait échappé aux flots : artillerie, munitions, équipage, était tombé au pouvoir des Bédouins. Ce désastre effroyable plongea l'armée dans la stupeur. Les soldats n'avaient ni vivres, ni tentes, et l'amiral Doria pressentant l'impossibilité de se maintenir dans ces parages, se dirigeait vers le cap Matifoux avec la partie de la flotte qui avait échappé à la tempête. En même temps, il écrivit à Charles-Quint.

« Mon cher Empereur et fils, j'ai trop d'amour pour vous, « pour ne pas remplir un douloureux devoir, c'est de vous « annoncer que si vous ne profitez pour vous retirer, de l'in- « stant de calme que le ciel vous accorde, l'armée navale et

« celle de terre, exposées à la faim, à la soif, et à la fureur « des ennemis, sont perdues sans ressources. Je vous donne « cet avis parce que je le crois de la dernière importance. « Vous êtes mon maître ; continuez à me donner vos ordres, « et je perdrai avec joie, en vous obéissant, les restes d'une « vie consacrée au service de vos ancêtres et de votre per- « sonne. »

Les effroyables effets de la tempête donnaient tant d'autorité au conseil exprimé dans cette lettre, que Charles-Quint se décida immédiatement à lever le siége et à battre en retraite pendant que l'armée encore fraîche et peu démoralisée pourrait opposer une résistance énergique aux attaques dont les Turcs et les Arabes allaient infailliblement l'assaillir. La retraite s'opéra simultanément sur toute la ligne : l'artillerie et les bagages furent abandonnés ; les chevaux de trait tués pour servir de nourriture aux soldats, jusqu'au moment où la flotte pourrait fournir des vivres. Mais à peine l'armée fut-elle en marche que des nuées d'Arabes se précipitèrent sur ses derrières et sur ses flancs. Profitant de tous les accidents du terrain, des chemins défoncés, des torrents débordés, les Turcs ou les Arabes ne cessèrent de harceler sa marche, de massacrer les fuyards, d'entamer parfois les colonnes, et l'armée de Charles-Quint n'arriva au lieu désigné pour l'embarquement, à Matifoux, qu'après avoir jalonné la route des cadavres de ses soldats.

Telle fut cette expédition de Charles-Quint dont la malheureuse issue cimenta, dans l'Afrique occidentale, la puissance barbaresque, et qu'il était réservé à la France d'abattre après trois siècles d'insultante domination.

Pendant que le lieutenant de Kaïr-ed-Din, si puissamment secondé par l'inclémence de la saison, triomphait à Alger d'une armée formidable, le vaillant souverain de l'Odjeac s'apprêtait à cueillir de nouveaux lauriers. La France s'était alliée au sultan de Constantinople pour agir de concert contre l'Espagne. Kaïr-ed-Din commandait la flotte turque forte de cent cinquante navires, le comte d'Enghien, la flotte française composée de vingt galères et de vingt bâtiments de

transport. Le terrible Capitan-Pacha, en se rendant à Marseille, lieu fixé pour la réunion des deux flottes, prit, chemin faisant, Reggio qu'il livra aux flammes, occupa les embouchures du Tibre et lança ses lieutenants sur Rome; il rallia ensuite la flotte française et se porta sur Nice dont il avait commencé le siége, lorsque des forces considérables qui arrivaient au secours de la ville assiégée, le forcèrent d'abandonner son camp. Cet échec fut principalement dû à l'imprévoyance des Français qui étaient arrivés là presque sans munitions. Ce fait mérite d'être consigné comme un des traits caractéristiques de cette cour futile et galante de François Ier, ce mauvais roi parmi les plus mauvais qu'ait eu la France, qui savait, en pressurant son peuple, trouver de l'argent pour ses plaisirs, et ne songeait pas même à s'en procurer pour munir ses armées de poudre et de fer.

Kaïr-ed-Din ne cacha pas son mécontentement et traita fort cavalièrement ces galants seigneurs français qui avaient suivi le comte d'Enghien sans poudre et sans boulets. Pour l'apaiser, on lui compta à Toulon, où il se rendit avec sa flotte, une somme énorme pour l'époque. Voici ce qu'en dit Vielle-Ville : « Barberousse portait le titre de roi. A Toulon, il se « montra en public, accompagné de deux bachas et de douze « autres personnes vêtues de longues robes de drap d'or. Il « était en outre suivi d'une foule de gens et d'officiers qui lui « servaient de secrétaires et d'interprètes. Les sommes qu'il « reçut alors de la France dépassèrent huit cent mille écus. « Il y avait à Toulon deux trésoriers qui, trois jours durant, « ne cessèrent de faire des sacs de mille, de deux mille, de « trois mille écus, et passèrent à cet emploi des jours et des « nuits. »

Pour se venger de l'échec qu'il avait éprouvé devant Nice, Kaïr-ed-Din saccagea successivement les côtes d'Espagne, celles de la Toscane, l'île d'Elbe, et rentra à Constantinople, gorgé d'or, de butin, et avec une si grande quantité d'esclaves que, pendant la traversée, ils périssaient par centaines. Il y mourut peu de temps après, en 1547, à l'âge de quatre-vingts ans.

Tel fut ce fameux Kaïr-ed-Din, surnommé Barberousse, qui, plus célèbre que son frère Aroudj, fit, pendant trente ans, trembler la chrétienté entière. Les écrivains européens de l'époque ont voué la mémoire des deux frères à l'exécration publique. Les Espagnols surtout les ont peints sous les couleurs les plus odieuses; et peut-être, pour leur rendre plus de justice, n'auraient-ils eu besoin que de mettre en regard les actes et les faits des Barberousse en Europe et les leurs en Amérique. Ils auraient compris alors qu'il y a eu plus de gloire à lutter contre leur grand empereur Charles-Quint et ses vaillants soldats que d'aller en Amérique lancer, pour un peu d'or, contre de malheureuses populations désarmées, des chiens dressés à la chasse des Indiens. Ils auraient pu se convaincre qu'il ne suffit pas de traîner à sa suite des prêtres, ministres indignes d'une religion de charité, pour justifier les crimes les plus horribles qui aient jamais souillé le martyrologe des peuples.

La souveraineté des Barberousse sur l'Odjeac offre un fait particulier qui mérite d'être signalé : c'est l'accroissement rapide de la marine algérienne. A la mort de Kaïr-ed-Din, Alger était une puissance maritime qui coopérait à toutes les expéditions dans lesquelles la Porte se trouvait engagée. Un mot sur cette marine. La population d'Alger ne vivait que de piraterie. Les navires croiseurs étaient ordinairement des chebecs de diverses grandeurs, armés de rangs de longs avirons et dont le gréement en voiles latines et voiles carrées à la fois leur permettait de courir avec tous les vents sur les bâtiments qu'ils voulaient capturer. Ils étaient bien équipés, bien pourvus d'armes et de munitions, montés par des Turcs, des Maures ou des rénégats; un raïs ou capitan les commandait : ce raïs ne sortait du port qu'avec la permission du divan et après l'accomplissement d'actes religieux, tels que la visite à quelque marabout renommé pour se recommander à ses prières ou le consulter sur le résultat de son voyage. De retour de la course, s'il y avait des prises, quatorze pour cent étaient d'abord prélevés, savoir : douze pour cent pour le bey, un pour cent pour les marabouts et un pour cent pour l'entretien

du môle. Le reste était divisé en deux parts, l'une pour le raïs et les armateurs, l'autre pour l'équipage.

Cette marine dont les janissaires pouvaient faire partie était à la fois force de mer et force de terre, et constituait cette redoutable milice algérienne, dans laquelle cependant le janissariat jouissait de grands priviléges, tels qu'un supplément de solde et la surveillance de la police; ses membres avaient en outre le droit de ne pouvoir être jugés que par leurs officiers.

Cette marine ainsi constituée fut bientôt de quelque poids dans la balance des intérêts maritimes de l'Europe. Sous Henri II, elle agit avec le célèbre Dragut contre l'île de Corse, de concert avec la flotte française commandée par le baron de La Garde. Au fameux siége de Malte, en 1565, commandée par Kandelissu, khalifat du bey Hassan, elle attaqua l'éperon Saint-Michel par mer, et malgré l'héroïque résistance des chevaliers, parvint à planter sept étendards sur le parapet. En 1571, à la célèbre bataille de Lépante, la marine algérienne, commandée par le vaillant Ali Kilidj, pacha d'Alger, formait l'aile gauche de la flotte ottomane et disputa longtemps la victoire à l'aile droite de la flotte chrétienne, commandée par Doria. Ainsi, dans les luttes les plus mémorables de l'époque, la marine algérienne prenait une part assez grande pour que son importance alors soit un fait hors de doute.

Malheureusement la source de ce rapide accroissement de puissance maritime était la piraterie qui, parmi la grande quantité d'esclaves amenés à Alger, recrutait et augmentait sans cesse le personnel de la marine par un grand nombre de renégats, toujours sûrs d'acquérir par l'abjuration une certaine existence sociale, bien préférable à l'esclavage. En effet, la loi musulmane ordonne impérieusement la libération de tout infidèle embrassant l'islamisme : aussi ce fanatisme de propagande qui, après avoir menacé d'arracher les plus beaux fleurons de la couronne du Christ, a étendu si loin sa domination et ses conquêtes, n'est en définitive que la mise en pratique du fameux *Compelle intrare* de l'église catholique et peut se réduire à ceci : Fais-toi musulman, ou sois esclave et meurs. Cette atroce maxime a été généralisée par le mahomé-

tisme : elle l'eût été par le catholicisme si, heureusement pour la religion chrétienne, la force n'avait pas manqué à Rome papale. Et c'est ici l'occasion d'entrer dans quelques détails sur l'esclavage des chrétiens à Alger.

La ville ou ses environs comptaient ordinairement de vingt-cinq à trente mille esclaves. Ils étaient divisés par catégories. Le capitaine, les officiers de la prise, les passagers et leur famille, formaient une première classe qui, présumée rachetable, était généralement assez bien traitée. Les hommes servaient comme domestiques à la ville ou aux champs, ou bien faisaient un petit négoce pour le compte du maître. Les femmes entraient au service des dames Maures ou dans les harems. Les enfants, nourris dans le palais du dey ou dans les maisons des premières familles, étaient traités avec assez de ménagement, dans l'espoir de leur rachat ou de leur conversion.

Les matelots et ceux ou celles qui étaient présumés trop pauvres pour être rachetés, étaient conduits dans *le Batistan*, bazar particulier où se faisait la vente des esclaves. La valeur en était très variable et dépendait, si c'était un homme, de la force, de la santé, des dents, circonstance importante pour manger le biscuit sur les galères ; si c'était une femme, la valeur vénale en augmentait considérablement suivant l'âge, la beauté ou l'embonpoint. Les uns et les autres étaient vendus aux enchères de la même manière que les chrétiens ont si longtemps vendu et vendent encore les nègres ; on les faisait lever, marcher ; on les tâtait pour juger de la force de leurs muscles : on séparait le fils du père, la fille de la mère, malgré leurs cris et leurs lamentations, et on leur donnait des coups de fouets quand elles devenaient trop ennuyeuses ; les musulmans barbares n'avaient rien imaginé de plus que les chrétiens civilisés. Le sort de ces esclaves était plus ou moins supportable, suivant les maîtres aux mains de qui ils tombaient.

Il y avait une troisième classe, la plus malheureuse de toutes, c'étaient les esclaves appartenant à l'État et qu'on appelait *esclaves de magasin*. Ils étaient logés dans des bagnes.

vastes édifices distribués en cellules basses, sombres et peu aérées : quinze à vingt de ces malheureux étaient amoncelés dans ces bouges infects, dévorés de vermine, n'ayant pour lit qu'une natte ou la terre ; pour nourriture, qu'un morceau de pain grossier et un peu d'huile rance ; pour vêtement, une tunique de laine et un manteau, et soumis à la cruelle surveillance d'un bachi (gardien) qui, sous les moindres prétextes, les accablait de mauvais traitements.

Le rachat des esclaves s'opérait de trois manières : d'abord par l'entremise des religieux de la Merci qui rachetaient avec le produit des quêtes destinées à cette œuvre ; par les parents des captifs ; et enfin par l'État, auquel appartenaient les esclaves. La rançon était arbitraire et atteignait parfois des chiffres très élevés. Tel était l'esclavage algérien, effroyable tribut que les nations chrétiennes ont payé aux Barbaresques pendant près de quatre siècles.

C'était là la principale source des richesses d'Alger, et, en quelque sorte la base de ses relations commerciales et politiques avec les divers États de la chrétienté. En effet, à cette époque ou plus tard, tous se résignèrent à lui payer un tribut d'argent pour se racheter du tribut de sang que ces audacieux pirates de l'Odjeac prélevaient indistinctement sur les amis et sur les ennemis.

La mort du dernier des Barberousse amena dans l'Odjeac un évènement qui révéla les vues ambitieuses de cette puissante milice, les janissaires, qui en avaient fait la force. Kaïr-ed-Din laissait un fils nommé Hassan, qui était à Constantinople, auprès du sultan. Il reçut l'investiture du gouvernement de son père ; mais les janissaires avaient déjà nommé un successeur à Kaïr-ed-Din : c'était un d'entre eux, nommé Agi, qui se hâta de résigner ses fonctions dès que Hassan parut pour prendre possession de son gouvernement, à la tête de douze galères que le sultan avait mises à sa disposition.

Quoique tout fut rentré dans l'ordre sans avoir eu besoin de recourir à la force, c'était là un fâcheux précédent. Les janissaires venaient de faire un acte de pouvoir et d'insubordination qui dénotait assez leur tendance à s'arroger le droit

d'investiture de leurs chefs et par conséquent à les déposer à volonté.

Ce n'était pas là le seul vice de l'organisation de l'Odjeac. Il en était un autre radical qu'il était devenu urgent d'extirper ou tout au moins de comprimer : c'étaient les mauvaises dispositions des diverses races qui peuplaient l'Algérie et qui voyaient les Turcs maîtres des emplois, du commerce, c'est-à-dire de la piraterie : riches, considérés, privilégiés, tandis que eux, les possesseurs primitifs du sol et du pays, n'avaient que ce que leurs rapaces vainqueurs ne pouvaient leur enlever, des parts modiques dans les partages des prises auxquelles ils coopéraient de leur fortune et de leur sang. Puis les mœurs, les coutumes, la religion même de ces nouveaux venus différaient avec les leurs ou dans ses dispositions radicales ou dans ses rites. En effet, les Berbères, les Maures, les Arabes étaient musulmans malekites; les Turcs au contraire suivaient la tradition hamelite; les Juifs et les Nègres professaient le mosaïsme; l'idolâtrie dominait encore dans quelques tribus. Avec des populations aussi turbulentes que les populations africaines, belliqueuses, pleines d'ardeur et de courage, promptes à s'unir, dans un sentiment commun de défense et de pillage, malgré leur fractionnement et leurs divisions, il y avait là trop de germe de mécontentement et d'insoumission pour ne pas former tôt ou tard des nœuds de coalition contre la domination turque.

La souveraineté d'Hassan se trouvait ainsi, dès le début, menacée à Alger, par les janissaires, au dehors, par les indigènes. Heureusement pour lui les haines invétérées de tribu à tribu l'emportèrent sur celles qu'avait soulevées la domination des Turcs. Exploiter ces haines au profit de l'Odjeac était dès-lors, à la fois, un moyen certain d'affaiblir les tribus en les divisant et de contenir les janissaires par l'activité de la guerre et l'appât du pillage.

Deux puissantes tribus se disputaient Tlemcen : l'une rechercha l'amitié d'Hassan ; l'autre se plaça sous la protection du roi de Fez et du gouverneur d'Oran, appartenant encore alors aux Espagnols. Cette occasion servait si à propos les

vues d'Hassan, qu'il se mit immédiatement en campagne. Son armée était de vingt mille hommes : quatre mille Turcs, six mille renégats et dix mille Arabes. Il rencontra l'armée espagnole, la battit, s'empara de Tlemcen, y abolit l'autorité des princes Maures, et annexa la ville et ses dépendances à la Régence d'Alger.

Ainsi, faire la guerre au moyen, en quelque sorte, des indigènes, combattre l'ennemi par l'ennemi lui-même, user au profit de la domination turque l'esprit d'indépendance, de révolte et de jalousie, qui caractérisait alors comme aujourd'hui les tribus, prévenir les révoltés par une terreur salutaire, frapper de grands coups pour tenir les mécontents dans la crainte, fomenter la rivalité des tribus, entretenir avec soin les relations de celles qui cherchaient un appui parmi eux, telle fut la politique des Turcs en Algérie.

Hassan resta fidèle à cette politique, mais il ne put en poursuivre avec fruit le développement. Son règne fut très accidenté, et le début de cette lutte constante, opiniâtre entre les janissaires et les représentants envoyés par la Porte, qui fut un des traits caractéristiques de cette partie de l'histoire de la Régence d'Alger.

Au moment où il méditait de nouveaux succès, une intrigue ourdie dans le divan de Constantinople, le renversa une première fois. Il fut remplacé par un des plus vaillants compagnons d'armes de son père Kaïr-ed-Din, Salah-Reïss, qui porta la guerre jusque sur les confins du Sahara, à Tricarte et à Huguela, prit Fex, en rendit le royaume tributaire du pachalik d'Alger, et tendit ainsi peu à peu à abolir partout l'autorité des princes Maures. Il enleva aussi Bougie aux Espagnols après un long siége et borna leur domination en Afrique aux points extrêmes d'Oran et de Tunis. Il projetait même une expédition contre Oran, lorsqu'il mourut de la peste en 1556.

A sa mort, sans attendre la décision de la Porte, les janissaires lui nommèrent pour successeur un renégat corse nommé Hassan-Kaïd, qui, livré peu après par les hommes de la marine au pacha Tékeli, envoyé de Constantinople, fut jeté sur

des crochets de fer où il mourut après trois jours d'horribles souffrances. Tékeli à son tour fut massacré par les janissaires qui nommèrent à sa place leur aga (général). La Porte fit périr ce dernier et nomma pour la seconde fois Hassan, fils de Kaïr-ed-Din qui, déposé peu après par les janissaires, fut renommé une troisième fois par la Porte et déposé encore par cette turbulente milice qui, à Alger comme à Constantinople, voulait définitivement se rendre maître du chef du gouvernement.

Nous ne suivrons pas plus longtemps les annales algériennes : c'est une série de révoltes, de dépositions de pachas, de crimes, d'assassinats ayant tous le même caractère et le même mobile. Au milieu de la surexcitation des passions mises en jeu par le peu de stabilité des pachas et les vicissitudes de ces petites révolutions périodiques, la politique des janissaires tend, sans dévier, vers trois buts principaux qui furent suivis avec une persévérance qui en assura le succès. Le premier était de rester seuls maîtres de cette partie de l'Afrique en chassant les Espagnols des deux points qu'ils occupaient entre Oran et Tunis ; en 1568, sous le commandement de leur pacha Ali, renégat corse surnommé Kilidj (homme d'épée), le même qui commandait l'aile gauche de la flotte ottomane à la bataille de Lépante, ils s'emparèrent de Tunis; en 1708, pendant les discordes sanglantes qui suivirent la mort de Charles II, ils chassèrent les Espagnols d'Oran.

Le second but qu'ils poursuivaient était de s'arroger le pouvoir exécutif. Ils l'atteignirent en 1659 en se faisant sanctionner par la Porte le droit d'élire un second chef de la Régence, représentant spécial de leurs intérêts. Ce chef prit le titre de Manzoul-Aga et réunit avec le divan tout le pouvoir exécutif. Le pacha, réduit d'abord à sanctionner les décisions prises souvent sans sa coopération, fut ensuite supprimé et sa dignité réunie à celle du dey. En 1710 eut lieu le complément de cette révolution qui modifia dans ses bases essentielles le gouvernement de l'Odjeac, et ne laissa à la Porte qu'un droit de contrôle et de suzeraineté purement illusoire.

Il y avait encore un troisième but qui peut résumer toute

la politique de la domination turque dans la Régence : c'était de se substituer brutalement en tout et pour tout aux indigènes et d'écarter avec le plus grand soin toute influence locale. Le barbare massacre des Koulouglis en 1626 fut le terrible résultat de ce système (1).

Notre but, en relatant sommairement les faits principaux dont l'Afrique occidentale a été le théâtre depuis que les annales des peuples nous ont permis de constater des faits à peu près certains, n'a été que de rechercher soit les moyens employés par les dominateurs divers pour s'y établir, soit les éléments qui ont pu leur survivre. Notre tâche ainsi restreinte a dû se borner alors à retracer les faits à grands traits et à n'en faire jaillir que le but et le résultat. C'est ainsi que nous sommes arrivés, dans la période turque, à constater une substitution brutale, en tout et pour tout, du vainqueur au vaincu. Les Arabes, les Vandales, les Romains, les Carthaginois avaient agi différemment. Tout en comprimant les sentiments hostiles des populations subjuguées, ils s'étaient les uns, les Arabes et les Vandales, retrempés dans la civilisation supérieure qu'ils y avaient trouvée ; les autres, les Romains et les Carthaginois, y avaient exercé une grande puissance d'assimilation par les

(1) Dans l'organisation primitive de l'Odjeac, aucun indigène, Maure ou Koulougli (fils de Turc et de mère africaine), ne pouvait être janissaire. Il fut dans la suite dérogé à cette exclusion. Les Maures et les Koulouglis riches et instruits acquirent bientôt de l'influence sur le divan et parvinrent aux premiers emplois. Les autres janissaires, renégats ou aventuriers, demandèrent la révision des anciens statuts de l'ordre, et après avoir prononcé l'exclusion des Maures et des Koulouglis, en cousurent deux cents dans des sacs et les jetèrent à la mer. Trois ans après cette horrible exécution, ceux qui y avaient échappé ayant pratiqué des intelligences dans Alger y entrèrent déguisés et parvinrent à s'installer dans la Kasbah au nombre environ de cinquante. Là, mal secondés par les Maures et par ceux des Koulouglis qui n'avaient pu pénétrer dans la ville, ils furent assaillis par plusieurs compagnies de janissaires. Bientôt il ne leur resta aucun espoir de salut. Ils se retirent vers la poudrière, là ils demandent la réintégration de leurs droits : les janissaires refusent et les menacent d'une extermination complète s'ils ne se rendent à discrétion. Les Koulouglis ne répondent qu'en mettant le feu aux poudres. La Kasbah sauta en l'air et ne fut peu après qu'un monceau de ruines. Cinq cents maisons d'Alger furent renversées par l'explosion : plus de six mille personnes périrent.

instincts civilisateurs qu'ils y avaient développés. Cela explique comment, sous la domination turque, le despotisme stupide et brutal des janissaires n'a pu que favoriser le développement de ces instincts irritables et barbares, contre lesquels la France a pendant longtemps lutté avec plus de persévérance que de succès.

On a déjà vu comment, par suite de l'alliance entre la France et la Porte-Ottomane, les deux marines française et algérienne avaient agi de concert dans des circonstances importantes. Ces relations que le gouvernement français payait fort cher en amenèrent d'autres : nous voulons parler de l'établissement d'un comptoir français à la Calle, qui fut l'origine de ceux qui s'étendirent ensuite depuis Tabarque jusqu'à Bone. Le premier établissement date de 1520. Ce furent deux armateurs de Marseille qui, après avoir traité avec les tribus de la Mazoule, obtinrent la concession de faire exclusivement la pêche du corail sur les côtes dépendantes de leur territoire. Plus tard, Charles IX obtint de Sélim II la concession du commerce à Collo, Bone, Malfacaret, au cap Rose, et le bastion de France fut achevé en 1560. Quarante-quatre ans après, sous le règne d'Henri IV, la bonne harmonie qui existait entre la France et Alger fut rompue, et grâce à l'intervention de la Porte, le dey Heder, qui se refusait à reconnaître les concessions faites à la France, fut étranglé par ordre du sultan, et les capitulations furent renouvelées. On y ajouta même un article assez curieux qui stipulait : « qu'en cas de nouvelles « contraventions de la part des corsaires d'Alger, le roi de « France était autorisé à se faire justice lui-même. » Ce traité fut un acheminement à celui de 1628, par lequel Amurat IV cédait à la France en toute propriété les places dites le Bastion de France, la Calle, le cap Rose, Bone et le cap Nègre. Les navires de la compagnie d'Afrique pouvaient en outre naviguer librement sur les côtes dépendantes de la Régence, vendre, négocier, acheter, à l'exclusion de tous autres navires. En faveur de cette concession, la compagnie s'engageait, sous la garantie de la France, à payer seize mille doubles pour la milice et dix mille pour le trésor de la Kasbah. Hussein-Pacha, qui

s'intitulait le *Roi de la Mer* et qui avait signé ce traité, décréta la peine de mort contre tout raïs qui courrait sur des bâtiments français, mais la course n'en continua pas moins contre tous les pavillons, et en peu de temps, non-seulement la Méditerranée, mais encore l'Océan fut infesté de pirates algériens. Plusieurs puissances armèrent contre eux : la Hollande envoya deux fois l'amiral Ruyter avec une escadre à Alger, mais sans résultat ; l'Angleterre souffrait que son consul enfermé dans les bagnes fût obligé de labourer la terre. Mais enfin la France prit glorieusement l'initiative, et Louis XIV arma une flotte destinée à agir contre les Algériens et dont il donna le commandement au duc de Beaufort. Cette expédition fut suivie d'un prompt succès. L'escadre algérienne, attaquée par la flotte française en vue du fort de la Goulette, fut acculée dans la baie, incendiée ou prise le 24 juin 1665. Ali, alors dey d'Alger, conclut un traité de paix avec la France, mais il ne put le mettre à exécution. Assassiné comme ses prédécesseurs, il fut remplacé par Baba-Hassan, qui, plein de mauvais vouloir pour la France, dit au consul : « La paix avec ton pays est « rompue : malheur à ton maître ! va lui dire que dans quel- « ques jours ce formidable armement que tu vois dans le port « aura anéanti sa marine et son commerce. »

La guerre entre la France et Alger fut déclarée. Ce fut à cette époque, en 1682, que, par haine contre la France, l'Angleterre conclut avec la Régence d'Alger un de ces traités honteux dont ses annales fourmillent. Par celui-ci elle livrait un fort matériel de guerre, se désistait de toute réclamation relative à près de quatre cents bâtiments de commerce anglais pris par les Algériens, et enfin rendait sans rançon tous les Turcs prisonniers, sans réclamer un seul esclave anglais, pas même son consul qui, comme on l'a vu, traînait la chaîne dans les bagnes d'Alger.

Louis XIV qui, à défaut d'autre mérite, avait au moins le louable orgueil de ne souffrir d'aucune puissance étrangère ni provocation ni insulte, arma immédiatement contre Alger une expédition dont le commandement fut confié à Duquesne. Onze vaisseaux de guerre, quinze galères, cinq galiotes à

bombes, deux brûlots et vingt tartanes la composaient. Elle arriva devant Alger dans les derniers jours d'août et ouvrit son feu dans les premiers jours de septembre. Les mortiers à bombes dont on se servit alors pour la première fois sur mer firent un ravage épouvantable dans la ville ; mais le mauvais temps obligea Duquesne à suspendre le bombardement et à rentrer à Toulon. L'attaque fut renouvelée l'année suivante et marquée cette fois par un horrible épisode.

Après quelques jours de bombardement, les Algériens demandèrent à traiter. Duquesne, avant d'entrer en négociation, demanda la remise sans rançon de tous les esclaves français et étrangers pris à bord de bâtiments français et pour otages l'amiral de la flotte algérienne Mezzomorte et le raïs de la marine Ali et en outre une indemnité de 1,500,000 francs. Les deux premières conditions furent remplies ; mais le dey Baba-Hassan se déclara dans l'impossibilité de remplir la troisième. Mezzomorte dit alors à Duquesne que, s'il voulait le laisser aller à terre, *il ferait plus dans une heure que Baba-Hassan en quinze jours*. Duquesne y consentit, et le premier soin de Mezzomorte fut de faire poignarder le dey, de se faire proclamer à sa place, de recommencer le feu des batteries contre la flotte française et d'envoyer dire à Duquesne que, s'il tirait encore des bombes, il ferait mettre des chrétiens à la bouche des canons.

Il tint parole. Le bombardement ayant continué, vingt-quatre esclaves chrétiens furent mis à la bouche des canons, et entre autres le vénérable père Levacher, vicaire apostolique, qui remplissait à Alger les fonctions de consul de France. Ce respectable vieillard, attaqué quelques années avant de la peste à Tunis, était demeuré perclus de tous ses membres. Il fut traîné sur le môle et assis sur une chaise provenant du pillage du consulat, le dos tourné à la mer. Après l'avoir accablé de traitements et d'indignités, ces forcenés approchèrent la chaise sur laquelle ils l'avaient assis de la bouche d'un canon et firent feu, envoyant aux Français un boulet chargé des débris de leur compatriote.

La paix ne fut conclue que l'année suivante, mais ne fut

pas de longue durée. Elle fut rompue trois ans après, et le maréchal d'Estrées, chargé d'une nouvelle expédition contre Alger, écrivait à Mezzomorte en juin 1688.

« Le maréchal d'Estrées, vice-amiral de France, vice-roi « d'Amérique, commandant l'armée navale de l'empereur de « France, déclare aux puissances et milices du royaume d'Al- « ger que si, dans le cours de cette guerre, on exerce les « mêmes cruautés qui ont été ci-devant pratiquées contre les « sujets de l'empereur, son maître, il en usera de même avec « ceux d'Alger, à commencer par les plus considérables qu'il « a entre les mains et qu'il a eu ordre d'amener à cet effet « avec lui. »

Cette menace fut suivie d'un nouveau bombardement qui fit dans Alger d'affreux ravages et qui amena des actes de cruauté de part et d'autre. Plus de quarante victimes, et entre autres le consul français Piolle, furent immolées à la bouche des canons, et les Français, par représailles, égorgèrent quelques Turcs qu'ils lancèrent sur un radeau vers le port. L'année d'après on traita de la paix qui fut ratifiée en 1690, après la supplique suivante d'un ambassadeur du dey, monument assez curieux des rapports diplomatiques qui existaient alors entre la France et la Régence.

« Très puissant, très majestueux et très redoutable empereur, Dieu veuille conserver Votre Majesté avec les princes de son sang et augmenter de un à mille les jours de votre règne. Je suis envoyé, ô très magnifique empereur toujours victorieux, de la part des seigneurs du divan d'Alger et du très illustre dey, pour me prosterner devant le trône impérial de Votre Majesté et pour lui témoigner l'extrême joie qu'ils ont ressentie de ce qu'elle a eu la bonté d'agréer la publication de la paix qui vient d'être conclue entre ses sujets et ceux du royaume d'Alger.

« Les généraux et les capitaines, tant de terre que de mer, m'ont choisi, Sire, d'un commun consentement, nonobstant mon insuffisance, pour avoir l'honneur d'entendre de la bouche sacrée de Votre Majesté la ratification de cette paix, étant persuadé que c'est de cette parole royale que dépend

son éclat et sa durée, qui sera, s'il plaît à Dieu, éternelle. Ils m'ont ordonné d'assurer Votre Majesté de leur très profond respect, et de lui dire qu'il n'y a rien au monde qu'ils ne fassent pour tâcher de se rendre dignes de sa bienveillance. Ils prient Dieu qu'il lui donne la victoire sur les ennemis de toutes sortes de nations qui se sont liguées contre elle et qui seront confondues par la vertu des miracles de Jésus et de Marie, pour le droit desquels nous savons que vous combattez. Je prendrai la liberté, Sire, de dire à Votre Majesté qu'ayant eu l'honneur de servir longtemps à la Porte Ottomane, à la vue de l'Empereur des Musulmans, il ne me restait pour remplir mes désirs que de saluer un monarque qui, non-seulement par sa valeur héroïque, mais encore par sa prudence consommée, s'est rendu le plus grand et le plus puissant prince de la chrétienté, l'Alexandre et le Salomon de son siècle, et enfin l'admiration de tout l'univers.

« C'est donc pour m'acquitter de cette commission qu'après avoir demandé pardon à Votre Majesté avec les larmes aux yeux et avec une entière soumission, au nom de notre supérieur et de toute notre milice, à cause des excès commis pendant la dernière guerre, et l'avoir priée de les honorer de la première bonté, j'ose lever les yeux en haut et lui présenter la lettre des chefs de notre divan en y joignant leurs très humbles requêtes dont je suis chargé, et comme ils espèrent qu'elle voudra bien leur accorder leurs prières, il n'y a point de doute qu'ils ne fassent éclater dans les climats les plus éloignés la gloire, la grandeur et la générosité de Votre Majesté, afin que les soldats et les peuples pénétrés de son incomparable puissance soient fermes et constants à observer jusqu'à la fin des siècles les conditions de la paix qu'elle leur a donnée.

« Je ne manquerai pas aussi, si Votre Majesté me le permet, de rendre compte, par une lettre, à l'Empereur ottoman mon maître, dont j'ai l'honneur d'être connu, des victoires que j'ai appris avoir été remportées par vos armées de terre et de mer sur tous vos ennemis, et de prier Dieu qu'il continue vos triomphes. Au reste, toute notre espérance dépend des ordres favorables de Votre Majesté. »

Louis XIV répondit :

« Je reçois agréablement les assurances que vous me donnez des bonnes intentions de vos maîtres. Je suis bien aise d'entendre ce que vous venez de me dire, et je confirme le traité de paix qui leur a été accordé en mon nom. J'oublie ce qui s'est passé, et pourvu qu'ils se comportent de la manière qu'ils doivent, ils peuvent être assurés que l'amitié et la bonne intelligence augmenteront de plus en plus. et qu'ils en verront les fruits. »

Ces bonnes relations entre la France et la Régence durèrent peu. Elles furent interrompues dès le règne de Louis XV par des griefs réciproques, sans qu'il y eût néanmoins guerre ouverte. Cet état mixte de paix et d'hostilité se perpétua jusqu'en 1792 et 93, où les anciens traités de paix furent renouvelés entre la République et l'Odjeac.

Cet intervalle de près d'un siècle fut marqué dans les annales algériennes par des accroissements de puissance ou des désastres de toute espèce. Des expéditions plus ou moins heureuses contre Maroc, Fex et Tunis, amènent la soumission définitive de ces royaumes à l'Algérie. En 1701, une horrible peste enlève quarante-cinq mille habitants à Alger. En 1708, les Espagnols sont chassés d'Oran : ils reprennent cette ville en 1732, mais après le désastre d'une armée espagnole, commandée par O'Reilly, en 1775, et des alternatives de succès et de défaites, ils sont obligés d'abandonner définitivement Oran en 1792. Les Turcs restèrent seuls maîtres de l'Algérie. Pendant tout ce laps de temps, le gouvernement intérieur de l'Odjeac n'avait été qu'une suite de révolutions sans portée. d'assassinats de deys, de révoltes des indigènes, d'exploits de piraterie, et d'extension de tributs imposés à toute puissance de l'Europe (1).

(1) L'Europe entière était alors tributaire d'Alger. La France quoiqu'elle fût la puissance la plus favorisée, était tenue d'envoyer un présent lors de l'installation d'un consul. L'Angleterre, même après l'expédition de lord Exmouth en 1816, payait 600 livres sterling à chaque renouvellement de consul. L'Autriche, la Hollande, l'Espagne, le Hanôvre, les États de Brême avaient un arrangement à peu près semblable à celui de l'Angleterre. La Suède et le Dane-

La conquête de l'Égypte, par les Français, altéra sensiblement les bons rapports qui existaient entre la France et Alger. Cédant aux intrigues et aux obsessions de l'Angleterre, la Turquie avait déclaré la guerre à la France. Les établissements français en Afrique furent incendiés ou détruits, et les corsaires algériens recommencèrent leurs déprédations sur les navires de la République. Cet état d'hostilité cessa lors de la signature des *préliminaires* entre la Porte et la France, en 1800; et, dès 1803, les rapports de bonne intelligence entre la France et Alger avaient été renoués plus intimes que jamais. Nous reproduisons à ce sujet les deux documents suivants, qui prouvent combien avaient rehaussé le nom Fran çais en Afrique, les victoires de la République, soit en Égypte, soit sur le continent européen.

« Bonaparte, premier consul, au très haut et très magnifique dey d'Alger; que Dieu le conserve en principe, en prospérité et en gloire!

« Je vous écris cette lettre directement, parce que je sais qu'il y a de vos ministres qui vous trompent, qui vous portent à vous conduire d'une manière qui pourrait vous attirer de grands malheurs.

« Cette lettre vous sera remise en main propre par un adjudant de mon palais. Elle a pour but de vous demander réparation prompte, et telle que j'ai droit de l'attendre des sentiments que vous avez toujours montrés pour moi.

« Un officier français a été battu dans la rade de Tunis par un de vos raïs : l'agent de la République a demandé satisfaction et n'a pu l'obtenir.

« Deux bricks ont été pris par vos corsaires qui les ont menés à Alger et les ont retardés dans leur voyage.

marck payaient un tribut annuel de 4,000 piastres en munitions de guerre et 10,000 piastres fortes, de dix en dix ans. Le Portugal, les Deux-Siciles, payaient un tribut annuel de 24,000 piastres fortes, et 20,000 en présent. La Toscane, la Sardaigne, les États de l'Église par la médiation de la France ou de l'Angleterre, étaient libres de tout tribut, mais soumis à des présents consulaires qui s'élevaient jusqu'à 24,000 piastres.

« Un bâtiment napolitain a été pris par vos corsaires dans la rade d'Hyères, et par là a été violé le territoire français.

« Enfin, du vaisseau qui a échoué cet hiver sur vos côtes, il me manque encore 150 hommes qui sont entre les mains des Arabes.

« Je vous demande réparation pour tous ces griefs, et ne doutant pas que vous ne preniez toutes les mesures que je prendrais en pareille circonstance, j'envoie un bâtiment pour reconduire en France les 150 hommes qui me manquent.

« Je vous prie de vous méfier de ceux de vos ministres qui sont ennemis de la France : vous ne pouvez avoir de plus grands ennemis qu'eux, et si je désire vivre en paix avec vous, il ne vous est pas moins nécessaire de conserver cette bonne intelligence qui vient d'être rétablie et qui peut seule vous maintenir dans le rang et la position où vous êtes, car Dieu a décidé que tous ceux qui seraient injustes envers moi seraient punis.

« Que si vous voulez vivre en bonne amitié avec moi, il ne faut pas que vous me traitiez comme une puissance faible : il faut que vous fassiez respecter le pavillon français, celui de la République italienne qui m'a nommé son chef, et que vous me donniez réparation de tous les outrages qui m'ont été faits.

« BONAPARTE, *premier consul.* »

A cette lettre, passablement hautaine, Moustapha-Pacha, alors dey d'Alger, fit la réponse suivante :

« A notre ami Bonaparte, premier consul de la République française, président de la République italienne. Je vous salue. La paix de Dieu soit avec vous.

« Ci-après, notre ami, je vous avertis que j'ai reçu votre lettre datée du 20 messidor : je l'ai lue et j'y réponds article par article.

« Vous vous plaignez du raïs Ali-Tatas. Quoiqu'il soit un de mes joldaches, je l'ai arrêté pour le faire mourir ; au moment de l'exécution, votre consul m'a demandé sa grâce en votre nom : et, pour vous, je la lui ai accordée.

« Vous me demandez la polacre napolitaine prise, dites-

vous, sous le canon de la France : les détails qui vous ont été fournis à cet égard ne sont pas exacts ; mais sur votre désir j'ai délivré dix-huit chrétiens composant son équipage.

« Vous demandez un bâtiment napolitain qu'on dit être sorti de Corfou avec des expéditions françaises : on n'a trouvé aucun papier français ; mais, selon vos désirs, j'ai donné la liberté à l'équipage.

« Vous demandez la punition du raïs qui a conduit ici deux bâtiments de la République française : selon votre désir je l'ai destitué ; mais je vous avertis que mes raïs ne savent pas lire les caractères européens, ils ne connaissent que le passe-port d'usage, et pour ce motif il convient que les bâtiments de la République française fassent quelque signal pour être reconnus par mes corsaires.

« Vous me demandez 150 hommes que vous dites être dans mes États : il n'en existe pas un ; Dieu a voulu que ces gens là se soient perdus et cela me peine.

« Vous dites qu'il y a des hommes qui me donnent des conseils pour nous brouiller ; notre amitié est solide et ancienne, et ceux qui chercheraient à nous brouiller n'y réussiront pas.

« Vous me demandez que je sois ami de la République italienne et de respecter son pavillon comme le vôtre ; si un autre m'eût fait une pareille proposition je ne l'aurais pas acceptée pour un million de piastres.

« Vous ne m'avez pas voulu donner les 200 mille piastres que je vous avais demandées pour me dédommager des pertes que j'ai essuyées pour vous ; que vous me les donniez ou que vous ne me les donniez pas, nous serons toujours bons amis.

« J'ai terminé avec votre consul toutes les affaires de la Calle, et l'on pourra venir faire la pêche du corail : la compagnie d'Afrique jouira des mêmes prérogatives dont elle jouissait anciennement. J'ai ordonné au bey de Constantine de leur accorder tout genre de protection. Si à l'avenir il survient quelque discussion entre nous, écrivez-moi directement et tout s'arrangera à l'amiable.

« MUSTAPHA, *pacha d'Alger*. »

Comme on le voit l'influence de la France sur Alger était alors grande et puissante. Elle se maintint jusqu'au jour où la bataille de Trafalgar, anéantissant pour quelques années la prépondérance maritime de la France dans la Méditerranée, lui fit sinon des ennemis, du moins des neutres très douteux dans la guerre maritime contre l'Angleterre, qui se prolongea depuis la rupture du traité d'Amiens jusqu'à la chute de l'Empire.

Dès 1807, l'Angleterre, moyennant une redevance de 270,000 francs avait été investie de nos possessions d'Afrique. Le gouvernement de l'Odjeac passait, comme toujours, d'une main à l'autre, successivement commandé par une série de deys assassinés presqu'aussitôt que promus, et ne se maintenant quelques uns au pouvoir pendant un ou deux ans, qu'en abattant des têtes parmi les janissaires, ou en portant le fer et le feu parmi les tribus indigènes, toujours prêtes à se révolter contre le joug des Turcs.

Tel était l'état des choses dans l'Algérie, lorsqu'à la réunion du congrès de Vienne les diverses puissances de l'Europe parurent décidées à se liguer pour s'affranchir du tribut honteux qu'elles payaient aux Barbaresques. L'Angleterre s'y refusa. Cette philantropie anglaise que quelques bonnes gens prennent encore au sérieux, calcula, comme toujours, qu'une ligue européenne qui affranchirait la chrétienté du tribut d'or et de sang qu'elle payait aux Barbaresques, pourrait accroître en Afrique l'influence de la France. Sa jalousie et sa cupidité avaient tout à gagner au maintien de l'horrible abus existant, et cet abus fut maintenu. Il était donné à la jeune Amérique de venir faire rougir la vieille Europe de cette lâche condescendance, et vers ce même temps une escadre américaine, aux ordres du capitaine Décatus, se présenta devant Alger et demanda impérieusement que l'Union fut relevée du tribut honteux qu'elle payait au dey. Il fut fait droit à sa demande.

Toutes ces légitimités caduques qui, après la chute de l'Empire, avaient repris possession de leurs États, n'avaient ni ce louable orgueil qui fait vivement sentir une injure, ni cette noble magnanimité qui la fait repousser. Chacune d'entre

elles paraissait devoir persister à payer le tribut dont venait de s'affranchir l'Amérique par une simple attitude énergique. lorsque l'Angleterre eut un intérêt majeur, non pas à faire cesser cet état de choses, mais à le modifier dans certaines parties.

Dans tout acte du cabinet anglais il faut toujours chercher le motif et le but. On est sûr d'arriver invariablement au même résultat : l'intérêt. L'expédition de lord Exmouth contre Alger, en 1816, n'eut pas d'autre motif. Les écrivains de la Restauration, dont le système était d'exalter avant tout l'Angleterre, l'ont présentée comme conçue dans un intérêt humanitaire, et d'autres, depuis lors, l'ont répété après eux. En politique, l'Angleterre ne fait jamais du sentiment, et, en cette circonstance, elle en fit moins que jamais. A la suite des guerres et de la chute de l'Empire, Malte, Corfou, les îles Ioniennes, étaient tombées en son pouvoir, l'expédition de lord Exmouth n'eut d'autre but que d'obtenir de la Régence que ces possessions fussent traitées à l'égal des possessions britanniques. Si d'autres conditions telles que la délivrance des esclaves chrétiens et l'abolition de l'esclavage furent exigées, acceptées et surtout remplies avec plus ou moins de fidélité, c'est que l'Angleterre avait à faire accepter à l'Europe la prise de souveraineté de la Méditerranée qu'elle était parvenue à s'arroger.

Deux ans après cette expédition, Hussein-Khodja, le dernier dey d'Alger, fut promu à la souveraineté de la Régence. Pour éviter le poignard ou le lacet des janissaires sous lesquels avaient expirés, après quelques mois de règne, presque tous ses prédécesseurs, Hussein s'enferma dans la Casbah où il se créa une garde de Maures. Il y resta treize ans gouvernant ses États avec assez de justice et d'habileté, et ne sortit de sa prison volontaire et à la fois forcée que lors de la prise d'Alger par les Français.

Avec lui finit la domination turque en Algérie.

Si comme ces voyageurs qui, après une route longue et pénible, cherchent à classer leurs souvenirs, nous résumons ce que chacun des peuples divers qui se sont succédés dans

l'Afrique occidentale, y a laissé d'éléments nouveaux; si nous recherchons s'il s'est opéré une fusion plus ou moins complète de ces populations transitoires avec les populations indigènes; si, encore, nous examinons les moyens divers employés par les peuples conquérants pour amener cette fusion; si, enfin, nous parvenons à les classer, nous aurons atteint le seul but que nous nous sommes proposés en remuant, dans cette revue rétrospective, la cendre de la vieille Afrique.

Carthage nous apparaît d'abord luttant, avec plus de persévérance que de succès, contre l'aversion des tribus numides pour toute domination étrangère. Elle procède par occupation pacifique : le trafic est son prétexte, la conquête son but. Elle ne pénètre dans l'intérieur du pays que progressivement et lentement, évitant avec soin tout ce qui peut froisser la nationalité numide, et principalement tout ce qui peut la réveiller. Elle crée des besoins aux indigènes; se les attache en favorisant l'écoulement de leurs denrées ou de leurs produits. Elle se rend utile d'abord, ensuite nécessaire, et les indigènes deviennent ses meilleurs auxiliaires pour son commerce avec l'Afrique centrale.

Rome imite sa réserve à se substituer aux populations vaincues, mais elle adopte un système habilement conçu et qui, à deux mille ans d'intervalle, aurait pu servir de modèle aux Français. Ne remplaçant l'élément vaincu qu'à mesure que s'était fortifié l'élément vainqueur; son pouvoir ne s'étendait qu'en rapport de la diminution graduelle de celui des indigènes. Exploitant la tendance prononcée qu'ont tous les peuples à subir l'influence du bien-être par le travail, toute sa politique se borna d'abord à leur faire comprendre, par l'exemple, que le travail amenait le bien-être; ensuite, elle lia si intimement les intérêts des indigènes aux siens, que la moindre atteinte portée aux uns rejaillissait sur les autres. Mettant ainsi en jeu le mobile qui agit le plus efficacement chez les Barbares, l'intérêt, elle laissa toute sa puissance d'action à ce prodigieux instinct d'assimilation qui la caractérisait et dont la tendance apparente était, non pas tant de se faire accepter par les vaincus que de se les identifier par une po-

litique habile et ferme. A cet effet, elle commençait toujours par les habituer à recevoir de sa main leurs rois façonnés déjà à la civilisation romaine. La tendance alors des indigènes vers cette civilisation était d'autant plus prononcée, qu'en imitant des rois de leur race, ils s'imaginaient ne pas imiter des étrangers. Puis, donnant à ces rois d'autres États lorsque le mouvement civilisateur était fortement imprimé dans celui dont ils avaient d'abord été pourvus, ils faisaient ainsi reculer la barbarie à mesure qu'avançait la civilisation. En somme, l'élément de possibilité d'occupation précédait toujours l'occupation même, à laquelle Rome se préparait en commençant par annuler les résistances et par absorber, sinon en totalité du moins en grande partie, l'élément indigène par l'élément romain. Si des accidents comme les guerres de Jugurtha ou de Tacfarinas venaient donner un point de ralliement à la nationalité indigène, Rome ne croyait sa possession assurée que lorsque le chef n'existait plus.

Par cette politique habile et surtout par la protection réciproque qu'elle accordait aux intérêts communs, elle parvint à opérer la fusion des races indigène et romaine. Les Vandales, qui supplantèrent Rome, ne surent au contraire contenir les populations africaines que par l'espoir du pillage et l'appât du butin. Il résulta de ce système différent que quand il n'y eut plus ni butin à faire, ni pillage à espérer, les tribus indigènes abandonnèrent les Vandales. Ces derniers cependant traînant avec eux *la famille*, ce que n'avait fait ni Carthage, ni Rome, se mêlèrent plus aux indigènes que les Carthaginois et les Romains, et malgré leur courte occupation, ont laissé dans les populations atlantiques plus de traces qu'eux.

Abrutis bientôt dans les délices, les Vandales furent une proie facile pour les Bizantins dont l'histoire dans l'Afrique occidentale n'est que l'image de la dégradation où peut tomber l'homme civilisé.

Un peuple neuf les remplace. Le flot arabe inonde l'Afrique. Aux excès de fanatisme religieux et politique, qui furent d'abord le système exclusif des Arabes, succéda ensuite un état de transaction qui consista à exclure des emplois, à sou-

mettre au tribut, à tenir, en un mot, dans un état d'infériorité réelle, ceux qui ne voulurent pas se rallier à la foi nouvelle.

Les Turcs qui leur succédèrent adoptèrent à leur égard la même politique, et le caractère distinctif de leur domination ne fut que la substitution brutale en tout et pour tout du vainqueur au vaincu. Cette politique dut repousser et repoussa toute assimilation.

Ainsi, si parmi ces conquérants qui ont précédé les Français en Afrique, les uns offrent çà et là des modèles à suivre, les autres offrent dans la même proportion des écueils à éviter.

POPULATIONS DE L'ALGÉRIE : LEURS MOEURS. BERBÈRES ET KABYLES, MAURES ARABES ET BÉDOUINS, TURCS, KOULOUGHIS, JUIFS, NÈGRES, BISKRIS, MOZABITES, ETC.

Avant d'entrer dans le détail des causes, des résultats de l'expédition française en Algérie, des moyens, des chances de succès de cette domination nouvelle, il nous a paru utile de constater ce qui subsiste de l'élément primitif indigène dans les populations actuellement existantes, et ce que les dominations antérieures y ont mêlé. Ce sera là autant de jalons pour arriver peu à peu à l'appréciation des rapports et des différences entre les indigènes et nous, c'est-à-dire à la connaissance de ce qu'il faut rechercher et de ce qu'il faut éviter.

Une des erreurs de presque tous les géographes est d'avoir cru reconnaître en Algérie, le type d'une race spéciale, vierge d'altérations. A part les Nègres importés accidentellement dans cette partie de l'Afrique, les autres groupes désignés sous des dénominations diverses ne sont que des agrégations profondément mélangées par l'effet d'invasions successives, composées elles-mêmes d'éléments qui se sont surajoutés l'un à l'autre. Ces groupes se sont différenciés ensuite par des

mœurs, des habitudes, des usages qui auraient pu être traditionnels dans tous, et qui n'ont, dans quelques-uns, que subi des modifications de temps, de lieu et de circonstance. Ce qui le prouverait, c'est que malgré la si grande différence de manière d'être et de vivre des Berbères, Kabyles, Maures, Arabes, Bédouins et même Juifs et Turcs, on retrouve dans tous ces groupes à la fois, le saillant contraste suivant : à côté de l'homme au teint olivâtre, à la figure ovale, au front étroit, se montre l'homme au teint blanc, à la figure carrée, au front large ; à côté de celui aux traits arrondis, aux yeux foncés, aux cheveux noirs, l'homme aux traits saillants, aux yeux bleus, à la chevelure blonde. Ainsi partout se révèle le noyau primitif : africain, gétule, libyen, numide, mais aussi partout la souche romaine, vandale, gothe ou asiatique, etc.

Berbères, Kabyles. — Les Berbères ou Kabyles sont les plus anciens possesseurs de l'Algérie. Ils occupent aujourd'hui les montagnes du Petit Atlas depuis la régence de Tunis jusqu'aux extrémités du désert d'Angad, sur la frontière du Maroc ; les Romains les appelaient *Barbari*, Barbares. Quelques géographes anciens les font descendre des souches dites autochtones, libyenne et gétulienne ; sur l'autorité des livres puniques d'Hiempsal, Salluste attribue leur formation en corps de nation à des émigrations des Mèdes, des Arméniens, des Perses, des Tyriens et des Palestins. Quoi qu'il en soit, ils sont divisés en tribus qui portent chacune le nom général de *Beni* (les enfants), nom auquel on ajoute la dénomination ou d'un ancêtre de la tribu ou de la localité qu'elle habite ; ainsi, par exemple, on dit les *Beni-Abba* (les enfants d'Abba).

Bien différent des Bédouins ou Arabes nomades, le Kabyle tient à son village, à ses montagnes, au toit qu'habitèrent ses aïeux. Il est actif, intelligent, laborieux, industrieux. Autour de son village, la terre est bien cultivée en beaux jardins, vergers, champs, prairies, arrosés en tout temps par un système d'irrigation fort ingénieux. Les travaux de menuiserie, de charpente, de maçonnerie, de poterie, ne lui sont pas étrangers : c'est lui dont les arts et métiers, quoique peu développés, fournissent aux besoins des Arabes. Dans ses montagnes,

riches en minerai, il fabrique les armes, les instruments d'agriculture; le fusil, le yatagan, le poignard, le soc de charrue, la faucille, etc., sortent de ses ateliers. Pour ses fabrications diverses, chaque village a sa spécialité. Ainsi, par exemple, pour les armes à feu, le canon est fabriqué à *Aïth-el-Arba*, la batterie, chez les *Beni-Abbas*, le bois est façonné à *Kalah*, l'arme est ajustée chez les *Zaouia*, et enfin la poudre à canon se fabrique à *Ghêboula*. C'est aux Kabyles qu'on doit des espèces de sabres nommés *flissih*, d'une trempe excellente et dont les lames fort épaisses et larges dans leur partie inférieure, se terminent par une pointe de sept à huit pouces très effilée. Ces lames incrustées de cuivre sont ornées de ciselures très régulières.

Les arbres à fruits, orangers, abricotiers, poiriers, pêchers, figuiers, abondent dans leurs jardins. L'olivier surtout est pour eux l'objet d'un soin particulier. Il leur fournit d'excellentes olives qu'ils confisent dans l'huile même et qui servent à leur nourriture habituelle. L'huile leur sert à pétrir les galettes, cuites sous la cendre, qu'ils mangent en guise de pain; ils l'emploient aussi à composer du savon et à filer la laine.

Le Kabyle doit à son activité des produits variés qu'il vend dans les villes de la Régence. Les instruments, les ustensiles de fer et d'acier, l'huile, les fruits secs ou confits, la volaille, les bestiaux, les peaux de quelques bêtes fauves qu'il prend à la chasse lui servent à acheter le peu d'objets dont il a besoin, tels que bijoux faux, nattes en jonc, verroteries pour ses femmes, pots de terre, etc.; le restant de l'argent de ses produits est secrètement enfoui dans la terre.

Le Kabyle est jaloux, au suprême degré, de son indépendance et de sa liberté. Dans tous les temps, à toutes les époques, il a opposé aux dominations diverses qui se sont succédées dans l'Afrique occidentale, une résistance opiniâtre, que nulle d'entre elles n'a jamais pu entièrement et pour toujours dompter. Mais le Kabyle est avare, il aime l'argent, non pour le dépenser, mais pour l'enfouir; et cette avarice qui est une véritable passion chez lui, doit le livrer à discrétion à tout peuple qui saura exploiter habilement sa cupidité. Jusqu'à

nos jours, le Kabyle n'a été indomptable que parce qu'il a eu à se défendre contre des peuples oppresseurs et spoliateurs avant tout. Mais du moment où des administrateurs capables ne seront plus obligés de se conformer aux instructions routinières qui sortent habituellement des bureaux des ministères; du moment qu'ils s'attacheront principalement à faire comprendre aux Kabyles, non pas par des proclamations mais par des faits, que la domination française peut seule assurer protection, avantage et profit surtout à leur commerce et à leur industrie, dès ce jour on pourra compter sur la soumission de ce peuple. Les Romains ne trouvèrent en Afrique un Massinissa, un Micipsa, un Juba, que lorsqu'ils eurent puissamment intéressé les populations à leur domination.

L'habitation du Kabyle est une cabane formée de pieux fichés en terre, entrelacés de roseaux et de branches d'arbre, et enduits à l'extérieur d'une espèce de terre glaise. Quelques-unes sont construites en pierre, surmontées de deux pignons et d'un toit surbaissé en chaume. De petites lucarnes pratiquées dans le mur éclairent l'intérieur où l'on pénètre par une porte étroite et basse. Ces habitations sont rarement réunies en grand nombre : elles sont ou éparpillées sur le versaut d'une montagne, ou dans le fond d'une vallée, ou bien groupées au nombre de trois à cinq; elles occupent alors un espace rectangulaire dont le milieu forme une cour. Ces habitations se nomment *Gourbies ;* réunies, elles forment un *Dachckra* (hameau).

La plus grande simplicité règne dans ces habitations tenues du reste avec assez de propreté. Des trous coniques, assez grands, pratiqués au pieds des murs, servent à enfermer les provisions : telles que les fruits secs, les légumes, l'huile et le beurre fondu dans des pots de terre cuite. Ces trous qu'on nomme *Silos* sont fermés de larges pierres, recouvertes de terre battue. Les grains sont enfermés dans de grands vases d'argile scellés dans le mur : des jarres d'argile ou de bois contiennent le lait, le miel, le beurre, les objets de consommation journalière. Deux pierres destinées à moudre le grain, des nattes de jonc, des peaux de mouton servant de lit, complètent l'ameublement de la hutte du kabyle.

Leur vêtement est une chemise de laine à manches courtes, fixée à la ceinture, au moyen d'une corde : l'*hhaïk* grande couverture de laine de six mètres de long sur trois de large, et le *burnous* manteau tout d'une pièce, large dans le bas, étroit dans le haut et terminé par un capuchon qu'on relève dans les mauvais temps et qui recouvre une petite calotte blanche ou rouge que le Kabyle porte souvent sur sa tête, ordinairement nue. *L'hhaïk* s'attache aussi quelquefois à la tête avec une corde en poil de chameau et sert d'habillement le jour, et, la nuit, de couverture ou de lit.

Les femmes kabyles se partagent entre les soins du ménage et les travaux agricoles. L'hiver, elles fabriquent des *hhaïks*, ou des tissus de poil de chèvre dont on se sert pour recouvrir les tentes. Leur costume est le même que celui des hommes, seulement elles ne portent point de burnous et attachent leur hhaïk au-dessus des épaules au moyen d'une petite cheville en bois. Elles laissent flotter leurs cheveux et marchent nus pieds. Toute leur coquetterie consiste à s'attacher aux oreilles de grands anneaux de cuivre ou de fer, à se teindre en rouge les ongles, la paume de la main, la plante des pieds et un espèce de tatouage, formant des dessins parfois assez pittoresques sur les bras, les jambes et les autres parties du corps. Elles ne se voilent pas la figure comme les femmes arabes et mauresques, et ont même plus de liberté qu'elles. Nubiles à douze ans, elles sont alors recherchées en mariage, et les jeunes gens sont admis à leur faire la cour. Le mariage est absolument, comme en Europe, un véritable marché ; seulement comme les peuples d'Europe plus civilisés ont, sur les peuplades à demi-barbares de la Kabylie, l'avantage de l'hypocrisie des moyens, ce qui, chez les premiers, est recouvert de formes plus ou moins transparentes, se traite chez les autres avec franchise et bonhomie. Le prix est à peu près fixé à l'avance : il varie depuis 25 jusqu'à 100 houdjoux (43 jusqu'à 180 francs) valeur en argent ou en têtes de bétail. Le prix en est longtemps débattu, suivant la beauté de la jeune fille ou l'amour du prétendant. Le marché conclu, le marabout donne son adhésion au mariage moyennant quelques présents, le gendre remet au beau-père le prix

convenu et amène en échange, dans sa cabane, sa fiancée.

Le Kabyle peut avoir quatre femmes. Il peut les répudier. C'est le marabout qui prononce le divorce sur les griefs les plus légers : une femme qui resterait maigre par exemple. La femme répudiée rentre dans la maison paternelle. Le mari n'est remboursé de la somme qu'il a payée en l'épousant que dans le cas où elle se remarie : c'est le second mari qui fait ce remboursement.

A leur naissance, les enfants sont frottés de beurre et exposés à l'action d'un feu très violent. Dans ses courses, la mère le porte sur son dos, et témoigne en tout temps pour ses enfants une sollicitude qui pourrait servir de modèle aux mères européennes. Dans les combats elles encouragent, exaltent souvent les hommes par leurs cris et portent des secours aux blessés.

Le *prix du sang* est usité dans toute la Kabylie; tout meurtrier peut racheter son crime moyennant 200 à 300 boudjoux (360 à 540 fr.). Si le meurtrier prend la fuite, cette somme est prélevée sur les biens qu'il laisse. S'il ne peut racheter le meurtre, les parents et amis de l'homicidé peuvent le tuer, le meurtrier par représailles peut rentrer dans ses foyers.

Le Kabyle choisit le scheik (chef) de sa tribu (Qabilè) parmi les anciens de sa race. Il est d'une grande sobriété. Du laitage, des fruits, du miel, des galettes faites de froment écrasé, et cuites sous la cendre avec de l'huile rance, forment sa nourriture ordinaire. Le mets national favori, c'est le *couscoussou*, pâte de blé comme le macaroni, préparée avec des œufs durs, des légumes, et cuite dans une passoire de bois, à la vapeur de plantes aromatiques. Ce mets est très nourrissant et d'une saveur fort agréable. Ils mangent aussi des viandes rôties ou bouillies, et surtout un espèce de ragoût composé de hachis, de tomates, d'oignons, de plantes aromatiques. L'usage des couteaux et des fourchettes leur étant inconnu, ils puisent avec leurs doigts dans le plat. Dès que l'appétit est satisfait, une cruche d'eau passe à la ronde et chacun boit. Si la famille est nombreuse ou s'il y a des esclaves, celui qui a

mangé se lève, se lave les mains et va s'accroupir dans un coin pour fumer et dormir. Un autre lui succède auprès de la natte étendue à terre qui sert de table.

Tel est le Kabyle sous son point de vue matériel. Moralement, il est ce qu'il était dans les temps antiques. C'est l'ancien habitant des montagnes africaines, que la loi musulmane n'a modifié dans presque aucune de ses parties. Intrépide, mais attaché à son foyer; turbulent, mais laborieux; perfide, mais léger; indépendant, mais cupide. Il y a là plus de bonnes et de mauvaises qualités qu'il n'en faut pour en faire des tributaires sûrs d'abord et des sujets peut-être ensuite. On ne doit surtout jamais perdre de vue que, même sous la domination turque, dont les formes essentiellement spoliatrices réveillèrent et durent réveiller toutes les antipathies d'une population laborieuse et cupide, la soif du gain poussait les Kabyles dans les villes pour y remplir les emplois les plus pénibles, ceux de jardiniers, d'hommes de peine, de journaliers, de cultivateurs. L'identité de religion n'avait aucune influence sur ce rapprochement, car les Turcs et les Kabyles n'appartiennent pas à la même secte islamique. La plupart même de ces derniers sont encore idolâtres.

Maures.— Ce qui surtout doit faire présumer que ce caractère des Kabyles, prétendu indomptable, peut se dompter. c'est l'exemple des Maures qui pourraient bien n'être qu'une fraction de la famille Berbère. Cette fraction, fixée primitivement sur les côtes, se serait trouvée en contact immédiat et permanent avec les civilisations diverses qui se sont succédées en Afrique et s'y serait successivement modifiée; tandis que au contraire, dans les montagnes, se serait perpétué le caractère distinctif de la race primitive. Si cela était, le problême le plus insoluble jusqu'à présent de l'occupation tranquille et paisible de l'Afrique occidentale par les dominateurs de tous les siècles serait bien près d'être résolu : il consisterait principalement à faciliter, chez les Kabyles, les instincts industrieux et cupides qu'on a de tout temps plus alarmés que favorisés. Mais quelque probables que soient et l'analogie d'origine entre les Maures et les Kabyles, et les causes de cette



Cazin del. Imp de Lesauvage. Léchard sculp.

grande déviation qui, avec les siècles, a établi entre eux tant de différence, et enfin les motifs identiques qui, ayant dans le temps réagi sur les Maures, peuvent dans les mêmes conditions réagir sur les Kabyles; tout cela est trop naturel pour être admis et accepté. En fait de chronologie, on n'a foi, de nos jours que dans ce qui est obscur, improbable, hasardé et pédant : on n'est savant qu'à ce prix. Il en sera ainsi tant qu'on accordera un reste d'influence à ces sanctuaires de niaises puérilités, de routines, de préjugés et d'intrigues qu'on appelle des Académies.

Quoi qu'il en soit, entre le Maure et le Kabyle il y a aujourd'hui toute la différence qui existe entre un peuple qui a emprunté à la civilisation ses formes les plus vicieuses et les plus abrutissantes, et celui qui a conservé toutes les formes rudes, farouches, actives mais positives de la vie à demi-barbare. Les Maures sont mous, efféminés, intolérants, fanatiques. Ils ont subi le joug de tous les conquérants qui se sont succédés sur les côtes septentrionales de l'Afrique. Dans les temps qu'entraînés par l'ardeur du prosélytisme, ils se firent les plus ardents propagateurs de l'Islam, ils eurent mille brillantes qualités : le désir, la passion et le courage les poussèrent vers la conquête et la civilisation; mais ces qualités disparurent avec la ferveur du zèle qui les avait développées. Il ne resta d'eux qu'une souche pourrie, composée d'éléments très hétérogènes et dont la pureté primitive s'était sensiblement altérée par un croisement continuel, soit avec les peuples qui les avaient vaincus, soit avec ceux qu'ils avaient subjugués. Tels ils sont encore aujourd'hui.

La demeure des Maures est élégante et riche à l'intérieur. C'est une grande cour quadrangulaire, souvent dallée de marbre et entourée d'un pérystile. Au premier étage, une colonnade, surmontée des voûtes ogivales, soutient une galerie circulaire. Les colonnes, ordinairement taillées en spirale dans leur moitié supérieure, sont d'un très gracieux effet. Les portes et les croisées des appartements s'ouvrent sur cette galerie. Une terrasse blanchie et bien cimentée surmonte la maison qui n'a qu'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

On entre d'abord dans un vestibule meublé de deux rangées de bancs. Là le maître reçoit les visiteurs, expédie ses affaires et, sauf les cas extraordinaires, nul, pas même les parents, ne pénètre plus avant. Dans les cérémonies telles qu'un mariage, la circoncision d'un enfant, etc., les parents et les amis sont admis dans la cour, abritée alors par une tente et dont le sol est couvert de tapis ou de nattes. Les appartements intérieurs sont, chez les gens riches, luxueusement ornés. Le velours, le damas tapissent la partie inférieure du mur dont la partie supérieure est couverte d'ornements en plâtre ou en stuc. Le plafond boisé est divisé en compartiments : on y voit ordinairement des peintures assez belles; on y lit des passages du Coran tracés en lettres d'or et encadrés dans des moulures dorées. Le sol est carrelé de briques vernies, diversement coloriées et simulant une mosaïque; il est toujours recouvert de tapis dont la richesse de la matière et le fini du travail sont parfois remarquables. Au lieu de chaises sont rangés autour de l'appartement des carreaux de velours ou de damas. Les lits sont à l'extrémité de l'appartement, sur une estrade élevée d'un mètre environ et entourée d'une balustrade. Tous ces appartements ne prennènt jour que de la cour : les maisons n'ont du côté de la rue qu'une petite fenêtre garnie de jalousies.

Le Maure est sensuel, fastueux et apathique. Sa table, d'un bois incrusté, haute de douze à dix-huit pouces, et devant laquelle il s'assied seul, les jambes croisées, sur un tapis ou sur un coussin, est assez bien servie : de la volaille, de la pâtisserie, du couscoussou, du mouton confit dans l'huile et des fruits frais ou secs la composent ordinairement. Le vin, qu'interdit la loi du Prophète, commence à remplacer l'eau. Le Maure peu riche mange peu de viande et s'abstient de vin. Il est peu industrieux, peu actif, peu entreprenant; mais, en général, hypocrite, intrigant et rusé, possédant ainsi les talents des êtres faibles.

La loi religieuse permet aux Maures trois femmes légitimes et autant de concubines qu'il peut en nourrir. Il n'y a entre ces femmes qu'une sorte de degré hiérarchique; mais les en-

fants qui en proviennent sont égaux en droits. Voici à peu près le détail de la journée d'une famille mauresque. Le matin, en sortant du gynécée, le chef fait sa prière. Pendant ce temps, les femmes font leurs ablutions; après avoir bu le café, elles préparent le repas de midi. Quand le maître est rassasié, les plats sont passés aux femmes et aux enfants, et, après eux, aux esclaves. Après le dîner, la sieste; après la sieste, encore le café, les sorbets, réunion du maître et des femmes jusqu'à la collation du soir. Les femmes montent alors prendre le frais sur les terrasses. Le maître va s'asseoir dans un café à fumer, à jouer ou à boire du café.

Les femmes ne sortant en quelque sorte jamais, et ne sachant ni travailler même à l'aiguille, ni s'occuper, mènent une véritable existence de *far niente.* Elles n'ont aucune espèce de souci du ménage et ne s'occupent entièrement que de vivre et de se parer.

On se rend peu de compte, en France, de la situation des femmes mauresques. On les croit malheureuses, et si on les assujettissait, pour un jour seulement, aux transes, aux tracas, aux préoccupations de la vie matérielle des femmes d'Europe, elles échangeraient vite cette situation si vantée contre celle de la dernière de leurs négresses; aussi deviennent-elles généralement fort dodues et fort grasses, ce qui, du reste, constitue chez les Orientaux un des types de la beauté.

De temps à autre dans les gynécées, une danse qui est plutôt un violent exercice, rompt la monotonie d'une existence qu'on est convenu d'appeler fastidieuse ou malheureuse.

Le jour fixé, les femmes réunissent leurs amies et leurs voisines. La salle affectée à cette danse est ordinairement une chambre longue et obscure, au fond de laquelle se tiennent assises, les jambes croisées, cinq vieilles femmes. Une d'entre elles, réputée sorcière, brûle de l'encens dans une cassolette allumée : les quatre autres forment une espèce d'orchestre, en frappant en cadence sur des espèces de tambours. C'est l'accompagnement de la danse. Les femmes qui sont là pour danser ou pour voir danser, sont assises accroupies autour de la salle.

Une danseuse paraît seule : se penchant au-dessus de la cassolette où fume l'encens, elle en aspire des bouffées : sa figure s'anime, ses narines s'ouvrent, sa poitrine se gonfle : après quelques contorsions, elle aspire de nouveau la fumée aromatique ; puis au son des tambours, dont la mesure est d'abord lente, elle commence à agiter le torse, à remuer les bras : peu à peu la musique augmente de force et de vitesse, et la danseuse précipite ses mouvements. Bientôt la musique devient saccadée, furieuse, accompagnée des cris aigus, des longs hurlements des musiciennes. Ce chant infernal électrise la danseuse : ses traits s'animent, son œil brille : elle bondit, se convulsionne, toute son organisation s'agite et frémit, et, parvenue à ce fiévreux paroxisme, elle tourne sur elle-même avec une effrayante rapidité jusqu'à ce qu'elle tombe presque inanimée sur le sol, où il est rare qu'elle ne se fasse pas quelque large et profonde contusion. Sa peau est alors froide, son pouls imperceptible, se perdant peu à peu : les battements du cœur peuvent à peine être saisis. La figure, le corps, ont une apparence cadavéreuse. Les traits sont crispés et décolorés, les mâchoires serrées, les lèvres blafardes : les yeux seuls restent ouverts, fixes, les paupières immobiles. Le torse est raide et les articulations sont inflexibles.

Telle est cette danse pour laquelle les femmes mauresques ont une affection particulière. Lorsqu'une danseuse, après avoir passé par toutes ces phases d'agitation et de convulsion est tombée évanouie, une autre, plusieurs autres lui succèdent, et la convulsionnaire tombée revient peu à peu à elle après quelques aspersions d'eau parfumée sur le visage, et quelques frictions sèches sur la poitrine.

Le costume des Mauresques, hors de chez elles, n'est pas coquet. Il se compose du *seroual-el-zanka,* long et large pantalon blanc fixé par le *foutah,* longue ceinture en soie rayée, se nouant par devant et dont les bouts retombent jusqu'à terre. Par dessus est jeté le *hhaïk el telhhil,* ample tunique flottante, fixée par de longues épingles en métal à sa partie supérieure. Le tout est recouvert par le *takhelilah,* large pièce de coton blanc ou de soie qui couvre la tête, descend

jusqu'à mi-jambe et l'enveloppe de toutes parts. Le *eûdjar*, mouchoir blanc déployé sur sa figure, jusqu'au dessus du nez, achève de cacher les traits et ne laisse de libre que les yeux. Ainsi habillée, la femme mauresque n'est qu'une masse blanche, informe, se mouvant avec lenteur, et ne laissant soupçonner la vie que par des yeux noirs brillants, qui scintillent dans l'espace laissé libre entre le *takhelilah* et l'*eûdjar*.

Mais au-dessous de cette enveloppe est le costume d'intérieur où la grâce le dispute à l'élégance : il y a le costume négligé et le costume d'apparat. Chez les femmes riches et même celles de la moyenne classe, l'un et l'autre sont d'une grande richesse. La coiffure est surtout très gracieuse : elle se compose d'une petite calotte en velours de couleur vive, fixée à la partie supérieure de la tête par un foulard noir et rouge, roulé au-dessus de la naissance des cheveux, et dont les bouts tombent sur les épaules, enveloppent ou laissent échapper de longues boucles de cheveux noirs flottant avec grâce. A cette coiffure les matrones ajoutent souvent le *sarmah*, sorte de tiare en or ou en argent, travaillée à jour, un corsage en soie, espèce de gilet court ouvert par devant, et fort étriqué : une riche et large ceinture en soie et or, un pantalon fort court et d'étoffe presque transparente, fixé à mi-jambe, complètent ce charmant négligé, relevé par une profusion de bijoux et de moyens accessoires qui jouent un rôle très important dans la toilette d'une Mauresque, tels que de se noircir les sourcils avec l'*afsah*, espèce de préparation de noix de galle, et l'intérieur des paupières avec du *q'hhol*, antimoine. Elles se peignent aussi les ongles, la paume des mains, la plante des pieds avec la couleur rouge du *hennah*. Les signes, les tatouages sont en grande faveur auprès d'elles : les uns, espèces de mouches ou signes, ne sont que passagers, ils s'appellent *khanat*; les autres sont permanents, ce sont des fleurs, des croix grecques, des petites figures capricieuses, ils portent le nom d'*oucham*. Dans les occasions solennelles, elles mettent au-dessus du corsage et du pantalon, une riche tunique ouverte en soie rouge ou bleue et où l'or et l'argent se marient capricieusement en élégantes arabesques.

Les Mauresques sont généralement assez belles. Nonchalantes, capricieuses, voluptueuses, elles réunissent aux attraits d'une femme passionnée, les caprices d'un enfant et une insouciance, une nonchalance qui n'est pas sans charmes. Presque toujours renfermées, elles ne quittent la maison de leur père que pour celle d'un époux. Mariées dès qu'elles sont nubiles, à onze ou douze ans, elles sont assez souvent grand-mères à l'âge de vingt-cinq ans. Les hommes et les femmes ne communiquant pas entre eux, les mariages se font par arrangement particulier entre les parents, sans même que les enfants se soient jamais vus. C'est ordinairement une matrone, espèce d'entremetteuse qui se charge de les négocier. Le prétendu l'engage, moyennant salaire, à s'introduire dans la maison de la jeune fille, et à s'assurer par elle-même de sa beauté et de ses qualités. Dans l'espoir d'un double profit, elle laisse percer la mission dont elle est chargée, et si le parti proposé est sortable, elle manque rarement d'obtenir des cadeaux des parents, pour l'engager à faire valoir la beauté de leur fille. Dans ces sortes de négociations, la messagère trompe souvent un des deux partis, et parfois tous les deux. Si les informations prises sont satisfaisantes, la demande en mariage se fait par le père du jeune homme ou un de ses parents. Les deux pères, une fois d'accord sur les préliminaires, se rendent chez le cadi qui, après avoir inscrit sur un registre la somme que le futur est convenu de donner à son épouse, se prosterne avec les contracteurs et adresse à Dieu une prière particulière pour bénir l'union qui vient d'être conclue.

Le jour convenu pour le mariage, la jeune épouse, après avoir été conduite au bain, est parée de ses plus riches habits. Chacune de ses amies prend part à sa toilette. L'une, lui attache sa belle ceinture, *eûzame*; l'autre lui passe sa riche tunique, *rh'lilah*; une troisième lui attache au haut du front un petit bandeau en brillants, *z'iref* ou ses longues boucles d'oreille *menaguèche* ou son collier de sequins *mdibahh*, ou bien encore les *msaïs* et les *khalkhal*, cercles d'or ou d'argent qui brillent : les premiers, à l'avant-bras, les seconds, à la cheville; d'autres enfin lui passent aux doigts les *braïm*. bagues

en brillants, avec un cachet; lui dessinent une fleur ou une petite croix grecque au milieu du front ou au bas du menton, et lui teignent en rouge, avec du *hennâh*, les ongles, la paume des mains et la plante des pieds.

Cette toilette achevée, la fiancée s'assied sur un divan d'où elle ne se lève qu'au coucher du soleil pour aller trouver son mari. Ses parents et ses amies ouvrent la marche, précédés de nègres ou de négresses qui portent des lanternes allumées. Les femmes sont enveloppées pardessus leur toilette, dans leur *takelhilah :* on dirait des fantômes si le silence de la marche n'était fréquemment interrompu par des cris de joie. La fiancée marche entre deux vieillards : arrivée à la maison de son futur, elle est introduite dans une chambre illuminée en verres de couleur, décorée de riches teintures et de fleurs, et où est dressée une table chargée de mets et de sorbets; les hommes, parents et invités soupent sous la galerie : le mari est servi à part, seul dans une chambre, pour ne pas être excité à la débauche et pouvoir se présenter décemment devant sa jeune épouse. A minuit, heure à laquelle les mosquées sont ouvertes, lorsque le muezzin du haut du minaret de la mosquée annonce la première prière du jour par ces paroles solennelles : « Il n'y a qu'un Dieu : Dieu est grand et Mahomet « est son prophète : hommes, salut au nouveau jour! priez « Dieu là où vous êtes; les prières sont bonnes partout. » A cette heure chacun se retire et les deux époux se réunissent.

Le Maure peut avoir trois femmes légitimes et des concubines en tel nombre qu'il lui plaît. Il peut divorcer avec les premières dans certains cas spécifiés : il peut vendre ou renvoyer les autres selon qu'elles sont esclaves ou libres. La femme légitime ne peut divorcer que dans le cas d'une absence trop prolongée de la part du mari. Elle se présente devant le cadi, et si son grief est trouvé légitime elle est déclarée libre de se remarier. Si pendant l'absence du mari, même en dehors du terme de gestation voulu, la femme met au monde un enfant, le cadi, mandé à cet effet, se présente, et au moment de l'enfantement, en présence du *bajarah* (opérateur), il dit à la femme un verset du Coran, ainsi conçu : « Cet enfant était

« couché dans votre sein et il s'est levé. » Dès que le mari est de retour, la femme lui répète : « Un enfant était couché « dans mon sein et il s'est levé. » Cette simple formule ainsi sanctionnée par une forme à la fois religieuse et civile, suffit parfois pour éviter toute autre explication.

Même après la répudiation, un Maure peut reprendre sa femme. Si elle est remariée, il engage celui qui l'a remplacé à la répudier : il paye dans ce cas une indemnité; si la femme est restée libre, il ne peut la reprendre qu'après l'avoir faite épouser par un individu payé à cet effet, qui la répudie au bout de vingt-quatre heures et la lui rend sans avoir usé de ses droits de mari. Il y a même, parmi les Maures, des hommes spécialement voués à ce genre de commerce.

Les cérémonies mortuaires, les naissances des enfants, leur circoncision, leur mariage, sont à peu près les seules circonstances où l'intérieur d'une maison maure s'anime un peu; en tout autre temps ce ne sont que des somptueux tombeaux où la vie s'écoule au milieu de toutes les sensualités raffinées de l'épicuréisme antique. Cela s'entend principalement des Maures riches; la vie des pauvres est comme partout, une vie de travail, de transes et de soucis.

Le Maure cultive peu la terre : le commerce est son occupation principale. Le tabac, le savon, le café, le sucre, les porcelaines, les fruits secs et frais, les outils, les bijoux, la quincaillerie forment la spécialité du commerce des uns; les autres vendent les toiles, les tissus de laine et de soie, les broderies, les maroquins, les parfums, et exercent principalement les professions de luxe indigène. Mais l'occupation française a singulièrement restreint les débouchés de leurs produits, et avant peu les annulera entièrement. En effet, d'une part le renchérissement progressif des denrées n'est déjà plus en rapport avec les bénéfices du commerce des Maures; de l'autre, l'émigration successive des riches familles indigènes que nos mœurs, surtout en ce qui concerne les femmes, blessent et chassent, enlève à l'industrie mauresque ses uniques consommateurs : ce sont là deux faits malheureux auxquels il sera difficile de remédier. Aussi est-il à craindre que cette partie de la

population africaine qui pourrait rendre de grands services si l'on savait agir à son égard avec plus de circonspection et de ménagement, ne sera bientôt plus qu'une source de paupérisme, de vagabondage et de prostitution.

ARABES, BÉDOUINS. — Les Arabes se composent de deux populations très distinctes : les Arabes sédentaires et les Arabes nomades ou Bédouins. Les premiers habitant les villes ou les villages, vivant bourgeoisement de leurs rentes ou se livrant au commerce ou à l'agriculture, ont une manière de vivre assez régulière et différant peu de celle des Maures avec qui, ils avaient en quelque sorte fini par se confondre sous la domination turque. La même politique qui attacherait les Maures à la domination française, y rattacherait probablement aussi cette classe d'Arabes, quoiqu'elle descende de ces fameuses tribus de l'Yemen que nous avons déjà vues, sous le règne des Kalifes conquérir cette partie de l'Afrique sur les Byzantins, les Maures et les Berbères. Leurs mœurs diffèrent peu de celles des Maures et nous aurons peu à nous en occuper. Il n'en est pas de même des Bédouins qui ne les regardent qu'avec mépris et ne les considèrent que comme des fils dégénérés du désert.

Les Bédouins sont comme les Kabyles divisés en tribus indépendantes, souvent ennemies, mais qui cependant ne forment qu'un corps de nation. Les Bédouins habitent sous des tentes tissues de poil de chèvre ou de chameau, noires ou brunes, de forme oblongue et qu'ils appellent *himas*. Ces tentes spacieuses et bien ventilées sont divisées en plusieurs compartiments, dont des rideaux mobiles marquent la séparation. Dans l'un qui est à l'entrée on reçoit les étrangers, on traite d'affaires ; l'autre est occupé par le chef de famille ; les femmes et les enfants sont dans le troisième : une autre tente sert à enfermer le bétail. Chacune de ces tentes contient une ou plusieurs familles dont le nombre se compose de six à quinze individus. Leur réunion a un nombre indéterminé de dix, et au dessus forme un *douar* : elles sont ordinairement rangées en cercle au milieu duquel sont souvent les troupeaux ; les chiens rôdent à l'entour et font une garde très sévère.

L'ameublement de ces tentes n'est pas luxueux. Trois sacs sont placés au milieu. Dans l'un est du blé, dans l'autre de l'orge : le troisième sert de coffre ou de bahut. Dans un coin sont un moulin à bras, deux grandes jattes en bois pour préparer le coucoussou, des outres en peau de chèvre pour traire le lait et faire le beurre, deux grandes outres gondronnées servant à puiser l'eau, un seau de cuir, une poëllette à torréfier le café et quelques nattes de jonc. Si à ces ustensiles de première nécessité le Bédouin joint un long fusil de forme albanaise, deux pistolets, une lance de huit à dix pieds nommée *mezray*, un coutelas, un yatagan, quelques chameaux mâles et femelles, des chèvres, des poules et surtout une jument harnachée, il est riche.

Le douar s'établit autant que possible aux environs d'une source, sur le bord d'un ruisseau ou d'une rivière, à proximité de pâturages. Un ou plusieurs forment la tribu qui est elle-même composée d'une ou de plusieurs familles principales dont les membres portent le titre de scheiks ou seigneurs ; ainsi par exemple, le général de brigade, Mustapha, au service de la France, s'appelait : *Mustapha-Ouled-Ismaël-Ben-Kaddour-Scheik-el-Mezahri*, ce qui veut dire : Mustapha, enfant de la tribu d'Ismaël, fils de Kaddour, seigneur des terres de Mezahri.

A l'établissement du douar, la tente du scheik se dresse la première : les autres se dressent autour. Le gouvernement de la tribu est à la fois monarchique et démocratique. Pour tout ce qui se rapporte aux intérêts moraux le scheik est presque toujours juge suprême : quant aux intérêts matériels, il prend l'avis des autres chefs de familles et n'a, dans les décisions, que l'autorité de l'influence qu'il a su s'acquérir. En cas de guerre il commande. Si sa tribu est assez forte pour que d'autres trop faibles pour rester indépendantes viennent rechercher sa protection et son alliance, les scheiks de ces petites tribus sont sous ces ordres immédiats. C'est en tout l'ancienne forme du gouvernement patriarcal qui s'est perpétuée sans altération. Ces scheiks eux-même, la plupart avancés en âge ont, dans la physionomie quelque chose de biblique : leur parole est brève,

leur regard assuré, leur geste lent et digne, leur démarche grave et sévère. Avec leurs vêtements antiques et leur longue barbe blanche, quand ils parlent à la tribu assemblée, écoutant avec respect et docilité, soit leur réprimande, soit leurs conseils, on croit voir des patriarches d'un autre âge.

Tant que le lieu où s'est fixé le douar peut suffire à la nourriture des bestiaux, si une cause accidentelle comme une guerre, une sécheresse, une inondation ne l'en chasse, la tribu y reste. Quand le pâturage ne suffit plus, on plie les tentes et on va les dresser ailleurs.

Le Bédouin est sobre; sa nourriture consiste en laitage, fruits, légumes et des petites galettes de pain azime cuites sur la braise ou dans des petites poêles. Dans les solennités ils ajoutent à cette frugale nourriture la viande et le couscoussou. La somme d'aliment que prend un Arabe ne dépasse guère huit onces par jour : cependant il aime la bonne chère, et quand on l'invite il mange gloutonnement ou la viande rôtie ou la viande cuite avec du riz.

Au premier aspect il paraîtrait difficile de civiliser un peuple qui a si peu de besoins et qui semble se contenter des produits de la terre et de l'abri du ciel; mais les Bédouins ont de grandes passions et de grandes haines qui prennent toute leur source dans des inimitiées invétérées et dans un violent désir d'assurer la domination de leur race particulière. En général les tribus sont naturellement jalouses les unes des autres, et elles se haïssent plus entre elles qu'elles ne haïssent encore les étrangers. On peut espérer en exploitant avec circonspection ces passions et ces haines de les mettre souvent en contact avec une civilisation qui, peu à peu, leur créera tant de nouveaux besoins qu'ils finiront par être forcés de l'accepter. Ce moyen peut être long, mais il est sûr. Quelque mauvais que soit ainsi le service que nous leur rendrons, la France en retirera et de la gloire et du profit.

L'industrie des Arabes est en parfait rapport avec leurs besoins : ces derniers étant bornés au strict nécessaire, l'autre ne dépasse guère cette limite. La culture du blé, de l'orge, du seigle, des pois, des lentilles, du maïs, forme toute leur in-

dustrie agricole; ils ne sèment et ne récoltent guère pour les besoins de leurs familles. Quand le douar est fixé près d'un pâturage qui peut suffire longtemps aux troupeaux de la tribu, ils cultivent des citrouilles, des concombres, des melons, des tomates, des poivrelongs. Ils vendent l'excédant de ces productions, les jeunes têtes de leurs bestiaux, des fromages, du beurre, de la volaille, des peaux de bêtes ainsi que des plumes d'autruche. Ils achètent avec le produit de ces ventes ce dont ils ont besoin en ustensiles, étoffes, poudre, armes, et, comme les Berbères, enfouissent le reste de leur argent. C'est encore là un de leur principaux points vulnérables. Le mobile de l'intérêt fera plus pour la civilisation que la force des armes : avec le premier on s'attachera facilement les Bédouins; avec l'autre on ne pourra que les exterminer ou les refouler dans le désert.

Tout le temps que le Bédouin ne donne pas à l'agriculture, à sa garde du troupeau et à la guerre, il le passe dans la quiétude et l'oisiveté. Il reste des journées entières à la porte de sa tente, fumant ou prisant, et passant de longues heures à contempler son cheval, le compagnon de ses dangers, l'ami fidèle de sa vie accidentée. Le cheval c'est la moitié de son existence, le point où se concentre une de ses vives affections : l'Arabe en effet n'aime que quatre choses : son cheval, son sabre, sa langue et le nom de son père.

Les chevaux sont divisés en deux castes bien distinctes : les *Qâdiskis* et les *Qôclanis*. Les uns et les autres sont de moyenne taille, sans luxe de forme, mais vigoureux, rapides, infatigables et d'une grande sobriété : lorsqu'ils restent oisifs, l'Arabe leur laise brouter pour toute nourriture l'herbe des pâturages; il leur donne un peu d'orge et de la paille hachée quand ils doivent travailler. La nuit on leur met une entrave aux jambes de devant et on les attache par une longue longe à des piquets fichés en terre. Les *Qâdiskis* sont les chevaux de race inconnue : ils sont peu prisés et employés aux travaux communs. Les *Qôclanis*, au contraire, sont ceux dont la généalogie remonte à des milliers d'années; cette race est presque l'objet d'un culte. On apporte le soin le plus vigilant à empêcher

toute mésaillance : pendant qu'aucun registre ne constate l'état civil de leurs enfants, plusieurs témoins sont toujours appelés à la naissance d'un poulain, et un acte de nativité en bonne et due forme est signé par eux. Aussi les Arabes qui ont perdu la généalogie de leurs rois, ont-ils précieusement conservé celle de leurs chevaux.

Le culte des ancêtres fut, avec la religion des tombeaux, commun à l'antiquité entière ; les Arabes n'ont pas répudié cette belle tradition qui suppose la liaison et la succession des familles. Avant Mahomet, à la pierre tumulaire d'un parent ou d'un ami, l'Arabe attachait un chameau et l'y laissait périr de faim, pour que le parent ou l'ami ne fût pas obligé d'aller à pied lors de la résurrection générale des êtres. Aujourd'hui cette coutume a disparu, mais le cadavre est lavé avec soin, savonné avec une décoction d'aromates, exposé à une fumigation de benjoin et d'encens et paré de vêtements neufs. Après un jour et une nuit, dès le lever du soleil, le corps placé sur un brancard est transporté à la tombe qui a été préparée pour lui : les parents et amis l'accompagnent chantant, pendant le trajet, une hymne funèbre. Arrivé au lieu où il doit être enseveli, on le dépose sur le bord de la fosse et son plus proche parent s'écrie, en lui tendant la main : — « Frère, réveille-toi, reviens au milieu de ceux qui t'aiment ! » Puis se tournant vers les assistants : — « Hélas, dit-il, il n'a point « répondu.... il dort du sommeil des justes : que le prophète « lui ouvre les portes du ciel ! qu'Allah le reçoive dans sein ! » Le corps est alors déposé dans la tombe qui reste vide et qu'on recouvre de larges pierres sur lesquelles on élève un petit mur d'un pied de hauteur environ. La famille y vient huit jours durant brûler de l'encens, prier et pleurer. Les enfants des veuves et les orphelins qui viennent y faire leurs dévotions y ont part, pendant un mois, si la famille est aisée, à une distribution de figues, de dattes et de raisins secs.

L'Arabe est plus religieux que le Kabyle, mais beaucoup moins que le Maure. Cependant il pratique plus religieusement que ce dernier certains préceptes du Coran, tels que celui de s'abstenir de vin et de boissons alcooliques ; mais il

est d'autres préceptes, celui des ablutions surtout, qu'il néglige trop. Les femmes principalement auraient, sous ce rapport, bien besoin d'une réforme.

Les Bédouines sont mal propres et généralement laides. De douze à quinze ans cependant, elles ont une figure assez avenante, mais elles sont petites, rebondies, et les lignes onduleuses de leur corps manquent totalement de grâces et d'harmonie. Ce vice est dû à ce que, dans leur jeunesse, elles sont dressées à porter des fardeaux. Dès l'âge de cinq ans, les mères, pour les habituer à porter des charges d'eau et de bois, les font tenir pendant une heure environ, par jour, courbées vers la terre avec une pierre de huit à dix livres sur les reins.

Leur habillement se compose d'une longue chemise en laine blanche, grossière étoffe qu'elles ont tissée elles-mêmes, une corde en crin noir ou une ceinture de cuir incrustée de plaques métalliques, ramasse les plis de la chemise et les maintient autour des hanches. Leurs cheveux, qu'elles ont fort longs et fort beaux, sont entourés d'un cordon rouge et roulés autour de la tête en plusieurs spirales, de manière à former un turban : quelques petites mêches, ménagées à dessein, entrelacées de rubans rouges auxquels sont suspendues des pièces de monnaie, flottent vaguement sur les épaules ou descendent assez coquettement sur le front et les tempes. Un grand collier, formé de clous de girofle, d'ambre brut, de morceaux de corail ou de cuivre; de grandes boucles d'oreilles de cuivre fixées au nombre de quatre ou de cinq, non seulement au lobule, mais encore à l'hélix; de grands anneaux en cuivre aussi aux poignets et aux chevilles, et enfin des tatouages non seulement à la figure, mais encore sur la presque totalité du corps, complètent leur ajustement. Elles vont ordinairement à visage découvert.

La vie de la Bédouine est pénible et n'a rien de l'insouciance, de la voluptueuse apathie de celle des Mauresques. La Bédouine n'est, en quelque sorte, qu'une bête de somme de plus dans le ménage. C'est elle qui trait le bétail, bat le beurre, fait le fromage, moud le blé, prépare la nourriture de la famille, va chercher parfois, à de grandes distances, l'eau et le

bois : c'est elle qui soigne les bêtes de charge, fait les travaux du labourage, lave les pieds de son mari quand il revient de course. Elle traverse le désert à sa suite portant quelquefois sur son dos un ou deux enfants, sur ses épaules ou à sa main, des ustensiles de ménage, tandis que le Bédouin, à cheval ou étendu sur sa natte, fume tranquillement sa pipe ou bien, pendant ses longs jours de repos, s'occupe à peine à fabriquer quelques objets nécessaires à la famille et à tresser, avec des branches d'osier et des fragments d'écorce d'agave, des nattes, des paniers et des ruches à miel fort habilement construites.

Le mariage, chez les Bédouins, se pratique comme chez les Kabyles et les Maures, selon le mode antique. Le gendre futur fait des présents au père ou à la mère, et obtient la fille : le cadi ou le chef de la tribu confirme l'union. Cet usage se pratiquait chez les anciens habitants de l'Inde, de la Grèce, de l'Espagne, de la Germanie, de la Thrace; les Gaulois n'en avaient pas d'autre. Il en était de même du temps des patriarches où, celui qui épousait une fille, l'achetait, soit par des services rendus au père, soit par des dons. Abraham charge Eliezer de présents en l'envoyant demander Rebecca pour Isaac. Jacob, pour épouser Rachel, sert Laban pendant sept ans. Sichem, demandant en mariage Dina, dit à Jacob : « Je vous donnerai tout ce que vous voudrez. » Cette coutume a été longtemps après générale. Homère fait dire à Agamemnon à Achille, qu'il lui donnera une de ses filles sans exiger le moindre présent. Pausanias rapporte que Danaüs ne trouvant pas à marier ses filles, à cause du crime horrible qu'elles avaient commis, fit publier qu'il ne demandait pas de présents à ceux qui voudraient les épouser.

Les femmes n'étant pas enfermées chez les Bédouins et les deux sexes étant libres de se voir, les mariages sont mieux assortis que chez les Maures, et la fidélité conjugale mieux observée. Aussi, malgré des tentatives assez communes de séduction, ne peut-il s'établir que très exceptionnellement une intimité entre les Français et les Bédouines. Cette sévérité de principes des femmes ressort évidemment d'un ordre social dour lequel on professe en France le mépris le plus outrecui-

dant et qu'on jugerait avec plus de réserve si l'on voulait se donner la peine de rapprocher deux faits qui ne manquent pas d'analogie. Une occupation de quinze années n'a pu amener aucun changement dans cette sévérité de principes des femmes arabes : c'est plus que de l'antipathie, c'est une sorte d'horreur qu'elles éprouvent pour *ceux qui sont maîtres chez elles*. Cette exaltation de patriotisme a bien son mérite, surtout si on met en regard ce qui se passa en France lors de l'invasion de 1814 et 1815, où, après quelques jours d'occupation, les ennemis furent assez généralement traités par les femmes sur un pied d'égalité parfaite avec les Français.

Revenons aux mariages des Bédouines.

Lorsque les conditions ont été débattues et acceptées de part et d'autres, les époux sont fiancés par la simple déclaration du cadi ou du scheik. La cérémonie nuptiale n'a lieu qu'un an après les fiançailles. Dès le matin du jour fixé pour la noce, les parents et amis de la fiancée se rendent chez elle et la parent de ses plus beaux vêtements. Les amis et les parents du mari se présentent alors précédés de deux femmes dansant un pas lent au son d'une musique composée de cornemuses et de tambours de basques. Chaque homme fait un cadeau à une des danseuses, et la fiancée se prépare à quitter la tente de son père ; elle monte sur un chameau et s'assied dans un fauteuil d'osier recouvert de nattes ou de fourrures. Ses amies ou ses parentes suivent à pied le chameau ; le mari vient après au milieu du groupe des invités à pied ou à cheval, qui disposent leurs fusils et leurs pistolets pour une décharge générale. Le cortége se met en marche dans cet ordre pour la tente de l'époux. Pendant le trajet, ce dernier cherche à s'approcher de sa fiancée, mais les femmes qui entourent le chameau lui barrent le chemin en poussant le cri *lou lou lou!* qui est à la fois un signe de réjouissance ou de tristesse suivant la modulation du ton sur lequel il est prononcé.

A cent pas de sa demeure, les femmes lui livrent le passage : il s'approche de sa fiancée, l'enlève malgré sa résistance et l'emporte dans sa tente où il reste seul avec elle. Le cortége s'arrête ; le marabout se tient sur le seuil de la tente debout,

les mains levées au ciel; quatre des amis ou parents des époux se placent aux angles de la tente, tenant leurs fusil en joue ; autant de jeunes filles prennent place à côté d'eux et brûlent des arômes et des parfums. On observe le plus profond silence, et au moment où un cri retentit sous la tente, les jeunes filles répétent trois fois le cri de l'épousée; alors le marabout s'écrie : « Frères, le prophète a béni cette union, vous « comptez un enfant de plus dans la tribu. » Une salve générale accueille ces mots.

La cérémonie n'est pas terminée là. Auprès de la tente, dans un espace ombragé d'arbres et ménagé à ce sujet, est servi dans une partie le repas de noces sur des nattes étendues sur le sol. Tout auprès sont les nippes, les bijoux, les vêtements que le mari a donnés à sa femme; l'époux sort de la tente et se dirige vers ce lieu où les invités le suivent; les femmes se séparent des hommes, formant ainsi deux groupes séparés. Un vieillard harangue l'assemblée; à un signal donné, les hommes courent vers la tente du mari et en ressortent en poussant de grands cris: un y rentre, et paraît peu après, portant la mariée sur ses épaules qu'il va déposer en courant au milieu des femmes ; alors la nouvelle épouse étend les bras et tous les hommes tournent le dos aux femmes, qui la déshabillent complètement et lui passent la chemise, la tunique, et les plus beaux des vêtements donnés par le mari. Cette opération terminée, les hommes se retournent, et une femme pose sur la tête de la mariée un grand voile qu'elle baisse aussitôt. Alors commencent la fête, les danses et les chants, espèces d'épithalames dont voici un échantillon assez curieux.

« Heureux fils du Prophète! remercie Allah de t'avoir « choisi une épouse si riche en perfections.

« Célèbre dignement ce beau jour en desséchant le pis de « tes troupeaux : qu'à ton festin de noces le lait coule à grands « flots ! que le miel, le beurre odorant et les chevreaux rôtis « y soient servis en abondance. Les frères de la tribu conser- « veront ainsi longtemps le souvenir de ce beau jour.

« Il est blond, le visage de ta compagne, blond comme la « moisson soyeuse que les feux du soleil ont dorée.

« Et sur sa grasse poitrine regarde les mamelles aussi
« pleines que celles de ta chèvre la plus féconde : bénis le
« Prophète! elles sont à toi!

« Oh! qu'avec délices tu enlaceras sa ceinture, plus large
« que les vastes flancs d'une génisse!

« Ses doigts sont savants à préparer le couscoussou et plus
« habiles à tisser les étoffes que l'araignée à ourdir sa toile.

« Tu tressailleras d'aise en la voyant se promener orgueil-
« leuse et fière comme une chenille sur la verte feuille du
« palmier.

« Heureux époux! engraisse-la bien de dattes et de froment
« pour qu'elle devienne épaisse et ronde.

« Dure et patiente comme la robuste chamelle, elle peut te
« suivre aux courses lointaines du désert et partager tes fa-
« tigues et tes dangers.

« Lorsqu'après le combat tu ramèneras au douar ton cour-
« sier harassé, elle essuiera la sueur de ce noble compagnon
« de ta gloire.

« Puis elle présentera à tes lèvres ardentes le lait aigre qui
« rafraîchit et t'endormira sur son sein au bruit d'une chanson
« guerrière.

« Le Ciel t'a enrichi d'un précieux trésor : remercie le
« Prophète, jeune homme! Célèbre dignement ce beau jour
« en desséchant le pis de tes troupeaux! Qu'à ton festin de
« noces le lait coule à grands flots! Que le miel, le beurre
« odorant et les chevreaux rôtis y soient servis avec abondance.
« Tes frères de la tribu conserveront ainsi longtemps le sou-
« venir de ce beau jour. »

Après ce chant, la mariée qui n'a pas pris part au festin et aux danses et est restée assise seule sur un tapis, est amenée dans la tente de son mari par les femmes qui ne la quittent qu'en versant des torrents de larmes. Le marabout qui a assisté à la noce reçoit un présent; les invités font une dernière décharge de leurs armes et tout rentre dans l'ordre accoutumé.

Les marabouts exercent une grande influence sur la tribu; ce sont des Arabes plus instruits que les autres, issus souvent des principales familles et sachant plus ou moins lire et expli-

quer le Coran. Leur vie est fort austère et méditative : ils ont toujours un chapelet à la main dont ils déroulent les grains en marmottant quelque prière ou récitant des versets du Coran. Ils sont médiateurs dans les différends entre particuliers, souvent entre les tribus dans les discussions fréquentes auxquelles donnent lieu la possession d'un puits, d'un pâturage, ou bien encore ces haines invétérées qui tiennent presque toutes les tribus divisées entre elles. Les marabouts sont réputés savants et saints; leur science et leur sainteté sont héréditaires si les enfants savent par une conduite régulière en maintenir l'influence. Abd-el-Kader est fils de marabout et marabout lui-même. Ils sont les médecins, les prophètes des tribus, exercent une espèce de sacerdoce dans la plupart des actes civils, sont en grande vénération et vivent des cadeaux de toute nature qu'ils recoivent en échange des services qu'ils rendent.

Depuis l'occupation française et l'état permanent de guerre où est l'Algérie, l'organisation civile des Arabes est souvent fort incomplète et les kadis surtout, ces juges vraiment populaires, manquent souvent. Les contestations sont alors portées devant le marabout qui les juge, et il est curieux de constater que le respect des Arabes pour la justice est tel, qu'une fois un juge accepté, son jugement quel qu'il soit est fidèlement exécuté par les parties. Nous pouvons rapporter à ce sujet une cause fort curieuse qui, à défaut de cadi, fut soumise à un marabout. Le jugement qui intervint, dont nous avons été témoin, n'eut pu, en France avec nos formes judiciaires et l'aide du Code civil, être ni si judicieux, ni si juste. Voici la cause.

Dans une village du centre, habité par des Arabes sédentaires, généralement assez aisés, vivait un renegat français, né à Saint-Tropez, ancien esclave de la Régence et qui avait dû sa liberté à l'expédition de lord Exmouth, en 1816. Il s'était établi à l'intérieur et avait amassé une fortune assez considérable à vendre de l'ambre brut et des coraux aux femmes bédouines, et des perles fausses aux mauresques et aux femmes arabes. Il avait pris le nom d'Ali, et avait pour voisin un Arabe pur sang qui avait épousé la fille d'un scheik d'une tribu de l'Atlas

et qui passait pour une reine de beauté : elle se nommait Brerra, et l'Arabe Sidi-Hamet-Mustallah. Ali avait vu du haut de sa terrasse la belle Brerra et en était devenu amoureux : il avait même été assez heureux pour s'en faire remarquer.

Sûr d'être aimé de Brerra, il rêva aux moyens de s'assurer sa conquête, mais la jalousie et la garde sévère de Sidi-Hamet semblaient devoir les rendre tous impossibles. Sous aucun prétexte, il ne put jamais parvenir à pénétrer dans la maison de l'Arabe.

Un jour, cependant, talonné par l'amour, il vit Sidi-Hamet à la mosquée, l'attendit à la sortie et lui demanda s'il ne pourrait pas l'obliger de lui garder en dépôt jusqu'à son retour d'un long voyage, un coffret rempli de perles orientales; il lui offrit de lui en donner une garniture de tête pour reconnaître son obligeance. Ébloui par l'offre et l'intérêt, Sidi-Hamet accepta et prit heure avec Ali pour recevoir le coffret chez lui. Le renégat ne demandait pas autre chose, il ne voulait cette fois qu'entrer dans la maison de Sidi-Hamet et voir les obstacles qu'il aurait à surmonter pour enlever Brerra : à l'heure convenu il se rendit chez l'Arabe, lui remit la cassette, s'assura qu'un seul esclave était à son service et sortit remettant à son retour l'exécution de son projet.

Il feignit de partir, et au bout de quelques jours il revint chez Sidi-Hamet réclamer le dépôt. Il le reçut des mains de l'Arabe, et reconnut son obligeance par le don d'un écrin si magnifique que son jaloux rival émerveillé l'invita à une collation. Ali, au comble de la joie, se fit cependant prier et ne céda qu'aux pressantes sollicitations de l'Arabe, qui fit servir des fruits, des confitures, du laitage, du miel, etc. Après la collation, on prit, selon l'usage, le café. Quand le moka fut versé et les pipes garnies, Ali feignit de se rappeler qu'il avait oublié chez lui une des pièces les plus belles de l'écrin et donna ordre à l'esclave de Sidi-Hamet d'aller la chercher, en lui indiquant l'endroit où il pourrait la trouver. L'esclave sortit, et peu après, au moment où l'écrin absorbait toute l'attention de Sidi-Hamet, il jeta sur sa pipe allumée une pincée d'*Aschischim*, espèce de poudre d'un narcotisme foudroyant, qui pourrait

bien n'être que le *datura stramonium*. A la première bouffée que tira l'Arabe de sa pipe, il tomba en syncope. Profitant de son étourdissement et de l'absence de l'esclave, Ali se leva, ouvrit les portes, arriva jusqu'à Brerra, l'enveloppa, sans qu'elle s'en défendît, dans un ample *takelilah* maure, la prit dans ses bras et la confia à un esclave qui l'attendait avec un chameau près de là. Il rentre ensuite auprès de Sidi-Hamet qui était encore plongé dans sa léthargie somnolente. Quand il se réveilla peu après, son esclave avait rapporté la pièce qui manquait à l'écrin ; Ali fumait tranquillement son chihouk, recevant hypocritement les excuses de Sidi-Hamet sur cette subite indisposition, et tout, dans la maison, était comme avant, moins Brerra qui n'y était plus.

Après une heure de protestations et de confidences amicales, Ali prit congé de Sidi-Hamet et rentra chez lui. Impatient de donner l'écrin à Brerra, l'Arabe vola auprès d'elle et ne la trouva pas. Ne sachant qui accuser de ce rapt, il se rendit chez Ali et le vit dans sa cour jouant tranquillement avec un jeune chien baléare : race admirable, peu connue en France, qui tient du levrier et du chien d'arrêt et qui a toutes les qualités de l'un et de l'autre ; on les appelle dans le pays *chiens de nuit*. Si Sidi-Hamet eût eu des soupçons, cela seul aurait suffi pour les dissiper : Ali, qui avait prévu la visite, l'attendait dans cette puérile occupation. Sidi-Hamet lui conta son malheur : Ali s'indigna contre les ravisseurs et lui offrit des chevaux pour aller à leur poursuite. Il fit prendre à Sidi-Hamet une route où il savait que Brerra n'était pas, et lui prit celle où il savait qu'elle était. Peu de temps après et pendant que Sidi-Hamet suait sang et eau à la poursuite de sa belle, Ali était avec elle dans une de ses maisons de campagne où on l'avait conduite par son ordre. Il lui fut facile de l'y tenir cachée, et un an après cette aventure, Brerra qui, par les minutieuses précautions d'Ali, avait échappé aux recherches de l'Arabe, mit au monde un enfant mâle qui fut nommé Ali-Ben-Ali.

Cinq ans après, en 1843, Ali mourut en instituant Ali-Ben-Ali pour son seul héritier, prélevant seulement sur

la donation une somme de 4,000 houdjoux (7,000 fr.) pour servir de douaire à Brerra.

Alors seulement l'Arabe apprit l'infernale fourberie du renégat. Il réclama juridiquement la femme et l'enfant et mit d'autant plus d'acharnement dans ses poursuites, qu'il comptait s'approprier les biens dont avait hérité Ali-Ben-Ali.

Une pareille affaire portée devant nos tribunaux aurait peu embarrassé nos légistes. Expliquant rigoureusement la disposition légale, *is pater est quem nuptiæ demonstrant*, ils auraient rendu Ali-Ben-Ali à l'Arabe, auraient condamné Brerra comme adultère et comme bigame, et, contre la dernière volonté du testateur, ils auraient, par le fait, investi Sidi-Hamet de la fortune de son rival. Des plaidoiries, des mémoires auraient obscurci la question ; des années entières se seraient écoulées avant sa solution, et un jugement fort bien motivé, mais fort ridicule, aurait consommé une grande injustice. Une heure suffit au marabout pour entendre les parties et rendre le jugement suivant :

« Allah seul est grand et Mahomet est son prophète ! Ouï « les parties.

« Sidi-Ben-Hamet-Mustallah peut réclamer comme sien « l'enfant Ali-Ben-Ali qui était dans le sein de Brerra et « qui s'est levé.

« Brerra ayant été ravie par la violence, ne peut être con- « sidérée comme adultère et rentre dans le droit commun des « épouses légitimes.

« Mais Ali-Ben-Ali n'ayant hérité d'Ali qu'en qualité de « son fils légitime, perd ses droits en perdant ce caractère, « et Sidi-Hamet ne peut, en son nom, réclamer la succes- « sion. D'autre part, Brerra ayant droit au douaire que lui « avait assigné Ali comme épouse de premier ou de second « rang, Sidi-Hamet ne pourra la reprendre qu'en lui en as- « signant un pareil comme indemnité légitime de celui « qu'elle perd. »

L'Arabe préféra renoncer à la mère et à l'enfant.

A ce fait dont nous pouvons garantir l'authenticité, nous pourrions en joindre d'autres de la même espèce qui prouve-

raient combien il faut de discernement et de circonspection quand on veut toucher aux institutions d'un peuple que, soit dit en passant, les administrateurs français ont la prétention de vouloir gouverner, avant même de s'être donné la peine de l'étudier et de le connaître. Nous verrons dans le cours de cette histoire combien une telle présomption a fait accumuler fautes sur fautes. En les signalant, nous aurons moins en vue un but de critique que l'espoir qu'elles serviront de leçon pour l'avenir.

Turcs. — Avant l'occupation de l'Algérie par les Français, les Turcs, quoique en grande minorité, étaient les dominateurs du pays, Ils occupaient tous les emplois civils et militaires. Les janissaires, comme on l'a vu, ne se recrutaient que parmi eux. On comptait cependant dans cette milice un grand nombre de renégats maltais, albanais, corses, circassiens, grecs, etc. Après la prise d'Alger en 1830, quelques Turcs se retirèrent dans diverses contrées de la Régence, la majeure partie quitta l'Algérie. Depuis lors, ceux qui y sont restés vivent dans l'isolement et ne forment corps nulle part. Nous n'aurons pas dès lors à nous en occuper.

Koulouglis. — Issus, comme nous l'avons dit de pères turcs et de mères africaines, les Koulouglis étaient en dehors de la caste turque. Ils ont été plus ou moins intimement liés aux annales de la Régence, et quoiqu'ils n'y aient jamais joui d'une haute considération, c'était parmi eux que se recrutait le corps des Spahis. Généralement riches, ils n'exercent ni profession, ni industrie, ils passent leur vie dans les cafés ou leurs maisons de campagne avec toute l'apathique insouciance des Orientaux. Cette caste aura sous peu d'années disparu entièrement de l'Algérie ou se sera confondue avec les Maures d'où elle sort par les femmes.

Juifs. — La population juive, très nombreuse en Algérie, vit dispersée sur tous les points de l'ancienne Régence et principalement dans les villes et villages du littoral. Malgré les mauvais traitements qu'elle a eu à subir de la part des indigènes et l'infériorité sociale à laquelle elle avait été condamnée, elle s'y est maintenue et a accaparé les principales branches d'in-

dustrie. Elle y a conservé, comme partout, son cachet physionomique et ses mœurs mercantiles.

Les juifs sont venus en Algérie par plusieurs immigrations successives. Il est hors de doute que dans la haute antiquité, ils n'aient habité une partie de l'Hedjax et de l'Yemen, ou encore aujourd'hui, un voyageur moderne, le docteur Volf, a retrouvé les juifs Beni-Beko puissante tribu de près de soixante mille âmes, dont l'existence avait été déjà signalée il y a plusieurs siècles. C'est de-là, ou bien longtemps avant la grande migration arabe et la destruction de Jérusalem, qu'ils vinrent s'établir dans les régions atlantiques. Aboulfeda et d'autres historiens arabes disent positivement qu'au VIIe et VIIIe siècle, de nombreuses tribus berbères d'Afrique professaient le judaïsme. Or, il s'était écoulé trop peu de temps pour que les populations juives, chassées de Judée, par les expéditions de Vespasien et de Titus, aient pu convertir au mosaïsme des peuplades aussi peu sociables que les Berbères. L'époque du sac de Jérusalem fut une seconde immigration. La troisième et la principale eut lieu lors de la grande persécution espagnole au XIVe siècle, qui chassa les juifs d'Espagne quelque temps après l'expulsion des Maures. Voici à ce sujet une légende juive, qui est un article de foi parmi les juifs de l'Algérie, et qui laisse ce fait hors de doute.

« Les musulmans d'Espagne avaient permis aux enfants d'Israël d'habiter avec eux, de se livrer au commerce et d'exercer librement leur religion sainte.

« Les chrétiens les chassèrent et reconquirent ce beau pays. Pendant quelque temps ils laissèrent les enfants d'Israël tranquilles; mais envieux des richesses qu'ils avaient amassées par leur travail, ils ne tardèrent pas à les tyranniser.

« C'était en 1390. Simon Ben-Smir était grand rabbin de Séville. Il fut chargé de fers et jeté en prison avec soixante des principaux chefs des familles juives. Cet acte arbitraire fut le signal de cruautés plus grandes encore que toutes celles qu'ils avaient éprouvées jusqu'alors. La mort du rabbin et de ses compagnons d'infortune fut ordonnée, et ils allaient être exécutés, lorsque le ciel les délivra par un de ces miracles dont

les annales des enfants d'Israël offrent tant d'exemples.

« Tous ceux qui étaient avec Simon voyant approcher leur dernière heure, accablés de douleur, s'abandonnaient au désespoir ; mais ce grand homme restait calme et semblait se résigner avec courage à son malheureux sort. Tout-à-coup ses yeux se remplirent de feu, sa figure s'anima et un rayon de lumière brilla autour de sa tête. Dans ce moment il prit un morceau de charbon, dessina un navire sur la muraille et se tournant ensuite vers ceux qui pleuraient, il leur dit d'une voix forte : « Que ceux qui croient à la puissance de Dieu et qui veulent sortir d'ici à l'instant même, mettent le doigt sur ce vaisseau.

« Tous le firent, et aussitôt le navire dessiné devint un navire véritable qui se mit de lui-même en mouvement, traversa les rues de Séville, au grand étonnement des habitants, sans en écraser un seul, et se rendit droit à la mer après avoir recueilli tous nos frères gémissants.

« Le vaisseau miraculeux fut conduit par le vent dans la rade d'Alger, ville qui n'était alors habitée que par des mahométans. Sur la demande que leur firent les juifs de s'établir parmi eux, les Algériens, après avoir écouté le récit de la manière dont les enfants d'Israël avaient échappé à la cruauté des chrétiens, consultèrent un marabout fameux qui vivait à Miliana. Sur sa réponse qu'il fallait accueillir les enfants d'Israël, ils eurent la permission de débarquer, et les habitants, ayant à leur tête les chefs de la religion et de la loi, sortirent en foule pour les recevoir. »

En élaguant la partie miraculeuse de cette tradition, il reste le fait de cette grande immigration du quatorzième siècle qui explique la grande quantité de juifs habitant les divers États barbaresques. Sur quatre millions de sectateurs que, d'après le géographe Balbi, compte le judaïsme, près de cent cinquante mille habitent l'Algérie, Tunis ou le Maroc. Ils forment près du quart de la population d'Alger et les quatre cinquièmes de celle d'Oran. Ils s'occupent peu ou point d'agriculture, mais ils exploitent tous les genres de commerce ou d'industrie. La haute classe fait la banque et le haut commerce : elle

a des comptoirs dans toutes les villes; la classe moyenne excelle dans les arts délicats : la bijouterie, l'horlogerie, la broderie sur vêtements; le menu peuple exerce de préférence les professions de tailleur, cordonnier, passementier, mercier, ferblantier : tous sont courtiers ou agents d'affaires. Avant l'abolition de la course, une de leurs spéculations les plus lucratives était d'acheter les prises des corsaires qui ne convenaient pas au pays, telles que vins, eaux-de-vie, chair salée, poisson mariné, etc., qu'ils avaient à vil prix et renvoyaient sur les marchés d'Europe où ils réalisaient d'énormes bénéfices.

Les femmes juives sont généralement jolies et jouissent d'une grande liberté. Dans les classes les plus pauvres on trouve des figures délicieuses de grâce et de régularité. Mais par malheur la misère et la prostitution passent souvent par là. Il est juste de dire que les classes juives riches combattent de tout leur pouvoir, par des dons et des aumônes, ces deux fléaux. « *Demander, c'est le droit du pauvre; le devoir du riche c'est de donner,* » dit le Talmud : et cette maxime est pratiquée par les juifs envers leurs coreligionnaires, avec un élan et une délicatesse de charité qui feraient honneur aux populations chrétiennes d'Europe si, parmi ces dernières, les classes riches songeaient à prélever pour leurs frères pauvres une faible partie de ce qu'elles prodiguent à leurs chiens et à leurs chevaux.

Depuis l'occupation française, les juifs de l'Algérie sont rentrés dans le droit commun et ne sont plus soumis aux mille avanies insultantes et odieuses, stygmate flétrissant que la domination turque leur avait imposé comme une condition de la tolérance. Bien plus, on leur a même accordé certains priviléges dont nous aurons à nous occuper dans le cours de cette histoire : et en cela, la transition de l'état social juif, quoique juste en principes et faite dans les meilleures intentions du monde, pourrait bien avoir été un peu trop brusque. Ce qui peut rassurer, c'est que les juifs ne sont guère disposés à en abuser et que prêts, partout et toujours, à accepter une domination quelconque, l'esprit de révolte et d'insubordination est

celui qu'on a le moins à leur reprocher. Mais peut-être eût-il été plus politique de les laisser pendant quelque temps encore dans un état d'infériorité pour ne pas heurter trop profondément les préjugés des Maures et des Arabes à leur égard et ménager des susceptibilités qui, pour être injustes, n'en ont pas moins amené des jalousies et des défiances qu'il eût été plus prudent de prévenir.

NÈGRES. — Les Nègres qui ont embrassé l'islamisme vivent en Algérie sous la loi commune. Leurs familles jouissent des mêmes droits que les Maures et les Arabes. La plupart étaient tirés de la Sénégambie, du Tafilet ou de Tombouctou ; d'autres étaient fournis par les Mozabites, habitants du Grand-Désert, qui les enlevaient pendant qu'ils venaient vendre ou échanger le sel que les lacs d'eau saumâtre de l'Afrique intérieure déposent sur leurs bords : ils les vendaient ensuite aux tribus berbères les plus méridionales, les Touaths ou autres, qui les achetaient en moyenne la valeur d'une charge de dattes de quatre chameaux, seize quintaux environ valant au moment de l'échange 25 houdjoux (46 fr.) Ces esclaves, vendus ensuite aux tribus marocaines qui font principalement ce genre de commerce, étaient livrés sur les marchés à des prix variant depuis 100 jusqu'à 500 houdjoux (180 à 900 fr.) Les femmes jeunes qui savaient coudre et diriger un ménage atteignaient seules ce dernier prix. Aujourd'hui les choses sont à peu près dans le même état : seulement les nègres qui ont pu se racheter ou à qui leurs maîtres ont donné leur liberté vivent, comme nous l'avons dit, en Algérie, sous la loi commune et forment une population qui a accaparé certaines professions, telles que celles de boucher et de badigeonneur à la chaux des murs et des terrasses des maisons.

Ils ont adopté les costumes et les sentiments religieux des Maures. Les femmes aisées s'habillent aussi comme les Mauresques : seulement elles ont beaucoup plus de liberté qu'elles et en abusent : il y en a d'une race entièrement noire, ayant des nez aquilins, des fronts découverts et des yeux de feu qui complètent un ensemble fort agréable. Les femmes pauvres conservent leurs vêtements d'esclave, une chemise, une culotte

courte et une pièce d'étoffe pour se couvrir la tête : elles entrent au service des dames turques ou mauresques et s'affectionnent assez généralement à leurs maîtresses. Les Nègres sont braves, courageux : dans l'occasion et les armes à la main, ils se conduisent sans reproche.

HADJOUTES, BISKRIS, MOZABITES, AGROUATHS, etc. —A l'ouest de la plaine de la Mitidja, est un groupe de montagnes dans lesquelles vivait une population de quatre à cinq mille habitants nommée Hadjoutes. C'était un ramassis de bandits qui, chassés des autres tribus comme fripons ou malfaiteurs, se réfugiaient là de toutes les parties de la Régence, et étaient parvenus à se rendre redoutables à leurs voisins. Toujours en guerre avec eux, ils avaient échappé à la domination turque. Depuis l'occupation française, quelques expéditions habilement concertées les ont chassés de leur repaire et ont dispersé ces bandes indisciplinées dont l'état habituel était le pillage et le crime.

Si ces contrées si souvent traversées par l'invasion étrangère offrent ainsi çà et là dans les gorges inaccessibles de l'Atlas, quelques rares populations dont le caractère exclusif est la soif du pillage et la férocité, c'est un fait exceptionnel. Ces altérations profondes sont toujours le résultat d'un état antérieur qu'il serait bon et utile de connaître. En les généralisant on s'expose à juger faussement une situation et à sanctionner des mesures dont les funestes effets pèsent ensuite de tout leur poids sur les déterminations ultérieures. C'est à la précipitation de bien de jugements de cette sorte, que l'administratien française a dû de grandes fautes que le temps n'a pu encore réparer qu'en partie.

Ainsi, par exemple, il existait à Alger, avant l'occupation française, une certaine classe de travailleurs, ayant même certains priviléges et appartenant à des tribus kabyles connues sous le nom de Biskris, Mozabites, Agrouaths etc. : c'était une sorte de population d'émigrants, qui, de l'intérieur du pays, refluaient vers Alger ou d'autres villes considérables pour y amasser, par leur travail, un petit pécule destiné à améliorer leur condition dans la contrée natale. Ces hommes forts, robustes,

laborieux, probes et fidèles avaient le monopole des boulangeries, des moulins, des bains publics : ils étaient commissionnaires, employés par le gouvernement aux travaux publics ou occupaient des places de confiance dans la domesticité. La nuit, la garde de la ville leur était confiée. Ils couchaient dans la rue, sous les auvents des boutiques, sur un banc en pierre ou en bois qui servait pendant le jour à l'étalage. Ces boutiques étaient sous leur surveillance spéciale, et si par hasard, ce qui était très rare, il s'y commettait un vol, ils en répondaient. Ils étaient enrôlés dans trois corporations représentant les trois tribus diverses et présidées par un chef appelé *amin*. Espèce de gérant d'une association industrielle, magistrat même de cette petite société, l'amin était chargé de la police du corps. Responsable devant l'autorité de la conduite des individus confiés à sa surveillance, il payait au dey un tribut annuel qu'il répartissait ensuite sur chacun des membres de la corporation. Les privilèges de ces corporations étaient protégés par des contrats écrits consentis par le gouvernement : les membres ne reconnaissaient que la juridiction de leur amin, s'écartaient du mahométisme dans quelques articles de détail et ne vaquaient aux cérémonies de leur culte que dans une mosquée située hors la ville et appropriée à leurs croyances particulières. Leur langue était un dialecte corrompu de l'arabe.

Les Biskris sortaient du midi de la Régence au sud du grand lac salé appelé *Chott;* les Mozabites du pays de Zab au-delà du Grand-Atlas, assez avant dans le désert, à vingt jours de marche environ d'Alger.

Ces corporations subsistent encore sauf les monopoles et les privilèges. Bien plus, cette utile population est plus nombreuse qu'elle n'était à l'époque de la conquête : elle tend même à s'accroître. Et cependant cette population est de race kabyle, la seule laborieuse de l'Algérie, la seule qui n'appartient pas à la France, la seule enfin qu'on n'a jamais ou presque jamais cherché, par des moyens efficaces à s'attacher. Ces tribus du désert qui bravent les difficultés et les dangers d'un long voyage pour venir à Alger vendre leur travail, auraient,

avec bien moins de scrupule encore, échangé leurs produits contre notre argent.

L'établissement de relations pacifiques de commerce et d'industrie avec l'intérieur du pays n'était pas plus difficile que la conquête. En cette circonstance, comme bien souvent, le prestige d'une gloire réelle mais d'une utilité douteuse l'a emporté sur des considérations d'intérêt majeur. Nous aurons plus d'une fois occasion, dans le cours de cet ouvrage, de constater de pareilles fautes.

En exposant sommairement quelques traits généraux des populations de l'Algérie, nous avons eu principalement en vue de rechercher les points de jonction par où la domination française pouvait plus facilement s'adapter avec une organisation sociale qu'il est presque impossible de remplacer sans un emploi permanent de la force, et qu'on ne peut conserver sans remettre tout en question. Déjà nous en avons signalé quelques uns : à mesure que nous avancerons, la relation des faits nous servira à signaler les autres. Mais cet aperçu serait insuffisant si nous ne le complétions par une succinte analyse du système administratif qui régissait ces populations avant l'occupation française.

ORGANISATION CIVILE ET POLITIQUE DE LA RÉGENCE SOUS LA DOMINATION TURQUE. — Après le Dey dont nous avons déjà défini les attributions, étaient huit fonctionnaires principaux :

Le ministre de la marine (*oukil-el-hardj*) ;

Le commandant des troupes (*agha*) ;

Le trésorier (*khasnadji*) ;

Le gouverneur de la cité (*scheikh-el-belad*) ;

Le chef des notables (*naïd-el-aschraf*) ;

L'inspecteur des haras (*kodja-el-kiel*) ;

Le chef des secrétaires (*mecktoubdji*) ;

Le curateur aux succesions (*heit-el-maldji*).

L'*oukil-el-hardj* était chargé de la comptabilité du matériel de guerre, du contrôle des travaux de l'arsenal et des prisons.

L'*agha* régissait les affaires des districts de la plaine d'Alger (*outhans*). Son autorité s'étendait sur toute la province. Il avait sous ses ordres les *kaïds* chargés de l'administration et des

affaires politiques, et toutes les milices régulières, spahis, ahids qui percevaient les impôts et faisaient la police.

Le *khasnadji* avait dans son département tous les services financiers; la levée, la rentrée des impôts, étaient spécialement sous sa surveillance.

Le *scheikh-el-belad* avait dans ses attributions la justice municipale, la police locale, la salubrité, les établissements publics, etc. Il avait sous ses ordres les commissaires (*naïbs*) qui surveillaient la police, pourvoyaient aux dépenses locales et les chefs de corporation (*amins*) qui maintenaient l'ordre dans les diverses classes industrielles.

Le *naid-el-aschraf* était une sorte de président de l'administration civile et municipale. Ses attributions consistaient, dans les circonstances importantes, à réunir le *scheikh-el-belad*, les *naïbs*, les *amins*, afin de délibérer sur les mesures à prendre.

Le *kodja-el-khiel* régissait les biens ruraux appartenant au domaine (*haouchs*), toutes les locations, ventes, échanges, transactions ou mutations auxquelles cette régie pouvait donner lieu étaient dans ses attributions spéciales,

Le *mecktoubdji* était chargé de la correspondance politique : c'était lui qui tenait les registres de la comptabilité de l'état, des réglements militaires et des milices.

Enfin le *beit-el-maldji* était le représentant né de tous les héritiers absents. L'ouverture des testaments, les litiges auxquels ils donnaient lieu, la revendication, au nom du domaine, soit de successions vaccantes, soit des parts revenant à l'état dans les cas prévus par la loi musulmane, étaient de son ressort.

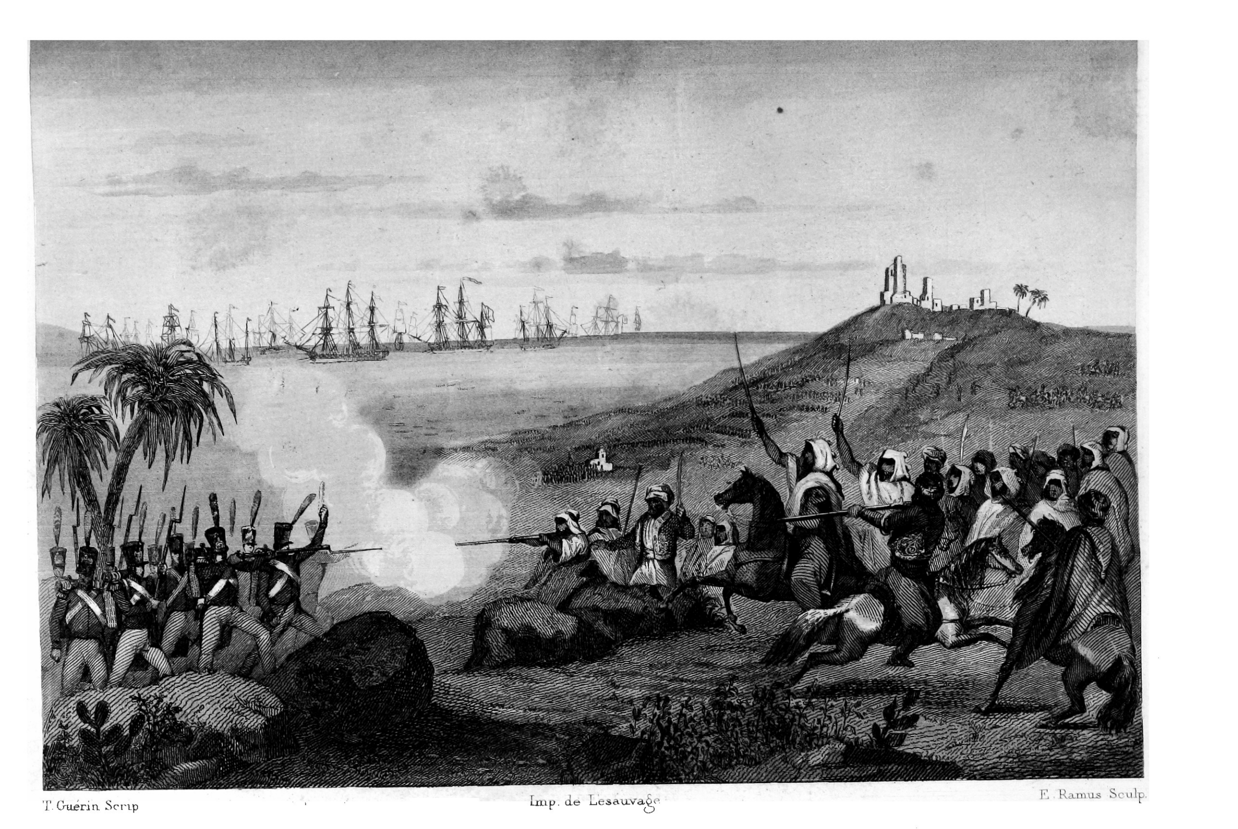
La province d'Alger était divisée en *outhans* (districts), en tribus et en douars. Plusieurs tribus réunies formaient un outhan, plusieurs douars une tribu, plusieurs tentes un douar. Ces outhans étaient administrés par des *kaïds* (préfets), *scheikh-el-schion* (espèces de maires), *kadis* (juges) et *scheikhs* (chefs). Tous ces fonctionnaires étaient sous la dépendance de l'agha qui sanctionnait toutes les affaires de l'outhan. Pour ces fonctions diverses il désignait les candidats : le pacha donnait l'investiture.

Les autres provinces de la Régence, celles de Constantine, d'Oran et de Tittery avaient une organisation à peu près semblable. Seulement elles étaient souverainement administrées par des beys (gouverneurs) nommés par le Dey, révocables à volonté, répondant du recouvrement des impôts et pouvant nommer à tous les emplois, sauf l'approbation du chef de l'Odjeac. Ils percevaient les impôts pour le compte de l'Odjeac; et, comme ils ne pouvaient se maintenir au pouvoir qu'en achetant par des présents, la protection du Dey et des grands officiers, leur perception n'était rien moins que régulière. Aussi, leurs exactions, dont chaque grand dignitaire retirait du profit, étaient un mérite gouvernemental.

La force militaire de la Régence consistait en troupes régulières ou irrégulières. Les janissaires, tous turcs ou francs renégats, composaient seuls la milice. Les Koulouglis, fils de Turcs ou de Mauresques, formant le corps des spahis; les zouaves, douères, zenati corps spéciaux appartenant à certaines tribus ou à certaines classes; les abids, Nègres affranchis, et la cavalerie irrégulière que les beys amenaient de leur beylik, et les kaïds de leur district, complétaient la force militaire effective. L'ensemble de ces troupes s'appelait *asker-el-maghzen* (troupes du gouvernement). Excepté les janissaires, les spahis et quelques corps spéciaux, les autres servaient sans indemnité pendant un certain nombre de jours, après quoi elles avaient le droit de se retirer : c'était le même service qu'en Europe sous la féodalité.

L'organisation militaire des janissaires était à peu près celle des troupes d'Europe. Ils se subdivisaient en compagnies (*artas*), subdivisées elles-mêmes en chambrées ou tables (*sofras*), composées de vingt soldats, un chef de chambrée (*oda-bachi*), et un trésorier chargé de la comptabilité et de la dépense (*cukil-el-hardj*). Un janissaire avait une ration de pain, de viande, d'huile, une part dans les produits de la course et une paye d'environ 1 franc par jour. Ils étaient tous fantassins : leur nombre ne dépassait guère 8,000. Les autres troupes régulières s'élevaient à peu près à ce chiffre.

Les grands officiers de la Régence, le Dey lui-même, ser-



T. Guérin Scrip

Imp. de Lesauvage

E. Ramus Sculp.

DEBARQUEMENT DES FRANÇAIS EN ALGERIE.

tant tous du corps de la milice, n'avaient pour traitement que leur paye de janissaire; mais chacun avait des parts déterminées, soit dans les prises, soit dans certains privilèges industriels ou commerciaux, mais surtout dans les licences (*teskeras*) pour la vente ou l'exportation des produits monopolisés par le gouvernement, les marchés pour les fournitures, les amendes, les présents des consuls, des beys, et enfin les transactions de toutes sortes avec ceux qui espéraient quelque grâce ou redoutaient quelque châtiment.

Les impôts étaient répartis sur les personnes, les biens, les industries et les professions. Les impôts sur les personnes n'atteignaient que certains individus et n'existaient que dans les villes. Ceux sur les biens étaient principalement affectés aux campagnes. Les uns et les autres se payaient en nature ou en numéraire. Les répartitions en étaient arbitraires : comme il n'existait ni rôles ni états de produits, la cote partielle était réglée par l'usage, et le versement constaté par un simple enregistrement.

La perception des impôts était une espèce de fermage dont le montant et les époques de payement étaient fixés à l'avance.

La propriété foncière ou, pour être plus vrai, la propriété mise en valeur à titre individuel ou collectif, était grevée de quatre sortes d'impôts : l'*achour*, le *ghrama*, l'*el-kebchi*, la *lezma*. L'*achour* était la dîme des récoltes dont le payement est formellement prescrit par le Coran; le *ghrama* était une taxe par tente sur la culture du sol appartenant à l'Etat; l'*el-kebchi* était un autre impôt d'un mouton par habitant de tribu pour droit de pâturage. Ces impôts divers étaient compris sous le nom générique de *lezma* lorsqu'ils se percevaient sur les Arabes nomades ou Bédouins. La perception de cette *lezma* ne s'opérait qu'avec de grandes difficultés. — Plusieurs compagnies de janissaires, formant environ un millier d'hommes, étaient réparties en camps-volants et envoyées chaque année à Tlemcen, Constantine et jusque au-delà du Grand-Atlas. Un agha commandait chacun de ces camps et parcourait le pays pour lever cette *lezma* sur les douars. Les Bédouins, qui ne

payaient d'ordinaire que par force, quittaient parfois les lieux qu'ils occupaient aux époques qu'ils préjugeaient l'arrivée des janissaires. Si la moisson était faite, ils esquivaient l'impôt, sinon ils étaient obligés bon gré mal gré de l'acquitter.

Quelques mots sur le caractère général de la propriété en Algérie sont indispensables pour bien faire comprendre ces diverses espèces d'impôts.

En droit musulman et en fait, le sol y était avant tout propriété de Dieu. L'humanité ne le possédait et n'en jouissait que par inféodation. La disposition du sol appartenait dès-lors au Sultan qui représentait Dieu sur la terre, au Dey qui représentait le Sultan, au kaïd ou au scheik qui représentait le Dey. L'individu n'usait alors de la terre qu'à titre de concession, à condition de culture et à charge de redevance.

Ce droit universel et absolu avait été modifié dans les villes par la donation constitutive de l'*habous* (1), la vente à l'*ana* (2) et d'autres coutumes dont nous aurons peut-être occasion de parler plus tard ; mais dans les campagnes, il était resté le principe général de la propriété foncière. Nul ne possédait qu'à titre d'usufruitier : bien plus, la possession n'était presque jamais individuelle, mais toujours collective. Le Dey ou son re-

(1) Dans les villes ou autour, il existait, assez rarement cependant, quelques propriétés libres dont l'échange ou la transmission étaient, dans certains cas, autorisés. Le droit universel du souverain subsistait cependant toujours, et pour avoir contre lui une garantie efficace, on avait imaginé ce *habous*. C'était une donation, faite par un propriétaire, de son bien à une corporation religieuse, avec réserve de l'usufruit pour lui-même et pour sa postérité, jusqu'à certaine génération déterminée ou jusqu'à extinction de sa race. La propriété recevait alors la seule garantie qui pût efficacement la défendre contre l'autorité. Mais cette forme protectrice introduisait dans le régime de la propriété de grandes complications et de nombreuses difficultés, ce qui explique suffisamment la limite du *habous*.

(2) La succession de la propriété, après la donation du *habous*, restait souvent indivise. Si l'immeuble avait besoin de réparations majeures, les héritiers étaient parfois ou hors d'état ou peu disposés à les faire, on avait alors imaginé une transaction par laquelle l'acquéreur contractait l'obligation d'une rente annuelle perpétuelle, et s'engageait à faire les constructions convenues en s'en réservant la propriété. Cette transaction qui introduisait un nouveau droit sur la propriété s'appelait vente à l'*ana*.

présentant dans le beylik reconnaissait ou concédait une certaine partie de territoire à un scheik qui distribuait la terre aux chefs de famille. Le principe de cette distribution était basé sur les facultés de chacun, c'est-à-dire sur le nombre de bestiaux, de charrues et de bras qu'il pouvait employer à la culture. L'étendue de la terre dévolue était dès-lors la vraie mesure de l'importance sociale de l'individu dans la tribu. Dès qu'un Arabe avait pu acquérir une paire de bœufs, une charrue et des semences, il avait droit à cultiver la portion de terre qui lui était désignée par le scheik. La terre ne se vendait ni se louait. Elle n'était même pas transmissible par héritage, du moins en droit. Cependant les héritiers du chef de famille lui succédaient presque toujours dans la culture de la portion qui lui avait été octroyée. Mais la concession, dans tous les cas, contenait une clause résolutoire : c'était, si la terre restait inculte : il fallait ou cultiver ou faire paître : on ne pouvait ni transmettre, ni affermer, ni laisser reposer. La concession entraînait l'obligation de cultiver : sinon, elle était annulée de droit.

Telle était, sous le rapport de la propriété, toute l'économie du régime des tribus. L'impôt était alors à la fois une redevance pour les dépenses publiques et pour le loyer de la terre, et comme la terre était censée appartenir à Dieu, il y avait tel de ces impôts qui était de droit divin et dont la constitution n'était pas essentiellement religieuse.

Malgré ses formes multipliées, l'impôt territorial ou foncier formait à peine la moitié des revenus de la Régence. Les documents à ce sujet sont fort incomplets. La plupart des registres n'ont pas été retrouvés ; on peut cependant présenter avec quelque exactitude l'évaluation suivante comme le chiffre le plus exact des revenus de l'Odjeac pendant les dernières années de la domination turque.

Impôts territoriaux, *achour*, *lezma*, etc. .	1,500,000 fr.
Impôts divers, fermes, amendes, monopoles, etc.	1,000,000 —
Tributs payés à l'Odjeac par le royaume de Naples, la Suède, le Danemark, le Portu-	

gal, etc.	550,000 —
Prix des concessions d'Afrique à la France.	200,000 —
Total. . .	3,250,000 fr.

Dans cette somme n'est pas compris le produit des prises dont le gouvernement avait un huitième. Le blocus exercé par la France pendant trois ans avait réduit ce produit à rien, et aucun document antérieur n'a permis de l'établir même approximativement.

Il nous reste à indiquer sommairement la situation respective du culte et de la justice à l'époque de l'occupation française.

Un seul et même corps, le collége des Ulémas, réunit, chez les musulmans, les fonctions du sacerdoce et l'administration de la justice.

Le collége des Ulémas est divisé en trois classes : les *imans* (ministres du culte), les *muphtis* (docteurs de la loi) les *kadis* (juges).

Les ministres du culte se divisent eux-mêmes en quatre classes : les *scheiks*, prêchant dans les mosquées ; les *khatebs*, récitant la khosba pendant la prière solennelle du vendredi ; les *imans* présents aux cérémonies de la circoncision, du mariage, de la sépulture, assistant aux prières quotidiennes et faisant la lecture du Coran dans les mosquées, et enfin les *muezzins*, appelant, du haut des minarets, les fidèles aux cinq prières du jour. Les muezzins sont aussi chargés de l'éducation des enfants.

Le muphti est le premier parmi les ulémas : les kadis sont sous sa juridiction immédiate. Il prend le titre de *scheikh-el-islam* (l'ancien de l'Islam). Les revenus des biens immeubles appartenant aux mosquées, oratoires, corporations religieuses, soit à titre de propriété, soit par la donation constitutive du habous, sont affectés aux frais du culte et aux traitements des ministres. Les dons des fidèles pour les actes relatifs à l'état civil des familles, constituent le casuel.

Les marabouts (*marabethin* dévoués) ne font pas partie de la hiérarchie sacerdotale des musulmans. Ils sont à la fois ermites et religieux, n'ont d'autre caractère légal que celui que

leur prête l'opinion, et exercent une grande influence sur les populations des campagnes où il n'y a ni mosquées ni imans.

Nul n'a pour la justice autant de vénération qu'un musulman. Les décrets rendus en son nom sont pour lui une émanation de la volonté divine, et tel est son respect pour elle, qu'une fois un juge librement accepté, le jugement, quel qu'il soit, est entendu avec résignation, exécuté avec bonne foi.

Chaque ville principale avait son kadi ; quelques-unes même en avaient deux dont la juridiction s'étendait exclusivement soit sur des intérêts particuliers, soit en général sur les fidèles des deux rites particuliers qui divisaient les Turcs et les Arabes (1). Chaque outhan (district) avait son kadi : le scheik était juge dans la tribu. Dans l'ordre hiérarchique les kadis n'étaient pas égaux entr'eux, quoiqu'ils ne relevassent pas les uns des autres. Dans les discussions importantes où leur sagacité naturelle et leur science d'interprétation de la loi étaient en défaut, ils recouraient aux lumières des kadis du degré plus élevé.

Le Coran qui, dans son ensemble, règle à la fois la vie domestique, civile et religieuse, est le seul code des Musulmans. Les traditions authentiques, les interprétations et les commentaires admis des passages du Coran, forment une législation simple , uniforme, où le droit est précisé avec clarté et ne dépend pas du plus ou moins d'astucieuse finesse d'un avoué, du plus ou moins de talent d'un avocat.

(1) Deux grandes sectes partagent l'Islamisme : les *Sonnites* qui, ne reconnaissant à Ali d'autres droits que l'élection que firent de lui les compagnons de Mahomet, admettent l'autorité des trois premiers kalifes Abou-Bechr, Omar et Osman ; les *Schyytes* qui n'admettent que l'autorité légitime d'Ali. La doctrine sonnite se divise elle-même en quatre rites tous orthodoxes : l'*hanabite* suivi en Egypte, le *chafeite* dominant à Bagdad, et enfin l'*hanifite* et le *malekite* qui ont prévalu en Afrique. Les Turcs y suivaient le rite *hanifite*, les Arabes le rite *malekite*. Ces divers rites ne diffèrent que sur des points peu importants : leurs différences portent sur des interprétations du Livre de la Loi et sur les gestes qui doivent accompagner la prière. Les uns, les Malekites, prient en portant leurs mains ouvertes aux deux côtés de la tête; les autres, les Hanifites, croisent, en priant, leurs mains sur leur poitrine. Ces rites ont pris leurs noms des imans qui leur ont donné naissance : Hanab, Chafei, Hanifi et Malek.

Ces deux fléaux de la civilisation européenne, les avoués et les avocats, sont inconnus à la civilisation musulmane. Les kadis dont la compétence s'étend sur toutes les matières civiles ou criminelles prononcent sur la simple audition des parties. Le lieu où se rend la justice est à peine assez grand pour contenir le juge et les parties : les curieux et les plaideurs qui attendent leur tour restent à la porte. Deux espèces d'huissiers, armés de bâtons, se tiennent sur le seuil pour faire sortir ceux dont l'affaire est vidée et en introduire d'autres. Là, point de paperasses, point de subtilités, point de lois dont on torture le sens ou dont on fausse l'esprit, point de témoins surtout, mais le fait, le fait seul : les parties l'exposent elles-mêmes; le bon sens et l'équité du juge font le reste. Leurs jugements sont généralement plus équitables que les nôtres.

D'après les idées musulmanes, la justice étant rendue non pas au nom du prince, mais au nom de Dieu, la juridiction des kadis peut s'étendre au-delà du territoire pour lequel il a été institué. Des plaideurs peuvent soumettre leurs différends à un kadi de leur choix parce qu'il n'y a d'étranger, pour un musulman, que celui qui ne professe pas l'Islamisme, et que tout organe de la parole formulée dans le Coran a le droit de rendre la justice à tout croyant.

Les jugements des kadis étaient susceptibles d'appel, dans le cas seulement de sentence inique manifestement contraire à la loi. Il y avait deux recours, un tribunal supérieur nommé Medjelis et le Dey. Si le recours ou la plainte étaient accueillis, le jugement était annulé : dans le cas contraire, l'appelant recevait presque toujours la bastonnade. Le juge, convaincu de prévarication, avait la tête tranchée. Un kadi pouvait prononcer la peine capitale pour meurtre, vol par effraction, et quelquefois même pour vol simple : mais l'exécution ne pouvait avoir lieu qu'avec l'approbation du Dey.

Au culte, à la justice, dont le collège des Ulemas avait le monopole, il faut joindre encore l'éducation. Les premiers kalifes ayant été à la fois pontifes, juges et docteurs de la loi, n'avaient pu continuer à exercer ces prérogatives dans la vaste étendue d'un empire qui s'accrut avec une prodigieuse rapi-

dité. Ils nommèrent alors des délégués qui, à leur exemple, réunirent, le plus qu'ils purent, le pouvoir temporel au pouvoir spirituel. Aux fonctions sacerdotales ils joignirent celles de la justice et de l'éducation.

Cette dernière, cependant, est généralement fort négligée. En Algérie comme dans presque tous les pays musulmans, c'était des muezzins qui tenaient ordinairement les écoles presque toujours contigües aux mosquées. Le Coran renfermant, d'après eux, tout ce qu'un croyant doit connaître, était le seul livre mis entre les mains des élèves. Lire avec facilité dans le Coran, en transcrire les passages, en réciter les sentences par cœur, c'était le *nec plus ultra* de la science musulmane. Peu d'entre les élèves y atteignaient. Dans ces écoles ils étaient divisés par groupes, selon les divers degrés de savoir : chaque groupe avait son moniteur : chaque élève une tablette sur laquelle étaient écrits des lettres, des mots ou des sentences. Un des élèves récitait d'abord ce qui était écrit sur sa tablette, les autres répétaient ; quand la leçon était sue, on l'effaçait sur les tablettes et on la remplaçait par une autre. Cette méthode est presque entièrement semblable, dans sa forme, à celle de l'enseignement mutuel. Il est inutile de dire que ce n'est pas à nous que les Musulmans l'ont empruntée.

Dans ces écoles, il n'existait aucune espèce de distinction ; à côté du fils de l'artisan était le fils du kadi. Elles s'éloignaient peu de ce qui est usité dans les écoles d'Europe, excepté néanmoins pour les distributions des prix. Au lieu de livres et de couronnes, on donnait des habits neufs aux écoliers qui avaient fait preuve, pendant l'année, d'aptitude ou d'application. Ceux qui n'avaient pas eu part à cette gratification étaient tenus de porter leurs vêtements vieux pendant toute l'année suivante, traînant ainsi partout avec eux un diplôme de paresse ou d'incapacité. Disons en passant qu'il y a dans ce mode de récompense une pensée d'émulation et d'égalité dont ne s'accommoderait peut-être pas notre gloriole vaniteuse, mais qui vaut mieux, à coup sûr, que ces couronnes de laurier dont on ceint, dans nos écoles, le front de nos marmots. Cet usage généralement pratiqué dans toutes les grandes

villes de la Turquie et de l'Egypte, ne l'était, à Alger, que dans une seule école assez riche pour pouvoir en faire les frais.

Telles étaient, en résumé, les institutions civiles et politiques de la Régence, lorsque l'expédition de 1830, en abattant la domination turque vint ouvrir à la civilisation et au commerce une de ces voies immenses fermée depuis des siècles, et où l'une et l'autre avaient pu se développer jadis avec autant de gloire que de splendeur. La France domina l'Afrique à son tour : elle planta son drapeau là où Carthage et Rome avaient planté le leur. Accepter un si noble héritage, c'était vouloir s'en rendre digne. La tâche de la France est grande, sans doute, mais sa puissance est grande aussi, et il est digne d'elle de mettre au service d'un peuple abruti, ces idées généreuses, ces grands principes d'humanité, cette activité intellectuelle et physique qu'elle avait mis, il y a un demi-siècle à peine, au service des peuples opprimés. Ce qu'elle a fait pour la délivrance des uns, elle peut et doit le faire pour la rénovation de l'autre. S'il y a de la gloire à ouvrir aux peuples les voies de la liberté, il y en a aussi à les appeler aux bienfaits de la civilisation. Les drapeaux de la France ont porté des idées de liberté dans assez de contrées abruties sous le joug du despotisme pour qu'il soit permis d'espérer qu'ils laisseront des germes de régénération parmi des populations engourdies par un fanatisme inintelligent.

PÉRIODE FRANÇAISE.

—

CHAPITRE Ier.

Anciens établissements de la France en Algérie. — Hussein-Pacha. — Cause des dissensions entre la France et le Dey. — Le consul Deval. — Ultimatum de la France. — Blocus d'Alger. — Entrevue d'Hussein et de M. de la Bretonnière. — Les forts d'Alger tirent sur le vaisseau parlementaire. — L'expédition est résolue. — Motifs de cette résolution. — M. de Bourmont est nommé commandant en chef. — Effet de cette expédition dans les cours étrangères. — Préparatifs de l'expédition. — Embarquement des troupes. — Matériel de l'armée expéditionnaire. — Les vents contraires retardent l'appareillage de la flotte.

Depuis plusieurs siècles, l'existence des puissances Barbaresques était, comme on a pu le voir, un motif de honte pour l'Europe. Des nations qui se disaient grandes et qui l'étaient en effet, s'étaient abaissées jusqu'à acheter à prix d'argent la liberté de naviguer dans la Méditerranée. L'insulte, le pillage, l'esclavage, étaient le lot des sujets de celles qui refusaient d'acquitter un tribu si honteux. L'humanité, la justice, auraient dû impérieusement commander de briser en commun cette monstrueuse association de forbans, qui maintenaient insolemment de si dures et de si ignominieuses conditions; mais dans le code des gouvernements, l'humanité et la justice ne passent qu'après la politique et l'intérêt. Aussi, plutôt que de voir une puissance maîtresse de quelques lieues de côtes

de plus sur la Méditerranée, toutes souffraient que la plupart de leurs sujets expirassent d'angoisse et de misère dans les bagnes des États Barbaresques. Il est vrai que, dans ce cas, ce n'était que du sang de peuple qui coulait, et c'est, de nos jours encore, si peu de choses aux yeux des gouvernants. Quoi qu'il en soit, la France fit seule ce que toutes auraient dû faire; mais hâtons-nous de dire qu'il fallut pour cela un ensemble de circonstances, qui rend très contestable le mérite de l'entreprise : ce qui, du reste, n'ôte rien à la gloire.

Nous entrerons dans quelques détails sur les causes qui ont motivé cette expédition, d'abord parce qu'elles se lient entièrement à notre sujet, ensuite parce qu'elles nous fourniront l'occasion de faire saillir un point fort connu, mais trop rarement mis en relief, la morale de la politique.

On a vu comment, par des traités des années 1518, 1692, 1694 et 1801 avec divers sultans, la France avait été en droit d'entretenir des établissements sur la côte septentrionale de l'Afrique. Ce droit avait été primitivement acheté des Arabes. Les compagnies qui avaient exploité les concessions d'Afrique avaient réalisé de grands bénéfices. Mais durant la longue lutte de la France contre l'Angleterre, ce commerce avait été languissant et presque nul. Après diverses alternatives, pendant lesquelles il ne put jamais atteindre un état florissant, les intrigues de l'Angleterre réussirent à l'annuler. En 1806 la pêche du corail, qui était un des produits principaux de cette partie de la côte d'Afrique, fut donnée exclusivement à l'Angleterre.

Le traité du 26 août 1817, en remit la France en possession, moyennant une redevance consentie de 60,000 francs par an, qui fut portée en 1820 à 200,000 fr.

Le payement annuel d'une somme aussi considérable diminuait déjà beaucoup les avantages que la France retirait de ses établissements sur la côte d'Afrique. Ne pouvant pourvoir à leur entretien par leurs propres ressources, ces établissements ne purent se relever, et il paraît même qu'à cette époque, le Dey manifesta l'intention d'en exclure la France aussitôt que les circonstances le lui permettraient.

Ces établissements étaient dans une situation déplorable : les forts en étaient ruinés, les magasins et les édifices dégradés ; les naturels du pays pénétraient librement dans les possessions françaises, y commettaient mille désordres et s'y étaient même rendus coupables de plusieurs assassinats. Il devenait urgent d'assurer une protection efficace aux sujets français et étrangers qui résidaient sur ces côtes, ou qui venaient y pêcher et trafiquer. En 1825, le gouvernement français ordonna au vice-consul de Bone d'armer quelques corailleurs et de mettre des canons au poste du Moulin et à l'entrée de la Calle. Ces dispositions étaient formellement autorisées par les anciens traités en vigueur. Le Dey, sans refuser positivement le droit d'armer ces établissements comme par le passé, envoya deux inspecteurs examiner les faibles réparations qui y avaient été faites, et fit insinuer qu'il ne verrait pas avec plaisir poursuivre ces travaux.

Hussein-Pacha, était alors dey d'Alger. Ce n'était pas un homme ordinaire. Il s'était élevé à ce poste éminent après avoir passé par les emplois les plus subalternes, et avoir déployé partout une habileté et une capacité peu communes. Il était né dans une petite ville de l'Asie-Mineure en 1770. Enrôlé d'abord dans le corps des *Topjïs*, ou canonniers du sultan à Constantinople, il parvint bientôt à un grade élevé dans cette arme. Mais s'étant attiré un châtiment pour une violation de discipline militaire, il partit secrètement pour Alger, où il s'enrôla dans les janissaires, qui, par un privilège particulier à cette milice, étaient à l'abri de toute justice turque. Son activité, son aptitude ne tardèrent pas à se révéler dans cette nouvelle situation, et il fut successivement appelé aux fonctions de secrétaire de la Régence, de grand écuyer *(mir-akhor)*, de ministre des propriétés nationales *(kodja-el-key)*, de membre du divan, et enfin Ali-Pacha, dey d'Alger, le nomma à sa mort son successeur, comme le seul homme de la Régence digne de lui succéder. Le divan ratifia les dernières volontés d'Ali. C'était en 1827. Hussein hésita d'abord, mais il accepta ensuite. Voici les motifs de son acceptation qu'il racontait lui-même, après sa chute, à un personnage éminent qui lui demandait si

en acceptant le pachalick, il n'avait pas redouté le sort de ces prédécesseurs qui étaient presque tous morts assassinés par les janissaires. « Si j'avais refusé, disait-il, il y allait de ma vie : « d'une part, ceux des membres du divan dont le choix était « tombé sur moi, ne m'auraient jamais pardonné ce mépris « que je semblais faire de leur vote qui avait trompé de hautes « espérances, et avait dû leur donner pour ennemis tous les « prétendants sur lesquels je l'avais emporté. D'autre part, « l'un de ces prétendants arrivé au trône, aurait bien pu se « passer d'un homme désigné par le testament du pacha et « confirmé dey par le divan. Je pouvais donc devenir dange- « reux au dey ; j'étais ensuite la seule garantie de ceux qui « m'avaient choisi : force me fut d'accepter. »

Hussein déploya dans ce poste éminent de grandes qualités gouvernementales. Il se distingua même par un caractère de justice peu commun parmi les deys d'Alger. Mais il eut peu de sympathie pour la France. Il est juste de dire que son ressentiment fut principalement alimenté par une affaire particulière qui malheureusement ne présente pas, du côté de la France, toute la loyauté et la bonne foi dont le gouvernement d'une grande nation devrait toujours donner l'exemple. Voici les faits :

Deux négociants algériens, Bacri et Busnach, banquiers de la Régence, avaient fait des fournitures considérables au gouvernement français, de 1793 à 1798, pour nos armées en Italie et pour l'expédition d'Égypte. Des payements avaient été faits par le gouvernement au fur et à mesure des consignations ; mais plusieurs chargements de blé ayant été ensuite trouvés avariés, et d'autres fraudes reconnues, les payements furent suspendus et les demandes de ces fournisseurs contestées. Le dey d'Alger réclama longtemps pour ce même objet, en faisant connaître qu'il était propriétaire d'une partie de ces approvisionnements qui provenaient des magasins de la Régence et des impôts qu'on lui paye ainsi en nature. La créance en litige était de 14 millions.

Pendant près de vingt ans, ces réclamations furent contestées. Mais enfin, en 1815, dès l'arrivée du consul Deval à

Alger, on pressa vivement le payement de cette dette. En 1816, ce consul promit de faire acquitter cette créance ; en 1819, le roi nomma un commissaire pour la liquider et l'acquitter définitivement. Contre l'ordinaire des commissions, celle-ci y mit un tel empressement qu'en quelques mois on termina une affaire en litige depuis vingt-cinq ans. Le 21 juin 1820, le ministre des affaires étrangères vint proposer aux Chambres, au nom du roi, un projet de loi pour accorder sept millions en numéraire applicables au payement de cette ancienne créance algérienne. Par une loi du 24 juillet de la même année, ce crédit fut alloué par les Chambres. Sur le rapport du ministre des affaires étrangères, deux conseillers d'état avaient été déjà nommés avec la mission de négocier et de conclure un arrangement définitif avec MM. Bacri et Busnach. Un fondé de pouvoirs avait été délégué par ces derniers, et le 28 octobre 1819, il avait été conclu un arrangement à forfait qui, par une transaction, mettait un terme aux réclamations des négociants algériens.

L'intention probable des conseillers d'état avait sans doute été de terminer une affaire si ancienne et de garantir les intérêts des tiers de bonne foi ; mais ils écartèrent tout-à-fait la question politique qui était la principale, et ce fut là, pour ne pas dire plus, une faute grave qui devint la principale cause de la guerre.

Cette transaction était rédigée en huit articles. Dans les trois premiers et le dernier qui fixaient la somme à payer, le mode, le terme du payement et l'approbation exigée du roi de France et du Dey, était renfermée et remplie la mission spéciale des conseillers d'état. Mais par d'autres articles intermédiaires et en-dehors de leur mandat, ils prirent des mesures conservatoires pour garantir des créances cédées à divers par le procureur fondé de MM. Busnach et Bacri, pour réintégrer une somme prise à la chancellerie de France en 1810 et pour des indemnités allouées au comptoir des concessions d'Afrique à l'occasion de la guerre de 1798. Le ministre des affaires étrangères fit plus encore. Après avoir allégué aux Chambres pour obtenir ce sacrifice que son principal motif était l'exécution

d'un traité ou plutôt d'une mesure relative à un traité, il provoqua, sur le rapport des deux conseillers d'état, le séquestre de la somme allouée, en omettant de garantir, en premier lieu, les intérêts du Dey et de la Régence d'Alger qui, par toutes les pièces officielles dès l'origine, 1798, 1802, s'était fait reconnaître au gouvernement français comme créancier de MM. Bacri et Busnach pour l'objet des approvisionnements qui provenaient principalement de ses domaines.

Dans de telles circonstances, cette affaire commençait à prendre un de ces caractères frauduleux qu'on ne saurait trop énergiquement flétrir. Or voici ce qui arriva. Le Dey, ignorant nos usages, nos lois, nos formes de liquidation, ratifia sans difficulté le projet de transaction qui lui fut envoyé. Plein de confiance dans les promesses qui lui avaient été faites et que le consul Deval renouvela pour obtenir cette ratification, il signa avec d'autant plus de bonne foi que cet acte ne pouvait plus être considéré comme un acte financier, puisque la créance ayant été réduite de moitié, il n'eût été qu'une injustice criante. Le Dey ne dût alors y voir qu'un acte politique, uniquement politique, présenté par le ministère politique et entièrement fait à sa considération.

Mais en vertu de l'article 4 qui avait ordonné au trésor de retenir les sommes dues aux créanciers cessionnaires jusqu'à pleine satisfaction, ces créanciers plus ou moins sérieux firent valoir leurs droits et obtinrent des jugements pour deux millions cinq cent mille francs. Des créanciers personnels aux familles Bacri et Busnach absorbèrent le reste de la liquidation par le même moyen, et le Dey se trouva frustré de la part qui devait lui revenir de droit au partage des sept millions, somme à laquelle avait été arrêtée la créance algérienne. Ainsi cette transaction, qu'on n'avait faite que pour le Dey, présenta, en résultat, la singularité que le seul créancier, en faveur duquel on avait reconnu la créance, était le seul qui n'en reçût aucune part.

Dès que le Dey apprit ce qui s'était passé, son premier cri au ministère français fût que le consul Deval l'avait trompé et avait gagné une somme considérable. Il priait le gouverne-

ment de rappeler ce consul qu'il ne pouvait plus voir devant ses yeux, d'examiner sa conduite, ainsi que celle des procureurs fondés, et surtout de Bacri et Busnach, ses sujets, qui étaient à Paris. Il demandait en outre qu'on lui envoyât à Alger ces deux sujets coupables qui, d'accord avec Deval et d'autres personnes, s'étaient partagés les sept millions.

Cette réclamation était juste, et, ce qu'on aura peine à croire, c'est qu'il fût répondu par le ministère que la conduite du consul était régulière, qu'il n'avait agi que dans les termes de la transaction et que le gouvernement français en avait rempli fidèlement les conditions en payant les sept millions convenus. Quant au fondé de pouvoirs, il fut répondu au Dey qu'il était sujet français, que Busnach s'était retiré à Livourne et que Bacri s'était fait naturaliser Français. M. le baron de Damas était alors ministre des affaires étrangères.

A cette réponse le ressentiment du Dey fut à son comble; mais l'œuvre était consommée et le ministère français avait nécessairement ou à le satisfaire, ou à le provoquer pour le mettre dans son tort, et d'une manière ou d'autre à étouffer cette ignoble et scandaleuse affaire.

On prit ce dernier parti. Les redevances des concessions d'Afrique qui, par les anciens traités, étaient fixées à dix-sept mille francs et qui avaient été successivement élevées à la somme de soixante mille francs, maintenues par le traité de 1817, furent portées à deux cent mille francs par un nouveau traité du 24 juillet 1820, On crut parl à calmer le Dey en lui faisant assurer par la France une rente annuelle aussi considérable qui devait lui tenir lieu du capital dont on l'avait frustré.

Ainsi, jusque là, pour faciliter les dilapidations de quelques intrigants, on avait d'abord imposé à la France une somme de sept millions; pour couvrir ces dilapidations on lui imposait ensuite un nouveau sacrifice de cent quarante mille francs par an: c'était de l'ancien régime tout pur; la restauration se montrait fidèle à ses antécédents.

Cette incomplète satisfaction ne put calmer le Dey. On lui dit alors que le retard pendant près de quinze mois, de la conversion des rentes au trésor, avait donné lieu à une indemnité

en faveur de Bacri, et qu'on lui destinait le million que cela devait produire. Une correspondance s'établit à ce sujet ; mais elle n'eut et ne pouvait avoir aucun résultat, parce que les oppositions avaient empêché le trésor de se dessaisir.

N'ayant reçu à toutes ses plaintes que des réponses évasives, le Dey prit le parti d'écrire directement au roi de France, par l'intermédiaire du consul de Sardaigne. Il eut la certitude que sa lettre avait été remise ; cependant plus de trois mois se passèrent sans réponse, et c'est dans le moment où il ressentait le plus vivement ce dernier outrage, qu'eut lieu la scène qui amena sa chute. Voici à ce sujet les propres paroles d'Hussein, telles qu'elles ont été recueillies lors de son passage à Paris, en 1831. Un témoin digne de foi a bien voulu nous les communiquer :

« Deval, dit-il, s'était bien mis dans mon esprit ; il était « adroit, insinuant, je ne me défiais point de lui : il était gai « et me plaisait pour cela ; je crus à la sincérité de son affec- « tion pour moi. Il devint très familier, parce que je le trai- « tais en ami ; et j'ai su depuis par quelques uns de mes offi- « ciers, qu'on disait généralement au seraï, qu'une pareille « intimité avec un homme de son espèce ne pouvait manquer « d'avoir une mauvaise conclusion. Vers la fin du Rhamadan , « Deval, que je ne pouvais plus voir alors devant mes yeux, « par suite de sa conduite dans l'affaire des sept millions, « vint me faire la visite officielle d'usage avec les autres con- « suls. C'était le 30 avril 1827 : ses premiers mots furent pour « intervenir et prendre sous sa protection un bâtiment romain « qui se trouvait alors dans le port. — *Comment*, lui dis-je, « *tu viens toujours me tourmenter pour des objets qui ne re-* « *gardent pas la France, et ton roi ne daigne pas répondre à* « *la lettre que je lui ai écrite pour ce qui me regarde?..* Il me « répondit, (le croiriez-vous?) — *Le roi, mon maître, a bien* « *autre chose à faire que d'écrire à un homme comme toi.* « Cette réponse grossière me surprit ; rien ne donne le droit « d'être impoli : j'étais un vieillard qu'on devait respecter et « puis j'étais Dey ! Je fis observer à Deval qu'il s'oubliait étran- « gement ; il continua à me tenir des propos durs et méséants.

« Je voulus lui imposer silence, il persista. — *Sors*, *malheu-*
« *reux!* lui dis-je alors. Deval ne bougea pas; il me brava en
« restant, et ce fut au point que, hors de moi, je lui donnai,
« en signe de mépris, de mon chasse-mouche au visage. Voilà
« l'exacte vérité. Il existe beaucoup de témoins de cette scène,
« qui pourront dire jusqu'à quel point je fus provoqué, et ce
« qu'il me fallut de patience pour supporter toutes les invec-
« tives de ce consul qui déshonorait ainsi le pays qu'il repré-
« sentait. »

Ce récit ne s'accorde pas entièrement, comme on le pense bien, avec celui de la chancellerie, mais nous en garantissons l'authenticité.

Quoi qu'il en soit, la France prit parti pour son représentant. Dans les premiers jours de juin, une division navale commandée par le capitaine Collet, partit de Toulon pour aller venger l'insulte faite à la nationalité française. La division se composait de treize bâtiments : le vaisseau le *Diadème,* les frégates l'*Aurore,* la *Cybille*, la *Vestale,* la *Marie-Thérèse,* la *Constance;* les bricks le *Faune,* le *Cuirassier,* l'*Adonis;* les goëlettes l'*Étincelle,* la *Torche*, l'*Alsacienne*, et enfin la gabarre le *Volcan.*

Le 11 juin 1827, toute la division fut en vue d'Alger. Le même jour la goëlette la *Torche* parut dans la rade et remit des dépêches au consul Deval, qui se rendit aussitôt à bord et ne descendit plus à terre. En même temps, une proclamation enjoignit à tous les Français résidant à Alger, de quitter cette ville et de s'embarquer : ce qui fut exécuté malgré les protestations du Dey, qui leur garantissait sécurité et protection, en déclarant que ses discussions avec M. Deval étaient purement personnelles et qu'il n'avait jamais eu l'intention d'insulter la France et de se mettre en guerre avec elle.

Le commandant Collet, qui montait le vaisseau la *Provence,* fit alors connaître au Dey, par l'intermédiaire du consul de Sardaigne, l'ultimatum de la France : il devait être accepté sous vingt-quatre heures : dans le cas contraire, le blocus et la guerre étaient déclarés. Voici les conditions de cet ultimatum.

1° Tous les grands du royaume, à l'exception du Dey, se rendront à bord du commandant pour faire, au nom de ce prince, des excuses au consul de France.

2° A un signal convenu, le palais du Dey et tous les forts devront arborer le pavillon français, pour le saluer de cent un coups de canon.

3° Tous les objets de toute nature, propriété française, et embarqués sur les navires ennemis de la Régence, ne pourront être saisis.

4° Les bâtiments portant pavillon français ne pourront plus être visités par les corsaires d'Alger.

5° Le Dey, par un article spécial, ordonnera, dans le royaume d'Alger, l'exécution des capitulations entre la France et la Porte-Ottomane.

6° Les sujets et les navires des états de la Toscane, de Lucques, de Piombino et du Saint-Siège, seront regardés et traités comme les propres sujets du roi de France.

Ces conditions étaient d'autant plus dures et humiliantes, qu'elles accordaient en apparence, une satisfaction éclatante à l'homme, qu'à tort ou à raison, le Dey considérait comme le principal instigateur de la frauduleuse spoliation dont il avait été victime. Hussein, dans cette circonstance, préoccupé avant tout de l'affaire des sept millions qui était la cause unique de ces dissensions et du rôle qu'il y attribuait au consul, ne saisissait pas la corrélation qui existait entre un consul, quelqu'indigne qu'il puisse être, en thèse générale, de ce caractère, et la nationalité du pays qu'il représente ; il rejeta les conditions imposées. Le blocus du port d'Alger et des côtes de la Régence fut déclaré. Le Dey, de son côté, ordonna la destruction immédiate de tous les établissements français sur la côte d'Afrique, et, le 18 juin, le fort de la Calle fut incendié et ruiné de fond en comble.

Deux années de blocus ne produisirent qu'un résultat très contestable. Malgré l'intrépidité des marins français qui supportaient avec courage les souffrances d'une croisière très pénible, qui avaient à redouter les rescifs de la côte, à lutter contre les tempêtes et les maladies, les Algériens souffraient

peu d'un blocus qui coûtait à la France sept millions par an. On ne tarda pas à reconnaître l'inefficacité de ce système de répression.

L'année 1828 et les premiers mois de 1829 se passèrent en conférences entre le Dey et des négociateurs français. L'état de choses existant était préjudiciable aux deux partis et ne paraissait pas devoir amener de solution. Le commandant Collet, promu au grade de contre-amiral, avait été remplacé par le capitaine de vaisseau de la Bretonnière, qui avait, en outre, été chargé de faire une dernière démarche vis-à-vis du Dey. Il lui fit demander une entrevue, et le 30 juillet 1829, il mouilla en parlementaire dans la rade d'Alger avec le vaisseau la *Provence*, qu'il commandait, et le brick l'*Alerte*. L'entrevue fut fixée au lendemain.

En attendant d'être introduit devant le Dey, M. de la Bretonnière se reposa dans la salle de la cour du divan avec sa suite, composée du capitaine de frégate Andréa de Narciat, d'une garde d'honneur, de son secrétaire et d'un interprète . le consul de Sardaigne et le drogman du Dey étaient présents. La salle où ils se trouvaient était d'une architecture fort remarquable : c'était une grande pièce entourée d'une galerie supportée par de colonnes cannelées ou à hélices. Dans une travée du bas, derrière une balustrade, siégeaient ordinairement les officiers du Dey, chargés de rendre la justice. Le Dey ne présidait pas cette cour ; mais invisible et présent, suivant une coutume que les vices-rois des Régences tenaient des sultans, il assistait aux discussions et aux délibérations dans une tribune placée au premier étage et masquée par des rideaux de damas. Toutes les colonnes étaient en marbre d'Italie, mais leur destinée était de devenir de jeunes ruines. En effet, cette salle avait été décorée par le prédécesseur d'Hussein-Dey, et le duc de Rovigo, sous son gouvernement, engagea toutes les colonnes dans un mur qui remplissait tous les cintres. Pour la plus grande propreté du travail, le mortier combla les cannelures droites ou tournantes et tout ce qui dépassait le mur dans les rinceaux des chapiteaux fut mutilé, aplati ou nivelé. Cette cour était le seul morceau d'art de la Casbah.

Dès qu'il fut prévenu de l'arrivée du parlementaire, le Dey le fit introduire avec sa suite. Il le reçut assis sur son trône et entouré de ses grands officiers. La conférence dura trois heures : on ne put parvenir à s'entendre; elle fut ajournée au surlendemain sans plus de succès. « — Vous êtes venu sous la foi du sauf conduit, vous pouvez vous retirer sous la même garantie, dit le Dey en congédiant M. de la Bretonnière : puisque nous ne pouvons nous entendre, ajouta-t-il, j'ai de la poudre et des canons. »

Rendu à bord, M. de la Bretonnière fit immédiatement appareiller pour sortir de la baie. La *Provence* portait le guidon du commandement au grand mât, le pavillon blanc à la corne et le pavillon parlementaire au mât de misaine. Ici, la France reçut un nouvel outrage qui eut bien certainement des motifs. mais qui n'ont pu encore être bien généralement connus. Quoi qu'il en soit, le brick l'*Alerte* prit le large sans être inquiété; mais le vaisseau la *Provence*, forcé par le vent, à ce qu'il paraît, de serrer les forts, les batteries les plus voisines firent feu sur lui et le continuèrent jusqu'à ce qu'il se trouvât hors de la portée du canon. Dix boulets l'atteignirent, mais ne causèrent heureusement des dommages qu'à la voilure et au gréement. La *Provence* ne riposta pas.

Lorsque Hussein-pacha entendit cette canonnade, il accourut sur une terrasse d'où on découvrait le môle, et dès qu'il en eut reconnu la cause, il entra dans une grande fureur contre les officiers qui avaient agi sans ses ordres. Il commanda à Sidi-Hamdam, un de ses affidés, de courir aux batteries pour faire cesser ce feu, et se frappant la tête de ses mains, il disait à ceux qui l'entouraient : « — Malheur sur nous ! quelle infâ-
« mie ! tirer sur un bâtiment parlementaire ! mais c'est de
« quoi faire raser des villes ! les malheureux ! que le ciel les
« protège contre ma colère ! »

Il paraît certain en effet qu'Hussein n'avait pas donné d'ordres. Pour témoigner la peine qu'il avait ressentie de la conduite du commandant des forts, il le destitua ainsi que le ministre de la marine; il fit donner la bastonnade aux canonniers qui avaient servi les pièces, et fit écrire à M. de la Bretonnière

par le drogman de la Régence pour faire agréer ses excuses et l'informer du châtiment exemplaire dont il avait puni cette audacieuse violation du droit des gens. Il protestait en même temps du désir qu'il avait de faire la paix avec la France.

Voici ce que disait à ce sujet le même Sidi-Hamdam, qui fut envoyé par Hussein pour faire cesser le feu. « — Je puis certi-
« fier que ces malheureux coups de canon tirés sur le vaisseau
« *la Provence*, l'ont été à l'insu d'Hussein-Dey. Mais nous di-
« sons en arabe : *le maître est responsable des fautes de son*
« *serviteur*. Ainsi, pour laver cette tache qui devait lui être
« imputée, il fallait que le pacha envoyât immédiatement
« un ambassadeur en France pour exposer les faits, avouer
« publiquement les torts et faire connaître la destitution du
« ministre et la disgrâce du chef des canonniers. Cet envoyé
« aurait dû déclarer que le Dey était persuadé que le gouver-
« nement serait satisfait des réparations qu'il était chargé de
« lui faire et qu'il espérait pouvoir s'entendre sur l'affaire ma-
« jeure que M. Deval avait compliquée en compromettant son
« gouvernement par ses actes de corruption et en interceptant
« les dépêches du Dey. Ce conseil ne fut pas suivi. »

Sidi-Hamdam disait vrai. A son passage à Paris, Hussein a répété à plusieurs personnes : « — De tous côtés j'ai été pressé
« de m'accommoder avec la France ; on m'a souvent engagé à
« envoyer un ambassadeur à Paris ; je n'ai pas voulu, et *c'est*
« *moi à la fin qui y suis venu*. Dieu l'a voulu ! »

Du reste, eût-il suivi ce conseil, cela n'aurait rien changé à la détermination prise alors par le gouvernement français qui, dans l'ordre de certaines idées politiques qu'il tendait à faire prévaloir, considérait une expédition contre Alger, non plus comme un outrage ou des outrages nationaux à venger, mais comme une nécessité de position.

En effet, M. de Polignac était chef du cabinet. Ce nom si tristement célèbre dans les annales de la France, pendant les quarante années antérieures à 1830, était la personnification de tout un système de réaction. La France l'avait accueilli avec effroi et avec une douloureuse prévision : la cour avec joie et des espérances coupables.

Des libertés qu'elle ne comprenait pas ou peut-être qu'elle ne comprenait que trop, pesaient à la dynastie encore régnante: ces libertés étaient la sauvegarde de tous les droits que, dans sa lutte des quarante dernières années, la France avait si légitimement et si noblement conquis. La cour de Charles X n'avait ni la franchise ni le courage de les attaquer et de les extorquer par la force, elle eut recours à la ruse. Sous le prestige de la gloire dont l'Empire l'avait dotée, la France s'était montrée un moment oublieuse et de ces droits et de ces libertés. La Restauration crut pouvoir arriver au même résultat par le même moyen, mais la gloire de l'Empire n'était guère à sa taille.

Cependant, par un heureux hasard, la question d'Alger offrait dans son ensemble, la réunion de quelques unes de ces idées grandes et généreuses, que la France accueille toujours avec enthousiasme, et pour lesquelles elle s'exalte si facilement. En effet, aller à travers les mers venger sa nationalité outragée ; à la réparation de griefs particuliers, joindre pour but et pour prix de ses efforts la destruction définitive de la piraterie, la cessation absolue de l'esclavage des chrétiens, l'abolition du tribut que les puissances payaient à des forbans, et enfin faire tourner sa victoire au profit de la chrétienté tout entière, c'était là plus qu'il n'en fallait pour enflammer toutes les imaginations, pour faire espérer à une cour haineuse qu'au prix d'un peu de gloire acquise pour une cause en quelque sorte humanitaire, la France ferait bon marché de ses droits et de ses libertés. C'était vouloir exploiter d'une manière bien perfide les sentiments les plus nobles et les plus généreux d'un peuple; mais telle est la morale de la politique : ce que la Restauration n'aurait jamais fait pour le grand et digne motif qu'elle prenait pour prétexte, elle le fit pour satisfaire les rancunes d'un roi inepte et les passions d'avides courtisans.

Tel fut le motif qui décida l'expédition contre Alger.

La France ne s'y méprit pas. Elle avait tant de défiance pour tous les actes de la Restauration, qu'elle ne pouvait croire à rien de grand de sa part. Aussi lorsqu'au commencement de 1830, les armements extraordinaires, qui se firent dans les différents

ports, annoncèrent une grande entreprise maritime, et que tout tendit à faire penser qu'elle était destinée contre Alger, le public accueillit cette nouvelle avec froideur. Rien cependant encore ne pouvait faire présager les vues coupables du gouvernement, qui reculant, en quelque sorte, dès le début, devant l'acte audacieux qu'il méditait, hésitait à donner à l'expédition une couleur politique prononcée, en nommant pour commandant supérieur un homme dont le nom fut, comme celui du chef du cabinet, la personnification d'un système. Il restait indécis entre les lieutenants-généraux Clausel et Gérard et le ministre de la guerre Bourmont. Un moment même, ce dernier fut élagué, et le général Gérard se rendit chez le général Clausel et lui annonça cette nouvelle en lui disant : « Bourmont « est en dehors : nous restons seuls en présence. » Cet espoir ne se réalisa pas : M. de Bourmont fut nommé commandant supérieur de l'expédition par une ordonnance du 20 avril.

Ce choix impopulaire laissa peu de doute sur le véritable motif de cette guerre. Des enfants perdus du parti réactionnaire, aveuglés déjà par le succès qu'ils se promettaient, se chargèrent de justifier les craintes de l'opinion. Ils firent entendre que cette campagne était moins destinée à venger une insulte, qu'à enivrer la nation d'un peu de gloire et que l'armée d'Afrique avait moins à vaincre les pirates que les électeurs qui recrutaient les rangs de l'opposition. A ces bruits qui prenaient chaque jour plus de consistance, se joignirent ceux de marchés scandaleux obtenus à l'aide de pots de vin de plusieurs millions, de gaspillages effrontés, de dilapidations impudentes. La cour se croyait déjà revenue à ce bon temps, où gorgée sans pudeur des trésors de l'État, elle pouvait ne voir impunément dans le peuple, qu'une matière taillable et corvéable à merci. A la froideur qui avait accueilli l'expédition, succéda alors le mécontentement. Dans l'armée seule, les militaires ennuyés de leur inaction et de leur peu d'avancement, saisirent avec ardeur le moyen d'utiliser leur courageuse activité. Tous auraient voulu faire partie de l'expédition, noble et généreuse émulation d'une jeune et vaillante armée, qui brûlait de prouver qu'elle avait hérité de la valeur des héroïques pha-

langes de la République et de l'Empire, et qu'au besoin, elle saurait aussi hériter de leur gloire.

L'expédition d'Alger fut diversement accueillie à l'extérieur. Tous les cabinets de l'Europe s'y montrèrent très favorablement disposés; un seul très énergiquement opposé : il est inutile de dire que ce fut celui de Saint-James. En effet, pendant que la Prusse, l'Autriche, la Russie, la Hollande, tous les petits états d'Italie, donnaient à la France une adhésion franche et sincère, l'Angleterre essayait toutes les formes de la diplomatie pour empêcher cette expédition. Partout où il y a quelque gloire à acquérir pour la France, on peut être toujours sûr de l'opposition de l'Angleterre. Dans cette circonstance, son ambassadeur, lord Stuart, recourut successivement aux instances, aux plaintes, aux menaces même; mais le ministère français donna un exemple de fermeté qui n'a pas toujours été imité depuis. Il persista dans sa résolution.

Les préparatifs se firent même largement avec une sorte de profusion, et il ne fut rien omis de tout ce qui pouvait concourir à la sécurité et au succès de l'entreprise.

Cent trois bâtiments de guerre de toute force et de toute grandeur devaient jeter quarante mille hommes sur la côte d'Afrique. La plus grande activité régnait dans les ports de Toulon, Brest, Rochefort, Cherbourg, Bayonne et l'Orient. Dès les premiers jours d'avril, les régiments destinés à l'expédition étaient successivement arrivés à Toulon et dans ses environs. Peu à peu, les bâtiments y arrivèrent aussi de tous côtés; le meilleur esprit militaire animait les troupes de terre ; les équipages des vaisseaux rivalisaient de zèle et d'activité pour concourir dignement à cette formidable expédition.

En attendant le départ, les troupes s'exerçaient aux manœuvres nouvelles que pouvait nécessiter l'espèce d'ennemis qu'elles allaient avoir en présence. La formation rapide des carrés qui, lors de l'expédition d'Égypte, avaient eu de si heureux résultats pour briser le choc de la cavalerie arabe, était l'objet d'un exercice tout particulier : il faut y ajouter, de la part de la compagnie des sapeurs du génie, les exercices de lances dont le double rang parut propre à opposer un obstacle presque

invincible à la cavalerie. On essayait de nouvelles fusées à la Congrève; on avait préparé des appareils d'aréostats et de gymnastique; des fanaux à courant d'air et à réflecteur, télégraphes de jour et de nuit, destinés à établir de promptes et faciles communications entre les corps aussi bien qu'entre la flotte et l'armée.

Le commandant en chef, de Bourmont, suivi de son état major et de trois de ses fils, arriva à Toulon dans la soirée du 27 avril. Il avait reçu sur sa route un accueil glacial et avait pu lire partout les tristes prévisions des esprits, non pas qu'on doutât de la gloire qu'allait acquérir l'armée, mais parce qu'on savait déjà l'abus que le gouvernement se proposait d'en faire. Le 29, arriva le duc d'Angoulême; dans les premiers jours de mai, il passa l'armée en revue, et fit simuler un débarquement tel qu'on avait le projet de l'exécuter sur la côte d'Afrique.

Cinq bateaux plats s'approchèrent de la côte; dans le premier étaient deux pièces de campagne sur leurs affûts avec leurs avant-trains et caissons, un obusier de montagne, des caisses de fusées de guerre, des fusils de rempart, tout le personnel d'artillerie nécessaire au service et à l'usage de ces rames. Quatre pièces d'artillerie de siége, avec leurs artilleurs étaient dans le deuxième. Les trois autres étaient montés par 450 hommes de troupes avec armes, bagages et chevaux de frise.

A un signal donné, les bateaux remorqués par des chaloupes se mirent en mouvement; ils parvinrent ainsi jusque près de la côte où la remorque du premier bateau ayant démasqué, celui-ci fit feu de son artillerie : les matelots se précipitèrent à la mer portant à terre les grapins destinés à hâler les bateaux qui abattirent leurs sabords, sortirent et mirent en place les tabliers et rames du débarquement. Tout débarqua à la fois, soldats, armes, munitions. On se rangea en bataille sur la plage; les troupes déployèrent leurs chevaux de frise, les canons en batterie continuèrent leur feu; les fusils de rempart furent placés sur leurs piquets, les fusées préparées à être lancées. soit en projectant, soit horizontalement : dix

minutes suffirent pour exécuter ces diverses manœuvres.

Cette célérité, cet ensemble d'exécution, furent d'un bon augure pour le succès de la campagne qui allait s'ouvrir. Le duc d'Angoulême fit distribuer une gratification aux soldats et partit pour Paris.

Alors commença le grand mouvement de l'embarquement. Pendant plusieurs jours les rues de Toulon furent encombrées de chevaux, de voitures, de fourgons chargés de piques, lances, pioches, toutes sortes d'armes et d'outils, de boulets, d'obus, de ballots de médicaments, de tentes, de caisses, de fusils, et d'une foule d'objets de campement, d'équipement et de matériel.

Le même mouvement avait lieu dans l'arsenal; la plupart des ouvriers furent détournés de leurs travaux ordinaires, pour aider l'embarquement des objets qui s'entassaient sur les quais. Des bateaux à vapeur destinés à partir chaque jour de la mer et de la côte d'Afrique, assurèrent le service de la correspondance.

En même temps, une commission fut chargée d'examiner quelles étaient les précautions les plus propres à maintenir la santé des troupes et à paralyser les influences climatérales du pays où elles allaient combattre. Une instruction fut rédigée à ce sujet, et il fut enjoint aux chefs de corps d'en faire lecture aux troupes, une fois au moins par semaine. Voici cette instruction :

1° Se laver deux fois par jour au moins.

2° Se baigner peu de temps après le lever ou avant le coucher du soleil et jamais pendant la grande chaleur du jour, en évitant de se baigner dans les eaux stagnantes ou dans les mares et même dans la mer, parce que ces bains déterminent des éruptions à la peau.

3° Éviter l'usage des liqueurs fortes, qui sont on ne peut plus pernicieuses dans les pays chauds.

4° Ne boire du vin et de l'eau-de-vie qu'avec modération et toujours étendus d'eau.

5° Éviter de boire beaucoup d'eau à la fois, et avoir soin de la mélanger de vin ou d'eau-de-vie.

6° Éviter de manger des fruits verts et même des fruits mûrs tels que les figues et les abricots.

7° Ne pas boire d'eau de mare sans l'avoir passée dans un mouchoir, pour éviter d'avaler des sangsues.

8° Ne manger de viande salée qu'après l'avoir fait dessaler pendant quelques heures.

9° Ne jamais rester découvert la nuit, même pendant les plus fortes chaleurs.

10° Conserver le bonnet de police pour dormir, en rabaissant avec soin les abritants pour se couvrir les oreilles.

Chaque soldat reçût une ceinture de flanelle, un sac de campement, une coiffe blanche pour couvrir son shako, cinq rations de vivres composées de cinq livres de biscuit, deux livres de lard cuit, une ration de fromage, dix onces de riz, un litre de vin et un litre d'eau mêlée d'un huitième d'eau-de-vie.

Le 10 mai toutes les dispositions étant prises pour l'embarquement, les ordres furent donnés au commandant des navires, et le commandant en chef de l'armée publia l'ordre du jour suivant :

« Soldats,

« L'insulte faite au pavillon français vous appelle au-delà « des mers ; c'est pour le venger qu'au signal donné du haut « du trône, vous avez tous brûlé de courir aux armes, et que « beaucoup d'entre vous ont quitté avec ardeur le foyer pa- « ternel.

« A plusieurs époques les étendards français ont flotté sur « la plage africaine. La chaleur du climat, la fatigue des « marches, les privations du désert, rien n'a pu ébranler ceux « qui vous ont devancés. Leur courage tranquille a suffi « pour repousser les attaques tumultueuses d'une cavalerie « brave mais indisciplinée. Vous suivrez leur glorieux exemple.

« Les nations civilisées des deux mondes ont les yeux fixés « sur vous. Leurs vœux vous accompagnent. La cause de la « France est celle de l'humanité ; montrez-vous dignes de « votre noble mission. Qu'aucun excès ne ternisse l'éclat de « vos exploits ; terribles dans le combat, soyez justes et hu-

« mains après la victoire : votre intérêt le commande autant
« que le devoir.

« Trop longtemps opprimé par une milice avide et cruelle,
« l'Arabe verra en nous des libérateurs, il implorera notre
« alliance. Rassuré par votre bonne foi, il apportera dans nos
« camps les produits de son sol. C'est ainsi que, rendant la
« guerre moins longue et moins sanglante, vous remplirez les
« vœux d'un souverain aussi avare du sang de ses sujets que
« jaloux de l'honneur de la France.

« Soldats, un prince auguste vient de parcourir vos rangs;
« il a voulu se convaincre lui-même que rien n'avait été né-
« gligé pour assurer vos succès et pourvoir à vos besoins. Sa
« constante sollicitude vous suivra dans les contrées inhospi-
« talières où vous allez combattre; vous vous en rendrez di-
« gnes en observant cette discipline sévère qui valut à l'armée
« qu'il conduisit à la gloire, l'estime de l'Espagne et celle de
« l'Europe entière. »

Le 11, l'embarquement des troupes commença à six heures du matin, sous la surveillance de M. Mallet, major-général de la marine. Des bateaux lesteurs prenaient les troupes à terre et les portaient à bord des bâtiments en rade.

C'était un spectacle unique que ce mouvement des troupes vers les quais, au milieu d'une population nombreuse, par un de ces beaux jours si communs sous le ciel de la Provence. Les croisées de toutes les maisons étaient garnies de femmes : la plus grande gaîté animait les soldats; les partants faisaient leurs adieux à leurs camarades et se donnaient rendez-vous en Afrique. Les embrassements, les toasts et les mots plaisants, quelques larmes, animaient et donnaient le plus grand intérêt à cette première scène de la campagne.

Les bateaux désignés pour le transport des troupes jusqu'aux vaisseaux, étaient amarrés au quai, où ils recevaient successivement les hommes qu'ils devaient prendre; puis chacun d'eux donnait des remorques à une embarcation plus grande qui était remorquée elle-même par deux ou trois canots. Les remorqueurs tiraient du port les bateaux-bœufs, les élevaient au vent, où ils larguaient leurs amarres; ces bateaux

mettaient alors à la voile pour se rendre dans la rade. A bord, on entendait le bruit du tambour et des clairons, les sons de la musique militaire et les cris joyeux des soldats.

Cependant sur les 2 heures de l'après-midi le vent nord-ouest devint si violent qu'on fut obligé de suspendre l'embarquement.

Le lendemain celui des troupes continua et celui de la cavalerie eut lieu à Castineau. Mais le temps changea, la pluie tombait par torrents : le soldat arrivait sur le port dans un piteux état, et cet embarquement fut aussi triste que le premier avait été joyeux. Les autres divisions s'embarquèrent par un temps nébuleux, mais sans pluie; enfin, le 18 l'armée était à bord. Toutes les forces destinées contre Alger se trouvaient réunies dans la rade de Toulon. L'armée navale se composait de 103 bâtiments de guerre, portant ensemble 2,968 bouches à feu et de plus de 600 navires de commerce, y compris les bateaux catalans et génois affrétés par le munitionnaire général.

L'expédition présentait ainsi un total de bâtiments de plus de 750, et un effectif d'hommes de plus de 70,000. Cette armée navale était disposée en trois escadres :

1° L'escadre de bataille.

2° L'escadre de débarquement.

3° L'escadre de réserve.

150 bateaux-bœufs, lesteurs, etc., étaient destinés au débarquement.

L'armée embarquée offrait un effectif de trente-sept mille six cent vingt-neuf hommes, et trois mille huit cent cinquante-trois chevaux ainsi divisés :

Infanterie	30,852 hommes.	133 chevaux.
Cavalerie	534	503
Artillerie	2,327	1,309
Génie	1,310	133
Ouvriers d'administration.	828	10
Train des équipages	851	1,330
États-majors	830	400
Force publique	127	35
Totaux	37,639 hommes.	3,853 chevaux.

On avait embarqué trente pièces de canon de 24, vingt pièces de 16, douze obusiers de 8 pouces, huit mortiers de 10 pouces, quatre-vingt-huit affûts, cent cinquante-six voitures d'artillerie, cinquante mille boulets, douze mille obus, six mille quatre cents bombes, etc.

Outre l'armement des soldats, on mit à bord 2,000 fusils d'infanterie et 3,846,000 cartouches.

Les caissons d'outils pour le service du génie, etc., les objets nécessaires au traitement de 3,000 malades.

L'hôpital militaire de Toulon fournit à l'expédition :

8,000 sangsues.

3,000 litres de vinaigre.

2,000 kil. d'huile d'olive.

2,000 kil. d'huile à brûler.

2,000 kil. de pruneaux.

2,000 kil. de cassonnade.

1,500 kil. de miel.

1,800 kil. de savon.

2,000 kil. de chandelle.

Tous ces objets furent embarqués sur *le Marsouin*. Les objets de campement furent aussi largement disposés :

3,280 tentes pour les soldats.

1,175 marquises pour les officiers supérieurs.

330 canonnières pour les officiers.

40,000 couvertures de laine.

40,000 petits bidons et tonnelets individuels.

5,000 fourneaux de campagne.

Le service des équipages avait :

129 caissons (n° 2).

128 caissons à deux roues.

9 forges de cavalerie.

137 harnachements de sous-officiers.

286 pour chevaux de trait.

600 bâts de mulets, etc.

L'approvisionnement des subsistances consistait en :

5,000 quintaux métriques de biscuit.

7,110 quintaux de farine.

1,500 de bœuf salé.

9,000 hectolitres de vin.

180 hectolitres d'eau-de-vie.

10,000 quintaux métriques de bois.

14,400 quintaux métriques de foin pressé.

7,200 d'avoine.

1,000 bœufs vivants.

Enfin une somme de 3,500,000 fr. fut répartie sur dix bâtiments de guerre (1).

L'embarquement des troupes ne fut complété que le 18. La première division fut embarquée sur l'escadre de débarquement, composée de vaisseaux armés en flûte ; la deuxième division sur l'escadre de bataille, dont tous les vaisseaux étaient armés en guerre. L'escadre de réserve porta six bataillons de la troisième division, et les bâtiments du convoi les cinq autres. Les troupes de l'artillerie et du génie et l'administration furent réparties sur les trois escadres et sur le convoi.

Pendant plusieurs jours les vents contraires s'opposèrent obstinément à l'appareillage de la flotte, et les soldats attendant avec anxiété le signal du départ, jetèrent plus d'un regard impatient sur le vaisseau *la Provence*, qui portait le pavillon du vice-amiral Duperré, commandant en chef la flotte expéditionnaire.

(1) Tous les détails relatifs à l'embarquement sont empruntés à *la Campagne d'Afrique* par A. Pessot 1830.

CHAPITRE II.

Naufrage des bricks l'*Aventure* et le *Silène* près du cap Bonga. — Départ de l'armée navale expéditionnaire de Toulon. — Mission de Tahir-Pacha. — Relâche aux îles Baléares. — L'amiral Duperré y organise la flottille de débarquement.— Départ de Palma.— Baie de Sidi-Ferruch. — Débarquement de l'armée expéditionnaire. — Premier combat contre les Bédouins. — Attaque et prise du camp de Sidi-Kalef. — Marche de l'armée sur Alger. — Prise et destruction du fort de l'Empereur.— Capitulation d'Alger.— Entrée des Français dans Alger.

Le retard que les vents contraires opposaient au départ de la flotte fut heureux pour elle. Pendant tout le mois de mai, les côtes d'Afrique furent à peine tenables. La division de blocus, que commandait M. Massieu de Clerval, avait été forcée de regagner le large, et, loin de pouvoir opérer un débarquement, l'escadre y aurait couru le plus grand danger. Le malheureux sort qu'éprouvèrent les bricks l'*Aventure* et le *Silène* eût peut-être été celui de beaucoup d'autres navires.

Ces deux bricks faisaient partie de la division du blocus; M. d'Assigny commandait l'un; M. Bruat, nommé depuis au commandemant des îles Marquises, l'autre. Le 16 mai, par une grosse mer et un vent violent du nord-ouest, ils tâchaient de rallier la frégate la *Bellone*, qu'un grain leur avait fait perdre de vue. Ils couraient depuis quelques heures sous leurs


Guérin del
Ramus sculp

huniers, l'*Aventure* en tête, et le *Silène* suivant, par malheur, à peu de distance dans ses eaux. Une brume épaisse voilait l'horizon. Vers huit heures du soir, l'*Aventure* donna un premier coup de talon. M. d'Assigny fit immédiatement mettre la barre à tribord, l'orientant au plus près; mais il était trop tard; le brick venait de franchir l'accon d'un banc de sable, et la lame qui le soulageait l'ayant abandonné en déferlant, il porta en entier sur le sable, présentant le travers à des vagues énormes qui, tombant en roulant sur lui, le portèrent de plus en plus vers le rivage. Il était alors près du cap Bonga, à trente-six milles environ du cap Caxine. Le *Silène* éprouva le même sort. Le temps était si obscur, que les bâtiments étaient presque sur le rivage sans apercevoir la terre. La blancheur de l'écume que venaient y déposer les vagues, fut leur seul indice. Les deux commandants avaient cru un moment que les bricks, appuyant leur quille et leurs flancs sur le sable, pourraient conserver leur position horizontale : cette espérance fut courte; ils s'inclinèrent peu à peu vers tribord, et présentèrent leur pont à toute la fureur de la lame. Il fallut les évacuer. Cette opération difficile se fit avec ordre, et on n'eut à déplorer que la perte d'un homme qui fut enlevé par une vague.

La position des deux équipages était critique. Sur cette terre inhospitalière, ennemie, ils allaient se trouver à la merci des féroces Bédouins, exposés à leurs cruelles attaques. L'état-major tint conseil. Des deux moyens de salut qui s'offraient, l'un consistait à s'armer, à se tenir près des bricks jusqu'à ce qu'un bâtiment de guerre pût venir les sauver; mais le ciel et la mer étaient loin de leur faire espérer ce secours, et leurs poudres mouillées ne leur permettaient plus de faire usage de leurs armes. Il fallut renoncer à ce moyen. L'autre consistait à se rendre sans résistance aux Bédouins, et à se laisser conduire par eux à Alger. Ce dernier avis fut adopté. Les deux commandants rassemblèrent tous leurs hommes, prirent quelques vivres que la mer avait jetés sur le rivage, et se dirigèrent sur Alger en suivant la grève.

Il était alors environ quatre heures du matin. Ils n'avaient

pas fait un quart de lieue sur le rivage, qu'une troupe de Bédouins armés vint fondre sur eux, et, sans l'heureux stratagème d'un Maltais, qui parlait arabe et qui fit passer les naufragés pour Anglais, ils eussent tous été égorgés sur place. Ce brave marin soutint avec fermeté, le poignard sur la gorge, qu'il disait vrai, et son courageux mensonge sauva les équipages.

Mais, dès ce moment, commença pour eux une agonie longue et terrible. Sous prétexte de leur abréger la route d'Alger, les Bédouins leur firent prendre la route des montagnes. Au premier village où ils arrivèrent, on les pilla d'abord, et peu après on leur arracha jusqu'à leurs derniers vêtements. On les laissa ainsi exposés, dans un état de nudité complète, au vent violent et aux froides ondées du Nord. Des bandes d'Arabes se relayaient pour les escorter d'un village à l'autre, et chaque changement d'escorte était marqué par les démonstrations les plus menaçantes, les traitements les plus inhumains. Les poignards, les yatagans étaient incessamment levés sur leurs têtes, et, si le sang n'avait pas coulé encore, il semblait, d'un moment à l'autre, prêt à ruisseler.

Pour surcroît de malheur, on les sépara; ils furent logés dans des hameaux épars, repoussés dans un lieu, accueillis avec des cris de fureur dans un autre, menacés dans tous. Dès ce moment, l'histoire de leurs infortunes se compliqua. Chaque village, chaque maison, devint le théâtre de scènes douloureuses ou poignantes; partout une barbare inhumanité leur refusa d'abord jusqu'à un peu de feu pour ranimer leurs membres engourdis. Les femmes bédouines se montraient les plus acharnées après ces malheureux; mais enfin, un peu de pitié entra dans leur âme, et on leur donna du feu et du pain en petite quantité.

Deux jours se passèrent ainsi; mais le 18, vers le soir, les frégates de la division et quelques bricks s'étant approchés des navires échoués, envoyèrent des embarcations pour les reconnaître. A ces apparences de débarquement, les Arabes coururent aux armes, descendant des montagnes en poussant des hurlements affreux. Les femmes chargèrent leurs enfants sur

leurs dos, prêtes à fuir dans le désert. Quant aux prisonniers, on les enferma dans les caves les plus profondes, les accablant d'imprécations, d'inhumains traitements, et les menaçant de mort à la moindre tentative d'évasion.

Quelques-uns cependant parvinrent à s'échapper, et ce fut un malheur pour les autres. Après avoir longtemps parcouru les campagnes voisines, assaillis par les populations qui les poursuivaient, ils blessèrent, en se défendant, une des femmes dont l'acharnement contre eux était incroyable; mais il furent arrêtés et quelques-uns égorgés. Deux d'entre eux se défendirent avec une héroïque exaspération : ce furent les nommés Duchamp, du brick l'*Aventure*, et Poudroux, du brick le *Silène*. Le premier, saisissant une fourche, l'avait enfoncée dans le cou d'un des Arabes qui venaient pour l'égorger; l'autre s'était immédiatement armé d'une hache. Seuls, ils se défendirent longtemps contre une troupe nombreuse; mais accablés par le nombre toujours croissant des assaillants, ils prirent la fuite après en avoir grièvement blessé plusieurs. Pendant quelques jours ils errèrent dans les montagnes, ne se nourrissant que de racines. Ils parvinrent enfin à se constituer prisonniers entre les mains des officiers du Dey, qui les dirigèrent sur Alger.

Cet évènement, joint à l'apparence de débarquement des frégates, exaspéra au plus haut point les Arabes et leurs femmes. Les malheureux prisonniers s'attendaient d'un moment à l'autre à être égorgés. Leur agonie dura ainsi plusieurs jours; mais enfin les frégates ayant rappelé leurs embarcations, la fureur des Arabes se calma un peu.

Cependant le Dey avait appris le naufrage des deux bricks, et avait envoyé sur les lieux des officiers pour protéger les prisonniers. M. Bruat, qui, avec vingt-trois hommes, avait été logé dans une mosquée ouverte d'un village des montagnes, fut le premier à être informé de cette disposition, qui, dans la position des naufragés, était une chance plus favorable qu'ils n'auraient osé l'espérer. Mais en même temps un jeune Koulougli, qui en avait apporté la nouvelle, dit aux Arabes qu'ils étaient bien sots de prendre leurs prisonniers pour des An-

glais. Cette révélation faillit leur coûter cher. Heureusement la proximité des officiers du Dey paralysa tout mauvais vouloir. M. Bruat fut conduit à la tente de l'effendi, où il reçut les protestations les plus sincères pour la sécurité de tous. Des officiers furent immédiatement expédiés aux divers dépôts des prisonniers pour leur donner les mêmes assurances. Conduit de là à Alger, M. Bruat y arriva le 20, et y fut rejoint peu après par quatre-vingt-cinq de ses compagnons d'infortune, seuls débris qui aient pu être réunis après ce naufrage. Avant d'être renfermés au bagne, les prisonniers, escortés de soldats turcs et suivis d'une populace nombreuse, furent conduits devant le palais du Dey. Là, le spectacle affreux du danger qu'ils venaient de courir frappa leurs yeux dans toute son horrible vérité. Vingt têtes de leurs camarades étaient accrochées à des crocs fixés à cet effet dans le mur. Une populace, avide de pareils tableaux, repaissait avec joie ses regards de ces sanglants trophées. Ce douloureux spectacle navra le cœur des malheureux naufragés; quelques-uns tombèrent évanouis. Après une courte pause, on les conduisit au bagne d'où ils ne sortirent qu'après la capitulation d'Alger.

Ce triste évènement fut connu à Toulon le jour même où la flotte put appareiller. Il y fit une sensation d'autant plus profonde, qu'il y apparut comme un funeste présage au début de la campagne. C'était le 25 mai.

Depuis près de quinze jours, les vents, obstinément contraires, s'étaient opposés à tout appareillage. Ce retard, joint à la modification ministérielle qui eut lieu à cette même époque, et qui consista à remplacer MM. Chabrol et Courvoisier par MM. Chantelauze et Peyronnet, donna lieu à une foule de conjectures qui se résumaient toutes, non pas dans la crainte du succès de l'expédition, mais dans celle de l'intention du parti que le gouvernement voulait en tirer et qu'il ne cherchait même plus à cacher. Le public les accueillit avec anxiété, l'armée expéditionnaire avec quelque mécontentement. Enfin le 25 mai, une légère pluie et le vent d'ouest annoncèrent dans la rade de Toulon le changement de temps si impatiemment attendu. L'ordre fut donné de se préparer à appareiller le

lendemain, et l'amiral Duperré publia la proclamation suivante :

« Officiers, sous-officiers et marins,

« Appelés avec vos frères d'armes de l'armée expédition-
« naire à prendre part aux chances d'une entreprise que l'hon-
« neur et l'humanité commandent, vous devez aussi en par-
« tager la gloire. C'est de nos efforts communs et de notre
« parfaite union que le roi et la France attendent la répara-
« tion de l'insulte faite au pavillon français. Recueillons les
« souvenirs qu'en pareille circonstance nous ont légués nos
« pères ! Imitons-les, et les succès sont assurés. Partons ! »

Dès le lendemain, à une heure, le vaisseau amiral donna le signal du départ. Les bâtiments de guerre de la première division mirent à la voile. Le 27, les deuxième et troisième divisions du grand convoi prirent le large, et avant la fin du jour, tous eurent dépassé le cap Sépet.

Des milliers de spectateurs, pressés sur les hauteurs qui dominent Toulon, accompagnaient de leurs regards et de leurs vœux cette magnifique flotte voguant à pleines voiles vers les rivages d'Afrique. Cent trois bâtiments de guerre et sept cents bâtiments de commerce la composaient, ayant tous leurs longues flammes, leurs brillantes banderolles déployées. En mer, ils se formèrent sur trois colonnes parallèles, selon leurs divisions primitives : l'escadre de bataille, l'escadre de débarquement, l'escadre de réserve. Le vaisseau amiral *la Provence* marchait en tête de l'escadre de bataille ; les vapeurs circulaient dans tous les sens, portant les ordres ou remorquant les traînards.

La flotte expéditionnaire faisait route dans cet ordre, lorsqu'on signala sous le vent deux frégates, l'une turque et l'autre française. C'était l'amiral de la flotte ottomane, Tahir-Pacha, qui, escorté par une frégate française, se rendait à Toulon pour proposer au roi de France la médiation de la Porte dans la guerre contre le Dey d'Alger.

Depuis le départ de Tahir-Pacha de Constantinople, la mission dont il était chargé avait subi. dans son esprit, dans son résultat, une altération qu'il n'est pas sans intérêt de signaler,

La proposition de la médiation de la Porte n'en était que la partie ostensible et apparente. La partie réelle était de se rendre à Alger, d'y saisir le Dey, de le faire étrangler, et d'offrir ensuite à la France toutes les satisfactions qu'elle aurait pu désirer.

Ce moyen extrême avait le double avantage de délivrer la Porte d'un vassal insoumis, dont la résistance pouvait compromettre l'intégrité de l'empire Ottoman, et de prévenir une expédition que l'Angleterre voyait avec une défiance et une jalousie qu'elle se donnait peu, du reste, la peine de cacher. La Cabinet de Londres avait fait remettre au divan une note très pressante, où le sultan était fermement engagé à user de son droit de suzeraineté envers le Dey. Il fut répondu à cette puissante instigation par l'envoi de Tahir-Pacha à Alger, chargé d'aller exécuter un des actes ordinairement très dangereux de haute justice turque (1) Le ministère francais avait été prévenu à temps, et les coupables projets que, comme on l'a déjà vu, cette expédition était destinée à favoriser, ne permettant aucune transaction sur ce point, M. Massieu de Clerval, commandant supérieur du blocus, reçut l'ordre d'interdire l'entrée du port aux navires de toute nation et de toute espèce. Tahir-Pacha s'y présenta, en effet, monté sur une frégate anglaise; mais l'enseigne Dubruel, commandant un petit bâtiment croiseur, la héla et déclara l'ordre dont il était porteur de ne laisser entrer aucun navire. Le capitaine de la frégate anglaise voulut passer outre et essaya d'intimider Dubruel, qui ne lui répondit que ces mots : « Vous ne passerez qu'après m'avoir coulé bas. » Et, se posant énergiquement en travers de la frégate, il se disposa fièrement à se battre à outrance.

Tant de résolution intimida Tahir-Pacha qui, sachant l'enseigne soutenue par la division du blocus, engagea le commandant de la frégate anglaise à le transporter à Toulon, pour

(1) En effet, lorsqu'un pacha tombé en disgrâce est condamné à périr, s'il est en mesure de pouvoir braver la Porte comme l'était Hussein, il arrive souvent que le cordon que lui envoie le Sultan sert à étrangler celui qui le porte.

formuler la partie ostensible de sa mission, puisque l'énergie du commandant d'un petit bâtiment de guerre lui avait ôté tout espoir de pouvoir en remplir la partie secrète. La diplomatie britannique en fut pour ses pressantes instigations.

Dans sa route, le plénipotentiaire ottoman rencontra, comme on l'a vu, l'armée navale d'expédition, dont l'aspect imposant ne fut pas de nature à le rassurer sur le sort de l'Algérie. Il arriva à Toulon; mais la rapidité des évènements qui se passèrent en Afrique et le parti pris du ministère d'acheter par un peu de fumée militaire les libertés nationales, ne permirent pas de donner suite à ses propositions.

La flotte française, bien ralliée, fit d'abord route vers sa destination en bon ordre et toutes voiles déployées. Mais dans la nuit du 27 au 28 un fort vent d'E. et d'E. S. E., l'assaillit à la hauteur des îles Baléares, et porta un peu de désordre dans les colonnes. L'amiral Duperré abrita sous le vent de ces îles, l'armée et le convoi qu'il ne put rallier entièrement que dans la journée du lendemain. Le vent était passé à l'E. un peu frais, mais favorable; l'amiral pourvut au départ de la flottille de débarquement qui était en relâche à la baie de Palma, et reprit le large.

Le 30 au matin, l'armée se trouva en vue des côtes de Barbarie, à cinq lieues du cap Caxine. Mais l'horizon était chargé, le vent fraîchissait et commençait à tourmenter les navires. Il devenait de plus en plus difficile de tenir ralliée et en bonne route, une masse de bâtiments de tant d'espèces et de qualités différentes. La réserve composée de bagarres et de bâtiments de qualité inférieure, ne tarda pas à être entraînée sous le vent, et il fut bientôt reconnu à peu-près impossible de se maintenir sur le méridien d'Alger et de remordre sur la côte. Avant d'opérer le débarquement, il était cependant indispensable de rallier la flottille qui portait les dix premiers jours de vivres de l'armée, et des détachements de convois que la violence du vent avait dispersés. Il eût été d'autant plus imprudent de laisser tant de choses à la merci du hasard, que le temps devenait de plus en plus menaçant. Dans cette fâcheuse extrêmité, l'amiral fixa la baie de Palma comme point de ralliement

général. Tout ce qui avait pu se maintenir en ligne s'y dirigea : les éclaireurs furent à la recherche des autres pour les y rallier.

« J'ai trouvé, écrivait l'amiral Duperré, les éléments con-
« traires; je n'ai pu leur opposer que des efforts humains. J'ai
« puisé dans mon zèle et mon dévoûment au service du roi
« ceux qui m'ont aidé à prévenir des malheurs, mais qui
« n'ont pu mettre à l'abri d'un retard dans l'exécution de
« l'opération projetée. »

Le 6 juin toute l'expédition était ralliée à Palma : les transports, les convois, les gabarres étaient mouillés dans la rade; les vaisseaux de guerre louvoyaient sous le vent des îles en attendant le temps favorable. Ce ne fut que le 10 que l'armée put remettre à la voile. Le 12 elle découvrit la côte d'Afrique par un vent grand frais d'E. à l'E. S. E. qui l'obligea encore de reprendre le large ; la mer était belle, mais la brise était si forte que plusieurs bâtiments eurent des avaries : deux bateaux-bœufs périrent avec une partie de leurs équipages. Enfin, le 13 au matin, la flotte ne fut qu'à deux ou trois lieues d'Alger. A cette vue, les soldats fatigués de la mer et ennuyés de leur long séjour à bord, firent éclater la joie la plus vive : un cri d'allégresse salua la ville arabe. Ces braves se pressaient sur les ponts pour voir la ville aux maisons blanches, rangées en amphithéâtre sur les bords de la mer, et dont la forme triangulaire se détachait de sombres massifs de verdure. Les plus érudits désignaient aux autres les points historiques du beau panorama qui se développait aux regards. Sur la hauteur qui dominait la ville, ils montraient le fort de l'Empereur (*Sultan-Calassi*), ainsi nommé, parce qu'il fut commencé par Charles-Quint en 1541, au moment du siège. En face du môle, de l'autre côté de la baie à l'Est, ils indiquaient le cap Matifou où sont les ruines d'une ville jadis plus grande qu'Alger, qui eut de la célébrité même après Carthage, *Rusconia*, (1) ville romaine, dont le nom même est presque inconnu aujourd'hui, ville aux débris rouges où l'on trouverait peut-être, avec quel-

(1) *Colonia Augusti Rusconiæ* : Pline, *Tingitania provincia*.

ques fouilles, de curieuses révélations sur l'existence de la colonie romaine dont les vents d'Afrique ont presque entièrement dispersé la poussière. Au de-là du Cap, ils montraient le Djorgera qui était le *Mont-Ferratos* des anciens, et dont la crète a six mille sept cent trente pieds d'élévation ; et plus près le mont Hammel, qui fut au XVIe siècle le refuge d'une partie des anciens Maures d'Espagne, et où leurs descendants ont conservé la tradition des belles armes damasquinées et incrustées d'argent ou de fer poli : et partout les hautes chaînes de l'Atlas que la mythologie antique avait si poétiquement personnifiées.

Peu après l'armée navale changea de direction ; faisant voile parallèlement à la côte, elle défila majestueusement en vue des forts et des batteries, après avoir formé la ligne de bataille. La *Syrène*, suivie de la *Bellone*, en prit la tête : le convoi et la flottille se maintinrent au vent. A dix heures, les bâtiments armés en guerre se trouvèrent à la hauteur de Sidi-Ferruch. L'amiral fit signal à l'armée qu'il se dirigeait dans la baie, à l'ouest de Torre-Chica, et que chaque capitaine devait, pour l'attaque, se conformer au plan délivré à chacun d'eux.

L'armée ainsi en ligne, passa à une encablure de la pointe du Petit-Port, et se dirigea sur Torre-Chica. Elle arriva par son travers, et le *Trident* et la *Guerrière* qui avaient été chargés de l'attaque extérieure, s'aperçurent alors que la tour n'était pas armée. Ils rentrèrent en ligne ; l'escadre de bataille doubla les roches saillantes de la presqu'île, et entra en défilant sous voile dans la baie ; mais l'ennemi avait abandonné toutes les batteries basses et s'était porté sur les hauteurs qui dominent la plage pour les défendre et s'opposer au débarquement. Toutes les dispositions d'attaque prise par l'amiral ayant été dès lors inutiles, la flotte qui avait pris son mouillage dans la baie, se borna à l'occuper ; la journée était avancée : le débarquement fut renvoyé au lendemain.

Sidi-Ferruch (*Esseïd-Efroudj*) est une presqu'île, située à environ quatre lieues à l'ouest d'Alger, et au sud-ouest du cap Caxine : elle tire son nom d'un marabout, dont le tombeau est en ce lieu en grande vénération. Elle s'avance dans

la mer par un cap bordé de rochers calcaires, et présente de chaque côté un enfoncement formant une petite baie : chacune des deux baies peut mettre à l'abri les navires suivant que le vent souffle de l'est ou de l'ouest. Le fond de cette baie de sable qui est d'une pente douce, est un assez bon mouillage ; le terrain en est découvert jusqu'à quatre mille mètres de la mer et ne permet pas à l'ennemi de s'embusquer : il est sablonneux et couvert seulement de broussailles et de plantes rampantes. Ce mouillage était défendu par une tour carrée, nommée par les marins espagnols *Torre-Chica*, et ne pouvant être défendue que par deux pièces d'artillerie. Depuis longtemps cette baie avait été signalée comme un excellent lieu de débarquement, et, sous l'Empire même, Napoléon avait fait faire sur ce point des travaux de reconnaissance, qui furent utilisés en 1830. Elle est cependant susceptible d'être protégée d'une manière très efficace et, avec tout autre peuple que des Turcs, un débarquement ne pourrait s'y opérer sans de très chanceuses éventualités.

Mais telle fut l'inconcevable apathie des chefs militaires de l'Odjeac, ou leur vanité puérile, que la flotte française put faire tous ses préparatifs de débarquement sans être inquiétée. Cependant Hussein avait cru ne devoir rien négliger pour faire une vigoureuse résistance : il avait appelé à son aide les beys de Constantine, d'Oran, de Tittery, qui s'étaient rendus à son appel avec leurs contingents ; il avait même ouvert des négociations avec les deys de Tunis, Maroc et Tripoli, pour contracter une alliance défensive ; mais il n'en avait reçu que des réponses dilatoires, des vœux stériles ou des encouragements fort curieux, tels que ceux dont il est fait mention dans la lettre suivante que lui adressa le dey de Tripoli à cette occasion.

« Très excellent Seigneur,

« Louanges à Dieu ! puissent ces bénédictions s'étendre sur « la plus parfaite des créatures, la lumière qui vivifie les té- « nèbres, le prophète après lequel il ne viendra plus de pro- « phète, notre seigneur Mahomet, sa famille et ses compa- « gnons !

« Que Dieu conserve le souverain fort, victorieux sur la

« terre et sur les mers, dont la puissance est redoutée de toutes « les nations au point de les remplir de terreur, le chef des « guerriers qui combattent pour la foi ; celui qui retrace les « vertus des kalifes, dont le génie est élevé et l'aspect glorieux, « notre frère, Sidi-Hussein, pacha d'Alger, la bien gardée, et « le séjour des ennemis, des infidèles ! L'assistance de Dieu « soit toujours avec lui ! que la victoire et la prospérité guident « ses pas.

« Après vous avoir adressé nos salutations les plus sincères « et les plus parfaites (que la miséricorde de Dieu et ses bé- « dictions vous visitent soir et matin), nous avons l'honneur « de vous exposer que nous sommes (et Dieu en soit loué !) « dans une situation satisfaisante, et que nous demeurons « fidèle aux sentiments d'amitié et d'affection qui, depuis « longtemps, ont uni d'une manière si étroite, en toutes cir- « constances, les deux souverains des deux Odjeacs d'Alger « et de Tripoli ; sentiments dont nous ne nous écarterons « jamais.

« Votre lettre nous est arrivée : nous en avons rompu le « cachet, et nous dirons à votre seigneurie, qu'en la lisant, « nous avons été fort ennuyé et fort affligé que les Français « (que Dieu fasse échouer leur entreprise !) rassemblaient « leurs troupes et allaient se diriger contre votre Odjeac. « Nous n'avons cessé d'en avoir l'esprit en peine et l'âme « triste, jusqu'à ce que, enfin, ayant eu un entretien avec un « saint de ceux qui savent découvrir les choses les plus secrè- « tes (et celui-là a fait en ce genre des miracles évidents qu'il « serait inutile de manifester), je le consultai à votre sujet : « il me donna une réponse favorable qui, je l'espère de la « grâce de Dieu, sera plus vraie que ce que le ciseau « grave sur la pierre. Sa réponse a été que les Français « (que Dieu les extermine !) s'en retourneraient sans avoir « obtenu aucun succès. Soyez donc libre d'inquiétude et de « soucis, et ne craignez, avec l'assistance de Dieu, ni mal- « heur, ni revers, ni souillure, ni violence. Comment, d'ail- « leurs, craindriez-vous ? N'êtes-vous pas de ceux que Dieu a « distingués des autres par les avantages qu'il leur a accordés ?

« vos légions sont nombreuses et n'ont point été rompues par « le choc des ennemis; vos guerriers portent des lances qui « portent des coups redoutables, et ils sont renommés dans « les contrées de l'Orient et de l'Occident; votre cause est, en « même temps, toute sacrée; vous ne combattez ni pour faire « des profits, ni dans la vue d'aucun avantage temporel, mais « uniquement pour faire régner la volonté de Dieu et sa parole.

« Quant à nous, nous ne sommes pas assez puissant pour « vous envoyer du secours; nous ne pouvons vous aider que « par de bonnes prières, que nous et nos sujets adresserons à « Dieu, dans les mosquées. Nous nous recommandons aussi « aux vôtres dans tous les instants. Dieu les exaucera par « l'intercession du plus généreux des intercesseurs et du plus « grand des prophètes.

« Nous demandons à votre seigneurie de nous instruire de « tout ce qui arrivera. Nous en atttendons des nouvelles « avec la plus vive impatience; elle nous obligera de nous faire « connaître tout ce qui l'intéressera. Qu'elle vive éternelle-« ment en bien, santé et satisfaction.

« Le 24 d'el kaadi de l'an 1245 (1830).

« YOUSEF,

« Fils d'Ali, Pacha de Tripoli. »

Hussein se trouva ainsi réduit aux seules forces de son pachalick. Cependant, telles qu'elles étaient, Sidi-Ibrahim, son gendre, qu'il en avait investi du commandement en chef, aurait pu faire éprouver de grands désastres à l'armée française, s'il avait été général aussi habile qu'il était vain et rodomont. Aussi, au lieu de faire occuper les batteries basses de la baie et d'y en élever de nouvelles, il se contenta d'en dresser sur les hauteurs, laissant en quelque sorte la plage ouverte, et écrivant au pacha cette fanfaronnade. « Les infidèles veulent nous « attaquer par terre. Je les laisse débarquer afin que pas un « seul d'entre eux ne retourne dans sa patrie. »

Cependant l'amiral Duperré avait activement employé la fin de la journée et la nuit du 13, pour tout disposer afin que le débarquement pût commencer dès la pointe du jour.

Le 14 juin, dès quatre heures du matin, l'escadre de débar-

quement, ayant à bord la première division de l'armée, était en ligne parallèlement au rivage. Derrière elle était l'escadre de bataille et celle de réserve. Dans les interstices étaient groupés la flottille et le convoi. Au signal du débarquement, toutes les chaloupes furent mises à l'eau: chaque bateau eut son remorqueur, et bientôt vingt mille hommes voguèrent vers le rivage précédés par des chalands sur lesquels étaient installées huit pièces de campagne et une batterie de montagne toute prête à être mise en batterie. A quatre heures et demie la première division atteignit les brisants : on lança contre tous les mouvements de terrain qui pouvaient cacher une embuscade des fusées à la congrève et des obus, et dès que les marins purent prendre pied, le hallage commença. En peu d'instants toute cette division fut à terre avec ses pièces de campagne, sous le feu des batteries de l'ennemi qui, du reste, eurent peu d'effet. A six heures, la deuxième division et toute l'artillerie de campagne étaient à terre. A six heures et demie, le général en chef était débarqué. Le premier drapeau français qui plana sur la terre de l'Odjeac, y fut arboré par les nommés Sion, chef de la grande hune de la frégate le *Thétis*, et François Brunou, matelot de première classe de la *Surveillante*. Ces deux braves sautèrent à terre les premiers, s'élancèrent ensemble dans la tour de Torre-Chica, et y plantèrent le drapeau de la France.

Les Arabes occupaient les hauteurs au nombre de huit à dix mille environ. Leur plus forte position était en dehors de la presqu'île, formée de trois batteries échelonnées qui faisaient un feu plongeant mal dirigé, il est vrai, mais qui ne laissait pas que d'être inquiétant. Le général Berthezène, qui commandait la première division, reçut l'ordre de se porter en avant avec huit pièces de campagne, et de débusquer l'ennemi pendant que cinq bâtiments de guerre, mouillés dans la rade orientale, prenaient d'écharpe les batteries arabes et éteignaient peu à peu leur feu. La première division s'élança par bataillons en masse, au pas accéléré, de manière à tourner par la gauche, les batteries ennemies. Les divisions Loverdo et d'Escars suivirent le mouvement de la première. Malgré la

rapidité de la marche à travers un terrain peu accidenté, il est vrai, mais couvert de broussailles, l'ardeur des soldats français ne se ralentit pas un instant. Attaqués par des masses de cavalerie, ils montrèrent un admirable sang-froid. Ils arrivèrent ainsi aux pieds des redoutes, les tournèrent, et, s'y élançant à la baïonnette, s'en rendirent maîtres en peu d'instants. Treize pièces de canon de 16 et deux mortiers tombèrent en leur pouvoir. A midi, l'armée, entièrement débarquée, occupait les hauteurs en avant de la presqu'île, et le quartier-général était établi à Torre-Chica.

Mais en arrière de ces hauteurs, la cavalerie des Bédouins occupait encore des positions avantageuses d'où elle continuait la fusillade sur les troupes françaises. Les trois divisions de l'armée se mirent en marche sur divers points pour la débusquer. Elles suivaient une ligne directe à partir de leur point de départ. Le combat devint alors acharné. Les Bédouins défendirent le terrain pied à pied, et se battirent vaillamment. Tirant leur coup de fusil, ils se repliaient au galop, pour avoir, selon leur usage, le temps de charger et revenir faire feu de nouveau. Les soldats français, accablés sous le poids de leurs sacs et de cinq jours de vivres, morts de soif, se battaient partout avec ardeur et partout faisaient plier les Bédouins. A quatre heures, les Français occupaient toutes les positions de l'ennemi à deux lieues en avant du point de débarquement.

En même temps le génie s'occupait de tracer des retranchements pour couvrir l'isthme et y établir un dépôt d'approvisionnements. Le général Valazé en fit immédiatement commencer les travaux. Ils furent poussés avec activité : une ligne de fortifications, garnie d'artillerie, s'éleva de la haie de l'est à celle de l'ouest. Des puits furent creusés où l'on trouva de l'eau en abondance. Des fours furent construits, et, deux jours après le débarquement, l'armée put manger du pain frais. Des tentes se dressèrent; des cabanes de feuillage s'improvisèrent sur tous les points; les ateliers de forgerons et de charpentiers s'établirent; des restaurants, des cantines s'ouvrirent dans tous les quartiers du camp. Une transformation miraculeuse peupla, anima cette plage naguère si déserte et si morne.

Un peuple nouveau prit place et rang sur cette plage africaine, et se prépara à fonder une civilisation nouvelle sur les débris de tant de civilisations dont des siècles de barbarie avaient étouffé jusqu'aux moindres vestiges.

Le débarquement des vivres et des munitions commença aussi à s'opérer avec activité. Mais le 16, le mauvais temps fit suspendre cette importante opération. Dès le matin, le tonnerre gronda avec violence ; jusqu'à onze heures, des grains successifs assaillirent la flotte à l'ancre ; la mer devint monstrueuse ; les lames creusaient à tel point que, des navires tirant treize pieds d'eau et mouillés par vingt, tâlonnèrent et démontèrent leur gouvernail. Mais heureusement la tempête dura peu et le mal se borna à des accidents très remédiables.

La troupe eut peu à souffrir de l'orage du 16. Le bois abondait sur la plage : on y fit de nombreux bivouacs. Mais la masse des bâtiments qui encombrait la baie avait rendu leur position très dangereuse, et si l'orage avait régné quelques heures de plus, le grand désastre de 1541 eût pu être renouvelé. Pour prévenir un tel malheur, l'amiral Duperré dirigea sur Toulon les transports du personnel, les galères et tous les bâtiments inutiles.

Pendant plusieurs jours, l'armée occupa les positions dont elle s'était emparée ; l'ennemi s'était établi depuis le 15 au camp de Sidi-Kalef, et envoyait, jusqu'à une petite distance des bivouacs français, des tirailleurs dont le feu, quoique mal assuré, tua ou blessa une centaine d'hommes. Les contingents de Constantine, d'Oran, de Tittery, et une grande partie de la milice turque s'y trouvèrent réunis, le 18, au nombre de 40,000 hommes environ. Sidi-Ibrahim, gendre du pacha, les commandait. Le général en chef de l'armée française ayant attendu, pour donner l'ordre de marcher en avant, le débarquement du transport des subsistances et du matériel de siége, cette inaction avait d'autant plus accru la confiance des hordes algériennes, que, dans leurs idées, ne pas agir c'est avoir peur. Aussi se répétaient-elles ce dicton populaire : « Allah et « Tsâalebi sauveront toujours Alger la bien gardée. » Dans cette persuasion, Sidi-Ibrahim prépara une attaque générale.

Des batteries construites la veille, entre Staouëli et les positions françaises, révélèrent son projet. Dans le camp français tout fut disposé pour bien le recevoir; les deux premières divisions furent échelonnées sur les terrains accidentés des collines qui, en avant de la plaine de Staouëli, s'abaissent jusqu'aux dunes de Sidi-Ferruch. Deux batteries abandonnées par l'ennemi, dès le 14, les protégeaient. En seconde ligne, sur le terrain d'un ancien cimetière, était placée la troisième division. Cette disposition était peu avantageuse; les ailes présentaient des vides : le front de bataille était trop éloigné de la réserve, et offrait à un ennemi qui aurait su tirer parti de cette faute, la facilité de manœuvrer sur son derrière et de déplacer toute la ligne de bataille.

Le 19, dès la pointe du jour, l'armée ennemie s'avança sur une ligne beaucoup plus étendue que le front de nos positions. Son plan était d'entamer le centre de notre ligne avec le canon de ses redoutes, de manœuvrer sur les derrières de la gauche pour les séparer de la presqu'île, et de faire attaquer en même temps la droite. Ce plan, quoique habilement conçu par suite de la position désavantageuse de l'armée française, était dû entièrement au hasard. En effet, il est, en quelque sorte, le résumé de la stratégie arabe, dont toute la tactique militaire consiste à développer autant que possible le front de bataille, croyant la victoire assurée lorsqu'ils sont parvenus ainsi à envelopper l'ennemi. Nous verrons, dans le cours de cette histoire, ce même plan invariablement mis en pratique en toute circonstance.

Les plus grands efforts de l'ennemi se dirigèrent à l'extrême gauche, contre les brigades Clouet et Achard : là se trouvait la milice turque, commandée par Sidi-Ibrahim en personne. L'attaque s'y fit avec une grande résolution, à deux reprises; les janissaires après avoir, selon leur usage, tiré leur coup de fusil, s'élancèrent sur le front de nos lignes, le yatagan au poing, et furent repoussés. A la troisième, ils pénétrèrent jusque dans les retranchements qui couvraient le front de nos bataillons, et beaucoup d'entre eux y trouvèrent la mort. D'autre part, des nuées de cavaliers arabes fondaient, la lance baissée, et en

poussant des cris sauvages sur les retranchements, et venaient se briser contre les bayonnettes de nos soldats. Les contingents des beys d'Oran et de Constantine attaquèrent avec autant de résolution, mais avec aussi peu de succès, les divisions Berthezène et Loverdo. Ce dernier avait laissé avancer l'ennemi jusqu'au fond du ravin qui couvrait sa position et, par une charge à la baïonnette bien exécutée, l'avait repoussé après lui avoir fait éprouver des pertes sensibles.

Repoussé à la droite, l'ennemi redoublait d'efforts à la gauche. Entraînée à sa poursuite, la brigade Clouet avait pris position sur une hauteur en dehors du camp et n'était plus en ligne. Le 20me de ligne et le 1er bataillon du 28e qui composaient cette brigade, avaient épuisé leurs munitions et restaient exposés à un feu assez vif de l'ennemi. Ils reçurent l'ordre de s'établir en arrière ; et pendant que ce mouvement s'opérait, ils furent chargés avec tant d'impétuosité, que le 1er bataillon du 28e, coupé et en désordre, eut son drapeau engagé au milieu des Arabes. Le colonel Mounier qui voit ce péril, s'écrie : « Mes enfants, au drapeau ! » A cette voix le bataillon se rallie, entoure le drapeau, s'y presse pour le défendre contre des assaillants, dont le nombre croissait à chaque instant, étonne l'ennemi par tant de courage et de fermeté, et le maintient assez longtemps pour que les brigades Achard et Poret de Morvan, pussent s'avancer pour le dégager et repousser les Arabes.

L'ennemi ne tenait plus nulle part : le moment était décisif ; le général en chef ordonna l'attaque des batteries et du camp de Sidi-Kalef. Les généraux Damremont et d'Uzer marchèrent en avant avec les premières brigades de la division Loverdo ; le général d'Arcine, avec la troisième brigade détachée sur la gauche, suivit le mouvement de la brigade Clouet ; trois régiments de la division d'Escars s'avancèrent pour former la réserve. Dans l'est de la presqu'île, les bâtiments de guerre le *Griffon*, l'*Alerte*, le *Ducouëdic* et l'*Iphigenie* devaient appuyer ce mouvement.

Le plus vif enthousiasme éclata parmi les troupes lorsqu'on donna le signal d'attaquer le camp ennemi. Les troupes s'élancèrent au pas de charge. L'artillerie, toute de nouveau

modèle, était constamment en première ligne, malgré les difficultés du terrain. Son extrême mobilité contribuait puissamment à l'épouvante des Bédouins qui, attaqués sur tous les points à la bayonnnette, criblés d'obus et de mitraille, sont successivement débusqués de toutes leurs positions, tourbillonnent, chancellent et prennent enfin la fuite dans le plus grand désordre. Le feu des batteries ennemies, construites en avant du camp de Sidi-Kalef, n'arrêtèrent pas un moment nos troupes. Le 20me de ligne enleva les huit pièces de bronze qui les armaient. Les Turcs, les Arabes fuyant de toutes parts, abandonnèrent leur camp qui tomba au pouvoir du vainqueur avec tous ses approvisionnements. Quatre cents tentes y étaient dressées. Celles d'Ibrahim, des beys de Constantine et de Titery, étaient d'une grande magnificence, tendues à l'intérieur de velours cramoisi, de riches draperies relevées de glands et de franges d'or. On y trouva de la poudre et des projectiles en quantité, des magasins de subsistances, des troupeaux de moutons, plus de cent chameaux, et dans les tentes des chefs des repas copieux qui n'avaient certainement pas été préparés pour ceux qui les consommèrent. L'armée française avait eu six cents hommes tués ou blessés. Les 20e 28e et 37e régiments furent ceux qui souffrirent le plus.

Cette brillante affaire porta l'épouvante dans l'armée ennemie. La terreur fut si grande que les fuyards se jetèrent pêle-mêle dans Alger. Dans une salle de la Casbah, le Dey qui, au début de la campagne, avait promis cinq piastres pour chaque tête de Français qui lui serait apportée, déplorait amèrement alors de s'être attiré la colère d'un si terrible ennemi. Il avait vu, du haut d'une terrasse dominant la baie, ses troupes fuyant de toutes parts. Il entendait, au-dessous, les cris de ceux des soldats qui ayant pu arracher quelques têtes de la mêlée, demandaient le prix de leurs trophées sanglants, les hurlements de la populace que ce désastre épouvantable remplissait d'angoisse et de terreur. Des mouvements de colère se succédaient rapides sur ses traits, mais aucune parole ne les révélait au-dehors. Il attendait pour éclater celui qu'il rendait responsable de ce malheur, Sidi-Ibrahim, cet aga à

qui il avait donné sa fille la plus chérie, Hala-Aïché, et qui l'avait si vaniteusement bercé d'une espérance de victoire. Ibrahim parut enfin. Au premier regard qu'il jeta sur son beau-père et souverain, il vit les éclats de cette grande colère jusque alors suspendue, prêts à fondre sur lui. Il avait préparé quelques mots de justification, il ne put que baisser les yeux et se taire. Hussein prit la parole. Sa voix tremblait d'irritation; son regard vif encore, malgré son âge, lançait des flammes.

« — Salut, invincible aga! dit-il. Salut vainqueur des in-
« fidèles! Ils sont tous probablement précipités à la mer,
« comme tu nous l'avais promis? Il faudra sans doute agran-
« dir la Casbah pour contenir leurs dépouilles, créer de nou-
« veaux bagnes pour enfermer tant d'esclaves? Qu'en pense
« notre invincible aga? »

Il y eut un moment de terrible silence.

« — Est-il vrai, reprit le pacha d'une voix vibrante de co-
« lère, que toi, notre aga, notre gendre, le généralissime des
« milices de notre Odjeac, est-il vrai que tu as fui lâche-
« ment devant les Français?

« — Je me suis précipité trois fois avec rage contre ces
« maudits infidèles : trois fois j'ai été repoussé; les murs de
« la Casbah sont moins inébranlables qu'eux. Il faut, par
« Mahomet! qu'on les ait ferrés les uns aux autres. »

Ibrahim disait vrai. Trois fois il avait chargé avec vigueur à la tête des janissaires, les lignes françaises, trois fois il avait été repoussé avec de grandes pertes. A la vue de ces lignes compactes que la cavalerie, ni l'infanterie ne pouvaient entamer, il croyait de bonne foi, et ses soldats avec lui, que les Français étaient enchaînés les uns aux autres. Lors de l'expédition d'Égypte, à la vue des bataillons français recevant, sans s'ébranler, le choc d'une innombrable cavalerie, les Arabes avaient été dans la même persuasion. Cette excuse n'apaisa cependant pas la fureur du Dey qui éclata alors véhémente, terrible :

« — Chien! poltron! esclave! s'écria-t-il, sors de ma pré-
« sence; va-t-en, misérable, va-t-en, et bénis Allah d'être

« l'époux de ma fille, sans cela je t'aurais fait à l'instant « précipiter sur les ganches (1). »

Pendant ce temps, maîtres du camp ennemi, les soldats français qui, dans cette journée, avaient rivalisé de courage et d'ardeur, se reposèrent dans les tentes des Arabes et se restaurèrent avec les viandes fraîches qu'ils y avaient trouvées préparées. L'administration militaire fit immédiatement construire des hangars en toiles imperméables, pour servir d'hôpitaux mobiles, et y mettre à couvert les malades et les blessés. On s'occupa aussi de fortifier cette position pour y concentrer tout le matériel de siége. Une route protégée par des blockaux et des redoutes élevés à courte distance, fut ouverte pour rallier le nouveau camp à l'ancien.

Staouëli et Sidi-Kalef, points marqués sur les cartes, et qui se trouvent entre Torre-Chica et Alger, n'étaient pas des lieux habités : c'étaient des endroits couverts d'une végétation active, et arrosés par un ruisseau qu'alimentaient des sources abondantes qui y jaillissent en assez grand nombre. C'était un lieu de prédilection pour les Arabes qui y venaient souvent planter leurs tentes et faire paître leurs troupeaux. On y voit peu de broussailles mais quelques figuiers, mûriers, oliviers et des palmiers en assez grand nombre.

Après le combat du 19, toutes les forces de terre s'étaient concentrées dans ce nouveau camp. L'ancien camp de Torre-Chica fut confié à la garde de trois mille marins que l'amiral Duperré mit à la disposition du général en chef, sous le commandement du capitaine de vaisseau Hugon. Mais l'ennemi ne se montra que par détachements épars. La plupart des Arabes s'étaient éloignés, et les Turcs s'étaient renfermés dans les murs d'Alger où régnait la plus vive agitation. Les Français n'étaient pas encore en mesure de poursuivre leurs avantages et de marcher sur la ville. Les chevaux de l'artillerie de siège, ceux de l'administration, n'étaient pas entièrement débar-

(1) Les ganches étaient des crochets en fer fixés aux murs extérieurs de la Casbah à des distances très rapprochées. Ces crochets étaient destinés à recevoir les têtes des suppliciés. Dans des cas exceptionnels, un grand criminel était jeté vivant sur ces crochets où on le laissait jusqu'à ce qu'il fut mort.

qués, et il eût été peu prudent de commencer l'investissement de la place sans avoir la certitude que les subsistances seraient assurées pour vingt ou trente jours au moins, et que le manque de munitions n'exposerait pas les travaux de siège à être interrompus.

En attendant, les travaux des camps furent poussés avec activité, sous la direction du général Valazé, et la route entre le camp de Sidi-Ferruch et celui de Sidi-Kalef, fut tracée sur un développement de plus de huit milles. Elle avait une largeur de dix mètres et allait rejoindre une ancienne voie romaine qui conduit de Sidi-Kalef à Alger.

Malgré les coups de fusils qui s'échangeaient aux avant-postes, quelques Arabes vinrent visiter le camp français; la plupart étaient curieux de voir de près ces terribles vainqueurs : un de leurs parlementaires venait chaque jour voir son fils blessé qui se trouvait dans une ambulance. Ce malheureux vieillard fut la cause innocente de la mort de son fils qui, recueilli par les Français sur le champ de bataille, avait été transporté aux ambulances, très grièvement blessé àune jambe, dont l'amputation était devenue indispensable.

« — Par Allah! s'écria le père, je le défends, je ne veux « pas qu'il en soit ainsi. C'est Allah qui nous a donné le « corps, c'est Allah qui nous a donné la vie. L'un ne nous « appartient pas plus que l'autre. Nous n'y avons aucun « droit. Couper une partie du corps c'est un sacrilège : la « vie ne peut dépendre d'un sacrilège. Les hommes n'ont « ni le droit de l'abréger, ni le pouvoir de la prolonger. « Dieu seul a l'un et l'autre. »

Ce déplorable fatalisme causa la mort de son fils, qui mourut de sa blessure. — « Dieu est grand, dit-il alors, Dieu l'a « voulu : que sa volonté soit faite. » Il demanda à être conduit en présence du général en chef. — « Quoique vêtu de ces « simples habits, dit-il à M. de Bourmont, je suis scheik d'une « tribu nombreuse. Mon fils, en se battant contre les tiens, a « été blessé, recueilli par toi et soigné comme aurait pu le « faire sa propre mère : je l'ai vu. Il est mort de sa blessure, « mais c'est Dieu qui l'a voulu. Alors j'ai demandé à venir

« vers toi de ma propre volonté pour te remercier de la gé-
« néreuse hospitalité que tu as accordée à mon fils. En même
« temps j'ai voulu voir le chef des étrangers qui envahissent
« mon pays, et connaître ses sentiments à l'égard des Arabes.
« Puis, je demande à retourner parmi les miens, parce que je
« suis venu ici de mon plein gré, et que je ne suis pas ton
« prisonnier. »

Le général lui fit répondre par l'interprète que son roi ne l'avait envoyé que pour délivrer les Arabes du joug des Turcs.— « Si tu dis vrai, dit le scheik, j'espère bientôt déterminer ma
« tribu à traiter avec toi. Je sais bien que cette mission ne sera
« pas sans danger ; mais je suis vieux : ma vie n'a pas d'im-
« portance, et je n'ai que ce moyen de te prouver ma recon-
« naissance pour l'hospitalité que tu as accordée à mon fils. »

Il sortit du camp emportant des proclamations en arabe qu'on le chargea de répandre ; mais il ne tarda pas à expier la généreuse résolution que lui avait inspirée la piété paternelle. Des Arabes à qui il se confia le trahirent, et Hussein lui fit trancher la tête.

Le 23 juin, le débarquement du matériel était fort avancé : l'artillerie de siége, toutes les munitions embarquées sur les deux premières sections du convoi, les trois escadrons de cavalerie étaient rassemblés dans le camp. Mais les deux dernières divisions du convoi, parties de Palma le 18, étaient depuis huit jours en vue de la côte, luttant en vain contre les vents d'ouest et les courants violents qui les empêchaient d'approcher. La division du contre-amiral Rosamel, de concert avec la division du blocus du port d'Alger, était obligée de former à quelques lieues au large, une ligne de croiseurs, protégeant les transports et les empêchant de s'affaler à la côte.

Cette circonstance enhardit les Turcs et les Arabes qui, le 24, dès le matin, se présentèrent en assez mauvais ordre, mais en embrassant un front considérable. Sidi-Ibrahim, qui, à l'intercession de sa femme Lala-Aïché, avait trouvé grâce auprès du pacha, commandait encore en personne ces troupes. Dix à douze mille cavaliers Bédouins se précipitèrent d'abord

dans la plaine en poussant d'horribles hurlements. L'armée française se forma en carrés, l'un défendant l'autre, et soutint avec fermeté des charges vigoureusement conduites. Peu à peu on vit se couronner d'ennemis les collines qui terminent à l'est la plaine de Staouëli. Leur ligne était peu profonde mais fort étendue. La division Berthezène et la première brigade de la division Loverdo marchèrent à leur rencontre avec une batterie d'artillerie de campagne. A la vue des nouveaux bataillons français qui se disposaient en colonnes, l'ennemi céda sur tous les points. Quelques groupes, aux ailes, essayèrent seulement de faire une pointe dans nos lignes, mais désespérant, peu après, de les entamer, ils se replièrent après quelques charges sans résultat.

Les troupes françaises traversèrent la plaine avec rapidité. Elles atteignirent un terrain dont les accidents étaient plus prononcés, et se trouvèrent sur le groupe des hauteurs qu'occupent Alger et ses jardins. On y voyait de nombreuses habitations. Les vignes, les arbres fruitiers, les haies couvraient le sol : partout la terre étalait les produits de la culture la plus variée.

Les Arabes s'étaient portés derrière ces massifs : ils faisaient de là un feu très vif sur nos troupes, mais étaient facilement délogés par nos bataillons qui, les abordant partout résolument à la baïonnette, les poussaient devant eux battus et découragés. Ils s'y défendirent cependant avec acharnement, et leur feu de tirailleurs fut très meurtrier.

Vers le soir, l'armée algérienne qui, dans l'attaque comme dans la défense, paraissait avoir agi sans ensemble, se rallia sur la crète des hauteurs situées du côté opposé à celui qu'occupait l'armée française. Cette dernière prit position et développa son front en face de l'ennemi. Un ravin appelé Baekschédéré séparait les deux armées. La première division reçut l'ordre de se porter en avant. L'artillerie qui, avec sa rapidité ordinaire, avait surmonté toutes les difficultés du terrain, appuya ce mouvement. Des obus lancés à propos dispersèrent les groupes qui paraissaient les plus acharnés : la baïonnette de nos soldats fit le reste. Nos troupes avaient

atteint la limite du pays couvert : elles n'étaient séparées d'Alger que par un intervalle de cinq à six mille mètres. A ce moment, une violente détonation se fit entendre. Les Arabes venaient de faire sauter un magasin à poudre établi sur la pente des hauteurs dont ils avaient occupé la crète. Des nuages d'une épaisse fumée s'élevèrent en tourbillonnant à plus de cent mètres de hauteur, réfléchissant les hautes teintes du soleil d'Afrique.

Dès ce jour, les Arabes, plus disséminés que les jours précédents, ne reparurent sur divers points qu'en tirailleurs : leur but parut être moins de combattre que d'attaquer des hommes isolés et de piller des équipages. Quant au nouveau succès qu'elle venait d'obtenir, l'armée française avait eu peu de pertes à déplorer. Un seul des officiers avait reçu une blessure dont il succomba le lendemain : c'était un des quatre fils du général Bourmont ; dans l'affaire du 19, un de ses frères était entré le premier dans une batterie ennemie. Dans le sentiment qui jetait ainsi ces jeunes officiers au plus fort du danger pour tâcher de conjurer l'influence de l'impopularité du nom de leur père, il y avait à la fois quelque chose de touchant et d'honorable qu'il est du devoir de l'histoire de consigner.

Dans la situation où était l'armée de terre, sans matériel nécessaire pour attaquer Alger ou les forts qui l'environnent, les succès qu'elle avait obtenus jusqu'alors étaient tous ceux qu'on pouvait attendre d'elle. La marine travaillait sans relâche au débarquement des vivres, des machines et munitions de siège ; mais les vents d'ouest, qui régnaient constamment contre saison, contrariaient souvent cette opération. Cependant, dans la soirée du 26, un dernier convoi mit à terre tout ce qui restait à bord, de chevaux et de matériel de l'artillerie et du génie. Ce fut heureux ; car, pendant la nuit, le vent, quoique frais de la partie de l'est, sauta soudainement à l'ouest et soufla avec tant de force, qu'en peu d'instants la mer devint monstrueuse. Les bâtiments du convoi qui étaient à peine amarrés eurent beaucoup à souffrir et éprouvèrent d'assez fortes avaries : plusieurs vaisseaux chassèrent, cassèrent leurs

chaînes et leurs cigales d'ancres. A cette même date, un rapport de l'amiral Duperré causa quelque sensation en France.
« J'ai livré à l'armée, y était-il dit, 60,000 kilogrammes « de biscuit, que le général en chef m'a demandés : nous « éprouverons bientôt le besoin de vivres. L'armée expédi- « tionnaire a séjourné un mois à bord des bâtiments; la con- « sommation par le grand nombre de passagers a été plus « que double. J'ai demandé au préfet de Toulon de faire « préparer deux mois de vivres qui seront expédiés par les « divers bâtiments que je détache sur Toulon...... La sûreté « de l'armée navale a failli, à plusieurs reprises, être com- « promise. Les coups de vent se renouvellent fréquemment, « bien que nous soyons dans la belle saison. La mer devient « aussitôt monstrueuse. Je reconnais bien aujourd'hui que la « baie n'est pas tenable. Cependant, sans la présence d'une « partie de la flotte, point de débarquement, et par consé- « quent point de vivres pour l'armée de terre. La position « est des plus difficiles. Je demande à Toulon des remplace- « ments en ancres et amarres. » En même temps M. de Bourmont faisait évacuer par des corvettes de charge sur l'hôpital de Mahon les malades et blessés de l'armée au nombre d'environ dix-sept cents, et demandait le transport en Afrique d'une brigade de la division de réserve. Les évènements ultérieurs rendirent ce renfort inutile, mais l'opinion publique s'alarma; le rapport et la demande avaient fait naître des conjectures fâcheuses sur la situation de l'armée qui, électrisée par ses premiers succès, se préparait à les couronner par un éclatant triomphe.

Jusqu'au 28, il n'y eut, sur le développement de tout le front de la ligne française que des engagements partiels dans lesquels quelques bataillons, entraînés trop loin par leur ardeur et assaillis, à l'improviste, par les forces supérieures d'un ennemi qui profitait habilement de tous les accidents de terrain, eurent beaucoup à souffrir : un bataillon du 2me léger perdit soixante hommes; un du 36me en eut quatre-vingt mis hors de combat; les 17me et 30me de ligne éprouvèrent aussi des pertes sensibles. Mais après l'entier débarquement du ma-

tériel de siège, le général en chef donna l'ordre de prendre l'offensive sur toute la ligne.

Un bataillon de la division Loverdo et trois équipages temporaires formant une masse de 2,200 hommes environ, sous les ordres du colonel Lerident du 48e, formèrent la garnison de la presqu'île. Toutes les forces de terre réunies s'ébranlèrent le 29; à la pointe du jour et marchèrent à l'ennemi en avant d'Alger. Les 2me et 3me brigades de la division Berthezène furent chargées de l'attaque de la droite; Les 1re et 5me brigades de la division Loverdo de celles du centre; le duc d'Escars, avec les deux premières brigades de sa division, reçut l'ordre d'attaquer la gauche et de suivre la ligne de partage des ravins qui versent à l'est et à l'ouest d'Alger. L'armée algérienne avait concentré ses forces sur un des contreforts du Boudjaréah : ses lignes étaient appuyées par plusieurs bouches à feu de gros calibre; c'est de là qu'elle n'avait cessé de harceler nos troupes pendant cette guerre d'avant-postes de plusieurs jours.

Pendant cette marche, sans guides, sans cartes stratégiques à travers un pays prodigieusement accidenté, coupé de ravins, hérissé de monticules dominant parfois des vallées sans issues, l'armée courut de graves dangers. Les divers corps s'égaraient, se mêlaient, se retrouvant souvent hors de ligne ; la chaleur était excessive ; l'eau manquait partout. Les soldats tombaient de besoin et de fatigue ; les corps marchaient sans ordre, et il était presqu'impossible qu'il en fût autrement au milieu de ces fausses marches qui les jetaient souvent dans des directions contraires à celles qu'ils devaient tenir. Avec un ennemi plus habile ou plus actif que des Turcs, elle eût été ou exterminée ou réduite à composer. Le courage et la patience des soldats français surmontèrent enfin des obstacles qu'il eût été beaucoup plus prudent de ne pas braver.

Les divisions, après des fatignes infinies, parvinrent enfin à se rallier aux pieds des hauteurs qu'occupait l'armée algérienne qui avait réuni le plus de forces sur sa gauche. Les brigades Berthier et Hurel attaquèrent ce point avec tant de vigueur que l'ennemi n'attendit pas le choc sur les autres. La

division Berthezène occupa la crête des collines dominant tout le pays environnant et qui s'élevaient entre la mer et le point d'attaque de la division d'Escars. Le général Loverdo put établir, presque sans coup férir, deux bataillons sur un des versants du plateau qui commandait le fort de l'Empereur. Le duc d'Escars put aussi assez se rapprocher pour que les deux brigades fussent à portée de concourir, dès la nuit suivante, à l'ouverture de la tranchée dont le général Valazé traça immédiatement les premiers ouvrages à 250 mètres environ du château.

Le fort ou château de l'Empereur avait pris son nom de Charles-Quint qui, en 1541, campa sur l'emplacement où il fut construit plus tard par Alleu-Pacha. Sa forme était un carré long : du côté de la mer, il était inattaquable et avait été bâti plutôt contre la ville que pour défendre la campagne. Du haut du plateau de Boudjaréah dont l'armée française couronna le sommet après en avoir débusqué les Arabes, le regard découvrait le Sahel, la plaine de la Mitidja, et les flancs de l'Atlas. Alger et son port, la mer qui la borde, les jardins qui l'environnent, le massif qui la domine, la chaîne gigantesque de l'Atlas qui l'entoure au loin sur trois de ses revers, présentaient un panorama magnifique. Sur la pente septentrionale du massif qui s'avance dans l'intérieur de la mer et dont les dernières ramifications s'étendant à l'est jusqu'à l'Aratch, à l'ouest jusqu'au Mazafran et venant se perdre au midi dans la plaine de la Mitidja, était bâti Alger. Son enceinte était triangulaire, consistant en un mur flanqué de tours en assez bon état sur un développement de trois mille mètres environ et percé de cinq portes dont deux, Bab-Azoun et Bab-el-Oued étaient aux extrémités inférieures des fronts de terre. Le masssif sur lequel se trouve Alger est couvert de vergers et de maisons de campagne, délicieuses villas mauresques, dans lesquelles les habitants de la ville passaient les trois quarts de l'année. Elles sont toutes au milieu de beaux jardins, clos de haies, plantés d'arbres fruitiers et d'arbustes odoriférants. On arrivait à ces jardins par des chemins praticables seulement à cheval. à moins qu'ils ne fussent près

de la mer où on pouvait aller en voiture. On y cultivait quelques légumes et beaucoup de fleurs. L'oranger, le citronnier, l'abricotier, le pêcher. le cerisier, le grenadier, l'amandier, le poirier, le pommier y étaient plantés en assez grande abondance. Il y avait aussi plusieurs plantations de bananiers. Dans les environs, parmi les espèces forestières, on trouvait fréquemment le chêne vert, le frêne, l'orme, le tremble aux feuilles argentées, le cyprès et l'olivier sauvage qui atteint dans ce climat une grosseur étonnante, et qui, par la couleur verte et foncée de ses feuilles, diffère totalement des oliviers à feuilles grisâtres qu'on trouve dans le midi de la France. Tous ces jardins pouvaient être facilement arrosés, et, dans la plupart des maisons de campagne, il y avait de beaux jets d'eau au milieu de bassins en marbre blanc.

L'active végétation de ces lieux leur donnait de loin l'aspect d'un tapis de verdure à l'une des extrémités duquel s'élevait Alger, dont la blancheur éclatante contrastait avec les teintes sombres des environs. Au milieu de ce labyrinthe inextricable des jardins et des villas, coupés en tous sens de routes resserrées entre de fortes haies de buissons, de cactus, d'agaves, et impraticables pour une armée, Alger semblait d'autant plus inabordable par terre, qu'outre les facilités que ces lieux offraient pour s'embusquer, ils étaient battus en tous sens par les canons de quelques forts ou batteries échelonnées sur la plage, et surtout par ceux de la Casbah, qui s'élevait à l'extrémité de l'angle formé par les deux fronts du rempart des deux côtés de la terre. Ce fut dans ces étroits défilés, au milieu de ce réseau de chemins et de jardins, qu'en 1775, les troupes espagnoles d'Oreilly eurent à subir un épouvantable désastre. Le fort de l'Empereur était bâti en avant de la Casbah, sur une élévation dépendante d'une chaîne de monticules, qui s'élevaient graduellement à mesure qu'il s'éloignaient de la place; mais le plateau supérieur de Boudjaréah dominait à la fois la Casbah et le fort de l'Empereur. Après des efforts inouis de travail et de courage, l'armée française était parvenue à s'y établir. Le quartier-général était à deux mille mètres du fort.

Malgré les fatigues de la journée, la tranchée avait été immé-

diatement ouverte, et les soldats y avaient travaillé avec tant d'ardeur, que le 30 au matin une première parallèle était tracée à une distance moyenne de cinq cents mètres du fort, et que mille mètres de tranchée étaient ouverts. Pendant les jours et les nuits suivantes, les travaux furent poussés avec activité. L'artillerie ennemie tira peu : la garnison du fort ne fit qu'une seule sortie qui fut repoussée avec avantage. Cette garnison se composait cependant de quinze cents janissaires et huit cents topjis, canonniers choisis parmi les plus exercés du Dey. Les uns et les autres, dirigés par de plus habiles chefs, auraient pu faire éprouver de grandes pertes à l'armée française; mais les travaux du siège en furent à peine partiellement interrompus. Seulement, pendant le jour, les tirailleurs turcs et arabes se glissaient à la faveur des buissons ou des hautes berges des ravins qui étaient à la gauche des attaques et venaient tirer à courte portée sur les travailleurs. Ils parvinrent ainsi à blesser un fort grand nombre de soldats qui ne purent se mettre à l'abri de leurs atteintes, qu'en élevant des épaulements de terre. Une nuit cependant, des miliciens suivis de bandes d'Arabes se précipitèrent sur une des batteries qui étaient encore masquée, et assaillirent nos soldats occupés à travailler avec tant d'impétuosité qu'ils n'eurent pas le temps de prendre leurs armes, et ne purent se défendre qu'avec leurs instruments de travail. Heureusement, deux bataillons d'infanterie, se formèrent immédiatement en bataille et ouvrirent un feu de deux rangs si nourri, que les ennemis furent forcés de battre en retraite, emportant malheureusement pour trophée plus d'une tête de nos malheureux soldats.

Cette alerte eut un autre inconvénient : ce fut de révéler aux Turcs l'importance des travaux qui s'exécutaient à portée de leurs canons. Jusqu'alors, dans la persuasion où ils étaient, que le château de l'Empereur ne pourrait être pris et ruiné que par une citadelle de force supérieure, ils avaient peu le sentiment du danger de ces longues et faibles lignes de circonvallation qui s'étendaient autour d'eux. Mais quand ils eurent vu de près ces batteries que leur avaient masqué jusqu'alors des arbres ou des haies, et qui dominaient de plusieurs pieds les

parapets du château, leur opinion se modifia étrangement, et à la confiance succéda une triste prévision. Dès ce moment, les forts de la Casbah et de l'Empereur firent un feu roulant sur tout le front de la ligne française, tandis que les tirailleurs arabes avec leurs longs fusils prenaient les travailleurs à revers et causaient à l'armée des pertes sensibles. Dans cette fâcheuse circonstance, une fausse attaque sur les batteries de mer de l'ennemi fut jugée indispensable pour attirer son attention sur plusieurs points à la fois, et donner un peu de répit à l'armée de terre. L'amiral Duperré reçut ordre de l'exécuter.

Le 1er juillet, une brise maniable de l'est à l'ouest permit ce mouvement. L'amiral Rosamel défilait à grande portée de canon, avec sa division sous les batteries ennemies, depuis la pointe Pescade jusqu'au Môle; mais il reconnut que les forts étaient démunis de leurs canonniers. Leur feu, en effet, ne commença que sur les vaisseaux du centre, après l'arrivée des artilleurs rappelés à leurs pièces des forts de la Casbah et de l'Empereur. Cette diversion utile ne put cependant être reprise que le surlendemain. Le calme parfait qui régna la veille la rendit impossible. Mais le 3, dix vaisseaux et frégates parvinrent à se rallier en ordre de bataille, en se formant sur le vaisseau amiral qui avait la tête. Ils défilèrent ainsi sur toutes les batteries de mer, en commençant par la pointe de Pescade. Quatre d'entre elles avaient été évacuées par l'ennemi, dans l'intention de réunir tous les canonniers sur les forts et batteries plus rapprochées de la ville. A deux heures, la frégate *la Bellone* en avant de l'armée, commandée par le capitaine de vaisseau Gallois, ouvrit à petite portée de ses canons de 18, un feu vif et soutenu sur le fort des *Anglais*. Tous les autres bâtiments commencèrent le leur successivement, et défilèrent ainsi à demi-portée de canon, sous le feu tonnant de trois cents pièces d'arsillerie, depuis celles du fort des *Anglais* jusqu'à celles du Môle inclusivement. Les bombardes défilant en seconde ligne, ripostèrent sous voiles aux bombes nombreuses, lancées par l'ennemi, dont le feu était épouvantable, mais mal dirigé. La plupart des bombes éclataient en l'air : les boulets dépassaient les bâtiments sans les atteindre. Le feu des Français

mieux dirigé, éteignit celui de beaucoup de pièces des forts.

Cette diversion avait permis de hâter les travaux de siége devant le fort de l'Empereur. Le 4 juillet, avant le jour, tout fut prêt. Six batteries furent démasquées. Trois armées, l'une de six pièces de 24, l'autre de quatre pièces du même calibre, la troisième de deux obusiers de 8 pouces et de deux mortiers de 10, devaient faire converger leurs feux sur la face sud-ouest du château qui avait paru offrir le plus d'avantages pour rendre une brèche praticable. La quatrième était armée de deux mortiers de 10 pouces et de six pièces de 16 qui enfilaient la courtine du front sud-ouest du château et battaient de plein fouet le front nord-ouest. Les deux autres devaient répondre aux feux de la Casbah. En même temps, l'armée avait rectifié ses positions, et les divers régiments avaient été postés de manière à pouvoir profiter avec avantage de toutes les éventualités possibles. Une fusée donna le signal de l'attaque : le feu commença. Pendant trois heures, l'ennemi y répondit vivement. Malgré le feu des batteries françaises qui les battaient de front et d'écharpe, malgré l'élargissement des embrasures qui les mettaient presque à découvert, les canonniers turcs restaient bravement à leur poste. Mais la justesse du feu des batteries assaillantes, que dirigeait le général Lahitte, fit bientôt taire celui des batteries assaillies. A neuf heures, le feu du fort était éteint : on commença à battre en brèche.

Ce commencement d'un succès si rapide et si éclatant électrisa les troupes de toutes armes. Les officiers et soldats d'artillerie et du génie avaient vaillamment soutenu la vieille renommée de leurs corps. Les officiers et les soldats des autres corps brûlaient d'impatience que la brèche fût praticable pour monter à l'assaut. Mais après l'extinction des feux du fort, les canonniers turcs découragés étaient rentrés dans Alger en s'écriant que le fort allait être ruiné en moins d'une heure et qu'on les sacrifiait inutilement. Le Dey alors avait donné l'ordre de mettre le feu aux poudres, et au moment où l'on commençait à battre en brèche, une épouvantable explosion se fit entendre. En même temps, des nuages de poussière et

de fumée, des jets de flammes s'élevaient à une hauteur prodigieuse : des quartiers de maçonnerie, des débris de canons et d'affûts furent lancés dans toutes les directions; l'air en était obscurci. L'armée entière fut un instant ébranlée et craintive.

Mais lorsque les débris qui obscurcissaient l'air furent retombés en pluie bruyante sur le sol, lorsque le vent eut dissipé la fumée épaisse et blanchâtre qui couvrait le fort, et qu'on put reconnaître que toute la face ouest du château n'offrait qu'une immense brèche, les troupes de tranchée demandèrent à grands cris à marcher en avant; le général Hurel qui les commandait donna le signal. En quelques instants, les troupes franchirent l'espace qui les séparait du fort et en escaladèrent sans résistance les ruines. Le drapeau français fut planté sur ses décombres encore fumants.

La prise du fort de l'Empereur dont les feux plongeants pouvaient canonner la ville, la Casbah et tous les forts de la marine, décidait en quelque sorte du sort d'Alger. Cependant, malgré les vents peu favorables, pour ne laisser aucun répit à l'ennemi, en attendant que l'armée de terre eût pu ouvrir une nouvelle tranchée devant la ville, l'amiral Duperré se préparait à renouveler une attaque sur les batteries de mer, lorsque l'amiral de la flotte algérienne se présenta à son bord et réclama la paix, au nom du Dey, en le suppliant de cesser les hostilités. L'amiral consentit à suspendre sa nouvelle attaque, après avoir répondu que les dispositions de l'armée sous ses ordres étaient subordonnées à celles de l'armée de terre dont il devait, avant tout, s'assurer auprès du général en chef.

Sidi-Mustapha, premier secrétaire d'Hussein, fut alors envoyé directement à M. de Bourmont qui s'était établi au fort de l'Empereur et lui parla en ces termes :

« O invincible tête des armées du plus grand sultan de « notre siècle ! Dieu est pour toi et pour tes drapeaux; mais « la clémence de Dieu commande la modération après la vic- « toire. La prudence humaine la conseille comme le moyen « le plus sûr de désarmer tout-à-fait l'ennemi vaincu. Hus- « sein-Pacha baise la poussière de tes pieds et se repent d'avoir

« rompu ses anciennes relations avec le grand et puissant « Melek-Charal (le roi Charles X). Il reconnaît aujourd'hui « que, quand les Algériens sont en guerre avec le roi de « France, ils ne doivent pas faire la prière du soir avant « d'avoir obtenu la paix. Il fait amende honorable pour « l'insulte commise sur la personne de son consul ; il renonce, « malgré la pauvreté de son trésor, à ses anciennes créances « sur la France ; bien plus, il payera tous les frais de la « guerre. Moyennant ces satisfactions, notre maître espère « que tu lui laisseras la vie sauve, le trône d'Alger, et que, « de plus, tu retireras ton armée de la terre d'Afrique et tes « vaisseaux de ses côtes. »

Ces satisfactions ne parurent pas suffisantes au général en chef qui chargea le parlementaire de remettre au Dey la note suivante comme ultimatum.

« Le sort de la ville d'Alger et de la Casbah est dans mes « mains, car je suis maître du fort de l'Empereur et de toutes « les positions voisines. En quelques heures, les cent pièces « de canons de l'armée française et celles que j'ai enlevées « aux Algériens auront fait de la Casbah et de la ville un « monceau de ruines ; et alors Hussein-Pacha et les Algé- « riens auront le sort des populations et des troupes qui se « trouvent dans les villes prises d'assaut. Si Hussein veut avoir « la vie sauve pour lui, les Turcs et les habitants de la ville, « qu'ils se rendent tous *à merci* et remettent sur-le-champ « aux troupes françaises la Casbah, tous les forts de la ville « et les forts extérieurs. »

Le Dey, en apprenant ces dures conditions, resta quelques instants, la tête cachée dans sa main, gardant un morne et douloureux silence. Sa situation, en effet, était critique : toute résistance était d'abord impossible en ce que, après l'explosion du fort de l'Empereur, les Arabes, qui n'avaient jusqu'alors cessé de harceler les lignes françaises, s'étaient enfuis vers la plaine, entraînant avec eux la majeure partie des contingents de Constantine et de Tittery. D'autre part, l'esprit d'insubordination et de révolte des janissaires commençait à éclater : la plus grande fermentation régnait parmi eux : ils s'étaient

même réunis en divan extraordinaire et avaient adopté la résolution suivante qu'ils envoyèrent par un de leurs parlementaires communiquer à M. de Bourmont et qui caractérise si bien l'esprit de cette turbulente milice. Voici cette curieuse communication.

« Salut et gloire au grand sultan et Padsicha-Charal, le glo-« rieux, le sublime, le secouru de Dieu, et à son sélictar « (général) redoutable, illustre et fidèle contidi !

« Les grands rois qui ont d'immenses domaines ne font « pas la guerre pour y ajouter des provinces pauvres et éloi-« gnées. Les rois possesseurs d'immenses trésors dédaignent « de les grossir d'un peu d'or; mais fiers et implacables, ils ne « posent les armes que quand le sang de leur ennemi a coulé, « que quand ils ont lavé l'insulte qui fut la première cause « de la guerre. Apprends donc, ô vaillant général, que l'in-« sulte faite au grand Melek Charal est l'insulte personnelle « de Hussein-Pacha. L'argent qu'il réclamait de lui et de son « consul, au lieu d'être la propriété du beylic et celle de ses « frères et enfants, les miliciens Turcs, était sa propriété unique « et celle de quelques chiens de juifs, qui lui avaient prêté « leurs ruses et leurs noms dans cette affaire. Le glorieux « Melek Charal a eu raison de refuser de payer, et il doit « vouloir la mort de l'insolent qui osa insulter son ambassa-« deur. Plusieurs fois, déjà nos frères ont essayé de se révol-« ter à cause de cette affaire, contre Hussein, qui, en la com-« mettant, s'est montré traître à ses devoirs et à son pays : « nous avons enfin réussi, nous le tenons prisonnier dans son « palais. Que ta bouche laisse tomber une seule parole et « nous allons t'envoyer sa tête en réparation de ses méfaits. « Nous espérons que cette satisfaction fera cesser la guerre « et que ton armée se retirera; nous nous empresserons d'éle-« ver au pouvoir suprême un autre pacha, qui recherchera « et cultivera par tous les moyens possibles, l'amitié et les « bonnes grâces de Melek Charal, et protègera les consuls, « les marchands et les vaisseaux dans nos ports. »

Comme on le voit, le dey Hussein n'avait guère le choix des moyens; les troupes des beylics de la Régence l'avaient

abandonné, et celle qui lui restaient offraient sa tête pour prix de la paix. Le général en chef reçut avec indignation la proposition des janissaires, et leur fit dire que si la milice algérienne ne cessait à l'instant même ses délibérations et que si elle tentait la moindre attaque contre la Casbah, la ville ou le Dey, les membres du divan extraordinaire en répondraient sur leur tête.

Dans l'après-midi, le secrétaire du Dey revint en parlementaire auprès du général en chef. Il était accompagné du consul, du vice-consul d'Angleterre et de deux négociants maures, les plus riches de la ville. Le but de ces envoyés était d'obtenir des conditions meilleures et surtout de demander l'explication de ce qu'on entendait[1] par ces mots : « Se rendre à « merci, » que les Algériens n'épargnant jamais un ennemi vaincu, n'avaient pu s'expliquer que d'après leurs barbares usages. Cette clause mal interprétée avait excité une fermentation qui, exaspérant les esprits, pouvaient les porter à une défense désespérée dont les suites auraient incontestablement été très graves, non pas pour l'armée française, mais pour les habitants d'Alger. M. de Bourmont modifia en conséquence les clauses de la capitulation, et en fit un traité officiel qu'il signa et qu'il remit au secrétaire du Dey : il lui adjoignit M. Braschewitz, ancien premier interprête de l'armée d'Égypte, pour expliquer au Dey et au Divan les conditions exigées. Voici en quels termes M. Braschewitz rapporte cette conférence.

« Sur les cinq heures environ j'arrivai à la Porte-Neuve, qui ne fut ouverte qu'après beaucoup de difficultés. Je me trouvai au milieu d'une troupe de janissaires en fureur ; ceux qui me précédaient avaient peine à faire écarter devant moi la foule de Maures, de Juifs et d'Arabes qui se pressaient à nos côtés. Pendant que je montais la rampe étroite qui conduit à la Casbah, je n'entendis que des cris d'effroi, de menace et d'imprécation qui retentissaient au loin, et qui augmentaient à mesure que nous approchions de la place. Ce ne fut pas sans peine que nous parvînmes aux remparts de la citadelle ; Sidi-Mustapha qui marchait devant moi, s'en fit ou-

vrir les portes, et elles furent, après notre entrée, aussitôt refermées sur les flots de populace qui les assiégeait. La cour du divan où je fus conduit était remplie de Janisaires : Hussein était assis à sa place accoutumée. Il avait debout, autour de lui, ses ministres et quelques consuls étrangers; l'irritation était violente : le Dey seul me parut calme, mais triste. Il imposa silence de la main, et tout aussitôt me fit signe d'approcher avec une expression très prononcée d'anxiété et d'impatience; il avait à la main les conditions écrites sous la dictée de M. de Bourmont. Après avoir salué le Dey et lui avoir adressé quelques mots respectueux sur la mission dont j'étais chargé, je lus, en arabe, les articles suivants avec un ton de voix que je m'efforçai de rendre le plus assuré possible :

« 1° *L'armée française prendra possession de la ville d'Alger, de la Casbah et de tous les forts qui en dépendent, ainsi que de toutes les propriétés publiques, demain,* 5 *juillet* 1830, *à dix heures du matin, heure française.* Les premiers mots de cet article excitèrent une rumeur sourde qui augmenta quand je prononçai les mots : *à dix heures du matin.* Le Dey réprima ce mouvement : je continuai.

« 2° *La religion et les coutumes des Algériens seront respectées : aucun militaire de l'armée ne pourra entrer dans les mosquées.* Cet article excita une satisfaction générale. Le Dey regarda toutes les personnes qui l'entouraient comme pour jouir de leur approbation et me fit signe de continuer.

« 3° *Le Dey et les Turcs devront quitter Alger dans le plus bref délai.* A ces mots, un cri de rage retentit de toutes parts : le Dey pâlit, se leva et jeta autour de lui des regards inquiets. On n'entendait que ces mots répétés avec fureur par les janissaires : *el mout! el mout!* (la mort! la mort!) Je me retournai au bruit des yatagans et des poignards qu'on tirait des fourreaux, et je vis leurs lames briller au-dessus de ma tête. Je m'efforçai de conserver une contenance ferme, et je regardai fixement le Dey. Il comprit l'expression de mon regard, et prévoyant les malheurs qui allaient en résulter, il descendit de son divan, s'avança d'un air furieux vers cette multitude effrénée, ordonna le silence d'une voix forte et me

fit signe de continuer. Ce ne fut pas sans peine que je fis entendre la suite de l'article qui ramena un peu de calme : *On leur garantit la conservation de leurs richesses personnelles : ils seront libres de choisir le lieu de leur retraite.*

« Des groupes se formèrent à l'instant dans la cour du divan. Des discussions vives et animées avaient lieu entre les officiers turcs ; les plus jeunes demandaient à défendre la ville. Ce ne fut pas sans peine que l'ordre fut rétabli et que l'aga, les membres les plus influents du divan, le Dey lui-même, leur persuadèrent que la défense était impossible et qu'elle ne pourrait amener que la destruction totale d'Alger et le massacre de la population. Le Dey donna l'ordre de faire évacuer les galeries de la Casbah, et je restai seul avec lui et ses ministres. L'altération de ses traits était visible. Sidi-Mustapha lui montra alors la minute de la convention que le général en chef nous avait remise et dont presque tous les articles lui étaient personnels et réglaient ses affaires particulières. Elle devait être échangée et ratifiée le lendemain matin avant dix heures. Cette convention fut l'objet d'un long débat entre le Dey et ses ministres : ils montrèrent dans la discussion des articles et dans le choix des mots toute la défiance et la finesse qui caractérisent les Turcs dans leurs transactions : on peut apercevoir, en la lisant, toutes les précautions qu'ils prirent pour s'assurer toutes les garanties désirables. Les mots et les choses y sont répétés à dessein avec affectation : et toutes ces répétitions, qui ne changeaient rien au sens, étaient demandées, exigées ou sollicitées avec les plus vives instances de la part des membres du divan. Sidi-Mustapha la copia en langue arabe et la remit au Dey avec le double en langue française que j'avais apporté. Comme je n'avais pas mission de traiter, mais de traduire et d'expliquer, je demandai à retourner vers le général en chef pour lui rendre compte de l'adhésion du Dey et de la promesse que l'échange des ratifications serait fait le lendemain de grand matin. Hussein me parut satisfait de cette conclusion. Tandis que les ministres s'entretenaient entre eux sur les moyens à prendre pour l'exécution de la capitulation, le Dey se fit apporter par un esclave noir un grand

bol en cristal rempli de limonade à la glace. Après en avoir bu, il me le présenta, et je bus après lui. Je pris congé. Il m'adressa quelques paroles affectueuses et me fit reconduire jusqu'aux portes de la Casbah par le *bachi-chiaoud* et par Sidi-Mustapha, son secrétaire. Ce dernier m'accompagna avec quelques janissaires jusqu'à peu de distance de nos avant-postes. »

Quoique les hostilités eussent été suspendues, l'armée française n'en pressait pas moins les travaux du siége, dans le cas où la convention ne serait pas exécutée. Pendant la nuit du 4 au 5; ils avaient été poussés avec vigueur et à la pointe du jour une communication de huit cents mètres liait le château de l'Empereur à l'emplacement qui devait recevoir la batterie de brèche à établir contre la Casbah. Le Dey, de son côté, aurait désiré une prolongation d'armistice, et dès cinq heures du matin l'amiral de la flotte algérienne se rendit de nouveau, de sa part, auprès de M. Duperré, pour renouveler ses sollicitations. Mais il n'en obtint que la note suivante :

« Vaisseau *la Provence*, devant Alger le 5 juillet 1830.

« L'amiral soussigné, commandant en chef l'armée navale de S. M. très chrétienne, en réponse aux communications qui lui ont été faites au nom du dey d'Alger, et qui n'ont que trop longtemps suspendu le cours des hostilités, déclare que tant que le pavillon de la Régence flottera sur les forts et sur la ville d'Alger, il ne peut plus recevoir aucune communication, et la considère toujours comme en état de guerre. »

Une copie de cette note fut remise aussi pour le général en chef de l'armée de terre, auprès de qui le Dey avait tenté une démarche semblable, en faisant demander que l'occupation fût différée de vingt-quatre heures. M. de Bourmont exigea que la convention fût immédiatement ratifiée, et que les forts, le port et la ville fussent remis aux troupes françaises, à onze heures du matin. Le Dey y consentit, et en confirma l'engagement en apposant son sceau sur la convention suivante :

CONVENTION ENTRE LE GÉNÉRAL EN CHEF DE L'ARMÉE FRANÇAISE ET S. A. LE DEY D'ALGER.

« Le fort de la Casbah, tous les autres forts qui dépendent d'Alger et le port de cette ville, seront remis aux troupes françaises, ce matin à dix heures.

« Le général en chef de l'armée française s'engage envers S. A. le dey d'Alger, à lui laisser la liberté et la possession de ce qui lui appartient personnellement.

« Le Dey sera libre de se retirer, avec sa famille et ce qui lui appartient, dans le lieu qu'il fixera ; et tant qu'il restera à Alger il sera, lui et toute sa famille, sous la protection du général en chef de l'armée française ; une garde garantira la sûreté de sa personne et de sa famille.

« Le général en chef assure à tous les soldats de la milice les mêmes avantages et la même protection.

« L'exercice de la religion mahométane restera libre ; la liberté des habitants de toutes classes, leur religion, leurs propriétés, leur commerce et leur industrie ne recevront aucune atteinte ; leurs femmes seront respectées, le général en chef en prend l'engagement sur l'honneur.

« L'échange de cette convention sera fait avant dix heures du matin, et les troupes françaises entreront aussitôt après dans la Casbah, et successivement dans tous les autres forts de la ville et de la marine.

« Au camp devant Alger, le 5 juillet 1830. »

Dès dix heures du matin, l'armée, aux termes de la convention, se mit en mouvement vers la ville. Les trois divisions y entrèrent par la Porte-Neuve, précédées par une batterie de campagne. A leur approche le Dey avec ses femmes, ses domestiques et ses esclaves, évacua la Casbah. Le pavillon français remplaça sur la citadelle algérienne, le pavillon d'Alger, et fut arboré successivement sur tous les forts et batteries. L'armée navale le salua par vingt-un coups de canon. Le lendemain 6, le vaisseau-amiral *la Provence* mouilla sous les murs d'Alger. Le contre-amiral Rosamel et le capitaine de vaisseau Porée, reçurent ordre de croiser avec deux divisions à l'ouest des baies d'Alger et de Sidi-Ferruch. L'armée fran-

çaise trouva à Alger douze bâtiments de guerre, quinze cents pièces de canons en bronze et les arsenaux de la guerre et de la marine bien approvisionnés d'armes et de munitions. Un *Te Deum* fut solennellement chanté pour cette rapide conquête, et le général en chef adressa à l'armée l'ordre du jour suivant :

« Soldats, la prise d'Alger était le but de la campagne ; le dévouement de l'armée a devancé l'époque où il semblait devoir être atteint. Vingt jours ont suffi pour la destruction de cet État dont l'existence fatiguait l'Europe depuis tant de siècles. La reconnaissance de toutes les nations civilisées sera pour l'armée d'expédition le fruit le plus précieux de sa victoire. L'éclat qui doit en rejaillir sur le nom français aurait largement compensé les frais de la guerre, mais ces frais même seront payés par la conquête. Un trésor considérable existe dans la Casbah ; une commission composée de M. l'Intendant en chef de l'armée, de M. le général Tholosé et de M. le payeur-général, est chargée par le général en chef d'en faire l'inventaire : dès aujourd'hui elle s'occupera de ce travail sans relâche, et bientôt le trésor conquis sur la Régence ira enrichir le trésor français. »

Peu de jours après l'ex-dey rentra, non plus en maître, mais en solliciteur dans cette Casbah, d'où il n'était sorti qu'une seule fois en treize années, pour ne pas tomber sous le coup des poignards de ses janissaires. Il avait demandé une entrevue à M. de Bourmont, pour régler avec lui quelques points relatifs à son départ et à celui de sa famille, et réclamer une caisse contenant trente mille sequins d'or (260 mille francs) qu'on avait dû trouver dans ses appartements, et qui étaient sa propriété particulière. Il se rendit à la Casbah accompagné d'une faible escorte. Il était vêtu très simplement. Il portait un caftan de couleur tendre sans broderies, et un simple burnous blanc et un turban en cachemire rouge. Son cheval était magnifiquement harnaché. Son attitude était celle d'une noble et fière résignation. Rien sur ses traits ne révélait l'émotion intérieure de ce vénérable vieillard qui venait d'être précipité du trône en expiation d'un mouvement de vivacité dont une

ignoble et vile intrigue avait motivé, sinon excusé l'emportement. M. de Bourmont le reçut avec distinction et lui fit les honneurs du palais où, la veille encore, il trônait en maître. Hussein, cependant, ne put se défendre d'un moment d'émotion quand il se vit entouré de l'état-major français dont la tenue respectueuse était un simple hommage au malheur et non plus à la puissance. « Excusez cette émotion, « dit-il à M. de Bourmont en souriant tristement : je suis « peu fait à de telles réunions, mais je m'y ferai. » Il demanda à visiter une dernière fois son ancienne demeure : quand il entra dans le salon d'audience, dans celui-là même où il avait frappé le consul Deval de son chasse-mouche, son émotion devint plus visible ; cependant il se remit bientôt, et dès ce moment ne laissa plus percer un seul de ces sentiments intérieurs. Il causa avec calme et sérénité, soit de ses affaires personnelles, soit des affaires générales, révéla l'existence des créances particulières sur lesquelles il pria le général en chef de faire quelques gratifications à des personnes qui n'étaient pas de sa suite, et dont il avait reçu des services ou des soins, régla tout ce qui était relatif à son départ et à celui de sa famille, et enfin donna sur l'administration de l'Algérie des détails qu'on ne sut malheureusement pas apprécier, et des conseils qu'on négligea plus malheureusement encore de suivre. Il en est parmi ces derniers qui pourraient encore servir à l'instrution des administrateurs de nos jours, nous les reproduisons en en garantissant l'exactitude et l'authenticité. — « Les janissaires turcs, dit Hussein, « habitués à commander, ne pourront jamais consentir à être « subalternisés ; n'attendez d'eux ni ordre, ni soumission : « votre intérêt est de vous en débarrasser le plus tôt possible.

« Défiez-vous de l'astuce des Maures : ils ne sont à redou- « ter que par là. Généralement timides et peu entreprenants, « ils sont faciles à gouverner ; mais leurs discours sont plus « dangereux que des pointes acérées : ne leur accordez ja- « mais une entière confiance.

« Les Arabes nomades sont peu à craindre ; mais gardez- « vous de persécutions à leur égard : vous vous les aliéne-

« riez sans retour ; ils fuiraient avec leurs troupeaux dans les « états de Tunis et dans le désert, et vous perdriez une popu- « lation nombreuse qui peut plus facilement qu'aucune autre, « faciliter les transactions commerciales avec les tribus de « l'intérieur de l'Afrique. Ces Arabes même se prêteront vo- « lontiers à ce commerce, mais n'ayez avec eux que de bons « traitements : cela seul et l'intérêt peut les attacher, les ren- « dre dévoués et dociles.

« Les Kabyles sont une population guerrière et nombreuse, « contre qui une guerre générale serait sans profit et sans uti- « lité. Évitez la même avec soin, parce que vous n'en pourriez « tirer aucun avantage. Cependant comptez sur la haine de « cette population qui n'a jamais aimé les étrangers. Mais heu- « reusement, les Kabyles détestent moins les étrangers qu'ils « ne se détestent entre eux. Alors, en les divisant, on profite « de leurs querelles et on les maintient dans la soumission. « Les deys d'Alger n'ont jamais suivi à leur égard d'autre « plan.

« Quant aux juifs, ils ne sont nullement à craindre : ils sont « ici, comme dans tout l'Orient, très corrompus, mais fort in- « telligents en affaires : employez-les en sous-ordre, mais sans « les perdre jamais de vue : ils pourront vous rendre d'utiles « services. »

Il ajouta encore sur les gouverneurs des beylics d'Oran, de Constantine et de Tittery, des détails très judicieux dont on ne tint aucun compte, et que l'avenir se chargea de justifier. Il prit ensuite congé de M. de Bourmont, après une entrevue de plus de quatre heures.

Son embarquement avait été fixé au 10 juillet. Ce jour, au coucher du soleil, Hussein se rendit de sa maison au pont. Sa suite se composait de cent personnes : cinquante femmes, dont quatre légitimes ; Sidi-Ibrahim, son gendre et sa famille, et trente esclaves ou serviteurs. Les femmes étaient portées dans des palanquins fermés entre deux rangs d'esclaves : Hussein précédait le cortège à pied. Pendant tout ce trajet, son attitude fut noble et digne. Il n'eut pas à recueillir ces bruyantes démonstrations qui sont ailleurs l'expression des sentiments

publics, mais qui, en Algérie comme dans tous les États mahométans, ne sont ni dans le caractère, ni dans les mœurs des populations. Là, on tient compte au souverain moins du bien qu'il eût pu faire, que du mal qu'il n'a pas fait; et sous ce rapport, l'administration d'Hussein avait été plus que celles d'aucun de ces prédécesseurs, débonnaire et juste. Aussi, sur les traits et dans la contenance silencieuse de tous ceux des indigènes qui se rencontrèrent sur son passage, il put lire à la fois une pitié profonde pour son infortune présente, et un respectueux hommage pour sa souveraineté passée.

Arrivé au port, Hussein s'embarqua sur la frégate la *Jeanne-d'Arc*, qui avait été mise à sa disposition, et qui appareilla sur l'heure. Hussein jeta un dernier regard sur cette Casbah d'où il avait régné pendant treize ans en maître absolu, et qu'il ne devait plus revoir : ses yeux s'humectèrent de quelques larmes; les élevant alors vers le ciel, il murmura tout bas: *c'était écrit!* Et dans cette pensée fondamentale du fatalisme oriental, il trouva une consolation à l'immensité de sa chute.

La frégate le transporta à Naples, qu'il avait désigné pour lieu de sa retraite. Après y avoir résidé quelque temps, il fut habiter Livourne; il se rendit de-là à Paris en 1831, et plus tard à Alexandrie, où il mourut en 1838.

Avec sa souveraineté, s'était éteinte en Algérie cette terrible Odjeac qui, depuis Aroudj, le premier des Barberousse en 1516, avait pesé pendant plus de trois siècles sur la chrétienté entière.

CHAPITRE III.

Les Français à Alger. — État social et moral des populations algériennes. — Trésor de la Casbah.— Commencement d'organisation.— Imprévoyance du ministère : son incurie.— Expédition de Blidah. — Conspiration, contre les Français, déjouée.— Occupation de Bône. — Le détachement français y est attaqué.— Abandon de Bône. — Expédition d'Oran. — Abandon d'Oran.— Funestes effets de ces irrésolutions.—Effet de la conquête d'Alger en France. — Embarras du ministère à ce sujet.— Protestation de l'Angleterre.— Projet de transaction.— Révolution de Juillet. — Effet de cette révolution sur l'armée d'Afrique. — M. de Bourmont est remplacé par le général Clausel.

L'entrée des Français à Alger n'avait été suivie de presqu'aucun de ces désordres inséparables d'une occupation par droit de conquête. Les soldats furent en général cléments et humains, et si, dans les premiers moments, on eut à déplorer quelques actes d'une inhumanité révoltante, ce ne furent que des faits isolés et heureusement très rares.

Il est plus facile d'imaginer que de peindre l'étonnement des soldats français dans cette ville, où rien de ce qu'ils voyaient ne ressemblait à ce qui avait jusqu'alors frappé leurs regards. Tout y était nouveau pour eux. Ces rues étroites et tortueuses bordées de maisons uniformes n'ayant pour toute ouverture extérieure qu'une petite porte basse et une lucarne garnie de barreaux de fer : ces boutiques, espèces d'échopes où le Maure ou le Juif, assis les jambes croisées, les regardaient

flegmatiquement passer en fumant tranquillement leurs pipes; parfois, au détour d'une rue, une Mauresque qui, enveloppée dans son long takelilah, leur apparaissait comme un blanc fantôme, ou une belle juive revenant de la fontaine dans le costume et l'attitude des anciennes filles des patriarches, ou bien encore une jeune négresse coquettement drapée dans l'ample pièce de toile de Guinée à carreaux bleus et blancs qui lui sert de vêtement ; puis des dromadaires qui s'avançaient gravement, portant haute et fière leur tête stupide : tout cela était si étrange, si nouveau, que les soldats jetaient partout avec étonnement leurs regards avides et curieux.

Ce qui surtout les étonnait, c'était de voir l'imperturbable sang-froid des populations indigènes, qui semblaient n'être ni étonnées ni émues de tout l'appareil militaire de l'armée conquérante d'un peuple d'occident, dont tout devait au moins avoir à leurs yeux le mérite de l'étrangeté et de la nouveauté. Les soldats ne comprenaient rien à cette indifférence des habitants d'une ville où tout faisait naître leur étonnement et où leur présence seule semblait n'étonner personne. Les écrivains qui se sont occupés de l'Algérie ont consigné le fait, mais n'ont pas cherché à l'expliquer ou ont attribué à des causes du moment ce qui était tout simplement un des traits caractéristiques des populations musulmanes, c'est-à-dire une manière différente d'apprécier et de sentir.

Quelques mots à ce sujet ne seront pas hors de propos.

En France, nous avons une singulière manière de juger les choses. Nous commençons par nous poser comme le type de la perfection en tout, et, sans nous inquiéter de ce que peut avoir d'exagéré une telle prétention, nous déversons le sarcasme ou le ridicule sur tout ce qui la heurte ou la scinde. Cette méthode économise sans doute le temps, les études et la réflexion, mais elle conduit à de bien graves erreurs.

C'est ainsi par exemple que jugeaient les populations musulmanes sur la foi de quelques voyageurs qui ne se sont donnés la peine de rien approfondir; on a crié anathème sur elles et, avec cette philantropie de paroles dont les peuples modernes sont essentiellement prodigues, chacun a appelé de tous

ses vœux le prétendu flambeau de la civilisation sur ce qu'on appelle assez grotesquement *la barbarie.*

Selon nous, un musulman est un homme apathique, paresseux, jouissant de sa fortune à huis clos, fumant du tabac, humant du café, mâchant parfois de l'opium, et ayant plusieurs femmes qu'il tient à garder pour lui seul. Ce dernier point est un grand crime sans doute dans un pays aussi civilisé que le nôtre, où la communauté des passions et des vices a presque amené, sous ce rapport, la communauté des biens; mais hâtons-nous de dire que c'est le seul point sur lequel la charité chrétienne l'emporte sur la charité musulmane.

Ces pauvres musulmans ! on a calomnié jusqu'à leurs vertus. Et, cependant, la paresse chez eux, n'est qu'une plus juste appréciation de la valeur du temps que nous gaspillons : ils vivent pour jouir et non pour travailler, et, chose singulière, l'ardeur immodérée du travail des peuples d'Occident, n'a d'autre but que celui d'arriver au *far niente* si stygmatisé des peuples d'Orient. L'apathie de ces peuples est le résultat d'une civilisation bien entendue, qui ne consiste pas à se créer des besoins, mais à satisfaire ceux qu'on éprouve. Leur jalousie enfin est l'exquise sensualité d'un louable amour-propre non encore vicié par la passion ardente d'une sociabilité corrompue. Tout ainsi chez eux est la mise en pratique de ce matérialisme de la vie positive, que si peu d'hommes comprennent, et qui place le bonheur dans la jouissance et le contentement de soi-même, et non dans l'opinion des autres.

Par la loi religieuse musulmane, qui réglemente et prévoit jusqu'au plus minutieux détails des usages de la vie privée, on eût dit que Mahomet avait voulu créer pour ses soldats conquérants, une vie toute de repos et d'intérieur. Il fut compris, laissant aux Francs leur civilisation tracassière et vaniteuse qui se borne à ramasser de l'or pour en faire parade, eux, rassemblèrent en secret dans leur harem tout ce que peut inventer le sybaritisme le plus raffiné. Marchant à pieds nus dans les rues, ils chaussèrent chez eux des babouches étincelantes d'or et de perles orientales; s'agenouillant en public, sur les dalles dures de leurs mosquées, ils foulèrent en particulier les tapis les

plus soyeux, assis sur des tapis de brocard et passant leur vie dans un délicieux *far niente*, dont tout ce qui peut enivrer les sens, rompait seul la monotonie.

C'était de la barbarie si l'on veut, mais c'était de la barbarie bien entendue.

Si ensuite on compare la vie de mouvement et de privation des hommes d'Occident à la vie paresseuse et sensuelle de ceux d'Orient, les besoins impérieux des uns et les besoins bornés des autres, les désirs insatiables des premiers et les désirs toujours satisfaits des seconds, il en résulterait cette triste vérité : c'est que les uns sacrifient tout à l'opinion d'autrui, dont les autres ignorent la tyrannique influence, et que la civilisation vraiment philosophique des peuples musulmans fait consister le bonheur à être heureux et le nôtre à le paraître.

Tout ainsi est extérieur chez nous : chez eux c'est tout le contraire. Cela explique leur calme et leur indifférence apparente dans des circonstances comme celles qui ont donné lieu à cette digression, et où les peuples d'Occident ne sauraient traduire leurs sensations que par des démonstrations bruyantes. Chez les musulmans tout est interne : la joie, les plaisirs, la peine, les revers, et jusqu'à l'étonnement et la curiosité. Puis le dogme oriental du fatalisme, dont notre gloriole vaniteuse s'accommoderait peu, contribue puissamment à cette espèce de torpeur des sensations extérieures, dans les accidents les plus graves de leur vie. Ainsi, par exemple, en 1830, lorsque les Algériens surent que la ville avait capitulé, et que des étrangers allaient y entrer en maîtres, la plupart couchés ou accroupis sous l'auvent des échopes qui bordent quelques rues, ne se retournèrent même pas pour les voir passer. En France, dans une circonstance pareille, on eût agi différemment : on se fût pressé sur leur passage pour satisfaire sa curiosité d'abord, et son amour-propre ensuite, en racontant à d'autres ce qu'on avait vu. En 1814 et 1815, lors de l'entrée des prétendus alliés à Paris, on fit plus encore : on cria vivent les alliés ! les peuples que nous qualifions de barbares n'ont pas de tels travers.

Il est cependant deux points sur lesquels ces populations ont plus de peine à se résigner : c'est surtout ce qui concerne les fem-

mes et la religion. Sous le premier de ces rapports, les Français les mirent, au début de leur occupation à une rude épreuve. Les habitations des musulmans sont généralement surmontées d'une terrasse blanchie à la chaux, et sur lesquelles au coucher du soleil, les femmes montent pour y respirer la brise fraîche du soir. Par une convention tacite généralement acceptée, et qu'expliquent parfaitement les mœurs musulmanes, à ces heures, les hommes s'abstiennent entièrement de monter sur les terrasses, dont la jouissance exclusive est abandonnée aux femmes qui peuvent y caqueter entre elles ou même s'entretenir avec leurs voisines. La proximité des terrasses rend ces relations de voisinage faciles. Sûres de ne pas avoir à redouter les regards indiscrets des hommes, les femmes montent sur les terrasses non-seulement sans voile, mais encore souvent dans un costume fort peu compliqué et que, du reste, la tiède haleine de l'air motive et excuse suffisamment. Ainsi beaucoup d'entre elles ne portent pour tout vêtement qu'une chemise de laine fine ou de percale fort transparente, fendue et entr'ouverte du haut à la base de la poitrine.

Après l'entrée des Français à Alger, les préjugés des musulmans s'opposaient trop à ce qu'on logeât les troupes dans les maisons particulières pour ne pas exécuter sous ce rapport la capitulation. Celles qui ne furent pas établies dans les forts, bivouaquèrent soit sur les places, soit principalement dans les jardins des environs d'Alger. Quelques maisons cependant furent affectées aux administrations publiques et servirent d'habitation aux généraux, officiers d'état-major ou autres. Ces officiers, qui n'avaient pas les mêmes motifs que les musulmans pour ne pas aller prendre le frais sur les terrasses à l'heure où la jouissance exclusive en est dévolue aux femmes, choisissaient de préférence cette heure-là, d'abord, parce que la chaleur étouffante du jour faisait de la brise du soir un besoin et ensuite parce qu'ils y trouvaient un vif attrait de curiosité. Toutes les lorgnettes, toutes les longues vues étaient en réquisition , braquées aux quatre points cardinaux, partout où apparaissait une blanche forme de femme, et pour mettre leurs pudiques maîtresses à l'abri de tant d'indiscrétions, les



Guerin del. *Ramus sculp.*

Imp.r de Lesauvage.

Négresses n'avaient pas souvent assez de l'ample pièce de toile qui leur servait de vêtement et qu'elles étendaient en guise de paravent devant les jeunes odalisques dont le costume était toujours plus diaphane que celui des autres.

Cet acte blessait trop directement les mœurs musulmanes pour ne pas soulever de vives réclamations. L'irritation des indigènes fut même portée à tel point que le général en chef fut obligé d'intervenir. Nous rappelerons à ce sujet, comme un fait qui doit être pris en considération, ce que dit Montesquieu dans son *Esprit des lois* liv. X ch. XI : *Les Français ont été chassés neuf fois de l'Italie, à cause, disent les historiens, de leur insolence à l'égard des femmes et des filles.* La susceptibilité du musulman est, à ce sujet, moins encore accommodante que celle des Italiens.

Maintenant que nous sommes arrivés à l'époque où, pour la première fois, les Français sont dans l'ordre social et administratif en contact avec les habitants de l'Algérie, ce que nous venons de dire nous amène naturellement à compléter ce que nous avons déjà ébauché au sujet des populations indigènes.

On a déjà vu que, parmi les éléments divers de populations que contient la Régence, il y a les Bédouins ou Arabes, les Berbères ou Kabyles et les Maures. Nous ne comptons pas les Kouluglis, les Juifs et les Nègres, parce que ce ne sont que des populations accessoires; la première doit finir par s'éteindre, parce que, depuis l'expulsion des Turcs, elle ne se renouvelle plus : les deux autres sont forcément attachés, par intérêt de situation sociale, à tout dominateur quel qu'il soit.

Les Arabes et les Kabyles forment les 29/30me de la population : les Maures composent le dernier 30me. Les premiers habitent généralement la campagne ou les petits villages de l'intérieur; le Maure habite les villes.

Sans être intellectuellement beaucoup au-dessus de l'Arabe, le Maure possède une civilisation matérielle dont nous avons essayé déjà de donner une idée précise. L'Arabe repousse cette civilisation; il la dédaigne et ne la considère que comme une chaîne qui le priverait du premier et du plus cher de ses biens : l'indépendance.

Dans une somptueuse habitation où les riches teintures, le marbre et l'or sont quelquefois prodigués, habite le Maure, promenant ses loisirs dans un riant jardin, vêtu avec richesse, savourant le repos de corps et d'esprit au milieu de parfums, d'esclaves tremblants qui préviennent ses volontés, de jeunes et belles femmes qui se disputent ses désirs, réunissant dans un étroit espace toutes les jouissances auxquelles sa fortune lui permet d'atteindre.

A côté de lui, dans une plaine aride qu'il ne se donne même pas la peine de cultiver, où il n'a d'ombre que celle des arbres qui y croissent naturellement, exposé aux rayons d'un soleil brûlant qui pénètre à fond les entrailles de la terre, couvrant à peine sa nudité de quelques haillons, habitant une misérable cabane ou une sale tente en poil de chameau, vit l'Arabe pêle-mêle avec ses femmes, ses enfants, ses bestiaux et sa vermine. Cet homme, par le produit de ses denrées, de ses bestiaux est aussi riche, parfois plus riche que le Maure : son or, il l'enfouit. La jouissance pour lui est dans la possession, mais non pas dans l'emploi. Il n'ignore pas qu'avec de l'or, il pourrait se procurer l'existence somptueuse du Maure, mais pour cela il faudrait qu'il renonçât à être ce qu'il est, ce qu'ont été ses pères ; à ce prix il n'en veut pas. Ce qu'il veut, c'est être libre, et il sait qu'avec des besoins il ne le serait plus. Ainsi son intelligence naturelle lui a révélé ce que les lumières de la civilisation n'ont pu encore apprendre aux peuples modernes.

Tel était l'Arabe avant les patriarches, tel il fut sous eux, tel il est encore : au milieu des flots changeants d'une mer de peuples, le Créateur l'a jeté comme un rocher.

L'Arabe n'a pas oublié cependant qu'il fut, lui aussi, un peuple conquérant. Il sait que son établissement dans l'Afrique occidentale est la conséquence de sa conquête, et son orgueil national s'en exalte. Il sait que quelques-unes de ses tribus descendent en ligne directe de ces guerriers fameux qui, par la force du sabre, implantèrent leur culte en Orient, et même en Occident. Aussi étalant au soleil avec orgueil son luxe de guenilles, il regarde avec mépris le Maure tout doré, et avec

horreur le Franc, les considérant l'un et l'autre comme de beaucoup inférieurs à lui.

Les principaux traits caractéristiques des tribus arabes sont communs aux tribus kabyles. La constitution politique de ces deux populations ne diffère que dans des dispositions accessoires : leur constitution sociale varie en ce que les unes sont généralement sédentaires et les autres généralement nomades. Malgré cette différence, il existe entre elles une très grande analogie de religion, de mœurs, d'usages, de passions, de goûts et de haines. Il existe cependant une différence dans leur langage : la langue des Kabyles, riche, abondante, originale et assez précise, se nomme le *Chillah*. Elle est répandue, parlée ou comprise sur une ligne immense, depuis l'Atlas jusque dans l'oasis de Syouhah, mais divisée en une infinité de dialectes particuliers, dérivant évidemment d'une origine commune, et qu'il serait bien difficile peut-être de ramener à un type spécial.

La langue arabe est généralement celle de tous les Arabes, Maures ou Juifs. Sur les confins du Désert, il existe cependant des juifs convertis à l'islamisme qui, dans leurs relations intérieures, ont conservé l'usage de l'idiome hébraïque : mais ce n'est qu'une exception. L'arabe vulgaire a beaucoup de variantes, mais il y a la langue mère ou savante, l'idiome de Modhar, dont Mahomet se servit pour écrire le Coran : comme tout musulman instruit le connaît plus ou moins bien, cet idiome fonde l'unité de langage qui existe peu dans la vie ordinaire : chacun employant le dialecte propre à la partie du monde mahométan qu'il habite. Quant à la langue turque qui servait pour les actes officiels, elle n'était guère usitée en Algérie que parmi les janissaires et les Koulouglis. Les Turcs, du reste, n'ont jamais cherché à imposer leur langue aux Arabes et aux Kabyles : bien plus, ils n'ont pu les dominer qu'en exploitant l'Arabe par l'Arabe. Les haines privées des tribus diverses ont même fait leur seule force à cet égard, et toute leur tactique a consisté à faire tourner au profit de leur politique les divisions intestines de la grande famille arabe. Ce système, comme on l'a déjà vu, était en partie celui des Carthaginois

et des Romains. Seulement les Turcs créèrent entre leurs alliés ou auxiliaires et les récalcitrants une espèce de hiérarchie qui subsistait lors de la conquête de l'Algérie par les Français, qui a été détruite par cette conquête et qui n'a encore été remplacée par rien d'aussi efficace. Comme c'est une des causes qui n'ont pas peu contribué à accroître les difficultés de la domination française, il n'est pas sans intérêt de s'y arrêter un moment.

Le premier soin des Turcs, après avoir conquis l'Algérie, fut d'écraser quelques tribus puissantes ou remuantes et de prendre les autres sous leur protection. Ces dernières devinrent naturellement les auxiliaires des dominateurs, soit pour la levée des impôts, soit pour les expéditions de guerre. Les tribus alors formèrent deux classes : l'une, connue sous le nom générique de *margzen*, affranchie de tout impôt, excepté des impôts religieux : l'autre, appelée *rayas*, est soumise à toutes les espèces de tributs dont nous avons déjà donné la nomenclature. De cette manière, toutes les fois qu'une expédition devenait nécessaire pour la levée d'un impôt ou toute autre cause, les *margzen* appuyées d'un faible corps de troupes suffisaient : la part de butin qui leur était allouée dans ces circonstances était un assez puissant stimulant pour elles. Ainsi, les Turcs, ces hommes si incapables, comme on ne cesse de le dire, avaient eu le bon esprit de tirer parti de la force partout où elle était sans prodiguer leur or et le sang de leurs soldats. L'habileté française n'a pas toujours obtenu d'aussi heureux résultats, et ce n'a été qu'après beaucoup de tâtonnements qu'on s'est décidé à instituer quelque chose d'à peu près semblable.

Cette courte digression sur l'état social et moral des populations arabes et kabyles, et le système politique des Turcs à leur égard, était nécessaire pour bien faire comprendre combien il était urgent, immédiatement après la conquête, de chercher à tirer parti de ces éléments pour faire acte de force administrative et ne pas laisser tomber l'organisation sociale de l'Algérie dans un état de désordre d'où on n'a pu encore la retirer. Il est juste de dire que le général en chef de l'armée

expéditionnaire n'avait pu avoir de plan arrêté, et que l'imprévoyance du ministère avait été telle, qu'il n'avait ni demandé ni donné aucune instruction à ce sujet. La situation ensuite était exceptionnelle.

En effet, dans les guerres d'invasion dont la France a donné de mémorables exemples, on a vu parfois des souverains déserter leur capitale; le cours des affaires était nécessairement troublé, mais il n'était pas interrompu; avec ses seuls rouages secondaires, la machine administrative marchait encore. A Alger, il n'en put être ainsi : le pouvoir personnifié dans un seul homme se résumait en lui; toutes les forces motrices résidaient dans sa volonté : cette volonté manquant, tout manqua. Dans cette circonstance, il n'était possible de prévenir le désordre et l'anarchie, qu'en substituant purement et simplement quelque chose ou quelqu'un à la place du Dey. Loin de là M. de Bourmont se contenta d'instituer, sous le titre de commission de gouvernement, une commission que nous ne mentionnerons que par mémoire et qui était si vicieuse dans sa constitution primitive, qu'elle s'éteignit d'elle-même après quelques essais infructueux de moyens de gouvernement. Mais cette insignifiante création s'explique par les vues du ministère français, qui n'avait ni l'intention, ni la volonté de garder Alger; la valeur des soldats français n'avait été mise à une si glorieuse épreuve, que pour favoriser des projets liberticides. Peu lui importait ensuite ce que deviendrait la conquête.

La prise d'Alger cependant, en dehors des coupables machinations qu'il méditait, avait éveillé sa sollicitude en un point spécial : le trésor de la Casbah que l'on portait à plusieurs centaines de millions. Aussi, soit que M. de Bourmont eût reçu au sujet de cet objet secondaire des instructions qu'on n'avait pas daigné lui donner pour l'objet principal, soit qu'il ait cru agir plus logiquement, son premier soin en entrant dans la Casbah, fut de nommer une commission chargée de faire l'inventaire du trésor : cette opération donna même lieu à des bruits si étranges, que nous entrerons dans quelques détails au sujet d'un fait qui est encore un mystère, mais qui sera, nous en avons la conviction, éclairci plus tard.

La Casbah dont Hussein n'était sorti qu'une seule fois pendant un règne de treize années, était une enceinte irrégulière, entourée de hautes murailles crénelées à la mauresques et armées de canons. Ali-Pacha, prédécesseur d'Hussein, homme cruel et sanguinaire, que les Algériens avaient surnommé *le fou*, parce qu'ils imputaient à la folie sa cruauté, s'y était enfermé le premier en disant : « *Maintenant, seulement je suis* « *maître.* » Hussein fit comme lui. Cette résidence cependant était une habitation assez mesquine; cinq petites pièces ou l'on arrivait par un escalier tournant, composaient les appartements du Dey. Tout le mobilier, selon l'usage turc, ne consistait qu'en coussins et divans, rangés autour de l'appartement et recouverts de riches tentures ; des glaces de Venise, de belles porcelaines, de coffres à essence en bois précieux, de pendules à cadrans arabes.

A l'extrémité d'une galerie éclairée par une rotonde vitrée, était le *harem*, ou appartement de femmes qui ne recevait le jour que par une cour intérieure plantée de citronniers, de platanes, de jasmins, de quelques arbustes, ornée d'un petit kiosque revêtu de faïence jaune et noire, et d'un cabinet décoré de jolies poteries de couleur claire, lieux de repos pour les promenades du Dey ou de ses femmes dans le jardin. Les appartements des odalisques communiquaient extérieurement par une grande salle pavée en marbre; ils étaient meublés comme ceux du Dey et n'avaient de plus que quelques riches lits à colonnes, garnis encore de leurs moustiquaires lorsque les Français y entrèrent. Dans tous ces appartements on remarquait, selon l'usage des riches Turcs, le revêtement de faïence peinte et dorée garnissant la muraille à hauteur d'appui, des tentures aux vives couleurs, des tapis aux fleurs brillantes, des cintres moresques, des rosaces d'un goût charmant qui n'auraient pas déparé nos plus élégants salons.

Près de l'appartement des femmes était la volière recouverte d'un grillage vert : près de là et à l'extrémité d'une galerie où l'on parvenait par une des cours du rez-de-chaussée, étaient les salles renfermant le trésor. Chaque jour, à midi, le trésor se fermait et l'on en apportait la clef au Pacha

qui n'en était que le dépositaire et qui n'avait pas le droit d'en ouvrir les portes. Il ne pouvait même y pénétrer qu'accompagné du kasnadji (trésorier de l'Odjeac). Deux jours par semaine, la caisse publique n'ouvrait pas. Ces jours-là, le Dey payait de ses deniers, le kasnadji le remboursait le lendemain. Avant Hussein, les finances, comme presque toutes les parties de l'administration, étaient en désordre : il y mit une grande régularité ; cependant il n'existait pas de registre constatant les recettes et les dépenses. La responsabilité du trésor n'appartenait pas au Dey ; elle se partageait entre tous les agents du service des finances : aucun acte n'indiquait l'objet ou l'importance des versements qui se bornaient à entasser, dans leurs cases ou caisses respectives, les monnaies d'or ou d'argent, quels que fût du reste leur origine, leur titre ou leur valeur. Les sorties de fonds étaient plus régularisées : elles ne pouvaient s'opérer que par une décision du divan, et le Dey lui-même ne pouvait emprunter une piastre à l'État sans son autorisation.

Sept pièces renfermaient le trésor. La première de vingt-cinq pieds de longueur sur dix de largeur, coupée au tiers de sa largeur par une cloison de trois pieds de hauteur, contenait des boudjoux-réal. Dans la seconde de vingt-deux pieds sur huit, étaient, sur trois de ses parois, trois coffres formant banquettes et contenant des lingots d'argent, des boudjoux et de la monnaie de billon. Les trois autres étaient trois grands cabinets noirs coupés par le milieu par une cloison en bois et renfermant, deux, de la monnaie d'argent et le troisième des monnaies d'or entassées pêle-mêle depuis le roboa soltani jusqu'à la double quadruple mexicaine. Dans les deux derniers étaient des piastres de Portugal et des piastres fortes d'Espagne. La commission chargée d'inventorier ce trésor, procéda à l'inventaire. La valeur estimative en fut, à vue-d'œil, diversement appréciée par deux de ses membres. M. Firino, payeur-général, ne l'évalua qu'à cinquante millions ; M. Denniée, intendant de l'armée à plus de quatre-vingts. L'opinion générale des consuls, du kasnadji et de quelques personnes en relation active avec la Régence, fut qu'il

dépassait de beaucoup cette dernière somme. Quoi qu'il en soit, après avoir procédé au tri des pièces et des lingots et à leur pesage, on trouva pour résultat :

7,212 kil d'or à 3,434 fr. le kil. . . .	24,768,000
108,704 kil. d'argent à 220 fr. le kil. .	23,915,000
115,916 kil. représentant ensemble une valeur de.	48,683,000

Les dépenses pour l'expédition, marine et guerre, s'étaient élevées à 48, 500 mille francs. Restait donc sur le produit du trésor de la Casbah un excédant de 183 mille francs, auquel il faut joindre sept millions environ tant de la valeur des laines et denrées diverses trouvées dans les magasins de la Régence, que des pièces d'artillerie en bronze.

Les recettes ayant ainsi assez largement compensé les dépenses, on s'imagina que l'opinion publique devait se montrer satisfaite : elle ne le fut pas. Des bruits s'accréditèrent fondés sur des déclarations officieuses des consuls et principalement du consul anglais, du trésorier du Dey, du juif Ben-Durand en relations financières avec Hussein, de Maures en grand crédit et même d'un des membres de la commission, l'intendant Denniée. On parlait non pas seulement de gaspillages privés, de dilapidations particulières, mais d'un grand détournement de fonds fait au profit du roi régnant, alors Charles X. On citait même le port d'Italie où s'était opéré le déchargement. Ces bruits même prirent une telle consistance et l'opinion publique se prononça si ouvertement, qu'après la chute de Charles X, le gouvernement de juillet crut devoir intervenir pour faire constater le fait ou en montrer le peu de fondement.

Pour ne pas scinder la relation de tout ce qui se rapporte à ce sujet, nous allons le compléter en anticipant sur la narration des faits relatifs à l'administration de M. de Bourmont que nous reprendrons plus tard.

Après la révolution de juillet, le ministère fut convaincu qu'un grand détournement de fonds avait eu lieu : par qui, comment, au profit de qui avait-il été fait ? c'est ce qu'il igno-

rait. Comme tout le monde, il était à cet égard dans une si complète ignorance, qu'une des instructions secrètes données au général Clausel, nommé en remplacement de M. de Bourmont, fut relative à ce sujet. Dans la conviction où il était que le trésor de la Casbah avait contenu plus qu'il n'en avait été accusé, le ministère cherchait de bonne foi à découvrir les auteurs de ce détournement; aussi la mission du général Clausel en Afrique fut, dès le début, moins militaire que politique et *financière* (1).

Les bruits étranges qui avaient couru en France, au sujet de ce trésor, étaient plus encore accrédités en Algérie où ils avaient pris naissance. Mais là, comme en France, il était impossible de constater, à cet égard, un fait qui fût plus qu'une présomption basée sur des présomptions.

Cependant, au nombre des personnes partageant la conviction de ceux qui croyaient au détournement, était l'intendant-général Denniée, membre de la commission primitive, et dont l'évaluation estimative du trésor avait été, comme on l'a vu, portée presque au double de celle du payeur-général Firino. A l'arrivée du général Clausel, il s'adressa à un officier de sa suite (le capitaine du génie A. Guy, promu depuis au grade de chef de bataillon), et lui demanda si l'argent monnoyé ayant laissé une empreinte sur les murs des caveaux de la Casbah, la science n'offrirait pas un moyen d'arriver à la connaissance de la valeur contenue. Il lui fut répondu que, si une soustraction avait eu lieu, elle avait dû ne s'effectuer que sur l'or plus portatif et plus facile à cacher, et qu'en prenant toutes les hauteurs des traces qu'avait laissées l'or sur les murs du caveau où il était entassé et en cubant toutes ces hauteurs, on pourrait arriver à une évaluation très approximative du contenu primitif. Le général Clausel, informé de cette circonstance, nomma une commission d'enquête, spécialement

(1) A une des premières haltes du général Clausel, à son départ de Paris pour l'Algérie, un des officiers de sa suite lui ayant parlé d'un plan d'expédition contre les Arabes : « Nous discuterons plus tard votre plan, lui dit le gé-« néral, pour le moment notre mission est plus politique et *financière* que « militaire. » Nous pouvons garantir l'authenticité de ce fait.

chargée d'étudier quelle avait pu être l'importance primitive du trésor. M. Guy fit partie de cette commission et fut chargé du travail de cubage du caveau de la Casbah où avait été entassé l'or. Il détermina les traces qu'avait laissées l'or sur le mur, en prit toutes les hauteurs, les cuba et constata que l'or avait pu occuper quatre mètres quatre-cent soixante-quatre millimètres cubes. Comme dans toute réunion de pièces détachées, de corps multiples, il existe des interstices, et qu'il était important de les défalquer pour constater la différence du plein au vide, le capitaine d'artillerie Lugan, que M. Guy chargea des supputations, parvint, après de longs calculs géométriques, à établir qu'en déduisant quarante pour cent pour la différence du plein au vide, il restait, toute compensation faite, un nombre de mètres cubes d'espèces monnoyées d'or, représentant une valeur de cent cinquante millions : « Ce « chiffre, dit le mémoire qui fut publié par la commission « d'enquête, est en parfait accord avec les déclarations du « consul d'Angleterre, sur l'importance du trésor d'Alger, « reçues par M. de Bourmont le jour de la capitulation, avec « le document historique publié par M. Schœler, consul- « général d'Amérique près la Régence d'Alger, avec le rap- « port que M. Deval, consul de France près ladite Régence, « avait envoyé au gouvernement le 26 février 1828, et enfin « avec la déclaration du premier ministre du Dey de Tunis, « reçue par M. le chef de bataillon du génie Guy, le même « qui a procédé à l'opération matérielle du cubage. »

Il résulta de ce cubage qu'en admettant que les années du blocus du port d'Alger et la guerre à soutenir contre la France eussent occasionné au Dey une dépense de cinquante millions, on aurait dû trouver dans la Casbah cent millions au lieu de quarante-huit.

Dès qu'on avait su à Alger que, par l'opération du cubage dans les caveaux de la Casbah, on pouvait arriver à des indications à peu près positives sur les valeurs qu'ils avaient contenues, quelques personnes, plus ou moins compromises dans les bruits qui avaient été accrédités, se montrèrent assez impatiemment inquiètes de connaître le résultat de l'opéra-

tion. Mais quoiqu'il fût généralement admis que le détournement, s'il y en avait eu un, n'avait pas eu lieu pour leur compte, cette impatience était d'autant plus naturelle qu'elles devaient avoir hâte de se laver d'une inculpation qui, sous le rapport des preuves matérielles, manquait entièrement de fondement. Quoi qu'il en soit, le ministère, qui avait d'abord montré tant d'empressement à vouloir découvrir la vérité, ordonna tout-à-coup la cessation de toute investigation à ce sujet, et la commission d'enquête fut dissoute. On pouvait, pour détruire tout soupçon, produire quelques documents positifs, tels qu'une certification des douanes d'Italie, où l'argent, disait-on, avait été débarqué, ou bien encore une déclaration du Dey, lors de son passage à Paris: on ne fit rien de tout cela.

Ainsi se termina cette mystérieuse affaire, sur laquelle l'avenir pourra peut-être donner quelques éclaircissements nouveaux.

Reprenons notre narration au point où nous l'avons laissée.

Nous avons vu M. de Bourmont instituer, après la prise d'Alger, une commission gouvernementale, chargée de pourvoir aux premiers besoins du service. Cette commission, sous l'autorité immédiate du général en chef, était composée du maréchal-de-camp Tholosé, du payeur-général Firino, de l'intendant de l'armée Denniée, du consul Deval et d'un secrétaire: un capitaine d'état-major faisait fonction de lieutenant de police. Pour remplacer l'ancienne organisation urbaine turque et les divers titulaires dont nous avons déjà défini ailleurs les attributions, cette commission nomma un conseil municipal, composé d'indigènes maures : les corporations avec leurs *amins*, la communauté juive avec son rabbin pour chef furent maintenues. En même temps, on procéda à l'expulsion des janissaires; ils furent désarmés d'abord, et puis embarqués pour Smyrne, au nombre de deux mille cinq cents; les autres, au nombre d'environ deux mille, mariés, ayant une famille et des propriétés particulières, furent autorisés à rester dans la Régence, après avoir été préalablement dépouillés de leurs emplois.

Ce fut là la seule mesure rationnelle qui fut prise en cette

circonstance. Tout le reste ne fut qu'une série d'actes d'imprévoyance et d'inhabileté. Il était sans doute difficile, avec un manque total d'études préalables sur le pays, de substituer immédiatement la puissance de la France à celle qu'on venait de détruire; mais on pouvait faire beaucoup mieux que de confier l'administration à la classe des indigènes la moins nombreuse et la moins à craindre. L'élévation des Maures au pouvoir devait immanquablement aliéner sans retour les Arabes qui les méprisent trop, pour qu'une partie de ce dédain ne rejaillît pas sur ceux qui semblaient les appeler à leur aide pour gouverner. C'était presqu'un acte d'hostilité à l'égard de ce peuple conquérant du pays sur les Maures et qui avait le droit de penser que les Français s'appuyeraient d'autant plus sur lui qu'il était le seul capable de leur disputer sérieusement leur conquête. Cette faute grave, en blessant si brutalement la susceptibilité nationale arabe, fut une des principales causes qui créèrent dans la suite tant d'embarras à l'administration française. La jalousie fit naître la défiance, la défiance l'irritation, et toute transaction devint impossible entre le vainqueur et le vaincu : les Maures trompèrent les Français, et les Arabes les combattirent. Si, dès le début, on se fût appuyé sur ces derniers, on eût eu des embarras sans doute; mais aussi on eût pu avoir à sa portée une voie de transaction toujours ouverte. Cette faute, du reste, doit être moins imputée au général en chef qu'à l'inepte ministère, qui avait envoyé une armée en Afrique, sans avoir prévu autre chose de la conquête que l'inique moyen qu'il se proposait d'en tirer.

Réduit ainsi à lui-même dans cette inqualifiable incurie du ministère français, M. de Bourmont administra comme il put. Il serait injuste cependant, de ne pas lui tenir compte de ses efforts pour substituer une sorte d'ordre et d'organisation à l'anarchie qui naquit forcément de la perturbation générale, apportée dans tous les rapports administratifs, par le brusque déplacement et le renvoi immédiat de tout ce qui, dans l'ordre civil et politique, constituait, avant la conquête, non-seulement l'administration centrale, mais encore ses plus simples rouages. Ce qu'il fit fut vicieux sans doute; mais on ne sait

comment qualifier ces actes du ministère qui, dans une si importante circonstance, se contenta de lui demander une collection de plantes et d'insectes pour le cabinet d'histoire naturelle, et cent chameaux pour les acclimater dans les landes de Bordeaux. Tels furent les incroyables motifs des deux seules dépêches que reçut le général Bourmont du ministère Polignac. Il est de ces faits que l'histoire n'a besoin que de consigner pour les stigmatiser comme ils le méritent.

A l'organisation du conseil municipal dont il a été parlé, on en joignit d'autres : on créa une garde urbaine chargée de la police de la ville et du port ; aux kadis turcs, on substitua des kadis maures. Les rabbins juifs eurent la juridiction de leurs coréligionnaires : l'autorité française se réserva seulement *l'exequatur*, pour les décisions principales de ces divers tribunaux. On pourvut ensuite à quelques charges, telles que la nomination d'un agha des Arabes, d'un inspecteur du marché au blé (*codjia*), d'un intendant des inhumations (*petri meldji*), réorganisations judicieuses dans une contrée où l'habitude exerce tant et de si puissantes influences. Mais ce n'étaient là que des étais bien impuissants pour soutenir une machine dont la force et la volonté absolue d'un homme étaient auparavant les éléments constitutifs.

Ce qu'il en advint était facile à prévoir. Le désordre s'introduisit dans toute l'organisation sociale, et le premier bienfait que les populations algériennes eurent à recueillir de nous fut une anarchie complète dont il fut difficile de prévoir le terme.

A ces fautes que le général en chef avait essayé de prévenir par quelques efforts louables, s'en joignit bientôt d'autres qui sont moins excusables. Ainsi, par exemple, en parlant des beys d'Oran et de Tittery, Hussein avait dit à M. de Bourmont dans l'entrevue qu'il avait eue avec lui : « Le bey d'Oran est un « honnête homme : sa parole est sacrée : mais mahométan « rigide, il ne consentira pas à vous servir ; il est aimé dans « sa province : il est de votre intérêt de l'éloigner du pays. « Quant à Mustapha-Hou-Mezray, bey de Tittery, je vous re- « commande de vous tenir en garde contre lui ; j'avais résolu « depuis quelque temps de lui faire trancher la tête : votre ar-

« rivée seule l'a sauvé de ma colère; cet homme est un traî-
« tre : *il vous promettra d'être fidèle ; mais à la première*
« *occasion il vous trahira.* »

Ces recommandations étaient assez précises pour qu'on en tînt compte. Cependant, ce même bey de Tittery parvint à entraîner M. de Bourmont dans une démarche imprudente, qui ouvrit la voix à cette série de désastres partiels, qui signalèrent la fin de son administration et qui, sans être d'une grande importance sous le rapport matériel, en ont eu une immense sous le point de vue moral.

Le bey de Tittery avait demandé à M. de Bourmont le commandement de la petite ville de Blidah ! M. de Bourmont avait refusé; mais le bey, sans paraître blessé de ce refus, avait généreusement envoyé à l'armée française un grand troupeau de bœufs qu'il avait eu soin de faire enlever par une bande armée dans la plaine de Mitidja. En même temps il fit menacer les habitants de Blidah par les Kabyles, qui demandèrent de bonne foi la protection du général français. A la même époque, le bey d'Oran demanda à se reconnaître vassal du roi de France. M. de Bourmont envoya son fils aîné à Oran, à bord du brick *le Dragon*, pour remettre au bey le firman d'investiture et recevoir son serment, et se détermina à se porter en personne sur Blidah.

La ville de Blidah est située au pied du versant septentrional du Petit-Atlas, à l'entrée d'une gorge d'où s'échappe un des affluents du Mazafran : elle est bâtie au pied d'une colline à 50 kilomètres d'Alger. Entourée d'orangers, de citronniers, de grenadiers, elle comptait autrefois quinze mille habitants. C'était la Sybaris de la Régence. La fraîcheur de ses jardins, qu'arrosaient des eaux abondantes et limpides; ses femmes aux yeux noirs y attiraient les Maures et les riches Arabes, dont elle était un des séjours préférés. Un affreux tremblement de terre la renversa de fond en comble en 1825 : elle ne s'est pas encore entièrement relevée de ses ruines. Ses rues sont bien alignées et coupées en angles droits, à chaque carrefour est une fontaine, les dehors en sont délicieux : partout règne une fraîcheur agréable, et l'œil est frappé de la

beauté d'une végétation active. Les jardins sont plantés d'un grand nombre d'orangers, tellement rapprochés les uns des autres, que le voyageur qui arrive à Alger ne soupçonnerait pas l'existence d'une ville derrière cet épais rideau de verdure. Les terres en sont d'une excellente nature, faciles à travailler et à arroser.

C'est vers cette ville que, le 22 juillet, se dirigea une colonne expéditionnaire, forte de mille hommes d'infanterie, d'un escadron de chasseurs, d'une compagnie de sapeurs, de deux pièces de 8 et de deux obusiers de montagne. M. de Bourmont commandait en personne ; il était accompagné des généraux d'Escars, Desprès, Lahitte, de quelques volontaires étrangers de marque, et d'un grand nombre d'officiers d'état-major. Le général Hurel commandait l'infanterie.

La marche de la colonne éprouva d'abord peu de difficultés : elle s'avança par la voie romaine tracée sur une longueur de quelques lieues ; mais dès qu'elle eut atteint la berge gauche de l'Oued-Kerma, des obstacles presque insurmontables arrêtèrent nos voitures, l'ardeur de nos soldats parvint cependant à les surmonter ; mais au milieu des ravines profondes où ils se trouvaient, ils eurent à éprouver des pertes cruelles, qu'ils ne purent ni prévenir ni venger. Des ennemis invisibles, cachés derrière des buissons ou des acccident de terrain, attaquaient les traînards et leurs tranchaient la tête, selon l'usage barbare des tribus kabyles et arabes. Quelques pelotons furent ainsi massacrés : d'autres ne s'échappèrent que mutilés et pillés. Cette guerre de guet-à-pens était encore toute nouvelle pour les soldats français, et elle fit une vive impression sur leur esprit. Chacun d'eux eût vaillamment tenu tête à deux et quatre ennemis ; mais un ennemi qui ne se montrait nulle part et ne se révélait que par ses coups, étonnait leur courage.

En effet, pendant que les détachements isolés étaient partout assaillis, la colonne principale du général Hurel avait atteint Bouffarick sans avoir vu un seul ennemi : elle fut là rejointe par M. de Bourmont et son escorte qui, d'après les rapports reçus, fit faire halte pour rallier ses traînards, et

recommanda aux soldats de ne pas perdre de vue la colonne pour ne pas être exposés à tomber sous le yatagan des Kabyles.

Les habitants de Blidah envoyèrent une députation au devant de la colonne, protestant de leur dévouement, de leur satisfaction; et, joignant l'effet aux paroles, ils ne tardèrent pas à offrir aux soldats arrivés sous les murs de leur ville, des fruits, des boissons, des vivres en quantité.

Le lendemain on eut à déplorer plusieurs graves accidents. Les habitants de Blidah étaient fort préoccupés de l'approche des Kabyles, qui, disaient-ils, avaient été excités par le bey de Tittery qui avait fait répandre le bruit que l'expédition du général français n'était pas de venir visiter Blidah, mais de saccager le pays et d'emmener les habitants en esclavage. M. de Bourmont eut peine à croire à tant de duplicité de la part du bey; il voulut s'en assurer. Dès le matin du 24, il poussa une reconnaissance vers l'ouest, et son arrière-garde fut attaquée au retour par des Kabyles : dans le courant du jour on vit errer çà et là des hommes armés qui épiaient les mouvements de tous ceux qui s'isolaient. Bientôt après en entendit des coups de feu à droite et à gauche et on ne voyait pas d'ennemi; des soldats furent atteints dans les jardins, d'autres à l'abreuvoir sous les murs de Blidah, d'autres enfin sur les portes même de la ville : ce qu'avaient dit les habitants de Blidah se trouvait fondé. Les Kabyles sortis des montagnes voisines étaient prêts à attaquer la colonne. Il était peu prudent avec des forces si minimes de rester dans une position où chaque haie, chaque buisson, cachait une embuscade : M. de Bourmont ordonna de se replier sur Alger.

Sérieusement menacée d'être attaquée dans sa marche à son départ de Blidah, la colonne ne tarda pas à l'être. Une multitude d'Arabes et de Kabyles à pied et à cheval, se présenta sur ses flancs, la prit en tête et en queue et commença de la harceler. M. de Bourmont établit une ligne de tirailleurs pour tenir l'ennemi à distance; mais ce moyen ne tarda pas à être insuffisant : il fallut recourir à des charges de cavalerie qui bientôt ne suffirent plus elles-mêmes : l'ennemi devenait de plus en plus audacieux; il se porta en masse sur la colonne princi-

pale. Pendant un instant, on se battit corps corps; M. de Bourmont lui-même fut obligé de mettre l'épée à la main, il forma sa petite troupe en carré, et quelques coups de canon à mitraille portant en plein sur la masse des assaillants les mirent en désordre : des charges à fond de la cavalerie achevèrent de les disperser. La colonne n'arriva à Alger qu'après avoir perdu plus de cent hommes; mais l'effet moral de ce premier échec fut incalculable.

Les suites en furent presque immédiates; les chefs de tribus voisines qui avaient paru disposés à se soumettre, repoussèrent toutes les avances. Les Turcs qui étaient restés dans la Régence leur fournirent secrètement des armes et de la poudre, et ourdirent une conspiration dans le but d'attaquer simultanément les Français au dehors de la ville et au dedans. Heureusement le général en chef prévenu à temps, fit faire, un jour de marché, aux portes de la ville, une visite générale à tous les Arabes et Kabyles sortant, et on en trouva beaucoup emportant, sous leurs burnous, des armes et des munitions. Quelques uns avouèrent que des Turcs, sans autre désignation, leur remettaient ces objets. Ces Arabes furent traduits devant une commission militaire, et tous les Turcs influents et riches, mariés ou non, et qui avaient été autorisés à ne pas quitter la ville, furent embarqués pour Smyrne. Cette conspiration découverte au berceau, rendit l'administration plus circonspecte et un peu moins confiante dans les habitants d'Alger. L'expédition de Blida et ces machinations ténébreuses qui s'étaient tramées presque sous les yeux du nouveau pouvoir, détruisirent quelques illusions, et la sécurité qu'avait tellement partagé jusqu'alors le général en chef, que, quelques jours avant l'expédition de Blidah, il écrivait au ministère : « La prise d'Alger « paraît devoir amener la soumission de toute la partie de la « Régence; plus la milice turque était redoutée, plus sa sou- « mission a révélé dans l'esprit des Africains la force de l'ar- « mée française : la confiance commence à s'établir et tout « porte à croire que la tâche de l'armée est remplie. »

Cependant on tenta une expédition nouvelle : un corps de troupes fut dirigé sur Bone pour y faire reconnaître l'autorité

de la France et y relever les anciens établissements français de la Calle pour la pêche du corail. Ces établissements connus sous le nom de *concessions d'Afrique*, sont situés au bord de la mer dans la partie la plus voisine du royaume de Tunis ; le terrain en est couvert de marais et assez mal sain. Dans la direction de l'ouest en suivant les bords de la mer, on trouve le golfe et le port de Bone : ce port est peu sûr, le mouillage y est chanceux; mais, près du *fort Génois*, les vaisseaux peuvent relâcher sans danger. La plaine arrosée par la Seybouse est très fertile et traversée par plusieurs routes; la ville est bâtie en amphithéâtre et n'offre rien de remarquable. Comme celles de toutes les villes barbaresques, ses rues sont étroites, tortueuses et peu aérées : elle possède une Casbah assez bien fortifiée et un mur d'enceinte en assez mauvais état.

A peu de distance de Bone, au pied de deux mamelons, entre la Seybouse et la Boudjimah, sont les ruines d'Hippone (Hippo-Regius) où vécut saint Augustin. La Seybouse dont le fond régulier, aujourd'hui en arrière seulement d'une barre de sable mouvant alternativement, ouverte ou fermée suivant les courants, ne peut recevoir que des barques d'un petit tirant d'eau, formait alors à Hippone même une excellente position maritime. Là stationna, l'an de Rome 707, la flotte du lieutenant de Cœsar, P. Sitius. Il ne reste à Hyppone d'autres débris de monuments que quelques vestiges de la grande voie romaine, qui contournait la côte depuis Carthage jusqu'au détroit de Gibraltar, et des piles encore debout d'un aquéduc qui, du pied du mont Edough, amenait les eaux à la ville. Tout le reste, tel que les ruines du prétendu couvent de Saint-Augustin, de la cathédrale, etc., sont des faits si hypothétiques que la foi seule peut leur donner un degré quelconque de probabilité.

A l'ouest de Bone, on trouve encore l'ancien port de Stora, situé dans une position très favorable, et offrant aux vaisseaux un excellent mouillage. On n'y voit aujourd'hui que des ruines; mais Stora à quinze heures de marche de Constantine, où l'on peut se rendre par une ancienne voie romaine pavée et en bon état, peut devenir le siège d'un établissement très florissant.

C'était sur cette côte, depuis Stora jusqu'à la Calle, qu'étaient situés les anciens établissements français en Afrique. La pêche du Corail, garantie seulement par la France à son industrie au XVI$_e$ siècle, y avait été dès le XIIe dans un grand état de prospérité. Elle était exploitée alors par les Pisans et les Catalans qui s'étaient établis dans l'ile de Tabarque et une petite ville voisine, nommée alors Mers-el-Djoum, et dont les côtes ont été de tout temps extrêmement fertiles en corail. L'exploitation annuelle des gisements de Tabarque était faite par cinquante barques montées par mille hommes d'équipage, c'est-à-dire par un nombre de Maures presque double de celui qu'employait l'ancienne compagnie française de la Calle. La vente des coraux qu'ils en retiraient étaient effectués dans l'ile même, où se rendaient à cet effet les marchands des pays les plus éloignés. Cette vente s'élevait à des sommes très considérables. Les produits des bancs sous-marins de Mers-el-Djoum et de Tabarque étaient, dès ce moment, renommés comme d'une qualité supérieure à tous les coraux de la Méditerranée et notamment à ceux des gisements de Ceuta et de la Sicile.

Les établissements français, qui avaient succédé à ceux des Pisans et des Catalans, avaient été, comme on l'a vu, détruits par Hussein lors de la déclaration du blocus de la Régence en 1828.

L'expédition chargée d'aller faire reconnaître sur ces côtes l'autorité de la France, partit vers les derniers jours de juillet. La première brigade de la deuxième division, une batterie de campagne et une compagnie de sapeurs s'embarquèrent sur le vaisseau le *Trident*, les frégates *la Surveillante, la Guerrière*, et un brick. Le général Damremont commandait les troupes de terre : le contre-amiral Rosamel l'escadre qui arriva le 2 août à Bone. La ville fut occupée le lendemain.

Quelques jours auparavant, un des lieutenants du bey de Constantine s'était présenté pour prendre le commandement de la place : les habitants, prévenus de l'arrivée des Français, par un acien agent de nos concessions, avaient repoussé la prétention du lieutenant du bey, qui était parti fort irrité et avait annoncé des hostilités prochaines. La brigade française dut

s'attendre à être attaquée. Le général Damremont fit réparer quelques fortifications, construire deux redoutes près d'une des portes de la ville où aboutit le chemin de Constantine, et attendit l'ennemi. Dès le 4 il parut : dans toutes les directions les Arabes se montrèrent en grand nombre, mais ne tentèrent rien de sérieux. Ils se concentrèrent sur les mamelons qui dominent les ruines d'Hyppone. Le général Damremont dirigea sur ce point une demi-brigade d'infanterie appuyée de deux obusiers et les en délogea sans peine. Le même jour 6, une action assez vive s'était engagée aux portes même de Bone, et les Arabes avaient été repoussés avec perte. Le lendemain l'attaque fut plus vive encore, et la perte des Arabes plus sensible. Mais l'ennemi se recrutait journellement de troupes fraîches, et se promettait de prendre une éclatante revanche. Dans la nuit du 11 au 12, il dirigea une attaque générale contre les deux routes : malgré le feu de la mousqueterie française, les Arabes parvinrent à franchir les fossés, et à pénétrer jusque dans l'intérieur des retranchements ; mais une charge à la baïonnette vivement dirigée par le général Damremont lui-même, qui s'était établi dans une des redoutes, les refoula au-dehors avec de grandes pertes. L'ennemi laissa sur le champ de bataille plus de quatre-vingts cadavres. L'usage où sont les Arabes d'enlever leurs morts, rend probable une perte beaucoup plus grande.

Découragé par ces revers successifs, l'ennemi n'attaqua plus : seulement se montrant en force au loin, il semblait vouloir protester, par sa présence seule, contre l'occupation française. Quelques pourparlers, néanmoins, avaient eu lieu avec des scheiks de quelques tribus voisines, et rendaient un rapprochement probable, lorsque le général Damremont reçut l'ordre de ramener le corps expéditionnaire à Alger.

Le résultat de cette expédition, ainsi abandonnée au moment où il était permis d'espérer qu'on allait en recueillir quelque fruit, fut de compromettre, vis à vis des Arabes, les habitants de Bone qui s'étaient montrés fort dévoués et de compromettre les Français vis à vis d'eux.

L'expédition d'Oran eut un résultat encore plus triste.

Oran occupe, sur les bords de la mer entre le 55° 54' de lati-

tude nord, et le 2e 55' de longitude ouest, le fond d'une large baie formée par les caps Ferrat et Falcon. Elle est bâtie sur le versant de trois collines, dont la plus haute s'élève au N. N.-O. et est couronnée par deux châteaux qui commandent la place. La ville est fortifiée ; au bord de la mer, à quelques centaines de toises, est Mers-el-Seigher, ou Petit-Port, et à l'extrémité N.-N. Mers-el-Kebir, Grand-Port : Mers-el-Seigher n'est qu'un fort mauvais mouillage où viennent seulement des barques communiquant avec Mers-el-Kebir abrité des vents d'O., de N. et de S., et le meilleur de toute la côte de la Régence. Un fort bâti par les Espagnols et auquel ce port a donné son nom, le protège et rend ce mouillage d'autant plus précieux que des circonstances particulières pourraient lui donner une grande importance (1). Le port de Mers-el-Kebir peut contenir dix vaisseaux ou frégates, et trente bricks ou corvettes environ.

A peu de distance de la colline dont nous avons parlé en est une autre fort élevée, appelée Mazetta ; une vallée la sépare de la première : leurs deux sommets sont totalement isolés et servent de points de direction aux navires. Au niveau de la partie inférieure de la ville, S. et S.-E., sont deux châteaux entre lesquels serpente une vallée profonde, formant comme un fossé naturel dans la partie méridionale de la place. Une source d'eau excellente de plus d'un pied de diamètre jaillit au haut de la vallée et alimente les fontaines de la ville. Près de la source est un autre château qui défend la ville et les silos servant à conserver le blé des Arabes : cette vallée dont un ruisseau suit toutes les sinuosités est d'un effet des plus pittoresques.

(1) En temps de guerre, des croisières établies entre Oran et Carthagène, intercepteraient mieux que Gibraltar le passage de la Méditerranée à l'Océan. Les courants du littoral, secondés par les vents d'ouest, règnent dans ces parages les deux tiers de l'année, et poussent vers la rade de Mers-el-Kebir les navires qui viennent du détroit, tandis qu'ils arrêtent la marche de ceux qui marchent à débouquer dans l'Océan. Les vents, toujours parallèles au canal, sont également largues pour se rendre en Espagne comme pour en revenir, et poussent indifféremment les navires, en moins de quinze heures, d'Oran à Carthagène ou de Carthagène à Oran.

L. Galibert, *Alg. anc. et mod.*

Oran a deux portes, défendues l'une et l'autre par des ouvrages fortifiés; dans la partie la plus élevée de la place est la Casbah ou citadelle ; un bastion régulier défend le côté opposé. On ne trouve dans Oran aucune trace de monuments antiques, mais beaucoup de traces du séjour des Espagnols; la ville qui a sept à huit mille habitants est divisée en trois parties distinctes, dont deux situées à gauche de la vallée qui la coupe : l'une d'elle cependant détruite par le tremblement de terre de 1790 ne présente que des ruines ; un autre ravin également très profond sépare la troisième qui est à droite. Le territoire d'Oran a toujours passé pour fertile et abondant en blé. Les beys entretenaient une race d'excellents chevaux qui jouissaient d'une grande faveur sur tous les marchés de la Régence. Le dernier bey, Hassan, était un vieillard qui, se voyant menacé par les Arabes, avait demandé à se mettre sous la protection de la France. C'est dans ces circonstances que M. de Bourmont lui avait envoyé son fils pour recevoir son serment et lui porter le diplôme d'investiture.

L'escadrille française y arriva le 24 juillet ; le bey occupait encore Oran avec huit cents Turcs, et parut disposé à remettre Oran et les forts aux troupes françaises, sans autre condition que d'être transportés lui et les siens dans l'Asie Mineure. Le capitaine Louis de Bourmont, n'ayant pas assez de troupes pour occuper la ville et les forts, crut devoir se rendre à Alger pour prendre de nouveaux ordres, en laissant cependant cent dix hommes dans le fort de Mers-el-Kebir, dont le capitaine Leblanc, commandant *le Dragon*, s'était emparé, pendant que négociaient les envoyés du bey.

D'après l'exposé du capitaine Bourmont, le général en chef fit embarquer pour Oran le 21e de ligne, cinquante sapeurs et deux obusiers de montagne sous les ordres du colonel Goutefrey ; mais à peine ces troupes furent-elles arrivées à leur destination, qu'elles reçurent contre-ordre et durent retourner à Alger. D'après les nouvelles que M. Bourmont avait reçues de France, il crut devoir y concentrer toutes ses troupes. Le fort de Mers-el-Kebir fut abandonné, et l'offre du bey Hassan considérée comme non avenue.

Un autre essai d'occupation à Bougie n'eut pas plus de succès. Ces irrésolutions portèrent un coup funeste à l'autorité française. Tout l'ascendant moral dont la rapide conquête d'Alger avait frappé les esprits, fut détruit. Les Arabes attribuèrent à la terreur qu'ils inspiraient des irrésolutions déplorables, des circonspections inconcevables qu'il est difficile de motiver et plus encore d'excuser ; et cette utile conquête où la valeur des soldats français s'était si brillamment déployée, fut frappée, dès son début, d'une de ces fatales atteintes dont elle ne devait se relever qu'au prix des plus grands sacrifices.

Pendant ce temps de grands évènements s'étaient accomplis en France. La nouvelle de la prise d'Alger était arrivée à Paris le 9 juillet, quelques jours après la dissolution de la Chambre des Députés. La France entière était dans un état d'agitation que motivaient du reste suffisamment la cause de la dissolution de la Chambre et les projets sinistres que le ministère Polignac était en voie d'exécuter. L'opinion publique fut unanime dans son élan pour célébrer la victoire de cette valeureuse armée française qui, en vingt jours, avait abattu l'ignoble despotisme sous lequel l'Europe s'était courbée durant plusieurs siècles. Mais plus elle se glorifiait de cette brillante conquête, plus le ministère se hâtait de vouloir en recueillir les tristes fruits pour lesquels il l'avait entreprise. Déjà même ses séides ne gardaient plus de mesure et le poussaient à sa perte avec une impudence sans exemple dans l'histoire. Un journal ministériel appelait les 221 *les alliés du Dey* et ajoutait qu'il était *plus facile de se débarrasser d'eux que des pirates*. Le syndic de la corporation des charbonniers félicitant Charles X au sujet de la conquête d'Alger, et faisant allusion à l'opposition des 221, commençait sa harangue par ces mots : « *Sire, le charbonnier est maître chez lui* », et cette allusion coupable était accueillie par un de ces niais sourires si familiers au dernier représentant couronné de la branche aînée des Bourbons. Dans cette croisade de la sottise et des haines contre-révolutionnaires contre les libertés publiques, le clergé ne pouvait rester en arrière : sa place était au premier rang ; il sut la prendre. Lorsque Charles X. à la suite d'un cortège

qui afficha toutes les pompes caduques de la vieille monarchie, se rendit au *Te Deum* de Notre-Dame au milieu des flots pressés d'une population silencieuses et morne, M. de Quelen, archevêque de Paris, introduisit dans son discours de félicitation et de réception la phrase suivante : « Sire, que votre « grande âme s'affermisse : votre confiance dans le divin se- « cours de Marie, mère de Dieu, ne sera pas vaine. Puisse « Votre Majesté en recevoir bientôt *une preuve nouvelle*. « Puisse-t-elle bientôt venir encore remercier le Seig*neur* « *d'autres merveilles non moins douces, non moins écla-* « *tantes* ! »

L'opinion publique ne se méprenait pas sur le sens de ces coupables insinuations : elle appréciait à leur véritable valeur le roi, le premier ministre, ineptes mannequins d'une cour plus inepte encore, à qui vingt-cinq ans de malheur et d'exil n'avaient rien pu apprendre. Mais sûre de sa force et de son bon droit, elle attendait.

Quant au roi et à son ministre, ils n'avaient pas besoin des encouragements qu'ils recevaient de toutes parts. Ils étaient même d'autant plus pressés d'exploiter cette conquête d'Alger, qu'elle commençait à être pour eux un sérieux embarras.

En effet l'Angleterre, qui n'avait consenti qu'avec beaucoup de peine à l'expédition d'Alger, avait fini par céder dans l'espoir que quelque grand désastre comme ceux qui avaient marqué la plupart des expéditions antérieures contre la Régence, affaiblirait d'autant la France. C'était là un de ces buts qu'elle ne perd jamais de vue. Mais le succès avait trompé son attente : l'armée, la flotte avaient rivalisé de zèle et d'ardeur, et une éclatante victoire avait couronné leurs efforts. L'Angleterre alors protesta contre l'occupation d'Alger, et porta même la hautaine arrogance jusqu'à défier la France de garder cette conquête. La Restauration lui devait trop pour ne pas céder à tant d'exigence : elle avait pu braver l'Angleterre en entreprenant l'expédition malgré elle, quand il s'était agi de son intérêt seul ; mais du moment où celui de la France se trouva en jeu, elle se montra plus traitable. Le ministre Polignac s'ar-

rêta au projet de transaction suivant qui caractérise trop bien ses vues politiques pour ne pas être signalé. Il fut promis à l'Angleterre que la France occuperait momentanément Alger pour ne pas trop irriter l'opinion publique par un abandon immédiat, et qu'ensuite le port d'Alger serait comblé et qu'on livrerait à la Porte tous les districts occidentaux de la Régence et une grande partie de beylic de Constantine. Mais trop vivement pressé par l'Angleterre de s'exécuter, il fut obligé de faire le coup d'État du 25 juillet avant d'avoir pu appeler à son aide les bataillons d'Afrique sur lesquels il avait l'intention de s'appuyer. Les ordonnances parurent. On sait ce qui arriva.

Ainsi, si la France a conservé la possession de l'Algérie, c'est à la révolution de Juillet qu'elle le doit. Quant à l'Angleterre, en en exigeant l'abandon du ministère Polignac, elle l'accula dans l'alternative d'un acte odieux ou la nécessité de mettre à exécution ses projets liberticides sans la coopération de l'armée d'Afrique qu'il avait eu l'injurieuse idée de vouloir se ménager pour complice. En cette circonstance, la jalousie haineuse de l'Angleterre fut une fois du moins utile à la France.

L'armée d'Afrique était loin cependant d'être disposée à seconder les vues du ministère. Elle était dans ce moment violemment froissée par une sorte de déni de justice dont elle ressentait vivement l'injure. Le général en chef avait promis une gratification sur le trésor de la Casbah, et cette gratification n'avait pas été allouée : il avait adressé au ministère une liste de promotions et de récompenses ; il avait demandé en outre près de quatre cents décorations de la Légion-d'Honneur ou de la croix de Saint-Louis pour récompenser dignement les officiers et soldats qui s'étaient distingués dans la campagne, et le ministère avait trouvé sa demande exorbitante. Il s'était contenté d'envoyer le bâton de maréchal au général en chef, et deux croix de Saint-Louis pour deux officiers, Louis de Bourmont et de Bessières, qui étaient entrés les premiers dans une redoute à Staouëli. Cette partialité avait paru si révoltante que ces deux officiers avaient déclaré ne

vouloir porter leurs décorations que lorsqu'il aurait été rendu justice à leurs camarades.

Ce fut au moment où le mécontentement était le plus excité par tant d'indifférence et d'ingratitude envers elle, que l'armée apprit à la fois la publication des fameuses ordonnances, le soulèvement de Paris et la victoire du peuple. Ces troupes sur lesquelles le ministère Polignac avait osé compter pour appuyer ses projets, reçurent ces nouvelles extraordinaires avec enthousiasme. Quant au général en chef, il se contenta de dire : « *Les imbéciles ! ils se sont trop hâtés !* » M. de Bourmont ignorait alors que la France n'était redevable de cette heureuse précipitation qu'à la jalousie de l'Angleterre.

L'opinion des soldats avait été à peu près unanime sur les évènements de juillet : enfants du peuple comme ceux-là même qui avaient vaincu aux barricades, ils devaient partager leurs sentiments : il n'y eut en eux ni hésitation, ni embarras, ni regrets. Il n'en fut pas de même parmi les officiers supérieurs : quelques-uns, royalistes par calcul, d'autres, ultras par conviction, essayèrent de remuer l'armée et parlèrent hautement de venir mettre Paris à la raison. Mais ils trouvèrent peu de sympathie et moins encore d'appui. Le drapeau tricolore parti de Toulon le 6 août, sur la corvette la *Cornélie*, fut arboré le 17 sur les bâtiments de guerre et de commerce, les forts et les batteries d'Alger. Quelques officiers généraux ou colonels ne crurent pas devoir se soumettre au nouvel ordre de choses et quittèrent l'armée : les uns passèrent en Espagne, d'autres en Angleterre, d'autres enfin en France.

Ce départ nécessita une nouvelle réorganisation de l'armée : il s'en suivit un grand relâchement dans la discipline, beaucoup de découragement et d'ennui dans les troupes. Les Arabes, au contraire, redevinrent plus entreprenants : ils vinrent jusque sur le front des positions françaises tirer sur les soldats qui s'en écartaient. Pour prévenir ces attaques qui se renouvelaient chaque jour de plus en plus, l'armée fut concentrée à Alger et dans un rayon de deux lieues. Mais ce système purement défensif ne fit qu'accroître l'audace des Arabes. Bientôt, hors du rayon, tous les convois furent enlevés, les hommes égorgés. Embus-

qués à portée de fusil des avant-postes français, les Arabes tuaient en détail tous ceux qui s'éloignaient de leurs quartiers. Le colonel du 2e régiment d'infanterie légère, M. Fregeville, fut ainsi assassiné pour s'être hasardé hors du camp. Les Français, en un mot, seulement maîtres des points qu'ils occupaient, n'étaient en sûreté que dans leurs quartiers.

L'esprit d'insurrection ne bornait pas là ses atteintes. A défaut de pouvoirs forts et acceptés, les influences locales et les prépondérances de race commençaient partout à dominer. Le pays tout entier tendait à se constituer d'après elles. Des chefs ambitieux affichaient hautement leur espoir de se partager l'ancienne Régence. Chacun d'eux travaillait ainsi à s'assurer une complète indépendance. En attendant, des bandes irrégulières venaient jusque sous les murs d'Alger piller les jardins, démolir les fermes et tuer un à un les soldats de l'armée française : le désordre, l'anarchie étaient au comble.

Tel était l'état de la conquête et la situation de l'armée, lorsque le général Clausel, à qui en avait été confié le commandement en remplacement du maréchal Bourmont, arriva à Alger le 2 septembre sur le vaisseau l'*Algérisas*. Son état-major se composait des lieutenants-généraux Delort et Boyer, des maréchaux-de-camp Cassan et Fromont, du colonel d'infanterie Marion, du chef de bataillon Brisson, du chef d'escadron Darnaud, du capitaine du génie A. Guy et de plusieurs autres officiers de diverses armes.

Le jour même, M. de Bourmont publia l'ordre du jour suivant :

« Officiers, sous-officiers et soldats,

« M. le lieutenant-général Clausel vient prendre le com-
« mandement en chef de l'armée. En s'éloignant des troupes
« dont la direction lui a été confiée dans une campagne qui
« n'est pas sans gloire, le maréchal éprouve des regrets qu'il
« a besoin de leur exprimer. La confiance dont elles lui ont
« donné tant de preuves l'a pénétré d'une vive reconnais-
« sance. Il eût été heureux pour lui qu'avant son départ,
« ceux dont il a signalé le dévoûment en eussent reçu le prix ;
« mais cette dette ne tardera pas à être acquittée : le maréchal

« en trouve la garantie dans le choix de son successeur. Les « titres qu'ont acquis les militaires de l'armée d'Afrique au- « ront désormais un défenseur de plus. »

Tel fut le dernier acte officiel de M. de Bourmont. Promu au commandement de l'armée d'Afrique, quoique moralement flétri d'un de ces tristes antécédents que l'opinion publique ne pardonne jamais, il s'y conduisit en homme qui aspire à se réhabiliter : ses fils le secondèrent dignement. Comme général, sa conduite fut digne d'éloges ; comme administrateur, il compromit la conquête, mais c'est à l'imprévoyance du ministère seul qu'il faut attribuer cette faute capitale. Ce dernier avait nommé un homme pour conquérir, cet homme remplit avec honneur sa tâche. C'était au ministère à aviser au reste.

CHAPITRE IV.

Arrivée du général Clausel à Alger. — Création d'un comité administratif. — Vues du ministère français à l'égard d'Alger.— Tittery et son beylick.— Expédition de l'Atlas.— Passage du Téniah de Mouzaïa.— Occupation de Médéah.— Retour à Alger.— Complément d'organisation intérieure.—Convention entre le général Clausel et le bey de Tunis, relative à la nomination de deux princes tunisiens aux beylicks de Constantine et d'Oran. — Susceptibilité du ministre Sébastiani. — Le bey de Tunis refuse d'adhérer à la convention nouvelle.— Violation du territoire d'Oran par Muley-Ali, neveu de l'Empereur de Maroc. -- Mesures énergiques du général Clausel, désapprouvées par le ministère. — Embarras du gouvernement français pour l'occupation de l'Algérie.— Réclamations de l'Angleterre.— Résultat de la fausse politique du ministère français.— Discours du général Clausel sur la colonisation de l'Algérie. — Le général Clausel est remplacé par le générel Berthezène.

Le général Clausel, dont la mission n'était pas limitée par des instructions, pensait qu'elle se bornerait à faire connaître à l'armée les changements survenus dans le gouvernement et à prendre quelques mesures de détail relatives, soit à la conquête, soit à l'occupation militaire de quelques points de la côte. La première partie de sa mission ne souffrit pas de difficultés : l'amour de la patrie et les plus nobles sentiments remplissaient les cœurs des soldats, et à peine furent-ils instruits des évènements, de leur cause ; à peine eurent-ils la conviction que la patrie rendait justice à leurs nobles travaux et comptait sur eux comme sur ses autres enfants, que tous, offi-

ciers et soldats, prêtèrent avec enthousiasme le serment de fidélité à la dynastie nouvelle.

Voici la proclamation que leur adressa le général Clausel :

« Soldats, je viens me mettre à votre tête et vous apprendre les évènements qui ont eu lieu à Paris et en France dans les derniers jours du mois de juillet.

« Charles X ne règne plus ! un attentat des plus coupables, essayé par son gouvernement contre le droit public des Français, l'a fait descendre du trône, après avoir vu périr dans les rues de Paris quelques régiments étrangers, repoussés depuis longtemps de notre territoire par l'opinion des Français et quelques hommes séduits de la garde royale.

« Le pacte qui liait le roi avec la nation a été détruit par les ordonnances du 25 juillet. Le trône est devenu vacant en fait et en droit, et il a été offert par les Chambres au chef de la branche cadette de la maison de Bourbon. La manifestation du vœu de la France ne s'est pas fait attendre, et le duc d'Orléans, déjà lieutenant-général du royaume, règne, comme roi des Français, sous le nom de Louis-Philippe Ier.

« Le roi des Français réunit à la légitimité du droit, la légitimité du choix et de la nécessité; tous les partis politiques se sont empressés de faire à la patrie le sacrifice de leurs affections particulières.

« La Charte, lien d'union qu'un sage et auguste législateur avait donnée à la France, cesse d'être une déception, et devient une vérité sous un prince patriote.

« Sous lui, l'armée verra ses droits respectés, la faveur impuissante, la loi sur l'avancement exécutée, la considération et les moyens d'existence assurés aux militaires de tous les grades, après de longs services.

« Soldats, je connais toutes mes obligations envers vous; je les remplirai avec zèle, empressement, et surtout avec l'attachement que je vous porte; mais je connais aussi vos devoirs envers la patrie, et je suis bien convaincu qu'elle vous avouera toujours pour ses fidèles enfants. »

En même temps il adressa aux habitants d'Alger la proclamation suivante :

« Habitants du royaume d'Alger

« Le puissant roi des Français, Louis-Philippe Ier, m'a confié le commandement de l'armée qui occupe ce royaume et le gouvernement des provinces dont il se compose. L'intention du roi des Français est d'assurer pour toujours le bonheur des peuples que nos armes ont soustrait à un joug humiliant, en faisant régner la justice et les lois, en protégeant tous les bons, en sévissant sévèrement contre les méchants, à quelque classe qu'ils appartiennent.

« Des malveillants ont répandu des bruits injurieux au caractère français, en nous accusant d'une injuste préférence pour certaine classe d'habitants. Ne prêtez point l'oreille à ces insinuations perfides; je promets à tous sûreté et protection, mais j'attends de vous une entière confiance et tout l'appui que vous pourrez me prêter pour faire régner l'ordre et la paix.

« Habitants du royaume d'Alger, votre religion, vos mœurs, vos usages seront respectés : je ferai droit à toutes vos réclamations, je compte que je n'aurai qu'à me louer de votre conduite, et que vous ne me mettrez jamais dans le cas de vous prouver que ce ne serait pas envain qu'on essayerait de susciter des troubles, soit dans l'intérieur de la capitale, soit au dehors. J'ai déjà ordonné la punition exemplaire de quelques hommes perfides qui ont fait circuler des bruits coupables pour alarmer, et qui nous accusaient d'avoir dessein de vous abandonner à la vengeance des oppresseurs dont nous vous avons délivrés. »

Le premier soin du nouveau général fut ensuite de réorganiser l'armée, l'administration, et de former deux bataillons d'indigènes qui prirent le nom de *zouaves*, et dont le but spécial fut d'être jeté en avant de nos positions comme éclaireurs, et d'établir des relations entre l'armée et les tribus de l'intérieur. Les capitaines Maumel et Duvivier en prirent le commandement. Cette création importante dont tous les conquérants de l'Afrique septentrionale avaient tiré le plus grand parti, devait plus tard servir de jalon à celle de Mackzen, dont nous aurons occasion de parler.

Dans les gouvernements sans relations extérieures, et qui, comme était alors la Régence d'Alger, n'ont ni armées, ni marine, l'administration publique se divise en trois grandes sections principales, embrassant tous les intérêts publics et privés : l'intérieur, la justice et les finances. Trois membres correspondant à ces trois sections composèrent le comité de gouvernement. Ce comité devait s'assembler sous la présidence de l'intendant du royaume, qui, sous l'autorité du général en chef, décidait des affaires mises en délibération au comité. Un secrétaire-général rédigeant et enregistrant les délibérations, notifiait les arrêtés du général en chef, par ampliation à chacun des membres du comité, et était dépositaire des archives. Tous les arrêtés préparés par les membres du comité, chacun dans leurs attributions respectives, discutés et délibérés en conseil, étaient pris par le général en chef, sur la proposition et d'après l'exposé de l'intendant qui était chargé d'en suivre l'exécution. Cette centralisation de pouvoirs dans les mains d'un seul, se rapprochait du pouvoir renversé, autant du moins que les mœurs et les lois françaises pouvaient le tolérer. En la consolidant, l'usage eût pu assurer son succès.

Cette administration remplaça avantageusement toutes ces commissions vicieuses dans leur constitution, créées au fur et à mesure des besoins, et dont les attributions mal définies s'étaient réciproquement entravées et avaient amené cette anarchie sociale qui avait caractérisé l'administration de M. de Bourmont.

Peu de jours suffirent pour fixer les idées du général Clausel sur le parti que la France pouvait tirer de sa conquête. Il vit sans peine que le règne des Turcs sur ce pays était à jamais fini, et il resta persuadé que le territoire d'Alger pouvait devenir entre les mains des Français, non seulement la plus importante de leurs colonies, mais encore celle qui pouvait, au besoin, remplacer toutes les autres et avait l'immense avantage de n'être qu'à quelques heures de leurs ports de la Méditerranée. Ses premières dépêches au gouvernement furent écrites dans ce sens, et à la date du 30 octobre, il reçut du



MAURESQUE.

maréchal Gérard, ministre de la guerre, une note officielle qui lui donnait l'assurance que le gouvernement était déjà déterminé, à cette époque, à coloniser Alger et à profiter de tous les avantages de la conquête. Cette dépêche est d'autant plus curieuse à consigner, que plus tard, sur les jalouses réclamations de l'Angleterre, le général Clausel fut désavoué comme ayant outrepassé ses instructions. En voici quelques passages :

« Général, le gouvernement, *déjà déterminé à conserver la possession d'Alger*, a vu avec satisfaction par les rapports que vous m'avez adressés qu'il était possible de pourvoir à l'occupation de cette ville et des principaux points du littoral de la Régence avec un corps de dix mille hommes et des dépenses peu considérables. *Ces considérations l'ont confirmé dans l'intention de fonder, sur le territoire d'Alger, une importante colonie.*

« Une semblable détermination doit être suivie d'un examen attentif de tous les moyens d'améliorer l'état du pays et de tirer parti de ses ressources, dans l'intérêt de la France combiné avec celui des indigènes.

« Le gouvernement approuve sans réserve ce que vous avez fait jusqu'ici... Il est également disposé à seconder toutes les mesures qui auront pour but de consolider à Alger la domination de la France, en la faisant aimer par ses habitants; mais tout en s'efforçant d'améliorer leur sort, la France doit chercher dans Alger un débouché pour le superflu de sa population, des ressources pour son commerce et pour son industrie... nul doute que des combinaisons, auxquelles on aurait soin d'associer l'intérêt des indigènes, pourraient, avec le temps, transformer en une vaste colonie la plaine de la Metidja, en refoulant vers le petit Atlas les tribus insoumises. La France trouverait là peut-être la plupart des produits qu'elle tire maintenant de l'Amérique et de l'Inde; elle y trouverait encore un précieux débouché pour ses manufactures. La colonisation du territoire d'Alger sous un régime libéral est une noble et vaste entreprise dont le succès repose principalement sur vos lumières et sur votre patriotisme, etc. ».

Cette dépêche honorait le ministère qui l'écrivait : elle était digne de la politique de la France et de sa fermeté ; malheureusement, de funestes influences, qui faillirent porter aux possessions africaines un coup aussi mortel que l'administration de M. de Bourmont, la firent démentir et désavouer. C'est ce que nous verrons plus tard.

Les termes de cette dépêche étaient, comme on le voit, si positifs que le général Clausel crut devoir préjuger la question de l'occupation définitive. Pour cela, il était important d'abord de faire une démonstration qui fût de nature à relever l'honneur de la France auprès des populations algériennes, assurer l'ascendant de ses armes et la sécurité de son armée. Une vigoureuse expédition dans l'intérieur des terres pouvait seule amener ce résultat : elle fut résolue.

La Régence d'Alger se divise, comme on sait, en trois beylicks. Au centre se trouve le beylick de Tittery, à l'est celui de Constantine, à l'ouest celui d'Oran. Le bey de Tittery, Bou-Mezrag, après avoir, comme on a vu, soulevé les les populations contre les Français, lors de l'expédition de Blidah, avait écrit au maréchal de Bourmont une insolente épître, dans laquelle il répondait à une invitation de venir à Alger rendre compte de sa conduite par cette bravade : « Attendez-moi sous peu de jours : je serai sous les murs d'Alger « avec deux cent mille hommes, et c'est sur la plage orientale « que j'attaquerai votre armée, si vous osez m'attendre. » Le maréchal lui répondit qu'on l'attendrait impatiemment et que, s'il tardait à se présenter, on irait le chercher. Depuis lors, Bou-Mezrag n'avait cessé de commettre les hostilités les plus flagrantes. Le général Clausel avait dès-lors en lui une injure, un parjure et de nombreux griefs à venger. Ce fut sur lui qu'il résolut de porter ses premiers coups.

Sous le nom de province de Tittery, les Turcs désignaient le pays soumis à l'administration du bey résidant à Médéah. Le territoire de cette province, plus large vers l'ouest que vers l'est, n'est pas très étendu. Par sa proximité d'Alger, elle avait subi sans ménagement le régime d'apanages et de juridictions exceptionnelles que les grands dignitaires du pays faisaient

créer à leur profit dans toutes les parties du pays. Aussi ce beylick était devenu plus compacte, et l'autorité y exerçait une action plus directe sur les tribus qui le composaient ; il y avait, en outre, plus d'esprit d'unité, plus de solidarité et même plus d'habitudes de centralisation que dans les autres provinces de la Régence. Il en est encore de même aujourd'hui.

Cette province réunit tous les différents aspects de la vie et de la richesse des populations indigènes de l'Algérie. «La partie septentrionale est montagneuse, abondamment arrosée, pourvue de beaux bois. La plupart des montagnes possèdent des carrières à plâtre qui sont exploitées avec avantage, de riches bancs d'ardoises que l'avenir utilisera sans doute, des mines de cuivre dont les Romains tirèrent un grand parti. Une exploration attentive de l'Atlas a déjà révélé d'autres ressources minéralogiques d'une belle espérance ; enfin on y trouve des eaux thermales dont les propriétés médicinales sont si puissantes, que les Arabes eux-mêmes en ont été frappés et en ont porté au loin la renommée. Dans la partie méridionale, le terrain est moins accidenté, plus découvert, mais il reste de la plus admirable fécondité : de vastes plaines fournissent chaque année d'abondantes moissons qui fournissent des grains aux tribus les plus éloignées du Sahara; auprès des eaux se forment des prairies naturelles qui permettent aux habitants d'élever de nombreux troupeaux. Ainsi l'eau, le bois, la fécondité du sol, richesses si rares et si précieuses en Afrique, surtout lorsqu'elles sont réunies, rien ne manque à la province de Tittery. La population est répartie sur ce territoire d'après les habitudes propres de chaque race. Dans la contrée montagneuse, on rencontre les Kabyles en majorité, mais en rapports plus fréquents avec les autres races ; ils ont, dans cette province, allié à leurs goûts sédentaires quelques-unes des habitudes de la population agricole. A côté des vergers d'oliviers et de figuiers, on voit des champs de blé et d'orge. Dans la partie du pays qui est plus ouverte, se sont fixés les Arabes laboureurs, se livrant principalement à la grande culture et à l'éducation des bestiaux. Mais pour eux aussi le voisinage des Arabes nomades a donné à leurs mœurs un nouveau caractère :

ils sont plus hardis, plus portés aux échanges et au commerce que dans les autres provinces. Enfin, si on sort du Tell, la population nomade du Sahara offre à l'observateur attentif des mœurs nouvelles à étudier. Ces tribus de pasteurs qui cherchent dans le mouvement une garantie à leur indépendance, n'ayant pas, la plupart, de territoire déterminé, parcourent annuellement des distances considérables pour venir chercher leurs approvisionnements chez les tribus agricoles et vendre leurs denrées dans des marchés hebdomadaires qui sont affectés soit aux tribus d'un même outhan ou de divers.

Ces marchés, où on ne venait d'abord que pour vendre et échanger les produits, sont devenus, avec le temps, une sorte d'assemblée publique et ont pris un caractère politique très important. Dans un pays privé de voies de communication, habité par des populations mobiles et disséminé par petits groupes sur de grands espaces, l'autorité sut tirer parti de ces marchés, où le besoin d'abord, l'habitude ensuite, amenaient chaque semaine des représentants des plus petites fractions des tribus pour se mettre en rapport avec l'ensemble des administrés et surveiller l'état général des esprits; car c'est le jour de marché que les Arabes recherchent les nouvelles et les propagent : c'est là que se forme, ce qu'on appelle dans les villes européennes l'opinion publique. Lorsqu'un derkaoui (révolté) voulait organiser une insurrection, lorsque la guerre sainte était déclarée, c'était sur le marché qu'on venait établir la tribune pour s'adresser aux passions de la multitude. Pour le kaïd, la présidence et l'active surveillance de ces assemblées était un des principaux attributs de sa charge. C'est là qu'il pouvait se faire reconnaître par sa tribu, qu'il faisait publier les ordres généraux émanés du bey, qu'il faisait connaître l'époque de la perception des impôts et le mode de répartition, qu'il annonçait les expéditions pour lesquelles les goums étaient convoqués. Dès qu'une tribu refusait obéissance et se mettait en rébellion ouverte contre le gouvernement, une proclamation publiée dans tous les marchés de la province déclarait les coupables hors la loi et leur interdisait la fréquentation des marchés. Les membres de la tribu proscrite qui se présentaient

étaient saisis et emprisonnés ; leurs biens étaient confisqués. Cette mesure, appliquée avec sévérité, ne manquait jamais d'amener les coupables à composition après quelques semaines ; car la fréquentation des marchés n'est pas seulement pour les Arabes une nécessité pour écouler leurs produits, mais c'est aussi un besoin impérieux, une habitude irrésistible. C'est sur le marché qu'ils rencontrent leurs parents, leurs amis ; c'est là que se discutent les alliances et les hostilités, et que se forment ces relations qui établissent quelque solidarité entre les tribus voisines. On comprendra dès lors la police rigoureuse établie par les kaïds pour ne rien ignorer de ce qui s'y passait, pour connaître exactement ceux qui venaient et ceux qui étaient absents, ce qu'on vendait et ce qu'on achetait. Ce jour-là, du reste, tous les chefs moraux et politiques des tribus se rencontraient : le kaïd, le kadhi, les scheicks, les tolbas (qui récitent le Coran et apprennent aux enfants à lire et à prier), les marabouts, qui vendent des talismans pour la guérison des maladies et font des conjurations pour favoriser ou trouver des entreprises.

L'emplacement de ces marchés constituait pour le gouvernement une des plus hautes combinaisons administratives. Les Kabyles des montagnes et les Arabes nomades du désert n'étaient presque toujours contenus que par la nécessité qui les amenait sur les marchés de l'intérieur pour écouler leurs huiles, leurs savons, leurs fruits secs, etc. ; les autres pour échanger leurs laines et leurs bestiaux contre des grains. Toutes ces tribus qui, par les difficultés de leurs montagnes, l'éloignement de leur territoire, leurs habitudes nomades, croyaient échapper à l'action de l'autorité centrale et vivre indépendantes, étaient cependant obligées de payer des droits de marché comme une sorte de compensation des autres impôts auxquels elles n'étaient pas soumises. Combien de fois, après avoir bravé et même après avoir vaincu les troupes des beys, ces populations forcément tributaires des marchés de l'intérieur, ont été obligées de demander grâce et d'acepter les plus dures conditions. Cet état de choses fait bien comprendre pourquoi le principal effort des Turcs a toujours été d'arriver à une rigoureuse or-

ganisation des tribus agricoles et à l'établissement intelligent du makhzen auprès des grands marchés et des principales routes (1). »

Sous la domination turque, la province de Tittery obéissait à un bey nommé par le Dey d'Alger, sans autre règle que son intérêt, son affection ou son caprice. Selon l'usage, son choix tombait ordinairement sur le candidat qui offrait les plus riches présents aux membres influents du Divan, aux dignitaires de l'Odjeac ou au Dey. Le bey résidait à Médéah, qui n'était cependant pas la capitale de la province et que peuplaient quatre ou cinq mille Turcs, Hadars ou Koulouglis retirés du service. La ville était administrée par un hakem turc relevant directement de l'agha d'Alger et choisi par lui. Le bey n'avait d'autorité ni sur le hakem ni sur les habitants de Médéah; il n'avait pas même le droit de rendre la justice dans l'intérieur de la ville; il donnait ses audiences chaque vendredi dans les environs. Puis, la plupart des habitants de la ville inscrits parmi les spahis, dont les fonctions étaient héréditaires, constituant une espèce de caste militaire à laquelle les Arabes étaient très fiers d'appartenir, et qui, ne reconnaissant d'autre autorité que celle de leur agha, formaient une sorte de troisième pouvoir qui ajoutait parfois par sa turbulence de nouveaux conflits d'autorité à ceux qui s'élevaient souvent entre le chef de la ville et celui de la province.

Quant à l'organisation de l'administration des tribus, elle était dans la province de Tittery la même qu'ailleurs. Au-dessous du bey commandant la province, était le kaïd commandant la tribu, puis le scheick, chef de la ferka, et enfin le chef des douars. Les tribus formaient vingt-un outhans. Les ordres pour la perception des impôts émanaient du bey : les kaïds et les scheiks les répartissaient et les percevaient. Les cava-

(1) *Tableau de la situation des établissements français en Algérie*, 1843-44. Nous avons cru devoir donner avec détail ces curieuses énonciations sur l'importance des marchés de la province de Tittery, qui, du reste, peuvent se rapporter à tous les marchés de l'intérieur, d'abord parce que c'est un bon modèle à imiter, ensuite parce que c'était un des plus puissants moyens d'action de la domination turque.

liers des Abid et des douar constituaient le makhzen, les mekahlia du bey; les spahis des kaïds composaient la force publique permanente de la province. Dans les occasions graves le bey convoquait les goums des tribus.

Telle était l'organisation de la province que l'armée française allait envahir.

Huit mille hommes composés de douze bataillons pris dans les divers régiments de l'armée, deux escadrons de chasseurs, un bataillon de zouaves, deux compagnies de sapeurs, une batterie de campagne et six pièces d'artillerie de montagnes formaient le corps expéditionnaire placé sous le commandement immédiat du lieutenant-général Borey, divisé en trois brigades sous les ordres des généraux Achard, Hurel et Monck-d'Uzer. Les opérations étaient dirigées en personne par le général Clausel. Le 17 novembre, l'armée se mit en marche. Avant de partir pour cette expédition, le général Clausel avait proclamé la déchéance du bey de Tittery et avait nommé pour son successeur un Maure, qui s'était montré dévoué aux Français, Moustapha-ben-Amar.

Le corps expéditionnaire arriva jusqu'à Bouffarick sans avoir été inquiété. Les éclaireurs français n'avaient pas même découvert au loin ces groupes isolés d'Arabes qui sont un indice toujours certain d'hostilités prochaines. Mais dès que la colonne fut arrivée en vue de Blidah, on vit se déployer sur un front d'une demi-lieue une ligne d'Arabes à cheval et en armes. Le motif de cette démonstration ne pouvait être douteux. Le général Clausel fit déployer ses colonnes sur un front aussi étendu que celui des Arabes et se préparait à marcher sur eux, l'artillerie en avant, lorsqu'on annonça un parlementaire. « — Je viens te dire, dit-il au général, que nous sommes décidés à te refuser l'entrée de notre ville; ce n'est pas à nous que tu as affaire, c'est au bey de Tittery : ainsi porte-toi sur Médéah et laisse-nous tranquilles si tu veux éviter notre colère. » Il lui fut répondu que, puisqu'ils se montraient en ennemis, les Français n'avaient pas l'habitude de laisser des ennemis derrière eux et que leur ville serait occupée le jour même.

En effet la brigade Monck-d'Uzer reçut immédiatement l'ordre de s'avancer directement par la route d'Alger, tandis que la brigade Achard, tournant la ville par la droite, devait l'attaquer par le point qui se trouve entre le chemin de Coléah et de Médéah. L'ennemi, dont la droite était appuyée à l'Atlas et la gauche au chemin de Coléah, se dissémina alors sur plusieurs points et une partie s'embusqua dans les jardins d'où elle ne cessait de tirailler de derrière les murs et les haies. Le terrain était en outre couvert d'épaisses broussailles, d'accidents nombreux qui rendaient la marche des colonnes difficile et dangereuse. Mais le hardi mouvement ordonné par le général en chef avait d'abord un peu déconcerté les Arabes, et ensuite avait été exécuté avec tant de résolution par les troupes françaises, malgré le feu de tirailleurs si meurtrier de l'ennemi, que les deux brigades étaient arrivées presqu'en même temps au mur d'enceinte de la ville. Une compagnie de voltigeurs, commandée par le lieutenant Hugues, l'escalada sans même qu'il eût été besoin de faire brêche, mit en fuite les Arabes qui le défendaient et ouvrit aux deux brigades les portes de la ville que les habitants avaient évacuée.

C'était pour la seconde fois que les jardins de Blidah avaient servi aux Arabes pour faciliter ces embuscades de tirailleurs cachés derrière un mur ou une haie, tuant à bout portant les soldats français et échappant sans peine à toute poursuite par la connaissance parfaite qu'ils avaient des accidents du terrain et des localités. Le général Clausel ayant jugé prudent d'occuper Blidah, ordonna d'abattre immédiatement ces jardins qui, plantés de figuiers séculaires, d'orangers, de citronniers, d'oliviers, de légumes de toute sorte, étaient la principale richesse du pays, mais par leur voisinage de la ville en rendaient presque la défense impossible.

Lorsque les habitants, qui s'étaient silencieusement assis sur les collines des environs, attendant avec anxiété ce qui allait se passer, virent la hache des sapeurs français abattre impitoyablement ces riants jardins qui étaient leur seule richesse, ils poussèrent des cris lamentables et envoyèrent une députation au général pour le supplier de respecter ces arbres plan-

tés par leurs pères. Mais leur demande était inadmissible : avec un ennemi comme les Arabes et des lieux d'embuscade si rapprochés des murs de la ville, Blidah n'eût pas été tenable pour les Français.

Parmi les tribus qui avaient non seulement pris la plus grande part aux démonstrations hostiles de la ville, mais qui encore avaient forcé les habitants de Blidah à s'y associer, était la tribu kabyle des Beni-Salah. Une razzia fut dirigée contre elle. Deux bataillons furent chargés de cette opération. Les soldats français, qui avaient à venger la mort de tant de leurs camarades tués à bout portant par des ennemis invisibles qui, à l'arrivée du corps expéditionnaire à Blidah, avaient pu échapper à toute atteinte à la faveur des haies, des arbres, des murs derrière lesquels ils s'étaient tenus embusqués, exercèrent d'affreuses et terribles représailles. Tout ce qui se présenta en armes fut tué sans pitié; les cabanes, les tentes furent pillées ou incendiées, les silos vidés, les troupeaux dispersés ou pris, les champs ravagés, les plantations arrachées. Soixante prisonniers qu'on avait surpris détournant de son lit le torrent qui arrose Blidah ou tirant sur des soldats du train, furent amenés au quartier-général et condamnés à être fusillés par groupes de quatre ou cinq. Pendant le cours de cette exécution, ceux qui attendaient leur tour, regardaient flegmatiquement tomber leurs camarades et, accroupis sur leurs talons, priaient ou fumaient sans paraître se douter que le même sort leur était réservé. Parmi eux était le muphti de Blidah : c'était un homme de cinquante ans environ; sur sa physionomie expressive et mobile perçait un sentiment d'ironie amère très caractérisé. En marchant froidement au supplice, il laissa tomber ces mots : « Celui qui fait du bien ne devrait pas recueillir du mal; je « m'étais sacrifié pour les chrétiens! à ma voix les tribus des « environs allaient se rallier à eux et ils me fusillent! que la « volonté d'Allah s'accomplisse! »

Ces paroles rapportées au général Clausel par un interprète firent suspendre l'exécution. Le muphti fut amené devant lui, et il déclara, qu'en effet, il était sur le point de ral-

lier aux Français quelques tribus kabyles lorsqu'il avait été pris. Mis en liberté sur parole, il prouva la vérité de ce qu'il avait avancé : il revint quelques heures après avec quatre chefs kabyles qui promirent de ne plus porter les armes contre les Français. Le résultat de ces promesses fut de faciliter pour le moment la marche de l'armée.

Le 20, l'armée se dirigea sur Médéah. Deux bataillons et deux pièces de canon, sous les ordres du colonel Rulhières, furent laissés à Blidah pour assurer les communications du corps expéditionnaire avec Alger. Intimidés par l'attaque vigoureuse de la veille, les Kabyles accouraient au-devant de l'armée et lui fournissaient des vivres en abondance. Ils se montraient même fort peu favorablement disposés à l'égard du bey de Tittery, et donnaient les renseignements les plus précieux sur ses forces et les positions de son armée. Ce fut par eux, en effet, que le général Clausel apprit que Bou-Mezrag attendait l'armée française, avec six mille hommes et deux pièces de canon, au *Tenia de Mouzaïa*, formidable gorge de la première chaîne de l'Atlas qu'il fallait nécessairement franchir pour arriver à Médéah. La colonne arriva en vue des défilés le 21.

Le col ou *Tenia de Mouzaïa* est une coupure de cinq pieds de large environ et où deux hommes à peine peuvent passer de front. La route qui y conduit est un étroit sentier, suivant par une pente rapide la rive droite d'un torrent profondément encaissé. Des ravins profonds, dont les eaux viennent se déverser dans le torrent, coupent en maints endroits cette route et ont pour berges des plateaux qui la dominent au loin. Bou-Mezrag avait assez habilement échelonné ses troupes jusqu'à une distance de trois kilomètres dans les gorges et sur ces plateaux. Un corps de trois mille hommes, placé à droite et à gauche du col, gardait la position principale : des Arabes armés occupaient toutes les hauteurs. Le bey avait pris en personne le commandement de toutes ces troupes ; son agha et son fils commandaient sous ses ordres.

Ce formidable passage paraissait infranchissable ; mais la vue de ces obstacles même ne fit qu'irriter l'impatience des

soldats français. Ils demandaient le signal de l'attaque à grands cris. Avant de le donner, le général Clausel leur adressa l'allocution suivante :

« Soldats,

« Nous allons franchir la première chaîne de l'Atlas, planter le drapeau tricolore dans l'intérieur de l'Afrique et frayer un passage à la civilisation, au commerce et à l'industrie. Vous êtes dignes, soldats, d'une si noble entreprise; le monde civilisé vous accompagnera de ses vœux.

« Conservez le même bon ordre qui existe dans l'armée. Ayez le respect le plus grand et le plus soutenu pour les populations, partout où elles seront paisibles et soumises : c'est ce que je vous recommande.

« Ici j'emprunte la pensée et les expressions d'un grand homme, et je vous dirai aussi que *quarante siècles vous contemplent!* »

Vingt-cinq coups de canon que tira l'artillerie servirent de signal et de célébration du passage par une armée française de cette chaîne de l'Atlas qu'avaient franchie avant elle les armées de Carthage et de Rome. La brigade Achard, immédiatement suivie par l'artillerie de montagne, marchait en tête. La brigade Monck-d'Uzer avec la cavalerie était en seconde ligne; venaient ensuite les bagages et la brigade Hurel qui formait l'arrière-garde. En peu d'instants, les soldats, disséminés sur les pentes les plus abruptes des montagnes, poussèrent devant eux, comme un troupeau, ces flots d'Arabes disséminés sur tous les mamelons. Ils prirent possession de l'Atlas, tantôt en tiraillant, tantôt à la baïonnette, toujours en chantant victoire. Mais la position principale, celle du Tenia de Mouzaïa, était toujours au pouvoir de l'ennemi, et il était physiquement impossible de l'attaquer de front. Les bataillons des 14ᵉ, 20ᵉ et 28ᵉ reçurent ordre de tourner le col en gagnant les crêtes de gauche et de prendre l'ennemi à revers. Cette manœuvre était hardie, mais d'un résultat certain, si elle pouvait s'exécuter. En effet, les soldats qui, depuis près de trois heures, n'avaient cessé de combattre en gravissant des monts, mourant de ssif, accablés par la chaleur, avaient alors

à gravir des crêtes des plus abruptes, au milieu d'une grêle de balles et de pierres. Rien ne ralentit leur ardeur : ils marchent en droite ligne sur les crêtes et parviennent à en débusquer les Arabes. De là, faisant un feu plongeant sur les troupes qui gardaient le col, ils jettent dans leurs rangs un peu de désordre et d'effroi. Saisissant ce moment avec habileté, le général Achard, arrivé à l'entrée du col avec un bataillon du 37e, fait déposer les sacs et battre la charge. Ces braves s'élancent par ce sentier tortueux et étroit sur le feu roulant de l'ennemi. Arrivés à la gorge, une décharge de mitraille porte un peu d'hésitation et de trouble dans leurs rangs ; mais vigoureusement soutenus par quelques compagnies du 14e, ils s'élancent en avant avec une nouvelle ardeur et franchissent le col. Dès ce moment, la déroute de l'ennemi devint complète, et les soldats français n'eurent qu'à poursuivre et à frapper. Au coucher du soleil, le drapeau de France flottait sur toutes les hauteurs.

Tel fut ce passage du Tenia de Mouzaïa, un des plus beaux faits d'armes de l'armée d'Afrique, exécuté contre un ennemi supérieur en nombre et ayant l'avantage de toutes les positions. Cette journée fut cependant meurtrière : les Français perdirent plus de deux cent cinquante hommes tués ou mis hors de combat ; mais elle frappa de terreur les Arabes et les Kabyles, qui considéraient ce passage comme impossible, défendu comme il l'était. Plusieurs chefs kabyles se présentèrent le même jour au général Clausel, et en lui renouvelant leur promesse de ne pas se battre contre les Français, ils lui dirent : « Dieu est avec toi. »

De là jusqu'à Médéah, les tribus démoralisées ne firent aucune résistance. La brigade Monck-d'Uzer avait été laissée à la garde du Tenia de Mouzaïa où l'on avait dressé une grande ambulance pour les blessés. Le général en chef arriva à Médéah, le 22, au soir, avec les brigades Achard et Hurel. Le bey Bou-Mezrag s'était réfugié, à quatre lieues de Médéah, dans un marabout, espèce de lieu d'asile, d'où il n'osait sortir par crainte des Kabyles, toujours assez disposés à tomber sur le vaincu, quel qu'il soit, et à le piller. Les chefs du hakem de

Médéah firent leur soumission au général en chef qui prit possession de la ville. La plupart des habitants, qui en étaient sortis et s'étaient retirés sur les hauteurs environnantes où ils attendaient l'évènement, tranquillement assis sur l'herbe par groupes ou par familles, ne firent aucune difficulté de rentrer dans leurs demeures, dès qu'ils eurent reçu l'assurance que les propriétés et les femmes seraient respectées. Ils parurent même au fond plus portés à se réjouir du désastre du bey qu'à le déplorer.

On a déjà vu quelle était l'organisation de la province de Tittery, et celle de Médéah en particulier. La ville est située sur un des affluents du Mazafran, au centre d'une chaîne de montagnes dont les nombreuses ondulations offrent l'aspect d'une mer houleuse qui se serait tout-à-coup pétrifiée. Elle est bâtie en moellons; les toits des maisons sont recouverts en tuiles; sa population est de six à sept mille âmes. Un mur d'enceinte, construit en pierres, entoure la ville alimentée par un bel aqueduc. En approchant de Médéah, l'œil est trompé par la disposition des lieux, l'aspect du terrain, la vue d'arbres de la même espèce, du même port, de vignes plantées et cultivées de la même manière que dans les contrées méridionales de la France. On se croirait transporté dans un village du Languedoc. Médéah est à onze cents mètres au-dessus de la mer et à seize lieues environ d'Alger.

Le premier soin du général Clausel fut d'installer le nouveau bey Moustapha-Ben-Omar, fort dévoué aux Français, mais malheureusement Maure, et par cela seul blessant trop directement les susceptibilités nationales des Arabes et des Kabyles qui ne reconnaissent sincèrement d'autre aristocratie que celle de leurs scheicks. Cependant le nouveau bey fut félicité et reçut les présents d'usage; les boutiques de la ville se rouvrirent; les travaux ordinaires reprirent leur cours accoutumé, comme si la ville n'avait pas changé de maître.

Pendant ce temps, l'ancien bey Bou-Mezrag, toujours enfermé dans son marabout avec ses mekaliah, n'osait en sortir par crainte des Kabyles, qui n'aimaient pas plus les Turcs que les Français. Il connaissait assez ces farouches montagnards

pour savoir qu'il n'avait à attendre d'eux ni pitié, ni merci : il avait été bey ; il était Turc, vaincu, probablement chargé de riches dépouilles : c'était plus qu'il n'en fallait pour éveiller la haine et la cupidité des Kabyles. Cerné de tous côtés par ses anciens administrés et ne doutant nullement de leurs intentions, quoique aucune démonstration hostile n'ait eu lieu de leur part, il fit demander au général Clausel s'il voulait le recevoir comme prisonnier de guerre lui, sa famille et sa suite. Le général y consentit, lui envoya un sauf-conduit et le reçut prisonnier dans la maison même où quelques jours auparavant il règnait en maître. Bou-Mezrag lui prit la main qu'il porta trois fois à ses lèvres avec le plus grand respect, en lui disant : « Pardonne-moi, pardonne-moi, pardonne-moi! » — « Un homme qui a trahi ses serments mérite-t-il le par« don? lui demanda sévèrement le général. » — « J'ai commis « une grande faute, reprit Bou-Mezrag, sans répondre à la « question, mais sans elle tu n'aurais pas eu la gloire de me « vaincre sur l'Atlas et de planter tes drapeaux triomphants « sur les cimes les plus élevées de nos montagnes. »

Cette flatterie était adroite, elle lui valut son pardon.

Le 26, la colonne expéditionnaire partit de Médéah, après avoir avoir laissé au nouveau bey Mustapha douze cents hommes de troupes françaises sous les ordres du colonel Marion, quelques canons et une milice locale qui paraissait assez dévouée. Elle reprit la route d'Alger, rallia au col de Mouzaïa la brigade Monck-d'Uzer et arriva près de Blidah sans avoir rencontré un seul ennemi. Les tribus qui étaient sur la route avaient au contraire arboré sur les hauteurs, en signe de paix, de petits drapeaux blancs que gardaient quatre hommes. Mais il n'en était pas de même à Blidah. Pendant l'absence du corps expéditionnaire, le colonel Rulhières avait été attaqué par huit à dix mille Kabyles commandés par Ben-Zamoun. La garnison, forte à peine de huit cents hommes, avait failli être sérieusement compromise. Les Kabyles, après avoir attaqué sur plusieurs points à la fois, étaient parvenus à pénétrer dans quelques quartiers et à planter leurs drapeaux sur le mur d'enceinte. Une hardie manœuvre du colonel Rulhières sauva la garnison.

Pendant qu'il tenait tête au gros des assaillants, il détacha deux compagnies de grenadiers pour les prendre en queue. Ces braves les chargèrent intrépidement à la baïonnette, les refoulèrent sur les troupes du colonel Rulhières qui les reçurent à bout portant par un feu nourri de deux rangs : surpris de cette attaque imprévue, assaillis en tête et en queue, et croyant avoir affaire à toute l'armée française, les Kabyles s'enfuirent en désordre vers la Mitidja. Malheureusement un détachement de cinquante artilleurs qui venaient d'Alger chercher des munitions, traversait la plaine en ce moment et tomba au milieu du corps des Kabyles. Enveloppés de toutes parts et trop faibles pour se défendre avec avantage, ils furent tous massacrés après une héroïque résistance.

Le corps du général Clausel arriva à Blidah sur ces entrefaites : la ville était dans cet état de désordre qui suit une vive attaque : les rues étaient jonchées de cadavres; les ruisseaux teints de sang; des maisons incendiées brûlaient encore. Les habitants de Blidah s'étaient, dans cette circonstance, montrés fort dévoués aux Français; ils avaient combattu dans leurs rangs et beaucoup d'entre eux avaient trouvé la mort en défendant leur ville.

Cette attaque des Kabyles était un fait très significatif; elle servit à prouver au général en chef que ce serait inutilement compromettre un corps de troupes que de l'isoler sans urgente nécessité; telle eût été le sort d'un corps laissé à Blidah dont l'occupation n'offrait aucun avantage immédiat. Il résolut en conséquence de faire évacuer la ville; mais les habitants, souvent pillés par les Kabyles et qui avaient alors d'autant plus de raison de les craindre qu'ils avaient généralement fait cause commune avec les Français, demandèrent avec instance à suivre l'armée et à se mettre sous sa protection. Cette demande fut accueillie avec d'autant plus d'empressement, qu'elle établissait un précédent qui pouvait avoir une grande influence sur l'avenir de la domination française : celle de lui rallier les populations faibles.

Le 30, le corps expéditionnaire rentra à Alger, traînant à sa suite la population de Blidah qui s'était mise sous sa protec-

tion, et l'ex-bey de Tittery, vêtu avec magnificence, placé au milieu d'un détachement de gendarmerie et suivi de sa famille et de ses janissaires désarmés. Peu après Bou-Mezrag fut envoyé en France où, après avoir résidé quelque temps, il obtint de se rendre à Smyrne.

Avant de marcher sur Médéah, le général en chef ne pouvait compter que sur l'obéissance et la soumission de la ville d'Alger et de quelques tribus voisines. L'expédition de l'Atlas, sagement conçue et conduite avec habileté, assura la domination de la France sur la totalité des tribus de l'arrondissement d'Alger et en grande partie sur le beylick de Tittery. Les avant-postes français perdirent alors de vue les murailles d'Alger autour desquelles ils étaient restés groupés jusqu'alors. Elle fut suivie de deux faits d'une haute importance, de la création d'une garde nationale à Alger et d'un commencement de colonisation qui, pour n'avoir pas été heureux, a ouvert la voie à des entreprises de même sorte suivies avec un peu plus de persévérance et plùs favorisées par les circonstances.

Au retour de l'expédition, le général Clausel s'occupa activement d'organiser l'administration du pays. En cela il fit preuve d'un tact et d'une habileté qui n'ont pas été imités depuis; il sut se défendre de cette manie si déplorable et si fatale d'administrer tout à la française, d'appliquer à tous pays, sans égard à aucune différence, des idées, des formes administratives modelées sur celles de la métropole et qui a fait de la France, la nation la plus inhabile de toutes à coloniser. Nous aurons l'occasion d'exposer plus tard les effets désastreux de cette incurable manie.

Le conseil municipal, composé de notables du pays, fut pris indistinctivement dans la nation maure et la nation juive. Il fut purement consultatif et le pouvoir dirigeant résida dans un commissaire du roi. Cette machine administrative, composée d'éléments aussi hétérogènes que le Maure et le Juif, n'était pas sans reproche, mais elle suffit pour remédier à l'anarchie du moment.

L'organisation judiciaire offrait plus de difficultés. Par la

chute du gouvernement turc, le cours de la justice s'était trouvé forcément interrompu. Cette population indigène accourue de toute part, depuis l'expédition de l'Atlas, pour se placer sous la protection des armes françaises, réclamait une juridiction spéciale. Une situation nouvelle avait rendu nécessaire de nouveaux moyens de répression. Sans repousser entièrement tout précédent, ces moyens devaient être combinés de manière à substituer le frein de l'équité à un régime de terreur. Il était indispensable surtout de pourvoir à l'exercice de la justice en évitant d'altérer le fond des jurisprudences musulmanes et hébraïques. Il s'agissait, en un mot, d'avoir un tribunal qui pût décider entre les Maures et les Juifs récemment émancipés, et les Européens dont la situation nouvelle rendait insuffisante la coutume de faire juger toutes les causes entre chrétiens par les consuls de chaque nation.

Cette opération n'était pas facile et fut marquée, dès son début, par une de ces tentatives ridicules qu'on aurait peine à croire si elle ne s'était passée de nos jours. Un homme de loi, venu de France, dûment commissionné par le ministère, profondément imbu des formes de procédure française, voulut l'établir en Algérie, accompagnée de tout son cortège d'huissiers, d'avoués et d'avocats. Cet homme était loin de se douter que cette forme, qui emporte presque toujours le fond, est la plaie la plus hideuse de la civilisation européenne; il ne soupçonnait pas que dix-huit siècles avant, Varus ayant voulu introduire dans la Gaule cette même forme, qui était aussi une des plaies de la civilisation romaine, Tacite l'a stygmatisé, pour ce fait, d'un de ces mots que nous ne reproduirons pas, tentés que nous sommes de nous demander à quoi sert l'histoire? Quoi qu'il en soit, cet essai fut tenté : toute l'économie judiciaire fut bouleversée de fond en comble, et, après quelques jours d'expérience, l'homme de loi recula lui-même devant le ridicule et l'impossibilité de sa tentative. C'était là un des premiers effets de cette fatale manie si justement reprochée aux Français et dont nous avons déjà parlé. Le général Clausel, l'intendant baron Volant n'avaient épar-

gné ni les observations ni même les sarcasmes pour détourner l'homme de loi de son malheureux essai, dont le résultat immédiat fut d'ajouter un grand désordre à ceux auxquels on avait eu à peine le temps de remédier jusqu'alors, et de faire croire aux indigènes que les Français étaient plus inhabiles à administrer que les Turcs. Cette idée, toute naturelle chez des populations qui ont pour la justice une sorte de vénération, a eu une grande part d'influence sur les difficultés qui ont surgi par la suite.

Pour réparer les désastres de cette malencontreuse tentative, il fallut revenir aux précédents, et surtout ne pas perdre de vue que les lois musulmane et hébraïque, puisant toutes leurs dispositions et souvent leur texte les unes dans le Coran, les autres dans l'Ancien-Testament, cette jurisprudence, que l'on peut appeler dogmatique, ne connaît que la lettre de la loi. Les musulmans furent rendus à leurs juges naturels, le kadi maure assisté des muphtis : on étendit sa compétence au criminel comme au civil ; ses jugements furent sans appel et en dernier ressort. Les Juifs furent renvoyés par devant leurs rabbins jugeant sans appel au criminel comme au civil. Les causes entre les musulmans et les juifs furent portées en première instance par devant le kadi maure ; et cependant, pour ne pas les laisser à la merci de leur ancien maître, la faculté de l'appel leur fut ouverte, et ces appels portés par devait la cour de justice composée de Français. Cette cour connaissait en outre de toutes les causes entre Français mais avec faculté d'appel en France, entre les indigènes et les étrangers de toutes les nations qui ne seraient pas sous la juridiction de leur consul. Enfin l'instruction fut orale, les parties appelées à se défendre elles-mêmes, et, en cas d'absence, par un fondé de pouvoirs ; mais le ministère des avoués et des avocats fut formellement interdit.

Quant aux délits de simple police et ceux de police correctionnelle, le commissaire-général fut rendu juge des premiers comme le sont en France les maires et les juges de paix, et des seconds, comme le sont les tribunaux de première instance. Une juridiction exceptionnelle réglait les cas où il serait porté

atteinte aux personnes et aux propriétés des Français par les indigènes.

Cet ordre de juridiction mixte concilia habilement tant d'intérêts étrangers entre eux. Tout rentra dans l'ordre : l'action de la justice passa inaperçue et les causes se vidèrent sans qu'il s'élevât une seule plainte. Il eût été politique d'en conserver l'économie, de se tenir rigoureusement en garde contre les suggestions qui tendraient à l'altérer ; mais, en France, les préjugés et les routines sont plus forts que tout. Cet ordre assez heureusement modifié dans quelques-unes de ses parties accessoires, a été malheureusement dénaturé dans ses parties principales. On n'y a pas encore exclusivement introduit la forme de procédure française, mais on y marche à grands pas. Bientôt, comme en France, le talent d'un avocat ou d'un avoué y sera plus une garantie de justice que de bon droit, et les habitants de l'Algérie, à qui on a tant de hâte d'inoculer la lèpre la plus hideuse du vieux monde, (1) pourront dire comme cet Athénien dont parle Diodore : « Si le jour des jeux olympiques j'étais accusé d'avoir arrêté le lever du soleil pour empêcher le peuple de s'ébahir, je fuirais jusqu'au fond de la Thrace, si je ne trouvais un avocat assez habile pour me tirer d'affaire. »

Les autres branches de l'administration : police, octrois, domaines, tributs des provinces, impôts, furent également organisées et régularisées avec sagacité.

Pendant que, dans la province d'Alger, au désordre et à l'anarchie succédaient l'ordre et la régularité, il n'en était pas de même dans celles d'Oran et de Constantine. Le bey de Constantine avait refusé de se soumettre, et le bey d'Oran, quoiqu'il eût reconnu la domination française, n'avait pas assez de forces pour maintenir la tranquillité dans la province qu'il gouvernait. Il était à la fois attaqué par les Arabes de la province et par le neveu de l'empereur de Maroc qui s'était

(1) Par des arrêtés du 26 novembre 1841, du 30 décembre 1842, etc., l'exercice des professions des avocats, avoués, huissiers, etc., a été légalement régie.

emparé de Mascara et menaçait Tlemcen. Le général Clausel ayant renvoyé une partie des régiments en France, ne pouvait intervenir, avec les forces qui lui restaient, d'une manière assez décisive, soit à Oran, soit à Constantine. Un heureux hasard vint lui offrir l'occasion d'étendre la domination de la France sur toute l'étendue de la Régence, et de satisfaire à l'honneur national en soulageant le gouvernement d'une partie du fardeau de l'occupation. Il la saisit avec habileté.

Comme nous sommes en mesure de donner des notions précises et peu connues sur cet acte le plus politique de tous ceux qui ont signalé l'administration française en Algérie, nous entrerons dans quelques détails à ce sujet.

La loi musulmane règle les successions et l'hérédité d'une manière différente que les lois d'Europe. Dans certains cas spécifiés, le frère peut hériter du frère, même au détriment des enfants. Ainsi, par exemple, si deux frères n'ont qu'un fils chacun, l'héritage du frère aîné passe au second, de là au fils du premier, puis à celui du second, ainsi de suite. Cela explique ces assassinats si communs dans les annales royales des princes Musulmans qui ne peuvent assurer la couronne à leur fils, qu'après s'être défait de leurs frères. Cette courte digression était nécessaire pour bien faire comprendre, non seulement l'importance de la négociation du général Clausel, mais encore la garantie de stabilité qu'elle offrait.

Le bey de Tunis avait un fils d'un caractère doux et timide et qu'il aimait avec passion. Il avait en même temps un frère audacieux, entreprenant, qui avait lui-même un fils du même caractère que son père. Aux termes de la loi musulmane, le fils du bey ne pouvait hériter du trône qu'après son oncle, dont le fils n'héritait ensuite lui-même qu'après son cousin. Le caractère bien connu de ces trois princes rendait le règne du plus timide fort peu probable. Aussi le bey pressentant le sort qui attendait son fils, avait dit à plusieurs reprises, en parlant de son frère et de son neveu : « Ils ne me l'épargne-« ront pas, j'en suis sûr ; il tombera sous leurs coups. »

Depuis la conquête d'Alger, le bey de Constantine, comme on l'a vu, n'avait pas fait sa soumission, et cette province était

dans un état complet d'anarchie. Les principales tribus du district de Constantine avaient fait secrètement offrir au bey de Tunis, de se soumettre à sa domination. Le bey avait refusé, pour ne pas se mettre en hostilité avec la France ; mais il était à craindre qu'il ne s'élevât à Constantine une souveraineté indépendante qui serait devenue le refuge des Turcs échappés d'Alger après la conquête, et de tous les mécontents des autres provinces.

Ce fut sur ces entrefaites que des envoyés du bey de Tunis qui venaient féliciter le général en chef sur son arrivée en Afrique, et lui renouveler les assurances d'amitié qui liaient leur maître à la France depuis si longtemps, arrivèrent à Alger. Ces envoyés étaient porteurs de communications extra-officielles de M. de Lesseps, consul-général de France à Tunis. Le consul faisait part au général Clausel, de l'embarras dans lequel les troubles de Constantine plaçaient le bey de Tunis, et de quelques informations relatives au bey, à sa famille, et à l'avantage qu'il y aurait pour la France, de faire reconnaître son autorité dans le beylick de Constantine, sans recourir à une expédition dispendieuse. En même temps, l'un des envoyés lui fit des ouvertures tendant à faciliter la nomination d'un des princes de la maison régnante de Tunis, en remplacement du bey rebelle de Constantine. Le bey de Tunis devait fournir les moyens d'installer à Constantine le prince de sa maison, et payer une contribution annuelle au trésor français.

Le général Clausel accueillit ces ouvertures avec d'autant plus d'empressement que la maison régnante à Tunis était d'origine arabe, ce qui rendait cette nomination agréable aux peuples appelés à être gouvernés sous l'autorité de la France et aux mêmes titres et conditions que les beys nommés par le souverain d'Alger, et révocables à volonté. Ce choix avait encore d'autres avantages : il était d'abord une garantie de plus contre le retour des Turcs, mortellement haïs par les habitants maures et arabes de la Régence ; puis, comme les indigènes supposaient les Français imbus des idées de prosélytisme des Espagnols, dont l'invasion de 1777 avait des témoins encore vivants, la nomination d'un prince musulman témoignait de

la tolérance religieuse des nouveaux conquérants; puis, enfin, ce moyen était absolument le même que celui dont s'étaient servis les Romains, et avant eux les Carthaginois, pour préparer la fusion du peuple vaincu avec le peuple vainqueur.

Ces considérations, d'une haute importance, frappèrent vivement l'esprit du général Clausel, qui autorisa formellement M. de Lesseps à convenir avec le bey de Tunis, des principales bases de l'arrangement, et à lui faire envoyer, s'il y avait lieu, un plénipotentiaire *ad hoc*. Peu de jours après, le frère du bey de Tunis, Sidi-Mustapha, désigné pour recevoir la commission de bey de Constantine, arriva à Alger, muni de pleins pouvoirs, et le 16 décembre 1830 la convention fut signée. Sidi-Mustapha s'engageait, sous la garantie de Sidi-Asshein son frère, à payer à la France une redevance annuelle d'un million de francs, et recevait en échange la *commission* de bey de Constantine. Pour les ports de cette province ainsi que pour l'intérieur, le général Clausel avait eu soin de stipuler tous les avantages désirables pour la France.

Ce qu'il avait fait pour Constantine, il le fit plus tard pour Oran. Il nomma pour bey un prince tunisien, aux mêmes conditions, ce qui porta le tribut annuel de ces deux provinces à deux millions, le double de ce qu'il était sous les Turcs. Le bey de Tunis accueillit ces projets avec d'autant plus de faveur, qu'en plaçant à la tête de ces deux beylicks, son frère et son neveu, il éloignait deux compétiteurs dangereux pour son fils.

D'après la convention, le bey de Tunis devait pourvoir aux moyens d'installation de son frère. Pour le faciliter, le général Clausel lui envoya le chef de bataillon du génie, Guy, qui devait seconder les opérations du prince de Tunis, l'accompagner dans sa marche sur Constantine, et tenir le général en chef au courant des opérations du prince, bey de Constantine. Trois capitaines d'artillerie avaient été adjoints à M. Guy.

Mais déjà une influence fatale avait cherché à paralyser une combinaison qui était d'un avantage si immédiat pour la France. Le cabinet de Londres, qui suivait d'un œil d'envie tout ce qui pouvait assurer la domination de la France en

Algérie, avait été instruit de cette convention, et son consul à Tunis avait reçu l'ordre de faire de vives représentations au bey à ce sujet, en lui déclarant que l'Angleterre ne reconnaîtrait jamais un arrangement fait avec la France, au sujet d'une des provinces de l'Algérie, et dans lequel la Porte ne serait pas intervenue d'une manière directe. C'était à la fois compromettre le bey vis-à-vis du sultan et de l'Angleterre s'il donnait suite à la convention projetée. Cette mesure changea les dispositions du bey et de son frère, qui accueillirent les envoyés du général Clausel avec quelque froideur.

Cependant, à l'arrivée du premier ministre, Sidi-Schekir, mamelouck d'une grande capacité, d'une énergie peu commune et qui jouissait de toute la confiance du prince dont il avait rétabli les affaires, l'aspect des choses changea. Il fut convenu que, malgré les représentations de l'Angleterre, on passerait outre, qu'on organiserait immédiatement un corps de troupes destinées à agir contre Constantine. Les officiers français se mirent à l'œuvre trois jours après. Il fallut dresser tout le monde, officiers et soldats, à l'exercice du fusil d'abord, au maniement du canon ensuite. Les officiers furent pris parmi les mameloucks du Bardo, caste privilégiée du pays; les plus intelligents parmi les Zouaves, les Turcs, les Maures, les Bédouins, devinrent sous-officiers et instructeurs. Cette organisation marcha bientôt d'une manière satisfaisante. Les troupes d'artillerie et du génie furent dressées à la manœuvre du canon comme aux travaux des sapeurs; et là où tout était à créer, en peu de temps il fut formé des bataillons d'infanterie qui manœuvraient avec beaucoup de précision. Dans la Casauba de Tunis, six cents ouvriers travaillaient nuit et jour pour fabriquer tout le matériel d'une armée destinée à opérer à l'européenne. Au bout de quatre mois, le bey de Tunis qui avait suivi ces travaux avec intérêt, put disposer, pour installer son frère bey de Constantine, d'une armée composée de deux compagnies d'artillerie et du génie, d'une compagnie du train et de sapeurs, de quatre batteries, une d'avant-garde, une de position, une d'artillerie de montagne et une d'artillerie de siège, d'un régiment

de troupes régulières de 1,000 hommes, d'une partie disponible de la milice turque 2,000 hommes au moins, de 1,500 Zouaves, d'autant de Spahis, de 40,000 hommes des contingents des tribus de la Régence et des tribus de la province de Constantine, qui avaient promis d'aller joindre l'armée au Keff. Ces forces étaient plus que suffisantes pour assurer l'installation de Sidi-Mustapha; aussi le premier ministre du bey de Tunis *(le sabtaba)*, dit un jour au chef de bataillon Guy : *Toi et moi, et je suis sûr du succès.*

Le départ avait été fixé aussitôt après le Rhamadan (carême des musulmans), mais soit que les mêmes influences qui avaient cherché à agir sur le bey de Tunis, eussent plus efficacement agi sur le ministère des affaires étrangères de France, soit toute autre cause, les arrangements du général Clausel ne furent pas ratifiés. Ce qu'on aura de la peine à croire, c'est que, par le refus de ratification, l'opportunité de la mesure et l'intérêt qui en rejaillissait pour la France ne furent pas même mis en question. Le général Sébastiani, alors ministre des affaires étrangères, allégua seulement que le général Clausel avait empiété sur les droits de la diplomatie en signant cette convention. Ainsi des susceptibilités méticuleuses de bureau faisaient avorter une entreprise dont on ne contestait aucun des avantages. Pour l'honneur du général Sébastiani et de son ministère, croyons que ce fut là le seul motif.

Quoi qu'il en soit, le projet fut repris en sous-œuvre; quelques changements dans les parties accessoires furent faits à la convention primitive; le traité avec quelques insignifiantes modifications fut présenté de nouveau, au nom du général Sébastiani, au bey Sidi-Asshein. Mais une cour aussi politique que celle de Tunis fut frappée de ces contradictions officielles, le sabtaba même parla du peu de stabilité des résolutions de la France et du peu de fonds qu'on pouvait faire sur elle, et déclara que c'était s'exposer à trop d'embarras et de tracasseries en traitant avec un gouvernement si peu stable dans ses vues. D'après ces considérations, le bey, malgré les intérêts de famille que cette convention favorisait, refusa de signer. L'honneur de la diplomatie française fut ainsi sauf;

mais les intérêts de la France furent sacrifiés. La malencontreuse intervention des affaires étrangères fit avorter un arrangement qui laissait toutes les voies ouvertes aux améliorations, avait pour résultat immédiat d'assurer l'occupation française dans la province d'Alger, d'y avancer l'œuvre de la colonisation, de faire reconnaître l'autorité de la France sur une province où elle était méconnue, d'assurer un tribut dont le chiffre est plus élevé qu'aucun de ceux qu'on est encore parvenu à percevoir après quinze ans de guerre, et enfin d'épargner à la France bien des millions et bien du sang.

Comme garantie de leur bonne foi, les chefs tunisiens s'engageaient à laisser mettre des garnisons françaises dans les villes maritimes qui sont comme les clefs de leurs provinces respectives. Dans la province de Constantine, la France eût occupé Stora, Bone et Bougie; dans celle d'Oran, le fort Mers-el-Kebir. Au lieu d'éparpiller ses forces, la France eût pu alors les concentrer sur le seul point de la province d'Alger, et après avoir tiré tout le parti possible de ce territoire ainsi restreint, il lui restait la belle perspective d'utiliser également, plus tard et avec plus de chances de succès, ceux de Constantine et d'Oran.

Cette conception si politique et si vaste en résultats fut sacrifiée à la vanité puérile et futile d'un ministre.

Ce projet, du reste, avait, dans les annales les plus glorieuses de la France, un précédent que ce même ministre n'aurait pas dû oublier. C'était lors de l'occupation française en Égypte. Bonaparte, maître de la Haute et de la Basse-Égypte, se contenta d'occuper la Basse-Égypte et confia le gouvernement de la Haute-Égypte, en s'en réservant la suzeraineté, au brave Mourad-Bey, un des chefs des Mameloucks. Jusqu'à la fin de l'occupation française et malgré d'éclatants désastres, la France n'eut pas d'allié plus soumis et plus fidèle.

Pendant que se traitait cette affaire de Constantine, un arrangement semblable s'était préparé pour la province d'Oran. Hassan, bey d'Oran, était un faible vieillard dont le caractère n'était pas à la hauteur des circonstances produites

par la conquête. Dès le début, il avait senti les embarras de sa position et avait renouvelé avec instance, auprès du général Clausel, la proposition qu'il avait déjà faite à M. de Bourmont, de se démettre de sa place, sous la seule condition d'être reconduit à Smyrne avec ceux des Turcs qui voudraient le suivre.

Le principal motif de ses instances était l'agression de Muley-Ali, neveu de l'empereur de Maroc. Ce dernier avait, comme on l'a déjà vu, non seulement violé le territoire d'Oran en s'emparant de plusieurs villes, mais encore il avait répandu partout des émissaires, annonçant qu'il agissait au nom et par ordre de son souverain, d'accord avec le roi des Français. Il ajoutait à cela les menaces et les promesses et accusait hautement le bey d'avoir trahi son maître et sa religion. Hassan abandonné alors de la plupart des siens, était réduit à six ou sept cents Turcs dont la fidélité même commençait à être douteuse. L'invasion de Muley-Ali faisait chaque jour des progrès alarmants, et il occupait déjà une grande partie de l'intérieur de la province.

Chargé du commandement en chef de l'armée française et de tout le pays, le général Clausel ne pouvait, sans manquer à l'honneur, se dispenser de maintenir l'intégrité du territoire de la Régence d'Alger. Il recourut à la fois aux moyens énergiques et aux voies de conciliation. Une brigade fut envoyée à Oran, sous les ordres du général Damremont, pour protéger et défendre la conquête contre toute attaque, de quelque côté qu'elle vînt. En même temps, le colonel Auvray fut chargé d'aller représenter à l'empereur de Maroc combien l'attaque de Muley-Ali était contraire au droit des gens, et lui en demander réparation. Cette double résolution était conforme aux exigences de la dignité nationale, de l'honneur des armes françaises. Elle fut blâmée. Jaloux de ses prérogatives, le ministre des affaires étrangères Sébastiani déclara que le mouvement offensif de Muley-Ali devait être levé par voie diplomatique, et s'il obtint plus tard un résultat avantageux, il ne le dut qu'à un heureux hasard qui, ayant fait éclater une révolte dans le Maroc, obligea l'empereur à rappeler ses troupes.

Ainsi la susceptibilité de ce ministre faillit encore faciliter l'établissement d'un nouvel ennemi au cœur de l'Algérie.

L'administration du général Clausel n'était exempte, comme on le voit, ni de dégoûts, ni même de calomnies que nous passons sous silence : en France, on ne fait pas impunément mieux que les autres. Les difficultés qu'il éprouvait cependant ne provenaient pas toutes de la susceptibilité méticuleuse du ministère des affaires étrangères ou du mauvais vouloir de ses bureaux. Il en était qui naissaient des circonstances et dont l'exposé trouve ici naturellement sa place.

Le gouvernement de juillet était fort embarrassé du legs de la restauration en ce qui concernait l'Algérie. Le ministère Polignac avait formellement promis à l'Angleterre d'abandonner Alger. Après la chute de la dynastie de la branche aînée des Bourbons, l'Angleterre réclama avec une certaine hauteur du gouvernement nouveau l'exécution de cette promesse. Mais, dans l'intervalle, l'opinion publique s'était si énergiquement déclarée contre l'abandon d'une conquête que le sang de tant de braves avait si légitimement acquise, qu'on ne pouvait y souscrire sans s'exposer à toute sa colère, et elle venait de prouver qu'elle n'était pas un vain mot. Le gouvernement se trouvait ainsi en présence d'un engagement positif d'abandon pris par son prédécesseur et de l'opinion publique disposée à considérer cet abandon comme un impardonnable grief. Cela explique en partie toutes ses incertitudes, toutes ses transes dans les mesures du général Clausel qui avaient généralement pour but de préjuger l'occupation définitive.

L'alternative où se trouvait acculé le gouvernement dans cette question importante, était dès lors critique. L'Angleterre paraissait résolument décidée à n'en tenir aucun compte, et l'opinion publique moins disposée que jamais à transiger sur ce point. De deux maux le gouvenement choisit le moindre : il résista aux prétentions de l'Angleterre qui, dans cette circonstance, fit comme elle fait toujours quand on ose lui résister ; elle céda et se borna, comme elle s'est bornée depuis, à de vaines et ridicules protestations qu'elle renouvelera

jusqu'au jour où elle pourra déclarer la guerre à la France en ayant toute l'Europe derrière elle. Mais comme depuis les guerres de coalition contre la République et l'Empire, les cabinets de l'Europe se sont aperçus du singulier rôle que l'Angleterre leur avait fait jouer, il est permi d'espérer que de telles ligues ne se renouvelleront pas de longtemps.

Cependant la résistance du gouvernement français aux exigences de l'Angleterre fut plus passive qu'active. Il ne dit pas oui, mais il ne dit pas non; il se contenta de louvoyer sans s'enchaîner par aucun engagement relatif à l'abandon ou à l'occupation. En attendant, le premier résultat de cette politique, en ce qui concerne les beylicks de Constantine et d'Oran, fut que le gouvernement se priva annuellement de deux millions de francs et augmenta ses dépenses de plus de trois millions pour le seul beylick d'Oran, où on envoya un bey qu'on fut forcé de payer au lieu d'y en accepter un qui devait payer un tribut. Quant au beylick de Constantine, l'autorité de la France y resta pendant plusieurs années méconnue, le gouvernement ne put de longtemps, sur les côtes de cette province, assurer une protection efficace à la navigation et au commerce; et enfin, la pêche du corail, au lieu d'être exploitée par des Français, le fut entièrement par des étrangers. Il en eût été tout autrement au moyen de l'arrangement pris avec le bey de Tunis, et son annullation est d'autant plus regrettable, qu'à la date du 7 mars 1831, le ministre des affaires étrangères, Sébastiani, qui l'avait provoquée, écrivait au général Clausel : « Quant au traité considéré en lui-même, j'ai « reconnu, Général, que l'idée qui en a fait la base, je veux « dire celle de placer à la tête du beylick de Constantine, un « prince appartenant à la maison de Tunis, pouvait nous « offrir des avantages réels : je le reconnais encore : *c'est « donc la forme plus que le fond du traité que je me suis « cru dans la nécessité de combattre* (1). » Ainsi, pour une question de forme on sacrifiait les intérêts les plus évidents

(1) Dépêche officielle

de la France, son or, le sang de ses enfants. Dans une certaine sphère on appelle cela gouverner !

Voici à ce sujet ce qu'écrivait le général Clausel en 1831 (1) : « Je ne puis me résoudre à faire connaître la source d'où sont « partis les renseignements que les bureaux du ministère des « affaires étrangères ont préféré à mes informations officielles. « J'ai en mon pouvoir les originaux de certains rapports *of-* « *ficieux* dont j'ai communiqué des passages à M. le ministre « de la guerre. Il a dû en être surpris ; mais je le suis bien « davantage, qu'ayant été mis sur la trace de ces ignobles in- « trigues, il n'en ait pas arrêté les effets (2). »

Tout en luttant avec persévérance pour faire prévaloir des vues politiques d'une haute portée, le général Clausel ne négligea pas la question de colonisation. Une première tentative fut suivie de peu de succès par suite de circonstances indépendantes de sa combinaison. Mais ses idées générales, à ce sujet, étaient arrêtées, mûries. Elles ont été même, dans la suite, la base du système de colonisation adopté par le gouvernement lorsque le gouvernement se décida à avoir un système. Le général Clausel les développa à la Chambre des Députés dans la séance du 21 mars 1832, et on ne saurait mieux compléter l'historique de sa première administration qu'en citant quelques fragments de son discours.

« La question d'Alger est grave, dit-il, plus grave qu'aucune de celles qui ont été traitées jusqu'à présent. En effet, il ne s'agit pas ici d'une dépense annuelle plus ou moins bien appliquée, d'une économie heureuse ou maladroite, de l'un de ces actes sur lesquels on peut revenir à chaque session, enfin d'un mal qu'on peut réparer quelques mois après, ou d'un bien qu'on peut faire un an plus tard ; la question d'Alger demande à être

(1) Observations du général Clausel sur quelques actes de son gouvernement. Paris, 1831.

(2) Nous serons moins discrets que le général Clausel, et nous dirons que l'auteur de ces rapports officieux était un consul qui s'était d'abord activement mêlé de cette affaire des beylicks, et qui ensuite s'y montra fort hostile, sans qu'on ait pu précisément savoir la cause d'une conduite si étrangement contradictoire.

résolue prochainement, et cette solution embrasse tout un avenir et touche non seulement aux intérêts matériels et moraux de la France, mais encore à ceux de l'Europe.

« Conserverez-vous ou non la conquête d'Alger? L'élan national, le vôtre, en présence d'une conquête si hardiment conçue, si habilement exécutée, répondra affirmativement, j'en suis sûr....

« Une fois ce principe posé, arrive la question de savoir si la France peut conserver Alger avec avantage et par conséquent si elle le doit. Il n'a pas manqué, il ne manquera pas d'objections contre cette colonisation : les terres ne produisent pas ce que vous leur demandez; les Arabes détruiront ce que vous aurez produit. Voilà, je crois, à quoi l'on peut réduire toutes les objections....

« Les terres peuvent être comparées pour la qualité à celle de toutes nos autres colonies. Veuillez vous rappeler, Messieurs, que ce que j'avance ici n'est pas l'opinion d'un utopiste, mais d'un propriétaire qui a interrogé les terres de Saint-Domingue, de la Mebile, de la Nouvelle-Orléans, d'Alger, et qui ne craint pas de donner la préférence aux terres d'Alger. J'avancerai donc hautement que tous les genres de culture qui enrichissent nos colonies peuvent être abordés et continués avec succès à Alger.

« La canne, le coton y prospèrent d'eux-mêmes : on y obtiendra aisément le cacao; et l'indigo, cultivé avec soin, s'y acclimaterait en peu de temps.

« Voyons maintenant quels sont les produits de vos colonies.

Superficie des cultures en hectares des trois colonies françaises.

		CANNES. hect.	CAFÉ. hect.	COTON. hect.	CACAO. hect.	ÉPICES. hect.	TOTAL. hect.
Martinique	1827	17,620	3,881	691	719	»	22,691
Guadeloupe	1829	22,318	7,050	1,845	86	»	31,309
Bourbon	1827	11,805	8,845	»	49	3,401	24,100
		51,753	19,756	2,336	854	3,401	78,100

hectares ou 31 lieues un quart carrées, la lieue ayant 5,000 mètres de longueur.

« Soixante-dix-huit mille cent hectares, c'est-à-dire trente-une lieues un quart carrées, suffisent donc à la production de vos produits coloniaux, y compris les terrains occupés par les habitants, les cases, les jardins de luxe, etc.

« La plaine de la Metidja seule présente une superficie de cent lieues carrées, et le côté de la lieue étant de cinq mille mètres, elle donne une étendue de 250,000 hectares propres à la culture.

« A supposer qu'on remplaçât tous les produits coloniaux par ceux d'Alger, il resterait dans cette seule plaine de la Metidja 171,900 hectares libres.

Après avoir établi que la quantité de coton que la France achète à l'étranger pour sa consommation industrielle pourrait être produite et au-delà dans les 171,900 hectares libres, et que tous les produits coloniaux de la France ne sont dus qu'à une population de 331,264 individus, le général Clausel ajoute :

« Doutez-vous qu'en moins de trois ans, la population d'Alger ne dépassât ce chiffre de 331,000, si on excitait par une éclatante protection les agriculteurs à s'expatrier? N'oublions pas qu'il y a vingt-six ans les États-Unis d'Amérique comptaient à peine une population de trois millions d'habitants, et qu'aujourd'hui cette population est de plus de treize millions. J'ai fait moi-même partie des colons qui ont formé l'état reconnu sous le nom d'État Alabama. Eh bien! Messieurs, avec des terres inférieures à celles d'Alger, avec une population inférieure à la population actuelle de la Régence et avec treize ans d'existence seulement, elle livre au commerce une plus grande quantité de produits que ceux que je viens de vous détailler.

« Pour éviter le titre d'utopiste, je me renferme dans une étroite possibilité, dans la colonisation seule de la plaine de la Metidja, dans une culture faite pour ainsi dire sous le canon d'Alger.

« Sans doute, si l'on voulait embrasser tout d'un coup la colonisation de la Régence depuis Bone jusqu'à Oran, et disperser ainsi dans une immense étendue de pays des habita-

tions isolées, sans appui et sans correspondance entre elles, l'entreprise serait impossible; mais en partant d'un centre puissant, comme l'est Alger, en marchant graduellement de ce centre à une circonférence chaque jour plus étendue, en faisant protéger cette circonférence par des moyens militaires qu'il serait très facile d'établir, vous obtiendrez rapidement des résultats heureux.

« Une ligne de fortins, à la manière des Romains, à l'entrée des gorges de l'Atlas, des marches militaires constantes et bien dirigées, une correspondance bien établie d'un poste à l'autre, couvriraient plus que suffisamment les travaux des colons qui, eux-mêmes organisés militairement, participeraient à la défense de leurs villages. Une portion de la plaine de la Metidja acquise à la culture, il serait facile de s'étendre peu à peu, à condition que les habitations resteraient liées entre elles par leur proximité.

« On dira peut-être que ces moyens sont insuffisants et que les Arabes n'en feront pas moins une guerre perpétuelle aux colons extrêmes qui borderont l'étendue des terres cultivées. Je répondrai que l'on connaît mal l'esprit des Arabes, que je crois l'avoir profondément étudié, que j'y ai vu, comme dans la plupart des hommes, une obéissance prompte et facile à ce qu'ils croient une volonté ferme et invariable; mais qu'en même temps, lorsqu'ils voient de l'incertitude dans les projets qui leur sont contraires, ils ne sont ni moins empressés ni moins habiles que d'autres à combattre ce qu'ils espèrent détruire et ce qu'ils voient surtout mal défendu. Que le gouvernement se persuade bien de cette vérité. Qu'il fasse que les Arabes ne doutent pas de son intention de conserver et de coloniser Alger, et bientôt toute cette inquiétude cessera.

« La colonisation d'Alger me paraît un de ces évènements qui datent, comme les découvertes dans l'histoire des peuples, et je ne fais aucun doute qu'Alger bien administré pourrait, en peu de temps, non seulement remplacer toutes nos autres colonies, mais encore nous affranchir du tribut que nous payons aux Indes. Dans peu d'années, Alger suffirait aux frais de son occupation, de sa défense, de son administration; Alger,

en un mot, pourrait être la gloire d'un gouvernement et une source de richesses pour la France. »

Telles étaient, en fait de colonisation, les vues du général-administrateur qu'on semblait entraver avec préméditation. L'avenir s'est chargé de les justifier : on a fini par les adopter toutes, mais après dix ans de tâtonnements, de fautes, d'incroyables aberrations dont on ne trouverait d'exemple dans les annales colonisatrices d'aucun peuple. La France a dû payer de son or et de son sang l'ignare routine des bureaux. En février 1831, le général Clausel fut sacrifié à des répugnances sans raison et de vaniteuses puérilités de pouvoir. Le général Berthezène le remplaça.

Soldat de la République et de l'Empire, le général Clausel avait gagné tous ses grades au champ de bataille. Enrôlé comme volontaire en 1791, il était devenu aide-de-camp du général Pérignon dans l'armée des Pyrénées-Orientales. Il fit la campagne d'Italie sous Bonaparte, et, de 1796 à 1799, s'éleva au grade de général de brigade. Après l'expédition de Saint-Domingue dont il fit partie, de 1800 à 1804, il fut promu au grade de général de division. De 1805 à 1815, il dirigea divers corps d'armée, en Autriche, en Prusse, en Pologne, en Espagne, en Russie, en Saxe, en France. Exilé après les cent jours, il ne rentra en France qu'en 1821, fut appelé à siéger à la Chambre des Députés en 1827, et promu, en 1830, au commandement de l'armée d'Afrique, où, comme général et comme administrateur, il donna des preuves d'une incontestable capacité.

CHAPITRE V.

Le général Berthezène.— Effet de la réduction de l'armée d'Afrique. — La guerre sainte.— Situation critique du bey de Médeah.— Arrivée des volontaires Parisiens en Afrique.— Fâcheuses préventions contre eux.— Seconde expédition de Médeah.— Désastres au retour.— Nouveau soulèvement des tribus.— Nouveau plan d'administration : ses résultats. — Le général Berthezène est rappelé.—Le duc de Rovigo est nommé au commandement supérieur de l'armée d'Afrique : sages mesures administratives. — L'intendant civil, baron Pichon. — Soulèvement des tribus de la plaine. — Le capitaine Youssouf à Bone. — Le général Boyer à Oran. — Abd-el-Kadder : sa naissance : son éducation : son élévation au pouvoir. — Le duc de Rovigo est remplacé, par intérim, par le général Avizard.— Création du bureau arabe.

Comme homme de guerre, le général Berthezène pouvait avoir d'éminentes qualités ; mais s'il eût été à sa place à la tête d'une armée, il ne l'était réellement pas à la tête d'une colonie naissante. Comme il faut créer sans cesse là où tout est à créer, un administrateur a besoin d'une foule de connaissances et surtout des connaissances locales ; il lui faut une grande activité d'esprit, et principalement un tact, une rapidité de coup-d'œil et des talents d'observation qui manquaient totalement au général Berthezène. Aussi, dès son début, se laissa-t-il prendre au piège grossier de l'adulation et de la bonhomie de quelques intrigants indigènes. Minutieux et susceptible à l'excès, il voulait savoir tout ce qui se disait sur son compte : une sorte de police inquisitoriale favorisait ce penchant et, par des rapports vrais ou faux, aigrissait son irasci-

bilité naturelle pour des puérilités qui n'auraient souvent mérité que du mépris. Son goût exclusif pour la profession militaire, le portait à se montrer peu juste envers les autres professions; les commerçants surtout étaient peu en faveur auprès de lui et il les désignait ordinairement sous une dénomination peu flatteuse. De pareilles idées étaient fort étranges dans un chef de colonie, qui doit savoir au moins que si un soldat y est utile, un commerçant ne l'y est pas moins : l'un assure la conquête, mais l'autre la fructilise, et c'est quelque chose. Le général Berthezène, en un mot, était un général fort capable, fort intègre, ayant peut-être toutes les qualités nécessaires pour régir une colonie établie, mais aucune de celles qu'il faut pour en établir une. Il résulta de là une série de fautes d'autant plus prévues, du reste, du ministère français, que le général Berthezène n'avait dû sa nomination qu'à ses qualités négatives. Le général Clausel avait fait trop, on voulait quelqu'un qui fît moins.

Lorsque le général Berthezène arriva en Afrique (20 février 1831), la situation était fort compliquée; les cabinets de l'Europe n'avaient accepté le gouvernements de juillet que de fort mauvaise grâce. L'Angleterre l'avait reconnu sans trop de difficultés; mais quelques gouvernements du nord avaient longtemps marchandé leur reconnaissance officielle. La révolution belge qui s'était opérée presque immédiatement, les révolutions polonaise, italienne et espagnole qui étaient imminentes, avaient compliqué pour le gouvernement français une situation qui n'était ni la paix, ni la guerre, mais plus près de la guerre que de la paix. Dans une intention louable de patriotisme et par une abnégation plus louable encore, le général Clausel, alors général en chef de l'armée d'Afrique, n'avait pas voulu priver la mère-patrie d'un surcroît de forces qui, dans cette critique conjoncture, pouvaient lui être d'une grande utilité. Ses arrangements avec le bey de Tunis relativement aux beylicks de Constantine et d'Oran, devant en outre borner l'occupation française à la province d'Alger et à quelques ports de la côte, il avait cru pouvoir mettre à la disposition du ministre de la guerre, douze régi-

ments sur dix-huit de ceux qui formaient l'expédition d'Afrique. Cette offre avait été acceptée avec reconnaissance, et à la fin de janvier 1831, l'effectif de l'armée expéditionnaire, s'était trouvé réduit à neuf mille hommes environ.

Mais les arrangements du général Clausel avec le bey de Tunis, n'ayant pas été ratifiés, et le nouveau projet que la vanité puérile du ministre Sébastiani crut devoir substituer, ayant été refusé par le bey, les provinces de Constantine et d'Oran restèrent, l'une dans un état d'hostilité ouverte, l'autre dans un état de révolte permanente.

La réduction du corps expéditionnaire permettait peu de remédier à un état de choses si fâcheux. Aussi empirait-il chaque jour. En effet, déjà Moustapha-ben-Omar, le bey que le général Clausel avait installé à Médéah, réduit à ses seules forces par suite du rappel de la garnison française, était attaqué à la fois par des tribus kabyles et par le fils de l'ancien bey, Bou-Mezrag, qui s'était mis à la tête d'une troupe de Turcs et de Koulouglis : le nombre des assaillants augmentait chaque jour et, chaque jour, Bou-Mezrag voyait diminuer le nombre de ses partisans. D'autre part, l'insurrection avait gagné jnsqu'au massif d'Alger; l'occupation française se bornait à quelques lieues autour de la ville et paraissait devoir bientôt se rétrécir d'autant plus que les marabouts prêchaient le *Djehad* (la guerre sainte) dans toutes les tribus du Sahel.

La guerre sainte fut déclarée par le Coran, obligatoire pour tout musulman. Il y a l'appel restreint et l'appel général. Dans le premier cas, ceux qui ne se sont pas rendus à l'appel de l'iman, sont dégagés de l'obligation si un nombre suffisant de fidèles a répondu. Dans le second cas, il n'y a d'exception que pour les femmes, les enfants, les esclaves et les infirmes. L'esclave cependant peut combattre avec l'autorisation de son maître, et la femme avec celle de son mari. Tels sont du reste les instincts guerroyants de ces races que nul ne manque à l'appel ou ne se fait attendre. C'est ordinairement les jours de marché, lorsque les membres des diverses tribus sont réunis pour se pourvoir de produits ou échanger les leurs, que se prêche le *djehad*, exaltant à la fois un double

sentiment religieux et humain. Le sentiment religieux, c'est la promesse du paradis avec toutes ses joies matérielles, de belles houris toujours jeunes, des désirs sans cesse renaissants, des voluptés ineffables pour ceux qui combattront pour la foi et mourront en combattant. Le sentiment humain c'est l'ardeur du butin dont le *Djehad* règle les parts dévolues à chacun de ceux qui ont concouru à l'entreprise. Ce dernier point du reste est commun à toutes les prescriptions du Coran qui réglemente non seulement la vie religieuse mais encore tous les actes de la vie civile.

A la voix des marabouts et des imans, l'ardeur belliqueuse des Arabes s'était réveillée. Cette politique singulière d'un vainqueur qui semblait jusqu'alors n'avoir gagné des victoires que pour en abandonner ou en laisser perdre les fruits, leur inspirait pour les Français une sorte de mépris qui, combinée avec la rage de leur défaite et leur horreur pour toute domination, avaient exalté leur fanatisme jusqu'à les pousser sur le front même de nos lignes où les plus fanatisés venaient isolément se faire tuer en criant : « Mort! mort aux Français! » Ce cri retentissait dans tout le sahel.

Pour faire face à ces difficultés déjà grandes et à toutes les éventualités qui pouvaient en résulter, le général Berthezène avait demandé au ministère des renforts qui arrivèrent dans les premiers jours de juin. Ils se composaient des bataillons de dépôt et de près de trois mille volontaires parisiens.

Ce corps de volontaires était composé d'éléments fort divers: beaucoup d'entre eux avaient coopéré aux journées de juillet. Il y avait parmi eux des jeunes gens instruits appartenant à des familles aisées qui, dans le premier mouvement d'exaltation patriotique ou par les suites d'une folie de jeunesse, s'étaient faits soldats : les autres étaient quelques artistes sans ouvrage, de braves ouvriers sans travail, et enfin l'écume de la population de Paris et des autres villes. Ce corps, formé d'éléments si hétérogènes, s'était organisé de lui-même sous la dénomination de *compagnies de la Charte*, après les journées de juillet. Il avait d'abord demandé à aller au secours des Belges, des constitutionnels d'Espagne, des Grecs de Morée,

partout où, pendant cette année de fermentation européenne, résonna le mot de liberté. Ce cosmopolitisme belliqueux contrariait fort la politique pacifique du gouvernement qui se croyait encore obligé à quelques égards envers ceux qui l'avaient fait ce qu'il était. Ce n'était cependant pas sans peine qu'il parvenait à contenir leur impatience, et, dès qu'il en trouva l'occasion, il se hâta de se débarrasser d'eux en les envoyant guerroyer en Algérie. Ces volontaires firent de très bons soldats mais très indisciplinés. L'armée les vit sans peine. Il n'en fut pas de même du général Berthezène. Après les avoir incorporés dans les zouaves, il les réunit ensuite en deux bataillons d'infanterie et deux compagnies de travailleurs et, en dernier lieu, ces bataillons, dits auxiliaires, formèrent le 67e régiment de ligne.

La conduite de ces volontaires ne fut pas d'abord très régulière sous le rapport de la discipline. Soit que cette irrégularité fût la cause de la défaveur dont ils furent l'objet, soit, ce qui est plus probable, que leurs opinions un peu trop ardentes en fussent le seul motif, ils furent traités avec rigueur et même avec injustice. Pendant que l'armée était bien habillée, bien équipée, on les laissa plus d'une année entière couverts en quelque sorte de haillons et manquant même de souliers. Aussi s'attacha-t-il à eux une telle déconsidération que les indigènes ne les connaissaient que sous les noms de *Bédouins de France*. Lorsque l'occasion se présenta cependant ils ne furent pas les derniers au feu, et les bulletins de l'armée mentionnèrent honorablement à plusieurs reprises leur courage.

Pendant ce temps, l'insurrection des indigènes s'était propagée et le bey de Médeah, pressé de plus en plus, demandait instamment du secours. Depuis l'arrivée des renforts, le général Berthezène n'avait plus de motifs pour assister impassible à la ruine d'un allié fidèle et d'une ville qui se montrait fort dévouée. Après bien des lenteurs, il organisa une seconde expédition qui partit d'Alger le 25 juin, deux brigades formées des 15e, 20e, 28e et 30e régiments de ligne, un bataillon de zouaves mi-partie volontaires, deux escadrons de chasseurs

d'Afrique et quelques pièces de campagne la composaient. Le tout se montait à quatre mille cinq cents hommes dont le général Berthezène prit le commandement.

Le corps expéditionnaire arriva jusqu'à Médeah sans avoir été sérieusement inquiété. Quelques fusillades insignifiantes s'engagèrent avec les Montagnards de l'Atlas; le fils de Bou-Mezrag tenta de faire une démonstration sur le front de la ligne française avec quelques centaines de cavaliers; mais une charge à fond vigoureusement exécutée par les chasseurs d'Afrique dispersa l'ennemi qui ne reparut plus. Ainsi, telle était encore l'impression de la première expédition dirigée par le général Clausel contre Médeah. que le général Berthezène put traverser la première chaîne de l'Atlas sans qu'on lui en disputât les passages si faciles à défendre. Ce secours arriva à temps pour dégager Mustapha-ben-Omar : les habitants de Médeah reçurent les Français en libérateurs.

La marche seule de l'armée française avait pu suffire pour disperser les Kabyles, mais non pas les soumettre. Le général en chef les avait fait sommer de faire leur soumission sous peine de voir ravager leurs habitations, mais peu d'entre eux avaient répondu à cet appel. Le plus grand nombre s'était retiré sur le vaste plateau d'Haoura et s'y était retranché se déclarant en hostilité ouverte. Il fallut aller les attaquer.

La plateau d'Haoura où s'étaient concentrées les tribus insoumises est l'ancien emplacement de deux tours romaines dont les vestiges subsistent encore : on ne peut y arriver, par deux de ces côtés seulement, que par une pente rapide coupée de ravins et très accidentée. A l'abri des ruines des tours romaines ou des exhaussements naturels du terrain, les Kabyles étaient comme derrière un camp retranché ne pouvant être attaqués que par front. L'artillerie était d'un faible secours et le feux de peloton fort désavantageux avec un ennemi qui, parfaitement abrité, pouvait faire un feu plongeant très meurtrier. On ne pouvait emporter la position qu'à la baïonnette. Les colonnes françaises s'élancent au pas de course à travers les ravins et les précipices, arrivent jusqu'à la base du

plateau et s'avancent résolument malgré une grèle de balles et de pierres. Repoussées à plusieurs reprises elles revinrent à la charge avec un nouvel acharnement, et, après quatre heures d'un combat très meurtrier, parvinrent à déloger les Kabyles du plateau et à s'y installer au milieu des cadavres des ennemis qui s'étaient vaillamment défendus. Dans cet engagement, les volontaires Parisiens firent preuve d'un grand courage et se réhabilitèrent entièrement aux yeux de l'armée.

Ce succès, quoique glorieux pour les armes françaises, n'avait de l'importance que sous le rapport de l'ascendant moral qu'il pouvait leur assurer. Il était dès-lors politique et rationnel d'en tirer tout le parti possible en réorganisant de nouveau le parti français à Médeah, en y ralliant les tribus environnantes. Malheureusement ce ne fut pas là le parti qu'adopta le général en chef. Vainqueur, il agit absolument comme s'il eût été vaincu. Il se replia sur Alger, emmenant avec lui le bey Mustapha installé par le général Clausel et abandonnant à toute la fureur des Kabyles les habitants de Médeah qui s'étaient gravement compromis pour les Français. Les Arabes considérèrent cette retraite comme une fuite : ils agirent en conséquence. Dès le premier jour de marche, l'armée put voir toutes les hauteurs couronnées d'ennemis. Quarante tribus avaient pris les armes : le nombre des combattants s'accroissait d'heure en heure ; il atteignit bientôt le chiffre de plus de quinze mille, harcelant l'armée française, se portant sur ses flancs, sur sa tête de ligne, sur ses derrières. Du sommet de toutes les hauteurs couronnant les gorges où les Français étaient obligés de s'engager ils faisaient un feu meurtrier et continu : au détour de chaque rocher, ils se présentaient en masses compactes, évitant tout engagement général mais attaquant partiellement partout. Ce fut surtout vers l'arrière-garde qu'ils dirigèrent leurs principaux efforts : un moment ils parvinrent à l'entamer : elle se rallia cependant et fit bonne contenance. Mais l'officier qui la commandait ayant été tué, le désordre se mit dans les rangs ; les Kabyles, redoublant d'audace, firent une trouée : on se battit corps à corps : les Français se défendaient vaillamment, mais le nombre des assaillants croissant toujours,

ils se jetèrent en désordre sur le corps du centre qui se trouva tout-à-coup à découvert. L'armée expéditionnaire fut un moment compromise; heureusement, le commandant Duvivier, par une charge habilement conduite et vigoureusement exécutée, parvint à maintenir d'abord l'ennemi et à le refouler ensuite. Les volontaires Parisiens incorporés dans les Zouaves, firent encore, en cette circonstance, preuve du plus grand courage. L'armée atteignit peu après la plaine et cessa dès ce moment d'être inquiétée; elle avait eu, dans ses divers engagements, plus de trois cents hommes hors de combat.

Le désastre de cette seconde expédition ne tarda pas à porter ses fruits. Les Arabes comme toutes les populations à demi-barbares ne voient que le côté positif des choses. Dans cette expédition de Médeah qui semblait en quelque sorte n'avoir été entreprise que pour aller chercher Mustapha-ben-Omar et défaire ce qu'on avait eu tant de peine à faire, ils virent un ennemi qui reculait devant son œuvre, et la conséquence naturelle qu'ils en tirèrent fut qu'il n'était pas assez fort pour la défendre.

Il est un fait dont la plupart des généraux qui ont commandé en Afrique n'ont pas tenu assez compte : c'est que le moyen le plus sûr de contenir les Arabes est de ne jamais leur laisser croire qu'on les redoute, et surtout soupçonner qu'un peuple qui se présente comme dominateur puisse se laisser intimider un seul instant par le nombre ou par la force. Les Romains qui se sont montrés plus entendus que les peuples modernes pour bien des choses et qui, sans contredit, ont déployé plus d'habileté que la France à coloniser la plage africaine, avaient à ce sujet un système invariable : c'était de ne jamais laisser impunie aucune infraction aux traités de la part des Barbares, de ne jamais revenir sur une œuvre faite et d'en poursuivre l'exécution, coûte que coûte; les Anglais ont adopté ce système et s'en sont bien trouvés. En France, on fait tout le contraire : chaque nouvel arrivant au pouvoir apporte en tout et pour tout ses sympathies, ses exclusions, son système, fruit, non pas de l'expérience et de la réflexion, mais de la vanité et de l'égoïsme. Il se met immédiatement à

l'œuvre, défait ce qu'a fait son prédécesseur et se hâte de bâtir sur nouveaux frais, pressé qu'il est de s'admirer dans son ouvrage; son amour-propre y trouve son compte; la France y trouve le sien, si elle le peut; ce n'est là que l'intérêt secondaire. Puis comme, par suite de fréquents changements, les ministres s'y succèdent assez rapidement, tout reste en germe, et l'ensemble des améliorations administratives n'y est, en définitive, que le tonneau des Danaïdes. Aussi la vanité mesquine des hommes d'État, la vanité tracassière qui s'attache à des futilités, la vanité de petits hommes qui remplissent de hautes fonctions, c'est là ce qui a toujours tout perdu en France.

Le général Berthezène ne crut pas devoir déroger à cette loi générale, passée en quelque sorte en principe, et qui, quoique subie avec humeur par la nation, est acceptée assez généralement par la presse, plus exclusivement organe d'intérêts privés que d'intérêts publics. L'abandon de Médéah fut suivi d'une réaction complète dans les mesures administratives. Le général en chef commença par adopter un système de terreur, non pas à l'égard des Arabes, mais à l'égard des Français. Il fit afficher un ordre du jour, par lequel tout individu français ou étranger, s'entretenant dans un café ou autre lieu public des dernières affaires, devait être chassé de la colonie, et, en cas de retour à Alger, livré à un conseil de guerre. Il s'occupa ensuite activement d'une espèce de restauration musulmane, conçue au profit de quelques Maures intrigants, qui, par leurs flatteries et leurs obsessions, étaient parvenus à faire de lui un instrument passif de leur cupidité et de leur ambition.

Ils étaient puissamment secondés au-dehors par les projets insurrectionnels d'un de leurs co-religionnaires, nommé Sidi-Sadi, qui, en revenant de la Mecque, avait eu à Livourne une entrevue avec l'ex-dey Hussein et avait concerté avec lui un plan de soulèvement général pour expulser les Français de l'Algérie. Dans l'état d'excitation où les désastres du corps expéditionnaire de Médéah avaient plongé les Arabes et les Kabyles, il ne fut pas difficile à Sidi-Sadi de les faire entrer dans ses vues. Plusieurs chefs principaux des tribus de l'est se liguèrent avec lui et s'occupèrent de rallier leurs contin-

gents. De ce nombre étaient les scheicks Ben-Zamoun et Ben-Aïssa. Les contingents reçurent l'ordre de se réunir, du 17 au 20 juillet, à Sidi-Jederzin, marabout situé sur la rive droite de l'Harash. Impatient d'en venir aux mains, Ben-Zamoun attaqua, le 17, la Ferme-Modèle, mais le général Berthezène s'étant porté à sa rencontre avec une division de trois mille cinq cents hommes, l'ennemi opéra précipitamment sa retraite après une insignifiante démonstration. Ce facile succès amena, non pas la soumission des tribus, mais leur dispersion momentanée. Le plan de soulèvement de Sidi-Sadi n'eut pas d'autre suite; seulement en rentrant à Alger, le général Berthezène crut devoir en prévenir le retour en investissant des fonctions d'aga de la plaine un marabout de Coléah qui, dès le principe de l'occupation française, s'était montré un des chefs les plus hostiles. On le nommait Sidi-Ben-Em'Barak. C'était, d'après les suggestions des Maures dont le général Berthezène subissait l'influence, que Sidi-Ben-Em'Barak avait été promu à ces hautes et importantes fonctions dont les appointements se montaient à soixante-dix mille francs par an.

Ainsi peu à peu le mode d'administration établi par le général Clausel était disloqué, et le rayon d'occupation de l'armée française rétréci.

En abandonnant ainsi sans compensation tous les projets d'extension et d'amélioration de la conquête, le général Berthezène ne devait pas se montrer plus favorable aux projets de colonisation européenne. En effet, ils furent décriés d'abord et abandonnés ensuite. La plaine de la Metidja fut présentée comme insalubre et improductive, et les colons qui y avaient ou projeté ou formé des établissements agricoles durent se résigner à ne plus compter sur la protection française qui paraissait ne pas pouvoir s'étendre au-delà du massif d'Alger. Alors il ne resta plus rien de tout de ce qu'avait institué ou fondé le général Clausel.

On ne sait trop où se serait arrêtée cette ardeur d'abandon et de restriction si l'opinion publique ne s'était soulevée d'indignation contre cette administration désastreuse, à qui les succès comme les revers servaient de texte pour augmen-

ter la prépondérance des populations vaincues, pour diminuer celle du peuple vainqueur. La France demandait à grands cris qu'on jetât en Algérie des racines fortes et puissantes, et chaque jour on s'occupait à déraciner le peu qui y en avait été jeté. Que pouvait-elle faire? protester, s'indigner. Depuis l'occupation d'Alger elle ne faisait pas autre chose.

Ce qui se passait sur les autres points de l'Algérie n'était pas de nature à la calmer.

La dissolution de l'ancien établissement politique avait amené la rupture de tous les liens qui garantissaient autrefois la dépendance des tribus. Il n'avait survécu que cet esprit d'insoumission et d'indépendance dont l'exaltation avait été si fatale à quelques conquérants. Ces populations turbulentes, abandonnées à elles-mêmes, étaient dans un état d'hostilité permanente, non seulement contre les Français, mais encore entre elles. Les Maures, les Koulouglis, les Arabes, les Kabyles, partout en armes, se disputaient partout où se partageaient des gouvernements locaux. Aucune influence directe ne dominait avec sécurité nulle part, et toutes tendaient partout à dominer. Dans ce conflit anarchique, l'administration française d'Afrique jouait le singulier rôle d'assister impassible à ces tiraillements, et au partage d'une conquête assez chèrement achetée. Cette situation était intolérable; le général Berthezène fut rappelé. « Il ne laissa en « Afrique, dit le commandant Pelissier, qu'une réputation « d'honnête homme, dans l'acception la plus vulgaire du « mot, mais d'un homme qui n'était point né pour la posi« tion qu'il avait eu l'imprudence d'accepter. »

A cette époque fut adoptée pour l'Algérie un nouveau système d'administration : l'autorité civile fut séparée de l'autorité militaire. Un intendant civil, placé sous les ordres immédiats du président du conseil et indépendant du général en chef, devait être chargé de la direction de tous les services civils, financiers et judiciaires. Rien ne motivait cette division des pouvoirs : tout, au contraire, semblait l'exclure dans un pays où, tout récemment encore, la volonté d'un

seul homme était la loi suprême, et où les attributions des diverses autorités étaient si mal définies, que la concentration des pouvoirs était une indispensable nécessité. Ce grave inconvénient n'échappa pas à la sagacité du ministère français; mais comme cette division flattait l'amour-propre du ministre de l'intérieur, Casimir Périer, alors président du conseil, et qu'en France on n'hésite jamais à sacrifier les intérêts généraux à des mesquines satisfactions d'amour-propre ou d'orgueil, on passa outre. Le lieutenant-général duc de Rovigo fut nommé au commandement en chef des troupes; l'intendance civile fut confiée à M. le baron Pichon.

Savary, duc de Rovigo, avait dû son élévation et sa fortune à la mort d'un des plus illustres généraux de la République. Aide-de-camp du général Desaix, il se trouvait à Marengo lorsque ce dernier fut frappé à mort. Pour honorer la mémoire de son brave et valeureux ami, Bonaparte, alors premier consul, attacha son aide-de-camp à sa personne. Élevé successivement au grade de général de brigade, de général de division, Savary fut nommé ministre de la police en 1810, et conserva ce poste jusqu'à la chute de l'Empire. Proscrit sous la Restauration, le gouvernement de Juillet l'indemnisa en lui confiant le commandement de l'armée d'Afrique. C'était un homme d'exécution, d'une grande énergie morale, doué de vues administratives assez profondes, connaissant les populations musulmanes qu'il avait étudiées en Égypte sous Desaix, et qui aurait pu faire quelque bien en Algérie s'il eût été libre d'agir. Quant au baron Pichon, c'était un homme méticuleux, incapable, sans vues, sans profondeur, sans idées, apportant en Algérie toutes les plus mesquines tracasseries bureaucratiques, et n'ayant une incontestable aptitude que pour censurer; ses qualités négatives faillirent porter un coup mortel à la domination française en Algérie.

Cette domination avait perdu sous l'administration du général Berthezène tout le prestige qui s'était, dès le début, attaché à elle. Après la première expédition de Médéah comme à la suite de la prise d'Alger, le nom français était craint et respecté. On pouvait aller sans crainte à plusieurs lieues dans

les terres. Dans la ville comme dans la campagne les naturels ne manquaient jamais de céder le pas aux vainqueurs et de leur adresser la bienvenue. Mais à la suite d'une série d'incroyables inconséquences, de vues sans unité, d'administration et d'administrateurs sans fixité, de mesures empreintes de faiblesse et de pusillanimité, les indigènes s'aperçurent que les terribles vainqueurs de Statouëli et du Teniah de Mouzaïa, n'étaient à redouter que sur un champ de bataille. Dès qu'ils eurent appris à ne plus les craindre sur un point, il les méprisèrent sur tous.

Les choses en étaient là, lorsque le duc de Rovigo prit le commandement de l'armée d'Afrique. Ses premières mesures furent sages et bien conçues. A l'imitation des Romains qui, en Afrique principalement, n'avaient procédé à l'occupation totale du territoire, qu'en élevant des fortins échelonnés aux limites du territoire occupé, il fit construire une ligne de blockhaux et de camps retranchés depuis la pointe Pescade jusqu'à l'embouchure de l'Harash en passant par le Boudjareah, Dely-Ibrahim, Cadour, Oued-el-Kerma et la Ferme-Modèle. Dans cet espace de six lieues carrées environ, il dissémina la majeure partie de ses troupes : il fit relier ces postes entre-eux et avec Alger par des routes stratégiques qui devinrent le jalon de ce réseau de chemins qui sillonnent aujourd'hui le Sahel et le Fash. La sécurité la plus parfaite régna alors dans tout le Massif. Dans cet espace si bien coupé et si bien gardé, beaucoup de propriétés appartenant au domaine public étaient restées abandonnées sans culture. Il les fit cultiver par des émigrants alsaciens, pauvres malheureux que des spéculateurs avaient attirés à Alger, et que l'incurie du général Berthezène, avait laissé sans ressource et sans travail à la charge de la ville. Le duc de Rovigo prit encore d'autres mesures de détail utiles au bien-être de la colonie; mais il eut en tout et pour tout à lutter contre l'intendant civil Pichon qui, plus occupé de la maison Bacri dont il avait fait son hôtel, que des intérêts de la colonie confiée à ses soins, croyait créer une colonisation en censurant ou en entravant toutes les mesures prises par le duc de Rovigo.

Nous ne citerons qu'un fait : car le cœur saigne quand on voit les intérêts d'un grand peuple confiés à de tels hommes.

Aucun système de casernement régulier n'avait encore été établi en Afrique. Pour toute fourniture, les soldats n'avaient que des sacs de campement remplis de paille hachée : la plupart même en manquaient. Un tel état de choses réclamait impérieusement une amélioration; et dans un pays qui produit des laines en abondance, le duc de Rovigo voulut au moins que chaque soldat eût son matelas. Il frappa extraordinairement la population indigène d'une taxe de quatre mille quintaux métriques de laine.

Les Maures et les Juifs qui, sous le Dey, auraient payé en silence, jetèrent les haut cris à un acte de vigueur dont la molle administration du général Berthezène les avait déshabitués. N'ignorant pas que l'intendant Pichon était toujours prêt à battre en brèche les actes du général en chef, ils lui adressèrent leurs réclamations. L'intendant civil les accueillit avec transport, manda près de lui les principaux d'entre les Maures, leur dit que le général en chef avait outre-passé ses pouvoirs en cette circonstance et les autorisa à ne pas payer la taxe.

Le duc de Rovigo avait sans contredit dépassé ses pouvoirs en frappant une contribution extraordinaire. Le motif même, quoique louable en ce qu'il était un acte d'humanité envers les soldats français et une tardive réparation de l'imprévoyance du ministère ne l'excuse pas. Mais quelle chose peut excuser l'intendant civil d'avoir discrédité l'autorité française en mettant à nu le peu d'unité qui existait entre les deux pouvoirs ? Devant une population toujours disposée à trouver des torts au pouvoir dominateur, il devait approuver en apparence l'acte du général en chef, quitte ensuite à concéder comme un acte de bonté de gouvernement un palliatif de la mesure ou une restitution de la taxe si on le jugeait convenable.

Telle eût été, dans une pareille circonstance, la ligne de conduite d'un homme doué du bon sens le plus vulgaire : telle ne fut pas celle de l'intendant Pichon. Il en référa au

ministère qui, aussi inconséquent que lui, cassa l'ordonnanc du duc de Rovigo. Ainsi un peuple habitué à l'idée que l dernier des janissaires turcs ne pouvait avoir tort même lors qu'il l'avait réellement, eut-il la satisfaction de voir l'homm qui était pour lui ce qu'était jadis le Dey, avouer ses tort par la restitution de ce qu'il avait reçu. Le chef suprême d la colonie donna l'exemple que n'avait jamais donné le der nier des soldats turcs. Cet acte, juste peut-être au point d vue administratif, et dont ceux qui le provoquèrent ne com prirent pas toute la portée, fut considéré par les indigène comme un acte de bassesse tel que, dès ce moment, l'autorit française tomba dans un état de discrédit, dont on a pu peine la relever depuis. Le gouvernement oublia dans cett circonstance ce qu'il s'était jusque là peu donné la pein d'apprendre : c'est que pour maintenir dans le devoir un population comme celle de l'Algérie, il faut toujours avoi raison.

L'intendant civil Pichon fut enfin rappelé ; mais le mal qu sa censure méticuleuse et tracassière avait fait à cette coloni naissante ne put être réparé sitôt.

Le duc de Rovigo eut aussi un reproche à se faire, reproche grave qui, dans une autre sphère, souleva, parmi les populations de l'Algérie, des indignations légitimes.

Au dessus de la Maison Carrée habitait la tribu des Ouled-Ouffia. Cette tribu avait, à diverses époques, assassiné plusieurs Français bourgeois ou militaires avec des circonstances atroces comme elles se présentaient fréquemment dans ces genres d'assassinats. Dans les premiers jours d'avril 1832, le scheick Farhat-ben-Said chef de quelques grandes tribus du Sahara, avait envoyé des députés au général en chef de l'armée française pour lui offrir sa coopération contre le bey de Constantine. Le duc de Rovigo les reçut avec égard et leur distribua quelques présents. A leur retour d'Alger, ces envoyés, en traversant la tribu des Ouled-Ouffia, furent assaillis, pillés et quelques-uns même tués. Ce nouveau crime, ajouté aux nombreux griefs dont les Ouled-Ouffia s'étaient déjà rendu coupables, méritait un châtiment d'autant plus



Imp. de Lesauvage

NDARME MAU

exemplaire qu'il devait servir de précédent pour prouver comment les Français sauraient faire respecter leurs alliés. Une expédition fut organisée et une razzia des plus terribles fut exercée contre les Ouled-Ouffia.

C'était là une nécessité malheureuse, mais en quelque sorte indispensable. Si les Français avaient laissé piller et assassiner, à quatre lieues du siége de leur domination et sans en tirer vengeance, les envoyés des tribus du désert, qui venaient leur offrir leur coopération, c'était se déclarer à la fois faibles et impuissants : or, parmi ces tribus, la faiblesse est crime.

Cet acte de vigueur eut malheureusement lieu trop tard pour prévenir les funestes effets de la faiblesse systématique, dont le prédécesseur du duc de Rovigo avait fait la base de son administration. On se rappelle que le général Berthezène avait créé Agha de la plaine, le marabout Sidi-Em'Barak aux appointements de soixante-douze mille francs par an. Ce marabout, avait d'abord un peu rétabli l'ordre et contenu quelques tribus toujours en armes, qui ne cessaient d'inquiéter les lignes françaises; mais il s'était peu à peu relâché de sa surveillance et paraissait vouloir faire cause commune avec ce même Sidi-Saadi, investigateur des troubles de 1831, et agent de l'ex-Dey Hussein. La guerre sainte fut prêchée de nouveau dans le Sahel, les patrouilles françaises furent isolement attaquées, massacrées; Blidah, Coleah, Milianah devinrent le centre de l'insurrection qui eut, cette fois, un caractère alarmant de généralité.

Sidi-Em'Barak qui, en sa qualité d'agha de la plaine, était en quelque sorte responsable de sa tranquillité, en prit non-seulement aucune mesure pour prévenir ce soulèvement, mais encore mandé auprès du général en chef, il refusa de s'y rendre et se réfugia dans les montagnes. Les insurgés purent s'avancer sans obstacle jusqu'à Bouffarick. Une telle provocation rendait toute hésitation impolitique. Le duc de Rovigo envoya deux colonnes sous les ordres des généraux Faudoas et Brossard qui dispersèrent l'ennemi sans peine. Les villes qui avaient favorisé l'insurrection, furent frappées d'une

contributien extraordinaire : quelques unes furent saccagées et pillées, et les tribus apprirent encore une fois à ne pas braver impunément l'autorité française.

Jusque là, tous les accidents de cette courte campagne s'étaient bornés à des droits de représailles parfaitement légitimes; mais par malheur, deux kaïds, Meçaoud et El-Arbi, avaient été désignés au duc de Rovigo, comme principaux instigateurs de cette insurrection; il les attira à Alger sous la promesse du pardon et la foi d'un sauf-conduit, et les fit exécuter. Ce fut une grande faute, un de ces délits moraux qui font courir aux armes des populations entières. Les peuples d'Europe, habitués à se jouer de la parole et des serments, ont peine à comprendre tant de susceptibilité; mais c'est là un de ces degrés de civilisation auquel les Arabes ne sont pas encore parvenus. Pour eux, les noms de ces deux kaïds sont ceux de deux martyrs populaires : et les noms de ces sortes de martyrs ne se prononcent jamais en Algérie plus encore qu'ailleurs, sans réveiller des sentiments souvent funestes et toujours irritants.

Les autres points de l'Algérie occupés par les troupes françaises, étaient dans une situation aussi peu favorable encore que celle de la province d'Alger. A Bone, qu'occupait depuis plusieurs mois un détachement de zouaves, commandé par des officiers Français, les habitants en général avaient accepté cette occupation sans peine. Le souvenir de leurs anciennes relations avec les Français, avait puissamment contribué à ce favorable accueil. Mais un ancien bey de Constantine, nommé Ibrahim qui habitait Bone, s'était ligué en secret avec quelques Maures pour expulser les Français. Désespérant d'y parvenir par la force, ils usèrent de corruption. Les zouaves étaient casernés dans la Casbah : les officiers allaient prendre leurs repas en ville : ils gagnèrent les soldats, et un jour que les officiers étaient absents, ils s'emparèrent de la citadelle. Ibrahim ne resta pas paisible possesseur de sa conquête. Un lieutenant d'Ahmet, bey de Constantine, vint l'y serrer de près et les habitants eurent alors à se défendre contre Ibrahim et contre le lieutenant d'Ahmet. Ils demandèrent instamment du secours

au commandant d'Alger, qui, en attendant la saison favorable, envoya un faible détachement plutôt pour encourager les habitants à la résistance, que pour les délivrer des ennemis qui les menaçaient.

Les quelques troupes envoyées au secours de Bone, étaient commandées par le capitaine d'artillerie d'Armendy et par le capitaine de chasseurs algériens Youssouf, dont la carrière militaire devait avoir plus tard une part glorieuse dans la guerre d'Afrique. Sa conduite à Bone mérite d'être rapportée avec quelque détail.

Mamelouck avant 1830 au service du bey de Tunis, Youssouf s'était vu obligé de quitter la Régence à la suite d'une intrigue amoureuse avec une des femmes du palais. Lorsque l'armée française débarqua à Sidi-Ferruch, Youssouf vint offrir ses services au général Bourmont qui l'employa. Sa bravoure et son courage ne tardèrent pas à le faire distinguer et le général Clausel le nomma officier dans les chasseurs d'Afrique. Il se consacra dès lors tout entier au service de la France. Envoyé, comme on l'a vu, à Bone avec un faible détachement, il ne put prévenir la prise de la ville qui fut pillée et dévastée par le bey de Constantine le 5 mars. Ibrahim cependant était parvenu à se maintenir dans la citadelle qu'il évacua furtivement le 26 au soir. Le capitaine d'Armendy et Youssouf formèrent le courageux projet de s'y introduire avant que les assiégeants fussent instruits de l'évacuation. En effet, le 27 au matin, le pavillon français y fut arboré. Furieux à cette vue, Ben-Aïssa, lieutenant du bey de Constantine, voulut les attaquer, mais il fut repoussé avec perte. Il eut recours alors à la corruption : il parvint à gagner quelques zouaves de la garnison qui formèrent le complot de tuer leurs deux officiers. D'Armendy et Youssouf furent prévenus de cette conjuration; mais serrés de près par Ben-Aïssa, ils étaient à la merci des traîtres qui méditaient leur mort. Le sang-froid et le courage de Youssouf les sauva. Ayant fait rassembler les principaux meneurs, il fait abaisser le pont-levis et annonce une sortie contre les troupes de Ben-Aïssa. Il les conduit ainsi jusqu'au-delà des glacis et fait faire halte. Se retournant

alors vers eux : « Vous avez résolu, dit-il, de tuer vos officiers « et de livrer la Casbah à l'ennemi ! vous êtes des traîtres et « des lâches ! »

A cette foudroyante apostrophe, les conjurés restent stupéfaits : Youssouf reprend en s'adressant aux deux principaux conjurés : « — Quoi ! Jaccoub ! quoi ! Mouna, vous restez « impassibles ! voici le moment propice de mettre une partie « de votre projet à exécution : frappez, je vous attends. Vous « ne donnez pas le signal de l'attaque, alors moi je com- « mence. »

Et de deux coups de pistolets, il leur fracassa le crâne. — « Maintenant, s'écria-t-il en se tournant vers les autres, à « l'ennemi ! »

Et les entraînant à sa suite, il rentra quelques heures après dans la Casbah, après avoir fait essuyer à Ben-Aïssa de cruelles pertes.

Sur ces entrefaites, trois mille hommes commandés par le général Monck-d'Uzer arrivèrent de Toulon au secours de Bone ; mais la ville était déjà toute dévastée, et à l'approche du corps français, Ben-Aïssa acheva de la détruire et se retira. Pendant que les Français s'occupaient de déblayer la ville pour tâcher de s'y installer, Ibrahim, le même qui s'était déjà emparé de la Casbah, crut pouvoir renouveler son attaque et se porta sur Bone avec deux mille hommes environ ; mais rudement refoulé à l'intérieur par le général d'Uzer, il fut assailli et pillé par les indigènes, disposés, selon leur usage, à toujours se ranger du côté du plus fort.

Cet état d'anarchie qui, encourageant des ambitions et des espérances, mettait à Bone divers intérêts en présence, était encore plus tranché à Oran. Là, par suite des arrangements pris en 1831, entre le général Clausel et le bey de Tunis, les troupes tunisiennes avaient occupé Oran, mais ces arrangements n'ayant pas été ratifiés, deux bataillons, sous les ordres du général Faudoas, avaient occupé cette place après l'évacuation des troupes tunisiennes : le gouvernenement en avait été confié au Marocain Bilemri. Après quelques alternatives de calme et d'agitation, le commandement des troupes et de la province

était échue au général Boyer, ancien aide-de-camp du général Kellerman, ayant suivi Bonaparte en Egypte et en Syrie en qualité d'adjudant-général et, après avoir fait sous lui toutes les campagnes de Prusse et d'Allemagne, promu au grade de général de division en 1810.

En arrivant à Oran, le général Boyer trouva les principales villes de la province, Mostaganem, Tlemcen, Mascara occupées par les débris des milices turques et koulouglies et vivement attaquées par les tribus arabes des environs qui tendaient à reconstituer leur nationalité. Les Arabes ne tardèrent pas à s'emparer de Mascara, qui devint alors leur centre d'action. Les autres villes étaient menacées du même sort, lorsque les Turcs et les Koulouglis ayant consenti à se mettre à la solde de la France, reçurent quelques secours de munitions, de vivres et d'argent. Il y eut un instant de répit; quelques tribus arabes se prêtèrent même à des négociations, mais la rigueur systématique et souvent peu réfléchie du général Boyer acheva de les aliéner complètement. La mort des deux kaïds exécutés à Alger, au mépris de la foi jurée, accrut l'irritation, et l'empereur de Maroc, qui n'avait pas abandonné ses projets sur le beylick d'Oran, jugea le moment propice pour favoriser la restauration d'une monarchie arabe avec l'intention secrète de l'absorber plus tard.

A cette époque un jeune marabout de la tribu des Hakem-Cheraga, prêchant la guerre sainte, avait réuni sous sa bannière d'assez nombreuses tribus du territoire de Mascara et des bords du Chélif. L'empereur de Maroc crut voir dans ce jeune Arabe un instrument utile à ses projets, se mit en relations avec lui et lui promit des secours d'armes et de munitions. Ce marabout c'était Abd-el-Kader. Comme la longue lutte qu'il soutint contre les armées françaises forme une des parties principales de cette histoire, quelques détails au sujet de son origine, de sa famille, de sa vie privée, seront lus avec intérêt (1).

(1) La majeur partie des détails biographiques qui suivent sont empruntés à la *Biographie d'Abd-el-Kadder*, par A. Dehay.

La famille d'Abd-el-Kader fort ancienne au pays des Hakem-Cheraga fait remonter sa filiation aux kalifes Fathimites, et de ceux-ci à la ligne du prophète par sa fille Fathmé. Cette généalogie est fort contestée par les chefs Arabes qui, la plupart, ont toujours dédaigné d'obéir à celui qu'ils appelaient *un pâtre fils de pâtre*. Son père se nommait Sidi-Mohi-ed-Din-Hadji. L'épithète de Hadji (*pèlerin*) ne fut ajoutée à son nom qu'à son retour d'un premier voyage qu'il fit à la Mecque. Des quatre épouses qu'il avait, il eut cinq fils et une fille.

Abd-el-Kader naquit en 1806, dans la *Kethnah* (réunion de tentes fixes), à dix milles environ à l'ouest de Mascara, sur la rive gauche de l'Oued-el-Hamman, au pied des Gibel-el-Scerfah. Sa mère Zora, troisième épouse de Mohi-ed-Din, est une des rares femmes lettrées de l'Arabie.

Selon les bruits vulgaires, de nombreux prodiges marquèrent la naissance d'Abd-el-Kader, et sa mère Zora, à la vue d'une auréole de flamme azurée qui entoura pendant quelques instants sa tête, s'écria : — « Voilà l'enfant que les devins « ont annoncé ! Hakem-Cheraga, voilà celui que vous at- « tendiez. »

La famille d'Abd-el-Kader propagea cette croyance en toute occasion, et présenta le nouveau-né comme l'enfant envoyé par le prophète pour reconstituer la nationalité arabe. Mohhi-ed-Din, ambitieux et rusé, l'accrédita parmi les tribus, et comme il jouissait, ainsi que son père Mustapha-ben-Moktas, d'une grande réputation de sainteté, il eut peu de peine à la faire accepter. Depuis longtemps il nourrissait en secret l'espoir de secouer le joug des Turcs et de se faire déclarer kebir (grand) parmi les tribus de l'Ouest. Il avait désigné son fils Abd-el-Kader comme continuateur de son œuvre s'il ne pouvait l'accomplir lui-même ; aussi ne négligea-t-il rien pour en faire une homme versé dans toutes les sciences physiques et morales que peut comporter l'éducation arabe. Il fut puissamment secondé dans cette œuvre par son frère Achmet-Bilhar, le plus savant marabout de l'Ouest. Abd-el-Kader profita de ces leçons ; à douze ans, il savait le Coran par cœur et le commentait si savamment, que des marabouts venaient

de loin pour l'écouter. Il fut alors envoyé à Oran chez un Maure fin et adroit, Sidi-Achmet-ben-Kodja, pour compléter son éducation politique. Il y resta jusqu'à l'âge de quatorze ans, recherchant la société des hommes mûrs plutôt que celle des jeunes gens, et frappant tout le monde par son esprit posé et enclin à la méditation.

Peu d'années après, Hassan, qui commandait dans le beylick d'Oran, eut quelques soupçons des projets ambitieux de Mohhi-ed-Din. Il le fit surveiller, lorsque le vieux marabout, prévenu à temps, jugea prudent d'échapper à l'orage qui le menaçait. Il fit publiquement annoncer qu'un vœu religieux l'obligeait à faire un second voyage à la Mecque, amenant avec lui son troisième fils et son neveu. Il s'y prépara en effet. Mais le jour de son départ une foule de cavaliers de tribus diverses s'étant présentés pour l'escorter jusqu'au port où il devait s'embarquer, Hassan-Bey lui enjoignit de renvoyer son escorte et de venir à Oran se disculper des griefs accumulés contre lui. Ses parents, ses amis voulurent le dissuader de se rendre aux ordres du bey, défiant, soupçonneux et qui, depuis longtemps cherchait l'occasion de se défaire de lui. Mais Mohhi-ed-Din résista à toutes ces sollicitations et se rendit devant le bey, accompagné seulement d'Abd-el-Kader qui, quoique jeune encore, plaida la cause de son père. Après avoir établi l'innocence et la pureté de ses intentions : « Bey Hassan, « dit-il, par Allah et Mahomet, je t'adjure de me rendre mon « père ! Au nom des quatre plus puissantes tribus de l'Ouest, « je te somme de remettre en liberté le marabout Mohhi-ed-« Din, chef des Hakem-Cheraga, dont tu as reconnu l'inno-« cence. »

Soit que le bey cédât à un sentiment de justice, soit qu'il craignît d'irriter les tribus de l'ouest par un acte de rigueur, il renvoya Mohhi-ed-din libre, à la seule condition d'évacuer le pays. Le marabout partit pour la Mecque avec son fils, son neveu et quelques scheicks, qui profitèrent de cette occasion pour faire le saint pélerinage en compagnie d'un homme qui avait déjà assez de considération pour éveiller les défiances du bey.

La petite troupe se rendit ainsi à Alexandrie, où elle séjourna quelque temps en attendant le départ de la caravane. Le séjour d'Abd-el-Kader dans cette capitale, activa le développement des idées d'orgueil et d'ambition que sa famille avait fait germer dans sa tête. Les changements opérés par Mehemet-Ali, soit dans l'administration, soit dans l'armée, le frappèrent moins par leur importance que par leur coïncidence avec le but personnel qu'il se proposait; Mehemet-Ali lui parut un modèle à imiter dans cette grande organisation des populations arabes du Maghreb, qui commençait alors à être le rêve de cette ambition naissante. Son père, à qui il déroulait ses brillants projets, embrasait encore sa tête par tout ce qui pouvait caresser son ardente imagination.

Le pélerinage de la Mecque terminé, Mohhi-ed-din, son fils et son neveu se séparèrent de leurs compagnons, et prirent la route de Bagdad pour aller visiter le tombeau d'un de leurs aïeux; illustre marabout dont les chroniques arabes rapportent l'histoire, et qui vivait au douzième siècle, sous le nom de Mulëi Abd-el-Kader.

Ce marabout est regardé comme un des plus célèbres des temps anciens; l'austérité de ses jeûnes, les tortures corporelles qu'il s'infligea, en ont fait un de ces saints privilégiés dont les légendes populaires ont transmis à la postérité le nom et les actes. Mulëi Abd-el-Kader vécut jusqu'à cent ans; les dernières cinquante années de sa vie il les passa au sommet d'une haute montagne, ayant resté pendant tout ce laps de temps debout, sur la pointe d'un seul pied, sans prendre d'autre nourriture que l'eau du ciel ou la rosée qui humectaient ses lèvres, et une olive qui, chaque année, le dernier jour du Rhamadan, un étourneau laissait, en volant, tomber dans sa bouche.

Le soir du dernier jour de la cinquantième année, ce même étourneau vint s'abattre sous le pied fatigué du pieux marabout, et reprenant immédiatement son vol, fendit l'air avec son fardeau et l'enleva aux cieux, où dix mille témoins de cette ascension le perdirent de vue. Depuis lors cette montagne est couverte de marabouts (chapelles) d'une blan-

cheur éblouissante, et où les fidèles viennent prier des contrées les plus lointaines.

Au retour de ce second pélerinage, Mohhi-ed-din et Abd-el-Kader répandirent dans leur tribu toutes les circonstances merveilleuses que la tradition avait pu leur apprendre au sujet du célèbre Mulëi. Mohhi-ed-din fit plus encore, il raconta ce qui suit : « Un jour, dit-il, pendant qu'agenouillé dans l'un des marabouts élevés à la mémoire de mon aïeul, j'étais absorbé dans la prière, Mulëi-Abd-el-Kader m'apparut, debout, sur un rayon lumineux, et me dit d'une voix douce et suave en me présentant une pomme :

— « Prends cette pomme, mon fils, elle a été cueillie dans le jardin d'Allah : tu la donneras au sultan du Gharb (ouest).

— « Ami du prophète, le Gharb ne connaît de sultan que celui qui commande à Stamboul, et nous sommes ses esclaves.

Mulëi reprit :

— « Notre famille est sainte, mon fils, avant peu elle sera plus puissante que celle des rois d'Orient : avant peu ton fils Abd-el-Kader sera nommé sultan par les populations arabes; alors finira sur le Gharb le règne des tyrans, alors la nationalité arabe surgira, brillante de gloire et de splendeur, comme aux premiers temps de l'hégire.

— « Seigneur et saint, ta divine parole me transporte; je m'incline devant elle. Mais malheur à moi et à ma famille, si jamais les autorités turques apprenaient ce que tu viens de me prédire.

— « L'arbre exposé à la tempête peut tomber abattu par elle; mais à son tronc vigoureux sont de jeunes tiges qui poussent et grandissent. Mohhi-ed-Din, toi, tu dois mourir... Mais donne à Abd-el-Kader, ton fils, la pomme que j'ai mise en tes mains, et il sera désormais invulnérable : Il est sur la terre du Gharb pour exécuter les volontés du Dieu puissant, et les fureurs des hommes prévaudront contre lui. Va, retourne dans le Gharb et rapporte à tes frères les paroles que tu as entendues.

« A ces mots, Mulëi disparut : il m'avait laissé cette pomme divine qui devait rendre mon fils invulnérable et le remplir de

la volonté du Dieu tout-puissant. Il était alors au pâturage : à son retour de la plaine, les chameaux le suivaient, inclinant dans leur marche leur tête altière, comme pour lui rendre hommage. Je lui donnai la pomme ; il la mangea. Le fruit divin avait à peine touché ses lèvres, qu'un saint enthousiasme illumina ses traits ; sur sa tête brilla une aigrette de feu qui se convertit peu à peu en auréole, comme celle qui avait marqué l'instant de sa naissance. Dès ce moment, je compris la volonté du Très-Haut, et moi, le père, je m'inclinai devant mon fils, lui rendant hommage avant tous et demandant à être désormais son serviteur. »

Tel fut le récit par lequel Mohhi-ed-Din augmenta la vénération dont sa famille jouissait déjà et étendit son influence sur un grand nombre de tribus. Superstitieux et crédules, les Arabes ajoutèrent foi à cette fable, et Abd-el-Kader fut, pour la plupart d'entre eux, l'homme prédestiné à restaurer la nationalité arabe.

Le nom du futur sultan du Gharb fut bientôt sur toutes les lèvres. Les Arabes arrivaient en foule au kethna des Hakem pour connaître l'envoyé du prophète. Ce lieu devint bientôt le but d'une espèce de pélerinage, où chacun, venant rendre hommage à l'élu du Seigneur, déposait en offrande des armes, des chevaux, du bétail, de l'argent, des grains, et s'en retournait, heureux d'avoir pu toucher le bout du burnous du privilégié d'Allah. La fortune du marabout s'augmentait, et avec elle son influence.

Mohhi-ed-Din et Abd-el-Kader, pour ne pas éveiller les soupçons des Turcs, semblaient plutôt subir ces hommages que les encourager. Ils étaient toujours en prières ou en méditations, étrangers en apparence aux choses extérieures. Sur ces entrefaites eut lieu la prise d'Alger par les Français. Les Turcs d'Oran s'étant révoltés contre leur bey Hassan qui demanda un asile aux Arabes et s'adressa au chef des Hakem, un conseil de famille fut réuni pour délibérer sur ce sujet. Mohhi-ed-Din et son frère Achmet-Bilhar opinèrent pour accorder asile à Hassan, mais Abd-el-Kader combattit cette opinion en ces termes : — « Le bey Hassan ne peut être reçu

« au kethna des Hakem pour un motif grave et sans réplique.
« L'asile que nous avons jusqu'à présent accordé aux pros-
« crits a été respecté; mais Hassan s'est rendu odieux aux
« Arabes par ses exactions, par les maux dont il les a acca-
« blés, et cet asile serait impuissant à le soustraire à leur
« colère. Ses ennemis, et ils sont nombreux, attroupés au-
« tour de nos tentes par le désir de la vengeance, nous deman-
« deraient sa tête; accéder à cette demande, serait de la
« honte; la refuser, serait s'exposer à voir violer l'asile et
« méconnaître notre autorité. Père, si la victoire excuse ceux
« qui violent un asile, ceux qui ne meurent point en s'oppo-
« sant à cette violation sont entachés d'opprobre et d'infamie
« jusque dans leur postérité. »

Cet avis prévalut : le bey Hassan se rendit aux Français.

L'anarchie qui suivit la conquête française ouvrit largement la voie aux vues ambitieuses de Mohhi-ed-Din et d'Abd-el-Kader. Ils se mêlèrent alors au mouvement extérieur d'une manière en quelque sorte purement passive, mais qui devait les mettre forcément en relief. Quand partout ailleurs les notions d'ordre et de justice étaient méconnues et oubliées, leur kethna fut l'asile où elles se conservèrent intactes, et tous ceux dont l'état anarchique froissait les convictions ou les intérêts s'y rallièrent comme à un foyer dont les rayonnements pouvaient exercer autour de lui une salutaire influence. Ce fut dans ce moment que l'intervention de l'empereur du Maroc étendit le cercle de l'action immédiate de Mohhi-ed-Din et d'Abd-el-Kader.

Les tribus arabes manquaient d'unité, et pour résister aux armes françaises, l'union était une indispensable nécessité. Une assemblée solennelle fut indiquée dans la plaine d'Eghris. Les chefs des tribus voisines de Mascara, les Hakem, les Garabas, les Beni-Amers, les Borghias, etc., s'y rendirent. Chaque gourbie dressa séparément ses tentes dans la plaine. Les chefs se réunirent près d'un puits d'Ersebia. Ils s'assirent en rond à l'ombre d'un palmier séculaire, sur des nattes étendues sur le sol. La délibération s'ouvrit sous la présidence de Sidi-el-Arach, le plus vieux et le plus saint des marabouts de l'ouest.

Après un débat court mais animé, la majorité tomba d'accord pour proclamer chef suprême Mohhi-ed-Din ou Abd-el-Kader son fils. L'un et l'autre refusèrent, alléguant pour excuse que Sidi-el-Arach était plus digne qu'eux par sa sainteté et sa noblesse d'un si grand honneur. Ce jour-là on ne décida rien.

Le lendemain, le conseil se réunit de nouveau. Sidi-el-Arach prit la parole : sa voix était émue : son regard animé : sa pose solennelle : — « Frères, dit-il, malheur à l'homme qui, par orgueil, ou par ambition, hésiterait à dire la vérité, malheur à l'homme qui, pour l'éclat d'un commandement suprême, sacrifierait les biens et le sort des familles de ses frères ! Sidi-el-Arach ne sera jamais cet homme. Écoutez-moi. Pénétré de l'importance du choix que nous allons faire, hier, à l'issue du conseil, je me mis à prier, demandant à Allah et au Prophète de m'éclairer dans un moment aussi critique : je passai la nuit en prières. L'aube naissait à peine que du milieu d'un nuage que la brise chassait des gorges de l'ouest, j'ai vu apparaître Mulëi-Abd-el-Kader. Pendant que partout régnait encore une obscurité crépusculaire, ce nuage était brillant et lumineux : la pose de Mulëi était la même que celle qu'il avait gardé cinquante ans sur la montagne de Ghebouah : Mulëi s'est arrêté devant moi : — « Sidi-« Hadjï-el-Arach, m'a-t-il dit, le bonheur des Arabes dépend « de l'accomplissement des paroles que tu vas entendre : « qu'elles se gravent dans ta mémoire comme sur la pierre ou « l'airain : car celui qui oublie les paroles d'Allah et du Pro-« phète est oublié par eux. Dans la situation critique où sont « les peuples du Gharb, il faut, pour les commander, un « homme qui réunisse la sainteté à l'intelligence et la valeur « à la sainteté. Je n'en connais qu'un seul qui réunisse ces « qualités à un degré assez éminent pour être digne d'être « obéi de tous : c'est Abd-el-Kader, troisième fils de Mohhi-« ed-Din. Le Prophète s'intéresse à la cause des enfants du « Gharb et t'ordonne, par ma voix, de répéter demain en plein « conseil ce que tu viens d'entendre. »

A peine le vieux marabout eut-il achevé de parler, que Mohhi-ed-Din raconta une vision pareille. Entraînés par la

parole solennelle de ces deux vieillards, tous les chefs se levèrent, s'inclinèrent aux pieds d'Ab-el-Kader et le proclamèrent Emir-el-Moumenin (prince des Croyants). Le même jour il lui fut porté le burnous violet, insigne de la haute dignité dont il venait d'être revêtu. C'était le 28 septembre 1832. Le lendemain, la ville de Mascara qui, depuis l'expulsion des Turcs, s'était gouvernée républicainement, se donna à lui.

Le premier soin d'Abd-el-Kader, après son élection, fut de prêcher la guerre sainte. Autour de sa tente stationnait toujours, aux heures de la prière, une foule de guerriers, non-seulement de la tribu de Hakem, mais encore d'autres tribus. Abd-el-Kader sortait alors et prenant pour texte des versets du Koran, prêchait la guerre et la haine des infidèles.

Abd-el-Kader est loin d'avoir, comme on l'a souvent représenté en France, cette allure bravache et militante d'un guerrier à la pose académique. C'est au contraire un homme à la taille petite, mais bien prise, marchant avec lenteur, les yeux baissés, le dos un peu voûté, avec l'attitude du recueillement et de la méditation, tenant à la main un chapelet à gros grains selon l'usage des pieux musulmans. Sa physionomie est douce et sereine, son sourire mélancolique et même triste. Sa parole est brève, son élocution facile, le timbre de sa voix grave. Son costume ne diffère de celui des scheichs Arabes que par la couleur du burnous qui est violet. Sa barbe épaisse et noire descend jusqu'à mi-poitrine. A la racine du nez il a une petite marque de tatouage, signe commun à tous les membres de la tribu de Hakem-Cheraga. Sous cette allure calme, modeste, recueillie, méditative, se cache une valeureuse intrépidité, une fierté orgueilleuse, une infatigable activité, une intelligence supérieure, en un mot, une de ces âmes fortement trempées, dont la mission semble être d'assurer le triomphe d'un principe ou de mourir à la peine.

Tel est Abd-el-Kader : tel est l'homme qui, pendant de longues années, a tenu en échec les forces de la France. La crédulité des Arabes le mit en évidence. Son opiniâtre et audacieux génie l'y maintint : il devint grand et redoutable lorsque les généraux français le désignant comme le chef de la

nationalité arabe, donnèrent un but et un centre à des idées qui n'avaient eu jusqu'alors ni l'un ni l'autre.

L'élection de la plaine des Eghris ne tarda pas à être suivie d'une prise d'armes. Abd-el-Kader ayant réuni une troupe assez nombreuse, se porta sur Oran qu'il attaqua. Heureusement le général Boyer qui y commandait venait d'être renforcé d'un régiment de cavalerie commandé par le colonel de l'Etang. Il fut prévenu de l'attaque des Arabes et se tint prêt à les recevoir. L'agression fut vive et sanglante. Les Arabes arrivèrent jusque sous les murs d'Oran massés sans ordre suivant leur coutume. Abd-el-Kader était à leur tête : Mohhi-ed-Din son père était à côté de lui, exaltant par ses prédications le fanatisme de ces hommes dont le courage victorieux pouvait cimenter d'une manière durable le pouvoir naissant de son fils. Ils se battirent avec acharnement, mais leur fureur venait se briser contre l'impassibilité, le sang-froid des Français, qui par des feux de mousqueterie bien nourris ou des décharges de mitraille bien dirigées, portaient l'effroi et la mort dans les rangs ennemis. Un moment cependant les Arabes parvinrent à se loger jusque dans les fossés des retranchements, faisant d'incroyables efforts pour tenter d'escalader l'escarpe. Heureusement deux pièces de 6 purent être dirigées sur ce point où prenant les Arabes d'enfilade et d'écharpe, rendirent là tout succès impossible. Le désordre se mit parmi eux : une charge de cavalerie faite à propos acheva de les mettre en déroute.

Pendant cette attaque Abd-el-Kader toujours combattant au premier rang avait fait preuve d'un grand courage : un de ses frères Sidi-Ali avait reçu la mort à ses côtés. Mais cet échec suivi de razzias promptes et nombreuses que des colonnes expéditionnaires françaises firent sur les tribus voisines, avait jeté le découragement parmi les Arabes et porté un rude coup à l'autorité naissante de l'émir, que beaucoup de chefs de tribus traitaient d'usurpateur. Cette autorité frappée ainsi, dès son début, de défaveur se serait probablement de plus en plus affaiblie ou peut-être même éteinte, si, comme on le verra plus tard, les Français, par une série de fausses

mesures, n'avaient plus que tout contribué à la mettre en relief.

Pendant ce temps, le duc de Rovigo débarrassé à Alger de l'intendant civil Pichon, continuait à faire preuve de bonnes intentions et d'activité. Ce dernier avait été remplacé par M. Genty de Bussy, mais cette fois sous l'autorité immédiate du général en chef. Cet administrateur seconda activement le duc de Rovigo, soit pour la création des deux villages agricoles Kouba et Dely-Ibrahim, soit pour d'autres ébauches de colonisation ou de construction qui devaient faire disparaître par degrés les traces de dévastation qui avaient suivi la conquête. On peut lui reprocher seulement d'avoir apporté en Algérie cette routine bureaucratique qui consiste à réglementer à tout propos et à vouloir trop hâtivement administrer tous les peuples à la française. C'est là, on l'a déjà vu, une des manies les plus fatales des gouvernements de France. Nous aurons, avant la fin de cette histoire, à revenir sur ce que nous appelerons volontiers une infirmité administrative, qui, en Algérie plus qu'ailleurs, a déjà porté des fruits si amers, sans autre compensation que de mettre à la disposition des ministres des places et des emplois. Au point de vue personnel d'un ministère, ce motif a malheureusement une certaine importance; mais il est douteux que la France qui paie et qui n'attache qu'un intérêt très secondaire à ces combinaisons de personnes, soit de cet avis.

A la fin de février 1833, le duc de Rovigo, attaqué d'une maladie cruelle, demanda et obtint un congé. Rentré en France, il y mourut peu de temps après son arrivée. Le général Avizard le plus ancien de ses maréchaux-de-camp avait été appelé *par interim* au commandement supérieur de l'armée d'Afrique. Son pouvoir seulement de quelques jours fut signalé par l'institution d'un *bureau arabe*, création importante qui, donnant aux relations des Français avec les indigènes plus d'extension et de régularité, fonda un service spécial et fut une innovation heureuse d'une utilité incontestable, mais qui, se trouvant totalement en dehors des ignares routines bureaucratiques, fut à peine comprise et moins encore appréciée.

L'administration du duc de Rovigo n'avait pas été sans fruit. Il avait eu d'abord à lutter contre les conséquences des fautes de son prédécesseur. Pour rétablir l'ordre autour du Fash (banlieue d'Alger) et maintenir la prépondérance du nom français, il eut à déployer de grandes rigueurs dont l'a-propos est, avec les populations arabes, une garantie toujours certaine du succès. L'établissement des Français en Afrique n'était encore ni bien affermi, ni bien étendu ; mais les indigènes commençaient à reconnaître l'inutilité de leurs efforts pour faire abandonner la conquête : de là, à l'acceptation du fait accompli, il n'y avait qu'un pas. Mais pour cela il fallait un gouvernement qui voulût fermement, sincèrement, proclamer la prise de possession de sa conquête, qui par une déclaration expresse, explicite, voulût favoriser le développement d'une colonisation quelconque ; et quand nous disons quelconque, c'est à dessein : car il eut beaucoup mieux valu adopter le plus mauvais des systèmes et le suivre avec persévérance que de n'en adopter aucun comme on a fait pendant si longtemps. La confiance seule peut appeler la confiance, et malheureusement, depuis la conquête de l'Algérie en France, le gouvernement a plus que personne douté de la possibilité de la conserver. Tous les embarras, toutes les difficultés, tous les obstacles qui se sont alors accumulés devant de si pusillanimes tendances, n'ont pas eu d'autre cause.

CHAPITRE VI.

Le général baron Voirol, commandant supérieur de l'armée d'Afrique.— Création des spahis d'El-Fash.— Institution d'une milice indigène dans la banlieue. — Bougie devient le foyer des intrigues indigènes. — Expédition de Bougie. — Prise de Bougie. — Razzia contre les Hadjoutes. — Offre d'une ligue offensive et défensive contre le bey de Constantine faite par des chefs indigènes. — Même offre de la part des habitants de Médéah.— Abd-el-Kader à Mascara : sa tactique. — Le général Desmichels, commandant à Oran.— Arzeu. — Occupation de Mostaganem. — Répugnance de quelques chefs à obéir à Abd-el-Kader. — Acte impolitique du général Desmichels. — Premier traité avec Abd-el-Kader : ses conséquences.— Ligue des chefs arabes contre l'émir. — Leurs propositions aux généraux Voirol et Desmichels : conséquences du refus de leurs offres.— Ambition croissante d'Abd-el-Kader.—Irritation de l'opinion publique en France, au sujet de l'Algérie. — Nomination d'une commission : son rapport : ses conclusions. — Réorganisation de l'Algérie. — Le comte Drouet d'Erlon est nommé gouverneur général.

Le baron Voirol était le plus jeune des lieutenants-généraux français. En 1815, il s'était brillamment distingué comme colonel à la défense de Nogent. Promu depuis au grade de lieutenant-général, en avril 1833, et, dans l'espoir d'un prompt rétablissement du duc de Rovigo, il fut nommé, par intérim, au commandement supérieur de l'armée d'Afrique, en remplacement du général Avizard, lui-même intérimaire. Le général Voirol déploya, dès le début de son administration, une grande activité. Il fit poursuivre le tracé et

les travaux du beau réseau de routes dont le duc de Rovigo avait commencé l'exécution. En facilitant les communications, il ne négligea pas les travaux d'assainissement et de défense ; on lui doit sous ce rapport quelques créations utiles. Nous citerons l'institution des Spahis d'el Fahs, et d'une milice indigène pour la banlieue d'Alger. Les premiers forment aujourd'hui le beau corps des gendarmes maures : ils devaient concourir à la fois à la police du territoire et à sa défense; la mission particulière des autres était de former, dans la banlieue, un corps spécial et permanent toujours prêt à être en campagne, et chargé, pendant l'été, de garder certains postes et blockaux dont l'insalubrité rendait le séjour dangereux pour les Français. Ces Spahis et ces milices étaient choisis dans les Outhans des tribus soumises, et formaient un commencement du Mackhzen, cette force principale des Turcs dans la Régence.

Autour d'Alger, les progrès de la consolidation de la conquête étaient lents; mais enfin il y avait progrès. On ne pouvait en dire autant des autres parties de l'Algérie. A Bone, le capitaine Yousouf, après avoir été longtemps, avec cent Turcs, la terreur des Arabes à plusieurs lieues de profondeur dans les terres, avait pu conserver cette ville aux Français qui l'occupaient sans beaucoup de profit, mais sans y être trop inquiétés. A Oran, les Français tenaient le fort de Mers-el-Kebir, mais ne possédaient même pas un rayon d'une lieue autour de la ville. Médéah et Miliana subissaient l'influence de l'empereur de Maroc, et obéissaient à Hadj-Mouti et Mohamed-ben-Cherghuy, deux de ses envoyés. Achmet-Bey trônait à Constantine. Ben-Zamoun et Ali-ben-Em'Barak s'affermissaient dans l'Est et le Sud de la province d'Alger, et Abd-el-Kader préparait les tribus de l'Ouest à une nouvelle levée de boucliers.

Mais c'était surtout à Bougie que le mauvais vouloir des indigènes se révélait par des griefs qui, chaque jour, augmentaient de gravité. En 1831, un brick français avait naufragé sur la côte et l'équipage avait été inhumainement égorgé. En 1832. un brick anglais avait été, dans le port,

insulté et contraint de s'éloigner. Dans la même année, les forts avaient tiré sur un brick français mouillé en rade, dont la présence, dirent les habitants, gênait l'entrée d'un navire venant d'Italie et portant des lettres et des agents de l'ex-dey Hussein. Quelques informations prises au sujet de cette singulière excuse, firent découvrir que Bougie était le foyer des intrigues des partisans de l'ex-Dey, et que là se débattaient les prétentions diverses de cette foule de prétendants qui se réservaient une plus ou moins grande part dans cette vaste contrée que les Français avaient su conquérir, mais qu'ils se montraient fort inhabiles à conserver et surtout à gouverner.

D'autre part, le bey de Constantine voulant se dédommager de la perte de Bone, avait résolu d'occuper Bougie : il avait ouvert, à ce sujet, des relations avec les Kabyles qui occupaient les forts, et n'avait pu, jusque alors, s'entendre avec eux. Il préparait une expédition contre Bougie.

Quelle que fut l'apathique indifférence du ministère français en tout ce qui concernait l'Algérie, il ne pouvait rester impassible au démembrement chaque jour plus complet d'une conquête assez chèrement achetée déjà. Puis l'opinion publique s'était si formellement prononcée sur cette question, que le ministère était, bon gré malgré, obligé de faire quelque chose. Il faisait peu : le plus souvent mal ; mais enfin on le forçait à faire. En cette circonstance, il prépara contre Bougie une expédition formée de deux bataillons du 59e de ligne, deux batteries d'artillerie et une compagnie de sapeurs. Ce petit corps, aux ordres du général Trézel, partit de Toulon le 22 septembre sur sept bâtiments. Le capitaine de vaisseau Parceval commandait l'escadrille.

La ville de Bougie, bâtie sur le flanc méridional du mont Gouraya, qui forme promontoire à 45 lieues ouest d'Alger, est à 30 lieues de Constantine. C'est une des plus anciennes villes du littoral algérien. Son aspect est pittoresque ; ses maisons plates et carrées, entourées de jardins, échelonnées sur les flancs de la montagne ressemblent de loin à un gigantesque amphithéâtre dont les degrés seraient séparés l'un de l'autre par des massifs de verdure. Son port est peu sûr dans les gros

temps, mais il y a un assez bon mouillage dans l'anse Sidi-Yahïa. Les montagnes qui l'entourent sont couvertes d'oliviers. Cet arbre y est si commun que son nom arabe *zeitoun* sert à désigner plusieurs des localités voisines : c'est ainsi qu'on dit : la *Vallée des oliviers*, le *Cap des oliviers*, la *Montagne des oliviers*, la *Rivière des oliviers*, etc. On trouve sur le sol de Bougie des traces du passage des peuples qui s'y sont succédés depuis vingt siècles. Sur plusieurs points on voit encore distinctement les trois enceintes romaine, vandale et sarrazine. L'occupation Turco-Mauresque y est représentée par des murailles flanquées de tours et un arceau en ogive qui forme une des portes d'entrée de la ville ; un auteur Florentin du XIVe siècle, Fazio deg l'Uberti, signale Bougie comme l'une des cités les plus florissantes de la Barbarie. Ses marchands étaient en relation non seulement avec l'Italie, la France et l'Espagne, mais encore avec l'Asie-Mineure, l'archipel Grec, Constantinople, l'Égypte, la Syrie. Son exportation était les cotons bruts, le lin, la soie, les laines, les cuirs, la cire, le corail, les métaux, le blé et surtout les écorces à tan. Ce dernier produit avait des qualités si supérieures et s'exportait en si grande quantité, qu'il était désigné dans toute la Méditerranée sous le nom d'*iscorza di Buggiea*. On croit que c'est l'enveloppe du *sumac thezera* employée dans la préparation et la teinture en rouge des cuirs maroquins. Edrisi, géographe arabe du XIIe siècle, donne au sujet du commerce de Bougie des renseignements qu'il n'est pas sans utilité de constater. « De nos jours, dit-il, Bougie (Bedjaïa) est la capitale des Beni-« Hamad. Les vaisseaux y abordent, les caravanes y viennent « et c'est un entrepôt de marchandises. Ses habitants sont « riches et plus habiles dans divers arts et métiers qu'on ne « l'est généralement ailleurs, en sorte que le commerce y est « florissant. Les marchands de cette ville sont en relation avec « ceux de l'Afrique occidentale, ainsi qu'avec ceux du Sahara « et de l'Orient. On y entrepose beaucoup de marchandises « de toute espèce. Autour de la ville sont des plaines cultivées « où l'on recueille du blé, de l'orge et des fruits en abon-« dance ; on y construit de gros bâtiments, des navires et des

« galères; car *les montagnes et les vallées environnantes sont*
« *très boisées et produisent de la résine et du goudron d'excel-*
« *lente qualité.* Les habitants de Bougie se livrent à l'exploi-
« tation des *mines de fer qui donnent de très bon minerai.* En
« un mot, la ville est très industrieuse : le bétail et les trou-
« peaux y réussissent à merveille et les récoltes sont tellement
« abondantes qu'en temps ordinaire elles excèdent les besoins
« des consommateurs et qu'elles suffisent dans les années de
« stérilité. »

Telle est la ville et le territoire qu'une expédition partie de Toulon allait ranger sous la domination française. Il est juste d'ajouter que, depuis, on n'a rien fait ou presque rien pour tirer parti de ses produits. Nous ne comptons pas les réglements administratifs, arrêtés ministériels et autres. L'Algérie les compte déjà par centaines de mille et les divers ministères qui se sont succédés depuis la conquête ont été beaucoup plus empressés de réglementer que de tirer parti de la production. Cela explique du reste pourquoi l'Algérie est le pays le plus mal régi et celui qui produit le moins, non pas des colonies françaises mais de toutes les colonies du monde. Il pourrait, il devrait être cependant celui qui produirait le plus. Mais il y a au fond de tout cela une de ces fatales questions de vanité et de routine qui, en France, ont toujours tout perdu quand il s'est agi de coloniser. A mesure que nous avancerons dans la relation des faits, ce point deviendra plus saillant et plus incontestable.

L'escadrille française arriva devant Bougie le 29 septembre; elle entra bravement dans la rade, malgré les feux de la Casbah, des forts Abd-el-Kader et Moussa, qu'elle fit taire sous voiles. Le débarquement n'offrit guère plus de difficultés; malgré un feu très vif de mousqueterie les chaloupes attérèrent, et les Français arrivèrent jusque sous les murs de la ville, après avoir chassé devant eux les Kabyles qui avaient voulu leur tenir tête. Là, les difficultés commencèrent; Bougie, quoique entourée d'une enceinte continue, est en quelque sorte une ville ouverte par suite de la ruine presque totale du mur et des tours qui la flanquent; mais elle est bâtie sur un ter-

rain si accidenté qu'elle offre les plus grandes facilités pour cette terrible guerre des maisons à laquelle les Kabyles sont essentiellement propres. Le pavillon français flottait sur toutes les batteries, mais le corps de la place était occupé par les Kabyles, postés derrière des retranchements improvisés et d'où il n'était pas aisé de les déloger. Les rues, les quartiers, les maisons disséminés sur un assez grand espace, étaient devenus autant de citadelles. Les Français s'aventurèrent courageusement dans ce labyrinthe de points retranchés, et malgré leur vigoureuse et énergique attaque, firent peu de progrès : les Kabyles s'y maintenaient avec une opiniâtreté qui pouvait devenir fatale au corps expéditionnaire. Chassés d'un poste, ils en improvisaient un autre et s'y défendaient avec la même vigueur ; parfois même ils prenaient l'offensive et venaient attaquer, jusque dans leurs lignes, les Français étonnés de tant de résistance. Cette lutte acharnée avait déjà duré trois jours, lorsque heureusement un bataillon du 4me de ligne et deux compagnies du 2me bataillon d'Afrique arrivèrent d'Alger ; des batteries purent être établies pour battre tous les points retranchés, et le quatrième jour les boulets, la mitraille et les baïonnettes terminèrent une lutte qui n'avait pas été sans gloire de part ni d'autre. Les Kabyles se retirèrent dans leurs montagnes, et les Français prirent possession des ruines qu'ils venaient de conquérir, et où, vainqueurs, ils étaient bloqués de tous côtés par des peuplades hostiles ou des montagnes inaccessibles. Le général Trézel, blessé dans une des nombreuses escarmouches qui suivirent la prise de Bougie, partit pour Alger, et confia le commandement de la place au chef de bataillon Duvivier, qui eut bientôt à défendre sa conquête contre les attaques des Mezzaïa, des Beni-Massoud, des Beni-Mimour, des Beni-Abous, et d'autres tribus Kabyles des environs si nombreuses et si guerrières.

Il est dans l'année une époque où les tribus Arabes et Kabyles montrent le plus de turbulence : c'est au mois d'août et de septembre. Les moissons étant terminées, les semailles n'étant pas encore en terre, une invasion ennemie leur est moins préjudiciable et ils la redoutent peu : puis c'est une

époque d'oisiveté pendant laquelle manque rarement de se réveiller leur humeur guerroyante. Les tribus des environs d'Alger étaient trop mal disposées envers les Français, pour faillir à cette loi générale. Les attaques ne furent d'abord que partielles, isolées, sans caractère d'ensemble, et seulement apparentes par leurs résultats; tantôt c'était le kaïd d'une tribu amie, dévoué aux Français, qui était assassiné; d'autre fois les travailleurs français occupés à l'assainissement de Bouffarick, étaient frappés de mort par des ennemis invisibles qui venaient s'embusquer à portée de fusil d'eux : d'autres attentats commis sur des individus isolés annonçaient un parti pris, d'embuscades permanentes pour décimer les Français et leurs adhérents. Pour des faits d'une nature si grave, qui méritaient une punition prompte, exemplaire, le général Voirol ordonna une enquête judiciare : une enquête chez des Kabyles! cette si ridicule mesure, probablement conforme aux instructions ministérielles, était en parfaite harmonie avec tous les ordres qui arrivaient des bureaux de Paris, et eut le même résultat: un bill d'indemnité pour d'odieux assassinats. Les Hadjoutes, notoirement connus pour être les auteurs de ces actes criminels, enhardis par l'impunité, levèrent ouvertement le masque, se jetèrent sur les Beni-Khalid, les plus fidèles alliés de la France, et portèrent, dans leurs douairs, le pillage, l'incendie, la mort. Pour cette fois on n'ordonna pas une enquête; le capitaine des Zouaves, de Lamoricière, reçut l'ordre de marcher contre cette tribu, la traqua dans ses montagnes et excerça sur elle de grandes et justes représailles par une de ces terribles razzias qui, si elles ne sont pas conformes au droit public européen, sont plus efficaces chez les Arabes que dix victoires. Là, mais là seulement est pour eux la force, et chez, eux, la force constitue le droit. Une grande bataille gagnée les frappe moins qu'une razzia opérée avec vigueur ; là tout est palpable, les moissons détruites, les jardins dévastés, les silos vidés, les bestiaux pris, les douairs incendiés ou détruits, les populations massacrées, tout porte et garde l'empreinte de cette effrayante frénésie humaine qu'on nomme la guerre. Les pertes cruelles opérées par le vaincu occupent

longtemps sa pensée, soit pour les objets de son affection qu'il regrette, soit pour ses intérêts violemment froissés, soit enfin par l'état de privation et de détresse auquel il est réduit : il haït sans contredit son vainqueur, mais il le craint et ne se hasarde guère plus à sa colère. Dans une grande bataille, au contraire, dont les résultats sont parfois lointains et souvent très problématiques, la victoire de l'ennemi lui représente moins l'idée de la force que celle d'une protection passagère du ciel, et s'il a pu emporter quelques têtes, il s'inquiète peu du grand nombre des siens morts en combattant. Sans doute ces terribles exécutions qu'on appelle des razzias sont de tristes et fâcheuses nécessités, mais chacune d'elles épargne plus de sang français qu'elle ne coûte de sang arabe, et ce singulier sentimentalisme qui, si souvent en France, s'est apitoyé sur les vaincus, aurait dû réserver un peu de sa louable et humaine pitié pour le grand nombre de Français égorgés avec tant de révoltante inhumanité, ou frappés de mort au milieu des leurs, par un ennemi qui ne laissait de lui aucune trace. Il aurait été sans contredit préférable, qu'à ces exterminations, soit en détail, soit en masse, on eût cherché à assurer la conquête française par un système plus humain et peut-être plus efficace, mais il aurait fallu pour cela le vouloir et il est fort douteux qu'on l'ait jamais voulu.

Vers cette même époque, à la fin de 1833, arrivèrent dans les environs d'Alger des tribus lointaines qui, repoussées du désert par d'autres, n'avaient pu parvenir à s'établir nulle part et étaient venues se mettre sous la protection française. Le général Voirol leur assigna un territoire à l'est de la Metidja, près de Rassautha, à la seule charge par elles de faire la police de la plaine et de prendre les armes à toute réquisition. Cette mesure produisit d'heureux effets : d'autres tribus, les Beni-Kalhil, les Beni-Moussa, furent organisées de la même manière, et ainsi se trouva étendu le système du Marghzen ou milices indigènes.

Ces tribus Marghzen avaient, à diverses reprises, individuellement donné des preuves de dévoûment à la cause de la France, mais n'avaient jamais combattu sous le drapeau fran-

çais. L'occasion se présenta de les mettre à l'épreuve, et on n'eut qu'à s'en louer.

En mai 1834, les Hadjoutes s'insurgèrent de nouveau. Cette tribu turbulente habitait les montagnes qui ferment à l'ouest la plaine de la Metidja. Elle était pour l'origine, les mœurs et le caractère totalement en dehors des autres tribus avec qui elle était presque toujours en guerre. C'était un ramassis de bandits chassés des autres tribus pour leurs méfaits et à qui, de tous les points de la Régence, allaient se joindre tous les condamnés qui pouvaient échapper au châtiment par la fuite. Le général Voirol marcha contre eux à la tête d'une colonne de deux mille hommes, à laquelle se rallièrent les milices indigènes. En traversant la plaine de la Metidja, il fut frappé, comme tous ceux qui le suivaient, des vastes cultures qu'y possédait, avant la conquête, l'ancien Odjeac, et dont les vastes jardins, les vergers, les parcs subsistaient encore. Il put compter près de trente fermes, dont dix seulement occupaient une zône de plus de huit lieues de long. Ces terrains paraissaient si fertiles, l'irrigation si bien ménagée, qu'il reçut des demandes sans nombre pour accorder l'autorisation de les exploiter. Il répondit qu'il n'avait pas d'instructions à ce sujet : c'était vrai. Depuis quatre ans, la France possédait l'Algérie, et le ministère n'avait pas même encore songé à donner des instructions pour en tirer le moindre parti.

Bien plus, le bey de Constantine, écrasant sous son joug despotique les tribus de l'est, avait soulevé contre lui les plus puissantes. Une députation de chefs, parmi lesquels on comptait les plus influents de cette province, s'était présentée au général Voirol et lui avait proposé une alliance offensive et défensive contre Achmet, bey de Constantine. Le général sut apprécier toute l'importance d'une telle proposition ; il vit le vaste et bel avenir qu'elle ouvrait, non seulement pour la pacification du pays, mais encore pour son occupation complète ; mais il manquait encore d'instructions à ce sujet. Comme l'exemple du général Clausel, qui avait voulu faire le bien sans autorisation et qui avait été si mal récompensé pour avoir, en style de bureau, outrepassé ses pouvoirs, pesait encore de tout

son poids sur l'Algérie, le général Voirol n'osa rien prendre sur lui et en référa au ministère. C'était s'assurer un refus.

En effet, l'offre de tels auxiliaires et leur emploi dans ces circonstances étaient d'un prix trop inestimable, la question de l'occupation de l'Algérie était, par le fait même, non seulement préjugée, mais encore résolue ; c'étaient là autant de motifs pour que le ministère hésitât : la France était là pour payer de son or et de son sang des mauvais vouloirs et des bévues : le reste? qu'importe à des ministres? Ceux de 1834 n'osèrent cependant pas refuser l'offre des chefs arabes : l'opinion publique, sérieusement alarmée déjà, suivait avec anxiété les chances diverses du jeu traître auquel la question d'Afrique semblait invariablement être soumise : ils acceptèrent ; mais avec tant de lenteurs calculées, tant de tergiversations étudiées, que, quand leur acceptation arriva en Afrique, il n'était plus temps. Douze ans de guerre n'ont pas encore achevé de payer cette faute.

Elle fut bientôt suivie d'une autre. Le général Voirol, après avoir battu les Hadjoutes en plusieurs rencontres, les avait forcés à demander la paix. Le dévoûment et le courage dont avaient fait preuve les Marghzen qui avaient marché à sa suite, lui révélèrent toute l'importance de cette institution qu'il propagea le plus qu'il lui fut possible. La plaine jouissait de quelque tranquillité, et ce résultat, indice de force et de puissance, ralliait de temps à autre quelque tribu jusqu'alors hostile. Quelques-unes de celles qui avaient déjà été soumises à la France sollicitèrent de nouveau sa protection. De ce nombre étaient les habitants de Médéah et quelques tribus voisines qui étaient restées fidèles. Le bey de Constantine leur avait envoyé pour gouverneur le Maure Mohamed-el-Khajy qui n'avait pu s'y faire reconnaître qu'avec beaucoup de peine. Les partisans de la cause française, et ils étaient les plus nombreux et les plus forts, demandaient instamment au général Voirol la réinstallation du bey Moustapha-Ben-Omar, nommé par le général Clausel ou tout autre à sa convenance.

Ces sollicitations de protection de la part des tribus étaient des faits majeurs qui révélaient en elles une tendance prononcée à se

rapprocher de la France et à sortir de cet état anarchique où l'absence de toute autorité légale avait plongé le pays. Le général Voirol en appréciait l'importance; mais il ne pouvait rien prendre sur lui; le ministère s'était exclusivement réservé le droit de paralyser tout ce qui pouvait assurer la conquête ou faciliter le développement de l'occupation; en style de bureau, cela s'appelait gouverner l'Algérie. Malgré les pressantes instances des habitants de Médéah, le général Voirol fut dès-lors obligé d'en référer à Paris et ne reçut aucune réponse. Le Maure Mohamed continua à gouverner Médéah, et les tribus dévouées à la France furent pillées, dévastées et ruinées.

Un système aussi étrange et aussi incroyable que celui du ministère français ne tarda pas à porter ses fruits. Une puissance rivale s'élevait en Afrique, faible d'abord, mais grandissant à chacune des fautes du ministère, les exploitant avec habileté, attribuant à la faiblesse de la France des actes qu'on n'ose pas nommer par leur vrai nom et faisant tourner contre elle toutes les imprévoyances, toutes les lenteurs, toutes les indécisions, tous les mauvais vouloirs des ministres. Abd-el-Kader avait grandi et bientôt allait traiter d'égal à égal avec la France. Aussi si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, il parvenait à consolider sa puissance, qu'il n'oublie pas que ceux à qui il doit le plus, après Dieu, sont les ministres français.

Après avoir été repoussé à son attaque d'Oran, il s'était retiré à Mascara dont il avait fait sa capitale. De là, il organisa un système agressif qui ne manquait ni de tact ni d'habileté. Peu en mesure d'attaquer Oran à force ouverte, il rallia à sa cause toutes les tribus environnantes, de telle sorte que tous les marchés cessèrent d'être approvisionnés et que les soldats français ne pouvaient se hasarder au-delà des glacis de la place sans être immédiatement massacrés. La révolte n'était nulle part ouverte, patente, faisant face à l'ennemi, mais elle était partout sourde, cachée et exerçant dans l'ombre d'horribles vengeances. Le général Boyer, qui commandait à Oran, voyant des ennemis partout, frappait partout. Ses coups portaient souvent au hasard, mais dans l'état où était la province,

on pouvait être sûr qu'ils portaient toujours juste. Il avait adopté un système inexorable que motivaient du reste jusqu'à un certain point les circonstances aggravantes au milieu desquelles il se trouvait et le caractère indomptable des tribus qui l'environnaient. Mais pour vaincre ou du moins pour annuller tant de résistances, il aurait fallu, non pas un bras plus ferme, mais une force active plus nombreuse. Il fut remplacé par le général Desmichels (avril 1833) qui, comme lui, fut, dans son commandement, indépendant du général en chef.

Le nouveau commandant adopta en partie le système de son prédécesseur. Quelques razzias heureuses procurèrent à la garnison de la viande fraîche dont elle manquait, et dégagèrent peu à peu les abords de la place. Abd-el-Kader ne pouvait, sans compromettre son autorité, rester plus longtemps impassible devant ces vigoureuses attaques qui, refoulant les tribus dans l'intérieur, étendaient le cercle de l'occupation française. Il vint dresser ses tentes à trois lieues d'Oran, à l'endroit appelé *le Figuier*, moins dans l'intention d'engager une affaire que pour donner un peu de confiance aux tribus qu'il maintenait en agression ouverte contre les Français. Le général Desmichels vint lui offrir le combat qu'il refusa, se repliant en toute hâte sur Mascara. Tout en refusant d'engager une action décisive, Abd-el-Kadder ne cessait d'étendre le cercle de son occupation, frappant sur ceux qui se montraient dévoués à la France, et établissant son autorité sur ceux qui se maintenaient en état d'hostilité contre elle. C'est ainsi qu'à Arzen, l'ancienne *Arsenaria* des Romains et où s'était établie une tribu kabyle du Maroc qui avait recherché l'amitié de la France, il avait fait secrètement enlever le scheick de cette tribu et l'avait fait conduire à Mascara, où il était mort étranglé.

Arzen était bâti à neuf lieues ouest de Mostaganem, au milieu de la plaine de Romaneha renommée par sa fertilité. Les Turcs, du temps de leur occupation, y avaient des magasins servant de dépôt aux grains qu'ils destinaient à l'exportation. Il y a des salines, exploitées par les Arabes, procurant à l'Algérie la plus grande partie du sel nécessaire à sa consommation et qui peuvent devenir plus tard une importante branche

de commerce. A quelque distance de la ville, dans une des baies que forme la côte de l'ouest de l'embouchure du Cheliff, est un petit port la *Meersa*, relâche assez peu sûre, présentant peu d'abri aux navires mais parfaitement située pour servir d'affluent aux produits des vallées du Sig, de l'Habra et de la fertile plaine d'Egrish. Il y a dans les environs le cap Ferrat (*capo Ferrato*) dont le nom indique à lui seul des mines de fer. En effet, au bord de la mer on voit une couche très prononcée de fer oligiste dont l'essai d'un fragment isolé a donné un produit de 59 p. 0/0.

Après l'enlèvement du scheick qui commandait à Arzen, Abd-el-Kader avait fait évacuer la ville par les habitants et avait essayé de s'y maintenir : mais cette ville était ouverte, peu ou point défendue, offrait une position à peine tenable, l'émir préféra se porter sur Tlemcen, qui avait une citadelle, le *Meckhouar*, défendue par quelques mauvaises pièces d'artillerie, mais que refusèrent de lui livrer les Turcs et les Koulouglis qui l'occupaient.

Ces divers actes d'Abd-el-Kader portaient dans la province d'Oran une atteinte assez grave à l'autorité française qui semblait ainsi hors d'état de défendre ses amis et de contenir ses ennemis. Le général Desmichels sentit la nécessité d'étendre le cercle de l'occupation française pour relever le moral des uns et en imposer aux autres. La circonstance paraissait assez favorable. Abd-el-Kader s'était retiré à Mascara où venait de mourir son père, le marabout Mohhi-ed-Din, dont l'influence sur les tribus de l'Ouest avait si puissamment coopéré à assurer celle de l'émir. Cette mort semblait devoir ébranler l'autorité d'Abd-el-Kader, mais par une circonstance singulière, elle ne servit au contraire qu'à l'affermir davantage. Voici comment.

Dans la fable relative à l'apparition de Muley-Abd-el-Kader, et que Mohhi-ed-Din avait débitée aux Arabes, était entre autres choses cette particularité : c'est que le père mourrait dans l'année qui suivrait l'élévation de son fils au pouvoir, Mohhi-ed-Din était ainsi une sorte d'holocauste désignée d'avance à la mort pour la régénération de son pays. Cette partie

de la prédiction s'étant accomplie donna un grand caractère d'authenticité à l'autre, et, dans l'esprit crédule et superstitieux des Arabes, Abd-el-Kader passa plus que jamais pour l'être privilégié prédestiné par le prophète à opérer la restauration de la nationalité arabe.

Pendant qu'il coordonnait dans un intérêt apparent de nationalité, les éléments de la situation nouvelle que venait de lui créer la mort de son père, le général Desmichels dirigea une expédition sur Mostaganem, occupée par deux ou trois cents Turcs à la solde de la France, mais qui paraissaient fort disposés à transiger avec l'ennemi.

Mostaganem est une petite ville bâtie dans un site riant et pittoresque, à un quart de lieue de la mer. Sur les bords d'un ravin qui sert de lit à un ruisseau dont l'eau est assez abondante et dont les berges sont cultivées en jardins très productifs, est assise la partie sud-est de la ville. La fondation de cette cité ne paraît pas remonter au-delà du 12e siècle, et son importance ne date que du 16e. Ce fut à cette époque, qu'attirées par la fertilité du sol, de nombreuses familles maures vinrent s'y établir et s'y livrer à la grande culture; les géographes citent l'importance, dans ces parages, de celle du cotonnier. Tig-Did, Matmora, Mazagran, Dig-Dida , se groupèrent bientôt autour de Mostaganem qui devint le centre d'un commerce très florissant. Il existe dans l'intérieur de la ville deux constructions espagnoles, l'une appelée la *Tour des Cigognes*, l'autre *Rah-el-Gerad*. Cette dernière sert de porte d'entrée; l'autre prend son nom d'un grand nombre de cigognes qui, chaque année, revenaient régulièrement reprendre possession de leurs anciens nids, et que les habitants ne troublaient ni ne tuaient, vénérant, dans ces échassiers, des ennemis acharnés des reptiles. Tout autour de Mostaganem, dans un rayon de plusieurs lieues, on rencontre une foule de maisons de campagne, de villas mauresques ruinées par la guerre. La vigne, le figuier, l'olivier y croissent en abondance; mais tout y a dépéri faute de culture. Partout on trouve des traces fréquentes des anciens conduits d'irrigation dont le système remarquable autant par sa simplicité que par son ingénieuse application,

était dû aux Maures et Koulouglis; à en juger par tous ces débris et toutes ces ruines, cette campagne a dû être magnifique, et principalement cette petite plaine aujourd'hui pelée, nue et qui, à l'ouest de Mostaganem, s'étend des pieds de la ville au réduit de Mazagran, que devait plus tard illustrer l'héroïque courage de quelques braves Français.

L'expédition qui partait de Mers-el-Kebir pour Mostaganem se composait de la frégate la *Victoire* et de six bâtiments de transport ayant à bord quatorze cents hommes d'infanterie et deux obusiers de montagne. Elle mit à la voile le 23 juillet et occupa la ville sans résistance. Les tribus environnantes qui n'avaient pas cessé de harceler les Turcs qui y avaient gouverné pour le compte de la France, se montrèrent plus acharnées encore à l'égard des Français. Elles se levèrent en masse pour attaquer la ville; Abd-el-Kader appuya ce mouvement avec de grands renforts, et bientôt la garnison française fut en quelque sorte assiégée.

Une heureuse diversion la tira d'embarras. Pendant que les Zmelas, les Douars et d'autres tribus étaient à la suite de l'émir devant Mostaganem, une razzia vigoureuse dirigée sur leur territoire les appela à la défense de leurs familles, de leurs bestiaux menacés. Mais les Français avaient déjà enlevé leurs femmes, leurs bestiaux, et quelques unes demandèrent et obtinrent la paix. Elles s'établirent à quelques lieues d'Oran, sous la protection de la France, et s'engagèrent à ne plus obéir à Abd-el-Kader qui, abandonné peu à peu par d'autres tribus menacées du même sort, fut contraint de lever le siège de Mostaganem et de rentrer à Mascara.

Jusqu'alors Abd-el-Kader avait évité tout engagement général, se bornant à harceler les Français et à attaquer leurs détachements isolés. Cette tactique, qui avait l'avantage de ne pas le compromettre par quelque grand désastre, lui donnait le temps de fortifier son autorité et d'acquérir, en prolongeant les résistances, plus d'influence et d'ascendant sur les tribus. Quelques-unes cependant qui, par cet état permanent de guerre, manquaient totalement de débouchés pour leurs produits, aspiraient après une trève qui leur permît de fréquenter les

marchés, et commençaient sérieusement à être aussi fatiguées de celui qui se disait leur défenseur que de ceux qu'ils considéraient comme leurs ennemis. Le général Desmichels mit à profit cette tendance des esprits et quelques ouvertures faites à propos, amenèrent un rapprochement qui fut favorable aux deux partis, les marchés furent abondamment approvisionnés et les Arabes, qui tiraient un prix avantageux de leurs produits, paraissaient fort disposés à établir des relations plus intimes.

Un tel état de choses ne pouvait longtemps durer sans porter un coup sensible à la puissance d'Abd-el-Kader ; il le sentit et ordonna aux indigènes de cesser tous rapports avec les Français. La guerre commença.

Les tribus cependant dont les intérêts étaient le plus violemment froissés, n'obéissaient qu'avec répugnance et par force à l'émir. Tout porte même à croire que si cette situation exceptionnelle avait duré, la majeure partie des tribus, et principalement les agricoles, auraient totalement abandonné la cause de l'émir et se seraient ralliées à la France. Abd-el-Kader réduit alors à quelques tribus fanatiques, n'eut été ni redoutable, ni redouté. Malheureusement le général Desmichels croyant voir, dans cette tendance évidente des tribus, des facilités pour conclure la paix, profita d'une circonstance où les deux armées étaient en présence, à Temezourar, pour faire faire à l'émir quelques ouvertures à ce sujet. Abd-el-Kader les accueillit avec d'autant plus d'empressement qu'il avait le plus pressant besoin de la paix pour constituer sa puissance, et qu'un traité avec la France qui reconnaîtrait sa dignité d'émir, devait être la consécration politique d'un fait non encore reconnu par l'immense partie de ses coreligionnaires, et qui devait plus le grandir que dix victoires.

L'acte du général Desmichels fut, en cette circonstance, une de ces fautes graves que l'ignorance des mœurs et des usages d'un peuple peut motiver mais ne saurait excuser.

En effet, l'Arabe, comme nous l'avons déjà dit, a, plus qu'aucun peuple du monde, une profonde vénération pour l'aristocratie de race. Dans la position secondaire où l'a partout placé la conquête, sa principale consolation est de n'o-



LE DUC D'ORLÉANS.

béir, en premier lieu, qu'à des chefs descendant en ligne directe de ces anciens conquérants qui l'avaient rendu maître de plus de la moitié du monde connu. Cette idée satisfait sa fierté, alimente sa vanité, exalte son orgueil. Tout autre chef il le méprise ou l'abhorre. L'aristocratie d'Abd-el-Kader était, parmi les Arabes, très contestée : la généalogie dont il arguait était loin d'être acceptée par tous comme une lettre vraie ; la plupart même ne voyaient en lui qu'un imposteur ambitieux, plus adroit ou plus favorisé que d'autres par les circonstances. Pour le titre dont il avait été revêtu, par quelques tribus fanatisées, dans la plaine des Egrish, la consécration religieuse lui manquait entièrement. Les Muphtis, les Ulemas, ne parlaient jamais en son nom ; nulle part le Khâteh ne prononçait le vendredi, dans les mosquées, la *Khoihbah*, prière solennelle faite au nom du souverain. Aussi, en prenant sa dignité au sérieux, en traitant avec lui comme Émir, le général Desmichels donna à son titre une sorte de consécration qui lui manquait.

Ce traité désastreux, moins pour ses conséquences matérielles que pour ses conséquences morales et politiques, fut signé le 26 février 1834. L'histoire doit consigner ce premier acte officiel qui a eu pour la France de si déplorables résultats. Le voici :

« Le général, commandant les troupes françaises dans la province d'Oran, et l'*émir* Abd-el-Kader, ont arrêté les conditions suivantes :

« Art. 1er. A dater de ce jour, les hostilités entre les Arabes et les Français cesseront. Le général, commandant les troupes françaises, et l'Émir ne négligeront rien pour faire régner l'union et l'amitié qui doivent exister entre deux peuples que Dieu a destinés à vivre sous la même domination, et à cet effet des représentants de l'Émir résideront à Oran, Mostaganem et Arzeu ; de même que pour prévenir toute collision entre les Français et les Arabes, des officiers français résideront à Mascara.

« Art. 2. La religion et les usages musulmans seront respectés et protégés.

« Art. 3. Les prisonniers seront immédiatement rendus de part et d'autre.

« Art. 4. La liberté du commerce sera pleine et entière.

« Art. 5. Les militaires de l'armée française qui abandonneront leurs drapeaux seront ramenés par les Arabes ; de même les malfaiteurs Arabes qui, pour se soustraire à un châtiment mérité, fuiraient leurs tribus et viendraient chercher un refuge auprès des Français, seront immédiatement remis aux représentants de l'Émir, résidant dans les trois villes maritimes occupées par les Français.

« Art. 6. Tout Européen qui serait dans le cas de voyager dans l'intérieur, sera muni d'un passeport visé par le représentant de l'Émir, à Oran, et approuvé par le général commandant.

« *Articles secrets.* — 1° Les Arabes auront la liberté de vendre et d'acheter de la poudre, des armes, du soufre, enfin tout ce qui concerne la guerre.

« 2° Le commerce de la Merza (Arzeu), sera sous le gouvernement du prince des croyants, comme par le passé, et pour toutes les affaires. Les cargaisons ne se feront pas autre part que dans ce port. Quant à Mostaganem et Oran, ils ne recevront que les marchandises nécessaires aux besoins de leurs habitants, et personne ne pourra s'y opposer. Ceux qui désirent charger des marchandises devront se rendre à la Merza.

« 3° Le général nous rendra tous les déserteurs et les fera enchaîner. Il ne recevra pas non plus les criminels. Le général, commandant à Alger, n'aura pas de pouvoir sur les Musulmans qui viendront auprès de lui avec le consentement de leurs chefs.

« 4° On ne pourra empêcher un Musulman de retourner chez lui quand il le voudra. »

Tel fut ce funeste traité. Ses conséquences immédiates furent de distinguer Abd-el-Kader de ces nombreux prétendants qui, sur diverses parties du territoire s'étaient accommodés de points ou de villes à leur convenance, de mettre en saillie ce prétendu émir, de le signaler à l'attention des

Arabes et de leur donner un drapeau et un centre. Puis les articles secrets de cette convention concédant de nombreux avantages aux Arabes dont ils réglaient d'une manière spéciale les intérêts, étant restés ignorés, des comptoirs de négociants français d'Alger s'établirent à Arzeu sur la foi de sa partie ostensible. Mais Abd-el-Kader s'attribua le monopole du commerce : il interdit aux Arabes de traiter directement avec les Européens : les denrées durent être livrées moyennant des prix fixés par lui à son oukil qui revendait ensuite à des taux arbitraires. Comme d'après l'article 2 du traité secret, les cargaisons ne pouvaient se faire qu'à Arzeu, mis sous son commandement spécial, il se trouva exclusivement maître de tout le commerce des côtes de l'Ouest et le seul négociant de la province d'Oran. Le ministère français qui avait refusé de ratifier la convention de 1831 du général Clauzel, et qui était entièrement dans l'intérêt de la France, se montra très facile sur celle du général Desmichels en 1834 qui sacrifiait si ouvertement tous les intérêts français. Il est juste de dire qu'en cette circonstance il allégua la loyauté et la bonne foi française. Les mots ne manquent jamais pour pallier de mauvaises actions.

Les Arabes se montrèrent moins tolérants. La position dans laquelle ce traité plaçait Abd-el-Kader faisait plus que préjuger une question qui était loin d'être décidée parmi eux. Elle la résolvait dans un sens qui blessait à la fois leur orgueil national et leurs susceptibilités les plus invétérées : en un mot elle légitimait dans l'ordre politique, la dignité d'émir conférée à Abd-el-Kader par quelques tribus fanatisées. Les Sidi-el-Aribi, les Bordjia, les Beni-Amer, les Douers, les Zmelas protestèrent sourdement d'abord contre l'autorité d'un homme dont l'habileté et l'ambition avaient seules motivé l'élévation et peu après se mirent en pleine révolte contre lui. Mustapha-ben-Ismaël, chef des Douers et ancien Agha sous la domination turque, se mit à la tête de cette ligue. Abd-el-Kader marcha contre lui et fut mis en pleine déroute. Selon l'usage des Arabes toujours prêts à accabler le vaincu, d'autres tribus se joignirent au vainqueur, et, à peine naissant l'édifice fra-

gile de la puissance d'Abd-el-Kader fut près de s'écrouler.

Entouré d'ennemis l'Émir voyait chaque jour diminuer le nombre de ses partisans. Mustapha et les autres chefs ligués contre lui proposèrent au général Voirol d'abord, et puis au général Desmichels, de renverser Abd-el-Kader et de se reconnaître sujets de la France : ils ne demandaient pour cela que quelques subsides : ils furent refusés. Par une de ces fatalités qu'on ne saurait expliquer différemment sans honte, le gouvernement de France devait lui-même se créer en Algérie les principaux obstacles, les plus redoutables ennemis qui ont si longtemps fatalement pesé depuis sur cette conquête, et se retrancher chaque fois derrière un de ces mots pompeux, qui quoiqu'on en dise, en France comme ailleurs, séduisent toujours les niais.

Pour repousser les propositions des ennemis d'Abd-el-Kader, on invoqua encore la loyauté française, et pour porter cette loyauté à son plus haut période, des troupes françaises marchèrent au secours de l'homme dont tous les actes révélaient le projet arrêté de chasser les Français de l'Algérie. Ainsi soutenu, Abd-el-Kader n'eut bientôt plus d'ennemis. Le général Desmichels avait conclu un traité malencontreux : il crut ensuite son honneur engagé à le maintenir. Triste conséquence d'une première faute d'où en découla cette seconde et d'où devaient bientôt en découler d'autres.

Le résultat de ce grave incident où des questions d'amour-propre avaient prévalu sur celle d'une vraie politique ne se fit pas attendre. Abd-el-Kader tournant bientôt contre les Français l'appui qu'ils lui donnaient, étendit sa domination sur toutes les tribus de l'Ouest et fut maître de tout le pays depuis le Cheliff jusqu'à l'empire de Maroc. Son ambition n'était pas satisfaite encore et il porta ses vues plus loin. Voici la lettre curieuse qu'il écrivait à ce sujet au général Voirol et qui aurait suffi pour dessiller tous les yeux si, par un inexplicable parti pris, chacun ne s'était montré de plus en plus décidé à ne rien voir.

« Je vous salue : la paix de Dieu soit avec vous. — Ci-
« après, notre ami, je vous fais savoir que, voulant rester d'ac-

« cord avec notre convention et avec l'affection que nous de-
« vons à votre roi comme à celle que nous devons aux peuples
« du gharb (ouest), j'ai, par la miséricorde de Dieu et du pro-
« phète, forcé tous nos ennemis à l'obéissance et à la paix.
« Grâce à mes soins et à la protection miséricordieuse du
« Tout-Puissant, tout le gharb est calme et soumis. J'espère,
« par la même protection, pouvoir mettre tout en ordre dans
« l'est, où je me propose de me rendre sous peu de jours.
« Aussi je vous engage à ne faire aucune tentative de répul-
« sion à ce sujet, la chose pouvant être à votre grand dom-
« mage, tandis que la miséricorde d'Allah et du prophète n'a-
« bandonnera pas le plus humble de leurs serviteurs. Que
« Dieu vous accorde tout contentement. »

Cette prétention d'Abd-el-Kader de vouloir intervenir dans les affaires des provinces d'Alger et de Tittery s'explique par les encouragements qu'on ne cessait de lui donner. En effet, dans toutes les relations avec lui, la France ou ses représentants avaient fait preuve de tant d'abnégation et de ménagement qu'Abd-el-Kader, sans trop s'illusionner, pouvait penser qu'on lui laisserait faire tout ce qu'il voudrait tenter. En cette circonstance, cependant, il se trompa. Le général Voirol répondit assez sèchement à sa lettre : « Le Cheliff est votre
« limite, lui écrivait-il, vous n'avez au-delà aucune autorité,
« et je vous crois trop sage pour entreprendre un déplacement
« qui changerait immédiatement la nature de nos rapports. »

Comme Abd-el-Kader n'était fort que de l'appui moral que lui prêtaient les Français en toute circonstance et de l'appui matériel qu'ils mettaient même parfois à sa disposition ; comme sa puissance n'avait politiquement d'autre base que cette incroyable aberration des représentants d'un grand peuple qui semblaient mettre leur gloire à se traîner à la remorque d'un ambitieux adroit, que nul, excepté eux, n'avait traité auparavant au sérieux, il ne jugea pas à propos de donner suite à son projet de pacification de l'est. Mais mettant à profit la fausse position où s'était placé le général Desmichels en consentant le singulier traité du 26 février, il altéra par des rapports controuvés, les bonnes relations de ce dernier avec le général

en chef Voirol, et finit même par se persuader qu'il pourrait trouver, parmi des généraux français, un appui plus efficace pour l'accomplissement de ses projets ultérieurs. Cette injurieuse supposition n'eut cependant pas de suite ; mais elle mérite d'être constatée comme une preuve des sentiments que suggérait à l'Émir les mesures successivement adoptées par les généraux français.

Cependant l'opinion publique en France s'était sérieusement alarmée de voir les trésors et le sang de la nation prodigués en Afrique pour élever une puissance rivale dont la domination y était déjà plus étendue et mieux assise que celle des conquérants eux-mêmes. On commençait alors à suspecter non seulement les intentions du cabinet, mais encore à parler d'engagements secrets pris avec l'Angleterre pour l'abandon de l'Algérie. Sans avoir de fondement précis, ces bruits reposaient sur une sorte d'engagement moral ayant sa source dans les promesses de la dynastie déchue, mais que les ministres de Louis-Philippe n'avaient jamais accepté officiellement ni cependant explicitement rompu. L'opinion publique, sans s'inquiéter des embarras du ministère, qui étaient plus personnels que nationaux, s'indigna de cette pusillanime condescendance et fit une affaire d'honneur national de la conservation de l'Algérie.

Pour le ministère, la question ainsi posée devenait critique et sa solution pressante. Heureusement des complaisants, comme il s'en trouve toujours, la réduisirent aux termes étroits de convenance matérielle et la circonscrivirent dans le cercle des intérêts. Rapetissée ainsi à une question de chiffres, elle aurait pu ne devenir que secondaire, si l'opinion publique, de plus en plus alarmée par ces insidieux préliminaires, ne se fût hautement prononcée contre ces hommes soi-disant positifs, qui ne voyaient qu'une question d'arithmétique dans une question d'honneur national. Le ministère ainsi acculé fut obligé de nommer une commission chargée de recueillir les éléments nécessaires à la complète solution de la question. Les membres de cette commission étaient le lieutenant-général Bonnet et d'Haubersaer, pairs de France : Laurence, Pis-

eatory, Raynard, de la Pinsonnière, membres de la Chambre des Députés, le général Montfort, inspecteur-général du génie et Duval-Dailly, capitaine de vaisseau.

Quelle que fût la confiance qu'inspirait à l'opinion publique la majeure partie des membres de cette commission, cette mesure fut acceptée avec froideur, d'abord parce qu'elle ajournait pour quelque temps encore la solution définitive, ensuite parce qu'elle prouvait d'une manière évidente que le ministère ne s'en était pas même occupé. A l'irritation qu'elle en éprouva se joignit une défiance qui n'a pas été dissipée depuis.

La commission se rendit en Afrique. Puisant sur les lieux les éléments nécessaires, se divisant le travail de telle sorte que chaque membre traitât la partie le plus en rapport avec la spécialité de ses connaissances, elle compléta son œuvre avec une activité et une bonne foi que le ministère n'attendait probablement pas d'elle. Ce travail fut soumis à une seconde commission présidée par le duc Decazes, et après un nouvel examen approfondi de toutes les questions, les deux commissions réunies décidèrent, à la majorité de dix-sept voix contre deux : *que l'honneur comme l'intérêt national commandaient à la France de conserver ses possessions sur la côte septentrionale de l'Afrique.* Comme dispositions secondaires, écartant momentanément tout projet d'expédition contre Constantine, elles proposèrent, tout en maintenant les droits de la France à la souveraineté de l'ancienne Régence, de borner, quant à présent, l'occupation militaire aux villes d'Alger, Bone, Oran, Bougie et à un territoire déterminé en avant des deux premières de ces places. Elles émirent en outre le vœu que le gouverneur-général, dépositaire de l'autorité royale, réunît tous les pouvoirs civils et militaires.

Cette déclaration était trop explicite pour donner matière à des tergiversations nouvelles. Le ministère ne put plus reculer, et le 22 juillet 1834, une ordonnance royale constitua la réorganisation de l'administration et de l'armée en Algérie, qui fut désignée sous la dénomination de *possessions françaises dans le nord de l'Afrique.* La modestie et le vague de

ce titre n'échappèrent pas à l'opinion publique qui aurait voulu et qui était en droit d'attendre davantage.

D'après la nouvelle ordonnance constitutive de l'Algérie, le gouverneur-général, revêtu de tous les pouvoirs civils et militaires, devait avoir sous ses ordres un lieutenant-général auquel obéiraient l'armée et des chefs spéciaux pour chaque nature de service ; il n'était, en quelque sorte, appelé qu'à présider le mouvement militaire et administratif de l'Algérie. Cette innovation pouvait être heureuse et avait surtout l'incontestable avantage de remédier à cette impolitique division de pouvoirs qui avait été si fatale sous l'administration du duc de Rovigo.

Le comte Drouet-d'Erlon fut nommé *gouverneur-général des possessions françaises dans le nord de l'Afrique.*

L'administration du général Voirol n'avait guère plus avancé les affaires de France en Algérie que les deux administrations précédentes. Dans la province d'Alger cependant, il prit en sous-œuvre quelques-uns des projets du général Clausel et du duc de Rovigo et obtint d'heureux résultats. L'accroissement de la puissance d'Abd-el-Kader est plutôt l'œuvre du général Desmichels qui était indépendant de lui, que la sienne. Quant au reste, n'étant qu'intérimaire, n'osant ou ne pouvant rien prendre sur lui et obligé d'en référer pour tout à Paris, il y aurait de l'injustice à lui attribuer des fautes qui ne peuvent être imputées qu'au ministère qui lui traçait sa ligne de conduite.

CHAPITRE VII

Le comte Drouet d'Erlon.— Premier résultat du traité du 26 février.— Fondation du camp retranché d'Erlon.— Suppression du bureau arabe.— Abd-el-Kader envoie un chargé d'affaires auprès du gouverneur-général. — Le juif Ben Durand.— Mascara. — Nouvelles fautes de l'administration française. — Abd-el-Kader les tourne à son profit. — Révolte des tribus du Sahel. — Le colonel Duvivier à Bougie. — Concessions nouvelles du gouverneur. — Soulèvement des tribus contre Abd-el-Kader.—Le général Trézel à Oran.— Audacieuse provocation d'Abd-el-Kader.— Fatale faiblesse du comte d'Erlon. — Énergique résolution du général Trézel.— Combat de la Macta. — Rappel de la légion étrangère.— Irritation de l'opinion publique en France contre la politique tortueuse du ministère dans les affaires de l'Algérie. — Rappel du comte d'Erlon. — Le maréchal Clausel est nommé gouverneur général.

Le comte Drouet d'Erlon s'était enrôlé comme volontaire en 1782 au régiment de Beaujolais. Il rentra dans l'armée en 1792 avec le grade de caporal. En 1793, attaché à la personne du général Lefebvre, en qualité d'aide de camp, il devint plus tard son chef d'état-major. Après avoir successivement passé par les grades de chef de bataillon, adjudant-général, général de brigade, il fut appelé après la paix d'Amiens au commandement de la première division militaire, signa en 1807 la capitulation de Danzig au nom du maréchal Lefebvre. Grièvement blessé à Friedland, il fut nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur et comte de l'Empire. En 1809, chef d'état-major de l'armée bavaroise, il prit le commandement du 7me corps. De 1810 à 1813 il combattit en Espagne :

à la bataille de Toulouse (1814) le corps qu'il commandait ne put être entamé par l'armée Anglaise. Compromis en 1815 dans une conspiration avec Lefebvre-Desnouettes, il fut proscrit par la seconde Restauration et ne fut rappelé d'exil qu'en 1825. La révolution de juillet le tira de sa retraite. Nommé pair en 1831, il obtint, l'année suivante, le commandement de la douzième division militaire et fut nommé, en 1834, gouverneur-général de l'Algérie.

Pour les épineuses et importantes fonctions dont il avait investi le comte d'Erlon, le ministère consulta plutôt, comme toujours, ses convenances que les intérêts de la France. Le nouveau gouverneur était, sans contredit, une gloire militaire pure et éprouvée ; mais il avait soixante et dix ans et il est rare, à cet âge, de conserver l'activité d'esprit et de corps nécessaire pour un poste comme celui qu'on venait de lui confier. On institua en même temps un conseil de Régence, composé de six membres et chargé de préparer et de discuter les arrêtés, les ordonnances, qui devaient régir l'établissement d'Afrique. Ce furent le général Rapatel appelé au commandement des troupes, l'intendant civil Lepasquier en remplacement de M. Genty de Bussy, le contre-amiral de la Bretonnière investi du commandement de la marine et du port, M. Laurence chargé de la direction de la justice, M. Blondel de celle des finances, et M. Bonduraud qui continua à diriger l'intendance militaire. Cela fait, la machine fut livrée à son propre mouvement.

Les premiers actes administratifs du comte d'Erlon furent heureux : il sembla vouloir divorcer avec les errements de l'administration précédente. A la politique de concession des généraux Voirol et Desmichels, il substitua une politique plus ferme, plus digne et plus en rapport avec les intérêts de la France.

Sous l'influence du traité du 26 février, le pouvoir d'Abd-el-Kader avait grandi outre mesure. Le monopole que l'Émir exerçait à Arzeu lui procurait d'énormes bénéfices qui lui facilitaient le moyen de faire aux tribus des avances de denrées ou d'argent, et de les maintenir ainsi en armes. Son esprit

organisateur avait vu sans peine tout le parti qu'il pouvait tirer de ce traité, et il avait établi des relations commerciales avec Gibraltar et l'Espagne par le golfe d'Harshgoun. En même temps il annonça aux tribus des provinces de Tittery et même d'Alger, que voulant connaître leurs besoins et s'occuper de leur organisation, il se rendrait incessamment au milieu d'elles.

Un tel empiètement de pouvoir était à la fois un grand danger et une grave insulte; le comte d'Erlon le sentit et rendit un arrêté défendant, sous les peines les plus sévères, toutes importations et exportations de marchandises de toutes provenances, par d'autres ports que ceux portant le pavillon français. En même temps il intima à Abd-el-Kader l'ordre de ne pas dépasser le Chéliff, et il déclara aux scheiks des tribus des provinces de Tittery et d'Alger, que s'ils acceptaient le concours de l'Émir, ils seraient traités comme ennemis de la France.

A ces mesures énergiques qui, appuyées avec vigueur et sur une bonne organisation intérieure, auraient pu avoir d'heureux résultats, le comte d'Erlon en ajouta d'autres plus secondaires qui assurèrent pour quelque temps la tranquillité de la colonie; le camp fondé en avant de Bouffarich et qui a conservé le nom de son fondateur, fut de ce nombre. Mais ses inspirations ne furent pas toujours aussi heureuses. La dissolution du bureau arabe, par exemple, fut une faute. La sphère de cette institution, au contraire, pendant ces premières années, aurait dû, non pas être restreinte, mais d'autant plus élargie que la majeure partie des fautes commises jusqu'alors en Algérie ne provenaient que de l'ignorance des mœurs et des usages des indigènes.

Cependant Abd-el-Kader n'était pas homme à interrompre le cours de ses projets sans tenter de regagner le terrain que les mesures du comte d'Erlon venaient de lui faire perdre. Le traité Desmichels surtout, qui était à la fois la base et le pivot de sa puissance, devait être maintenu à tout prix. Quelque irrité que se montrât le gouverneur-général contre ce traité, et surtout contre l'extension qu'il recevait, Abd-el-Kader crut

pouvoir assurer le maintien de l'état de choses en constatant le droit qu'il avait d'agir comme il agissait. Il lui envoya un chargé d'affaires qui lui exhiba le traité secret rapporté plus haut, dont le gouvernement français n'avait pas eu encore connaissance, et qui accordant à l'Émir de si exorbitantes concessions, légitimait toutes les usurpations qu'on lui reprochait. Ce moyen ne réussit pas à Abd-el-Kader : le comte d'Erlon fut plus irrité que jamais : le général Desmichels fut immédiatement rappelé et le général Trézel investi du commandement d'Oran à sa place.

Cette solution dérangea les plans d'Abd-el-Kader. La fausse position où s'était mis le général Desmichels, l'obligeait en quelque sorte à des espèces de ménagements vis-à-vis de l'Émir, et à l'appuyer dans tout ce qui ne froissait pas trop ostensiblement les intérêts de la France. Son rappel changeait cet état de choses. Abd-el-Kader le sentit et avisa aux moyens d'en paralyser les causes les plus immédiates. A cet effet, il envoya au gouverneur-général un chargé d'affaires qui devait résider à Alger et y représenter spécialement ses intérêts. Il choisit pour cette mission un juif nommé Ben-Durand, homme astucieux, habile, insinuant, qui prit bientôt un prodigieux ascendant sur l'esprit simple et facile du comte d'Erlon. Elevé en Europe, Ben-Durand parlait français avec facilité. Il possédait à un haut degré cette souplesse doucereuse qui caractérise les gens de sa caste et qui, sous les dehors de la bonhomie et de la bonne foi, captive si facilement les âmes confiantes. Aussi, en peu de temps, il devint non seulement le contrôleur écouté des actes du gouverneur-général, mais encore son conseiller intime.

Dès ce moment, la cause d'Abd-el-Kader fut gagnée dans l'esprit facile du comte d'Erlon.

Pendant ce temps, l'Émir s'occupait d'organiser ce qu'il appelait déjà *son royaume;* il prenait possession des domaines publics, levait des impôts, rétablissait les finances, donnait des lois, créait des corps de troupes permanents, à l'anarchie faisait succéder l'ordre et étendait chaque jour davantage son influence. Il commençait même alors à parler hautement de

ses projets de restauration arabe et ne dissimulait plus aucune de ses espérances.

Mascara, dont il avait fait sa capitale et son arsenal, est bâtie sur le versant des collines du Petit-Atlas qui forment, au nord, la plaine d'Egrhis. Un ravin profond où l'eau coule en toute saison a, pour berges, deux mamelons séparés sur lesquels la ville est assise. La ville possède plusieurs grandes constructions: deux belles mosquées dont le minaret d'une d'elles est remarquable par l'élégance de ses forme et la délicatesse de son architecture; un vaste caravansérail, une belle place où jaillit une gracieuse fontaine à coquille de marbre blanc, le beylick ou palais et quelques maisons d'architecture mauresque. Ses rues sont tortueuses et étroites comme celles des autres villes de l'Algérie. Mascara peut se diviser en cinq parties distinctes: la ville proprement dite, au nord le faubourg Baba-Ali, au sud le faubourg Aïn-Beldha, à l'ouest le faubourg Arkoub-Ismaïl et plusieurs groupes de maisons à l'est. Les environs de la ville étaient plantés de beaux jardins cultivés avec soin; des arbres fruitiers, amandiers, oliviers, figuiers et surtout des cactus (figuier de Barbarie) couvraient les campagnes environnantes, aujourd'hui nues et dévastées par la guerre. La salubrité du climat, une température modérée, en faisaient une des bonnes résidences de l'Algérie.

Telle était la ville d'où Abd-el-Kader commandait déjà en maître; elle était le point de mire des Arabes, non pas tant par le prestige de la puissance qui s'y élevait, que par la cessation de l'anarchie qui la caractérisait parmi les autres villes ou les autres points de l'Algérie. L'Arabe aime l'ordre, quoique on en ait dit, et ce que les Français n'avaient pu ou su lui [donner, il le recherchait là où il le voyait déjà assuré: le comte d'Erlon en eut bientôt la preuve.

On a déjà vu que le gouverneur-général avait déclaré qu'il traiterait en ennemies les populations des provinces d'Alger et de Tittery, qui accepteraient le concours d'Ab-el-Kader. Les tribus de ces provinces, livrées depuis longtemps à elles-mêmes, sans direction, sans autorité, avaient été bientôt en proie à la plus violente anarchie. Elles n'avaient pas tardé à

sentir le sentiment de l'ordre et étaient prêtes à se rallier à tout pouvoir capable de le leur assurer. Aussi, aux observations du comte d'Erlon, les habitants de Médéah qui s'étaient toujours montrés dévoués aux Français, lui répondirent qu'ils n'avaient désiré parmi eux l'arrivée d'Ab-el-Kader, que dans l'espérance qu'il les tirerait de l'état d'anarchie où ils gémissaient et d'où les Français n'avaient jamais su ou voulu les tirer.

Ce reproche était juste, le comte d'Erlon sut l'apprécier; mais il en référa au ministère qui, pour la troisième fois, repoussa toute proposition à ce sujet. Ce n'est pas une des moins singulières phases de l'histoire de la domination française en Algérie, que cette persistance du cabinet français à repousser constamment tout ce qui pouvait faire sortir ce pays de l'anarchie, et diminuer d'autant les chances d'Ab-el-Kader d'y assurer sa domination.

Ce qu'il ne voulut pas faire en cette circonstance, Abd-el-Kader le fit.

Malgré les observations qui lui avaient été adressées, il n'avait pas renoncé au projet d'étendre le pouvoir qu'il exerçait dans l'ouest jusqu'à la province de Tittery. Il s'avança jusqu'à Miliana; il trouva dans cette dernière ville El-Hadj-el-Seghir, de la famille de Sidi-Em'barek, nommé agha de la Metidja en 1832, et Mohamed ben Aïssa, de la famille des Berakna qui avait été institué kaïd de Cherchell dès les premiers mois de l'occupation d'Alger. Ces deux hommes avaient quitté le parti de la France et se plaignaient vivement des procédés des Français. Abd-el-Kader nomma le premier kalifa de Miliana, et le second kalifa de Médéah.

Le comte d'Erlon se montra fort courroucé de voir Abd-el-Kader faire ainsi acte d'autorité dans les provinces soumises à la France; mais entièrement dominé alors par l'influence de Ben-Durand, entravé en outre par les volontés ministérielles, il subit sans protestation les conséquences des envahissements successifs de l'Émir : bien plus, l'astucieux juif s'y prit de telle sorte qu'il le ramena aux errements de la politique qu'il avait dès le début de son administration si énergiquement condamnés.

Deux faits qui se passèrent à cette époque vinrent encore ajouter à ses embarras et augmenter ses incertitudes; les Hadjoutes qui, depuis quelque temps, avaient cessé de se montrer hostiles et s'étaient soumis à la France, demandèrent au gouverneur-général le remplacement d'un kaïd dont ils étaient mécontents : leurs réclamations restèrent sans réponse. La tribu manifesta quelque irritation et, vers ce même temps, un vol de bestiaux ayant été commis dans le Sahel, elle en fût accusée ainsi que la tribu des Mouzaïa. Une vigoureuse razzia vengea énergiquement cet acte de brigandage, mais aliéna ces deux tribus au point qu'elle se ruèrent sur les villages français, massacrèrent les Européens isolés, et attirèrent d'autres tribus dans leur révolte. La conflagration devint générale dans le Sahel; les colons effrayés abandonnèrent leurs cultures, et le peu de stabilité qui avait été depuis quelque temps assuré autour d'Alger, se trouva totalement remis en question.

A la même époque, à Bougie, une intrigue assez misérable, et qui peut donner une idée assez précise de la manière dont l'Algérie était alors gouvernée, amena des résultats aussi déplorables. Le colonel Duvivier qui y commandait avait, à plusieurs reprises, énergiquement repoussé les attaques des Kabyles. Parmi les tribus hostiles était celle des Ouled-Abd-El-Djebar, habitant la vallée de l'Oued-Bou-Messaoud. Elle avait pour chef Ouled-Ourebah qui exerçait une puissante influence sur d'autres tribus. Sous on ne sait quel motif, au lieu de s'adresser au colonel Duvivier pour traiter de la paix au nom des tribus qu'il disait représenter, il s'adressa directement au commissaire civil de Bougie, M. Lowesy. Ce dernier, au lieu de faire part de ces ouvertures au colonel Duvivier, s'adressa directement à Alger au gouverneur-général qui, par une inconcevable manière de procéder, lui envoya l'autorisation de traiter en laissant ignorer des négociations entamées avec l'ennemi, au colonel commandant une place de guerre. Muni de son autorisation, le commissaire civil s'embarqua secrètement sur une sandale algérienne, et arriva à l'embouchure de la Sumnam où l'attendait Ouled-Ourebah. Cette conférence eut un triste résultat : une tribu Kabyle l'interrompit à coups

de fusil, et le malencontreux négociateur fut obligé de se rembarquer et de regagner Bougie où sa sandale fut arrêtée par ordre du colonel Duvivier. Instruit alors de ces menées, le colonel se plaignit au gouverneur-général qui, voulant la paix à tout prix, envoya un nouveau négociateur. Ouled-Ourebah demanda, pour condition première, qu'on rappelât le colonel Duvivier qui, se voyant un obstacle aux désirs du gouverneur, demanda son rappel. Le comte d'Erlon eut la faiblesse d'y consentir, de donner raison à Ouled-Ourebah, et il fut conclu une paix qui donna aux hostilités une plus grande intensité qu'elles n'avaient auparavant. En effet, Ouled-Ourebah ne fut plus au nombre des assaillants, mais les autres tribus s'acharnèrent d'autant plus après Bougie que, par le rappel du colonel Duvivier, une d'entre elles avait déjà eu un commencement de gain de cause.

Ces insuccès divers rendirent le comte d'Erlon plus pusillanime et plus timoré. Il n'osait plus prendre aucune détermination. Quant à Abd-el-Kader, il devenait plus audacieux à mesure que le gouverneur-général devenait plus timide, et son autorité grandissait de tout ce dont se rapetissait l'autorité française.

C'est ainsi qu'après avoir, comme on l'a vu, nommé un kalifa à Miliana et un autre à Médéah, il donna un kaïd aux Hadjoutes et un scheick aux Beni-Kalil. Il fit plus encore, la douane française avait mis un embargo sur des fusils qu'il avait achetés à l'étranger, il parvint à le faire lever, et, par l'entremise de Ben-Durand, il obtint du comte d'Erlon divers approvisionnements de guerre, au moment même où il bravait le plus ouvertement l'autorité française.

Quelques chefs arabes n'acceptaient pas avec autant de résignation que le gouverneur-général les faits accomplis. Cet ascendant exercé par un jeune homme inconnu jusque alors les indignait, et une nouvelle ligue se forma contre lui. A la tête des mécontents étaient Sidi-el-Aribi et Mustapha-ben-Ismaël qui s'étaient déjà, sous l'administration du général Voirol, révoltés contre son autorité. Cette fois, ils étaient d'autant plus redoutables que Moussa Derkaoui (le révolté), chérif du

désert, s'était joint à eux, entraînant à sa suite les formidables tribus du Sahara.

Pour bien comprendre toute la gravité de cette ligue, nous avons à compléter ce que nous avons déjà dit sur l'influence de l'élément aristocratique chez les Arabes, et qui était la cause principale de tous les obstacles qu'éprouvait Abd-el-Kader à rallier la plupart des tribus à son autorité.

Dans les tribus du désert, la race arabe domine exclusivement. Ses goûts, ses habitudes s'y sont perpétués sans altération. Le Djouad ou chef héréditaire a le droit exclusif à leur respect et à leur obéissance. Il y a parmi eux des Marabouts, mais n'osant jamais disputer le premier rang aux Djouad. La cause de cette subordination des Marabouts est sensible. Dans les tribus sédentaires, lorsque meurt un Marabout vénéré, ses compatriotes lui élèvent un tombeau : on y vient en pélérinage souvent de fort loin : les enfants y apprennent à lire, y reçoivent une instruction religieuse. Pour entretenir le monument, il faut des offrandes : chacun les donne volontiers, s'inquiétant peu de la conduite du fils qui a hérité du titre de son père ; le tombeau ou le nom du père le protège, parce que l'un est pour la tribu un monument utile et l'autre un objet de vanité. Telle était, chez les Hakem-Cheraga et dans quelques tribus environnantes, la situation d'Abd-el-Kader, dont le père, Mohhi-ed-Din et l'aïeul Mustapha-ben-Moktar, étaient regardés comme les plus grands Marabouts des temps modernes.

Mais dans le désert il en est tout autrement. Au milieu de l'existence aventureuse des tribus, dans les péripéties incessantes des voyages, des luttes, des dangers de tous les jours, le guerrier au bras redoutable a une place plus large que l'homme pieux. Parmi tant d'agitations de tout genre, on ne songe pas à bâtir un tombeau au marabout ; un arbre, une pierre marquent à peine l'emplacement de la tombe, qui n'est alors ni un témoignage de piété généreuse, ni un héritage légué par les ancêtres. Des qualités personnelles transcendantes donnent seules droit, au fils du marabout, au respect et à l'ascendant dont jouissait son père. Le Djouad, au contraire, fait monter

son enfant à cheval dès l'âge de cinq ans ; il le présente à ses cavaliers comme celui qui doit les commander après lui ; le fils paraît d'abord dans les fêtes à côté de son père ; sous l'égide paternelle, il fait ses premières campagnes, apprend à obéir d'abord, à commander ensuite. On le confond peu à peu dans le respect voué à son père ; on l'identifie avec lui, et lorsqu'arrive le temps de lui succéder, la tribu l'appelle par acclamation et le suit avec confiance.

Cela suffit pour expliquer la situation où se trouvait Abd-el-Kader vis-à-vis de quelques tribus et l'écueil qu'il lui était difficile d'éviter en voulant les organiser dans des vues personnelles. Cet écueil même était tel que, pour peu que l'administration française se fût donné la peine d'approfondir et d'étudier les éléments constitutifs des tribus, leurs intérêts, leurs sympathies, leur organisation, elle aurait pu trouver d'utiles auxiliaires dans ceux dont elle se faisait des ennemis et empêcher, sans prendre part à la lutte, l'accroissement de la puissance d'Abd-el-Kader. Mais, en cette circonstance comme en tant d'autres, la France devait être victime de cette fatale routine, de cette incroyable manie d'administrer tout et toujours d'après les idées et les convenances françaises. Le plus simple bon sens cependant eût suffi pour faire comprendre que des lions s'accommoderaient peu d'un régime convenable à des moutons.

Quoi qu'il en soit, Abd-el-Kader, sûr de trouver dans l'administration française une neutralité rigoureuse qui, dans cette circonstance, équivalait à un appui, fit hardiment tête à l'orage. Il fit arrêter et mettre à mort Sidi-el-Aribi, battit Moustapha-Ben-Ismaïl, et convoquant, après ces premiers succès, les tribus intimidées des environs de Miliana, il marcha, avec leurs contingents, contre Moussa qui s'était emparé de la province de Tittery. Les deux troupes se rencontrèrent à Amoura ; Moussa, avec ses tribus du désert, fut mis en fuite et poursuivi jusqu'au-delà de Berouaguia. Abd-el-Kader entra à Médéah et y réinstalla Mohammed-el-Berkani. La situation des Français assistant impassibles à cette lutte de deux prétendants qui se disputaient sous leurs yeux une partie de la

province d'Alger, n'était pas une des choses les moins curieuses de cette période ; mais Ben-Durand était parvenu à persuader au comte d'Erlon qu'Abd-el-Kader n'agissait que dans l'intérêt de la France et que, grâce à ces heureuses victoires, les Français n'auraient bientôt plus d'ennemis en Algérie. Dans cette confiance, le comte d'Erlon le laissait faire.

On ne sait trop jusqu'à quel point serait allée cette condescendance, si le général Trézel, qui commandait à Oran et qui était loin de partager la confiance du comte d'Erlon dans les vues désintéressées d'Abd-el-Kader, n'eût tenté pendant son absence de détacher de sa cause les tribus les plus puissantes. Cette tentative fut suivie d'un plein succès. Les Douers et les Zemelas se déclarèrent sujets de la France, sous la seule condition d'être protégés en cas de surprise ou d'attaque. Alors se passa un fait assez curieux, mais qui n'était malheureusement pas nouveau. Le lieutenant d'Abd-el-Kader n'avait pu se maintenir à Médéah, et le pays était retombé encore une fois dans tous les déchirements de l'anarchie ; les tribus n'avaient pas cessé leurs instances pour obtenir l'autorisation du gouverneur-général d'Alger. L'autorité d'Abd-el-Kader se trouvait ainsi plus chancelante que jamais ; sur le nouveau théâtre de ses exploits, elle était méconnue ; sur l'ancien, les tribus les plus puissantes s'étaient détachées de sa cause. Sur les divers partis qu'il y avait à prendre en cette circonstance, le comte d'Erlon choisit le plus mauvais : il laissa sans réponse les sollicitations des tribus de la province de Tittery et refusa de sanctionner les mesures prises par le général Trézel avec les Douers et les Zemelas.

Cependant les évènements qui se passaient dans l'ouest avaient obligé Abd-el-Kader de quitter précipitamment la province de Tittery et de partir avant d'avoir pu s'occuper d'organiser le pays. Le général Trézel, en effet, l'avait attaqué par son point le plus vulnérable ; il avait senti qu'aucune affection particulière ne liait les populations à l'Émir, mais qu'elles n'étaient poussées vers lui que par le besoin d'ordre et de gouvernement régulier qui les tourmentait depuis si

longtemps; il avait compris que leur adhésion s'adressait moins au représentant de la nationalité arabe qu'à celui qui, ayant la force, pouvait promettre aide et protection et absorber dans une grande unité les passions locales; il avait cru qu'il était impolitique pour la France d'abdiquer volontairement un rôle doublement avantageux sous le rapport des intérêts et de la dignité nationale.

Les Douers et les Zemelas étaient venus dresser leurs tentes sous les murs d'Oran; d'autres tribus paraissaient déjà assez disposées à suivre leur exemple, sous la seule garantie d'une protection efficace, lorsque Abd-el-Kader, instruit du refus de sanction du comte d'Erlon et de la dissidence qui existait à ce sujet entre le gouverneur-général et le commandant d'Oran, ordonna aux Zemelas et aux Douers d'aller s'établir au pied des montagnes. Sur leur refus, il les fit charger par El-Mzary, son agha. Trop faibles pour résister aux forces qui les attaquaient, ces tribus envoyèrent un message au général Trézel pour lui rappeler sa promesse ; il répondit aux envoyés : « Un « général français n'a que sa parole ; dans une heure, je serai « au milieu de vous. » En effet, il se mit à la tête de deux bataillons, et, en peu d'instants, joignit, dans la plaine de Miserghin, El-Mzary qui ne l'attendit pas.

L'acte de l'Émir qui était venu audacieusement attaquer, presque sous le canon d'Oran, des tribus qui avaient réclamé la protection française, méritait une démonstration énergique.

Le général Trézel forma une petite division de deux mille cinq cents hommes environ, composée du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, d'un bataillon des 1er et 66e de ligne et une batterie de campagne. Il se porta au camp du Figuier, en avant des tribus alliées, pour les couvrir. Abd-el-Kader demanda des explications sur ce procédé : « La France, dit « le général Trézel, doit à son honneur et à sa loyauté de « protéger les tribus qui implorent sa protection ; jusqu'à ce « que tu aies renoncé à tout droit de suzeraineté sur elles, « j'occuperai cette position. » Abd-el-Kader répondit que, sa religion lui défendant de laisser des musulmans sous la do-

mination des infidèles, il poursuivrait les tribus rebelles partout où elles se réfugieraient. C'était une véritable déclaration de guerre; la politique de concession, suivie jusqu'alors à l'égard de l'Émir, portait ses fruits.

Reculer devant une aussi audacieuse provocation c'était ternir la gloire du drapeau français : le général Trezel ne put s'y résoudre : il demanda des ordres et des instructions à Alger : il n'en reçut pas ; il se porta en avant. Deux escadrons de chasseurs et trois compagnies de la légion étrangère sous les ordres du colonel Oudinot formaient l'avant-garde. Après quelques heures de marche, la colonne arriva au lieu appelé Muley-Ismaël. Là se trouvait un épais taillis où l'on ne jugeait pas à propos de se hasarder d'abord. Cependant quelques reconnaissances ayant été poussées dans les environs et n'ayant amené aucune découverte, on s'y engagea. Tout-à-coup au milieu d'un terrain où elle ne pouvait se développer et à peine même se tenir en ligne, l'avant-garde fut assaillie par la cavalerie d'Abd-el-Kader et en un instant enveloppée.

Cette attaque si brusque jeta un moment d'indécision et de désordre dans les rangs. Le colonel Oudinot était parvenu cependant à les rallier, lorsque atteint d'une balle en pleine poitrine, il tomba mortellement blessé. Les troupes étaient ébranlées déjà ; cette mort les frappe de panique : elles se replient sur le 66e qui formait le centre et était lui-même vigoureusement attaqué : l'avant-garde y jette le désordre ; l'ennemi redouble de vigueur : tout plie. L'arrière-garde seule n'avait pas été entamée ; mais quelques instants encore, et les colonnes de fuyards, en la débordant, allaient rendre toute résistance impossible et compromettre de plus en plus la division ; le moment était critique. Heureusement le général Trézel fait faire un à gauche à l'arrière-garde, et la portant au pas de course à la tête de la colonne, ordonne la charge. Les Arabes sont culbutés à leur tour. Quelques compagnies parviennent à se reformer; mais l'ordre de marche était rompu ; les détachements gênés dans leurs mouvements pouvaient à peine attaquer et se défendre; il n'y avait plus déroute; mais le désordre était tel que tout mouvement effi-

cacement agressif ou défensif était devenu impossible. La colonne fit halte ; quelques excès, pendant lesquels les soldats, méconnaissant la voix de leurs chefs, pillèrent les fourgons de vivres, défoncèrent les barils d'eau-de-vie, obligèrent le général à reprendre la marche ; la colonne arriva vers le soir sur les bords du Sig où elle établit son camp. La retraite devenait de plus en plus difficile ; plusieurs centaines de blessés encombraient les prolonges, et Abd-el-Kader, avec une cavalerie nombreuse, surveillait tous les mouvements du camp français. Il fallut cependant prendre un parti ; par suite des désordres de la veille, les vivres commençaient à manquer, et le nombre des ennemis que, selon l'usage en Afrique, le revers augmente toujours, accroissait d'heure en heure ; ils étaient alors dix mille cavaliers au moins et quinze cents fantassins ; les Français étaient réduits à deux mille hommes.

Après avoir donné une nuit de repos à ses troupes, le général Trézel ordonna de reprendre la marche. Voici dans quel ordre s'opéra le mouvement de retraite. L'avant-garde composée du bataillon d'infanterie légère d'Afrique couvrait le convoi qui s'avançait sur trois files de voitures et que flanquaient à droite et à gauche deux compagnies de la légion étrangère et deux escadrons de chasseurs d'Afrique. Le lieutenant-colonel Beaufort, avec deux escadrons de chasseurs et un bataillon du 66e de ligne, formait l'arrière-garde. Une ligne de tirailleurs entourait la colonne qui traversa ainsi la plaine de Ceïrat sans avoir été entamée. L'ennemi avait fait plusieurs charges tumultueuses ; mais, malgré sa grande supériorité numérique, il avait été chaque fois énergiquement repoussé avec perte.

A l'extrémité de la plaine où la colonne venait de s'engager, elle avait le choix de deux routes, l'une qui conduisait directement à Arzeu, l'autre qui débouchait dans le golfe par les gorges de l'Habra au lieu où cette rivière sort des marais et prend le nom de la Macta. Cette dernière route était moins généralement accidentée ; mais elle offrait, à l'entrée des gorges, un défilé où la grande supériorité numérique de l'ennemi devait lui faciliter les moyens d'attaquer avec avan-

tage des troupes découragées déjà et embarrassées par de nombreuses prolonges encombrées de blessés. Le général Trézel prit cette dernière route; ce fut une faute. Abd-el-Kader déroba quelques milliers de cavaliers et les lança à toute bride vers le défilé bordé à gauche de hauteurs facilement accessibles et couronnées de massifs clairsemés de hautes broussailles très propices pour des embuscades, et à droite par les rives marécageuses de la Macta. Les Arabes ne tardèrent pas à occuper sur une assez grande étendue la partie boisée, cachés à la faveur des accidents de terrain ou des buissons. Le bataillon d'infanterie légère d'Afrique, qui formait l'avant-garde, était à peine engagé dans le défilé, qu'une grêle de balles et de pierres vint l'assaillir. Ces braves chargèrent à plusieurs reprises les Arabes, mais ces derniers étaient si disséminés que les charges frappaient presque toujours à vide. Bientôt, entourés d'ennemis, chargés en tête et en flanc, les Français furent entamés, rompus et se replièrent en désordre sur le gros de la colonne. En même temps, l'arrière-garde, ayant fait un mouvement en avant pour venir appuyer la tête de la colonne, laissa le convoi à découvert. Les Arabes profitèrent de cette imprudente manœuvre pour charger le derrière de la colonne ; malgré des efforts inouis de courage individuel, ils y firent une trouée assez forte pour jeter partout l'épouvante et le désordre. La voix des chefs est méconnue; les fantassins jettent leurs armes; les soldats du train coupent les traits de leurs chevaux et s'enfuient; les caissons sont abandonnés; tout se déborde; tout fuit; la déroute est au comble. Heureusement les Arabes, au lieu de poursuivre leurs avantages, perdent un temps précieux à piller les bagages, à couper la tète aux blessés, selon leur usage. Pendant ce moment de répit, une partie des détachements parvient à se rallier sur un mamelon, non loin de ce champ de carnage; pour se faire entendre des fuyards, ils entonnent en chœur la *Marseillaise*, agitant leurs shakos au bout de leurs fusils pour se faire découvrir au loin. Peu à peu les détachements se rallient et se reforment autour de ce noyau; les Français prennent à leur tour l'offensive; l'artil-

lerie crible d'obus et de mitraille les masses compactes des Arabes; la cavalerie les charge à fond, l'infanterie à la baïonnette. Ces énergiques efforts dégagèrent la voie; la colonne put continuer son mouvement de retraite, sans que les Arabes chargés de butin songeassent à l'inquiéter sérieusement. Elle arriva à Arzeu après une perte de près de mille hommes. Tel fut le désastre de la Macta.

Abd-el-Kader tira parti, à sa manière, de l'échec qu'il avait fait subir aux armes françaises. Il répandit partout le bruit qu'il venait de remporter une grande victoire et il l'appuya des seules preuves admises dans ce pays; des mulets chargés de têtes de Français furent promenés de Mascara à Blidah : les Arabes ne comprennent pas d'autre bulletin de victoire.

Dans cette fatale affaire qui grandit outre mesure la puissance d'Abd-el-Kader, le général Trézel n'eut qu'un tort à se reprocher : ce fut celui de s'être montré jaloux de l'honneur et de la dignité de la France quand le gouverneur-général et le ministère français s'en montraient si peu soucieux. L'échec qu'il avait éprouvé était une de ces malheureuses chances de guerre auxquelles tout général peut se trouver exposé. Son entreprise ne sortait pas de la sphère de ces faits militaires que le succès justifie toujours et que le revers fait taxer d'imprudence. Mais alors comment qualifiera-t-on cette incroyable insouciance du gouverneur général qui, ayant à sa disposition plus de vingt mille hommes inoccupés, laissait un brave général combattre avec deux mille cinq cents hommes seulement le seul ennemi que les Français eussent alors en Algérie. Mais il était dit que chaque administration nouvelle devait tour-à-tour et par des inspirations désastreuses dérivant de causes diverses, compromettre de plus en plus la conquête de la France.

Le comte d'Erlon, au lieu de chercher à venger immédiatement l'échec du général Trézel, se contenta d'envoyer à Oran le chargé d'affaires d'Abd-el-Kader, Ben-Durand, avec la mission de le renseigner sur la situation des affaires. Par le choix étrange de cet homme tout dévoué à l'Émir, c'était d'avance lui donner gain de cause. En effet, à la suite du rap-

pel du juif, le général Trézel fut immédiatement rappelé, et, pour renouer à tout prix la paix avec Abd-el-Kader, les Douers et les Zemelas durent rentrer sous sa domination.

Cette dernière détermination avait un tel caractère de concession honteuse que le Conseil de Régence s'y opposa énergiquement, et qu'il fut décidé, contrairement aux intentions du gouverneur, que ces tribus ne pouvaient être abandonnées à la vengeance de l'Émir, sans honte pour la France. Elles furent mises sous le commandement immédiat d'Ibrahim kaid de Mostaganem, dévoué aux Français et jouissant, parmi les Arabes, d'une grande considération personnelle.

Lorsque ces évènements furent connus en France, l'opinion publique, douloureusement impressionnée, s'indigna que tant de sacrifices, tant de sang versé n'eussent encore produit que des résultats négatifs et n'eussent servi qu'à fortifier une puissance rivale qui contestait ouvertement une conquête si chèrement achetée. On se demandait si le gouvernement de France s'était mis à la remorque de l'Émir et si cette politique ambiguë, qui consistait à protester publiquement contre l'abandon d'Alger, et à tout faire en secret pour que les évènements amenassent la nécessité de cet abandon, n'était pas une de ces roueries gouvernementales par lesquelles on se joue si souvent impunément de la confiance d'un peuple. Les déplorables nouvelles que chaque jour on apportait d'Afrique alimentaient ces défiances et cette irritation. Le revers de la Macta avait réveillé le fanatisme en Algérie : des ennemis surgissaient de partout et Abd-el-Kader grandissait parmi eux de tout ce que la France perdait de considération, d'autorité, de confiance et, disons-le, d'honneur.

Le retard que mettait le gouvernement français à venger les échecs que subissaient ses armes, venait encore en aide à Abd-el-Kader qui s'écriait dans ses proclamations : « Vous le « voyez, guerriers de l'ouest, je suis plus puissant et plus fort « que le roi des Français ! Il lui faut des mois entiers pour ras- « sembler des soldats en assez grand nombre pour essayer de « venger leurs frères que nous avons vaincus, tandis qu'en un « instant vingt et trente mille guerriers se réunissent à ma voix.»

Une circonstance qui semblait calculée dans une prévision affreuse, vint donner un certain degré de probabilité à toutes les accusations qui s'élevaient contre la politique tortueuse du ministère en ce qui concernait l'Afrique. Au moment où, depuis Médéah jusqu'à Tlemcen, les villes et les tribus se groupaient autour d'Abd-el-Kader, où, exaltés par le succès de la Macta, des marabouts fanatiques prêchaient de nouveau la guerre sainte, la légion étrangère, forte de cinq mille hommes et dont la majeure partie se trouvait dans la province d'Oran la plus menacée, reçut l'ordre de passer en Espagne pour assurer le triomphe de Marie-Christine. Elle était censée aller dans la Péninsule pour combattre en faveur des principes de la révolution de juillet, mais comme l'opinion un peu ardente de cette légion était depuis longtemps un embarras pour le ministère, on se rappela involontairement, en cette circonstance, le mot cruel du cardinal Ximenès après le désastre de Francisco de Vero, en 1516, en Afrique (1).

Le départ de la légion étrangère fut en Afrique le signal d'une levée de boucliers générale, et partout où il y eut des Européens à égorger, les Arabes et les Kabyles se montrèrent en armes. Ce résultat était prévu : un cri d'indignation générale retentit de tous les coins de la France, et cette fois encore le mauvais vouloir du gouvernement dut céder. Le comte d'Erlon fut rappelé et remplacé par le maréchal Clausel.

Cette nomination d'un homme qui était alors la personnification du système de colonisation, dont le ministère ne se souciait guère et qui avait contre lui, dans les Chambres, sous la dénomination d'ennemis de la colonisation, quelques-uns de ces politiques sans cœur qui, trop peu riches de leur propre

(1) Le 30 septembre 1516, une flotte de quatre-vingts navires, portant huit mille hommes de troupes, était sortie du port de Carthagène, sous les ordres de Francisco de Vero, pour aller combattre, à Alger, le pouvoir naissant d'Aroudj (Barberousse). Cette armée expéditionnaire, mise en pleine déroute par les Arabes, assaillie à son tour par une épouvantable tempête, rentra en Espagne diminuée de plus des trois quarts. Le cardinal Ximenès, lorsqu'il reçut cette nouvelle, s'écria : « Dieu merci ! Voilà l'Espagne purgée de beaucoup de mau« vais garnements ! »

fonds, ne peuvent se mettre en évidence qu'en critiquant les actes des autres, prouva, plus que tout, jusqu'à quel point l'irritation publique influa sur les décisions ministérielles. En effet, le général Clausel avait donné tant de gages de dévoûment au système d'occupation et de colonisation, que sa nomination seule légitimait toutes les espérances à ce sujet. Malheureusement les actes ultérieurs du ministère ne répondirent pas à celui-là.

CHAPITRE VIII.

État de l'Afrique française à l'arrivée du maréchal Clausel. — Arrivage des renforts.— Expédition de Mascara.— Expédition de Tlemcen.— Contribution de Tlemcen. — Résultats de ces expéditions. — Rappel des troupes. — Le ministère paraît vouloir prendre intérêt à la question d'Afrique.— Coterie des opposants. — Le maréchal Clausel est mandé à Paris. — Nouvelle anarchie dans la colonie.— Le général Rapatel à Alger. — Le général d'Arlanges à Oran. — Situation critique du général d'Arlanges sur la Tafna. — Arrivée du général Bugeaud à Oran.— Combat de la Sickac. — Défaite d'Abd-el-Kader.

Le maréchal Clausel fut reçu en Algérie avec une enthousiasme qui était la critique la plus amère contre les administrations précédentes et contre la politique du ministère en ce qui concernait Alger. Le choléra y exerçait alors ses ravages, et la population avait à lutter contre ce terrible fléau et contre celui plus terrible encore du mauvais vouloir d'un gouvernement qui, en tout et pour tout, semblait n'avoir agi jusqu'alors qu'en vue contraire des intérêts de la conquête.

On avait promis au maréchal Clausel des renforts pour venger l'échec de la Macta. Mais ces mêmes hommes qui, toujours prêts à critiquer des mesures utiles, s'élevaient en toute occasion, contre elles, dans des vues purement personnelles, saisirent avec avidité l'occasion qui se présentait d'entraver les vues du maréchal Clausel. Le choléra leur servit de prétexte.

Ils s'étaient déjà posés comme ennemis de la colonisation, c'était quelque chose ; mais battus une première fois sur le terrain des chiffres, ils se réjetèrent cette fois-ci sur le terrain du sentiment : ils firent un tableau déchirant des vides que ferait le choléra parmi les soldats de l'expédition projetée, et avec quelques élans de ce sentimentalisme larmoyant qu'ils ont au service de toutes les causes où leur intérêt peut trouver son compte, ils parvinrent à faire ajourner l'envoi des renforts. Le ministère qui ne demandait pas mieux, se rendit sans peine à leurs raisons. Ce fut là une de ces petites comédies jouée au profit de quelques ambitieux qui avaient soif de renom et dont la France seule payait les frais.

Pendant ce temps le maréchal Clausel, attendant toujours les renforts promis, essayait de relever l'administration française tombée si bas en Algérie, qu'un grand coup de vigueur était devenu indispensable pour lui redonner une faible partie de l'éclat et du prestige dont elle avait si passagèrement brillé. Il voulut rétablir des beys à Médéah, à Cherchell, mais il trouva partout l'influence française si déchue qu'il fut obligé d'y renoncer.

Cependant la situation de la colonie française devenait chaque jour plus précaire. Sidi-Ben-Em'Barak qu'Abd-el-Kader avait institué bey à Milianah, tenait la plaine avec plusieurs milliers de cavaliers : les Hadjoutes sous le commandement du kaïd donné par Abd-el-Kader, venaient égorger les postes français jusque sur le massif d'Alger, et avaient repris le cours de leurs brigandages : d'autres tribus enhardies par l'impunité se montraient partout menaçantes ou hostiles. A Oran, le général d'Arlanges qui avait remplacé le général Trézel ne pouvait plus sortir de ses retranchements : la garnison réduite à une faiblesse extrême par le départ de la légion étrangère, était journellement attaquée et ne pouvait repousser que par des efforts inouis de courage, des attaques toujours renouvelées ; elle n'avait pu prendre une seule fois l'offensive, étant assez nombreuse à peine pour garder les forts et la ville.

De tels excès de la part des Arabes ne pouvaient être plus longtemps tolérés sans compromettre d'une manière irremé-

diable l'autorité française. Le maréchal Clausel sentit qu'une grande responsabilité pesait sur lui et, sans consulter le ministère qui sans doute aurait refusé son consentement, il projeta une petite expédition dont les résultats matériels pouvaient être sans valeur, mais dont l'effet moral ne pouvait qu'être avantageux pour l'autorité française. Il réunit toutes les troupes dont il pouvait disposer et parvint avec beaucoup de peine à former un corps de quatre mille huit cents hommes. Avec ces faibles troupes il n'hésita pas à marcher contre Sidi-Em'Barak : les soldats avaient à venger tant d'injures, tant de griefs accumulés qu'ils suivaient leur nouveau général avec une confiance qui présageait le succès. En effet, à quelques heures de marche de Bouffarik, la colonne expéditionnaire rencontra les troupes du lieutenant d'Abd-el-Kader : le signal de l'attaque est donné : l'ennemi occupait quelques mamelous où il se déployait en deux longues lignes sur plusieurs points de profondeur : le maréchal Clausel plaça en tête de la colonne quelques pièces d'artillerie. Après plusieurs décharges à mitraille, les Français s'avancent à la baïonnette, rompent du premier choc la ligne ennemie et la mettent entre leurs feux de peloton et celui de la mitraille : en moins d'une heure la déroute fut complète. Poursuivi avec acharnement, l'ennemi ne put se rallier que deux jours après : battu encore une seconde fois, il le fut enfin une troisième et refoulé jusque dans les montagnes. Le maréchal Clausel se retourna alors contre les Hadjoutes, les poursuivit sans pouvoir les joindre et détruisit sur leur territoire tout ce qui se trouva sur son passage. douairs, gourbies, jardins et cultures.

Dans cet intervalle, les renforts si impatiemment attendus arrivèrent; on était alors en novembre, le maréchal était à Alger depuis quatre mois. Les 11me et 47me de ligne, les 2me et 17me légers, une compagnie de mineurs, trois compagnies de sapeurs, huit obusiers et une batterie de montagne, étaient arrivés à Oran. Plusieurs officiers généraux, sensibles au désastre de la Macta, avaient demandé à faire partie de l'expédition : de ce nombre était le duc d'Orléans. Tout ce qui avait un sentiment de l'honneur national en France, avait senti le

contre-coup de cet échec ; cette classe d'hommes seule dont nous avons déjà parlé n'y avait vu qu'un texte à ses déclamations contre la colonisation : c'était à sa fatale influence qu'était dû le retard de l'envoi des renforts, et le ministère n'avait enfin cédé qu'à une intervention puissante. Comme nous nous sommes imposé le devoir d'une rigoureuse impartialité, et de faire à chacun sa part dans une œuvre où nous avons malheureusement peu de choses à louer, nous dirons que cette intervention était celle du duc d'Orléans.

Le 21 novembre 1835, le maréchal Clausel arriva à Oran ; il avait amené avec lui un bataillon de zouaves et trois compagnies d'élite, prises dans les 13me, 63me de ligne et 10me léger. La colonne expéditionnaire, forte de onze mille hommes environ, sortit d'Oran le 25 : le maréchal Clausel en prit le commandement.

Abd-el-Kader s'était préparé à une vigoureuse résistance ; le ministère français lui avait donné tout le temps nécessaire d'organiser ses réguliers, de réunir ses contingents, d'asseoir son autorité sur toutes les tribus de l'Ouest, sur une grande partie de celle des province d'Alger et de Tittery, et de pouvoir entrer en campagne avec des forces considérables. L'émir avait avec habileté profité de ce répit, et n'avait pas laissé un seul allié, une seule tribu amie à la France. Il est vrai qu'il ménageait ainsi plus de gloire aux troupes françaises, mais ce n'était là probablement ni son intention, ni celle des ministres de France.

Quoi qu'il en soit, Abd-el-Kader réunit ses forces au pied des montagnes de l'Atlas qui bordent la Sig, et lança de nombreux détachements en avant pour surveiller, harceler, inquiéter l'armée française, ou faire main-basse sur les traînards et les maraudeurs.

L'armée française bien pourvue de vivres et de munitions, marcha plusieurs jours sans rencontrer l'ennemi ; les tirailleurs seuls qui flanquaient les ailes eurent à échanger quelques coups de fusil avec des détachements isolés qui se tinrent constamment à l'écart. Le 1er décembre, en vue de la cavalerie ennemie qui avait dressé ses tentes en avant de la Sig, les soldats

français ne demandaient qu'à combattre. Les Arabes firent quelques charges tumultueuses qui, quoique exécutées avec vigueur, furent encore plus vigoureusement repoussées: chargés à leur tour à la baïonnette, ils ne tinrent nulle part, leur camp resta au pouvoir des Français. Profitant de ce premier avantage, le maréchal Clausel fit jeter sur la Sig des ponts de chevalets, sur lesquels passa l'armée entière sans avoir été sérieusement inquiétée. Le 3, les Arabes occupaient à une demi-lieue de là le bois de l'Habra, dont de nombreux accidents de terrain faisaient une assez forte position défensive. L'armée entière se porta vers le bois sur trois colonnes; la lutte s'engagea ardente, opiniâtre, sur un front très développé, on se battit corps à corps, mais des charges vigoureusement exécutées refoulèrent l'ennemi de toutes parts. Le duc d'Orléans chargea lui-même avec intrépidité à la tête d'un bataillon du 17[me] léger, et parvint à déborder la gauche de l'ennemi qui, se voyant prêt d'être enveloppé, ne tint plus nulle part : cette action avait duré depuis six heures jusqu'à midi.

La cavalerie de l'Émir avait pris peu de part à cette affaire; le terrain n'était pas favorable, elle était en masses compactes au fond de la vallée, barrant la route des montagnes. Le maréchal Clausel fit faire un à droite à toute l'armée et la porta vers la montagne, tandis que l'artillerie prenant position sur un rideau élevé qui dominait la vallée, ouvrit, sur la cavalerie, un feu nourri de boulets et d'obus qui y jeta le plus grand désordre : l'atillerie arabe essaya de riposter, mais son feu fut bientôt éteint.

Cependant l'infanterie d'Abd-el-Kader, débusquée du bois de l'Habra, s'était ralliée et embusquée, à la hauteur des quatre marabouts de Sidi-Embarak, dans un profond ravin traversant une vallée assez étroite, où, par suite de son changement de direction, l'armée française avait à s'engager. Pour appuyer ce mouvement, quelques pièces de canon avaient été postées sur un des premiers mamelons. Cette position était formidable. La tête de la colonne, qui s'était engagée dans la vallée, avait été accueillie par un feu très vif de mousqueterie et d'artillere, et gênée, dans ses mouvements

dans l'étroite gorge où elle était, ne pouvait y répondre qu'avec beaucoup de désavantage. Un mouvement hardi et vigoureusement exécuté pouvait seul assurer, sur cette partie du champ de bataille, le succès qui s'était prononcé partout. Il fut tenté. Deux compagnies des bataillons d'Afrique s'élancent au pas de course, abordent l'ennemi à la baïonnette : d'autres compagnies appuient les premières et étendent peu à peu le front de la ligne : les Arabes opposent la baïonnette à la baïonnette, et résistent au premier choc, mais bientôt ils s'ébranlent, plient et s'enfuient en désordre. L'ennemi ne tenait plus nulle part.

Deux défaites successives, éprouvées par Abd-el-Kader en trois jours, avaient vengé l'échec de la Macta, mais ne l'avaient pas réparé. Les soldats étaient pleins de courage et d'espérance : ils s'étaient battus dans la journée du 3 avec un entraînement irrésistible : leurs chefs, du reste, leur en avaient donné l'exemple. Ils ne demandaient qu'à voir l'ennemi. Mais Abd-el-Kader avait déjà vu son armée diminuée de près de deux tiers. Selon leur usage, les Arabes vaincus s'étaient dispersés : les uns avaient regagné leurs douairs, les autres le désert. Abd-el-Kader n'était pas même en mesure de défendre Mascara dont il avait fait sa capitale et sa place d'armes. Il s'était contenté de détruire les ateliers de toute espèce qu'il y avait élevés, avait pris avec lui toute la population musulmane, et n'ayant laissé que les juifs, il s'était ensuite retiré à trois lieues au sud, à Cachero, avec les débris de ses contingents et les populations qu'il traînait à sa suite. Puis, pendant que l'armée française devait poursuivre des avantages qu'il n'était plus en mesure d'empêcher, il allait s'occuper de s'assurer une autre armée et de détruire, par ses prédications, ou par quelque aventureuse expédition, l'effet des défaites qu'il venait d'essuyer.

Après quelques heures de repos, les Français se remirent en marche et reprirent la route de Mascara, où ils arrivèrent le 6 décembre sans coup férir. Le maréchal et le duc d'Orléans logèrent dans le palais du beylik qu'avait occupé Abd-el-Kader. L'état-major, l'artillerie, les zouaves, et quelques

compagnies, s'établirent dans la ville ; le reste de l'armée occupa les faubourgs ou prit ses bivouacs autour de la ville.

Si le maréchal Clausel eût pu séjourner à Mascara, y profiter de l'effet que la panique de la prise de la capitale de l'Émir avait jeté, y attendre les députations des tribus que l'échec que venait de recevoir Abd-el-Kader ne pouvait manquer de détacher de sa cause, y installer un bey et y laisser quelques troupes pour le soutenir, cette expédition, si vaillamment conduite, aurait pu avoir de plus grands résultats. Mais le maréchal savait que le ministère n'avait mis à sa disposition des renforts envoyés que pour un temps déterminé, que l'occupation de Mascara pourrait, dès lors, n'être que provisoire, et que c'était, ou compromettre inutilement un corps jeté si loin de l'occupation centrale, ou s'exposer à être obligé de le rappeler, et rentrer dans cet impolitique système d'abandon qui, à Blidah, Médéah, et primitivement à Bone et à Oran, avait eu des conséquences si fatales pour l'autorité française. Il préféra l'abandon pur et simple, et le 9 décembre il reprit la route d'Alger, après avoir incendié les constructions élevées par l'Émir et les matériaux qu'il y avait réunis.

L'armée, à son retour, n'eut à lutter d'abord que contre le mauvais temps. Mais cette lutte fut terrible.

Deux brigades furent exposées pendant quarante-huit heures à une forte pluie, sans pouvoir allumer des feux. Officiers et soldats, accroupis dans la boue et immobiles, avaient dû attendre que le déluge cessât. Puis ces pluies torrentielles avaient tellement défoncé les chemins, qu'on vit, dans ces moments affreux, des chameaux, des mulets, si profondément ensevelis sous la boue, qu'on ne pouvait reconnaître la place où ils venaient de tomber que par le mouvement de la vase où ils s'agitaient. A ces causes, qui retardèrent la marche au-delà du terme prévu, se joignirent le manque d'eau et de bois. Puis vinrent des nuées d'Arabes qui, d'après leur habitude, suivaient les derrières de l'armée et se jetaient, comme des corbeaux dévorants, sur les malheureux que la faim, la soif, ou les fatigues, obligeaient de rester en arrière. Ces scènes de

désolation, où toutes les misères humaines semblaient s'être réunies, durèrent dix jours, jusqu'à ce que l'armée fut rentrée à Mostaganem. Du reste, cette expédition de Mascara eut pour résultat de détruire une partie du prestige dont s'était environné Abd-el-Kader, de détacher de son parti quelques hommes influents, de réhabiliter, aux yeux des Arabes, l'autorité française, et de rétablir les bons rapports des tribus incertaines avec celles qui avaient accepté la domination de la France.

En ne pas occupant Mascara, le maréchal avait agi prudemment. En effet, le ministère se hâta de rappeler un des régiments de renforts qu'il avait envoyé.

Certes il eût été rationnel de laisser au maréchal toutes ses forces pour qu'il pût mettre à profit le succès que venait d'obtenir l'armée, frapper sur plusieurs points à la fois des coups de vigueur qui ébranlassent partout cette autorité rivale qui disputait l'Algérie à la France; mais la politique tortueuse l'avait emporté encore une fois, et les ennemis de tout progrès en Afrique se promettaient bien de ne pas borner là leurs succès.

Pendant qu'en France, sous les dehors d'un patriotisme très problématique, des ennemis des établissements français en Algérie, faisaient de leur mieux les affaires d'Abd-el-Kader, l'Émir en Afrique ne les négligeait pas. Le temps que le ministère français avait employé à affaiblir l'armée d'occupation, il l'avait utilisé à se créer de nouvelles forces. Bientôt il fut en mesure de marcher sur Tlemcen, dont la prise pouvait compenser la destruction de Mascara et paralyser l'effet moral de l'échec qu'il avait éprouvé.

Tlemcen ou du moins le Mechouar (la citadelle) était alors occupé par des Koulouglis à la solde de la France, qui s'étaient montrés assez dévoués à la cause française. Déjà une fois, Abd-el-Kader s'était porté sur Tlemcen, et les Koulouglis, tout en protestant de leur attachement pour lui, avaient refusé de lui livrer le Mechouar. Abd-el-Kader n'étant pas alors en mesure de s'en emparer par la force, avait dévoré ce refus en silence, se promettant de s'en venger à la première occasion.

Après l'échec de Mascara, Tlemcen lui apparut comme une compensation suffisante, et il fit tous ses préparatifs pour une attaque régulière.

Le maréchal Clausel, instruit des projets de l'émir, ne pouvait laisser les Kouloughlis sans secours : c'eût été livrer Tlemcen. Il projeta donc une expédition nouvelle, mais il manquait totalement de moyens de transports que le ministère lui avait refusés; il fallut en créer; près d'un mois fut perdu à ces préparatifs. Mais pendant ce temps, par suite d'une de ces interventions providentielles qui semblaient déranger à plaisir tous les mauvais vouloirs qui venaient de France, le maréchal vit accroître son armée d'auxiliaires assez précieux. Dès la première démonstration de force faite par la France, des hommes influents des tribus s'étaient détachés de la cause d'Ab-el-Kader. Du nombre des premiers était El-Mezary, neveu de Mustapha-ben-Ismaël et Agha de l'émir, qui prit le commandement de quatre cents cavaliers Douers et Zmelas pendant l'expédition de Tlemcen. Parmi les autres, on comptait cinq cents cavaliers du désert d'Angad, dont la haine contre Abd-el-Kader était comme celle de presque tous les nomades d'Afrique, basée sur d'inconciliables préférences de race et d'aristocratie. Nous avons précédemment développé les causes de ces préférences qui se sont produites, toujours les mêmes en toute circonstance et dont l'uniformité prouve d'une manière évidente que si, dès le début, les Français avaient su tirer parti de cet élément, ils se seraient aplanis bien des difficultés. Mais il eût fallu pour cela et pour ne pas blesser les susceptibilités de ces tribus sortir totalement, dans les rapports réciproques, de l'ornière administrative : ce qui n'est pas facile en France, et ce qui retardera d'un demi-siècle au moins le développement intégral de la puissance française en Afrique.

Le 8 janvier 1836, l'expédition contre Tlemcen sortit d'Oran; elle était composée de sept mille hommes et de mille auxiliaires environ. Le maréchal Clausel la commandait en personne; il était accompagné des généraux d'Arlanges et Perregaux.

Tlemcen était jadis une ville florissante; les traditions ara-

bes sont unanimes sur ce point : les traces de son ancienne enceinte ne démentent pas les traditions. Du temps des Romains elle faisait partie de la Mauritanie césarienne, et se nommait *Tremici Colonia*. Sous la domination des Maures, elle devint la capitale d'un royaume qui prit son nom. Au commencement du XVI[e] siècle elle reconnut momentanément la domination espagnole, et fut détruite en 1670 par les Turcs; elle renfermait, dans le temps de sa splendeur, une population de cent mille habitants au moins. Sa position du reste explique cette grande agglomération. Dominant le fertile bassin du Salsaf et de l'Iser, située à peu de distance de la riche vallée de la Makerra, elle était le grenier naturel de toutes ces contrées, le marché où les tribus nomades des Angad et du Sersou venaient chercher leurs approvisionnements. Des oliviers, des arbres fruitiers magnifiques couvrent ses environs, que sillonnent et fertilisent de nombreux cours d'eau tombant en cascades du Djebel-Thierné ; puis son voisinage du Maroc en faisait un entrepôt important où venaient affluer et s'échanger les produits des deux pays. Mais tour à tour envahie par la Marocains, les Turcs et les Espagnols, déchirée par les dissensions intestines des Hadars et des Koulouglis, une décadence rapide a succédé à sa splendeur et des ruines seules attestent ce qu'elle fut.

Deux sources de richesses cependant qu'elle possède encore, n'ont pu être taries par ces guerres qui l'ont successivement ravagée. C'est d'abord l'admirable fertilité de son sol qui n'attend que des bras pour les récompenser de leurs travaux ; ensuite sa position frontière qui, en temps de paix, doit lui assurer des relations commerciales très étendues et qui, en temps de guerre, doit en faire un point militaire très important. Depuis l'occupation des Français, de grandes améliorations et de nombreux travaux y ont été faits. Mais, à l'époque de l'expédition elle n'avait qu'une enceinte d'un développement de quatre mille cinq cents mètres, quelques rues étroites, tortueuses, bordées de maisons en ruines, mais ombragées la plupart de délicieuses tonnelles couvertes de treilles, qui y maintenaient de l'ombre et de la fraîcheur. Quatre à

cinq mille habitants formaient toute sa population : dans le *Mechouar* seul, étaient seize cents Turcs ou Koulouglis avec leurs familles : quatre à cinq cents environ étaient en état de porter les armes.

Le 12 janvier l'armée expéditionnaire partie d'Oran, après avoir bivouaqué sur les bords de l'Oued-Malah, là même où en 1517, fut tué par les Espagnols l'aîné des Barberousse, puis à Ain-el-Bridja, remarquable par ses nombreuses ruines romaines, arriva sur les bords de l'Aamiguer. Deux heures de marche la séparaient seulement de Tlemcen.

Jusque là elle avait parcouru un pays très accidenté, où se trouvaient des points qui auraient pu être facilement défendus, et cependant l'ennemi ne s'était montré nulle part. Le bruit de la marche de l'armée française avait intimidé les tribus, et, malgré tous ses efforts, Abd-el-Kader n'avait pu les réunir en assez grand nombre pour attendre les Français. Après quelques attaques infructueuses contre le Mechouar il s'était éloigné de nuit, emmenant avec lui, selon son habitude, de gré ou de force, la population musulmane. Les Koulouglis ouvrirent les portes du Mechouar aux Français, qui, comme à Mascara, ne trouvèrent dans la ville que les juifs.

Abd-el-Kader avait campé à deux lieues de là sur le plateau d'Aouchba avec son infanterie régulière, sa cavalerie, les contingents de quelques tribus, et les populations qu'il traînait à sa suite. Son camp occupait un emplacement assez spacieux. Le maréchal Clausel lança contre lui deux de ses brigades et tous les auxiliaires. Mustapha-Ben-Ismaël avec ses Koulouglis, El-Mezari avec les Douars, les Zmelas et les cavaliers du désert d'Angad. Les troupes de l'Émir ne tinrent nulle part. A la première décharge sa cavalerie plia, faiblit, et se tint constamment hors de portée. L'infanterie opposa plus de résistance; mais vigoureusement attaquée par les auxiliaires, elle se replia sur la cavalerie où elle jeta du trouble et du désordre : une charge à fond acheva de les disperser : la déroute devint complète : le camp, les bagages de l'Émir restèrent au pouvoir des Français. Le pillage du butin fut abandonné aux auxiliaires qui s'acquittèrent de cette tâche avec une scrupuleuse rigidité.

L'Émir n'échappa que par la fuite à la poursuite de quelques indigènes : il ne dut son salut qu'à la vitesse de son cheval et ne s'arrêta que chez les Beni-Amer qui lui accordèrent un asyle, ainsi qu'à quelques uns de ses officiers qui l'accompagnaient. La colonne rentra à Tlemcen le 17, chargée de butin et amenant deux ou trois mille prisonniers de tout sexe et de tout âge, ramassés chez les Kabyles des montagnes de Beni-Ismaël, qui s'étaient montrés fort mal disposés envers les Français.

Comme point militaire, Tlemcen était d'une si haute importance, que le maréchal Clausel se décida à le conserver; mais pour le faire avec quelque efficacité, il fallait établir et assurer des communications qui n'existaient pas. Dans cette prévision, il avait, avant son départ d'Oran, fait occuper la petite île d'Harshgoun : c'est un rocher situé à la hauteur de Tlemcen sur la plage de la Tafna dont il domine l'embouchure. L'occupation de ce point, situé presque à l'extrême limite des possessions françaises, offrait plusieurs avantages : il pouvait servir à surveiller les côtes, assurer des bénéfices de commerce en temps de paix, prévenir la contrebande en temps de guerre, et enfin faciliter les communications avec Tlemcen. Le maréchal se porta avec le gros de l'armée sur la Tafna pour explorer les points intermédiaires et voir jusqu'à quel point, dans l'état ou étaient les choses, les communications entre Harshgoun et Tlemcen étaient faciles ou possibles.

Abd-el-Kader dont la sagacité est rarement en défaut, avait compris toute l'importance du plan du maréchal; aussi dès que le rocher d'Harshgoun avait été occupé, il avait détaché quelques troupes parmi celles qui assiégeaient le Mechouar, pour aller se poster en face de l'ile et surveiller les mouvements des Français. Dès qu'il vit le maréchal Clausel se porter sur les bords de la Tafna, il ne douta plus de son projet et résolut de s'opposer à une reconnaissance dont les résultats, en assurant les communications avec Tlemcen, pouvaient être si préjudiciables à ses intérêts.

En peu de jours il était parvenu à réunir de nouveaux contingents et à avoir à sa disposition des forces assez considéra-

bles. Malgré les défaites récentes qu'avait éprouvées Abd-el-Kader, cette réorganisation presqu'immédiate d'un corps d'armée n'a rien de surprenant : elle découle de l'existence toute guerrière des Arabes. Partout où était acceptée son autorité, l'Émir pouvait trouver des soldats ; la majeure partie divisée par goums ou par tribus, avait, par la nature même de cette division, des points de ralliement toujours très rapprochés : une défaite pouvait les disperser, mais ils se reformaient sous peu de jours en plus ou moins grand nombre. parfois, de nouvelles tribus, qui n'avaient pas pris part à la lutte primitive, arrivaient avec leurs contingents et remplaçaient, par ces nouvelles forces, les forces perdues : c'était la personnification de la fable d'Antée ; il résultait de là qu'après une défaite, Abd-el-Kader se trouvait à la tête d'un corps de troupes aussi considérables et quelquefois plus qu'auparavant. Cette constance particulière et dont on a resté longtemps à apprécier la véritable portée, a donné à cette guerre d'Afrique un caractère tout exceptionnel qui aurait dû modifier, sous beaucoup de rapports, les plans des opérations militaires. Ainsi, par exemple, une bataille gagnée par les Français, sauf de très rares exceptions, n'a jamais amené que des résultats très problématiques, tandis qu'une guerre permanente et de position dans tel ou tel parage indifféremment, a toujours amené des résultats satisfaisants et plus ou moins importants suivant le caractère de la lutte : partout où elle a été énergique, tenace, opiniâtre surtout de la part des Français, on a obtenu tout ce qu'on pouvait obtenir. Aussi devrait-il être permis d'espérer que les leçons du passé ne seront pas perdues.

Quoi qu'il en soit, Abd-el-Kader espérant prendre une éclatante revanche, se porta au-devant du maréchal Clausel sur les bords de la Tafna. Deux fois on lui offrit la bataille, deux fois il l'accepta : deux fois il fut battu. Mais le corps des Français n'était que de cinq à six mille hommes au plus et ne pouvait se recruter, tandis que l'Émir se recrutait sur les lieux mêmes. Puis on était dans un pays qu'on connaissait à peine en présence d'un ennemi nombreux, opiniâtre et qui avait une connaissance parfaite des localités. Ces considérations

firent penser au maréchal Clausel qu'il était peu prudent de poursuivre l'exécution de son projet. Il y renonça et revint à Tlemcen, après avoir exploré une partie du cours de la Tafna.

De retour à Tlemcen, le maréchal fit tout ce qu'il crut devoir assurer l'occupation de cette importante position, institua un nouveau kaïd en remplacement de l'ancien kaïd Ben-Mouna qui, à l'approche des Français, s'était retiré avec quelques Maures riches et influents chez des Kabyles de la rive gauche de la Tafna qu'ils avaient cherché à soulever. Il frappa leurs biens d'une contribution d'une centaine de mille francs pour subvenir aux frais de l'occupation et en décharger d'autant la France. Le Méchouar fut approvisionné de vivres et de munitions et un bataillon fut laissé dans la ville aux ordres du capitaine Cavaignac. Il reprit ensuite la route d'Oran : Abd-el-Kader, avec quatre à cinq mille cavaliers, essaya d'inquiéter ce mouvement de retraite. Aux sources de l'Oued-el-Malah il parut disposé à en disputer le passage, mais ses troupes ne tinrent nulle part. Le 26 février, la colonne expéditionnaire rentra à Alger après une absence de plus de deux mois.

Cette contribution de cent cinquante mille francs dont le maréchal Clausel frappa les habitants de Tlemcen fut, en France, l'objet d'incriminations scandaleuses de la part de certains hommes, à qui tout est croyable parce que leur morale élastique ne recule, au besoin, devant aucun scrupule. Nous pouvons donner, au sujet de cette affaire curieuse et grave à la fois, quelques éclaircissements appuyés de documents peu connus et incontestables.

L'expédition de Tlemcen avait été entreprise, comme on l'a vu, pour protéger les alliés de la France et enlever à Abd-el-Kader, d'où il pouvait se ravitailler avec facilité et tirer du Maroc, des armes et des munitions. En s'emparant de Tlemcen, il fallait le garder : pour le garder il fallait y laisser une garnison, et pour que cette garnison pût y rester, il fallait la payer. Il y avait à Tlemcen une famille, les Khasnadji qui, lors de la prise d'Alger, s'étaient enfuis en emportant près de trois cent

mille sequins (trois millions environ) dérobés au trésor du Dey. Il y avait en outre des Koulouglis qui avaient pillé les Maures et les Arabes avant l'arrivée des Français. Pour que la garnison de Tlemcen ne fût pas à charge à la France, le maréchal Clausel pensa qu'il pouvait bien faire payer une part des frais à des hommes riches d'une fortune si mal acquise, d'autant plus qu'ils lui avaient demandé eux-mêmes cette garnison en disant : « Ou il faut que vous nous laissiez des hommes pour « nous défendre et relever nos remparts, ou il faut que vous « nous emmeniez tous avec vous. Si vous nous emmenez au « lieu de nous laisser dans notre ville, il nous faudra camper « sous les murs d'Oran et attendre le pain qu'il vous plaira « de nous jeter par dessus le rempart; tandis qu'ici nous de- « meurerons dans nos maisons, et, au lieu d'être nourris par « vous, c'est nous qui vous nourrirons. »

Le maréchal Clausel accueillit cette demande avec d'autant plus de faveur qu'elle s'accordait avec la résolution qu'il avait prise; mais par cela même qu'il traitait avec les Koulouglis et les Turcs sur le pied d'alliés, il pensa qu'ils pourraient supporter une part des dépenses qu'on faisait pour eux, comme cela se pratique en toute occasion. Il commença dès-lors par leur demander le remboursement des dépenses faites pour l'expédition de Tlemcen; mais prétextant une pauvreté que la plupart d'entr'eux n'éprouvaient pas, ils se contentèrent d'offrir tout ce qui ne pouvait être d'aucune utilité pour les Français, leurs immeubles, maisons de campagne ou de ville. Voici la lettre qu'ils écrivirent à ce sujet :

Moustapha-Aga-Ben-Ismaël et tous les grands des Koulouglis de Tlemcen à M. le maréchal gouverneur-général.

« Après des compliments très respectueux, nous avons reçu votre lettre, et nous avons compris tout son contenu. Nous sommes vos sujets et vos enfants à vous qui êtes prince. Voilà six ans que nous sommes en guerre contre les Arabes en ville et au-dehors; le bon Dieu ne nous avait pas éclairés sur la conduite que nous devions tenir jusqu'au jour où il nous a inspiré de nous réfugier sous les drapeaux de la France; vous

êtes venu avec votre armée victorieuse, attaquer et repousser nos ennemis et nos oppresseurs. Vous nous demandez le remboursement des dépenses qu'a faites cette armée depuis son arrivée de France. Cette demande est hors de proportion avec nos ressources; il est même au-dessus de notre pouvoir de payer une partie de ces dépenses. En conséquence, nous implorons votre compassion, votre sensibilité et vos bons sentiments pour nous qui sommes vos enfants et ne pouvons supporter cette charge; car il n'y a parmi nous ni riches, ni hommes faisant le commerce, mais bien des hommes faibles et pauvres. Nous reconnaissons tout le service que vous nous avez rendu, et nous prions le bon Dieu qu'il vous récompense à cet égard. Pour nous, nous vous donnerons tout ce dont nous pourrons disposer, c'est-à-dire les maisons que nous habitons, nos maisons de campagne et autres immeubles que nous possédons; mais nous vous prions de nous accorder un délai, car nous sommes vos sujets et vos enfants; vous êtes notre sultan, et nous n'avons que Dieu et vous pour soutien.

« Nous sommes sous vos ordres et disposés à vous servir comme soldats et partout où vous voudrez. »

En Afrique, dans ce pays où la fluctuation de combats, de revers et de victoires met les habitants si souvent à la merci les uns des autres, tous, Maures, Arabes, Koulouglis, Juifs, ne considèrent comme fortune que l'or, les bijoux, tout ce qui peut s'emporter, se soustraire facilement à leurs ennemis. Cette réserve est enfouie, soigneusement cachée, et habitués qu'ils sont aux exactions de tout genre, leur premier cri est de se dire pauvres. Aussi, malgré la lettre de Moustapha, le maréchal, convaincu que les habitants de Tlemcen pouvaient payer au moins les frais de la garnison, les frappa d'une contribution de 150,000 fr. Ne pouvant légalement mêler l'administration française à la perception de cette contribution, il s'en abstint. Moustapha-Ben-Ismaël, qui était l'allié naturel de la France et qui exerçait une grande influence dans la ville et sur les tribus environnantes, en fut chargé. Il était assisté des douze habitants les plus riches et les plus considérés de Tlemcen; il s'adjoignit Moustapha-Ben-el-Moukalled qu'il avait

désigné au maréchal comme l'homme le plus capable de remplir les fonctions de bey et Youssouf bey.

Comme en Afrique on va au marché avec des bijoux, les habitants de Tlemcen apportèrent, selon l'usage, des bijoux de femme pour payer leur contribution; le maréchal Clausel était alors absent; persuadé que l'estimation des bijoux pouvait donner lieu à un trafic qu'il voulait éviter, il écrivit à Moustapha pour lui ordonner de cesser ce mode de payement et de ne pas faire peser la contribution sur les pauvres et d'en faire supporter la plus forte part à ceux qui avaient pillé l'ancienne Régence et la ville de Tlemcen. Il en reçut la réponse suivante :

Moustapha-Ben-Ismaël à M. le maréchal gouverneur-général.

« Après des compliments très respectueux, j'ai reçu votre lettre, relativement aux bijoux des femmes et à l'argent des pauvres dont vous ordonnez la restitution. J'ai fait venir les Koulouglis auxquels j'ai communiqué vos intentions; ils vous répondent par mon organe que les bijoux appartiennent aux hommes; ils espèrent qu'à l'abri de votre protection, ils pourront un jour en rendre de pareils à leurs femmes, qui les ont offerts de leur propre volonté; eux et leurs familles sont vos sujets, et ils vous prient de vouloir bien les laisser disposer de ces bijoux, mais encore de leurs immeubles que nous mettons à votre disposition. Quant à l'argent des pauvres que nous avons exigé, d'après ce que vous nous marquez, nous avons l'honneur de vous répondre que c'est pour nous conformer à vos ordres, qui portent que les Koulouglis ont pillé et que la contribution pèsera particulièrement sur ceux qui ont pillé la ville, nous vous prions d'accepter, sans distinction de personne, tout ce que nous avons l'honneur de vous offrir. Il est vrai que nous avons eu tort de piller la ville, mais vous êtes plein de bonté et de générosité, et vous pardonnerez à vos enfants, sans cela nos ennemis croiraient que vous n'avez aucun égard pour nous; mais ces sentiments ne sont pas dans votre caractère, et vous nous traiterez comme des sujets

fidèles et comme des enfants placés sous la protection de votre drapeau. »

D'après l'ordre du maréchal, les bijoux ne devant plus être reçus en payement, les habitants les vendaient aux enchères et en apportaient l'argent à l'assemblée des Kouloughs; ou bien encore, les juifs achetaient ces bijoux et devenaient responsables de la quote-part des premiers imposés. Il advint alors que les juifs, manquant de capitaux, se réunirent et s'adressèrent à M. Lasry, négociant connu dans le pays et qui avait servi d'intermédiaire au maréchal dans ses négociations avec les tribus, pour qu'il garantît à son tour la dette qu'ils avaient contractée à l'égard de la contribution. M. Lasry y consentit, à la condition d'entrer pour un tiers dans les bénéfices qui pourraient être faits sur la vente de ces bijoux. Voilà comment M. Lasry et par suite le maréchal se trouvèrent mêlés à cette contribution qui donna lieu aux insinuations les plus injustes et les plus malveillantes.

Mais ce n'était là que le premier acte. Le maréchal, comme nous l'avons dit, n'était pas à Tlemcen. Les Kouloughs, chargés de la perception de la contribution, avaient employé pour la faire rentrer, les moyens ordinaires de coërcition des habitants de l'Afrique : la bastonnade; en apprenant ces faits, le maréchal ordonna de suspendre la perception de la contribution qui s'arrêta au chiffre de 94,000 fr. dont l'emploi fut justifié devant le ministre.

Il se passa alors une intrigue assez curieuse. Les membres de la famille Khasnadji, dont nous avons déjà parlé, furent mandés par le juif Durand qui leur dit que s'ils voulaient s'entendre avec lui relativement à la contribution qu'ils avaient payée à Tlemcen, il se chargeait de la leur faire rendre. Une convention fut passée à ce sujet : Durand partit pour Paris avec une pétition pour la Chambre des Députés, des trois frères Khasnadji à qui il annonça l'arrivée d'un grand personnage de France qui devait les servir dans leurs réclamations : ce personnage annoncé était M. Baude.

Ici nous ne saurions mieux compléter ce qui se passa relativement à cette réclamation et le singulier rôle qu'ont joué

dans cette affaire le juif Durand et M. le baron Baude, qu'en reproduisant la curieuse pièce suivante.

« *Attestation de Nissim, Jacob Shaffra, Jaumac et Meghen, relativement à ce qui s'est passé à la suite de la contribution de Tlemcen.*

« Nous, soussignés, certifions sur notre ame et conscience, qu'à l'arrivée de la famille de Khasnadjijoub fils et Hamed, son beau-frère, venant d'Oran, ils ont réclamé nos services pour soigner leurs intérêts de Tlemcen.

« Huit à dix jours après, est venu le domestique de Durand-Juda, qui les faisait appeler : ils s'y sont rendus, et à leur retour nous leur avons demandé l'objet de leur visite ; mais ils ne parurent pas d'abord déterminés à nous en dire la cause.

« — Qu'avez-vous tant à faire avec Durand? leur avons-nous dit. Prenez garde! il vous trompera. Personne, mieux que nous ne peut vous aider dans vos opérations.

« — Nous ne voulons rien vous cacher, mais évitez qu'il sache ce que nous allons vous dire, nous dirent-ils enfin.

« Nous leur promîmes le secret et alors ils nous le confièrent.

« — C'est, dirent-ils, relativement à l'impôt que nous avons payé à Tlemcen. Nous lui accordons un tiers pour ses peines et soins, à la condition qu'il partira pour la France, pour engager un procès et faire ses efforts pour faire restituer notre argent : s'il ne réussit pas nous ne sommes obligés à rien.

« — Cette affaire doit nous être étrangère, avons-nous répondu.

« Deux ou trois jours après, Durand fit appeler Joub par son domestique : nous nous empressâmes de lui demander à quelle fin.

« — Le beau-frère de Durand nous attend chez lui, nous répondit-il.

« Les ayant trouvés plus tard, nous leur avons demandé ce qu'ils avaient fait.

« — Nous avons terminé notre affaire. Un écrivain nous a fait une convention, par laquelle il promet qu'il partira pour la France.

« Ainsi se sont exprimés ces Musulmans.

« Peu après le départ de Durand, Joub nous apprit qu'il avait su par Durand, qu'à son arrivée à Paris, Juda Durand avait placé des placards; que c'était à la connaissance de tous les grands de France. Qu'il avait divulgué tous les pouvoirs qu'il avait en ses mains, qu'il avait ajouté même : « Il arrivera « sous peu, à Alger, un grand personnage auquel ils pour- « raient parler sans crainte, qu'ils emploieraient le signal « qui leur est connu : *Ne vous confiez pas à d'autres.*

« Ils nous dirent encore :

« — A l'arrivée du personnage annoncé, M. Baude, nous reçûmes un rendez-vous de Durand qui nous conduisit au consulat de Danemark où se trouvait M. Baude, ce grand venu de France qui, après les salutations d'usage, nous a demandé quelle perte nous avions éprouvée à Tlemcen. — Qui vous a pris? Qu'avez-vous perdu? Je ferai mes efforts pour vous récupérer de vos pertes.

« — Nous n'avons rien perdu, ni rien donné, avons-nous répondu : nous rendons grâce à Dieu de nous avoir sauvés du sac de Tlemcen. Et nous nous sommes retirés.

« Le lendemain appelés de nouveau dans un salon, est venu un interprète qui nous a dit en langue turque : Parlez sans crainte; et quand nous nous taisions il nous faisait des signes connus à nous et à Durand. Nous lui avons alors énuméré ce que nous avions donné de contribution, qui se portait à dix-huit mille piastres fortes à nous trois.

« — *Et combien au maréchal?* nous a demandé aussitôt M. Baude.

« — Rien, répondîmes-nous, car nous ne l'avons pas vu et nous n'avons pu rien lui donner.

« On nous a ensuite demandé le silence, jusqu'à ce qu'on nous appelât pour la restitution de notre argent. »

Tel fut le dénouement de cette contribution de Tlemcen. Si nous l'avons rapportée avec quelque détail, c'est pour prou-

ver à quelles misérables intrigues a souvent servi une partie des crédits alloués pour l'Algérie. M. Baude était parti pour Alger, grassement payé, et avec la mission ostensible de recommencer un travail déjà fait deux fois, celui de l'évaluation des indemnités dues pour les expropriations ordonnées pour cause d'utilité publique. On a pu voir, par l'attestation ci-dessus, à quoi il employait son temps, soit par ordre, soit de son chef.

Maintenant, nous allons reprendre notre récit interrompu.

Pour assurer le résultat de ces deux expéditions de Mascara et de Tlemcen, il eut fallu que le maréchal pùt disposer plus longtemps des troupes qui y avaient coopéré : il sentait que rien n'était fait tant qu'il restait quelque chose à faire ; que la soumission des tribus ne pouvait être immédiate, mais dépendait de l'emploi permanent de la force et surtout de leur conviction sincère que la France voulait garder l'Algérie. Ses dépêches au ministère étaient toutes dans ce sens, mais il n'en fut tenu nul compte : les troupes furent rappelées. Un succès éphémère suffisait au ministère : un succès définitif eût été un embarras pour lui, il n'en voulait pas ; le peu qu'il faisait en Afrique n'était qu'une concession forcée à l'opinion publique : dès qu'il la croyait momentanément satisfaite, il s'arrêtait ; toutes ces allées et venues de troupes enrichissaient quelques fournisseurs ; les demi-résultats obtenus servaient de texte aux soi-disants ennemis de colonisation, et la France payait de son or et de son sang des versatilités et des mauvais vouloirs qui se produisaient les uns plus fréquents, les autres plus opiniâtres, du moment que le gouvernement de l'Afrique était aux mains d'un homme dont les antécédents et la ligne de conduite offraient plus de gages d'un succès assuré.

Les meilleurs fruits des expéditions restaient donc encore à recueillir. Leur contre-coup s'était fait ressentir, il est vrai, dans l'Algérie entière, mais la puissance d'Abd-el-Kader, quoique ébranlée, était loin d'être détruite. Si le maréchal Clausel eût encore eu des troupes nombreuses à sa disposition, il aurait pu intervenir partout, d'une manière énergique et imposante, dans des mouvements insurrectionnels ou anarchiques qui



Imp de Lesauvage — Ramus sculp

ABD-EL-KADER,

Prêchant la guerre Sainte contre les Français.

s'opéraient sur plusieurs points à la fois, autant contre l'Émir que contre la France. Tant que l'état de la mer ou l'attente des bâtiments de transport obligèrent de différer l'embarquement partiel des troupes rappelées, le maréchal en profita pour quelques courtes expéditions qui ne furent pas sans utilité; mais enfin vint le moment où il se trouva réduit à un nombre de troupes suffisant à peine pour garder efficacement Alger, sa banlieue et les quelques points de la côte africaine qu'occupaient les Français.

Ces fréquents et presque immédiats retours d'accroissement et d'abaissement de la puissance française en Afrique, étaient trop saillants pour ne pas frapper tous les yeux; leur cause était trop évidente pour ne pas faire monter un peu de rouge au front de ceux qui, par position, en assumaient la responsabilité. Le ministère le sentit et parut disposé à entrer dans des voies meilleures. Mais, en dehors de là, ces mêmes hommes qui, dès le début, par vanité, par ambition personnelle, s'étaient systématiquement posés comme ennemis de la colonisation, avaient puissamment grandi à jouer un rôle qui avait forcément attiré sur eux l'attention de l'opinion publique. En effet, la question d'Alger n'était pas une question ordinaire : la France en avait fait une question d'honneur national; sous ce rapport, elle avait suivi avec le plus vif intérêt tout ce qui avait pu l'éclairer àc e sujet; et si elle avait honoré de ses sympathies ceux dont l'opinion flattait ses désirs, elle avait accordé son attention à ceux dont l'opinion contraire semblait empreinte d'une si vive et si patriotique sollicitude. En France, attirer l'attention c'est grandir. Puis, la politique ambiguë et désastreuse des divers ministères dans la question d'Alger, avait, en quelque sorte, donné gain de cause aux ennemis de la colonisation par ces revers successifs, ces résultats négatifs qui semblaient dériver de la nature même de la conquête, tandis qu'ils n'étaient que la conséquence inévitable d'une politique tortueuse et sans franchise, dont le seul but était peut-être de les y amener. Alors ces mêmes hommes qui seraient restés confondus dans les rangs de la médiocrité, sans leur opposition systématique

dans une cause qui intéressait la France entière, se trouvèrent, dans les Chambres, à la tête d'un parti d'anti-colonistes, et même assez influents pour y paralyser les tardifs bons vouloirs du gouvernement, lorsqu'il en eut.

Telle était, en France, la situation de la cause algérienne, lorsque le ministère, en présence de faits concluants, d'évidences incontestables, un peu honteux de continuer le rôle de ses prédécesseurs, c'est-à-dire d'annuler, par sa politique, les résultats obtenus par la valeur de ses armées, parut disposé à adopter, à cet égard, un système moins désastreux. Mais il se trouvait alors avoir à lutter contre ces mêmes hommes dont les résistances systématiques ne manquaient plus de fondement, par suite des évènements résultant de tant de fautes. Leur opposition même était devenue, dans ce moment, d'autant plus acharnée, qu'ils ne devaient qu'à elle d'avoir été mis en évidence ; et comme en France, dans une certaine sphère surtout, l'intérêt personnel l'emporte toujours sur l'intérêt général, cette opposition n'était nullement disposée à faiblir.

M. Thiers était alors président du conseil, et le général Maison, ministre de la guerre : l'un et l'autre se montraient très favorables à la question d'Afrique. Pour entraîner les Chambres, paralyser l'influence de la coterie des opposants et défendre enfin cette importante question, ils mandèrent le maréchal Clausel à Paris. Ce dernier y arriva le 20 avril, après avoir laissé le commandement supérieur de l'armée au lieutenant-général Rapatel.

A peine le maréchal Clausel eut-il quitté l'Afrique, que les indigènes, toujours au courant du mouvement des troupes françaises, informés de leur petit nombre, se montrèrent partout en armes, non pas pour combattre, mais pour piller, dévaster, et faire preuve de protestation : partout régnaient la confusion, l'anarchie, dans les lieux où était établie l'autorité d'Abd-el-Kader, comme dans ceux où était censée reconnue la domination française. A Cherchell, Mustapha-ben-Omar, ancien bey de Tittery, ne pouvait se faire reconnaître; à Miliana, Ali-Em'Barak, lieutenant d'Abd-el-Kader, était

attaqué et pillé par la tribu de Soumata, tandis qu'à Médéah les habitants ne consentaient à le laisser entrer que sans escorte; à Bougie, les Kabyles se battirent d'abord entre eux pour se disputer les avantages du marché français; puis, un de leurs chefs, Amisiah, frère et successeur de ce même Oulid-Ourebah, avec qui le comte d'Erlon avait conclu un si singulier traité de paix, avait convoqué le commandant de Bougie, Salomon de Musis, à une entrevue, et l'avait fait assassiner ainsi que son secrétaire; à Oran, les Douers et les Zmelas, attaqués par les Garabas, étaient obligés de venir se réfugier sous le canon de la place; à Alger, les Hadjoutes avaient renouvelé leurs excursions. Après avoir surpris les colons de Deli-Ibrahim, ils en avaient massacré quelques-uns, enlevé les bestiaux, pillé les habitations; à Douera, ils s'étaient emparés du troupeau de l'administration; à Boudjareah, à la Pointe-Pescade, sous le fort de l'Empereur même, des soldats français tombent sous leurs coups. Le général Rapatel, réduit à un minime effectif de troupes, ne pouvait ni seconder ceux qui se montraient disposés à lutter contre Abd-el-Kader ou ses lieutenants, ni châtier ceux qui venaient si audacieusement braver l'autorité française : il n'était en mesure d'agir efficacement nulle part. Malgré tant de victoires, malgré tant d'éclatants faits d'armes, tout était encore une fois remis en question.

A Oran cependant, que le maréchal Clausel avait laissé sous le commandement du général d'Arlanges et qu'il avait même renforcé d'une brigade sous les ordres du général Perregaux, des excursions sur l'Habra et dans la vallée du Chélif avaient amené quelques soumissions; mais, comme les autres, les troupes de cette division avaient été rappelées et ces reconnaissances n'avaient servi qu'à prouver la possibilité de rétablir l'ordre, d'assurer l'autorité française et qu'à constater le parti pris de ne vouloir ni l'un ni l'autre.

Pendant ce temps Abd-el-Kader cherchait à rétablir son influence un peu ébranlée par ses récentes défaites et n'y parvenait pas sans peine. Les tribus voyaient que la force était du côté de la France et inclinaient à lui rendre l'hommage

que le fort était toujours à peu près sûr d'obtenir. Mais en même temps elles voyaient l'autorité française faire en quelque sorte seulement parade de sa force sans chercher à en tirer non pas tout le parti possible, mais un parti quelconque. Elles ne comprenaient rien à une politique qui consistait à vaincre et à laisser là les fruits de la victoire. Aussi Abd-el-Kader, sans avoir en général leur sympathie, avait leur confiance par cela seul qu'il avait un but, qu'il savait, en un mot, ce qu'il voulait. Si, de temps à autre, quelques défaites avaient altéré cette confiance, le moindre succès suffisait toujours pour la rétablir. Ce fut dans cette circonstance qu'un évènement malheureux vint lui redonner toute son influence.

On se rappelle que le maréchal Clausel avait fait occuper la petite île d'Harshgoun comme point de départ pour établir des communications avec Tlemcen. A cet effet, il avait jugé nécessaire de procéder à l'établissement d'un camp à l'embouchure de la Tafna. Le général d'Arlanges s'y était rendu avec trois mille hommes environ pour protéger les ouvrages. Les travaux se poursuivirent avec activité et présentèrent bientôt une position défensive fort efficace. Abd-el-Kader avait essayé de s'opposer aux travaux; mais repoussé à plusieurs reprises avec des pertes considérables, il s'était replié à deux ou trois lieues de là où quelques milliers de Marocains étaient venus le rejoindre. Il avait neuf mille cavaliers au moins et quinze cents fantassins environ. Il s'était posté sur un long mamelon qui, d'une part, s'abaissait en pente douce jusqu'au lit de la Tafna et de l'autre était bordé par un terrain très accidenté dont il s'était assuré les principaux passages.

Le général d'Arlanges ne jugeant pas à propos de laisser Abd-el-Kader s'établir si près de son camp, sortit pour aller le reconnaître, résolu, malgré l'infériorité de ses troupes, de le débusquer. Abd-el-Kader n'attendit pas l'attaque. A peine les Français eurent-ils débouché dans la petite vallée qui était en avant de sa position, que lançant à toute bride sa cavalerie sur un front très étendu, il put attaquer à la fois toute la colonne ennemie. En un instant, l'avant-garde, le centre et

l'arrière-garde des Français furent assaillis. Les Arabes chargèrent avec fureur ; les Français opposèrent une résistance calme mais héroïque. La mêlée devint générale : au premier choc, l'arrière-garde avait été coupée du centre ; mais ces braves se formant en colonne serrée, se précipitèrent sur l'ennemi la baïonnette en avant, passèrent sur le corps de tout ce qui s'opposait à leur passage et rejoignirent la colonne principale. Ce mouvement énergique refroidit un peu les Arabes et leur attaque faiblit sur ce point. Mais au centre, elle fut toujours aussi vive : le général d'Arlanges, son chef d'état-major, le lieutenant-colonel Mausson, le capitaine Lagondic, son aide-de-camp, avaient été blessés. Heureusement la colonne d'avant-garde ayant pris la première l'offensive, rejeta le flot d'Arabes qui l'attaquaient sur ceux qui attaquaient le centre : il y eut un instant de trouble et d'hésitation ; quelques volées de mitraille achevèrent d'y porter le désordre. Dès ce moment les Français reprirent partout l'offensive et les Arabes s'enfuient en désordre, après avoir perdu plus de trois cents des leurs. Les Français purent regagner leur camp, mais avec une perte aussi considérable.

Dans ce combat les Arabes avaient été repoussés, mais leur perte n'avait pas été assez sensible pour les empêcher de tenir la campagne. Ils se présentèrent devant le camp de la Tafna, et parvinrent en peu de temps à y bloquer l'armée française qui ne put ni commuiquer avec Tlemcen, ni retourner par terre à Oran. Sa position était d'autant plus critique qu'elle manquait de vivres, de fourrages pour les chevaux, et qu'avec l'affaiblissement du corps d'occupation elle ne pouvait guère compter sur des secours immédiats. Pendant ce temps le nombre des assaillants croissait de jour en jour.

On apprit bientôt en France la situation critique de ce corps ainsi aventuré à l'extrême frontière des possessions françaises, sans que le général Rapatel qui commandait à Alger, pût disposer d'assez de troupes pour les dégager. Un cri général s'éleva contre cette imprévoyance ministérielle, dont chaque jour venait révéler les conséquences fatales. L'opinion

s'était alors depuis longtemps prononcée en faveur de cette brave armée d'Afrique, qui soutenait héroïquement une guerre qui n'avait pas, il est vrai, les proportions gigantesques de celles de la République et de l'Empire, mais qui avait cependant ses dangers et sa gloire. Le théâtre, pour être rétréci, n'en était pas moins glorieux, et la nation tenait autant de compte de ce sang versé goutte à goutte pour son honneur, que de celui qu'avaient versé à flots, pour une même cause, les valeureuses phalanges d'un autre âge : aussi se prononça-t-elle si énergiquement en cette circonstance, qu'en peu de jours une expédition fut prête pour aller dégager le corps d'armée bloqué dans le camp de la Tafna ; elle se composait des 23me, 24me et 62me de ligne ; elle s'embarqua à Port-Vendre dans les derniers jours de mai sur le *Scipion*, le *Nestor*, la *Ville de Marseille* : le général Bugeaud en eut le commandement.

La colonne expéditionnaire arriva en Afrique dans les premiers jours de juin. Le général Bugeaud se rendit d'abord au camp de la Tafna, et parcourut ensuite le pays dans plusieurs directions, rencontrant parfois l'ennemi, le battant toujours. Il fut à Tlemcen, dont il ravitailla la garnison qui, privée depuis longtemps de communications, non-seulement avec la France, mais encore avec Alger, avait épuisé ses dépôts et ses réserves, et n'était parvenue à subvenir à ses besoins qu'avec une peine infinie.

Pendant une de ces marches que faisait le général Bugeaud, soit pour explorer le pays, soit pour assurer la soumission de quelques tribus, il apprit qu'Abd-el-Kader l'attendait au passage de la Sickak avec huit mille hommes environ, tant infanterie que cavalerie : lui n'en avait guère plus de cinq mille. Il se porta au devant de l'Émir. Abd-el-Kader avait massé ses troupes à l'extrémité de la vallée du Sefsif, en trois corps assez rapprochés les uns des autres. A sa droite, était une espèce d'entonnoir formé par les sinuosités de l'Isser, qui le rendait inattaquable sur ce point, mais qui était cependant assez spacieux pour permettre de manœuvrer de manière à prendre en queue un ennemi qui tenterait de déboucher dans la vallée. Le

général Bugeaud sans tenir compte de cette possibilité, ou peut-être même la prévoyant, déboucha dans la vallée en ordre de bataille. Abd-el-Kader étendit sa droite et déploya son centre pour le tourner et l'attaquer à la fois en tête et en queue ; le général Bugeaud profita habilement de cette faute : portant sur la gauche de l'ennemi un corps détaché destiné à le contenir sur ce point, il lança au pas de course le gros de ses forces sur le centre qui fut percé du premier choc, coupé de ses ailes et précipité dans l'entonnoir que formaient les sinuosités de l'Isser : l'ennemi ainsi refoulé chercha vainement à se défendre. Pris en front par le feu nourri des bataillons français, en écharpe par une batterie de montagne rapidement portée sur la gauche de la colonne, il fut bientôt mis en déroute complète. Les Français n'eurent alors qu'à sabrer et tuer ; plus de quinze cents Arabes ou Kabyles restèrent sur la place: l'infanterie régulière d'Abd-el-Kader fut écrasée ou prise.

Cette défaite fut l'échec le plus rude qu'eût éprouvé jusqu'alors Abd-el-Kader ; si elle ne lui aliéna pas entièrement les tribus, elle annula tous ses moyens d'influence sur la plupart d'entre elles. L'argent, les troupes, tout lui manqua à la fois, et nul doute que si dans ce moment on avait pu organiser un énergique système d'attaque et de défense, Abd-el-Kader n'aurait jamais pu inquiéter les Français. Mais le général Bugeaud, comme les autres généraux qui l'avaient devancé, n'avait mission que de vaincre : le reste était livré au hasard. Le général Bugeaud revint à Paris dans les premiers jours d'août; Abd-el-Kader ne se croyant plus en sûreté à Mascara, se retira à Takdempt, ancien fort romain, bâti sur des rochers d'un abord très difficile, à dix lieues ouest de Mascara.

FIN DU PREMIER VOLUME.

NOTE.

L'importance de l'avenir du commerce de l'Algérie a été le sujet de mille controverses. Les adversaires de la conquête ne tenant aucun compte des faits acquis, ont jugé de l'avenir par le présent et n'ont pas hésité à prédire de désastreux mécomptes pour tout ce qui touchait à cette importante question de richesse nationale. Les autres, dans une louable illusion qui, du moins, avait sa source dans un sentiment vrai de patriotisme, se sont exagéré les résultats probables. La vérité est entre ces deux opinions. Laissant de côté les digressions et les probabilités, nous consulterons les faits du passé, sûrs de trouver en eux un tableau fidèle de ce qui a été, et par conséquent un motif pour pouvoir préciser avec quelque connaissance de cause ce qu'on doit et ce qu'on peut espérer. Voici quelques détails sur les relations commerciales, au moyen-âge, de quelques villes françaises situees sur le littoral de la Méditerranée, avec les États barbaresques.

Marseille, Arles, Montpellier, cette dernière ville, par Narbonne et par Agde, entretenaient au XIIe, XIIIe siècles, un commerce actif avec Tunis, Bougie, Oran, Fex et autres villes de l'Afrique septentrionale. Les marchands chrétiens s'approvisionnaient principalement dans ces villes, de cire et de laine, et y apportaient des draps et autres étoffes teintes. Ce commerce n'était pas exclusivement borné au littoral de la Méditerranée; la Guyenne et la Gascogne, demeurées jusqu'au XVe siècle sous la domination du roi d'Angleterre, envoyaient aussi leurs bâtiments sur les côtes d'Afrique.

Des accords écrits réglaient et garantissaient les relations commerciales des

chrétiens et des musulmans. En 1230, l'empereur Frédéric II, roi de Sicile et comte de Provence, fait un traité de paix avec Abou-Schac, prince des Sarrasins d'Afrique ou du royaume de Tunis, sans y comprendre Gênes, Pise, Marseille et Venise qui avaient négocié séparément avec le kalife. Au mois de juin 1293, les commerçants marseillais établis à Bougie, en écrivant au conseil de ville de Marseille pour leur faire connaître les difficultés qui entravent leur commerce, et les bons offices que leur rend seul le chef de la marine du port musulman, fondent leurs plaintes sur la convention, *la paz,* qui existait entre la ville de Marseille et le roi de Bougie. Cette lettre, du reste, se trouve encore dans le premier registre manuscrit des délibérations de la commune de Marseille, conservé à l'hôtel-de-ville. Ainsi, Marseille, comme les autres villes chrétiennes commerçantes, eut des traités écrits qui constataient ses franchises sur la côte d'Afrique.

La ville de Marseille avait en outre des consuls indépendants dans le Levant et en Barbarie dès le xiie siècle. Cependant l'institution de ces magistrats paraît n'avoir été arrêtée d'une manière permanente et régulière que vers le milieu du xiiie, siècle à la date de la rédaction des statuts municipaux de la cité. Marseille entretenait surtout des relations suivies avec les ports de Bougie et de Ceuta ; car les deux chapitres de ces statuts destinés à régler le mode d'élection et les droits des consuls marseillais établis dans les ports de la Méditerranée désignent particulièrement ces deux villes comme celles où les habitants de Marseille apportaient habituellement leurs cargaisons. Les consuls étaient nommés par le viguièr de Marseille, au nom de la commune et du roi de Sicile. Cependant il paraît que le plus souvent les marchands les désignaient eux-mêmes et recouraient ensuite au roi et à ses officiers pour faire confirmer leur choix. Ces priviléges furent garantis par les rois de Sicile et la ville de Marseille jusqu'à la réunion du comté de Provence à la commune de France ; mais on ne voit pas qu'ils aient été maintenus dans les temps postérieurs.

Le commerce de France sur la côte septentrionale d'Afrique se maintint et s'accrut durant les xiiie et xive siècles. Mais dès le siècle suivant, les guerres des Anglais au nord et à l'ouest de la France, et les luttes soutenues dans le midi, par les comtes de Provence pour conserver les droits de la maison d'Anjou à la couronne de Naples et de Sicile, ayant fait monter l'intérêt de l'argent à 20 pour 100 rendirent le commerce périlleux et peu productif. Venise, parvenue au comble de sa prospérité, l'absorba complètement (1).

Les documents qui nous restent sur la commune, au moyen-âge de l'Italie septentrionale, avec les pays qui ont formé plus tard la Régence d'Alger, sont beaucoup plus complets. Nous les empruntons à la même source déjà citée.

(1) Tabl. des Ét. franç. en Alg. 1840.

Les provinces de l'Afrique septentrionale portant les noms d'Afrique propre, de Numidie et de Mauritanie, sous l'administration romaine, et qui formèrent, après la conquête du pays par les Turcs, les régences barbaresques de Tripoli, de Tunis, d'Alger et de Maroc, étaient passées, au VIIe siècle, de la domination byzantine, sous l'autorité des conquérants arabes, déjà maîtres des pays de la Méditerranée orientale; mais les gouverneurs que les kalifes, successeurs de Mahomet, envoyèrent dans ces contrées, désignées chez les Arabes sous le nom de *Maghreb,* ou Couchant, se détachèrent de leur obéissance, et se rendirent indépendants dès le VIIIe siècle. La révolution ne s'accomplit pas sans qu'il y eût des luttes terribles de part et d'autre, et le triomphe de l'insurrection fut suivi de déchirements et de guerres intestines qui agitèrent violemment le Maghreb pendant plusieurs siècles, en divisant le pouvoir entre plusieurs dynasties d'origine berbère ou d'origine arabe, car il y eut une fusion presque générale des deux races.

A la chute des Almohades, qui avaient soumis tout le pays à leur puissance, le territoire attribué plus tard à la régence d'Alger se trouva partagé entre les Beni-Zian, dont la capitale était la riche ville de *Tlemcen,* et les Abi-Hafs de *Tunis,* qui étendirent leur autorité souvent contestée sur la partie orientale de la régence, jusqu'à *Bougie,* auparavant le siége d'un royaume que les Almohades avaient détruit. Les principales villes du Maghreb-el-Aouçath (Maghreb du milieu), où de l'Algérie actuelle, étaient, à cette époque, outre celles qui viennent d'être nommées : « *Tenès,* port fréquenté par les navires, dit un « géographe arabe du XIIe siècle; *Oran,* ville commerçante, *Mers-el-Kebir,* « le port le meilleur et le plus vaste de toute la côte, et où viennent des na- « vires espagnols de tout tonnage; *Miliana,* dans un pays fertile et bien cul- « tivé; *Almasila,* dans un terrain fertile, ville commerçante et bien peuplée; « *Tahart,* à quatre journées de la mer, qui s'adonne au commerce et à l'agri- « culture; *Cherchel,* dont les habitants récoltent de l'orge et du blé plus qu'ils « n'en peuvent consommer; *Alger,* ville très peuplée, dont le commerce est « florissant et les bazars très fréquentés; *Tobna,* situé au milieu de jardins, « de plantations de coton, de champs ensemencés de blé, et dont les habitants « se livrent avec succès au commerce; *Constantine,* ville peuplée, commer- « çante, riche, l'une des plus fortes places du monde; *Djidjeli,* dans un pays fer- « tile et sur une côte très poissonneuse; *Collo,* ville autrefois petite mais floris- « sante, qui possède un port fermé par les montagnes; *Arzeu,* bourg considé- « rable où l'on apporte du blé que les marchands viennent chercher pour « l'exportation; *Mostaganem,* petite ville située dans le fond d'un golfe, avec « des bazars, des bains, des jardins, des vergers, etc.; *Bône,* ville de médio- « cre étendue, dont le commerce *était* florissant, située dans un pays qui pro- « duit en abondance des bois d'excellente qualité, des fruits, du blé, de l'orge, « du lin, du miel, *et auprès de laquelle se trouvent des mines de très bon fer;* « enfin *Médiana,* petite ville dont le territoire produit beaucoup de safran, et « dont les montagnes renferment des pierres de moulin tellement parfaites,

« que leur durée égale quelquefois celle de la vie d'un homme, sans qu'il soit « besoin de les repiquer. »

Edrisi, qui donne ces détails, nous montre l'agriculture en honneur dans toutes les campagnes du Maghreb; l'industrie développée dans les villes; partout un commerce facile, actif et prospère. Nous aurons occasion de revenir sur ces faits.

Un trait caractérisque qui avait marqué la scission des dynasties arabes d'Afrique avec les kalifes de l'Irak et de l'Égypte, c'est leur neutralité dans les guerres que ces derniers eurent à soutenir depuis le XIe jusqu'au XIIIe siècle, pour résister d'abord aux invasions des armées chrétiennes en Syrie, et reprendre ensuite sur les croisés les contrées soumises par leurs armes. Les Arabes du Maghreb demeurèrent étrangers à ces grands évènements, qui absorbèrent pendant trois siècles l'attention et les forces de l'Europe et de l'Asie musulmane; et, loin de faire cause commune avec les Arabes orientaux, ils en vinrent plusieurs fois aux mains avec eux.

Ils eurent cependant des guerres terribles avec les chrétiens; et leurs agressions acharnées tinrent au XIe siecle dans un état d'hostilité presque continuel les pays de l'Europe et de l'Afrique dans la Méditerranée orientale, longtemps après que le flot de l'invasion arabe se fut arrêté; mais ces expéditions n'avaient d'autre but pour les Maures que de défendre leurs conquêtes en terre ferme et dans les îles d'Europe, ou d'éloigner les ennemis des côtes de leurs États d'Afrique. Leur politique ne se rattacha jamais à celle des princes musulmans de la Syrie; et, quand leur intérêt les porta à déposer les armes pour entrer dans une voie nouvelle, ils firent sans hésiter la paix avec les chrétiens, et entretinrent des relations pacifiques, régulières, avec les villes d'où partaient les flottes qui allaient attaquer les Sarrasins d'Égypte et de Syrie.

Il serait intéressant de tracer le tableau du commerce maritime du Maghreb, en prenant les intérêts arabes pour base des recherches et des considérations diverses que cette question peut suggérer: il serait fort utile de savoir, par exemple, quelle part chacune des villes notables des provinces, qui furent plus tard l'Algérie, prenait dans l'ensemble du commerce extérieur du pays, suivant ses besoins, les ressources de son agriculture et l'industrie de ses habitants; mais les documents hitorisques, sans lesquels on ne ferait que de vaines et dangereuses conjectures, ne sont pas encore assez nombreux et assez connus pour qu'il soit permis d'entreprendre cette histoire spéciale. Il faut donc se transporter dans les États d'Europe, pour examiner de là, et avec les secours que fournissent leurs annales, quelles furent, au moyen-âge, la nature et les vicissitudes de leurs relations avec les Arabes de l'Afrique septentrionale. C'est ce que nous allons faire pour l'Italie, ou du moins pour les républiques de Pise et de Florence, de Gênes et de Venise, qui ont eu, durant le moyen-âge, une influence prédominante sur la politique et la fortune de la Péninsule. L'Italie méridionale, par suite de la longue domination des Sarrazins en Sicile, par

l'effet des conquêtes des rois chrétiens de cette île sur les côtes d'Afrique, et la similitude des productions territoriales des deux pays, se trouva dans des conditions particulières, et ses rapports avec le Maghreb demandent à être appréciés séparément. Ce sera l'objet d'un travail ultérieur.

Réduite même à ces proportions, la notice qui va suivre ne peut présenter un exposé complet et détaillé du commerce de l'Italie septentrionale avec l'Algérie ou le Maghreb el-Aouçath ; des circonstances qui l'étendirent ou le modifièrent à diverses époques ; de la quotité et de la variété de ses exportations. L'insuffisance des renseignements ne le permet pas ; c'est par une sorte de hasard que l'on trouve, en effet, dans les chroniqueurs ou les voyageurs antérieurs au XIVe siècle, quelques témoignages sur ce sujet. La source historique la plus importante est celle des traités et des lettres échangées entre les princes d'Afrique et les villes chrétiennes, mais ces documents, disséminés dans les archives des villes d'Italie, sont malheureusement fort rares. Toutefois, en complétant les renseignements certains et souvent détaillés que les pièces diplomatiques fournissent sur certaines époques, par les indications éparses dans les historiens et les géographes, on peut former les traits principaux d'une histoire du commerce des Italiens avec l'Afrique septentrionale, signaler les villes qu'ils fréquentaient particulièrement, la nature des priviléges dont ils y jouissaient, les produits que le pays leur livrait, ceux qu'ils y apportaient; on peut enfin suivre les évènements qui ont quelquefois suspendu ces relations amicales, ou qui leur ont donné en d'autres temps plus d'extension.

Les premiers navigateurs italiens qui fréquentèrent habituellement les ports du Maghreb sont les Pisans, dont la puissance maritime, alors supérieure à celle des Génois, balançait, souvent avec avantage, les forces de Venise. Le XIe siècle avait vu les flottes arabes et chrétiennes de la partie occidentale de la Méditerranée se combattre et porter la désolation sur les côtes d'Afrique et d'Europe ; mais la fin de ces luttes fut le commencement d'une ère nouvelle et ouvrit aux marchands chrétiens les ports dont leurs navires ne s'étaient approchés auparavant que dans l'espoir du pillage. Les graves échecs qu'avaient reçus les Sarrazins d'Afrique jusque sur les côtes de leurs États les disposaient à la paix, et leur faisait désirer de réparer leurs désastres par le commerce. Ils avaient perdu la Sardaigne, soumise au protectorat de la république de Pise ; la Sicile, dont les Normands avaient fait la conquête ; et si ces revers étaient compensés pour la cause de l'islamisme, par les succès de Iousef ben Tachfin en Espagne, rien ne dédommageait particulièrement les princes du Maghreb de la défaite de leurs flottes devant Alger, du pillage de Tunis par les Pisans et les Génois, de la prise de Bône par Roger de Sicile.

Les évènements survenus pendant le même temps dans les mers et dans les Etats chrétiens du Levant réagissent sur la politique des peuples de l'Europe, et portaient les sujets de la république de Pise, dont les négociations étaient avant tout dirigées par l'intérêt commercial, à nouer des relations pacifiques

avec les Arabes d'Afrique. Venus des premiers en Orient lors des croisades qui avaient ouvert une carrière si vaste et si féconde aux armateurs des villes maritimes, les Pisans avaient reçu des priviléges dans les ports du royaume de Jérusalem, et, surmontant des difficultés que les considérations religieuses et les rivalités commerciales leur opposaient, ils avaient, les premiers, traité avec les sultans d'Égypte et fondé des comptoirs dans leur royaume, en même temps qu'ils s'établissaient avec les Vénitiens et les Génois dans les provinces des souverains de Byzance. Ils exploitaient avec leur ardeur accoutumée les diverses branches de ce commerce, dont ils retiraient de grands bénéfices, quand leur alliance avec l'empereur Frédéric II vint diminuer leur crédit en Syrie, où le parti gibelin fut toujours en défaveur, et leur fermer successivement les ports de la Sicile, de la Morée, de la Romanie et de la mer Noire

C'est dans le cours de cette révolution, et quand les Pisans luttaient encore en orient pour maintenir les droits de leur pavillon, que, tournant leurs vues vers le commerce du Maghreb, ils firent la paix avec les princes dont ils étaient naguère les plus redoutables adversaires, et obtinrent le droit de s'établir dans leurs Etats pour se livrer au commerce d'importation et d'exportation. Ces avantages furent dus en grande partie à Cocco Griffi, premier consul de Pise, envoyé en ambassade auprès de l'émir de Bougie et d'Abdallah Boucoras, roi de Tunis.

Des documents positifs, conservés en original dans les archives de Florence, dont les principaux sont les lettres éparses d'une correspondances suivie entre l'archevêque et les consuls de Pise d'une part, et divers princes sarrasins d'autre part, constatent que, dès le milieu du XII[e] siècle, les Pisans étaient fixés en corps de nation dans les États du roi de Tunis et de l'émir de Bougie.

Tunis et Bougie dans l'est, comme Ceuta dans l'ouest, étaient alors, et demeurèrent pendant plusieurs siècles, les centres les plus actifs des affaires et des communications des Européens avec les Arabes et les entrepôts les plus considérables des marchands africains. Étendu et fortifié par les Beni Aghlab et les Fathémites, agrandi et enrichi encore par l'imagination des habitants de la nouvelle Carthage et de Bône depuis les expéditions des Normands, Tunis présentait au moyen-âge un aspect d'opulence et de force que la longue incurie des Turcs n'a pu lui faire perdre tout-à-fait, quoique la ville de Suze soit aujourd'hui le port le plus commerçant de la Régence. Ses magasins et ses bazars renfermaient en abondance du blé, des cuirs crus et des cuirs corroyés, de la cire, du miel, de l'ivoire, des plumes d'autruche, des coraux, de l'alun et de la poudre d'or, qu'y apportaient les caravanes venues de l'intérieur de l'Afrique.

La position de Bougie n'était pas moins favorable que celle de Tunis, ville dont elle était tour-à-tour, suivant les chances de la guerre qui divisait encore les conquérants du Maghreb, la rivale ou la sujette; son industrie et

son commerce soutenaient avantageusement la concurrence des marchés tunisiens.

Les Pisans s'étaient établis en grand nombre dans cette ville, au xiie siècle : ils y étaient administrés par un consul qui jouissait de toute juridiction sur ses compatriotes ; ils y avaient construit des maisons, des magasins, des bains, une église, une bourse, qui servait en même temps de douane. Léonard, fils de Bonaccio, plus connu sous le nom de Fibonacci, ou de Léonard de Pise, écrivain de la douane pisane de Bougie, se rendit célèbre au commencement du xiiie siècle, en composant un traité de l'Abacus, dont le manuscrit est conservé à Florence, dans la bibliothèque Magliabecciane.

Les marchandises dont les Pisans exportaient les quantités les plus considérables de Bougie, étaient les peaux de boucs, les cuirs de bœuf, de cheval et de chameau, quelques-uns tanés et déjà mis en teinture, mais la plus grande partie frais encore, et seulement salés. De grandes usines, établies sur les bords de l'Arno, préparaient et coloraient ensuite, dans les murs de Pise, ces peaux qui devenaient ainsi un des objets les plus productifs des exportations de cette industrieuse cité. L'extraction de cuirs africains, pour la ville de Pise, s'étant considérablement accrue, éveilla la jalousie des commerçants espagnols, qui se rendaient aussi dans les ports du Maghreb oriental, et à leur instigation, sans doute, l'émir de Bougie voulut obliger les Pisans à payer un droit nouveau en sortant des limites de son territoire. La république s'en plaignit aussitôt par une lettre qui montre les sentiments de confiance et de bonne harmonie qui régnaient habituellement dans les rapports des Pisans avec les princes du Maghreb.

Les navigateurs toscans obtinrent vraisemblablement satisfaction de l'émir, car on ne voit pas qu'ils aient plus tard renouvelé leurs plaintes ; mais il n'est pas probable que leurs réclamations aient eu pour objet de faire affranchir complètement leurs exportations des droits de douane qu'ils payaient sans doute à Bougie comme à Tunis, et dans les ports de Syrie et d'Égypte. Ces droits varièrent suivant le temps, les lieux et les marchandises, depuis la franchise entière jusqu'au taux de 10 p. 100. Abdallah-Boucoras, le premier prince de Tunis qui eût assuré, par des priviléges, le commerce des Pisans dans son royaume, consentit plus tard, en sa faveur, à une forte diminution sur les droits de sortie du blé ; il l'exempta même totalement des taxes pour l'exportation de l'alun, et affranchit, dit-on, ses importations du dixième auquel elles étaient assujetties en entrant dans ses États.

Les Pisans profitèrent de la paix et de la bonne harmonie qui régnaient entre eux et les Sarrasins pour s'établir dans l'île de Tabarque et la petite ville voisine, nommée alors *Mers el-Djoun*, dont les côtes ont été, de tout temps, extrêmement fertiles en corail. Les Italiens, comme les Catalans, prenaient part à la pêche qu'en faisaient les indigènes ; et ce commerce, garanti seulement par la France à son industrie au xvie siècle, était, dès le xiie, dans un état de prospérité extraordinaire. Cinquante barques, montées par mille

hommes d'équipage, c'est-à-dire par un nombre de marins presque double de celui qu'employait notre ancienne compagnie de la Calle, exploitaient annuellement les gisements de Tabarque, et en retiraient des coraux dont la vente, effectuée dans l'île même, où se rendaient les marchands des pays les plus éloignés, s'élevait à des sommes considérables. Les produits des bancs sous-marins de Mers el-Djoun et de Tabarque étaient renommés, dès ce temps, comme d'une qualité supérieure à tous les coraux de la Méditerranée, et notamment à ceux des gisements de Ceuta et de la Sicile.

Les bénéfices que procuraient aux Pisans leurs relations avec les villes maritimes de la côte d'Afrique s'accrurent à mesure que leur puissance s'affermissant en Italie, sous la protection des empereurs d'Allemagne, ils purent augmenter leur marine. Aussi, lorsque le cours des évènements d'Orient et la fondation d'un empire latin à Constantinople les eut, pour quelque temps, rappelés sur les côtes de l'archipel et de la mer Noir, les marchands qui avaient dirigé leurs navires, leurs cargaisons et leurs capitaux vers les ports africains, ne les retirèrent pas. Tout en assurant leurs priviléges à Constantinople et au Caire, les Pisans surent donner encore plus d'activité à leur commerce du Maghreb.

Ils ne se renfermaient pas dans les simples opérations d'exportation et d'importation entre les deux rives de la Méditerranée; leur génie industrieux et l'amour du gain les portaient vers d'autres entreprises non moins lucratives. Ils étaient devenus, dans plusieurs villes, les courtiers les plus habiles des transactions commerciales entre les indigènes et les Européens; ils louaient leurs navires et leurs hommes aux marchands musulmans; ils faisaient souvent, soit pour le compte de négociants arabes qui les commissionnaient, soit à leur profit et à leurs risques, le commerce de cabotage entre les différents ports de l'Afrique, et comprenaient, dans leurs navigations, toute la côte, depuis Ceuta jusqu'à Tripoli et Alexandrie. Il semble même qu'ils eussent, dès ce temps, la faculté de s'adjoindre aux grandes caravanes qui traversent annuellement le nord de l'Afrique, dans toute son étendue, pour se rendre à la Mecque, privilége remarquable, et peut-être sans exemple dans les autres États arabes, mais dont les Pisans et les Vénitiens jouirent positivement au XIVe siècle.

Des conventions écrites garantirent de bonne heure aux Pisans les faveurs qu'ils avaient obtenues en Afrique: on ne sait cependant à quelle époque remonte le premier accord public qu'ils arrêtèrent à ce sujet avec les princes musulmans, et le traité le plus ancien que l'on connaisse est seulement de l'an 1230 ou 627-628 de l'hégire. Il accorde les franchises aux navigateurs pisans sur toutes les terres du *roi des Sarrasins d'Afrique,* titre particulier du roi de Tunis, qui régnait alors sur le royaume de Bougie. Ce traité, dont l'original paraît avoir disparu des archives de Pise ou de Florence, où il était conservé, a été traduit en italien et publié par Flaminio dal Borgo, dans son recueil de diplômes pisans. Ses dispositions consacrent les conventions principales dont

l'esprit se retrouve dans les traités contemporains ou postérieurs des Catalans, des Provençaux, des Génois, des Siciliens et des Vénitiens; on peut donc, en l'examinant, avoir une idée des conditions générales qui réglaient les rapports des Arabes avec les navigateurs chrétiens de la Méditerranée au XIIIe siècle.

Les premiers articles de la convention, complétés par les articles 5, 6 et 17, garantissent aux marchands Pisans, pour l'espace de 30 ans, une entière sécurité et protection quant aux personnes et aux marchandises; la libre faculté d'aller et de venir pour leurs affaires dans l'intérieur des terres, d'y vendre et acheter toutes marchandises, de se retirer et de reprendre la mer quand ils voudraient; enfin, le droit d'établir des fondouks, des bains, des cimetières et des églises dans toutes les villes de l'*Afrique* et du royaume de Bougie. Ce privilége absolu et sans restriction reconnu aux Pisans, ne fut pas d'abord accordé dans toute son étendue aux Génois et aux Vénitiens, qui eurent besoin de négociations renouvelées pour obtenir successivement la faculté de s'établir dans les diverses villes du Maghreb.

On voit, par le traité de 1230, que plusieurs des immunités accordées par Abdallah-Boucoras étaient seulement temporaires et spéciales à certaines marchandises, car l'article 5 montre que les Pisans payaient dès lors un droit sur leurs achats en Afrique, et l'article 3 constate que les provenances de Pise étaient toujours soumises au 10 p. 100 en arrivant dans les États du prince arabe; seulement l'or et l'argent importés n'étaient frappés que du 5 p. 100. Mais, une fois les tarifs payés à la douane, les marchands pouvaient transporter leurs cargaisons d'une ville à une autre dans tous les États du roi, sans aucune entrave, et sans être assujettis au paiement de nouvelles taxes, en vertu de l'article 10.

L'article 9 est important; il montre dans des temps et des pays que l'on est généralement porté à considérer comme étrangers aux idées de justice et de liberté commerciale, le plus grand respect du droit des gens, et la protection la plus certaine du privilége des neutres, une des plus heureuses conquêtes de la législation moderne sur la barbarie. On y voit en même temps que les princes musulmans, dans le but d'augmenter leur marine, favorisaient la vente de navires chrétiens dans leurs États. « Les Pisans qui voudront vendre un « navire, dit Abdallah, ne seront obligés de payer aucun droit, à moins qu'ils « ne le vendent aux ennemis du roi. » En rapprochant cette disposition, un peu vague, des termes précis du privilége pisan de 1265, et des priviléges génois de 1236, 1250, 1272, on voit, non-seulement que les princes arabes avaient supprimé les droits levés auparavant sur les ventes de navires faites par les chrétiens à Tunis ou à Bougie, mais qu'ils leur permettaient même de vendre des vaisseaux et des agrès maritimes à leurs ennemis. Seulement dans ce cas, il était prélevé un droit de 10 pour 100 sur le marché. Au temps de la domination des Turcs, les chrétiens qui auraient ainsi vendu leurs navires l'auraient vu à l'instant saisi ou pillé.

Les princes musulmans ayant conservé les mœurs et les habitudes des souverains d'Orient, paraissaient toujours en public dans un appareil imposant, et ne laissaient pas facilement approcher de leur personne ; les ministres et les grands du royaume imitant leur maître, renvoyaient souvent à leurs officiers la connaissanee des affaires qui les concernaient. Mais les Pisans stipulèrent, par l'article 13, que leur consul serait admis au moins une fois par mois en présence du roi, et qu'il pourrait traiter des intérêts de ses nationaux en tout temps et directement avec les chefs du gouvernement.

L'article 16 consacre la juridiction du consul de la république pour connaître seul des différends survenus entre Pisans.

Les Génois qui avaient souffert comme les Pisans des variations de la politique des empereurs de Constantinople, n'avaient pas tardé à suivre leurs rivaux sur les côtes d'Afrique, et là, comme ailleurs, les deux peuples furent en lutte et en vinrent quelquefois aux mains. Renfermée dans un territoire peu étendu, et qui ne fournissait pas de denrées en quantité suffisante pour la nourriture de sa population, la ville de Gênes, par une nécessité qui devint la cause de sa fortune, fut impérieusement poussée vers le commerce maritime. Entre tous les métiers auxquels le peuple génois s'était adonné, la préparation et le tissage des laines, la confection et la vente des draps était l'un des plus importants, et celui que le gouvernement encourageait plus particulièrement. Les Génois faisaient un immense trafic de laines brutes, de laines teintes ou tissées, avec les villes de la Provence, du Languedoc, de la Champagne, de la Catalogne, et ils exportaient ensuite ces matières dans les divers pays de la Méditerranée après les avoir façonnées en draps, en bougrans, en futaines, en bonnets de couleurs. L'industrie des étoffes en laines prit chez eux une si grande extension au XIIIe siècle, qu'ils durent se ménager des approvisionnements réguliers dans les villes de Bône, de Bougie et de Tunis, où ils trouvaient des laines à meilleur marché ou de qualité supérieure à celles que l'Espagne, la France et les États-Romains leur avaient jusque-là fournies exclusivement.

Les Pisans, qui auraient voulu s'attribuer le monopole des échanges commerciaux avec les Sarrasins, cherchèrent à entraver les opérations de leurs concurrents et à leur susciter des difficultés dans le pays ; mais les Génois soutinrent vigoureusement les droits de leur commerce, et les navigateurs toscans, battus en 1200 dans le port même de Tunis, furent obligés de se soumettre et de partager avec eux le commerce du nord de l'Italie. La faveur des musulmans soutint les efforts des Génois, car les princes arabes désireux de favoriser le développement du commerce de leurs Etats, devenu plus nécessaire aux peuples de l'Europe chrétienne depuis que le royaume de Jérusalem penchait vers sa ruine, reconnurent qu'il était de leur intérêt de ne pas donner à une nation, au désavantage des autres, des priviléges exorbitants, et qu'il leur importait d'accorder une égale protection à leur commerce. Aussi voit-on dès cette époque que leurs traités publics ont pour but, sans diminuer

les immunités accordées aux Pisans, de faire participer successivement les Génois, les Catalans, les Provençaux et les autres peuples d'Europe à peu près aux mêmes faveurs.

Les laines n'étaient pas le seul article des exportations génoises venant du Maghreb. Les traités publics désignent rarement en détail les objets du commerce qu'ils sont destinés à régler, et les comprennent tous sous la dénomination générale de marchandises; mais les documents privés, les contrats et les lettres échangées entre particuliers nous montrent que les Génois achetaient, au XIIIe siècle, dans les ports d'Alger, de Bône, de Bougie et de Tunis, de l'alun, de l'huile à savon, des plumes d'autruche, des pelleteries, des maroquins, des cuirs communs, de la cire et des fruits secs. Ils y vendaient des navires, des bateaux, des agrès, de l'or et de l'argent monnoyé ou en lingots, des vins, des liqueurs, des draps, des étoffes de soie, des toiles d'Italie, des toiles de Rouen et de Reims, des objets de quincaillerie et de mercerie; enfin, des drogues du Levant; car ils se livraient, comme les Pisans, au commerce de cabotage entre l'Égypte et les autres pays de l'Afrique septentrionale.

Il est à remarquer cependant, et cette observation concerne le commerce des Pisans et des Génois, comme celui des Siciliens, des Napolitains et des Vénitiens, que les navigateurs d'Italie se dirigèrent vers les côtes orientales du nord de l'Afrique de préférence aux pays du Maghreb el-Aksa. Bien qu'ils visitassent les ports du couchant et que les Génois se fussent même avancés, dès la fin du XIII siècle, sur la côte occidentale du Maroc vers le cap Bojador, leurs relations étaient infiniment plus actives avec les côtes orientales, à partir de la position d'Alger jusqu'à Tripoli. Les Portugais et les Catalans, au contraire, par leur proximité des provinces du Maghreb de l'Ouest, furent toujours en rapports fréquents et immédiats avec Tanger, Ceuta, Salé, Melilla, Tlemsen, Arzeu, Mostaganem et Alger, de préférence aux autres ports. Quant aux armateurs du midi de la France, ils se rendaient également dans les ports de l'est et de l'ouest, à Ceuta, comme à Bougie et à Tunis; mais l'intérêt du commerce des concessions d'Afrique les porta particulièrement au XVIe siècle sur les plages qui font face aux côtes de Provence et de Languedoc, entre Djidjeli, La Calle et Tabarque.

On n'a pu retrouver le traité de commerce conclu par les Génois avec les Sarrasins d'Afrique en 1230; mais on connaît celui qu'ils arrêtèrent, pour le renouveler sans doute, quelques années après. Il est de l'an 1236 et du règne d'Iahïa, surnommé *Abou-Zakaria*, prince valeureux, qui avait maintenu sous sa dépendance les royaumes de Bougie et de Tripoli, qui étendit plus tard sa domination jusqu'au pays de Tlemsen. L'émir de Tunis assure les Génois de sa protection dans toute l'étendue de ses États, depuis Tripoli, sa limite à l'est, jusqu'aux confins du royaume de Bougie, à l'ouest; il leur confirme la faculté de vendre et d'acheter toutes marchandises sous les droits ordinaires, dans les villes où ils avaient coutume de se rendre, et d'en retirer les marchandises qu'ils n'auraient pu vendre sans payer les douanes; mais il se réserve expressé-

ment la liberté du commerce avec les ports où ils n'avaient pas coutume d'aller, et déclare même qu'il ne sera permis aux navires de Gênes d'aborder en ces lieux qu'au cas de nécessité imminente, soit pour échapper au naufrage, soit pour renouveler les provisions, ou pour réparer quelque avarie après la tempête; restrictions sévères, qui constatent la jalousie et l'influence encore considérable des Pisans auprès des princes musulmans.

Il fut convenu que les Génois pourraient vendre librement des navires et des bateaux aux hommes de tous les pays amis, mais que si la vente était faite aux ennemis du roi, une taxe, probablement de 10 pour 100, serait prélevée sur le prix d'achat.

Les Génois possédaient déjà des établissements importants dans plusieurs villes, et le traité pisan de 1230 nous apprend même que le magasin des Génois à Tunis était plus vaste que celui des Pisans; mais les Liguriens n'avaient pas de comptoirs dans toutes les villes où il leur était libre de commercer, et souvent ils se voyaient obligés de louer fort cher une place dans des magasins étrangers pour y déposer leurs marchandises. Le traité de 1236 améliora cette situation en leur permettant d'établir des fondouks séparés de ceux des autres nations chrétiennes, dans les villes où ils avaient le droit de vendre et d'acheter. Diverses dispositions réglèrent les conditions des ventes et des criées aux enchères que les chrétiens faisaient faire par des drogmans autorisés des magistrats arabes, et fixèrent les droits dus à ces interprètes. Un article spécial consacra pour les Génois la faculté d'exporter annuellement du blé des États du roi, et exempta ce commerce des droits de sortie, quand il était constant que la disette se faisait sentir en Italie; mais une restriction de prévoyance, dont le but était à la fois de favoriser l'exportation des autres nations commerçantes et de conserver au pays les subsistances nécessaires, fut apportée à la concession. On arrêta que les Génois pourraient acheter seulement le chargement de cinq navires par an, et qu'ils s'obligeraient, en donnant caution, à expédier les grains à Gênes même, et non ailleurs.

Les conditions du commerce ainsi réglées et garanties, Abou Zakaria assura la liberté et la protection des marchands en déclarant que le corps des Génois, pas plus qu'un Génois individuellement, ne pourrait être responsable des crimes ni des délits de leurs compatriotes, et l'on ne voit pas que la république de Gênes ait eu plus tard à se plaindre de la violation de ce principe important. Les traités que les pachas ottomans des régences barbaresques conclurent avec l'Europe, du XVI[e] au XVIII[e] siècle, renfermaient la plupart des stipulations semblables, mais ne garantirent jamais efficacement la liberté personnelle et l'irresponsabilité des nationaux. Quand un délit était attribué à un Franc, ses compatriotes se trouvaient passibles de sa faute, et quelquefois le consul lui-même, malgré la foi des traités, était obligé de réparer les torts qu'avait pu occasioner un malfaiteur. Cet usage barbare et si funeste à la liberté du commerce, se retrouve presque consacré dans la législation de

l'Égypte sous le règne des Mamelouks, mais ne paraît pas avoir été admis dans le Maghreb, au temps des dynasties indigènes.

Le traité de 1236 n'accordait pas encore aux Génois des priviléges aussi étendus que ceux dont les Pisans jouissaient dans les territoires qui devinrent les régences d'Alger et de Tunis; il restreignait pour eux la faculté de se livrer au commerce, et le droit d'exportation; il semble même qu'il n'admit pas en toute matière la juridiction du consul; mais il consacra un état de choses favorable dans son ensemble au commerce des Génois, et prépara les priviléges plus amples que leur assura le traité de 1250.

Dans ce nouveau pacte, négocié au nom de la république par Guillelmino Cibo, avec le roi Mohammed Abou Abdallah, surnommé ordinairement *Al-Mostanser-Billah, celui qui cherche son secours en Dieu*, les droits et les possessions des Génois dans les États de l'émir furent confirmés, leurs priviléges renouvelés et augmentés. La juridiction et l'inviolabilité du consul génois fut reconnue, l'adjonction d'un écrivain ou chancelier de la nation pour veiller, de concert avec les employés indigènes, à l'acquittement des douanes et aux contestations nombreuses qu'occasione ordinairement la perception, fut assurée. Boabdil, c'était le nom d'Abou Abdallah chez les chrétiens, promit protection et secours à tous les Génois commerçant en Afrique, et s'engagea à prendre sous sa garde particulière les hommes et les biens que la tempête jeterait sur ses côtes, accédant ainsi au nouveau droit des gens qui commençait à s'établir en quelques pays, mais qui fut méconnu longtemps encore par beaucoup de peuples de l'Europe chrétienne, chez lesquels la sauvage coutume de spolier les naufragés était regardée comme un droit naturel et imprescriptible.

L'émir accorda la liberté des marchés aux Génois, comme son père Iabïa, et réduisit, par une faveur extraordinaire, le tarif des douanes de 10 à 5 pour 100, non-seulement sur les métaux précieux apportés aux hôtels des monnaies que les princes arabes avaient établis à Tunis et à Bougie, mais sur toute espèce de denrées ou de marchandises.

Une disposition du traité, dont le principe se retrouve dans les conventions de 1236, prouve que la marine des Maghrebins ne suffisait pas toujours à leur commerce, et que les Génois, comme les autres nations européennes, participaient à leur industrie par le louage des navires. Le commissaire arabe stipula en effet que le roi ou ses sujets venant à manquer de vaisseaux dans un de leurs ports, les Génois seraient obligés de mettre à leur disposition le tiers de ceux qui s'y trouveraient, en recevant un juste prix de nolis; mais il fut déclaré que les officiers du prince pourraient seulement mettre en réquisition les navires dont le chargement ne serait pas encore commencé.

Les Vénitiens n'étaient pas restés jusque-là étrangers au commerce du Maghreb; toutefois, il ne faut peut-être pas faire remonter leurs premières relations avec ce pays aussi loin que l'auteur de l'*Histoire civile et politique du commerce de Venise*. Dandolo, ou plutôt Sanuto le jeune, rapporte bien, dans

la chronique, que le doge Urseolo II, dont le règne s'étend de l'an 991 à l'an 1003, « se lia d'amitié avec tous les princes sarrasins; » mais cela doit plutôt s'entendre des émirs arabes encore maîtres des îles Baléares, de la Sardaigne, de la Sicile et d'une partie de l'Italie méridionale, où les marines chrétiennes de l'Adriatique les avaient souvent combattus, que des Arabes de l'Afrique occidentale, avec lesquels rien ne montre qu'ils aient eu de rapports ni avant le règne d'Urseolo II, ni de longtemps après sa mort. Retenus d'abord en Syrie et en Égypte à la suite des premières croisades, attirés plus tard en Romanie et dans les îles de l'Archipel, lors de la fondation de l'empire français, de Constantinople, les Vénitiens se reportèrent peu après sur les côtes d'Afrique, quand la chute des princes latins de Byzance devint imminent; ils traitèrent avec les émirs dès l'an 1230, à la même époque que les Pisans, les Génois et les Marseillais; vingt ans après, la république, par cette sage et habile politique qui assurait le succès à toutes ses entreprises, obtint pour ses nationaux commerçants dans les royaumes de Tunis, de Bougie et Tripoli, des priviléges qu'elle ne tarda pas à rendre aussi importants que ceux des Pisans, les plus anciens alliés des Maghrebins. Ce fut l'objet des négociations de Philippe Julien, envoyé à Tunis par le doge Marino Morosini, et du pacte que conclut cet ambassadeur avec Mohammed Abou Abdallah, le 1er avril 1251.

Le traité, après avoir assuré pour 40 ans le commerce des Vénitiens de la protection de l'émir, sur terre et sur mer, leur donna le droit d'établir des fondouks dans toutes les villes où ils commerçaient déjà, leur garantit la propriété et la libre administration de ces établissements, où personne ne put entrer sans leur permission. Il reconnut que le doge de Venise avait seul le droit de nommer le consul, qui siégerait dans le fondouk et y rendrait la justice; de plus, que les Vénitiens devaient avoir un écrivain de leur nation dans la douane du prince, pour tenir lui-même les registres où s'inscrivaient les marchandises de ses compatriotes.

Les importations d'or et d'argent, de perles et de pierres précieuses, faites par des Vénitiens, devaient être exemptes de tous droits. Les achats de blé pour les Etats de la république furent autorisés et affranchis des gabelles, sauf les cas de disette, où l'exportation était suspendue.

Un article, dont l'objet mérite d'être remarqué, garantissait aux Vénitiens la libre expédition du plomb de toutes les villes des États du sultan. On pourrait se demander si ce métal, qui devait être en abondance dans le Maghreb, puisque le prince ne met aucune limite à sa sortie, y était apporté par les caravanes venant de l'intérieur de l'Afrique, ou bien s'il provenait de mines existantes dans le sol même des provinces septentrionales? Bien qu'il dût se faire en Afrique, au XIIIe siècle, des acquisitions de plomb assez importantes pour qu'il en soit particulièrement question dans un traité public, on devrait admettre cette dernière supposition avec d'autant plus de réserve, que ce métal n'entre plus pour rien dans les produits livrés par l'Algérie, ou l'industrie de ses habitants, au commerce extérieur, sous la dénomination de *produits du*

cru du pays. Cependant les traités postérieurs, arrêtés par les émirs musulmans avec la république de Venise, et notamment le traité de 1260, constatent qu'il s'agit bien ici du plomb de Maghreb et de mines ouvertes sur le territoire même de d'Abou Abdallah, entre Tunis, Bougie, Alger et Tlemcen. On sait d'ailleurs que les Italiens, se rendant à Oran et dans les ports du Maroc, exportaient beaucoup de plomb ; on peut donc considérer comme un fait certain qu'il existe dans plusieurs parties de l'Algérie des gisements considérables de ce minerai si précieux pour l'industrie. Léon l'Africain et Shaw ont signalé l'existence de dépôts dont l'importance ne peut être encore connue sur les limites occidentales de la province d'Oran et dans les montagnes des Beni Bou Thâleb, à 7 lieues au sud-ouest de Setif ; l'étude géologique du pays servira à diriger les exploitations dans une voie plus précise.

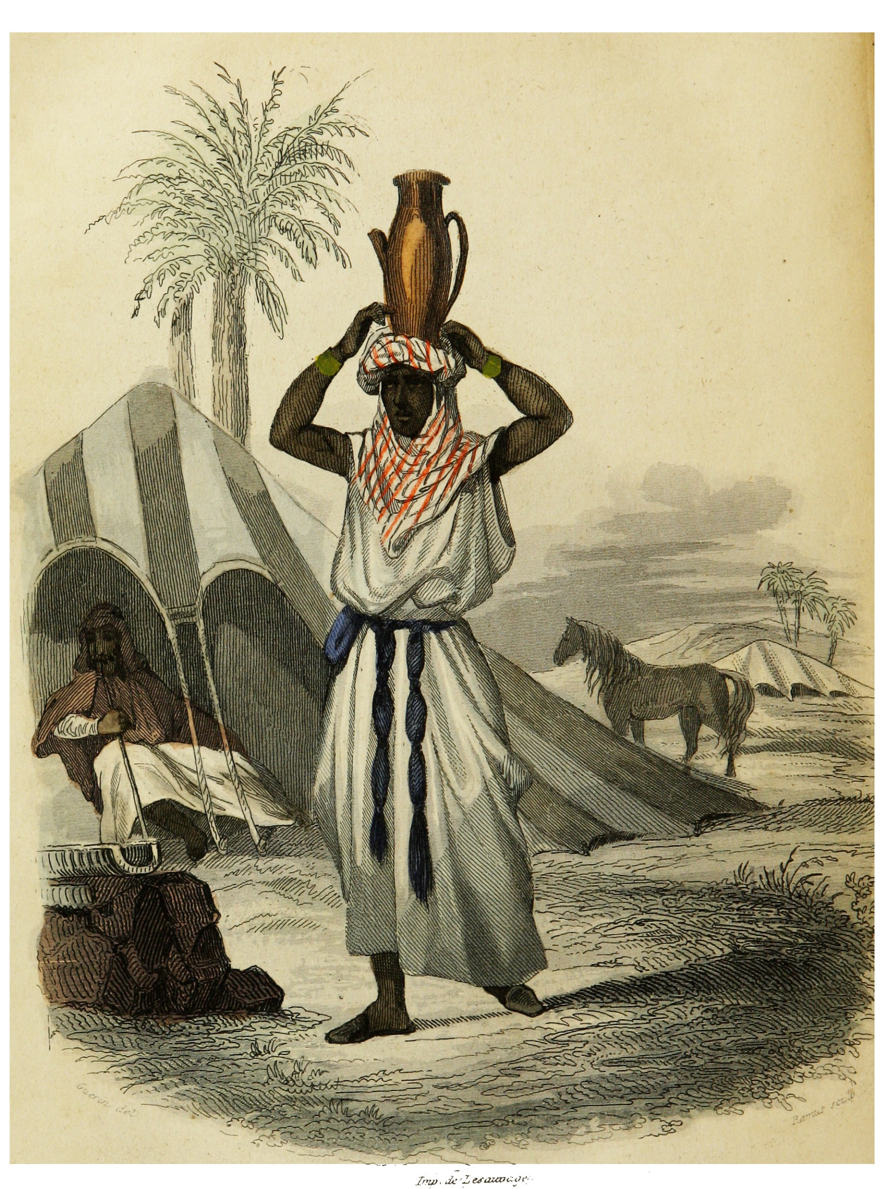
Les Florentins, dont le commerce était déjà très étendu au XIIIe siècle, mais qui ne possédait pas de marine, s'étaient assuré par des traités, la faculté d'établir des comptoirs à Pise ; de là ils se livraient au commerce maritime, à la faveur des privilèges que leurs voisins avaient dès longtemps obtenu dans les pays étrangers. Ils venaient ainsi, sous leur pavillon, et moyennant certaines contributions dans les royaumes de Tunis, de Bougie, de Tlemcen, où ils étaient considérés comme Pisans. Vers l'an 1252, le roi de Tunis ayant vu des florins d'or, monnaie nouvellement émise par la république de Florence, voulut connaître un peuple qui frappait de si belles espèces. Un marchand florentin nommé Péra Balducci, emmené en sa présence, lui parla de la richesse de ses compatriotes, et l'émir déclara aussitôt qu'il leur accordait les privilèges commerciaux et notamment le droit d'avoir une église et un fondouk à Tunis. Les volontés du prince furent maintenues, malgré la jalousie des Pisans qui, jusque-là, au rapport de Jean Villani, avaient fait passer les Florentins comme des montagnards de leur voisinage faisant chez eux le service de porte-faix. On ne sait si le prince régnant alors à Tunis, où ses successeurs immédiats garantirent par des traités écrits les faveurs accordées à la commune de Florence ; mais il est certain que les Florentins purent dès lors commercer librement dans le royaume de Tunis, et, bien qu'ils aient continué à se servir de navires pisans pour apporter leurs marchandises en Afrique, ils eurent dans le pays des comptoirs particuliers qui appartenaient à leurs plus riches compagnies, telles que les Bardi et les Acciaiuoli. En transportant plus tard, l'an 1356, leurs établissements commerciaux de Pise à Sienne et à Télamone, ils consolidèrent leur indépendance et leurs immunités en Afrique ; mais ils n'obtinrent que longtemps après, et à la suite d'évènements que nous rappellerons, la plénitude des privilèges pisans.

L'extension du commerce des villes d'Italie avec le Maghreb du milieu ne nuisait pas en effet à la position privilégiée que les Pisans occupaient toujours dans le pays. Les sujets de la république étaient admis à porter en Afrique toute espèce de marchandises, de les exposer et de les vendre dans toutes les villes, et de s'y approvisionner librement de toutes choses. Les Arabes se

liaient d'affaires avec eux; ils s'intéressaient, par leur argent ou leurs fournitures, dans les cargaisons; ils venaient eux-mêmes faire le commerce à Pise et dans les possessions maritimes de la république.

Le terme du traité conclu en 1230 étant arrivé, Abou Abdallah et Parent Visconti, ambassadeur pisan, le renouvelèrent à Tunis, le 14 du mois de choual 662 (11 août 1265). Rarement les nations chrétiennes arrêtaient de nouveaux traités avec les princes musulmans sans demander une extension des priviléges qu'ils avaient reçus précédemment. Visconti ne se contenta pas de faire confirmer par l'émir l'entière liberté du commerce pour ses compatriotes, la protection promise aux naufragés, l'inviolabilité et la juridiction des consuls pisans, leur droit de voir le roi au moins une fois par mois pour l'entretenir directement des intérêts ou des plaintes de leurs nationaux; l'assurance pour les marchands pisans d'obtenir immédiatement justice des magistrats indigènes, quand ils auraient quelque contestation avec un Arabe, leur privilége exclusif de construire des magasins, des fours, des bains, des églises, dans toutes les villes du royaume, qu'ils s'y fussent déjà établis ou qu'ils y vinssent pour la première fois, la faculté enfin de réparer leurs fondouks de Bougie et de Bone, et d'agrandir celui de Tunis, *de manière à ce qu'il fût pareil à celui des Génois;* Visconti obtint encore du roi l'engagement de traiter comme Pisans et de faire participer aux priviléges des Pisans tous les les chrétiens qui viendraient avec eux dans ses États. Par cette habile politique, il rendait tributaire de Pise le commerce de toutes les villes de l'Italie centrale, qui manquaient de marine et qui n'osaient aventurer leur pavillon trop loin des côtes de la Péninsule. Fidèles à ce système, qu'ils suivirent plus tard dans l'île de Chypre, les Pisans prenaient sur leurs navires les marchands de Sienne, de Lucques, de Pérouse, d'Arezzo, de Pistoia, de Bologne, de Florence même; ils les transportaient en Afrique eux et leurs cargaisons, ils les logeaient dans leurs fondouks, mais leur faisaient payer cher ce patronage, dont ceux-ci, il est vrai, se vengèrent plus tard cruellement. Un article du traité arrêta expressément que l'entrée des entrepôts pisans serait seulement accessible d'après la volonté du consul ou de la nation, et que les Pisans ne pourraient être jamais forcés d'y recevoir les marchandises d'aucun autre peuple chrétien. Abou Abdallah stipula avec Visconti comme il avait arrêté avec Guillelmino Cibo, que le tiers des navires pisans, arrivés dans ses États, pourrait être requis dans chaque port pour le service des Maghrebins, moyennant une juste indemnité.

Le soin que prenaient les Pisans de suivre et de dominer toujours le développement du commerce des Génois en Afrique se reconnaît dans plusieurs dispositions du traité. Les deux peuples étaient alors au plus fort de la lutte qu'une puissance à peu près égale prolongeait entre eux, sur les mers et dans leurs colonies. Ils n'étaient pas toujours en guerre ouverte, mais leurs intérêts les mettaient en tout temps et partout en opposition et entretenaient leur inimitié. Les Génois, qui avaient encore a étendre leur commerce et leur marine



Imp. de Lesauvage.

pour arriver au degré de prospérité où les Pisans se maintenaient depuis un siècle, ne reculaient devant aucun moyen pour nuire à leurs rivaux, et, n'osant toujours tenter le sort des armes, ils cherchaient à entraver leurs opérations, soit en indisposant les chefs arabes par leurs rapports contre eux, soit en les empêchant de compléter leurs cargaisons. Abou Abdallah promit d'arrêter leurs menées en Afrique, et déclara que ni les Génois, ni aucune autre nation ne pourrait priver les Pisans du droit qu'ils avaient d'acheter toute espèce de marchandises dans ses États.

Ce privilége illimité pour commercer dans toutes les villes du royaume, privilége qui allait jusqu'à exclure la concurrence des autres Européens dans les lieux, où ceux-ci n'ayant pas de factoreries, ne pouvaient en établir sans l'assentiment des Pisans, n'était pas accordé gratuitement. Leurs navigateurs payaient 10 p. 100 sur toutes les marchandises qu'ils importaient en Afrique; excepté sur les métaux précieux soumis seulement au 5 p. 100, et la république consentit à laisser cette charge sur son commerce, bien que les Génois, les Vénitiens, les Aragonais, les Provençaux, les Siciliens, eussent vu successivement réduire pour eux les tarifs. Mais Parent Visconti obtint d'Abou Abdallah un arrangement qui fut très avantageux pour ses compatriotes, et qui leur valut réellement une diminution des droits, en stipulant que les frais de douanes devraient se prélever seulement sur les marchandises *vendues*, et ne seraient exigibles qu'au départ du marchand pisan pour retourner en Italie, tandis que les autres nations acquittaient les douanes en débarquant dans les ports de l'émir. Quant aux Pisans ou protégés pisans qui voulaient séjourner longtemps en Afrique, ils n'étaient tenus d'acquitter les droits qu'à la troisième année seulement après leur arrivée. On ne s'attendrait pas à trouver, dans un pays où la mauvaise foi et l'avidité sont aujourd'hui les traits les plus marqués du caractère national, des témoignages aussi évidents de la confiance qui régnait alors dans les relations des Arabes avec les chrétiens et des principes aussi favorables à la prospérité du commerce. L'immense développement qu'ont pris de nos jours l'industrie et la concurrence ne permettraient pas aux nations les plus libérales de l'Europe d'accorder chez elles à un peuple étranger les priviléges dont les Pisans jouissaient dans les temps arriérés du moyen-âge et au milieu des barbares d'Afrique.

La république de Pise et Abou Abdallah se promirent mutuelle amitié, et s'engagèrent à punir respectivement les attaques que pourraient tenter leurs navigateurs sur les vaisseaux de l'autre peuple ou sur quelque point de ses côtes, soit dans les royaumes de Tunis, de Bougie, de Tripoli et les autres dépendances des États de l'émir, soit dans le territoire continental de la république de Pise ou dans les îles de Sardaigne, de Corse, d'Elbe et de Pianosa, qui lui appartenaient. Afin de donner plus d'authencité au traité, dont la durée fut fixée à 20 ans, et d'en assurer la fidèle exécution, on convint qu'il serait publié dans les villes principales des deux puissances contractantes.

Une expédition, dans laquelle le roi des Deux-Siciles et le roi de France,

son frère, unirent leurs vues politiques et leurs intérêts commerciaux, vint échouer en 1270, par un évènement inattendu, sous les murs de Tunis; mais les princes croisés ne quittèrent pas le rivage d'Afrique, après la mort de saint Louis, sans avoir assuré par des traités la liberté réciproque du commerce et de la navigation avec Abou Abdallah. L'émir fut même obligé de rétablir le tribut que ses prédécesseurs payaient au roi de Sicile.

Les armateurs des républiques italiennes, que l'occasion de butiner trouvait toujours disposés à tenter les évènements, n'avaient pas craint, du moins ceux de Venise et de Gênes, d'entrer en coopération dans la croisade de saint Louis, en louant à ce prince, moyennant un droit de nolis, dont ils retirèrent des bénéfices considérables, la plus grande partie des galères qui transportèrent son armée du port d'Aigues-Mortes sur la côte de Tunis. Après la fatale issue de l'expédition, dans laquelle les navigateurs italiens ne prirent pas du reste un rôle actif, ils purent d'autant mieux renouveler la paix et leurs priviléges dans le Maghreb que les traités leur garantissaient, comme on l'a vu, non-seulement la faculté de louer leurs navires aux ennemis des émirs musulmans, mais même de les vendre en temps de guerre dans les ports de l'Afrique. Les Vénitiens et les Génois eurent donc la faculté de contracter immédiatement de nouveaux accords avec le roi de Tunis pour rétablir les bonnes relations, et s'assurer encore de sa protection.

Les Vénitiens obtinrent ces résultats par le traité du mois de juin 1271, savel ou choual 669 de l'hégire, dont une transcription authentique existe aux archives de Venise, et les Génois, par le traité du 6 novembre 1272, conservé en expédition originale aux archives de la cour à Turin. Abou Abdallah régnait toujours sur les pays de Tunis, de Bougie, de Bône et d'Alger, et c'est avec lui que les communes d'Italie eurent à traiter. Il est facile de reconnaître, en effet, sous le nom de *Miramamoni-Abo-Abdale Ebnolomera Rasidin,* que les interprètes chrétiens donnent dans les traités au souverain de Tunis, l'*Émir Al-Moumenin* Abou Abdallah. Ce prince, afin de consacrer dans sa famille la souveraineté usurpée par les Abi Hafs, prétendait être le descendant d'Omar, l'un des quatre premiers kalifes auxquels les musulmans sonnites donnent la qualification d'émirs légitimes, et prenait le titre d'*Ebn el-Omera el-Rachedin*, « le fils des émirs légitimes. »

La négociation que Jean Dandolo suivit à Tunis au nom du doge de Venise n'avait pas seulement pour objet d'obtenir une reconnaissance de concessions qui avaient été faites aux Vénitiens en Afrique; l'ambassadeur, conformément aux instructions qu'il avait reçues, conclut un traité d'alliance avec le sultan, reposant sur une complète réciprocité de navigation entre les deux États. La république promit que tous les sujets d'Abou Abdallah, venant commercer à Venise ou dans ses autres possessions, y trouveraient liberté et protection; elle s'engagea de plus à venger les torts que pourraient leur occasioner ses nationaux, et à les indemniser des dommages qu'ils auraient soufferts. Par une disposition dont l'esprit nous étonne aujourd'hui, et qui

prouve combien l'intérêt commercial avait rapproché les Arabes occidentaux des chrétiens, au moyen-âge, malgré les guerres qui les divisaient quelquefois, Abou Abdallah stipula ces conditions, non-seulement pour ses sujets, mais même pour les chrétiens, ses amis ou protégés, allant à Venise. En retour de ces avantages, l'émir garantit la juridiction des consuls vénitiens établis en Afrique, l'irresponsabilité de la nation pour les crimes et les délits des particuliers, conformément au privilége du mois de moharrem 649, qu'il confirma expressément dans toutes ses dispositions. Abdallah permit, en outre, aux Vénitiens, de vendre des navires et des agrès dans les ports de ses États, aux mêmes conditions que les Pisans et les Génois ; il s'engagea à faire payer au propriétaire le prix de toutes les marchandises vendues par l'intermédiaire des courtiers-interprètes, dans la quinzaine qui suivrait la livraison ; il ne prohiba l'importation d'aucune marchandise dans ses États, et permit aux Vénitiens de requérir, en tout temps et en tout lieu, moyennant salaire, le service des bateliers et portefaix indigènes pour les transporter. Il maintint cependant les droits de douanes au taux de 10 pour 100, tarif plus élevé que celui des Génois et aussi fort que celui des Pisans, bien que les Vénitiens n'eussent pas encore en Afrique des priviléges aussi larges que les commerçants des rives de l'Arno. Mais l'émir accorda l'immunité des droits de douane pour une quantité de marchandises égale en valeur au prix du nolis des navires.

Opizon Adalard, ambassadeur chargé de la négociation au nom de la république de Gênes, fit confirmer les franchises du commerce de ses compatriotes en Afrique, dans les limites et aux conditions réglées par les anciens accords, en accédant à une disposition qui autorisait la confiscation totale de l'argent importé par les Génois, si le métal n'était pur de tout alliage. Il stipula, en outre, que les ventes faites dans les États du roi de Tunis par les Génois à d'autres chrétiens ne seraient assujetties à aucun droit ; que la douane arabe serait responsable du paiement des marchandises vendues devant ses officiers et ses courtiers-interprètes, et que les objets non vendus pourraient être réexportés sans frais, ce qui permettait de les déposer en franchise dans les entrepôts d'Afrique. Il détermina même Abou Abdallah à étendre les droits accordés aux Génois, à tous les marchands qui viendraient avec eux en Afrique, à l'exemple de ce que pratiquaient déjà les Pisans, et fit insérer dans le pacte un article particulier qui maintint pour ses compatriotes la faculté de vendre des navires aux ennemis des Maghrebins. Les traités conclus vers ce temps par l'Aragon avec les Ali Hafs constatent d'une manière certaine que le royaume de Tunis comprenait alors, outre la régence de ce nom, les pays de La Calle, Bône, Collo, Djidjeli, Bougie, Dellis, et se prolongeait sur la côte occidentale jusqu'au-delà d'Alger et de Cherchel.

Ces renouvellements si facilement accordés, ces franchises garanties et étendues à chaque confirmation, prouvent combien les princes musulmans, jaloux de la prospérité du pays, appréciaient les relations que les chrétiens

entretenaient avec leurs sujets; et le traité de 1271 montre particulièment la sollicitude constante de la république de Venise à rechercher toujours des débouchés nouveaux pour son commerce, aussitôt qu'il était menacé sur quelque point.

Au XIIIe siècle, l'Italie, presque affranchie de la domination impériale ou rassurée sur ses prétentions par les fédérations de communes, voyait s'accroître chaque jour, malgré les troubles civils, les ressources de son industrie, la force de sa marine marchande, l'importance et le nombre des échanges commerciaux qu'elle faisait avec les différents ports de la Méditerranée. Pise, toujours fidèle aux empereurs, était encore dans un état prospère, mais voyait avec inquiétude le développement extraordinaire que prenaient le commerce et la puissance de Gênes et de Florence; Venise préparait sa grandeur future par une sage administration et des guerres souvent heureuses; l'Italie méridionale et la Sicile, dont le sort avait été un moment compromis par l'invasion des seigneurs français, reprenait une vie nouvelle sous l'administration de ces princes. Dans toutes les villes de l'Italie s'étaient établies des manufactures de laine, de lin, de chanvre; et les produits de l'industrie agricole du pays ne suffisant pas à la consommation, les fabricants employaient encore les provenances de l'étranger. Le lin et le chanvre leur venaient en grande quantité de l'Égypte, de la Syrie et des îles de l'Archipel; les plus considérables approvisionnements de laine leur étaient expédiés par les marchands arabes ou les courtiers chrétiens de Tunis, de Bône, de Bougie, d'Alger. Pise recevait toujours les chargements considérables de cuirs et de peaux que ses facteurs achetaient dans les diverses villes du Maghreb, et les rassemblaient dans ses ports, d'où se faisaient les expéditions.

L'industrie et le commerce du Maghreb étaient dans une situation non moins prospère. On est accoutumé à juger de l'état de cette contrée, depuis la conquête arabe, par les notions que l'on a de sa triste condition sous le despotisme inepte et barbare de la Turquie. On croit trop communément encore qu'il n'y a eu en Afrique, depuis le VIIe siècle, que des villes ruinées, des populations opprimées, toujours en armes pour défendre un reste de liberté, et partout les excès d'un fanatisme intolérant et féroce; mais il faut reconnaître que la situation du pays était au moyen-âge tout autre qu'elle ne fut sous le règne des ministre de la Porte. Les relations des auteurs qui ont vécu dans ce temps, et qui ont été rendues accessibles à tout le monde par des traductions, celles d'Édrisi, d'Ebn-Batouta, d'Aboulféda, montrent, comme les autres documents originaux, que l'Afrique musulmane a eu d'aussi longues périodes de calme, de tranquillité et de prospérité qu'aucun des pays les plus florissants de l'Europe du moyen-âge. La puissance souveraine y maintenait l'ordre et la sécurité plus efficacement que dans la société féodale; les voies de communications étaient sûres, l'industrie agricole et manufacturière encouragée; il y avait, dans toutes les villes importantes de l'intérieur, à Constantine, à Biskra, à Setif, à Milah, à Miliana, à Tlemcen, comme dans les

villes de la côte, des foires, des magasins, des bazars fréquentés; on voyait partout l'activité d'un commerce lucratif qui, trouvant ses premiers éléments dans les produits du sol, se développait à mesure que les établissements européens se multipliaient dans le pays.

Les Abi Hafs, souverains de Tunis et de la plus grande partie de l'Algérie actuelle, étaient une dynastie d'origine indigène; ils n'avaient pas comme les Turcs, à veiller sans cesse, pour maintenir leur domination par la guerre et les supplices, sur une population vaincue; ils pouvaient s'occuper avec plus de suite des mesures qui l'intéressaient et qui devaient accroître sa fortune. Les autres princes d'Afrique, délivrés comme eux du joug des Almohades d'Espagne et des prétentions des Beni Merin du Maroc, cherchèrent à entretenir des relations pacifiques et commerciales avec les princes chrétiens de l'Europe; les émirs musulmans voulurent même s'assurer l'amitié du Saint-Siége, du moins pendant les croisades. Ils permirent en effet aux commerçants chrétiens qui venaient dans leurs États, non-seulement d'y construire des églises et de se livrer publiquement à l'exercice de leur culte, ainsi qu'on le voit par le traité de 1271, conclu avec les rois de France et de Sicile, mais encore ils autorisèrent l'établissement de couvents et d'ordres monastiques dans leurs États. Ces faits sont constatés par les bulles pontificales, qui accordent divers priviléges aux religieux *fixés* dans les royaumes de Tunis, de Bougie, de Tlemcen, de Maroc et qui nous apprennent que ces religieux étaient des frères cordeliers et des frères dominicains ou prêcheurs; circonstance remarquable : car, si elle ne prouve pas la liberté de prédication de l'Évangile au milieu des Arabes au XIIIe siècle, elle atteste au moins que le ministère de la parole évangélique avait à s'exercer sur un nombre considérable de chrétiens demeurant en Afrique.

A l'ouest des pays qui forment aujourd'hui l'Algérie, la ville de Tlemcen, et le territoire qui en dépendait, avait contribué puissamment à l'essor général de l'industrie et de la fortune du nord de l'Afrique. Longtemps soumise aux Almohades, dont elle était une des plus florissantes cités, Tlemcen, confiante dans les forces et les richesses acquises par un commerce fort étendu, avait enfin proclamé son affranchissement, et s'était constitué en royaume indépendant, sous le gouverneur Iaghmour Essen Ben Zian, qui fut son premier souverain, l'an 645 de l'hégire (1247 de J.-C.). Les pays de Fez et de Maroc avaient échappé aussi aux Almohades, dont la puissance s'affaiblissait chaque jour en Espagne, et les guerres que les Beni Merin, nouveaux maîtres indépendants du Maghreb de l'ouest, entreprirent contre les successeurs de Ben Zian pour les soumettre, n'avaient servi qu'à augmenter la prospérité de Tlemcen, qui s'était entourée de hautes fortifications, et avait vu s'établir, sous la protection de ses murs, une foule de tribus, auparavant errantes dans la campagne. Une colonie chrétienne, principalement composée de Catalans et d'Aragonais, mais qui comptait aussi dans son sein plusieurs familles françaises et italiennes, avait obtenu la faculté de se fixer dans la ville, où elle possédait des maisons,

des magasins, des bains, des églises, et contribuait au riche commerce que Tlemcen entretenait alors, par les ports d'Oran et de Mers el-Kebir, avec toutes les villes importantes du littoral de la Méditerranée.

La diminution des droits de douane, que la république de Gênes avait obtenue d'Agou Abdallah, dès l'année 1236, et que le traité de 1272 respecta, attira, dans les ports du Maghreb, les navigateurs génois et les marchands des villes des deux rivières, qui protégeaient son pavillon comme Vintimille, Oneglia, Albenga, Noli, Savone, Chiavari, Spezia.

La quantité de denrées et de marchandises apportées en Italie par les Génois de Tunis, de Bougie, de Bône, d'Alger, était devenue si considérable, que, dès l'année 1253, la république avait créé dans le port de Gênes un office spécial pour la perception des droits sur les provenances du royaume de Tunis.

Ce commerce n'était pas exempt d'entraves, et souvent même de dangers. Quel que fût l'intérêt des Arabes d'Afrique d'entretenir des relations avec les Italiens, et bien qu'ils se soient montrés favorablement disposés à leur égard, au moyen-âge, la différence de religion perpétuait des antipathies profondes entre les deux nations, et laissait toujours quelques sentiments de méfiance, quelque haine de part et d'autre. L'on ne doit pas douter, malgré le silence des chroniqueurs, que les chrétiens n'eussent souvent des querelles, soit avec les marchands arabes, soit avec les agents du fisc, dont les suites durent occasioner plus d'une fois des agressions violentes. On voit, par exemple, dans un acte conservé aux archives royales de Turin, que plusieurs navires génois, se trouvant dans le port de Tunis, vers l'an 1286, y éprouvèrent des dommages notables de la part des musulmans ; mais le roi, désireux de vivre en paix avec la république ligurienne, indemnisa immédiatement les commerçants qui avaient éprouvé des pertes. Dans le nombre se trouvait un marchand de Savone et la compagnie des associés de Pascal Uso di Mare, membre de l'illustre famille qui fournit plusieurs doges à l'Etat. Le montant des réclamations ne s'élevait pas à moins de 63,616 besants, somme qui répondrait à peu près en valeur absolue, à celle de 600,000 fr. de notre monnaie actuelle, s'il s'agit ici, comme nous le croyons, de besants d'or. Il n'est pas possible d'évaluer, d'après cette seule indication, l'ensemble des capitaux engagés par le commerce de Gênes et des villes dépendantes du territoire de la république dans les affaires d'Afrique ; on peut, toutefois, en reconnaître l'importance, car la somme totale de 63,616 besants était réclamée seulement par 9 maisons de commerce.

Le royaume de Tlemcen avait toujours à défendre son indépendance, contre les attaques des Abi Hafs de Tunis et des Beni Merin du Maroc ; mais la guerre, en assurant la défense de la capitale, et développant le caractère énergique de sa population, contribua au maintien de la liberté et des richesses qu'elle avait laborieusement acquises. Une sage administration tendait à les développer encore, en favorisant les communications des chrétiens avec les

indigènes. Les Aragonais, les Castillans, les Portugais se rendaient en grand nombre dans les ports et les marchés principaux du pays, et les Italiens, quoique adonnés plus particulièrement au commerce de l'Est, s'y trouvaient aussi. Les Vénitiens paraissent avoir été ceux qui les fréquentèrent le plus habituellement et en plus grand nombre, dès la fin du XIIIe siècle, dans le cours de leurs navigations qu'ils prolongeaient, après avoir quité l'Afrique, le long des côtes du Portugal, de la France, de l'Angleterre, de la Flandre et vers les contrées septentrionales. Ils avaient établi des dépôts de marchandises à Oran, à Tlemcen et dans le Maroc; ils venaient régulièrement aux foires qui se tenaient dans chaque pays, ils y versaient des quantités considérables d'acier, de verroteries, d'étoffes légères, et en rapportaient de la poudre d'or, de l'ivoire, du musc, de la civette, de l'indigo, et des esclaves, branche de commerce dont il se faisait un grand trafic sur la Méditerranée.

Venise trouvait dans les pays et les ports de l'Istrie, de la Dalmatie, des îles Ioniennes, de la Morée, de l'Archipel et de l'île de Crète, qui lui appartenaient en grande partie, ou qui lui livraient en franchise toutes les richesses de leur sol, des ressources inépuisables pour son commerce d'exportation, et la facilité d'entretenir en même temps des flottes nombreuses, montées par une armée de matelots formés dès leur enfance aux pratiques et aux fatigues de la navigation.

Pendant que les guerres des maisons d'Anjou et d'Aragon empêchaient l'Italie méridionale du jouir de tous les avantages que l'heureuse situation de Palerme, de Messine, de Catane, de Syracuse, de Trapani, de Cephalu, de Naples, et des autres ports du continent offrait à son industrie maritime, Pise et Gênes déployaient dans l'intervalle de leurs guerres toute l'énergie de leur activité : Pise pour conserver sa fortune commerciale, Gênes dans l'espérance de surpasser et d'écraser sa rivale. La Sardaigne fournissait du minerai d'argent aux Pisans ; l'île d'Elbe leur donnait des approvisionnements de fer, d'autant plus importants que la Suède n'envoyait pas encore ses métaux dans la Méditerranée. Les armateurs de l'Arno faisaient ainsi d'immenses bénéfices en transportant le fer dans le Maghreb, n'osant braver toujours les défenses apostoliques, qui avaient interdit l'exportation des armes, des métaux et du bois en Egypte et en Syrie durant les guerres saintes. Gênes, jalouse de cette industrie, déclara la guerre aux Pisans, et ne consentit à la paix qu'après avoir obtenu la franchise des douanes dans l'île d'Elbe, et la cession de Sassari avec son port de Torrès en Sardaigne. Ces succès ne firent qu'enflammer son ambition ; elle recommença bientôt la guerre avec plus d'acharnement, et la bataille de la Meliora, suivie peu après du pillage du port pisan à l'embouchure de l'Arno, et de la perte de l'île d'Elbe, en portant un coup funeste à la marine de Pise, vint, en quelques années, précipiter la république vers sa décadence, et affermir la fortune grandissante de sa rivale.

La république de Pise n'était pas seulement une puissance maritime ; son attachement inébranlable à Frédéric II, à Conrad, à Mainfroy, à Conradin et

plus tard aux empereurs d'Allemagne, héritiers des prétentions des Hohenstaufen sur la Sicile, l'avait mise à la tête du parti gibelin en Italie, et lui avait donné une influence considérable dans la politique intérieure de la péninsule. Mais les guerres incessantes qu'elle fut obligée de soutenir sur le continent épuisèrent ses forces, et arrêtèrent le développement de sa puissance. Devenue trop faible pour tenter de recouvrer sa supériorité, pendant les guerres des Génois avec les Vénitiens, et les séditions qui troublèrent si fréquemment la république ligurienne, Pise se vit peu à peu dépouillée de ses possessions lointaines ; elle cessa de dominer à Constantinople et dans l'Archipel, où Venise et Gènes la supplantèrent ; elle ne put, comme ses rivales, obtenir des sultans d'Egypte le rétablissement de ses comptoirs dans la Syrie. Après la destruction du royaume de Jérusalem, elle perdit le commerce du royaume de Naples, d'où la maison d'Anjou éloigna ses marchands en haine du nom gibelin ; elle ne put soutenir la concurrence des Catalans et des Siciliens eux-mêmes, dans l'île de Sicile, passée à la maison d'Aragon depuis le soulèvement de 1282 ; et, bientôt réduite par la succession rapide de toutes ces calamités, au rang des Etats secondaires de l'Italie, elle n'eut pour conserver les débris de sa fortune et de sa marine que le commerce d'Afrique, de la Corse et de la Sardaigne. Ces deux îles, depuis longtemps conquises par les Pisans, étaient devenues pour eux de riches colonies, et les fortifications qu'ils avaient élevées autour de leurs principales villes avaient assuré jusque là la défense du pays contre les ennemis du dehors, en maintenant les seigneurs feudataires dans la soumission. Mais, au xive siècle, la noblesse, séduite par l'espoir de reconquérir son indépendance, ou trompée par la politique de l'Aragon, appela dans l'île les troupes du roi Alphonse. Vainement les Pisans, un moment alliés aux Génois, qui se trouvaient intéressés à protéger aussi leurs entrepôts de Sardaigne, essayèrent-ils de reprendre le dessus dans le pays livré aux Aragonais ; ils furent partout battus, et obligés de demander enfin la paix, qui consacra pour eux l'anéantissement de leurs établissements sardes.

Malgré tous ces malheurs, malgré la perte de ses possessions maritimes, à l'exception de la Corse, malgré la destruction successive de deux flottes, on ne voit pas que le commerce de Pise avec le Maghreb se soit ralenti un moment. Les relations et les intérêts des Pisans étaient trop fortement engagés avec ceux des marchands de Tripoli, de Tunis, de Bougie, de Bône, d'Alger, pour que les évènements d'Italie les eussent encore sensiblement altérés ; et c'est dans le temps de ses guerres les plus funestes que la république de Pise renouvelle avec les princes Arabes les pactes de son alliance et les priviléges qui assuraient pour longtemps la prospérité de son commerce dans leur pays.

Le Maghreb avait, comme l'Italie, ses troubles et ses révolutions. A la mort d'Abou-Abdallah, dont le long règne avait comprimé l'ambition des grands, de terribles dissensions éclatèrent dans la famille royale. Ces discor-

des dont nous n'avons pas à rappeler ici les vicissitudes, furent envenimées et quelquefois renouvelées par l'intervention de la maison d'Aragon, qui, se considérant comme suzeraine du royaume de Tunis, en vertu des droits de la couronne de Sicile, voulait soumettre le Maghreb entier aux familles indigènes, dont les chefs s'étaient assuré secrètement son appui. Mais le parti des Aragonais et des Siciliens ne put jamais établir un gouvernement stable dans le Maghreb. Les luttes, les invasions, les triomphes suivis bientôt de défaites qui se prolongèrent pendant un demi-siècle, en réunissant quelquefois sous la même autorité les pays du Maroc et de l'Espagne, de Tripoli, de Tunis, de Constantine, de Bône, de Bougie et de Tlemcen, ou leur rendant l'indépendance, eurent enfin pour résultat la réunion définitive du royaume de Tlemcen au royaume de Maroc, sous la domination des Beni Merin, vers l'an 1337, et l'établissement d'une dynastie libre de toute sujétion, dans le royaume de Bougie. Cette famille, issue de la souche des Abi Hafs de Tunis, régna dans l'ancienne capitale des Beni Hamad pendant toute la durée du xv siècle et jusqu'aux premières années du xvie siècle, où les Espagnols firent la conquête de Bougie.

Par un contraste qui n'est pas sans exemple dans l'histoire, c'est à l'époque où les divisions politiques agitaient le plus violemment le Maghreb que le commerce atteignit dans ce pays le plus haut point de développement et de prospérité. Les Pisans, les Vénitiens et les autres peuples d'Italie qui naviguaient sous leurs pavillons faisaient le commerce d'exportation et d'importation entre l'Afrique et l'Italie. Ils avaient établi des comptoirs dans les principales villes; ils s'y étaient fixés en grand nombre, et s'y livraient à un commerce considérable, soit pour eux-mêmes, soit pour les maisons d'Italie qu'ils représentaient.

Gênes avait toujours des consuls dans les royaumes de Tunis, de Bougie et de Tlemcen; Palerme, Messine, Castello di Castro, Sienne, Florence, Ancône, Gaëte, Naples, étaient en relations non interrompues avec ces Etats, ainsi qu'on peut en juger par les chroniques du temps, les voyages de Raymond Lulle et surtout par l'ouvrage que Balducci Pegolotti, marchand florentin, écrivit vers le milieu du xive siècle et qui est parvenu jusqu'à nous.

Ces rapports continus, qui duraient déjà depuis plus d'un siècle, en soumettant les préjugés que pouvait susciter la différence de religion, avaient établi entre les deux peuples une tolérance et une sécurité que n'ont pas connues les commerçants chrétiens sous la domination des Turcs, et qui nous semblent aujourd'hui si éloignées des idées de la population arabe. Les relations des chrétiens et des musulmans devinrent encore plus intimes au xive siècle, où l'on vit des Européens investis des pleins pouvoirs des princes arabes pour négocier en leur nom. Des documents positifs prouvent, en effet, que les Pisans et les Vénitiens prenaient part, comme les indigènes, au commerce intérieur, et quelquefois au gouvernement du pays. Ils affermaient la perception des gabelles et en faisaient compte au roi; ils avaient le droit de trans-

porter, d'exposer et de vendre à l'enchère leurs marchandises dans toutes les villes du Maghreb ; ils pouvaient librement parcourir le pays sous la protection du roi ; ils avaient des courriers qui leur servaient à entretenir une correspondance entre les différentes villes où se trouvaient leurs entrepôts. Les marchands chrétiens, en nombre infiniment moins considérable que les Arabes, jouissaient donc de la plus grande sûreté au milieu d'eux, puisque leurs messagers pouvaient, sans danger, traverser tout le Maghreb.

Les Vénitiens et les Pisans avaient enfin obtenu la faculté de faire des caravanes en Afrique, et il était même passé d'abord dans les usages du pays et ensuite dans les traités, qu'en toute les stations de leur route, ils auraient le droit de faire paître au moins pendant trois jours les animaux qu'ils conduisaient. Les traités, datés du mois de sefer 717, ou du 12 mai 1317 de J.-C., 22 décembre 1320, 17 des calendes de juin (16 mai) 1354, et 28 rabié 759 ou 7 avril 1358, conclus par les républiques de Venise et de Pise, avec les différents princes du Maghreb du milieu, assurèrent ces priviléges aux commerçants de leurs États et à leurs protégés, en renouvelant les dispositions des anciens pactes, sous le droit ordinaire de 10 pour 100.

Cette liberté laissée et garantie au commerce des chrétiens, qui nous reporte à un état de choses si différent de celui qui existait encore il y a peu d'années, en Afrique, permettaient aux Pisans et aux Vénitiens de s'avancer dans l'intérieur du pays, de communiquer avec les caravanes musulmanes qui, partant du Maroc, traversaient le Maghreb et se rendaient en Égypte, en Abyssinie et à la Mecque ; ou, quittant la route de l'est, pénétraient dans le pays des nègres de l'Afrique centrale. Les marchands italiens suivaient-ils les caravanes dans toutes ces directions ? Quels étaient les pays jusqu'où ils s'avançaient ? Allaient-ils acheter la poudre d'or, les plumes d'autruche, l'ivoire et les esclaves du Soudan ? ou cherchaient-ils de préférence les gommes, les parfums, l'ambre et les autres productions venant des régions du Nil ? On ne pourrait faire que des conjectures à ce sujet.

Le droit de former ainsi des caravanes dans le Maghreb ou de s'adjoindre à celles des indigènes est l'indice le plus certain du rapprochement que les relations commerciales avaient amené entre les Européens et les Sarrasins d'Afrique ; mais il est un fait non moins frappant, qui nous montre jusqu'à quel point l'alliance et les communications avec les chrétiens étaient entrées dans les idées des Arabes, avant la conquêtes des Turcs, et combien l'on doit espérer de surmonter avec le temps les difficultés rencontrées de nos jours dans les préjugés des indigènes : c'est l'admission dans les rangs de la milice et des officiers de la cour des rois du Maghreb, d'hommes d'armes et de seigneurs européens. Cette circonstance est attestée par les témoignages les plus certains. Le continuateur de Nicolas de Jamsilla parle, dans sa chronique sicilienne, de 400 hommes d'armes toscans, de 200 Espagnols et de 200 Allemands qu'entretenait le roi de Tunis, à la fin du XIIIe siècle ; un bref inédit de Nicolas IV, qui existe aux archives du Vatican, nous apprend qu'il y avait en

effet habituellement des hommes d'armes et même des seigneurs chrétiens au service des rois de Tunis, de Maroc et de Tlemcen. Le pape en leur écrivant, le 5 des ides de février 1290, les engage à rester fidèles aux princes arabes, mais à faire respecter toujours le nom chrétien. Les seigneurs des rives de l'Adriatique prenaient aussi volontiers de hautes charges à la cour des princes de Maghreb, comme on le voit par un document des archives de Venise, concernant un noble Vénitien qui, après être demeuré quarante-quatre mois au service du roi de Tunis, avec ses domestiques, ses chevaux, ses hommes d'armes, et avoir fait pendant ce temps de grandes dépenses, dont l'honneur devait surtout revenir au prince, n'en avait pas reçu la solde qui lui avait été promise. Dans les traités du XIVe siècle, il est encore question de seigneurs chrétiens, demeurant auprès des émirs d'Afrique.

Il est douteux que les Pisans fussent en grand nombre, parmi les 400 hommes d'armes toscans de l'armée tunisienne ; ceux qui n'étaient pas exclusivement adonnés au commerce étaient retenus en Italie par les dernières luttes où la puissance de la nation achevait de se perdre, dans la guerre implacable que la coalition des villes guelfes entretenait contre son indépendance.

Les Arabes profitèrent, de leur côté, du développement qu'avaient pris le commerce et les rapports avec les Européens. Durant le XIIe et le XIIIe siècle, ils s'étaient liés d'affaires avec les marchands chrétiens ; ils les avaient favorablement accueillis sur leurs terres ; ils avaient acheté leurs marchandises et leur avaient vendu leurs produits ; beaucoup d'entre eux faisaient même le voyage d'Europe, et Pise était citée, dès le XIIe siècle, pour le grand nombre de marchands africains qui fréquentaient ses marchés. Au XIVe et au XVe siècle, la part que les Maghrebins prirent directement au commerce d'Europe fut plus importante encore. Chaque année des navigateurs arabes de Tunis, de Bougie, de Bône, de Collo, d'Oran embarquaient pour leur compte les marchandises du pays, et les allaient vendre sur les côtes d'Espagne, de France ou d'Italie, en Sardaigne, en Corse, en Sicile, à Gênes, à Pise, à Télamone, devenu l'entrepôt des marchands de Sienne et de Florence, à Gaëte, à Naples, à Ancône, à Venise, à Raguse, et rapportaient de ces villes de grandes quantités d'étoffes et d'objets fabriqués dans les manufactures de la Péninsule.

Bougie et Tunis étaient, après Alexandrie, les villes d'Afrique où se trouvaient le plus grand nombre de marchands venant de l'Italie, de la France et de l'Espagne. Les relations des chrétiens s'étendaient cependant sur toute la côte méridionale de la Méditerranée. En même temps que les armateurs des villes maritimes d'Europe dirigeaient des cargaisons vers les provinces du Maroc, ils envoyaient des navires dans les pays de l'est : à Tripoli, dont Fazio atteste la richesse, à Gerbah, renommée parmi les Orientaux pour ses beaux jardins et ses plants d'oliviers. « Gerbah, dit un auteur de ces temps, est une île qui se trouve au milieu de la Barbarie, puisque, si vous calculez bien, il y a autant de distance de Gerbah à Ceuta que de Gerbah à Alexandrie. Elle est si rapprochée du continent que si le détroit n'était fortifié et défendu, il pourrai

y passer cent mille hommes à cheval et autant à pied, sans que les cavaliers eussent de l'eau à hauteur des sangles des chevaux. Aussi faut-il que tout homme qui aura à commander à Gerbah ait un esprit sûr et ferme. » Malgré l'ardeur belliqueuse qui la distinguait, la population de l'île ne put jamais assurer son indépendance, et Gerbah fut subjuguée tour-à-tour par les rois de Sicile, les Aragonais, les Génois, les rois de Tunis et de Tripoli. Elle obéissait à l'émir de Tunis, quand ses habitants, effrayés des ravages que Roger Doria, amiral de la couronne d'Aragon, avaient occasionés sur leurs côtes, vinrent trouver leur souverain, le suppliant de les dégager de leur foi et de les autoriser à se soumettre au roi d'Aragon, pour ne pas voir leur île dépeuplée. L'émir, n'osant les défendre, acquiesça à leur demande, et les habitants de Gerbah, en adressant un message à Pierre III, firent leur soumission à Don Roger, son lieutenant. « L'amiral, dit Ramon Muntaner, fit élever à Gerbah un beau fort qui s'est tenu, se tient et se tiendra avec plus de gloire pour les chrétiens qu'aucun autre château du monde. » Sa défense faiblit cependant par le contre-coup des guerres des Génois contre les Catalans, et Gerbah, occupée quelque temps par les Génois, rentra ensuite sous la domination musulmane.

Les marchands européens fréquentaient dès longtemps son port. Quand l'île était occupée par une puissance chrétienne, il leur était facile de s'y rendre ; quand elle dépendait des rois de Tunis, les traités conclus avec ces princes suffisaient pour les faire admettre soit à Gerbah, soit à Tripoli, aux mêmes conditions que dans les autres provinces de leurs États. Le traité des Génois en 1236, celui des Vénitiens en 1251, constatent ces faits. Lorsque Tripoli, dont l'île de Gerbah suivit alors le sort, devint indépendant, les chrétiens sollicitèrent de ses souverains la garantie de leurs priviléges commerciaux. Mansus-Mansi, citoyen pisan, attaché à la cour du prince de Tripoli, fut le médiateur du pacte qui assura ainsi aux Vénitiens le droit d'avoir des consuls, des églises et des fondouks dans tous les États de l'émir, celui des Pisans en 1265, nommé *Ameth Bénichin* et qualifié de *Seigneur de Cap* (aujourd'hui Kabès ou Gafza), de *Facz* (aujourd'hui Sfax), *des îles de Gerbah et Kerkeni, de Tripoli et de toutes ses dépendances*. Le traité fut conclu à Tripoli le 9 juin 1356 de J.-C ou 757 de l'hégire, en présence de Jean Foscari, Étienne Quirini et autres Vénitiens. On voit par ces dispositions que les Italiens exportaient principalement, des contrées ci-dessus désignées, du sel, des laines, des maroquins, des peaux d'agneaux, des cuirs de bœufs et de chameaux, de l'huile, des dattes, des pistaches, des tapis, des boucrans et quelques autres étoffes fabriquées dans le pays même.

Les dispositions bienveillantes des princes et de la population du Maghreb à l'égard des chrétiens, et particulièrement à l'égard des Pisans, ne pouvaient prévenir les contestations et les querelles que l'intérêt suscitait souvent entre les particuliers. A une époque qu'il est difficile de préciser et à l'occasion de quelques évènements dont on connaît peu le caractère, les plaintes réciproques

des marchands pisans et arabes étaient devenues plus vives, et une rupture entre les deux peuples était presque imminente. Il paraît même qu'il y eut de part et d'autre un commencement d'hostilité; mais les relations commerciales ne furent pas suspendues, et l'on ignorerait qu'elles eussent été un moment compromises, si la procuration donnée en 1379 par les syndics de la république de Pise à un chevalier pisan, chargé de se rendre à Bougie, à Bone et à Tunis pour traiter de la paix avec les émirs musulmans, n'existait encore aux archives de Florence. L'alliance fut renouvelée, et la nation pisane réintégrée ou confirmée dans la jouissance des priviléges commerciaux qu'elle avait depuis trois siècles en Afrique.

Cependant l'affaiblissement de Pise mettait partout en présence les intérêts et les forces de Gênes et de Venise. Les deux républiques, dans tout le développement de leur puissance, luttaient encore à forces égales et se partageaient les succès et les revers. Gênes eut même quelque temps l'avantage, quand, maîtresse du commerce de la mer Noire et de l'île de Chypre, elle envoya ses escadres bloquer les lagunes de Venise. Mais le traité signé à Turin, en 1381, pour mettre fin à la guerre de Chiozza, en rouvrant le Bosphore aux Vénitiens, assura la longue prospérité de leur commerce sur la Méditerranée, pendant que Gênes, déchirée par les factions, vit chaque jour décliner sa fortune et sa puissance. Les Vénitiens usèrent alors avec plus de suite et de bonheur contre les Génois, de la même tactique que ceux-ci avaient employée contre les Pisans. Établis à Beyrouth, d'où ils neutralisaient l'importance commerciale de leur colonie de Famagouste; maîtres de l'île de Crète et des meilleures positions de la Morée, qui nuisaient aux établissements génois de Chio et de l'Archipel, jouissant en Egypte et sur toute la côte d'Afrique de priviléges extrêmement avantageux, ils dominèrent bientôt sur tous les points le commerce des Génois.

La rareté des documents historiques sur le commerce de l'Afrique ne permet pas de savoir d'une manière certaine quel fut l'effet des menées secrètes des Vénitiens auprès des émirs musulmans du Maghreb, mais on ne peut douter que la faveur et l'influence marquée des Vénitiens à Tunis et à Bougie n'ait eu pour résultat de diminuer sensiblement le crédit et le commerce des Génois en Afrique. Il est difficile de croire que la république Ligurienne ait alors conservé le privilége de 5 p. cent que lui avaient donné les anciens traités et qu'elle n'ait vu élever au moins au droit de 10 p. cent, payé par les Pisans et les Vénitiens, les tarifs des douanes arabes. D'autres mesures durent marquer encore les nouvelles dispositions des princes sarrazins à l'égard des Génois, et la république, qui veillait toujours à la prospérité de son commerce maritime, malgré ses dissensions, en fut réduite à faire la guerre aux émirs du Maghreb. Ses galères firent quelques prises heureuses sur leurs bâtiments; l'île de Djerra ou de Gerbah, dépendant tour-à-tour du royaume de Tunis et du royaume de Tripoli, fut prise et pillée en 1388, comme Tripoli l'avait été en 1355; mais Gênes ne put conserver aucun avantage durable de ces diverses expéditions.

Les incursions des Maghrebins sur ses navires marchands et sur les villes de ses rivières, qu'elle ne put toujours défendre, lui firent même éprouver des pertes considérables que ne balançaient pas ses succès. N'osant entreprendre seule une attaque contre le royaume de Tunis, elle demanda et obtint l'assistance d'un corps de seigneurs français, dont le duc de Bourbon, oncle du roi Charles VI, prit le commandement. Cette fédération, à laquelle les Génois voulurent donner le caractère d'une croisade nouvelle, ne fut pas plus heureuse que la tentative de saint Louis. L'armée, espérant se rendre d'abord maîtresse d'une position considérée comme la clef du royaume de Tunis, sur la côte orientale, vint mettre le siége devant la forte cité d'*Africa*, ville encore importante de nos jours sous le nom d'*Al-Madhya*, et d'où partaient, suivant les expressions d'un auteur du temps, « de nombreux vaisseaux pour tous les pays du monde. » Mais la place, défendue par les Arabes de Bougie, de Bone, de Constantine et des autres pays du Maghreb, venus au secours des Tunisiens, résista à toutes les attaques, et les alliés, que les mésintelligences n'avaient pas tardé à diviser, furent obligés de reprendre la mer après soixante-et-un jours de combats infructueux.

La république de Gênes obtint cependant un traité qui rétablit ses relations avec les princes sarrasins; rouvrit les ports de leurs états à son commerce, et obligea même le roi de Tunis à payer dix mille besants d'or pour les frais de la guerre.

Les républiques italiennes entretenaient cependant des galères armées sur les côtes de l'Italie et sur les côtes d'Afrique, pour veiller à la sûreté du commerce; ces croisières se faisaient souvent de concert avec les princes du Maghreb, comme on le voit dans le traité de 1250, conclu par le roi de Tunis avec les Génois. Ces faits expliquent comment les villes marititime de l'Europe méridionale ont pu, malgré les dangers de la navigation, ouvrir et conserver des relations actives et régulières avec les ports des États musulmans. L'usage de naviguer en conserve permettait aux marchands les moins riches et aux plus petits navires de faire le voyage d'Afrique; les galères qui les accompagnaient les protégeaient durant la traversée, et, rendus dans le Maghreb, ils trouvaient dans les stipulations des traités, fidèlement exécutés, une protection suffisante.

Quand la paix était rompue par la faute ou l'agression de l'une des parties, la course se confondait avec les autres circonstances de la guerre, et devenait légitime comme elle. L'expédition de 1390 ne fut donc pas une croisade destinée à venger la chrétienté de la piraterie des Africains. *Les Génois ont couru sur nos navires, nous avons couru sur les leurs,* voilà comment, au rapport de Froissart, qui a très bien connu les détails de cette campagne, le roi de Tunis expliqua l'origine de la guerre qu'il avait avec la république. Aussi les musulmans ne pouvaient comprendre comment les Français avec lesquels ils se trouvaient en paix, étaient venus se joindre aux Génois.

Ces faits nous montrent que les Arabes de Tunis et de l'Algérie observaient

fidèlement les traités au moyen-âge. On peut donc croire, quoique leur civilisation fût bien déchue depuis les siècles littéraires d'Avicenne et d'Averrhoës, quoique déjà au xve siècle une tendance plus prononcée vers la piraterie se fût manifestée dans la marine d'Alger, de Bougie, de Tunis, d'Africa, et de Suse; on peut croire que les émirs auraient fini par rétablir complètement la sécurité du commerce et à consacrer les principes dont l'Europe assura le triomphe entre les nations chrétiennes, si leur caractère n'eût été corrompu par l'esprit barbare et orgueilleux du peuple qui soumit le Maghreb à sa puissance au xvie siècle. Mais avec les Turcs s'établirent sur les côtes d'Afrique de nouveaux principes de mauvaise foi, de férocité et de fanatisme qui, surexcitant les haines religieuses, et aiguillonnant, par la protection assurée aux corsaires, la nature belliqueuse et rapace des indigènes, produisirent cet épouvantable gouvernement dont l'Europe chrétienne n'a que trop longtemps connu les brigandages.

La république de Pise avait cependant réparé ses désastres sous le sage gouvernement des Gambacurti; à la faveur des guerres de Venise contre les Génois, elle avait étendu son commerce dans le Boulonois, dans la Romagne et jusqu'aux Alpes lombardes. Les manufactures, qui avaient été ruinées par suite des guerres du xiiie siècle, s'étaient relevées; l'industrie nationale s'était enrichie de l'art de préparer les étoffes de soie, et de confectionner une espèce de drap, dit *drap pisan,* que ses fabriques expédiaient en grande quantité dans les ports de la Morée, de l'Asie mineure et de l'Afrique. L'activité des manufactures de Pise fut favorable à son commerce maritime, qui balançait encore avec avantage la prospérité de Telamone, où les négociants de Sienne, de Florence et de Pérouse envoyaient leurs marchandises, et la fortune de Livourne, que protégeait l'autorité de Gênes.

La république fit confirmer ses franchises et ses possessions en Afrique dans le traité du 14 décembre 1398, arrêté par Michel de Campo, son ambassadeur, et *Muley Bufferii,* qualifié de roi de Tunis et de toute la Barbarie. Ce traité renouvelle les principales dispositions des anciens accords pour la répression de la piraterie, la liberté du commerce des Pisans et des Arabes, en Italie ou en Afrique; mais quelques-uns de ses articles attestent l'infériorité politique à laquelle leur nation était tombée.

Les Pisans, plus exposés qu'aucun autre peuple à la jalousie des villes commerçantes de l'Italie, qu'excitait le souvenir de leur alliance avec les empereurs d'Allemagne et leur longue prospérité, craignaient toujours de se voir attaquer par les navigateurs chrétiens dans les ports étrangers, et surtout en Afrique, où ils avaient de grands priviléges; aussi Michel de Campo profita du renouvellement des capitulations pour former une alliance défensive avec le prince arabe, dont les navires durent prendre partout la défense des Pisans s'ils venaient à être inquiétés. Quoique les marchands de la république fussent encore dans le Maghreb au rang des nations les plus favorisées, on voit que les Arabes, soit sentiment de la faiblesse de leurs alliés, soit désir de faire pas-

ser insensiblement leurs priviléges aux Vénitiens, ne tenaient plus aussi scrupuleusement à assurer les franchises de leur commerce. Ils stipulèrent, dans le traité de 1398, que si un Pisan occasionait quelque dommage à un sujet du roi, le consul de la république serait responsable du délit, et la nation ne paraît avoir élevé aucune plainte sur cette mesure, qui contrevenait ouvertement aux faveurs garanties par les anciens traités. Les marchands chrétiens acceptaient ces conditions en Syrie et en Egypte, où les consuls étaient considérés comme des otages; mais elle ne leur avaient pas été imposées dans le Maghreb; et, dans le temps même où le roi de Tunis les exigeait des Pisans, on ne voit pas qu'il les ait étendues aux autres nations italiennes. Il y a plus, les Florentins parvinrent, à ce qu'il paraît, à les faire révoquer, quand ils succédèrent complètement aux droits des Pisans en Afrique.

Cette révolution eut lieu au commencement du xve siècle, lorsque Florence, après un demi-siècle de guerre pour étendre sa domination jusqu'à la mer, fut parvenue à assujétir la république de Pise à sa domination (1406) et à déterminer les Génois, dont le trésor public s'était appauvri au milieu des dissensions civiles, à lui vendre la ville et le port de Livourne (1421).

Florence, qui exerçait déjà la plus grande influence sur la politique intérieure de l'Italie, devenue alors une puissance maritime, domina le commerce des Génois sur la Méditerranée, et donna quelque temps de sérieuses inquiétudes à la république de Venise. Elle traita avec les empereurs grecs, avec les rois de Chypre, avec les sultans d'Égypte et les autres princes arabes de l'Afrique; elle obtint d'eux l'attribution des consulats et des comptoirs que les Pisans avaient établis autrefois dans leurs États, et donna tous ses soins à développer son commerce extérieur, dont un proverbe, longtemps populaire en Europe, rappelle encore les innombrables et lointaines ramifications du xv au xviie siècle.

Les premières capitulations connues qui renouvelèrent en sa faveur, dans le Maghreb, les priviléges des Pisans sont du 7 de xucal, 827 de l'hégire (octobre 1424). Le traité fut négocié par Barthélemy de Galeo, citoyen de Florence, au nom et dans l'intérêt de la république; mais comme il importait aux Florentins, bien assurés par d'énergiques mesures de la soumission des Pisans, de ne point ruiner entièrement le commerce d'une ville qui leur appartenait désormais, l'ambassadeur, se conformant à ses instructions, étendit expressément la faveur du traité sur les Pisans, qui devinrent, par un retour de fortune, les sujets protégés de ceux qu'ils avaient patronés dans les siècles précédents. Les anciennes stipulations relatives à la sûreté du commerce, à la protection des naufragés, à la vente des navires, aux droits et aux obligations des courtiers interprètes, aux ventes à l'enchère sous la garantie des officiers de la douane, furent maintenues par le nouveau traité. Il fut déclaré que les Florentins et les Pisans seraient libres d'apporter toutes marchandises en Afrique sous le droit ordinaire de 10 pour 100, et de 5 pour 100 sur l'argent, l'or et les pierres précieuses; il fut dit qu'ils pourraient les transporter à leur gré

dans toutes les villes du pays, et qu'ils ne seraient tenus de payer les droits d'entrée que six mois après la sortie des marchandises des magasins de la douane.

Il fut reconnu que les Florentins, les Pisans et les sujets de la seigneurie de Piombino, admis aussi par la république de Florence au bénéfice du traité, pourraient avoir des fondoucks dans les villes du royaume d'Afrique. Il fut stipulé cependant que les marchands, chrétiens ou musulmans, quel que fût leur pays, ne pourraient y déposer leurs marchandises sans le consentement des Florentins, et que les consuls résidants dans le Maghreb pour protéger le commerce des villes ci-dessus désignées seraient à la nomination de la république de Florence, ainsi qu'il se pratiquait dans tous les pays où les Florentins avaient recueilli l'héritage des Pisans. Les articles du traité qui établissent ces principes, prévoyant le cas où un homme des seigneuries de Florence ou de Piombino viendrait à causer quelque tort à un Arabe, obligent le consul de Florence à faire justice au marchand lésé, mais ne rendent pas ce magistrat passible des dommages, comme le traité de 1398 l'avait imposé aux consuls pisans, au mépris des anciennes franchises de la nation.

Les Florentins obtinrent encore le renouvellement des dispositions les plus favorables des premiers traités conclus avec la république de Pise, et notamment des articles qui avaient assuré longtemps à ses armateurs les profits considérables du fret et de la commission, en stipulant que leurs priviléges protégeraient aussi les hommes et les marchandises des pays étrangers venant en Afrique sur navires florentins. Seulement il fut convenu que les marchandises payeraient les tarifs de douane, comme importations étrangères non privilégiées, ce qui indique peut-être que les provenances directes de Florence, de Pise et de Piombino avaient obtenu une réduction sur le droit ordinaire de 10 pour 100. Il fut convenu en outre que les sujets ou protégés de la république de Florence jouiraient des avantages stipulés dans le présent traité, lors même qu'ils viendraient en Afrique avec leurs marchandises sur un navire étranger.

En retour de si grandes concessions, la république toscane promit liberté et défense à tous les marchands arabes du royaume de Tunis et ses dépendances, qui venaient commercer en Italie ; elle s'engagea à s'unir aux musulmans pour combattre leurs ennemis ou les corsaires, car le traité consacrait une alliance offensives et défensives entre les deux États.

Le pacte de 1424 est le dernier accord connu de nous qui ait été arrêté entre les princes arabes de l'Afrique septentrionale et les Etats du nord de l'Italie pour régler leurs relations et leur commerce. Il paraît avoir été regardé toujours comme le fondement des priviléges de la république de Florence et de ses nouveaux sujets, non-seulement dans le royaume de Tunis, où il avait été conclu, mais dans le royaume de Bougie et dans la partie occidentale de l'Algérie dépendant du Maroc, où l'esprit de ses dispositions fut généralement adopté.

Venise, parvenue au plus haut degré de sa prospérité, avait facilement con-

servé ses priviléges en Afrique. Affermie en Italie par la chute de Pise, par la décadence de Gênes, par ses conquêtes de terre ferme ; riche d'une innombrable marine marchande qui n'occupait pas moins de 25,000 matelots, et dont les gros navires portaient jusqu'à un million de livres en poids ; disposant de grandes flottes armées qui protégeaient partout les intérêts de ses nationaux, Venise, par ses relations continues avec le Maghreb, qui lui donnait les productions de l'Afrique centrale ; avec l'Égypte, qui lui fournissait en quantités immenses les épiceries de l'Inde, les gommes et les parfums de l'Arabie ; avec l'île de Chypre, d'où elle retirait du sel, du blé, du sucre, des plantes aromatiques, du cuivre et des étoffes ; avec la Syrie, l'Asie-Mineure et Constantinople, où elle allait chercher les productions et les tissus variés d'Alep, de Damas, de Smyrne, de Trébizonde, de Sivas, de Broussa, de Moussoul et de la Perse ; avec les ports de la mer Noire et de la mer d'Azov, où elle trouvait les pelleteries et les métaux que ne lui donnaient pas ses rapports avec l'Europe par les routes de terre ; Venise était devenue l'immense entrepôt des marchandises de l'Afrique et de l'Asie, le véritable centre des affaires commerciales de l'Europe.

Gênes, malgré les révolutions qui la firent passer tour-à-tour sous la domination de différents princes étrangers, malgré la perte de ses colonies de Famagouste et de Caffa, prit toujours une part active au commerce d'Afrique. La Lombardie et le Piémont versaient dans son port les marchandises destinées à l'exportation, et parmi celles que les Génois dirigeaient sur l'Afrique, on remarque des futaines, des draps de qualité inférieure, en partie confectionnés à Gênes, en partie provenant des autres villes de l'Italie septentrionale ; des toiles, des bonnets de laine teints en rouge, article dont la seule ville de Gênes expédie encore annuellement plus de 15,000 douzaines en Afrique et dans le Levant. Gênes faisait un grand commerce de cuirs et de cire avec Collo ; ses marchands étaient fixés à Bougie et à Bone, et peut-être est-ce à cette époque qu'il faut faire remonter l'origine de l'établissement et du fort qui porte encore aujourd'hui le nom de *fort génois*, au nord-ouest de Bone.

L'île de Corse, enlevée aux Florentins par les Génois, en 1481, la Sardaigne, la Sicile et l'Italie méridionale, où régnait la maison d'Aragon, étaient toujours en rapport avec l'Afrique ; Ancône, quoique privée de l'exportation des marchandises de Florence depuis la conquête de Pise, n'avait pas cessé d'y envoyer ses navires, dont les propriétaires ajoutaient à leurs cargaisons les expéditions particulières de Bologne, de Ravenne et de plusieurs petites villes de l'Adriatique.

Les ports de l'Algérie où les commerçants italiens se rendaient le plus habituellement, au XVe siècle, étaient ceux de Tabarque, de Bone, de Bougie, d'Alger, de Cherchel, de Tenès, de Mazagran, d'Arzeu et d'Oran. Ils y apportaient, comme dans les temps anciens, des étoffes, des draps, de la verroterie, des ustensiles et autres objets fabriqués ; ils en rapportaient des grains, des fruits secs, de l'huile, du fenouil, des poissons salés, des cuirs, des chevaux,

des laines, de la cire, des écorces tanniques, du bois d'aloës et des ouvrages de sparterie, principalement des corbeilles, des cabas et des nattes confectionnés avec les joncs d'Afrique et les dépouilles du palmier dans les provinces orientales.

Malgré la continuité des rapports de l'Italie avec l'Afrique septentrionale au xve siècle, que les documents attestent suffisamment, il est impossible de croire que le commerce des deux pays ne se soit ressenti des grands évènements survenus à la fin de ce siècle et que la somme des produits échangés par les Italiens et les Maghrebins ne fût alors moindre qu'elle n'avait été au xiiie et au xive siècles.

Sans parler de la découverte de l'Amérique, qui opéra une révolution dans le commerce du monde, l'extension des conquêtes du Portugal sur la côte occidentale d'Afrique et la découverte du cap de Bonne-Espérance, en attirant bientôt dans ces nouvelles voies une grande partie de la marine marchande de la Méditerranée et transportant de Venise à Lisbonne l'entrepôt des marchandises de l'Asie et de l'Afrique centrale, dut nuire au Maghreb du milieu, où l'Italie et l'Europe venaient chercher une partie de ces productions. Néanmoins les relations des deux pays furent toujours considérables, actives, régulières; les princes arabes les favorisèrent toujours; ils respectèrent les propriétés, les personnes, les franchises et les consuls des nations étrangères, et particulièrement de l'Italie, car la France n'était pas encore la nation la plus favorisée dans l'Afrique septentrionale. Ils accordèrent une protection réelle aux commerçants italiens sur leurs côtes et dans l'intérieur du pays; ils leur garantirent et respectèrent le libre exercice du culte catholique; ils leur permirent de construire des maisons, des couvents et des églises; ils sévirent contre la piraterie; ils ne donnèrent pas lieu de se plaindre de leur mauvaise foi dans l'exécution des traités : c'est là ce qu'il importe surtout de remarquer, parce que ces circonstances nous signalent au xve siècle, comme nous l'avons observé au xiiie, dans le fond de la population arabe de l'Afrique septentrionale, surtout dans la partie orientale de l'Algérie et dans la province de Tunis, si ce n'est une disposition à la bienveillance et à la liaison avec les Européens, du moins, pour ne rien exagérer, des sentiments infiniment moins hostiles que ceux qui s'y développèrent plus tard.

Mais quand l'Algérie eut passé sous la domination des Turcs, par suite d'évènements dont il a été parlé ailleurs, qu'y voit-on au contraire? Un pays opprimé par les exactions; l'industrie et le commerce renfermés dans quelques villes, les relations des Européens avec les Musulmans gênés par les mesures arbitraires et frauduleuses de la cupidité insatiable des deys; les plus affreuses déprédations contre les marchands chrétiens sur terre et sur mer, encouragées et protégées par les dépositaires de l'autorité souveraine, qui prélevaient une dîme sur toutes les prises; la traite des blancs organisée; les priviléges religieux remplacés par la faculté donnée aux Pères de la Rédemption d'apporter le tribut que les Turcs prélevaient annuellement sur la chrétienté pour le

rachat des esclaves chrétiens ; la violation des traités, la trahison envers les consuls, la confiscation des propriétés des Européens, et souvent l'arrestation des personnes en cas de rupture, devenus des faits habituels, prévus, périodiques, et restés le plus souvent impunis : tels sont les résultats les plus manifestes de la domination ottomane en Algérie.

La France, qui a rétabli par ses armes la sécurité sur ces côtes si longtemps inhospitalières, pourra-t-elle, par sa sagesse et sa persévérance, y ranimer la civilisation et le commerce qui faisaient encore la fortune de la population indigène au XIVe et au XVe siècles? Oui, sans doute (1).

L'importance qu'est appelée à prendre la colonisation de l'Algérie, nous fait un devoir de reproduire tout ce qui, dans le commerce ou la culture algérienne, nous paraît mériter l'attention publique, soit par la lucidité des détails, soit par la précision des aperçus. A cet effet, à l'aperçu des anciennes relations commerciales de l'Italie septentrionale avec les États musulmans, nous allons joindre quelques précieuses indications sur les cultures, que nous empruntons à l'*Aperçu sur la culture et la colonisation de l'Algérie*, par MM. E. Rameau et L. Binel.

FOURRAGES ET BESTIAUX.

Avantages de la culture du foin. — Ce n'est pas sans raison que nous plaçons le foin en tête et comme le premier de tous les produits : c'est qu'il est en effet le plus précieux et le plus convenable de tous pour la situation actuelle. C'est lui qui demande le moins de main-d'œuvre, qualité précieuse dans un pays où elle est si chère ; il n'exige, pour ainsi dire, pas de déboursé jusqu'à sa récolte, avantage considérable là où les récoltes peuvent être pillées ou brûlées sur pied ; il vient naturellement, et sans gros frais, presque partout ; il donne des produits de suite, et ainsi fait attendre patiemment les revenus si longs à arriver des plantations ; il permet d'établir immédiatement la meilleure des méthodes agricoles, qui consiste à produire surtout des fourrages ; enfin, malgré la baisse de prix qui l'a frappé ces dernières années, vu la grande abondance de la production, c'est encore, surtout en le considérant au point de vué de la certitude, le plus fructueux des produits.

Culture du foin. — La culture du foin, en Afrique, ne ressemble ni à celle de nos prairies naturelles ni à celle de nos prairies artificielles : elle tient des deux. La plupart du temps, sans doute, si on laisse la terre livrée à ellemême, elle porte naturellement une assez abondante récolte d'herbe ; mais ces herbes sont mélangées et d'inégale venue. Il est nécessaire que le travail de

(1) Mas-Latrie. Tableau de la sit. des Ét. franç. en Alg. 1840.

l'homme intervienne pour obtenir des foins plus propres, plus longs et mieux fournis ; on façonne donc la terre à la charrue, quand le défrichement peut s'opérer ainsi ; sinon on fait un défrichement préalable, puis une année de céréales bien fumées, après quoi on herse et on laisse à elle-même la terre, qui, sans autres dépenses, fournit, dès l'année suivante, une abondante récolte de fourrages. Telle est la simple méthode employée pour préparer et obtenir en Afrique de bonnes prairies.

Prix du fumier. — Quelques-uns fument encore après les céréales avant de herser : c'est fort bon sans doute, mais ce n'est guère faisable que dans le moment actuel, où le fumier ne coûte que la peine du charroi (à Alger seulement il vaut 50 c. par voiture) ; d'autres ne fument ni les céréales ni le foin : c'est une négligence impardonnable, aussi leur récolte s'en ressent-elle. La prairie reste ainsi quelques années, après quoi l'herbe faiblit et se mélange de mauvaises plantes, surtout dans le voisinage des friches incultes qui y envoient leurs graines. Les uns se contentent de raviver l'herbe en y faisant répandre du fumier ; d'autres retournent de nouveau leurs terres à la charrue, et font une nouvelle année de céréales ; c'est, nous croyons, le meilleur parti. La durée de ces prairies est fort variable ; dans les vals, dans les terrains argileux et profonds, elles persistent beaucoup plus longtemps, et souvent, dans ce cas, il suffit d'y mettre de temps en temps du fumier ; dans quelques endroits elles dégénèrent promptement. La quantité du produit suit les mêmes variations.

Nature de l'herbe. — La nature de l'herbe est fort diversifiée, mais toujours savoureuse, très nourrissante et saine. Communément, c'est un mélange d'herbes ordinaires de prairie, d'alpiste, de trèfle, luzerne bâtarde et minette. Dans les endroits humides, on trouve en abondance le trèfle blanc, qui se tient couché, mais qui atteint ainsi 4 à 5 pieds de long. Dans les coteaux de Delhi-Ibrahim, et généralement dans les terrains glaiseux, vient une espèce de sainfoin connu sous le nom de grand-sainfoin, très rouge de fleur, très gros et charnu. Il ne donne ses belles et pleines récoltes que tous les deux ans ; il pousse et fleurit néanmoins tous les ans : c'est un des fourrages les plus parfaits que l'on puisse trouver. Enfin, les plus beaux foins que nous ayons jamais vus étaient dans une prairie de la Mitidja, non loin de l'Oued-Djemma, près d'une tribu dont le nom nous échappe. C'était à peu près uniquement de grande et belle luzerne d'une espèce particulière ; les troupeaux y avaient pacagé librement comme partout ailleurs ; néanmoins la récolte, achetée par un colon, montait uniformément, et presque sans parties faibles, jusqu'au poitrail de nos chevaux. On espérait y cueillir par hectare 50 quintaux métriques (1) de foin.

Rendement. — Reste maintenant à établir le rendement et le produit pécu-

(1) Le quintal métrique est de 100 kilogr., il en faut cinq pour faire les cent bottes ou le millier pesant de France.

niaire du foin. Il est des fonds de terre qui donnent jusqu'à dix milliers de foin par hectare ou 50 quintaux métriques, et il n'est pas de prairie convenablement entretenue qui descende au-dessous de six milliers ou 30 quintaux métriques. D'après tout ce que nous avons vu des récoltes de l'Algérie, nous sommes convaincus que la moyenne est au moins de 40 quintaux par hectare; cependant nous ne calculerons que 35 quintaux de produit moyen.

Prix du foin. — Les prix du foin sont déterminés tous les ans par le gouvernement, qui en est le principal acheteur pour sa cavalerie ; ils étaient en baisse, cette année à, 9 fr. le quintal métrique ; mais pour nous placer au niveau de toutes les éventualités, nous ne supposerons qu'un prix de 7 fr. par quintal. Or, 35 quintaux à 7 fr., font pour le produit d'un hectare, 245 fr., sur quoi nous allons déduire les frais de récolte et autres.

Frais de récolte. — La récolte des foins se fait à l'entreprise, dans les petites exploitations des environs d'Alger, à raison de 2 francs par quintal au plus, y compris le fauchage, fanage et bottelage. Dans les grandes exploitations, ces opérations se font séparément : les faucheurs sont à la tâche à raison de 1 fr. par quintal ; les faneurs sont des Kabyles payés à la journée, que le maître ou un maître-ouvrier dirige et stimule : le quintal de foin, fané et emmeulé de cette manière, revient à peu près à 65 c. ; enfin, le bottelage s'exécute plus tard, au moment de livrer le foin, à raison de 25 c. par quintal ; en tout, cela fait 90 c. Mais on doit dire que nous avons vu des cultivateurs, notamment MM. de Franclieu et M. Caminade, à qui leurs foins n'étaient revenus qu'à 1 fr. 50 c. le quintal.

Lorsque vous êtes près du lieu de livraison, vos frais se bornent à peu près là ; car vous faites conduire votre foin par vos bœufs que l'on nourrit dans les friches et pacages et qui sont ainsi fort peu dispendieux. Si vous êtes un peu éloignés, il faut recourir à un mode supplémentaire de transport, qui est fourni ordinairement par les chameaux des Arabes. On en a transporté ainsi, cette année, du fond de la plaine à Alger (environ cinq à six lieues, ce qui est la plus lointaine distance), pour 1 fr. le quintal ; mais ces prix ne purent être obtenus que par ceux qui avaient de longue main la pratique des Arabes et qui s'y prirent d'avance ; les autres durent passer à 1 fr. 50 c. ; il y en eut même qui payèrent 2 fr.

Produit net. — On voit par là que, dans un rayon de deux ou trois lieues autour d'Alger ou de tout autre centre de livraison, comme Blidah, Bouffarik, etc., il reste net au propriétaire 5 fr. environ par quintal, ou 175 fr. par hectare. Dans un rayon plus éloigné, il lui reste de 3 fr. 50 c. à 4 fr. par quintal, ou 122 fr. 50 c. à 140 fr. par hectare, le tout calculé sur la plus basse échelle. Du reste, quand la terre a été dépouillée de la récolte de foin, il ne faut compter sur aucun regain ; les tronçons d'herbe sont immédiatement brûlés par le soleil, et la terre est frappée de stérilité jusqu'à l'hiver, à moins qu'elle ne soit dans un fond humide ou susceptible d'arrosement.

Des bestiaux. — Comme les cultivateurs disposent de moyens fort restreints,

il existe sur toutes les propriétés d'immenses friches couvertes de broussailles, que le défrichement n'atteint que lentement, et qu'il ne peut même pas atteindre du tout maintenant, quand elles sont couvertes de palmiers nains; dans ces grands terrains, la faux ne peut courir librement, et cependant sous ces broussailles l'herbe vient abondamment, et même s'y conserve plus longtemps fraîche que dans les lieux découverts; on recueille cette herbe au moyen du pâturage des bestiaux, que l'on vend ensuite avec bénéfice en bon état de graisse.

Des bœufs. — Il en est qui se contentent du simple pâturage, sans rien leur donner à l'étable ; d'autres ajoutent pour les bœufs, avant de les vendre, un peu d'orge et de féveroles. Les Arabes les laissaient toujours dehors; pour nous, nous les rentrons le soir par prudence dans une enceinte de murs ; on pense de plus qu'il est utile de ménager autour de cette cour des hangars où ils puissent se mettre à l'abri. La seule dépense importante est celle des pâtres; ce sont des Kabyles, très propres et très exercés à cette occupation, que l'on paie 1 fr. par jour, plus un pain de munition de 30 c. qui forme leur nourriture, soit 40 fr. environ par mois. Pour un troupeau de 100 bœufs, il en faudrait 2, ce serait donc 80 fr. par mois. Ces bœufs s'achètent maigres en août ou septembre, alors que la rareté des pacages fait tomber les bestiaux aux plus bas prix; puis on les revend en bon état en mars ou avril, les prix se relevant à la pousse de l'herbe. La paire de bœufs valait en août 80 fr., et on les revendait en mars depuis 150 jusqu'à 200 fr., les moutons s'achetaient 11 fr. pièce et se vendaient 20 fr.; mais les prix d'achat ont beaucoup augmenté cette année, surtout pour les bœufs, et on ne peut guère prévoir sur quelle échelle s'établira désormais la proportion des bénéfices, mais ils ne peuvent descendre au-dessous de 15 à 20 pour cent tous frais déduits, autrement ils ne vaudraient plus la peine que l'on s'en occupât, et ils ne tarderaient pas ainsi à se relever.

Frais et profits. — La mise de fonds, pour un troupeau de 100 bœufs, doit être évaluée à 10,000 fr., car la paire de bœufs vaut bien maintenant 200 fr. La garde du troupeau coûtera, pour 6 à 7 mois qu'on le conserve, à 80 fr. par mois, 560 fr. Supposons en outre, pour faire la part des maladies ordinaires et des accidents, que nous ayons perdu 4 paires de bœufs, tant pour les pertes réellement éprouvées que pour la dépréciation des bœufs inférieurs qui peuvent rester en rebut, il ne resterait donc plus à vendre que 46 paires de bœufs; en les plaçant à 260 fr., c'est très probablement se placer au-dessous de ce qui aura lieu, ils produiraient ainsi 11,960 fr. Nous avions dépensé 10,560 fr. Il reste donc en bénéfice 1,460 fr., plus leur travail et leur fumier.

Jusqu'à présent l'élève des bœufs avait été abandonné aux Arabes, mais depuis que les bêtes maigres ont si fort augmenté de prix, il serait peut-être fructueux aussi pour les Européens de s'en occuper.

Des moutons. — Quant aux moutons, la meilleure et la plus sûre manière d'en profiter est de les élever. La dépense s'élève environ à 2,000 fr. pour

l'achat de 150 brebis et d'un bélier; plus 480 fr. pour le payement et l'entretien d'un pâtre kabyle, en tout 2,480 fr. Les valeurs produites au bout de l'année sont : 1° le lot de brebis que nous n'évaluerons qu'au même prix, soit 2,000 fr.; 2° la laine : avec un minimum de 2 livres par bête, il y aurait 300 livres de laine; elle vaut en Afrique 55 à 60 centimes par livre, ce qui produirait 160 fr. au moins; 3° 100 à 130 agneaux, qui, à 6 fr. pièce, prix minime, donnent de 6 à 800 fr. Total au bout de l'année 2,960 fr. Il reste donc un bénéfice de 480 fr.

Des chevaux. — Enfin, nous terminerons la question des bestiaux par un produit, qui est sans doute appelé à jouer un rôle important dans l'avenir de l'Afrique, et qui, dans le moment actuel, malgré le défaut de haras et le manque plus grand encore de bonnes poulinières du pays, n'a pas laissé d'offrir de beaux bénéfices à quelques colons, en tête desquels nous citons M. Frutié : c'est l'élève des poulains. Fort restreinte maintenant, nous croyons que cette branche de l'industrie agricole doit arriver un jour aux honneurs de l'exportation. L'excellence de la race arabe et ses précieuses qualités en sont les garants ; et du moment que la pacification plus intime encore du pays aura fourni au gouvernement les moyens de s'occuper davantage de cette question, on devra y trouver de grands et légitimes bénéfices. Dès maintenant cependant, plusieurs cultivateurs, comme nous l'avons dit, nous ont assuré avoir avantageusement élevé et vendu à plusieurs reprises de jeunes poulains.

Par ces quelques considérations sur le pacage et l'éducation des bestiaux, on voit de suite tout le parti que l'on peut tirer des grands espaces de terre que le défrichement ne peut immédiatement atteindre, le tout indépendamment des produits résultant de la culture et du travail dans les terrains nettoyés et en exploitation.

DU BLÉ.

Culture des Indigènes. — Les Arabes, avant nous, cultivaient le blé fort en grand, et en faisaient même un commerce étendu avec l'Europe, ainsi qu'en font foi nos anciennes relations commerciales avec les États-Barbaresques. Aujourd'hui encore ils continuent cette culture, et nous tenons à la décrire ici telle qu'ils la pratiquent, afin qu'on juge par là quels devront être nos bénéfices futurs, si avec de pareils moyens ils en réalisaient eux-mêmes autrefois de fort considérables.

Les anciens propriétaires louaient leurs fermes à portion à un fermier arabe, qui s'adjoignait, quand les terres étaient étendues, d'autres laboureurs dits khammas (laboureurs au cinquième). Les bœufs et les outils étaient fournis par le maître, et les locataires, après avoir mis le feu aux mauvaises plantes,

donnaient une façon à la terre avec une petite charrue de bois, effleurant à peine le sol, le tout sans fumier; puis le maître donnait ce qu'il pensait devoir être nécessaire de semence à son fermier, et celui-ci la transmettait, chacun pour sa portion, aux autres laboureurs; mais cette semence n'arrivait à la terre qu'après avoir subi de notables réductions de la part du fermier et de la part des laboureurs; outre ce salaire, sous forme d'escroquerie autorisée par l'usage, le maître faisait à tous par paire de bœufs une avance en argent de 70 francs, et une avance de deux mesures de froment et deux mesures d'orge.

Cependant, après avoir été couverte par un nouveau coup de charrue et quelquefois par un fagot d'épines, la semence fort clair-semée poussait comme elle pouvait sur cette terre mal préparée et non fumée. Quand approchait l'époque de la maturité de l'épi, il fallait pendant plusieurs jours avoir du monde pour battre les buissons voisins, afin d'empêcher les nombreux oiseaux qui arrivent à cette époque, d'y établir leurs quartiers et de là de dévaster le champ; c'était encore le maître qui payait. Puis arrivait la récolte que le maître faisait exécuter, mais sur laquelle enfin il prélevait les quatre cinquièmes, plus les avances de grains et d'argent faites aux laboureurs. Et qu'on ne s'extasie pas devant cette proportion de quatre cinquièmes ; que l'on songe que le maître a tout fourni, tout payé, et que, de plus, sa semence ayant été consommé à moitié, il n'a guère que le tiers du produit légitime de ses avances; car sans plus de frais il eût eu une récolte bien plus considérable; et pourtant, malgré ces défavorables circonstances, non-seulement il couvrait ses déboursés, mais encore il vendait avec profit de grandes masses de blé sur le marché des côtes.

Avantages occasionels de cette culture. — Du reste, avec ces cultivateurs indigènes il n'est besoin de bâtiments d'aucune espèce, ni de frais de défrichement ou autres analogues; ce mode économique d'exploitation a engagé plusieurs Européens qui ne disposaient point de ressources suffisantes, à se servir de cette vieille méthode; et il est hors de doute qu'il pourrait être souvent à propos de l'employer pour les terres encore en dehors de l'exploitation ou pour les acquisitions postérieures que l'on n'exploiterait pas immédiatement.

Examen critique de cette méthode. — A côté de cette triste culture, montrons ce qu'on pourrait faire et ce qu'on pourrait obtenir : d'abord nous dirons quelques mots d'une opinion bien souvent réfutée, à savoir, que ces labours superficiels et sans fumier, cette méthode des Arabes, était véritablement la méthode qui convenait au pays. La terre d'Afrique, pas plus qu'aucune autre, ne repousse les labours profonds et les fumures énergiques; quel est donc le champ qui peut perdre à avoir une couche plus profonde, pénétrée d'air, de chaleur et de sucs azotés? Mais, comme la terre est naturellement moins froide que celle que nous cultivons ici en France; comme la moindre atteinte donnée à la racine des mauvaises plantes les expose à la chaleur qui les brûle; comme enfin la terre était neuve de cultures épuisantes, on a senti un besoin moins urgent des puissantes charrues qui renversent le sol et du fumier qui le

répare en l'échauffant : voilà la cause de l'erreur. Et cette observation est utile, en nous montrant qu'on peut provisoirement, du moins, conserver encore la petite charrue mahonaise, sans se causer un trop grand préjudice, et en s'adjugeant des avantages très importants dans les circonstances présentes. 1° cette charrue n'exige qu'un homme ; 2° c'est celle à laquelle sont habitués les Espagnols, qui, sans contredit, sont les meilleurs ouvriers agricoles du pays ; 3° elle est peu coûteuse, et si simple, que ses réparations peuvent être faites aisément et sans dépens par le cultivateur même, évitant ainsi le recours trop fréquent aux charrons, qui peuvent être éloignés et qui coûtent de 5 à 6 francs par jour. Dans les circonstances présentes, tout étant donc balancé, nous croyons qu'il y a avantage à conserver cette charrue, sans préjudice pour l'avenir, et sans préjudice aussi des perfectionnements que l'on peut avec elle seule apporter aux labours.

Du fumier. — Ce serait apporter de la négligence que de ne pas fumer ses terres convenablement par ses nombreux troupeaux, quand on a si aisément du fumier chez soi ; qu'en outre, sans autres dépens que le charroi, on peut en prendre autant que l'on veut près des camps de cavalerie, qui le jettent ; le fumier ne se vend que dans la seule ville d'Alger, et encore à raison de 50 c. par tombereau, ce qui est à peu près pour rien.

Moisson. — Quand les blés sont presque mûrs, il est bon d'avoir comme les Arabes des batteurs de buissons pour écarter les oiseaux ; quelques Kabyles, à 1 fr. 25 c. par jour, préservent un bien grand espace ; et il est remarquable que, lorsque ces oiseaux ont été effarouchés ainsi pendant quelques jours à leur arrivée, ils ne reviennent point. La moisson se fait par des Kabyles, qui descendent alors des montagnes par troupes ; on bat immédiatement le blé, dehors au dépiquage, c'est-à-dire avec les pieds des chevaux. Quand on veut obtenir de la paille longue, on bat à la planche, et la différence du prix de la paille compense amplement la différence des prix du battage. La récolte battue s'emmagasine rarement, on la vend de suite ; dans le cas contraire, on fait des trous en terre en manière de silos, et on couvre de paille, puis de terre ; la la paille se conserve en meulons. On voit ainsi qu'on n'a pas besoin de granges.

Rendement du blé. — Le rendement du blé n'a nulle part été observé moindre dans les années communes, de 8 pour 1, et dans la Métidja souvent il s'élève à 18 pour 1. Cependant nous prendrons le minimum de 8 pour 1 pour baser nos évaluations de bénéfices.

Frais de culture et de récolte. — Les dépenses se composent des façons à donner avec les accessoires, du prix des semences, des batteurs de buissons, de la récolte et frais subséquents. Les façons étant données avec les bestiaux de l'exploitation, ne peuvent être portées en dépenses que pour l'homme qui tient la charrue ; en mettant ses journées à 2 fr. 50 c., cela fait, pour les deux façons d'un hectare, à deux journées l'une, la somme de 10 fr. ; plus pour le hersage et pour semer deux journées, 5 fr. ; plus pour porter les fumiers, 5 fr. ;

a semence, à raison de deux hectolitres par hectare, fait, à 15 fr. l'hectolitre, 30 fr.; en mettant cinq batteurs de buissons pour douze hectares pendant cinq jours, c'est une dépense de 2 fr. 55 c. par hectare; enfin, la récolte et ses accessoires ne peuvent être évalués à plus de 30 fr. par hectare; car le battage se faisant par le pied des chevaux est peu coûteux.

Nous avons donc pour la totalité des dépenses, 82 fr. 55 c.; nous mettrons 83 fr.

Produits et bénéfices. — Passons maintenant aux recettes. D'après la base moyenne que nous avons prise de 8 pour 1, nous récolterons par hectare 16 hectolitres; nous placerons l'hectolitre, en calculant proportionnellement aux mesures du pays, au prix moyen fort bas de 13 fr. On peut espérer qu'un jour le gouvernement protégera plus efficacement les producteurs indigènes, et qu'alors s'amélioreront ces prix, si inférieurs à ceux de France. Mais quoi qu'il en soit, et en prenant les prix tels qu'ils sont, nous avons 16 hectolitres, qui, à 13 fr. l'un, donnent 208 fr.; de plus, vu la grande facilité de se procurer des engrais, il est d'usage de vendre au moins la moitié de sa paille; or, en évaluant à 20 quintaux métriques la récolte de paille sur un hectare, nous aurions à vendre 10 quintaux; la paille brisée vaut 6 fr. le quintal, ce serait donc un produit de 60 fr. Nous avons donc 208 fr. de blé et 60 fr. de paille, soit 268 fr. de recettes. Nous avons, d'autre part, dépensé 83 fr.; il reste donc 185 fr. de bénéfice, que nous réduirons, pour faire un compte plus rond, à 180 fr., qui forment le produit net de la culture du blé par hectare.

De l'orge. — La culture de l'orge donne lieu à peu près aux mêmes observations; seulement, comme on ne donne qu'une façon, et que les semences sont moins chères, les frais ne montent pas au-delà de 60 fr. Quant à la récolte, elle rend peut-être une proportion un peu plus forte; mais comme l'orge ne vaut guère que 5 fr. la mesure ou 6 fr. 25 c. l'hectolitre, le produit, avec la paille, ne peut guère s'évaluer à plus de 160 fr. par hectare; il reste donc un bénéfice net de 100 fr.

Ces deux céréales sont à peu près les seules qui soient cultivées en Afrique. Il y a bien encore le maïs, mais il est peu répandu; et comme d'ailleurs ses usages sont fort restreints, nous n'en dirons rien, si ce n'est qu'il a la réputation d'avoir un rendement remarquable par son abondance.

DU TABAC.

Cette plante a de tout temps été cultivée par les Maures en Afrique; leur tabac était fort estimé: il a beaucoup d'analogie avec celui d'Espagne. Depuis la conquête, personne n'en a encore fait de culture en grand; les produits habituels des cultures indigènes, joints à ceux des jardins des Européens, conti-

nuent à défrayer en grande partie la consommation locale. Depuis un an environ, la régie des tabacs de France a envoyé un de ses employés, M. Le Beschu, qui, après avoir étudié la question du tabac en Afrique, a reçu l'ordre de faire une plantation un peu considérable, et même d'acheter sur pied ce qui existait de tabac dans le pays. On a donc lieu de croire que le débouché une fois assuré par la régie, cette culture pourra s'étendre et donner un nouvel et puissant élément de prospérité aux terres de l'Afrique, tout-à-fait propices à ce riche produit.

DU MURIER.

La négligence des Maures avait tout-à-fait laissé dans l'oubli cet arbre précieux; mais les plantations nombreuses qu'on en a faites dans ces dernières années ont montré que le sol et le climat lui conviennent merveilleusement. Nous ne pouvons que citer la belle plantation de M. Urtis, la plus complète sous ce rapport de tout le pays; mais il est certain que ses 6,000 mûriers présentent une vigueur et une belle venue bien encourageantes pour tous les colons. Quelques essais de particuliers et une magnanerie établie depuis deux ans au jardin d'essai par le gouvernement, ont donné la certitude que les vers à soie se comportaient au mieux et donnaient une soie que l'administration fit comparer avec celles de la Lozère sans y trouver d'infériorité.

Filature de soie. — Enfin, on a établi cette année (1843) une filature de soie dans le jardin d'essai; ainsi les colons sont assurés dès maintenant de pouvoir tirer parti de leurs cocons.

Le mûrier demande d'abord un capital d'établissement que nous allons poser avant d'arriver à balancer les frais d'exploitation et les produits de la récolte.

Plantation des mûriers. — Quelques-uns plantent les mûriers en quinconce en les espaçant de 30 pieds; quelques autres les plantent en lignes parallèles, les lignes sont espacées de 50 à 60 pieds, et les arbres dans leurs lignes sont distancés de 20 à 25 pieds. Cette dernière méthode est, nous croyons, préférable, 1° parce que plus les arbres sont séparés, moins on a à craindre les incendies que les Arabes pourraient allumer ; 2° on peut plutôt, et sans aucun préjudice pour les arbres, cultiver en céréales ou en herbages les terrains plantés de mûriers.

Prix de revient. — On pratique en lignes parallèles, de 25 en 25 pieds, des trous de 1^{m}33 de carré, sur 0^{m}80 à 1 mètre de profondeur ; si le terrain craint l'humidité, on creuse un peu plus profondément et on met des pierres au fond pour assainir. Ces trous peuvent être exécutés à la tâche, à raison de 0,40 ou 0,45 la pièce : c'est le prix qu'on a payé pour les plantations de M. Urtis, et

alors l'ouvrage était plus cher qu'aujourd'hui. M. Caminade, M. le baron Vialard, qui n'ont fait leurs trous que de 1 mètre carré, ne les ont payés que 0,35. Il est vrai qu'au jardin d'essai on les a payés 0,60, mais c'est dans un temps déjà bien loin de nous, et souvent l'administration ne peut atteindre les prix réels de l'ouvrage aussi bien que les particuliers. Néanmoins nous adopterons ce prix de 0,60 (1). Chaque plant de mûrier est livré par le jardin d'essai au prix de 0,60; maintenant, en évaluant à 0,30 par arbre, les frais que nécessitent la plantation et les soins de sa première année, nous avons un total de 1,50 par chaque arbre bien établi.

De plus, il faut, pendant les 6 ou 8 premières années, lui donner d'abord trois façons, puis deux, puis une seulement tous les ans ; ces façons peuvent être exécutées à main d'homme, et chaque binage, nous a-t-on dit, chez M. Urtis, revient à peu près à 0,08 par arbre, ce qui ferait pour l'ensemble des façons des premières annees environ 1 fr. Suivant la bonne méthode que nous avons vu pratiquer chez M. Caminade, on peut façonner ses arbres à la charrue, ce qui revient, au moins, moitié moins cher. Enfin, si l'on veut, on peut calculer la perte de terrain que l'on éprouve pendant 8 ans autour de chaque arbre, par suite de ces façons. Tout bien examiné, nous croyons être d'un sixième au-dessus de la réalité, en portant à 3 fr. le prix de revient de chaque mûrier jusqu'à sept ans, âge auquel il commence à donner des produits. Il faudrait ainsi un capitale d'établissement de 345 fr. par hectare, à raison de 115 mûriers.

Cultures sous les mûriers. — Plusieurs pensent que, jusqu'à l'âge de 7 ans, il faut se garder de rien cultiver sous les mûriers, à moins que ce ne soit quelques plantes sarclées. Nous ne pouvons partager cet avis, ce serait s'engager dans la dépense onéreuse de façonner sans dédommagement, non plus seulement le pied des mûriers, mais tout le terrain, pour détruire les mauvaises plantes qui ne manqueraient pas de l'envahir. Aussi, la culture des plantes sarclées d'abord, et des céréales ensuite, ne peut qu'être avantageuse au mûrier, en façonnant tous les terrains qui l'environnent. Enfin, pour nous autoriser de l'exemple, nous citerons, non-seulement l'Algérie, où on le pratique ainsi sans encombre, mais surtout les environs d'Avignon, où depuis longtemps on cultive le mûrier avec une juste renommée. On procédera avec prudence, en ne cultivant les céréales, dont les racines sont plus épuisantes, que lorsque le mûrier sera devenu plus fort, et en proscrivant tout-à-fait les herbages jusqu'à sa dixième année au moins. Ainsi, nous porterons en compte les récoltes à effectuer par les cultures, sous les mûriers, récoltes affaiblies, sans doute, puisqu'elles sont restreintes et gênées par les binages annuels des mûriers, mais que, néanmoins, l'on ne peut pas évaluer nettes de frais à moins

(1) Les terrains de la Plaine seront plus faciles et moins coûteux.

de 80 fr. l'hectare, d'après ce que nous avons vu et ce que nous verrons sur les autres cultures.

Récolte des feuilles. — On peut, à la rigueur, cueillir les feuilles des mûriers de 4 à 5 ans ; cependant, il est plus avantageux pour l'arbre de commencer un peu plus tard ; aussi, nous avons préféré ne le calculer que pour la septième année. Les frais d'exploitation se réduisent à la cueillette des feuilles. Dans le midi de la France, on paie à raison de 0,50 pour 50 kilogrammes de feuilles cueillies. Au jardin d'essai d'Alger, on a jusqu'à présent payé 1 fr. ; il est à espérer pourtant que ce prix diminuera à mesure que l'on verra s'augmenter le nombre des femmes et des enfants qui suffisent très bien à ce genre d'ouvrage.

Rendement et produit net. — Au jardin d'essai, on a recueilli sur des arbres de 8 ans 30 à quarante kilogrammes de feuilles ; à 10 ans on peut raisonnablement en espérer 50, chiffre qui est dépassé et même doublé bientôt si l'arbre devient fort et vigoureux. Ces 50 kilogrammes valent moyennement en France 3 fr. ; supposons que cette moyenne soit trop forte, en Afrique, à cause de l'éloignement, et réduisons-la à 2 fr. 50, en déduisant pour cueillette 1 fr., il reste un bénéfice net de 1 fr. 50 pour 50 kilogrammes. En ne prenant que ce rendement moyen par chaque arbre dans sa pleine production, on aurait par hectare de mûriers, à raison de 115 arbres, 172 fr. 50 c., auxquels il convient d'ajouter, ainsi que nous l'avons exposé, pour les cultures du dessous, 80 fr. ; ce qui forme un produit de 252 fr. 50 c. pour un hectare de terre, et un capital de 345 fr. déboursé pour plantation.

DE L'OLIVIER.

La culture de l'olivier offre en Afrique un grand avantage sur celle du mûrier. Presque partout on rencontre l'olivier à l'état sauvage ; on n'est donc grevé ni de frais de plantations, ni d'acquisition de plants, et l'arbre greffé entre en rapport vers sa cinquième année, le sujet étant déjà en pleine vigueur. Cependant il est des endroits où l'on ne trouve pas d'oliviers, et, en tous cas, on peut être obligé d'en planter pour compléter ou régulariser une pièce ; nous renverrons, pour cette circonstance, aux frais d'établissement des mûriers, qui se reproduisent à peu près semblables ici. La greffe se paie habituellement 1,25 par tête, et il n'y a que bien peu de façon à donner au pied d'un arbre que l'on greffe.

Rendement et produit net. — Partout nous avons trouvé un accord unanime pour dire que l'olivier, de même au reste que le mûrier, n'est point sujet, en Afrique, aux maladies qui l'affectent dans le midi de la France, et que ses récoltes sont régulièrement constantes. M. Hardy notamment, le directeur du

jardin d'essai, nous a pleinement confirmé ces importants renseignements. Apprécions maintenant les produits qu'on peut donner l'olivier : l'huile d'olive, très commune, vaut actuellement, à Marseille, 107 fr. l'hectolitre ; les huiles fines vont à 150 fr. et au-delà ; mais nous nous tiendrons dans les qualités communes, qui donnent, pour la valeur du litre, 1 fr. 05 et même un peu plus. Il faut moyennement deux litres d'olives pour faire un litre d'huile, et les tourteaux paient la mouture ; le litre d'olive vaut donc de 0,45 à 0,50. Il peut se faire qu'à Alger le prix en soit inférieur, soit à cause de l'éloignement, soit à cause de la plus grande cherté de la mouture. Supposons le litre d'olives à 0,35. Si nous portons maintenant la récolte d'un arbre en plein rapport à 10 litres, nous aurons par arbre 3 fr. 50, sur lesquels nous déduirons pour cueillette et déchets 1 fr. 50 : il reste donc par arbre une somme nette de 2 fr., d'où il résulte pour 115 arbres, par hectare, un revenu de 230 fr. plus la récolte de dessous pour 80 fr., total 310.

DU JARDINAGE.

Pour comprendre tout ce que nous pourrons dire ici, il faut bien se pénétrer au préalable de ce qui suit. La saison infertile de l'Algérie est l'été, depuis le milieu du mois de mai, époque où finit la moisson, jusqu'en octobre, époque où commencent les pluies : la terre, frappée par la chaleur brûlante qui la pénètre et la dessèche, est complétement inféconde. Si l'on peut, à ce moment, lui procurer l'agent de la fécondation qui lui manque, l'arrosement, réunissant alors au suprême degré les deux puissances génératrices de toute fertilité, la chaleur et l'humidité, sa végétation devient tellement vigoureuse, qu'en quinze jours les plantes parcourent les mêmes phases qu'elles n'accomplissent pas dans nos pays, en moins de six semaines et quelquefois deux mois.

Ce point une fois bien compris, on saisira sans peine quel prix on doit attacher aux terrains qui sont susceptibles d'irrigations pendant l'été, puisque ces terrains, au lieu de fournir une récolte annuelle, peuvent en donner jusqu'à six et sept ; ajoutez à cela que leurs récoltes sont de ces denrées nécessaires à l'alimentation journalière des marchés, et dont, pendant les chaleurs, ils ont forcément le monopole.

Produits du jardinage. — Aussi, tel est l'avantage de ces terres, que, dans les environs immédiats d'Alger, il en est qui se louent jusqu'à 1,000 fr. l'hectare, et qu'à trois lieues d'Alger vous les trouvez encore louées sur le pied de 500 f. l'hectare. Il ne faut pas se figurer que ces cultures jardinières ne s'exploitent qu'aux portes de la ville : il est des jardiniers arabes qui, dans l'été, apportent des légumes de dix et quinze lieues ; or, il n'est pas de propriété un peu étendue qui ne possède en plus ou moins grande quantité quel-

ques terrains arrosables, soit par des sources, soit par un droit à une prise d'eau, soit par un noria, ou puits à roue, dont l'eau est élevée au moyen d'une chaîne à godets mue par un âne. Il est donc important d'exposer le jardinage comme une source de produits qui vivifient l'exploitation des colons.

Culture et irrigations. — Très généralement les eaux, à moins qu'elles ne soient extrêmement abondantes, sont reçues et accumulées dans un vaste réservoir, construit en briques et ciment, et disposé au-dessus du niveau du terrain que l'on veut arroser; puis, au moyen d'un robinet, l'eau s'écoule dans une rigole transversale aux planches du jardin et qui les domine; celles-ci reçoivent ainsi tour-à-tour l'irrigation par une tranchée faite à la brèche. Ces réservoirs sont fort coûteux à construire; si l'on n'accumule de l'eau que pour le service d'un hectare ou moins encore, 4 à 500 suffisent; mais si l'on en veut davantage, on arrive promptement à faire un, deux et trois réservoirs de 1,000 fr. chacun, et néanmoins on a encore un grand bénéfice, vu le haut prix de loyer que ces irrigations donnent à la terre. Nous avons vu M. le baron Vialar, à trois lieues d'Alger, au-delà de Kouba, faire ouvrir d'énormes tranchées pour aller chercher en terre de minces filets d'eau, puis faire construire les réservoirs pour les recueillir, et malgré ces grosses dépenses y trouver d'honnêtes avantages. On est bien plutôt limité par la quantité d'eau dont on dispose que par les travaux à exécuter.

Ces cultures sont la spécialité des Espagnols, qui se montrent en Afrique aussi laborieux et intelligents que sobres et économes. Ils arrivent de Mahon ou des côtes d'Alicante misérables et en guenilles; ils louent des jardins à moitié fruits ou même à prix d'argent s'ils trouvent quelque confiance; au bout de deux ans, ils parviennent à payer la moitié des loyers d'avance, bientôt ils paient tout d'avance, et en peu d'années ils ramassent une jolie aisance.

Conclusion. — Il ne faut pas s'exagérer, sans doute, la valeur du jardinage comme produit et but d'exploitation : dans les propriétés neuves, des frais considérables sont nécessaires pour la distribution des eaux, l'assainissement des terres, leur nivellement, etc.; en second lieu, la petite quantité d'eau disponible le restreint toujours beaucoup; mais néanmoins on ne saurait méconnaître que c'est un aide efficace pour le colon et un très profitable supplément de produit dans l'exploitation.

La culture des terrains arrosables forme le fond et l'essence de ce qu'on appelle jardinage; les autres terres que l'on consacre aussi aux légumes n'ont rien de l'importance de celles-ci, et c'est seulement à cause de l'analogie du sujet, que nous allons dire quelques mots de la culture des légumes secs, tels que pommes de terre, haricots, et aussi parce que jusqu'à présent ces plantes n'ont véritablement été cultivées que comme légumes et par très petites portions.

La pomme de terre. — Les pommes de terre rendent moins en Afrique qu'en France : la différence proportionnelle est d'un grand tiers dans le rende-

ment ; ce désavantage est compensé par la possibilité de deux récoltes par an, l'une vers Noël, l'autre dans l'été. De cette manière on peut, après les pommes de terre récoltées à Noël ou un peu avant, faire immédiatement une nouvelle culture, ou bien faire succéder à un produit recueilli en février ou mars un semis de pommes de terre à cueillir pendant l'été ; cela peut considérablement augmenter le produit de quelques champs ; et cependant leur culture a été peu suivie jusqu'à présent, ce qui explique le prix très élevé auquel elles ont toujours atteint, celui de 5 à 10 fr. les cent livres, selon le moment ; aussi en apporte-t-on des quantités considérables de France, et nous savons que, malgré le poids incommode de cette denrée, on en expédie avec avantage des ports de Bretagne et de Normandie.

Son produit. — Il est difficile d'établir ici le produit certain et constaté de la pomme de terre en grande culture, vu que les jardiniers presque seuls l'ont cultivée jusqu'à ce moment ; mais il est incontestable, en considérant la proportion du rendement et les renseignements et observations que nous avons pu nous procurer, qu'en se bornant même au prix de 5 fr. le quintal, on pourrait avoir un produit net de 250 fr. par hectare, et plus, eu égard à la facilité que l'on a d'avoir après la pomme de terre un autre produit ; mais nous avons lieu de penser que c'est un des produits que les chances des saisons rendent le plus inconstant en Afrique.

Fèves et haricots. — Les fèves et haricots se cultivent également en fort petite quantité, comme la pomme de terre ; leur prix est de 50 c. la livre pour les haricots et de 20 c. la livre pour les pois chiches.

PRODUITS DIVERS.

Sous ce titre nous parlerons de quelques produits dont les uns sont peu susceptibles d'extension, et dont les autres ne se trouvent encore qu'à l'état d'expérience.

Orangers. — L'orange et le citron n'ont jusqu'à présent occupé personne ; cependant nous avons trouvé en plusieurs endroits et notamment à Blidah, de magnifiques plantations d'orangers ; mais l'état d'incurie où on les a toujours laissées depuis la conquête, a fait dégénérer le fruit ; et d'ailleurs les chances du transport d'oranges par mer séduisent peu les négociants. Le gouvernement, à qui appartenaient presque toutes les orangeries de Blidah, faisait simplement recueillir les fleurs pour les distiller ; c'est jusqu'à ce jour le seul produit qu'on en ait tiré. Cependant l'important commerce que le Portugal et quelques côtes d'Espagne font de ce fruit précieux, témoigne assez quel parti on pourra tirer un jour de ceux d'Afrique qui étaient, il y a peu d'années encore, aussi beaux et aussi savoureux que ceux d'Espagne.

Le bananier, introduit par les Européens depuis la conquête, a parfaitement

réussi ; un beau régime de bananes vaut encore 15 fr., mais il est probable que cela tient en partie au petit nombre de plants capables de donner des fruits : cependant, comme il est facile d'en exporter pour les côtes d'Europe par les bateaux à vapeur, il pourrait se faire que dans une certaine limite de production, cette plante offrît quelques avantages.

Fruits secs. — Depuis longtemps les tribus de l'intérieur s'adonnent au commerce de figues sèches ; il est donc très probable qu'il arrivera un moment où les Européens prendront en considérations le pauvre figuier, maintenant fort méprisé, et qui aurait même disparu dans les environs d'Alger, s'il ne poussait de tous côtés avec autant de promptitude que de ténacité.

Le coton. — Le coton a été introduit par les Européens, mais nulle part encore il n'a été cultivé sur une grande échelle ; quelques particuliers en ont essayé ; depuis plusieurs années on en produit au jardin d'essai, et le directeur de l'établissement, M. Hardy, nous a assurés qu'on pouvait fonder sur cette plantes de légitimes espérances. Quoi qu'il en soit, nous ne pouvons mieux faire que de présenter ici le tableau suivant du prix de revient du coton, publié par le gouvernement en 1838 dans son rapport sur la colonie d'Afrique.

Loyer présumé d'un hectare de terre	20 fr.	00 c.
Un fort labour par une charrue..............................	20	00
Un hersage	3	50
Une journée d'homme et de mules pour tracer les raies.......	3	50
Deux hommes pour semer......................................	4	00
Trois hommes pour éclaircir.................................	6	00
Trois binages avec la houe à cheval.........................	10	50
Sarclage à la main entre les cotonniers.....................	15	00
Un homme qui passera quatre heures tous les trois jours, pendant quatre mois que durera la récolte, en évaluant le temps à une demi-journée chaque fois, fait cinq journées par mois à 1 fr. 25 c., en tout..	25	00
Frais de séchage..	6	00
Frais d'égrainage	20	00
Frais d'emballage..	6	00
Usure d'outils..	10	00
Frais imprévus et transports................................	5	50
TOTAL.............	155 fr.	00 c.

La récolte fut, par hectare, de 200 kilogrammes de coton égrainé et nettoyé, ce qui mettait ainsi chaque kilogramme à 77 c. 1/2 ; le compte rendu ajoute qu'à ce prix il y aurait encore de beaux bénéfices. Il fait remarquer, en outre, que beaucoup de frais ont été plus considérables qu'ils ne devaient l'être par défaut d'habitude, notamment l'égrainage, qui, avec des machines, eût coûté moitié moins.

Le coton dont il est ici question est le coton à courte soie ; le coton à longue soie, contenant une plus forte proportion de graines, revient plus cher, à 1 fr. 82 cent. le kilogramme. Quant au coton arbuste, il n'avait pas encore été essayé.

Importance de ce produit. — En somme, on s'accorde à dire que cette culture sera productive ; nous-mêmes nous ne pouvons que partager cette opinion, d'après ce que nous avons vu de sa belle venue, et d'après tout ce que nous savons des cotons d'Egypte et de la Grèce, qui se trouvent à peu près sous la même latitude. Nous pensons donc qu'il y a grande chance de succès et alors ce serait une question d'un immense avenir, non-seulement pour l'Afrique, mais encore pour toute l'Europe. Aussi, nous appellerons particulièrement sur ce sujet l'attention de tous ceux qui sont intéressés à l'industrie du coton ; si l'on parvenait, en effet, à le produire à bon compte dans un pays si près de l'Europe, nul doute qu'un prix inférieur pour la matière première ne donnât encore une plus grande impulsion à cette industrie. Nous nous adresserons donc particulièrement à eux, pour leur demander leur concours pour une expérience qui peut avoir une telle portée pour eux ; nous ferons mieux, et nous engagerons ceux qui sont les plus hauts placés par leur position financière, à tenter par eux-mêmes des entreprises en Afrique, puisqu'ils y sont poussés par un double intérêt.

Essais divers. — Nous ne ferons que mentionner le nopal à cochenille et la canne à sucre, qui sont en essais depuis quelques années dans le jardin du gouvernement : le premier semble assez réussir ; mais il n'en existe encore qu'un si petit nombre de plants, que les données n'ont point une grande certitude. Quant à la canne à sucre, tout, jusqu'à présent, porte à croire qu'elle viendrait à souhait ; mais nécessitant une grande dépense d'eau, il est probable que cette culture ne peut avoir un grand avenir en Afrique. D'ailleurs, les prix du sucre sont tellement bas, et les Antilles en si fâcheuse position, que cette extension n'est pas à désirer.

Arbres et plantes utiles. — Nous terminerons en citant une foule d'arbres et de plantes répandus en Afrique, et dont les fruits ou le bois peuvent avoir plus ou moins d'utilité. Le caroubier, le jujubier, le grenadier, le chêne à glands doux, le chêne-liège, le lentisque, le palmier-dattier, le pin d'Alep, le frêne, le platane, la sesame, le kermès, le riz, le chanvre, etc., etc.

Haies d'Afrique. — Enfin, telle est la richesse de la végétation africaine, que les haies de clôture sont formées par des plantes dont les produits offrent une certaine utilité ; ce sont le figuier de Barbarie (espèce de cactus) et l'agave (espèce d'aloès) : le premier porte des fruits à profusion, fruits dont les Arabes font presque uniquement leur nourriture pendant l'été, et où les Européens trouvent un rafraîchissement doux, légèrement acide et très juteux ; les chameaux que plus tard, et surtout dans l'intérieur, nous utiliserons davantage à notre service, mangent volontiers les feuilles charnues et épineuses de cette plante grasse. Le second pousse, en une quinzaine de jours,

au commencement du printemps, un jet prodigieux de 10 à 15 pieds de haut, de 0^m14 de diamètre à sa base, droit et nu comme un I; au sommet seulement il porte quelques grappes de fleurs. Cette pousse, arrivée à sa maturité, offre la consistance d'un bois moelleux à l'intérieur, comme un sureau déjà âgé; les Arabes l'emploient souvent pour construire leurs ghourbis, et l'on peut s'en servir pour édifier des appentis légers, ou former des toitures provisoires et sans importance. Ces plantes sont, en outre, d'une rusticité qui les rend presque indestructibles, et ont une rapidité de croissance telle, qu'en deux ou trois ans une haie, plantée de bouture, offre déjà une hauteur et une résistance suffisantes. Si nous avons mis ces détails, ce n'est pas pour leur donner une importance qu'ils n'ont point, mais parce qu'ils montrent avec évidence la vigueur et la prodigalité toujours bienfaisante de la nature végétale en Afrique.

CONCLUSION DES DEUX DERNIERS CHAPITRES.

Nous venons de parcourir le cercle des principales productions de l'Algérie; il nous reste à nous résumer sur ce sujet, et à arriver, pour conclusion, à la moyenne approximative du produit net qu'elles peuvent donner par hectare; puis nous ferons, d'après cette donnée, la somme des revenus que pourrait comporter l'exploitation résultant au bout de trois ans, des frais d'établissement que nous avons supposés. Alors nous mettrons en regard ces frais et ces revenus.

Produit moyen de l'hectare. — Nous avons pour le foin, dans les terres proches d'Alger, 175 fr. par hectare, et pour les terres plus éloignées, 130 fr. seulement; comme nous avons établi le capital, à peu près dans l'hypothèse de deux exploitations, l'une proche, l'autre plus éloignée, il est raisonnable de fondre ces prix en un, et de poser pour le foin, au moins 150 fr. par hectare.

Le blé, 180 fr.; l'orge, 100 fr. Les terrains plantés de mûriers, pendant leurs premières année, 80 fr. Nous ne présumerons rien, du reste, pour les autres cultures dont le rendement n'est pas encore bien établi, et nous ne parlerons pas des jardins, dont le produit restreint et local ne peut commencer de suite. Nous prendrons donc pour moyenne entre les prix ci-dessus, 100 fr., et ce, par égard aux chances diverses que court la récolte de blé, et enfin pour incliner toujours au plus faible prix.

Or, le capital que nous avons porté en dépense pour le défrichement pendant les trois premières années, suppose 120 hectares au moins de mis en état à ce moment, c'est-à-dire 80 environ en état de récolte acquise. Nous aurions donc ainsi à ce moment 800 fr. de produit net, auquel il convient d'a-

jouter les bénéfices du pacage des bestiaux, qui, si l'on y emploie une somme de 12,000 fr., ne peuvent pas être comptés pour moins de 1,500 fr.; ce qui fait un produit total de 9,500 fr.

Capital d'établissement. — D'autre part, nous avons déjà vu qu'il fallait débourser en capital d'établissement, pendant les trois premières années, pour défricher, acheter, bâtir, 67,000 fr.; de plus, il faut y ajouter :

Pour achat de bestiaux de produit, selon la supposition sus énoncée......	12,000 f.
Pour achat de chevaux et mulets, au plus..................................	3,000
Pour plantation de 2,500 pieds de mûrier et olivier, et la greffe des sauvageons...	9,000
Pour mobilier aratoire et ustensiles de service...........................	3,000
Pour travaux de chemins, assainissements, et commencement d'appropriation des jardins...	6,000
Pour dépenses d'installation, achat de semences, frais de culture de la première année..	2,000
En joignant à ces sommes les 67,000 fr. de premières dépenses susdites, ci	67,000
On a pour total....................................	100,000 f.

Accroissement ultérieur des produits. — Notre produit s'élevant à 9,500 fr., donne ainsi, dès la troisième année, près de 10 pour cent, et dans ce produit pourtant nous avons omis de compter celui des terres déjà en valeur, sur la propriété acquise dans le Massif. De plus, il faut considérer : 1° Que les mûriers et les oliviers sont entrés jusqu'ici en compte de dépenses, sans figurer encore dans les produits, et que, par conséquent, il faut aussi tenir compte de l'avenir qu'ils présentent, et qui nous donnera, au moment de leur rapport, 150 fr. en plus par hectare planté, ce sera au moins 6,000 fr. ajoutés au revenu sans bourse délier; 2° que les développements ultérieurs que prendront nos cultures produiront une proportion bien plus forte de revenus que de dépenses, les plus gros frais étant faits une fois pour toutes; 3° que les jardins et autres menus produits ne sont comptés pour rien dans ce chiffre de 9,500 f.; et que, plus tard, ils fourniront de nouveaux bénéfices.

Aussi, nous ne craignons pas de dire que, dans cinq ans, 120 hectares, dont la mise en valeur aurait coûté 100,000 fr., rapporteraient, avec les pacages y attenant, 20,000 fr. bien nets, sans supposer aucun produit plus fructueux que ceux énoncés. Dans 10 ans, 200 hectares, qui reviendraient de 120 à 130,000 fr., produiraient de 30 à 35,000 fr. Il est facile au lecteur de vérifier ces chiffres d'après la moyenne que nous avons donnée des produits, et ayant égard aux dernières observations que nous avons faites.

Proportions à donner à l'opération. — Il importe que nous fassions remarquer ici qu'en déterminant en apparence l'opération sur une échelle limitée, nous n'avons point eu dessein de prononcer absolument sur les proportions à donner à l'entreprise ni de dresser un plan rigoureux; nous avons voulu

seulement présenter les résultats probables dans un cadre quelconque, et ces aperçus tendent uniquement à prouver qu'avec 100,000 fr. on peut établir une opération sur une échelle assez raisonnable pour donner, dès le commencement, des produits satisfaisants, en laissant néanmoins un large champ aux espérances et aux développements de l'avenir. Rien ne s'oppose, du reste, à ce que l'on adopte un plan différent ou une proportion plus forte; les faits et les produits que nous avons constatés demeurent toujours, et produiront toujours des résultats analogues, modifiés seulement en raison des sommes dépensées et des mesures plus ou moins heureuses que l'on adoptera. Quant à notre opinion personnelle, nous pensons qu'il vaut mieux être modeste et réservé dans ses débuts pour grandir ensuite progressivement: c'est une règle que donne l'observation des faits généraux, et que confirment les raisonnements de la prudence. Nous pensons, de plus, qu'un plan définitif et circonstancié de l'exploitation ne peut être établi qu'après la détermination des lieux. Seulement, nous résumerons, dans le courant du dernier chapitre, les idées principales qui, à notre sens, doivent présider à toute exploitation, et qui ont été annoncées en divers endroits de cet écrit. Toute réflexion nouvelle sur les produits d'une opération à faire en Afrique devient superflue après les chiffres exprimés ci-dessus; il ne nous reste plus maintenant qu'à voir si les frais de gestion et les détails d'administration ne viendront pas grever d'une manière trop lourde l'opération qu'ils rendraient mauvaise, malgré tous ses beaux produits : c'est ce que nous examinerons quelques pages plus bas, en exposant notre projet d'opération. Nous compléterons auparavant la discussion des cultures de l'Afrique, en étudiant quelle destinée probable attend dans l'avenir ce pays et ses produits.

AVENIR DE L'ALGÉRIE ET DE SES PRODUITS.

En examinant les risques à courir et les espérances à fonder, nous avons eu occasion de voir qu'une notable partie du capital de l'entreprise n'avait rien à redouter d'une invasion temporaire des Arabes, même dans les circonstances les plus désastreuses ; qu'une autre portion et surtout les revenus pouvaient craindre d'une pareille catastrophe de fâcheuses conséquences; enfin, nous avons montré plus loin que les revenus, dans l'état actuel de la vente des produits, suffisaient abondamment à défrayer l'entreprise. Il faut maintenant considérer l'avenir de l'Afrique sous ces trois points de vue; il faut étudier : 1° Quels risques peut courir la partie du capital que le pillage ne peut atteindre; 2° quelle probabilité peut présenter une éruption d'Arabes, et ses résultats; 3° quelles modifications peuvent survenir dans l'écoulement des produits. Nous aurons ainsi envisagé à peu près toutes les éventualités qui peuvent se

présenter pour l'exploitant, livrant, du reste, les présomptions qui résultent des faits à l'appréciation du lecteur, non comme des certitudes, mais pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire pour des déductions logiques que chacun peut juger.

Avenir des droits de propriété. — La première partie du capital ne peut être détruite ou diminuée que par une expulsion violente ou par la dépréciation de l'objet de nos travaux; cette seconde supposition, dépendant entièrement de l'état de vente des produits, est soumise aux mêmes observations que nous ferons à ce sujet. Nous ne nous occuperons donc ici que des risques d'expulsion qui peuvent exister.

De l'expulsion. — Déjà, nous croyons avoir suffisamment montré par les faits du gouvernement en Afrique, qu'il avait trop lié d'intérêts dans ce pays pour craindre de sa part, même le désir secret de l'abandonner; l'expulsion ne pourrait être que le résultat de la guerre, et nous allons voir ce que l'on doit en penser. Si l'on réfléchit sur l'heureuse situation d'une colonie placée sur le bassin le plus commerçant du monde, au centre de toutes les transactions et aux portes de l'Europe; si l'on observe les travaux immenses déjà opérés et que l'on continue tous les jours pour la création d'un port régulier sur une côte des plus dangereuses et entièrement dénuée d'abris naturels, on ne saurait s'empêcher, de prime abord, de reconnaître dans l'Afrique une position commerciale, militaire et politique, offrant d'incontestables avantages. Enfin, en considérant les établissements étendus et variés fondés de toutes parts par les Français, notamment dans la ville d'Alger, et les racines déjà profondes que la civilisation européenne a poussées sur cette terre, tant dans la ville même qu'aux alentours, on acquiert raisonnablement la conviction que ce pays a désormais trop d'importance pour retomber jamais dans les mains barbares et inintelligentes qui le détenaient précédemment. Turcs, Arabes ni Maures ne sauraient désormais reconquérir une ville comme celle d'Alger. Mais, si les revers de la guerre ou la fureur des révolutions nous exposaient à perdre l'Afrique, aucune nation d'Europe ne laisserait échapper l'occasion de saisir une position si avantageuse, et de recueillir les fruits de nos dépenses et de nos combats. Or, quel que soit le peuple qui s'emparât de cette côte, il aurait trop d'intérêt à recueillir et à protéger tous les éléments de civilisation qui pourraient s'y trouver pour ne point se montrer le soutien des colons et de leurs établissements.

Partant de ce principe, on peut conclure que tôt ou tard, mais avec certitude, l'avenir appartient au pays et à la propriété. Par application spéciale à notre objet, on peut donc affirmer que cette portion de capital, qui ne saurait être atteinte par l'irruption passagère des barbares, demeurera toujours et sans risques réels entre nos mains.

Avenir des superficies. — Déjà, en traitant du maraudage des Arabes, nous avons discuté les chances que peuvent courir le capital superficiel et les produits. Nous avons montré qu'actuellement règne la tranquillité la plus parfaite;

qu'une nouvelle guerre ne pourrait atteindre les établissements, que si la France était forcée de laisser trop peu de troupes dans le pays. Nous avons exposé que, si cette hypothèse ne se réalisait que dans trois ou quatre ans, l'industrie naissante des tribus voisines, les progrès de la population française et des travaux publics, nous couvriraient alors amplement.

Il ne reste qu'à faire voir le peu de probabilité d'une guerre européenne, seule cause qui pût nous forcer à dégarnir Alger, tout en fomentant les révoltes arabes. Ce n'est point ici, sans doute, le lieu de faire de profondes discussions sur l'état du monde; nous observerons néanmoins avec brièveté, que l'état des finances de presque tous les pays d'Europe, les crises intérieures qui les travaillent, les immenses et impérieuses relations du commerce et de l'industrie, l'état actuel des mœurs, le cours général des idées sur ce sujet, nous ont toujours paru rendre la guerre de plus en plus improbable. Les lecteurs, du reste, apprécieront et balanceront aussi bien que nous le pour et le contre de ces considérations.

Nous ferons remarquer, en outre, que cette prolongation de la paix, en permettant mieux de consolider et d'étendre la colonisation, donne des gages de plus à la durée de la domination française, avantage qu'il est juste de porter en compte dans l'avenir des colons français attachés à leur patrie.

Quant au développement à espérer de la population européenne, sans répéter les faits concluants de la progression rapide des villages, nous rappellerons l'attention sur les émigrations qui se pressent de toutes parts, qui ont donné et donnent encore tant d'impulsion aux populations des États-Unis, de Montevideo, etc., etc.; émigrations qui commencent avec raison à se diriger vers l'Afrique, ainsi qu'il résulte des rapports dressés à cet effet par les autorités administratives de plusieurs départements de l'est.

Tels sont donc les risques que l'on a à courir, qu'il ne faut plus que quelques années de paix encore pour faire disparaître tout danger probable.

Avenir des exportations. — Il ne suffit pas de constater que nous pourrons dans l'avenir comme aujourd'hui récolter à l'abri le fruit de nos travaux, il faut encore savoir si l'écoulement qu'on en trouve aujourd'hui demeurera constant. Nous avons vu qu'on peut sans désavantage accepter les prix des producteurs actuels; il reste à examiner si dans un temps donné ce surcroît de production n'amènerait pas pour certains objets du moins une concurrence dépréciative. Ce sont les effets de cette lutte qui détermineront l'avenir du marché algérien, et que nous devons étudier ici : elle s'établira sur deux terrains bien différents, l'exportation pour la France, et l'exportation pour l'étranger.

Exportation pour la France. — Dans l'exportation pour la France on ne saurait mettre en doute que nos produits nationaux, avantagés sur les droits de douane, ne tirent de là une supériorité incontestable sur les produits étrangers, contre lesquels ils pourraient lutter à conditions égales. Mais il est très important de savoir si ces faveurs accordées à l'Afrique, ne tourneront pas au

détriment du commerce et de l'industrie française. On a déjà répété en bien des lieux que si les produits de l'Algérie enlèvent par leur concurrence aux États-Unis, à l'Italie, etc., une partie de leurs importations, ils nuiraient d'autant aux exportations que la France envoie dans ces pays. La considération des faits fera prompte justice de cette objection.

Les principaux pays auxquels l'Algérie opposera des produits similaires, sont : 1° les États-Unis, dont la France reçoit pour 94 millions de coton, et pour 47 millions de tabac ; 2° les États Sardes et les Deux-Siciles, pour 47 millions de soie ; 3° les Deux-Siciles et la Turquie, pour 26 millions d'huile d'olive et une certaine quantité de coton.

Telles sont en effet les riches fournitures auxquelles la colonie est appelée en France.

Observons maintenant la position du commerce français vis-à-vis de ces pays, d'après le dernier rapport publié par l'administration des douanes. Les États-Unis reçoivent pour 48 millions de marchandises françaises, et ils en expédient pour 135 millions. Les États Sardes recoivent pour 39 millions et expédient pour 59 millions. Les Deux-Siciles reçoivent pour 7 millions et expédient pour 16 millions. La Turquie reçoit pour 11 millions et expédient pour 31 millions. D'où il résulte que la Sardaigne, celui de ces états qui reçoit la plus forte proportion de nos marchandises, élève ses envois à 59 1 tiers pour cent sur la masse totale des transactions, tandis que nos expéditions chez elle ne sont que de 40 2 tiers pour cent. Aux États-Unis et en Turquie nous expédions environ 26 et demi et nous recevons 73 et demi. Ainsi donc vis-à-vis de tous ces peuples nos exportations sont infiniment inférieures aux importations; la plus grande partie des navires importateurs sort de nos bassins sans marchandises de retour : il n'y a donc point lieu de craindre que la diminution de ces exportations préjudicie en rien aux expéditions que le commerce français fait pour ces pays.

D'un autre côté, il n'est point à craindre que, frappés de la diminution de leurs exportations, ces peuples cherchent à y obvier en menaçant les produits français d'une surcharge de droits; nous fournissant beaucoup plus qu'ils ne consomment chez nous, ils s'exposeraient à des représailles trop préjudiciables.

Nous savons que l'on objectera ici que ces pays ne se sont jamais émus de cette crainte, qu'ils ont toujours été les maîtres des tarifs, et ont surchargé nos produits à merci. La réponse à cette objection nous fournira l'occasion de présenter une observation puissante dans l'intérêt de notre colonie. Pourquoi, jusqu'à présent, avons-nous dû subir si souvent des tarifs onéreux? c'est que ces pays nous envoient des matières premières d'une rigoureuse nécessité, et que nous ne pouvons recevoir que d'eux ; de plus, si ces matières s'étaient trouvées enchéries par l'exhaussement des tarifs, la France eût frappé sur elle-même le coup le plus terrible, le bien-être général en eût été vivement atteint, et des industries immenses eussent été partiellement paralysées. Il était donc impossible de charger ces marchandises d'un droit bien lourd d'entrée, et

leurs importateurs étaient véritablement les maîtres de traiter les nôtres à leur gré. Mais si l'approvisionnement de ces produits pouvait se trouver en Afrique, reprenant toute sa liberté vis-à-vis d'eux, La France pourrait sans crainte, non-seulement protéger les importations de sa colonie, mais elle pourrait profiter de cette position nouvelle, afin d'obtenir des dégrèvements pour les taxes imposées tout dernièrement encore sur nos eaux-de-vie, vins et soieries. Ainsi, bien loin de souffrir du développement de l'Algérie, l'industrie et le commerce français en tireraient le plus grand avantage.

Nous conclurons donc que l'intérêt véritable de la France nous assure le plus heureux avenir pour l'introduction favorisée de nos produits, en même temps que les chiffres cités plus haut manifestent l'énorme consommation qu'ils sont appelés à défrayer dans chacune de leurs branches. Cette consommation est si considérable, comme on a pu le voir, que, pendant un espace de temps dont le terme ne saurait être précisé, elle suffira et bien au-delà à absorber les exportation de l'Algérie. Cependant, quelque éloigné que soit l'avenir où nous serons obligés de recourir aux marchés étrangers, l'etude du sort qui nous y attend rentre trop dans la question qui nous occupe pour que nous l'omettions entièrement.

Exportation pour l'étranger. — Il est certain que, dans quelques pays de productions similaires, les tarifs protecteurs de la culture nationale nous rendront l'abord de ces marchés sinon impossible, du moins bien difficile. Mais ne reste-t-il pas pour les soies la fourniture si importante de l'Angleterre; pour les tabacs et l'huile, celle de l'Angleterre et de tous les pays du nord; pour le coton, celle de l'Europe tout entière ? Dans tous ces cas, placés sur le pied d'égalité, aucun obstacle sérieux ne peut nous empêcher de soutenir la concurrence ; et même n'avons-nous pas sur les États-Unis l'avantage de la proximité du marché; sur l'Italie et la Turquie, l'avantage de l'industrie plus grande, du bas prix du terrain, et de l'habileté des ouvriers de Provence, où se fabriquent les premières qualités d'huile? En considérant toutes ces choses, ne peut-on pas espérer vraiment non plus une égalité, mais une victoire dans le résultat de cette lutte?

SOURCES DIVERSES DE NOS RENSEIGNEMENTS.

Voici maintenant la première partie de notre tâche accomplie. Le passé nous a offert d'heureux exemples et d'utiles leçons; la tranquillité actuelle, la population qui croît avec rapidité, les riches produits que l'on peut obtenir, tout nous engage, dans le présent, à concourir à l'édification de ce monde nouveau ; et les présomptions de l'avenir entraînent encore davantage notre esprit vers les riches espérances que l'on peut concevoir.

Telles sont les conséquences que nous avons cherché à établir, sinon avec profondeur et habileté, du moins avec conscience, et après de laborieuses recherches dans lesquelles nous avons reçu une bienveillante assistance de la plupart des nouveaux habitants de l'Afrique. Aussi croyons-nous remplir une obligation de reconnaissance, et en même temps acquérir un titre à la confiance publique, en citant quelques-uns de ceux qui ont bien voulu nous prêter leur expérience et souvent nous exposer, sur les lieux, leurs travaux et leurs œuvres de tous les jours.

Sources de nos renseignements. — Dans la plaine de la Métidja, nous avons été accueillis et renseignés par M. de Montagu et M. le baron Vialar, l'un à Haïssous, dans le canton de Beni-Mouça, l'autre non loin de la ferme modèle; ils relevaient courageusement leurs fermes brûlées dans la dernière guerre, et ne désespéraient point, malgré tant de pertes, d'un sol si fécond. — A El-Biar, MM. de Franclieu nous ont montré avec détail leur belle et fructueuse propriété, contenant plus de 300 hectares et déjà mise alors en culture à peu près pour moitié. Elle peut leur rapporter près de 30,000 fr. nets. — Dans la même commune, la ferme Fougeroux, possédée par MM. Martin de l'Esplasse et Caminade, présente également les résultats les plus satisfaisants en culture et en produits. Nous y avons remarqué des plantations assez considérables de mûriers présentant la plus belle venue. — Presque à l'entrée de la plaine de Staouëli, tout proche de Cheraga, nous avons visité la ferme de Beni-Moussous : son propriétaire, M. Fruité, qui nous accompagnait et qui cultive depuis près de neuf ans, nous a donné les renseignements les plus précieux et les plus détaillés sur les obstacles qu'il avait eu à surmonter et les résultats qu'il avait obtenus. — Sur la propriété de M. Urtis, près de Kouba, nous avons vu la plus belle et la plus complète plantation de mûriers et d'oliviers qui existe dans l'Algérie; M. Barrot, gérant de cette propriété, nous accompagna partout, et nous avons pu connaître à fond, en cet endroit, tout ce qui intéresse la culture de ces arbres en Afrique. — M. Astruc, maire de Birmandrais, nous a montré lui-même la propriété qu'il exploite sur cette commune, et nous avons pu juger des ressources qu'offrent en ce pays les petites cultures destinées à l'approvisionnement du marché des villes. — Nous avons de nouveau retrouvé M. le baron Vialar à Kouba, où il possède quelques bonnes fermes qu'il exploite à moitié avec des Espagnols que nous y avons appréciés comme d'excellents et laborieux cultivateurs : là nous avons plus que jamais compris la valeur de l'eau devant les travaux considérables de terrassements et de maçonnerie que M. Vialar a fait opérer pour la recherche de quelques filets d'eau dans les entrailles de la montagne.

M. l'abbé Landmann, anciennement curé de Constantine, et actuellement curé de Mustapha, près d'Alger, a eu la bonté de nous communiquer tous les documents précieux que la spécialité de ses études sur la colonisation le mettait mieux qu'aucun autre à portée de nous fournir.

Enfin M. Guyochin, architecte de la province d'Alger, et M. Hardy, direc-

teur du jardin d'essai, ont bien voulu mettre à notre disposition les renseignements que leur position et leurs connaissances particulières les mettaient en mesure de nous donner.

Nous avons visité, en outre, plusieurs petites exploitations des environs d'Alger, Blidah, et l'établissement des nouveaux villages.

Si l'on joint à ce qui précède quelques relations avec des notaires et hommes d'affaires du pays, la lecture des rapports publiés par l'administration sur l'Algérie, et des différentes publications faites à ce sujet, on aura complété l'exposition des sources diverses où nous avons puisé les éléments de ce travail.

Conclusion de cette partie. — Après ces études, ne doit-on pas avouer que l'on s'était étrangement exagéré les dangers personnels et les riques pécuniaires de l'Algérie, et que l'on avait tout-à-fait méconnu la richesse du sol et les produits du pays? Conclurons-nous au rebours que l'Afrique est une mine d'or, où l'on n'a qu'à se baisser pour puiser des trésors? non certes; mais nous en déduirons qu'avec un travail suivi, une surveillance exacte et une économie sévère, on peut arriver à recueillir promptement des revenus de plus du double de ceux de France, à les voir grandir encore par la suite des travaux, et à préparer pour l'avenir le développement très considérable de la valeur capitale. C'est dominés par ces idées, que nous avons dressé le plan d'opération dont on va voir ci-après le détail.

BASES ET ÉLÉMENTS DE L'OPERATION. — SON ADMINISTRATION.

Il ne s'agit point d'indiquer avec précision le système à suivre pour une exploitation rurale en Afrique : ce sont des détails à établir selon les circonstances des lieux et des temps où l'on se trouvera, et contradictoirement avec les personnes intéressées; une pareille discussion doit donc être reportée au moment où un concours assuré de capitaux rendra possible de l'asseoir sur une base déterminée. Mais nous voulons établir les principes généraux qui doivent présider à toute opération en Afrique, et l'ensemble des dispositions financières et administratives qui peuvent offrir des gages de succès et le faciliter. Nous poserons à cet effet les idées suivantes que nous expliquerons plus tard.

Principes de l'opération. — Il faut organiser l'opération de façon à garantir le développement futur du capital et des revenus, et assurer pour le présent un minimum constant de produit. — Il faut dessiner un plan d'administration simple, sûre et la moins onéreuse possible. — Il faut constituer un capital proportionné à l'entreprise, en harmonie avec les frais d'administration jugés nécessaires, et qui, offrant une marge considérable, réserve entre les

mains des sociétaires un appui certain en cas de catastrophe imprévue, et une resssource acquise pour les développements ultérieurs. — Il faut, en établissant la société, choisir le mode qui présente le plus de sécurité et de clarté pour tous, qui est, nous le croyons, la société anonyme. — Enfin, il faut vigoureusement constituer sur les revenus un fonds de réserve qui, toujours utile, est ici indispensable.

Double base de l'opération. — Si on établit, comme nous en avons émis l'idée, une exploitation rurale, reposant sur la Plaine et le Massif, sobre de constructions, modeste dans ses allures, et n'exposant qu'avec réserve les dépenses superficielles, nous pensons que l'on assurera, dans la plus forte proportion où la terre seule puisse les fournir, l'extension et les progrès de l'avenir, réunis à la satisfaction des exigences du présent ; mais ces précautions seraient encore insuffisantes pour les premières années, car la première année, et même la seconde, les produits ne dépasseront guère les frais d'administration, si peu élevés qu'on les ménage. Or, nous tenons à réhabiliter de suite le crédit de l'Afrique devant les capitaux français, qui, on doit le reconnaître, sont très impatients de résultats et savent peu attendre l'avenir. Il faut donc, pour le bien même de l'entreprise, comme pour le bien de l'Afrique, qu'aucun fâcheux préjugé ne puisse résulter, même à tort, de nos débuts.

Placement hypothécaire. — Pour résoudre ce problême, nous avons pensé qu'il était utile de profiter du taux élevé de l'argent en Afrique, taux consacré par la loi, et conséquence de la rareté des capitaux, pour combiner avec notre exploitation agricole une série de placements hypothécaires. Le taux courant des prêts sur hypothèques est de 12 pour cent par an, payables d'avance de trois mois en trois mois ; à ces conditions on donne hypothèque sur les maisons et immeubles d'Alger et de sa banlieue immédiate ; plus loin, et même à une lieue d'Alger, l'intérêt va en s'augmentant encore. Si donc on apportait des capitaux à 10 pour cent, on opérerait ainsi un placement encore fort profitable, on rendrait en outre au pays l'éminent service de tendre à faire diminuer le taux de l'argent, et de plus on aurait l'avantage de choisir les emprunteurs et les garanties les plus solides. Or, supposons que nous placions ainsi à 10 pour cent sur bonne hypothèque, une somme égale à celle que nous emploierons dans nos travaux, nous nous assurons par là, d'une manière certaine, un revenu de 5 pour cent sur le tout ; nous nous plaçons au-dessus de toute éventualité, et si, les premières années, notre exploitation rapporte quelque chose de plus que les frais d'administration, ce sera un boni sur lequel nous n'avons pas besoin de compter, et qui attestera la prospérité de l'entreprise. Quant aux années subséquentes, ce mode de placement, en continuant à nous assurer un fonds certain de revenu, ne fera qu'améliorer notre position, en nous appuyant toujours sur une large réserve qui pourrait nous étayer en cas d'accident. Quant à la sécurité de ces placements, nous aurions lieu de répéter toutes les considérations faites ci-dessus sur la stabi-

lité de la puissance européenne en Afrique, et l'avenir qui s'ouvre devant ce pays. Nous ferons observer de plus que le régime hypothécaire est absolument le même qu'en France, et qu'en prenant les mêmes précautions que les gens instruits et prudents s'assurent ici, on arrive à la même sûreté; nous pourrons en outre nous mettre en position de choisir les placements et d'éviter ainsi tout ce qu'ils pourraient présenter de louche et de périlleux.

Sous cette double forme de placement d'argent et d'entreprise agricole, l'opération assure, autant qu'il est possible, les intérêts actuels de sociétaires, en leur laissant les avantages qu'offre l'avenir des exploitations, et elle concourt à l'avancement progressif de l'Algérie, sans compromettre son crédit.

De l'administration. — Il est important que l'administration soit simple, sûre et peu onéreuse; l'on ne saurait trop y appliquer son attention, car plusieurs entreprises ont déjà péri par là; aussi nous sommes-nous efforcés de réaliser le plus possible le concours des conditions ci-dessus. L'exploitation et les affaires de la société seront dirigées et administrées sur les lieux, par le directeur de la société en Afrique, qui ordonnera et distribuera les travaux, veillera à l'emploi des fonds de la société, à la rentrée des créances, et tiendra une comptabilité exacte des recettes et dépenses. A Paris, siège de la société, il y aura un second directeur qui correspondra exactement avec celui d'Afrique et tiendra le double de ses comptes; il ira tous les ans voir par lui-même l'état des choses, et en fera un rapport à l'assemblée des actionnaires; c'est lui qui sera chargé de toutes les affaires de la société en France, et qui sera en rapport direct avec les actionnaires et leur conseil d'administration. Enfin, nous compterons aussi dans le personnel de l'administration un jardinier ou contre-maître, qui sera dans l'exploitation sous les ordres du directeur; les travaux manuels de cet homme seront bien autant de dépenses de moins pour nous : cependant, comme il sera mieux payé qu'un ouvrier ordinaire, et qu'il emploiera souvent son temps à exercer une certaine surveillance, nous le compterons dans les frais d'administration.

Frais d'administration. — Le directeur d'Afrique devra fournir, indépendamment des garanties pécuniaires proportionnées aux mouvements de fonds qu'il aura à exécuter, des garanties morales de probité et de capacité; il devra résider toujours sur la propriété, et s'en occuper exclusivement. Nous pourrons aisément, ce semble, trouver un homme qui réunisse toutes ces conditions, étant logé et nourri sur l'exploitation, avec un traitement de 3,000 fr. par an, ou, s'il le préfère, 2,000 fr. seulement et une part dans les bénéfices qui dépasseront cinq pour cent.

Le directeur de France devra offrir les mêmes garanties pécuniaires et morales. Nous pouvons d'avance assurer que cet emploi ne sera point à charge à la société; l'un d'entre nous réunissant, autant qu'il nous semble, les garanties désirables, est prêt à s'en charger, ainsi que du voyage d'Afrique, se contentant pour tout traitement, du tiers des bénéfices qui dépasseront 5 p. cent,

et cela pendant les quatres premières années seulement. Au-delà de cette époque, l'assemblée générale aurait à voir si ces émoluments ne seraient pas alors trop élevés par suite de la croissance des revenus ; dans ce cas, elle les réglerait sur de nouvelles conditions. De cette manière, la société n'aurait à dépenser qu'autant qu'elle serait en bénéfice; du reste, on jugera de ces conditions et des garanties qu'offre notre collègue.

En logeant et nourrissant le contre-maître dont nous avons parlé, et en lui donnant 1,000 fr. par an, nous pouvons compter non-seulement choisir celui qui nous conviendra, mais encore avoir avec lui sa femme qui pourra servir pour les travaux et arrangements d'intérieur. En effet, au jardin d'essai, les maîtres-jardiniers sont payés au plus 1,000 fr., mais ne sont ni logés ni nourris ; le contre-maître de M. Frutié a 720 francs par an, logé, chauffé, mais non nourri; M. l'abbé Fissiaux, directeur du pénitencier agricole de Marseille, nous a assuré que nous pourrions en trouver au choix, à 800 fr. par an ; nous nous mettrons donc au-desssus de toutes les évaluations en portant 1,000 francs.

A ces dépenses, il convient d'ajouter, pour frais de correspondance. de transport d'argent et autres frais généraux, une somme de 1,000 fr.

Du reste, nous pensons qu'il est important de ne se grever de domestiques à gages, race pillarde et fainéante, que pour le strict nécessaire, comme, par exemple, les charretiers (nous avons tenu compte de cette dépense, en ajoutant aux frais de toute nature un supplément pour le transport) : autant que possible, il faut faire exécuter les ouvrages à la tâche. Nous pensons aussi qu'il ne faut point s'embarrasser de familles amenées d'Europe à grands frais, et qui, après vous avoir grugé de mille façons, vous quittent au moment où vous en avez besoin ; le pays et l'émigration naturelle fournissent assez de monde pour nous dispenser d'une pareille charge. Si nous récapitulons maintenant nos dépenses d'administration, nous trouvons :

Traitement du directeur d'Afrique, 3,000 fr. ; du contre-maître 1,000 fr.; frais de nourriture pour les précédents, 1,000 fr: frais généraux, 1,000 fr. : total 6,000 fr.

Nous pensons, à ce chiffre, avoir concilié pour le mieux les intérêts de la sécurité et de l'économie de l'entreprise, de façon à la charger le moins possible.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

CHAPITRE I.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER VOLUME.

Imprimerie de Giroux et Vialat, à Saint-Denis-du-Port, près Lagny.

